

Maurice K. Séguin

SAMUEL DE CHAMPLAIN
L'entrepreneur et le rêveur

 SEPTENTRION

LE NAVIGATEUR 1603-1629

IL N'Y A AUCUN DOUTE sur le fait que Champlain était un bon navigateur, ses proches parents étant associés aux activités en mer. Toute la question est de savoir s'il était moyennement bon ou s'il excellait vraiment dans cet art. De son père, Anthoine Champlain, capitaine de navire sillonnant les mers, et de son oncle maternel, Guillaume Hellaine, qui devint capitaine au long cours dans la marine espagnole, provient la destinée maritime et américaine de Champlain. Il s'agit donc pour lui d'une tradition locale et familiale autant que d'une vocation. Dans la Saintonge de la fin du xvi^e siècle, la majorité des emplois sont reliés au commerce maritime, à la pêche en haute mer et à l'exploitation des salines. Avant et pendant sa carrière militaire, Champlain a visité la plupart des grands ports de Bretagne et de Normandie, tels que Dieppe, Honfleur, La Rochelle, Le Havre et d'autres moins importants. La guerre religieuse de 1593-1598 terminée, Champlain revient au métier de marinier et laisse croire que cette profession lui plaît davantage que celle de soldat. Son insistance auprès de son oncle Provençal pour se rendre en Espagne, puis dans les colonies espagnoles, dans la flotte qui rapatrie les troupes espagnoles de Bretagne à Cadix démontre son intérêt pour la marine. Champlain aspire à un emploi comme marin, mais aussi aux voyages lointains ; l'inconnu et les grands espaces

maritimes ne l'effraient pas, bien au contraire, ils le fascinent.

Dans son manuscrit du *Brief Discours*, Champlain rapporte tout ce qu'il a entendu, vu et lu dans les îles des Caraïbes, en Nouvelle-Espagne et en Amérique centrale, mais demeure complètement muette au sujet des péripéties de ses voyages en mer et de son statut à bord du vaisseau espagnol. Ce qui demeure certain c'est que ce n'est que grâce à la pression et à l'influence de son oncle Provençal si Champlain peut se rendre en Amérique, car, à cette époque, ces régions sont fermées aux ressortissants étrangers. Par conséquent, il n'occupe ni le poste de maître de bord ni celui de pilote. Il est tout au plus engagé comme marin ou comme inspecteur du bâtiment sous l'ordre de son oncle, le *Saint-Julien (San Julian)* étant le plus souvent commandé par ce dernier. Parfois, il s'y rend en tant que passager ordinaire ou touriste grâce à l'entremise de son oncle.

Quoi qu'il en soit, en bon fils de capitaine marchand, Champlain s'attache surtout au concret, aux ressources du pays, depuis le maïs jusqu'aux perles. Dès 1599, une doctrine de saine mise en valeur et de colonisation humaine germe dans son esprit. Âgé d'une vingtaine d'années, doté d'une grande curiosité, à la recherche de l'aventure, Champlain a commencé à naviguer et a sans doute

étudié la cartographie auprès de bons maîtres, car il sera dès 1603 un des pionniers de son époque dans cet art. Champlain écrit qu'il se rend dans les colonies espagnoles pour se renseigner sur ce qui s'y passe et en faire un rapport véridique au roi de France. Le vrai but du rapport de Champlain est de faire miroiter au roi Henri IV, notoire pour sa cupidité, les richesses des colonies espagnoles, de lui démontrer son expérience américaine, de gagner sa faveur et de pouvoir participer à des expéditions françaises en Amérique. Il cherchait donc à se mettre en valeur.

À la toute fin du XVI^e siècle, il ne semble guère y avoir beaucoup de places pour la France en Amériques, découvertes par les Espagnols et les Portugais, qui en gardent farouchement l'exclusivité. Toutefois, un recoin du continent échappe au monopole ibérique et ses côtes sont périodiquement fréquentées par les Français. Il se situe au nord, dans la zone des glaces et des neiges. C'est un territoire mal connu des Européens et que l'on appelle les Terres Neuves. Explorées et habitées pour la première fois par les Vikings scandinaves au X^e siècle, elles sont ensuite fréquentées par John Cabot (Giovanni Caboto) pour le compte de la couronne anglaise en 1497, cinq ans après l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique, puis par les frères navigateurs portugais G. et M. Corte Real en 1500, et enfin par les Basques, les Bretons et les Normands depuis 1504. En 1524, Giovanni da Verrazano longe toute la côte est des États-Unis et une partie des Terres Neuves au Canada. Les marchands européens espèrent trouver un passage vers les richesses de l'Asie (épices, soie, or, argent, pierres précieuses), et particulièrement celles du Cathay (la Chine), mais G. da Verrazano arrive à la conclusion formelle que toutes ces terres forment un continent qui constitue une barrière entre l'Europe et l'Asie. L'expédition de G. da Verrazano ayant été patronnée par le roi français François I^{er}, ce dernier ne se décourage pas ; d'une part on peut rechercher un passage par le nord (passage du Nord-Ouest), et d'autre part l'Amérique

du Nord elle-même peut receler d'or, d'argent et de pierres précieuses, au même titre que l'Asie. En Espagne, Charles-Quint ne finance-t-il pas sa puissante Armada avec les richesses aurifères des colonies en Nouvelle-Espagne (Mexique) et en Amérique du Sud (Bolivie, Chili, Pérou) ?

Le roi François I^{er} souhaite lui aussi trouver outre-mer un trésor de guerre. C'est lui qui finance les trois expéditions de Jacques Cartier en 1534, 1535-1536 et 1541. Les deux premiers voyages se résument à une exploration territoriale, mais en 1541 le roi charge Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, nommé premier lieutenant-général du nouveau territoire, de procéder à une installation permanente des colons. La mésentente entre Jacques Cartier et de Roberval fait avorter ce projet avant-gardiste. Cartier, qui croit avoir trouvé des diamants et de l'or, revient en France sans attendre de Roberval. L'or et les pierreries sont reconnus comme étant faux. Il s'agissait en fait respectivement de pyrite et de quartz. Du coup, toute l'entreprise est discréditée.

De Roberval reçoit l'ordre de revenir en France. Par son geste inconsidéré, Cartier a tari la source de financement alors favorable à la navigation et à la découverte, ce qui a eu pour effet de décourager la volonté du Roi français de coloniser le nouveau territoire. De surcroît, le manque de fermeté de Cartier, la brutalité de ses hommes, et l'enlèvement déloyal des sagamos ont aliéné aux Français la sympathie des autochtones, qui les avaient reçus à bras ouverts. Puis à partir du milieu du XVI^e siècle, les guerres entre la Ligue catholique et les huguenots et les intrigues politiques occupent les esprits, et le gouvernement français dédaigne les Terres Neuves.

Malgré l'abandon officiel, la présence de la France en Amérique du Nord ne s'éteint pas tout à fait ; les pêcheurs de morue ne cessent jamais de fréquenter ses côtes. Les capitaines marchands et traitants bretons et normands sont responsables d'un regain d'intérêt et d'exploration des côtes du Canada et

des rives du Saint-Laurent. À la fin du xvi^e siècle, des sociétés mercantiles se fondent; un trafic avec les indigènes s’amorce, un centre d’échanges devient actif à Tadoussac. Les profits de la pêche, et surtout de la traite des pelleteries, ramènent l’attention officielle de la France en Amérique du Nord. En 1597, le marquis de La Roche, nommé lieutenant-général par le roi Henri IV, recrute quelques colons dans les prisons et les dépose sur l’île de Sable au large de la Nouvelle-Écosse, où il les oublie pendant cinq ans. En 1600, Henri IV accorde à Pierre de Chauvin, sieur de Tonnetuit, le monopole des pelleteries à condition d’installer 50 colons chaque année le long du Saint-Laurent. De Chauvin érige un fort à Tadoussac, mais il ne dure qu’un hiver (1600-1601). À la suite de la mort de Pierre de Chauvin, son associé, François de Pont-Gravé, trouve un protecteur en la personne d’Aymar de Chaste(s), qui a l’heureuse idée d’associer les intérêts mercantiles rivaux en créant une Compagnie.

On décide qu’une mission d’études précédera les établissements commerciaux; grâce à ses contacts personnels lors de son passage dans l’armée et à la rédaction du *Brief Discours* qui attire l’attention d’Henri IV sur ses mérites de voyageur, d’observateur et vraisemblablement de navigateur, Champlain se voit confier cette charge, une opportunité inouïe qui changera le cours de sa vie. La navigation joue un rôle de premier plan dans sa nouvelle carrière, si l’on considère le fait que Champlain effectuera au moins 25 voyages transatlantiques entre 1600 et 1633, soit près d’un voyage par an. S’il n’était pas un bon navigateur au début de la vingtaine, Champlain a pu le devenir par la force des choses.

Lors de son deuxième voyage, qui le conduit à Tadoussac en 1603, Champlain est engagé comme observateur du Roi. Son compagnon, François de Pont-Gravé, un vieux loup de mer, navigateur expérimenté et praticien du commerce des fourrures, s’occupe de l’affaire commerciale. Il apprend énormément à Champlain sur le domaine de la

navigation, mais ce qui est le plus étonnant est que ces deux hommes aux intérêts différents et aux conceptions de la colonisation diamétralement opposées, s’entendent à merveille et semblent se compléter l’un et l’autre. Ils vivront ensemble pendant vingt-six ans. Tous deux sont gens de bon sens et d’heureux caractère, laborieux, courageux, gais, robustes et respectueux l’un envers l’autre. Toutefois, l’esprit d’aventure, le plaisir et la liberté que leur procure la navigation en haute mer est sans doute le plus grand dénominateur commun chez ces deux individus. La passion pour la navigation chez Champlain s’exprime en ces quelques mots dans son épître à la reine régente, Marie de Médicis, placée en tête de l’édition de 1613 des *Voyages*: «C’est cet art [la navigation] qui m’a dès mon bas âge attiré à l’aimer et qui m’a provoqué à m’exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l’Océan». Champlain a dû recevoir tout jeune la formation d’un marin appelé au commandement; il apprend alors à se servir des instruments, à dresser des cartes, à rédiger des rapports du bord, à observer, à manier et à donner des ordres aux hommes. Puis, à cette rude et précoce expérience de navigateur s’est ajoutée une autre plus dure encore: la discipline militaire et toutes les endurance qu’elle comporte.

Il faut ensuite attendre la publication de l’édition de 1632 des *Voyages* pour obtenir la plus grande somme de renseignements sur Champlain en tant que navigateur. Son *Traité de la marine et du devoir du bon marinier* est présenté en supplément des *Voyages*. Cependant, il s’agit vraisemblablement de l’accomplissement littéraire le plus important, spectaculaire et personnel de Champlain. La contribution de Champlain en tant que scientifique et technologue de son temps (géographe, naturaliste et cartographe) est complètement ignorée dans les annales de l’époque et il est plus que temps, presque quatre siècles plus tard, de la reconnaître. Dans ce petit fascicule, Champlain expose les éléments essentiels d’une saine gestion des affaires au cours

de voyages en haute mer. On peut en effet y apprendre beaucoup de choses sur comment devenir un bon navigateur, que l'on soit simple marin ou amiral en chef d'une flotte; les attitudes à prendre, la façon de boire et de manger, les bonnes manières et quelques notions d'hygiène y sont traitées.

En premier lieu, Champlain l'homme pieux recommande fortement que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé à bord et que navigateurs et marins récitent leurs prières matin et soir. Il conseille aussi de faire appel à un homme d'église lors de voyages au long cours. Ces pratiques et mesures religieuses évitent les châtements dans les grands périls. Le bon navigateur ne doit pas être trop sophistiqué dans son boire et son manger. Il doit s'accommoder des aliments locaux en des lieux étrangers. Par conséquent, le navigateur doit avoir une constitution solide et une bonne santé. Champlain met en garde les voyageurs contre le scorbut et la dysenterie, insistant sur l'importance d'une nourriture saine et la nécessité de faire provision de médicaments. Tout bon navigateur doit être robuste, dispos, infatigable et avoir le pied marin; quelque accident qu'il arrive, il doit garder le contrôle de la situation et avoir une voix forte pour le commandement. À l'occasion, il n'hésitera pas à mettre la main à la pâte afin d'accélérer la vigilance des matelots et d'éviter tout désordre. Le navigateur doit être affable dans sa conversation, maître de ses commandements et ne pas devenir trop familier avec ses compagnons, sauf avec ceux qui ont des postes de commande. Le bon navigateur doit châtier sévèrement les mauvais marins et faire état des bons, en les aimant et les gratifiant. Dans ses gratifications, il doit éviter des méprises qui sont cause d'envie et jalousie conduisant éventuellement à la conspiration, à la division, aux ligues ou aux clans qui font échec aux meilleures entreprises et à la mutinerie.

Si le navigateur capture son ennemi en mer, il ne doit pas frustrer de quelque façon que ce soit le

droit de l'amiral et de ses compagnons, tant matelots que soldats. Le navigateur doit être libéral et courtois envers les vaincus, favoriser les lois et le droit de guerre et tenir parole concernant les ententes et les promesses. Celui qui ne tient pas parole est reconnu comme un lâche; il perd son honneur et sa réputation même s'il est reconnu comme étant un vaillant homme, et plus jamais on n'aura confiance en lui. Le bon navigateur ne fait pas appel à la cruauté ni à la vengeance; ceux qui s'adonnent à des actes inhumains étant des barbares indignes des chrétiens. Par contre, s'il reçoit la victoire avec courtoisie et modération, il sera estimé de tous et même ses ennemis lui porteront honneur et respect. Le navigateur ne doit pas abuser du vin ou d'autres alcools; s'il est ivre, il n'est pas recommandable de lui confier le commandement. Il perd alors facilement la raison, souffre d'un manque de jugement ou encore il risque de s'endormir; le navigateur ivre devient insolent et entêté, n'est pas en mesure de reconnaître sa route, est sujet aux accidents dans les dangers et peut causer la perte du vaisseau. Un navigateur sage et avisé ne peut pas se fier seulement à son instinct et son jugement lorsqu'il entreprend une manœuvre importante ou désire changer sa route. Il doit prendre conseil auprès des plus connaisseurs, notamment les vieux capitaines qui sont sortis indemnes des dangers et périls en de nombreuses occasions. Dans ces cas, l'expérience a préséance sur la science. Le bon navigateur fait preuve de retenue et ne se hasarde pas trop lorsqu'il fait la reconnaissance des côtes d'une nouvelle terre, surtout en période de brumes ou durant la nuit. Il doit manier les voiles habilement, éviter de les déchirer et s'assurer que le navire est bien lesté. De jour comme de nuit, il doit faire la veille, se coucher toujours vêtu pour accourir promptement en cas d'accidents, vérifier à la boussole que le trajet s'effectue dans la bonne direction et que les matelots qui sont au quart sont bien en poste, enfin s'assurer qu'il y a suffisamment de soldats en sen-

tinelle, soit un à l'avant et l'autre à l'arrière du navire et un troisième au grand mât afin qu'ils accourent immédiatement si quelque chose arrive à l'improviste.

Le bon navigateur ne doit rien ignorer des manœuvres, c'est-à-dire ce qui est requis pour appareiller le bateau, le munir de ses cordages, et voir aux autres utilités requises pour la conservation du navire. Un bon navigateur est soucieux de se procurer des vivres et des boissons de qualité pour les voyages au long cours et de vérifier que les soutes sont sèches pour pouvoir conserver les biscuits de mer. Il doit aussi s'assurer qu'il en a une quantité suffisante car les voyages en mer dépendent de la température et de la direction des vents. Il importe alors d'être un bon économiste dans la distribution des victuailles sinon cela engendre quelquefois du mécontentement chez les matelots et les soldats et entrave la bonne marche de la navigation et du voyage. Le bon navigateur est anxieux que tout soit bien ordonné à bord du navire, autant en ce qui concerne sa fortification, ou les armements, que son apparence physique. En entrant et en sortant des ports, le navire qu'il commande doit lui plaire, ainsi qu'à ceux qui le voient en rade. Le bâtiment doit être maintenu dans une grande propreté, à l'exemple des navires hollandais qui l'emportent dans ce domaine. Il importe que matelots et soldats soient propres, que le pont et les tillacs soient souvent lavés et que les ordures ne demeurent pas longtemps sur le pont, ces dernières occasionnant une mauvaise odeur qui peut engendrer des maladies et même causer la mort.

Avant de partir en voyage, il faut penser à engager un ou deux bons médecins qui ne soient pas ignares, comme la plupart de ceux qui vont en mer. Le navigateur devrait connaître le navire sur lequel il s'embarque et l'avoir déjà navigué. Sinon, il faut se renseigner à propos du personnel qu'il requiert, de son sillage en 24 heures selon la vitesse du vent, de sa dérive lors de vents de travers, de l'utilisation de la voile de mauvais temps, et d'autres

caractéristiques techniques du genre. Le bon navigateur sait appréhender les dangers et doit user autant de sa témérité que de son ignorance. Que ce soit le fait d'être poussé vers la côte par le vent, la doublure dangereuse d'un cap, une trajectoire nocturne à travers bancs, battures, écueils, îles, rochers ou glaces flottantes, il faut faire preuve d'un courage inégalé, se moquer de la mort, inciter ses compagnons à prendre courage, faire de son mieux pour se soustraire aux périls. Dans le danger, les regards se tournent vers celui qui a davantage d'expérience; or si ce navigateur commande d'une voix tremblante et peu rassurante, tous les autres perdent leur assurance. La disparition des vaisseaux est alors fort à craindre.

Le bon navigateur fait sonder les côtes, les ports, les bas-fonds et les écueils et en prend note dans son cahier de bord. Il ne mouille l'ancre qu'en eau suffisamment profonde, évite les rochers et les bancs de coquillages qui coupent les câbles, prend soin de se procurer de bons câbles, ancres, grappins et autres gréements, de peur que le vaisseau ne soit délesté de son ancre, surtout par mauvais temps. Il doit aussi avoir une bonne mémoire pour la reconnaissance des caractéristiques physiographiques terrestres telles que montagnes, caps, îles, estuaires, golfes, marées. Le navigateur avisé doit abaisser immédiatement les voiles quand un orage ou un grand vent se pointe à l'horizon. Champlain décrit d'ailleurs une série de manœuvres à effectuer quand les tempêtes arrivent. Il doit bien amarrer son navire quand il est dans le port afin d'éviter tout dommage, comme par exemple ne permettre d'y introduire du feu pour l'éclairage qu'avec une lanterne, et éviter de fumer dans la soute des poudres pour armes à feu, près des voiles ou entre deux tillacs. Une seule étincelle suffit pour brûler le bâtiment et de tels incendies sont courants.

Un bon navigateur sait dessiner des cartes marines dans le but de faire une reconnaissance des côtes, des ports, des anses, des rivières et ruisseaux, balises et autres caractéristiques ou phénomènes littoraux.

Cela sert aussi à décrire la fertilité, l'utilité et les propriétés des terres, les habitants des lieux, leurs mœurs, lois, coutumes ainsi que la faune et la flore locales. Il peut également produire une esquisse de ce qu'il voit de rare ou de phénoménal. Il doit être capable de déterminer la différence de latitudes entre deux points, non seulement sur un même parallèle, mais aussi sur des parallèles différents. Il doit connaître les cycles solaire et lunaire, la différence entre l'année solaire et lunaire, la longueur du jour suivant le parallèle et la saison de l'année, l'heure du lever et du coucher du soleil, et toute autre donnée astronomique connue à l'époque. Sous l'aspect géométrique et géodésique, le navigateur doit savoir ce qu'est une sphère, son axe, l'horizon, le méridien, la hauteur de degré, la ligne des équinoxes, les tropiques, le zodiaque, les parallèles, la longitude, la latitude, le zénith, le centre, les cercles polaires, arctiques et antarctiques, les planètes, leur mouvement, les étoiles... Le navigateur doit avoir des connaissances géographiques des régions, des royaumes, des villes, des terres, des îles, des mers, et des autres singularités de notre planète (élévations, longitudes, déclinaisons) et ce, principalement le long des côtes où la navigation a lieu. Dans ce domaine, la pratique est aussi importante que la connaissance théorique. Il doit donc être familier avec l'utilisation des instruments de navigation et de repérage: l'arbalète, qui mesure la hauteur des astres par rapport au niveau de la mer; l'astrolabe, qui donne la latitude du lieu; la boussole, qui donne l'orientation des pôles Nord et Sud.

Le bon navigateur ne doit rien ignorer des notions requises pour la construction d'un grand voilier. Il doit aussi connaître précisément les dimensions, mesures et proportions nécessaires à la construction ou à la réparation d'un bâtiment quand le besoin se fait sentir. Il doit tenir compte des lieux exacts de départ et d'arrivée du vaisseau, de l'endroit où se trouvent les terres aux confins des mers, de l'influence des vents (vitesse et direction) sur la traversée océanique, des changements de

vents et de leurs trajectoires. Le navigateur doit aussi se procurer des canonnières d'expérience bien familiers avec les appareils accessoires de combat.

Un bon navigateur n'oublie pas les équipements et armes nécessaires à un combat en mer. Il doit rechercher tous les avantages qui militent en sa faveur, autant du point de vue de l'offensive que de celui de la défensive. Il doit prévoir que les canons, pierriers, balles, poudre et autres armes et munitions soient en bon état et maniés par des hommes expérimentés. Chacun des membres doit suivre ses ordres lors d'attaques et en tout temps en ce qui a trait aux manœuvres du navire. Les pilotes doivent veiller aux mouvements du gouvernail et des hommes qui l'activent, aux charpentiers et calfeutres qui se tiennent prêts à réparer les brèches que l'ennemi peut pratiquer dans les flancs du bâtiment au cours du combat. À cette fin, l'accès à la cale doit toujours être libéré et des seaux d'eau doivent être disponibles pour éteindre le feu provoqué par des poudres, des fusées ou autres. Les blessés doivent être secourus promptement par les médecins et leurs assistants, qui doivent avoir en leur possession tous les instruments et remèdes nécessaires pour panser les blessures le cas échéant. Le navigateur se tient toujours occupé en un endroit ou l'autre pour encourager son équipage ou donner un ordre afin d'éviter toute confusion qui pourrait causer des dommages considérables, principalement dans un combat naval. Le navigateur sage et avisé considère tous les moyens avantageux et demande conseil aux personnes plus expérimentées pour juger de ce qui est nécessaire et utile. Il l'exécute ensuite.

La suite du *Traité de la Marine et du Devoir d'un Bon Marinier* est principalement consacrée à la confection des cartes et aux procédés pour faire le point. Dans cet extrait des dix premières pages du *Traité* publié par Champlain en 1632, le lecteur apprend davantage sur la personnalité de l'homme et sur les conditions de vie, les devoirs, les coutumes, les connaissances, les exigences, les contraintes et les

difficultés du navigateur de son époque que dans tout le reste de ses écrits. Ce qui est peut-être encore plus fascinant dans ce *Traité*, c'est l'approche personnalisée (d'aucuns diront subjective) adoptée par Champlain pour en faire la narration. Une question demeure cependant : Champlain a-t-il été un bon, voire un excellent navigateur ?

À la lecture de son *Traité*, on est porté à croire qu'il est un navigateur hors pair, mais certains passages relatés au cours des trois éditions des *Voyages* semblent quelquefois indiquer le contraire. Le premier doute se présente en 1605 lorsque Champlain décide d'arrêter l'expédition vers la Floride et de retourner à l'île Sainte-Croix. La barque pontée quitte Malle-Barre (Nauset Harbor) le 25 juillet, soit après cinq semaines d'exploration, et passe à un cheveu de faire naufrage sur un barre de sable où Champlain blâme sévèrement deux pilotes malhabiles, Champdoré et Cramolet. Il sait pourtant que Champdoré n'est pas un navigateur d'expérience mais plutôt un artisan de petits navires. Pourquoi Champlain n'a-t-il pas pris en charge la navigation de la barque ? L'année suivante, un scénario similaire se présente. Lors d'une autre tentative pour se rendre en Floride à partir de Port-Royal au printemps 1606, François Pont-Gravé tombe malade. L'équipage repart le 8 avril même s'il est indisposé. Champdoré, qui est d'ailleurs un constructeur d'embarcations qu'un capitaine, pilote la barque pontée. Le soir, on jette l'ancre à Digby et le 9 avril au matin, Champdoré fait naufrage en essayant de traverser l'étroit de Digby dans la brume. Champlain blâme sévèrement Champdoré pour son incompetence, mais on peut se demander pourquoi il n'a pas agi lui-même comme navigateur de l'embarcation. L'incident est jugé grave puisqu'au retour à Port-Royal, Pont-Gravé fait une enquête relative à l'accident présumé volontaire de Champdoré. En tant que procureur, jury et juge, Pont-Gravé condamne Champdoré à

l'emprisonnement avec menottes aux poignets en attendant d'être envoyé pour sa sentence à de Monts en France.

À la fin du mois de juin 1628, Champlain réalise tout à coup qu'il n'y a pas un seul vaisseau à Québec pour transporter les dix personnes qui ont décidé de retourner en France. Il blâme le vice-amiral Raymond de La Ralde, non seulement pour cet état de fait mais aussi parce que l'établissement de Québec ne compte pas un seul marin, navigateur ou homme capable de commander un vaisseau. Et il ajoute : « Nous sommes dénués de commodités... comme si on nous avait délibérément abandonnés ». Voilà un autre commentaire intrigant de Champlain, semblable à ceux qu'il a fait en Acadie en 1605 et 1606. Pour une raison qu'on ne peut expliquer, Champlain, le maître des mers sur le point d'écrire un traité portant sur la navigation et la marine, déclare son ignorance des connaissances de base et expériences requises pour commander un navire.

En 1628, Champlain choisit Guillaume Couillard de l'Espinay pour commander la barque devant se rendre soit à Tadoussac, soit à l'île Miscou. G. Couillard refuse, alléguant qu'il craint de laisser sa famille seule face à une attaque des Amérindiens. De deux choses l'une : ou bien Champlain nous a berné concernant ses qualités de navigateur et son sens pratique en mer, ou bien il est un théoricien qui a écrit un traité basé sur des observations au cours de ses voyages ou sur l'expérience des autres capitaines, pilotes et navigateurs de son temps. Le seul autre prétexte pour déclinier la responsabilité de navigateur en Acadie ou à Québec pourrait être un emploi du temps plus important ou utile à d'autres tâches. Il est toutefois notoire qu'il fait toujours appel à François Pont-Gravé pour la navigation, du moins en Acadie. En se basant sur ces observations, il appert que Champlain était au mieux un navigateur de calibre moyen ou ordinaire.

EXPLORATEUR ET DÉCOUVREUR 1603-1616

SI CHAMPLAIN ne fut pas un excellent navigateur, on peut se consoler en sachant qu'il a démontré une grande compétence et obtenu une bonne notoriété en tant qu'explorateur et découvreur. À son époque, il ne suffit plus de parcourir les mers et de découvrir de nouvelles terres, de revenir au pays et d'en faire rapport au roi. Un explorateur et un découvreur de grande classe doit, comme les scientifiques du XXI^e siècle, être capable de décrire le fruit de ses découvertes à l'aide de mots et d'esquisses, de croquis, de figures, de cartes et autres illustrations en usage à l'époque le fruit de ses découvertes.

La carrière d'explorateur et de découvreur de Champlain s'échelonne sur treize années. Sa première expérience à titre d'observateur du roi et d'explorateur remonte à 1603, lors de son entrée dans l'estuaire du Saint-Laurent et de sa visite de Tadoussac et des environs. Bien sûr, plusieurs autres navigateurs ont visité ces lieux avant lui, notamment les pêcheurs basques, bretons et normands, puis Giovanni da Verrazano en 1524, Jacques Cartier en 1534, 1535 et 1541, et ensuite François de La Roche sieur de Roberval en 1542. On sait par ailleurs que les Espagnols, les Hollandais et les Portugais ont effectué quelques incursions sur les côtes, et peut-être aussi à l'intérieur des terres, entre 1570 et 1603. Ainsi, quand le Marquis

de La Roche, suite à une expédition ratée en 1598, abandonne la majorité de ses hommes sur l'île de Sable, une île déserte au large de la Nouvelle-Écosse, pendant une période de cinq ans, on apprend que ces gens sont parvenus à survivre en se nourrissant de la viande de bœufs et de moutons. Ces bêtes s'y trouvaient à la suite du naufrage d'un navire provenant d'une expédition espagnole qui devait se rendre à l'île du Cap-Breton dans le but d'y installer un premier établissement. Finalement, Pierre de Chauvin de Tonnetuit, accompagné de François Pont-Gravé, se rend à Tadoussac en 1599. Pierre de Chauvin revient dans le Saint-Laurent avec Pierre du Gua de Monts et Pont-Gravé en 1600. À cette occasion, Pont-Gravé remonte le fleuve jusqu'à Trois-Rivières. En 1601, de Chauvin débarque à Tadoussac et rapatrie les survivants qui y ont hiverné en 1600-1601. Finalement, de Chauvin retourne à Tadoussac en 1602 afin d'y effectuer la traite des pelleteries pour le compte d'Aymar de Chaste, gouverneur de la ville de Dieppe, qui détient alors le monopole du commerce des fourrures en Amérique.

À la même époque, les Anglais sillonnent les mers à la recherche du passage du Nord-Ouest qui permettrait de relier directement par voie maritime l'Europe et l'Asie. Martin Frobisher effectue trois voyages consécutifs en 1576, 1577 et 1578 sans

parvenir à découvrir ce passage. En 1579, Sir Humphrey Gilbert prend la relève sans obtenir plus de succès. Arrivé à Terre-Neuve, Gilbert a la grande surprise d'y voir trente-six vaisseaux européens dans le port de Saint John's; la plupart sont basques ou français. Humphrey Gilbert revient l'année suivante avec cinq voiliers, mais il fait naufrage près de l'île de Sable; il ne survit pas, mais les autres rescapés demeurent deux ans sur l'île. John Davis tente ensuite l'aventure et parvient à se rendre jusqu'au 72° degré de latitude, il pénètre dans le détroit de Davis mais ne peut aller plus loin à cause des glaces. Finalement, George Waymouth (du nom de la ville située au sud de l'Angleterre) fait aussi un voyage pour chercher le passage vers le Nord-Ouest en 1602, mais toujours sans succès. Si l'on exclut les explorateurs anglais qui sont à la recherche du continent asiatique et qui font un compte rendu fidèle de leurs expéditions à la couronne d'Angleterre, bien peu d'autres expéditions, qui sont majoritairement axées sur le commerce, donnent une description fidèle et détaillée des visites exploratoires et des découvertes territoriales de la côte atlantique et de l'intérieur des terres de l'Amérique du Nord au-delà du 40° parallèle. Les seules exceptions sont les récits de Giovanni da Verrazano, qui explore la rivière Norumbega (Penobscot) dans l'état du Maine en 1524, la narration des voyages de Jacques Cartier à Terre-Neuve, Gaspé, Tadoussac, Stadaconé (Québec) et Hochelaga (Montréal) en 1534 et 1535, et la description des explorations de François de la Roque, sieur de Roberval, sur la rivière Saguenay et dans la région de Chicoutimi-Jonquière au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

À ce point de vue, Champlain représente une exception notable à la règle. Deux raisons principales semblent expliquer cet état de fait. D'abord, les mentalités ont passablement évolué en France entre le début et la fin du XVI^e siècle. La réforme religieuse en Europe, en particulier en France, conteste les habitudes conservatrices et sédentaires

des Français. La réforme religieuse et morale conduit aux réformes agraires, militaire, sociale et économique. De plus en plus, on conteste le régime féodal, la fainéantise, le désœuvrement et les velléités de la noblesse, l'exploitation du petit peuple. Les huguenots, qui occupent en majorité les villes du nord de la France (surtout la Bretagne et la Normandie), font la guerre à la monarchie, tandis que la Ligue catholique et les protestants s'affrontent. La période de l'Ancien Régime fait place graduellement au nouveau; une nouvelle classe de militaires et de marchands (composés majoritairement de huguenots) qui, à l'encontre des nobles ou du prélat catholique, a difficilement accès aux honneurs de la Cour, est en voie de formation et souvent en désaccord avec le Conseil royal, les Ministres et les assidus de la Cour. Cette catégorie de gens, dont Champlain semble faire partie, a tout avantage à s'expatrier de la mère patrie même si elle demeure le plus souvent fidèle au roi de France.

Le séjour de ces Français dans la colonie leur évite les contretemps et les misères des guerres de religion, les conséquences néfastes des intrigues politiques et les difficultés inhérentes aux bouleversements civils. Dans la première des quatre parties de son ouvrage intitulé *La princesse de Clèves*, publié en 1678, Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, qui est née en 1634, soit un an avant la mort de Champlain et qui est mieux connue sous le nom de Madame la comtesse de La Fayette, nous livre des renseignements précieux concernant l'époque de Champlain et des personnes qu'il a connues, dont le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le connétable de Montmorency, le roi Philippe II d'Espagne, le roi Henri de Navarre, le Duc d'Orléans, le Prince de Condé, le Maréchal de Cossé-Brissac, et plusieurs autres. Comme Madame de La Fayette a fréquenté assidûment la Cour et étudié dans les moindres détails les faits et gestes des hauts personnages qui ont donné des ordres à Champlain et réquisitionné ses services, et étant donné qu'elle a effectué une description

fidèle du milieu mondain de la Cour, son témoignage est digne de confiance. Je cite ici un court extrait de ses observations et réflexions : « L'ambition et la galanterie étaient l'âme de la Cour et occupaient également les hommes et les femmes. Il y avait tant d'intérêts et tant de cabales différentes et les dames y avaient tant de part que l'amour était toujours mêlé aux affaires et les affaires à l'amour. À la Cour... personne n'était tranquille ni indifférent ; on songeait à s'élever, à plaire, à servir ou à nuire ; on ne connaissait ni l'ennui ni l'oisiveté, et on était toujours occupé aux plaisirs et aux intrigues. Hypocrisies, mensonges, prétextes, fourberies font bon ménage... ».

Même si Champlain peste souvent contre les marchands, il demeure tout de même que la majorité de ses relations, de ses connaissances et de ses amis appartient à cette classe et non à celle qui fréquente la Cour, celle-là même de laquelle il est exclu et de laquelle il reçoit des ordres. La révolte civile en effervescence et les guerres de religion contribuent alors à une anarchie fiscale et à une dégradation de la technologie. Les prévisions à court terme, l'inflation galopante et l'indiscipline des marchés d'échange ont libre cours. Champlain ne demeure pas insensible à ces perturbations sociales internes, au vent de libéralisation qui souffle sur le nord de la France, à la nécessité de s'évader d'un contexte social et religieux qui l'étouffe, et surtout au besoin qu'il ressent de découvrir des lieux et des gens où l'atmosphère tant physique que sociale ou morale est plus saine.

Tout comme de Monts, de Poutrincourt, Pont-Gravé, Louis Hébert, G. et E. de Caën, Robert Giffard et plusieurs autres, le désir, voire la nécessité de se libérer du carcan des courbettes de la Cour, de regagner une certaine liberté en visitant d'autres lieux, de pouvoir éventuellement occuper une certaine place (à défaut d'une place certaine dans la société française, et surtout parisienne) grâce à des découvertes et des exploits hors de l'ordinaire, et de se rendre utile en servant son Roi et

son Dieu, semblent être des motifs qui ont incité Champlain à devenir un explorateur et un découvreur de grande renommée. Ainsi, quand l'occasion se présente de se rendre outre-mer en 1603 à la suite de l'invitation d'Aymar de Chaste, Champlain n'hésite pas un instant à s'engager dans l'entreprise après s'être assuré d'obtenir la permission du roi Henri IV. Bien qu'il n'occupe aucun poste spécifique et n'ait aucune responsabilité clairement définie, sauf son rôle d'observateur du Roi, Champlain indique déjà une nouvelle approche d'exploration. Dans son carnet de voyage intitulé *Les Sauvages*, publié en 1603, il innove en incluant des observations et des notes de terrain relatives à la biologie, la minéralogie, l'ethnographie et la chronique en sus des descriptions géographiques, hydrographiques et topographiques conventionnelles. À ses talents artistiques naturels en cartographie et en dessin, Champlain allie une approche méthodologique scientifique jusqu'alors inconnue des explorateurs. À Tadoussac, Champlain fait appel pour une première fois à une technique de reconnaissance des lieux jusqu'alors inusitée. Il fait enquête auprès des autochtones qui voyagent davantage, leur fait faire une description cartographique des lieux qu'ils ont visités et vérifie leurs narrations et leurs esquisses en en questionnant d'autres de manière à s'assurer une certaine objectivité des entrevues grâce à ce recoupement.

De cette façon, il reconstitue une cartographie préliminaire des endroits à explorer et donne une orientation aux projets de découvertes territoriales planifiées, épargnant ainsi des efforts astreignants et surtout du temps dans cette course et compétition européenne pour la découverte de l'Amérique du Nord. Bien que plus sophistiquée aujourd'hui, cette approche méthodologique en recherche scientifique est encore utilisée dans les domaines de la psychologie clinique et de la médecine préventive par exemple. Déjà en 1603, Champlain apprend l'existence de la mer intérieure du Nord (mer d'Hudson), de trois des Grands Lacs (Ontario, Érié

et Huron), des chutes Niagara, de la Grande rivière des Algonnmequins (Ottawa), du lac des Iroquois (Champlain) et de la rivière des Hautes Montagnes (Hudson), qui conduit de l'intérieur des terres aux côtes de la Floride. Champlain entrevoit rapidement l'importance de l'intégration des connaissances pour devenir un bon explorateur. Il fait appel simultanément à ses talents de naturaliste, d'ethnographe, de militaire, de navigateur, d'arbitre, de diplomate, de psychologue, de communicateur, d'administrateur, de gestionnaire et de promoteur pour améliorer sa performance comme découvreur et explorateur. En 1603, à Tadoussac, il est étonnant de constater comment Champlain, sans aucun mandat particulier, et avec la collaboration de François Pont-Gravé, parvient à ratifier une alliance pacifique avec les Montagnais, Algonquins et Etchemins alors en visite à Tadoussac et ce, à l'intérieur de deux mois de résidence, ce qui inclut l'exploration d'un segment de la rivière Saguenay, la remontée du fleuve Saint-Laurent jusqu'au Grand Sault Saint-Louis (Lachine) en s'arrêtant à Québec et Trois-Rivières, une reconnaissance de la plupart des affluents importants sur les deux rives du fleuve. Tout de même un explorateur bien organisé et efficace, ce Champlain!

Champlain réalise immédiatement le besoin de l'assistance des autochtones dans l'exploration territoriale et la nécessité d'entretenir des relations amicales avec eux tant pour les découvertes que pour le commerce des fourrures. Durant l'autre mois de son séjour en 1603, il explore la côte nord du Saint-Laurent en face de Percé jusqu'à Tadoussac, la rive nord de la Gaspésie, puis Gaspé, le Rocher Percé, l'île Bonaventure, la Baie des Chaleurs, la Baie des Français (de Fundy) et le bassin des Mines, la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, le détroit de Canseau (Canso), l'île Royale (du Cap-Breton) et l'île Saint-Jean (du Prince-Édouard). Durant ces trois mois d'exploration, l'équipage a accumulé un record impressionnant de découvertes. Qui plus est, Champlain a identifié les sites

les plus favorables pour un futur établissement : d'abord Québec, puis Trois-Rivières et enfin le Grand Sault Saint-Louis (Montréal). De 1604 à 1607, le sieur de Monts obtient le monopole du commerce des fourrures en Acadie et le long du Saint-Laurent, la responsabilité de l'exploration territoriale de l'Acadie (incluant la Nouvelle-Angleterre) et celle de faire évangéliser les autochtones habitant ces territoires. Encore faut-il connaître l'étendue des territoires dont il est question ; c'est pour cette raison que le sieur de Monts requiert les services de Champlain qui a tout récemment publié les résultats de ses découvertes de 1603 (*Des Sauvages*) qui lui servent de référence en la matière. Ces trois années de la vie de Champlain, soit de 1604 à 1607, s'avèrent les plus productives en tant qu'explorateur et découvreur.

En 1604, il explore de façon systématique et détaillée la côte sud-est de la Nouvelle-Écosse, le port de La Hève (Le Have/Green Bay) au sud-est d'Halifax puis la côte est de la province, la rive sud de la baie Française (de Fundy) jusqu'au Port des Mines (Advocate Harbour) et par la suite la rive nord de cette même baie, l'embouchure de la rivière St-Jean au Nouveau-Brunswick. Il termine son périple à l'île Sainte-Croix (Dochet Island) à la frontière de l'État du Maine, le site de l'Habitation durant l'hiver 1604-1605. Après l'installation de cette habitation, une mini-exploration de trois semaines se poursuit en direction sud-ouest le long du littoral du Maine. Champlain et de Monts longent la côte atlantique jusqu'à l'île des Monts-déserts (Mount Desert Island) puis ils pénètrent dans l'embouchure de la rivière Norembegue (Penobscot), c'est-à-dire la rivière Norumbega découverte et décrite par l'explorateur Giovanni da Verrazano en 1524. Toutefois, Champlain l'explore plus en détail et la remonte jusqu'à l'emplacement de l'actuelle ville de Bangor où il rencontre les Etchemins dans leur bourgade. Champlain n'y trouve aucun indice d'une grande ville mystérieuse dotée d'une forte population et d'une civilisation

très avancée dont on a fait état en Europe au cours du siècle précédent, il s'agit donc d'un autre mythe américain sans fondement. De retour à l'estuaire de la rivière Norembegue, il continue son exploration du littoral en direction sud-ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Qui_ni_be_quy (Kennebec River), puis il retourne à l'île Saint-Croix au début d'octobre. L'exploration territoriale de l'année 1604 demeure la plus impressionnante de toutes celles entreprises par Champlain, mis à part celle de 1615-1616 en Huronie et au pays des Iroquois. En toute justice, il faut dire que si l'exploration territoriale de 1604 a été si efficace, la raison en revient en bonne partie à l'assistance, à l'excellent jugement, à l'expérience maritime et mercantile, et à l'esprit d'initiative du sieur de Monts.

Toutefois, la contribution de Champlain lors de cette expédition est loin d'être négligeable : il dessine la première carte du port de La Hève (Green Bay/La Have) sur le littoral sud-est de la Nouvelle-Écosse, ce qui s'avère le premier levé cartographique moderne en Amérique du Nord. Le réseau hydrographique, les régions boisées, la profondeur de l'eau suivant deux profils à l'entrée du port, l'orientation de la carte et l'échelle y sont indiqués ; il ne manque que les lignes de contour pour que la carte de Champlain soit comparable à une carte topographique standard de la fin du XX^e siècle. Sur les cartes de Port Rossignol (Liverpool) et port au Mouton (Port Mouton), également sur le littoral sud-est de la Nouvelle-Écosse, Champlain fait appel à la technique de perspective (troisième dimension) qui représente de façon qualitative ou semi-quantitative les lignes de contour ; grâce à cet artifice, Champlain donne une représentation des collines et des vallons. Il agrémenta aussi ses cartes de la même manière que celles qu'il a dessinées dans les Caraïbes et en Nouvelle-Espagne (Mexique) en 1599. Il dispose par-ci par-là des embarcations, des voiliers, des tentes amérindiennes, des groupes d'autochtones armés, des pêcheurs et des chasseurs indigènes, des poissons

et des monstres marins. Les trois cartes suivantes décrivent l'emplacement de Port des Mines (Advocate Harbour) dans le bassin des Mines à l'extrémité est de la Baie française (de Fundy), l'embouchure de la rivière Saint-Jean (maintenant la ville de Saint John au Nouveau-Brunswick) et enfin l'Île de Sainte-Croix (la région de Sainte-Croix à la frontière du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine). Les deux premières cartes sont dressées dans le même style que les trois précédentes, mais celle de la région de l'île Sainte-Croix est beaucoup plus sophistiquée et détaillée. Champlain a bien indiqué au moins sept (et peut-être neuf) corps de logis dans ce complexe domiciliaire. Construit de manière sécuritaire et robuste sous la direction de de Monts, un militaire de profession, il s'agit du plus ancien établissement européen en Amérique de Nord situé au nord des Carolines. Les ruines de cette Habitation ont pu être retrouvées en 1797, presque 200 ans plus tard, grâce au plan précis dessiné par Champlain. Ces plans ont servi à délimiter la frontière entre le Canada et les États-Unis sur le littoral atlantique après la guerre d'indépendance de ce dernier pays.

Au début de juin 1605, de Monts et Pont-Gravé arrivent de France. Sans perdre de temps, les explorateurs font voile directement vers l'embouchure de la rivière Qui_ni_be_quy (Kennebec) à l'endroit même où s'est terminée l'exploration de l'année précédente. Champlain et de Monts remontent la rivière sur une bonne distance et s'y attardent pendant une semaine. Champlain apprend des Almouchiquois que cette rivière communique avec une autre rivière, La Chaudière, qui se déverse dans le Saint-Laurent. De l'embouchure de la rivière Qui_ni_be_quy (Kennebec), le sieur de Monts et Champlain côtoient le littoral et se rendent à la rivière Chouaco(u)ët (Saco), puis ensuite continuent en direction sud ouest en passant en face des marais salins de Wells dans l'État du Maine, de la côte en face de l'État du New Hampshire, puis du nord de l'état du Massachusetts (Cape Porpoise,

Kennebunkport, Cape Ann, Gloucester), ils pénètrent dans la rivière du Gas/Gua (Charles River) à Boston et poursuivent leur route vers le sud jusqu'à Port Saint-Louis (Plymouth), contournent Cape Cod et arrivent finalement à Malle-Barre (Nauset Harbor). La lenteur de l'expédition de 1605, comparée à celle de 1604, fait en sorte que le territoire exploré représente moins du tiers de celui couvert l'année précédente, bien qu'il faille concéder que l'exploration de l'année en cours soit de beaucoup plus détaillée que celle de l'an dernier. De plus, la période du voyage de 1605 n'excède pas un mois.

Si Champlain est avant tout soucieux de rejoindre la Floride, de Monts est davantage intéressé à trouver un endroit favorable à l'établissement des colons dont il a la responsabilité pour l'hiver 1605-1606. Il n'est pas satisfait des endroits visités, qu'il ne considère pas comme des ports d'accès adéquats ou comme des sites d'habitations sécuritaires. Une autre préoccupation de de Monts concerne l'attitude des autochtones. Les Almouchiquois semblent plus redoutables que les Etchemins, les Malécites et les Micmacs, et plus on se dirige vers le sud, plus ils apparaissent intraitables. Le facteur commercial joue sans doute un rôle prépondérant dans la décision de de Monts de faire demi-tour et de retourner en Nouvelle-Écosse; Champlain note avec emphase que les fourrures sont plus rares et de moins bonne qualité dans les États du Maine et du New Hampshire et quasi inexistantes dans l'État du Massachusetts. Que ce soit pour une raison spécifique ou une combinaison de celles-ci, l'expédition se retrouve à l'Île Sainte-Croix au début d'août et presque immédiatement après à Port-Royal dans la vallée d'Annapolis, le site choisi par le sieur de Monts pour la construction de la nouvelle Habitation et l'hivernage de 1605-1606. Lors de l'expédition de 1605, Champlain confectionne cinq cartes d'une rare perfection pour l'époque: une de l'embouchure de la rivière Qui_ni_be_quy/Kennebec, une autre à la rivière Chouaco(u)ët/Saco (Biddeford) au Maine, et les

deux dernières au Massachusetts (Port Saint-Louis/Plymouth, Malle-Barre/Nauset Harbor) et Port-Royal en Nouvelle-Écosse. Ces cinq cartes topographiques représentent, sans l'ombre d'un doute, les meilleures productions de Champlain en tant qu'explorateur et cartographe. Leur facture demeure la même que pour les cartes de 1604, mais les enjolivements, les singularités et les points de repère sont plus nombreux. Le degré de précision est amélioré au point qu'elles n'ont pas seulement servi d'outil de base au cours des deux siècles suivants, mais au cours du siècle actuel aussi. La carte de Port-Royal est un petit chef-d'œuvre unique en son genre pour l'époque. Ce qui frappe avant tout est la situation de l'Habitation en un endroit si bien abrité et la vue du premier tronçon de route (chemin) construit en Amérique du Nord. L'esprit d'observation et le bon jugement du sieur de Monts se reflètent dans le choix du site, endroit privilégié pour l'établissement de la nouvelle colonie.

En 1606, de Monts ne peut faire le voyage vers la colonie à cause de préoccupations financières en France. Sa vaste expérience, son excellent jugement et son autorité auraient été fort bienvenus cette année-là lors de l'exploration des côtes de la Nouvelle-Angleterre. De Poutrincourt est responsable de l'expédition. Il devient donc le supérieur de Champlain. Avant même d'entreprendre l'expédition, il y a désaccord entre de Poutrincourt et Champlain. Ce dernier désire entreprendre l'exploration territoriale à l'endroit où elle a été interrompue en 1606 comme ce fut le cas en 1605, c'est-à-dire à Malle-Barre, tandis que le sieur de Poutrincourt entend longer le littoral déjà exploré des États du Maine, du New Hampshire et du Massachusetts. Champlain s'incline de mauvais gré devant la volonté de de Poutrincourt. Un temps précieux est perdu, soit au-delà de trois semaines, à refaire le trajet de l'année précédente. Finalement arrivés à Malle-Barre/Nauset Harbor, les explorateurs ne progresseront que de quelques dizaines de kilomètres par jour vers le sud-ouest pour atteindre La

Souçonneuse (Martha's Vineyard) au sud du Massachusetts à proximité de l'État du Rhode Island. Plusieurs raisons autres que le retard occasionné par le côtoiement du littoral concourent à l'échec quasi total de cette dernière expédition de Poutrincourt et de Champlain. On note entre autres le départ tardif, la mauvaise température, les escarmouches des Amérindiens hostiles, les difficultés techniques de navigation, le manque de discipline des matelots et d'autorité de de Poutrincourt. Le seul aspect positif de cette exploration territoriale est redevable à Champlain, qui a dessiné trois superbes cartes : une de la région de *Le Beau Port* (Gloucester) au nord de l'État du Massachusetts, et deux de Port Fortuné (Stage Harbour/Chatham) au sud du même État : une représentant la topographie et les singularités du site et l'autre, la première bataille des Français avec des autochtones du Massachusetts (les Almouchiquois). La qualité de ces cartes et de ces dessins est au moins égale, sinon supérieure, à celles de 1605, les détails y foisonnent et la précision cartographique est telle qu'elles sont encore d'actualité. La période de 1603 à 1608 constitue essentiellement l'activité de Champlain comme explorateur par voie de mer.

En 1607, Champlain élabore une carte synthèse de l'Acadie qu'il intitule *Description des côtes, ports, rades et îles de la Nouvelle-France*. En 1608, la même année de la fondation de Québec, il dessine les cartes des ports de Tadoussac (incluant l'embouchure de la rivière Saguenay, la rive nord du Saint-Laurent, les îlots avoisinants et la position de l'habitation de Pierre de Chauvin de Tonnetuit en 1600) et de Québec (incluant la pointe de Lévis et l'étréit du Saint-Laurent). Sur cette carte, Champlain indique l'emplacement de l'habitation tout récemment construite dans la basse-ville ainsi que le campement de tentes occupées par des Montagnais et situées de l'autre côté de la rivière Saint-Charles dans la région de Beauport.

Entre 1609 et 1616, Champlain délaisse l'exploration par voie de mer et entreprend celle par voie

terrestre. En 1609, il remonte le Saint-Laurent jusqu'à la hauteur de Sorel, s'engage dans la rivière des Iroquois (Richelieu), traverse le lac Champlain du nord au sud et pénètre dans la rivière qui conduit au lac Saint-Sacrement (Lake George). Même s'il ne s'y rend pas personnellement, il apprend des autochtones que ce dernier lac conduit à une autre grande rivière qui s'appelle des Hautes Montagnes (Hudson) et qui se déverse dans l'Atlantique. S'il avait continué son exploration pendant quelques jours seulement, Champlain aurait vu l'embouchure de cette rivière sur la côte atlantique à quelques centaines de kilomètres de son point de retour de l'exploration maritime de 1606. Arrivé à Fort Ticonderoga lors de la première bataille avec les Iroquois, Champlain est vraisemblablement le premier explorateur européen à visiter le nord de l'État de New York et de celui du Vermont. Champlain ne dessine pas de carte topographique ou hydrographique du territoire exploré mais il en fait une ample description. De plus, tous les renseignements géographiques recueillis sont présentés dans sa *Carte géographique de la Nouvelle France* de 1612 publiée dans l'édition 1613 des *Voyages*.

La seconde tentative d'exploration de l'intérieur des terres entreprises par Champlain a lieu en 1611. Il essaie d'abord, sans succès, d'intéresser le sagamo Algonquin Batiscan et quelques guides autochtones dans la perspective de remonter le cours de la rivière Métaberoutin (Saint-Maurice) et d'atteindre la mer intérieure du Nord (d'Hudson). Face à cet échec, il remonte le Saint-Laurent jusqu'au Grand Sault Saint-Louis où il rencontre le sagamo Wendat, Outchetaguin, dans l'espoir d'aller explorer les territoires plus à l'ouest. Malheureusement, cette année-là, autant les Algonquins que les Hurons sont méfiants vis-à-vis des Français qu'ils soupçonnent d'être de connivence avec les Iroquois et sont mécontents du trop grand nombre de traitants indépendants peu scrupuleux. Pour ces raisons, son désir d'exploration des terres lointaines s'estompe là aussi.

Faute de mieux, Champlain interroge les voyageurs autochtones venus à la foire commerciale, leur fait dessiner sur le sable ou avec un charbon de bois sur une grande écorce de bouleau des esquisses de cartes des lacs, des rivières et des terres de leur pays. De cette manière, il arrive à reconstituer le cours du Saint-Laurent en amont de Place Royale (Montréal) et à inclure quelques-uns des Grands Lacs sur sa carte de la Nouvelle-France de 1612. Durant l'attente de l'arrivée des Algonquins et des Hurons au Grand Sault Saint-Louis, Champlain explore l'île de Montréal, les îles et les lacs environnants et dessine une carte topographique assez fidèle du Grand Sault Saint-Louis et du secteur ouest de l'île de Montréal (le West Island actuel).

Il faut attendre jusqu'en 1613 pour que Champlain entreprenne la seconde grande exploration à l'intérieur des terres après celle du lac Champlain. Le départ a lieu à Québec le 13 mai. Champlain arrive au Grand Sault Saint-Louis le 21 et en repart le 26, accompagné de quatre hommes, dont Nicolas du Vignau, à bord de deux canots. Champlain entreprend alors une des expéditions les plus époustouflantes et épuisantes de sa vie : la remontée de la rivière Ottawa jusqu'à l'île des Allumettes (en face de Pembroke) sans l'aide d'un guide autochtone expérimenté. Ce genre d'exploration requiert un effort physique hors de l'ordinaire, de la bravoure, de la prudence, une ténacité à toute épreuve et surtout un idéal, en l'occurrence la recherche de la mer intérieure du Nord (d'Hudson) et le passage du Nord-Ouest. Mais Champlain n'est plus jeune, il est maintenant âgé de 34 ans. La remontée de plusieurs dizaines de rapides, les portages innombrables, les nombreuses occasions de se perdre, et les dangers de noyade (qui se présentent à deux occasions dans son cas), les piqûres de moustiques, les insomnies, les embuscades de rôdeurs Iroquois, les fatigues quasi insurmontables, la rareté constante et le manque fréquent de vivres, les incommodités créées par le transport du strict minimum requis pour la survie, et enfin la situation de doute, voire

d'anxiété, qu'il doit endurer face à un guide inexpérimenté, peu digne de foi et au caractère changeant et insécure comme Nicolas du Vignau, représentent autant d'obstacles et d'inconvénients qu'il doit surmonter au cours de cette exploration territoriale. Entre le 26 mai et le 8 juin, ce qui équivaut à quinze longs jours de souffrances et de privations, Champlain devient le premier européen à explorer et à décrire les territoires en bordure de la rivière Ottawa en passant par le lac de Soissons (des Deux-Montagnes), la Chute à Blondeau, Hawkesbury, Ottawa, Hull, l'embouchure des rivières Gatineau et Rideau, le Sault et le lac de la Chaudière, le lac des Chats, la décharge de la rivière Madaouskairini (Madaouska), l'île Sainte-Croix près de Braeside, Portage du Fort, Olmsted Pond près de Haley, Cobden, le lac au Rat-Musqué, et enfin l'île Morrison, et la bourgade du sagamo Tessouat, qu'il a rencontré pour la première fois à Tadoussac dix ans auparavant. Tessouat n'en croit pas ses yeux tant l'exploit de Champlain est extraordinaire pour un Européen. N'eut été des mensonges et des parjures vraisemblables de Nicolas du Vignau et de l'indignation et l'ire de Tessouat et de ses braves, Champlain aurait continué son exploration de la Grande rivière des Algonquins (Ottawa) jusqu'à sa source au nord de l'Ontario et de là, à la baie de James et la mer intérieure du Nord (d'Hudson), le but ultime de son expédition de 1613.

Champlain quitte le lac des Allumettes deux jours après son arrivée, soit le 10 juin, et arrive au Grand Sault Saint-Louis une semaine plus tard, après avoir visité les localités de Waltham, Fort Coulonge et de nouveau les chutes de la Chaudière. À la suite de ses découvertes et grâce aux renseignements obtenus des Algonquins et des Nipissiriniens lors de cette expédition, Champlain modifie sa carte de la Nouvelle-France de 1612 en y ajoutant le tracé de la rivière Ottawa et en y reliant le lac Nipissing sur la carte de 1613. Durant l'intervalle de temps qui sépare les expéditions de 1613 et de 1615 le long de la rivière Ottawa et dans

les territoires plus au nord et à l'ouest, les objectifs de l'exploration territoriale ont changé. Si la découverte de la mer intérieure du Nord (d'Hudson), le passage du Nord-Ouest et l'exploration des autres Grands Lacs par l'intérieur des terres demeurent à l'agenda, l'arrivée des premiers missionnaires Récollets en 1615 et l'éminence d'une guerre confrontant les autochtones alliés et les Iroquois appartenant à la Confédération des Cinq-Nations jouent un rôle tout aussi important. Les soucis de l'évangélisation des tribus algonquines et huronnes et de l'assistance militaire dans le cadre de la Grande Alliance sont au cœur même de l'exploration de l'an 1615, contrairement à celle de l'an 1613. Après avoir consulté Pont-Gravé, Champlain en arrive à la conclusion qu'il doit assister les autochtones alliés dans leur future guerre.

Après s'être bien préparé en vue d'un voyage en Huronie et d'une durée provisoire de trois à quatre mois, Champlain s'embarque à la rivière des Prairies le 9 juillet en compagnie de trois autres Français et de dix Amérindiens. Ils remontent le cours de la rivière Ottawa en passant par Ottawa, Portage du Fort et Pembroke. Contrairement à 1613, les Algonquins de la Grande-Nation à la bourgade du sagamo Tessouat ne s'objectent pas au passage de Champlain et de ses hommes, la raison principale étant leur peur de l'agression imminente des Iroquois et l'assistance militaire que leur apporte Champlain. À cette occasion, le resserrement de la Grande Alliance et les menaces de guerre sont, comme au lac Champlain en 1609, les catalyseurs de l'exploration territoriale. Du lac des Allumettes, Champlain continue son chemin vers l'ouest jusqu'à Mattawa, situé à l'intersection des rivières Mattawa et Ottawa, qui bifurque en direction nord. À l'intersection, Champlain se dirige vers l'ouest, remonte le cours de la rivière Mattawa en passant par les lacs Talon et à la Truite (Trout Lake) pour se rendre à l'entrée du lac Nipissing le 26 juillet. Une bourgade des Nipissiriniens (le site actuel de la ville de North Bay) est alors implantée dans le secteur sud-est du

lac, près de La Vase Portages. Après avoir créé des liens d'amitié avec les Nipissiriniens, comme il l'a fait avec les Algonquins de la rivière Ottawa afin d'assurer la sécurité de l'expédition, Champlain poursuit sa route vers l'ouest le 28 juillet. Il traverse le lac Nipissing jusqu'à son exutoire à la rivière des Français (French River) après avoir croisé les îles du Manitou (Manitou Islands). Le 29 juillet, Champlain pénètre dans le lac des Attignouantans (lac Huron), la fameuse mer (d'eau) Douce dont il a entendu parler pour la première fois en 1603. Champlain n'est pas le premier européen à visiter la mer (d'eau) Douce (lac Huron) : Étienne Brûlé, le père Joseph Le Caron et les douze Français qui l'ont accompagné y sont déjà passés. De l'embouchure de la rivière aux Français, Champlain côtoie le rivage de la Baie Géorgienne en direction sud-sud-est à travers la région des 100 000 îles et arrive à la baie de Matchidache (Matchedash Bay) à l'extrémité sud de la Baie Géorgienne le 1^{er} août. Après avoir traversé cette baie, Champlain se rend à proximité de Penetang, puis à la bourgade de d'Otoüacha (Toanché) au pays de la tribu huronne de l'Ours. Le 2 août, il visite la bourgade de Carmaron au sud-est de Toanché et le lendemain Touagainchain (Sainte-Madeleine), Carmaron et... (?) La Rochelle/Saint-Gabriel. Le 5 août, Champlain arrive à Carhagouha (au nord-ouest du présent village de La Fontaine) où il rejoint le père Le Caron et les douze autres Français qui l'ont devancé. Entre le 14 et le 17 août, Champlain voyage de bourgade en bourgade et il en visite cinq entre Carhagouha et Cahiagué (Saint-Jean Baptiste près de Warminster), le lieu de rendez-vous des autochtones alliés avant le départ pour la guerre. Pendant que les préparatifs de guerre, les conseils et les réunions s'organisent, que les discours, les banquets, les danses et les chants vont bon train, Champlain visite quelques-unes des vingt bourgades environnantes en attendant le départ au pays des Iroquois.

Le 1^{er} septembre, il part de Cahiagué avec un groupe de guerriers alliés, longe le lac Couchichine

(Couchiching), arrête à Orillia et traverse le lac Ouentaron (Lake Simcoe) pendant qu'Étienne Brûlé et douze ambassadeurs autochtones se dirigent vers le pays des Andastes, au nord de l'État de Pennsylvanie. Le 8 septembre, l'expédition part du lac Ouentaron, emprunte la route des lacs Cranberry, Balsam et Cameron, puis des lacs Sturgeon, Pigeon, Buckhorn, Stony et Katchiwano pour continuer vers l'est en suivant le cours des rivières Otonabee (près de Peterborough) et Trent, qui se jette dans la baie de Quinté, où il gagne le lac Ontario à son extrémité orientale. Le 4 octobre, Champlain met pied à terre dans l'État de New York à Stoney Point, à l'ouest d'Henderson. Après plus de quatre jours de marche à travers bois et marécages entrecoupés de plusieurs ruisseaux et d'une rivière (Chouagen, aujourd'hui Oswego), Champlain arrive au lac des Onnondagués (Onondaga) près de Syracuse, le lieu de la dernière bataille des Français contre les Iroquois à l'époque de Champlain. Il est certain que celui-ci n'est pas le premier voyageur européen à Syracuse ; l'année précédente, les Hurons ont capturé des Hollandais dans cette région, puis les ont relâchés, croyant qu'ils étaient des Français. Après la bataille de Syracuse, le retour des armées alliées s'effectue grossièrement suivant le même trajet du 17 octobre au 23 décembre, mais avec de nombreux arrêts pour s'adonner à la chasse et à la pêche.

De retour à Cahigué, Champlain va rejoindre le père Joseph Le Caron à Carhagouha le 4 janvier et tous deux sillonnent le pays des Pétuns, de l'Ours, des Cheveux-relevés, et des autres nations (Algonquins et Nipissiriniens) qui viennent hiverner au pays des Hurons. À cause de démêlés entre les hivernants algonquins et les Hurons durant l'hiver 1606 pour lesquels il sert d'arbitre, Champlain est contraint d'annuler son exploration vers la mer intérieure du Nord (d'Hudson) en compagnie du sagamo algonquin, Yroquet, et de quelques guides népissingues, ce voyage ayant été prévu durant l'hiver, au moment même où les litiges entre

Algonquins et Hurons sont en cours. Champlain quitte la Huronie le 20 mai et arrive au Grand Sault Saint-Louis le 29 juin en empruntant la même route qu'en 1615. Il en repart le 8 juillet et revient à Québec trois jours plus tard, puis on le retrouve à Tadoussac le 23 juillet, où il s'embarque ensuite pour la France (Honfleur) le 3 août.

L'exploration de 1615-1616 est la dernière que Champlain a entreprise. Il est difficile de déterminer la cause exacte de la fin de cette activité. Son âge (il a alors 37 ans) et les blessures subies lors des combats de Sorel et de Syracuse, les intrigues, les cabales, les changements politiques en France et les difficultés financières conséquentes du sieur de Monts entre 1617 et 1619, le séjour de madame Champlain-Boullé à l'Habitation entre 1620 et 1624, les négociations de paix entre les alliés et les Iroquois en 1622 puis la ratification d'un traité qui demeure en vigueur jusqu'en 1627, et enfin l'invasion anglaise en 1628-1629 sont autant de facteurs qui jouent en défaveur de nouvelles explorations. Mais la raison la plus importante est vraisemblablement le déplacement des intérêts personnels de Champlain, qui concentre ses efforts sur la colonisation, la sédentarisation et l'évangélisation des autochtones, l'agriculture et le commerce. Dans l'édition 1932 des *Voyages*, Champlain écrit : « Ma tâche consiste à préparer le terrain pour ceux qui, après moi, désirent s'engager dans cette entreprise (l'exploration, les découvertes territoriales) ». Face aux nombreuses oppositions et contrariétés, et souvent même frustrations, qui proviennent de l'indifférence et de la négligence des autorités françaises, plus particulièrement entre 1617 et 1629, Champlain juge, considérant les moyens dont il a à sa disposition, plus essentiel de conserver les acquis territoriaux que de se lancer dans des conquêtes hors de mesure, et se dit qu'il est préférable de remettre cette tâche dans les mains de la future génération.

Il a eu raison, car après les explorations préliminaires des interprètes et des coureurs des bois

tels que Étienne Brûlé, Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, Thomas Godefroy, Jean Nicolet de Belle-brune, Grenolle et Bruce. La relève est nombreuse : Louis Jolliet, Jacques Marquette, René-Robert Cavalier de La Salle, les frères Gaultier Varennes de La Vérendrye, Médard Chouart des Groseilliers, Pierre-Esprit Radisson, Pierre Le Moyne d'Iberville et plusieurs autres. En plus des quelque 165 000 kilomètres effectués au cours de ses 25 ou 27 traversées transatlantiques, Champlain a parcouru des milliers de kilomètres terrestres et maritimes et exploré en détail les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario au Canada, ainsi que les côtes de la Nouvelle-Angleterre et le nord des États de New York et du Vermont aux États-Unis. Sur la carte de la Nouvelle-France de 1616, il a ajouté les reconnaissances effectuées en Huronie et, au cours de la guerre contre les Iroquois, un levé des Grands Lacs (le premier du genre en Amérique du Nord). Il y a aussi inclus les bourgades de Carhagouha (Midland) en Ontario et de Carantouan, village de la région de Susquehanna au nord de l'État de Pennsylvanie où Étienne Brûlé s'est rendu à sa requête en 1615. La grande carte de la Nouvelle-

France que Champlain publie dans la dernière édition des *Voyages* en 1632 a une saveur politique. Elle montre l'étendue de l'empire français en Amérique du Nord au début du xvii^e siècle. Il s'étend du Groënland à la baie de Chesapeake et se prolonge à l'ouest jusqu'au lac Supérieur. Y figurent la mer intérieure du Nord glaciale (d'Hudson), la mer (d'eau) Douce (lac Huron), le lac Saint-Louis (Ontario), le lac des Biserinis (Nipissing) et la Grande Rivière des Algonmequins (Ottawa). Cette carte qui résume les connaissances géographiques de Champlain en 1616, a servi de base à toutes les cartes du xvii^e siècle. En plus des renseignements obtenus des Amérindiens, d'Étienne Brûlé et de Jean Nicolet de Belle-brune, ses interprètes, ses observateurs et ses agents spéciaux en territoires autochtones ont collaboré pour une large part aux découvertes des Terres Neuves dans la région des Grands Lacs, en particulier dans les états de Pennsylvanie, du Michigan et du Wisconsin, et permis à Champlain d'améliorer le contenu de la carte de 1616-1617 puis de compléter celle de 1632.

LE GÉOGRAPHE ET LE CARTOGRAPHE 1603-1632

CHAMPLAIN EST VERSÉ EN GÉOGRAPHIE humaine aussi bien qu'en géographie physique et qu'en cartographie. En tant qu'illustrateur et dessinateur, il nous lègue plusieurs détails de la géographie, des habitations, de la faune, de la flore, et des événements historiques qui ont eu lieu dans cinq états des États-Unis et cinq provinces canadiennes. Il prépare les premiers plans d'urbanisation et de dessins architecturaux en Amérique à l'Île Sainte-Croix, à Port-Royal et à Québec. Il cartographie le littoral atlantique du Cap-Breton jusqu'à Cape Cod et il produit une carte du territoire à l'intérieur du continent nord américain, une première pour l'époque. Champlain est un personnage dont le caractère est axé davantage sur le visuel que sur l'auditif. Il a un talent particulier pour la peinture, le dessin et les illustrations, et une prédilection pour les sciences et les ressources naturelles ; il combine donc fréquemment ces deux intérêts dans ses croquis. Contrairement à ce que l'on retrouve chez les historiens contemporains tels que Marc Lescarbot, Gabriel Sagard-Théodat ou Chrestien Le Clercq, qui font référence aux charmes de la musique et à des instruments particuliers, comme le luth et la cithare, Champlain n'en fait jamais mention dans ses œuvres et ce, même s'il a séjourné en Acadie plus d'un an avec de Poutrincourt qui est reconnu comme étant un bon musicien.

Que ce soit à cause de ses convictions religieuses assez rigides ou à cause des nombreuses soirées mondaines à la Cour auxquelles il ne participe que très rarement, Champlain ne ressent aucune affinité particulière pour la musique. Pour les mêmes raisons, Champlain semble toujours ennuyé par les chants et les danses des autochtones lors des diverses cérémonies auxquelles il est tenu d'assister. La règle religieuse de son époque est généralement défavorable à la pratique de la musique profane et à la danse galante, alors que les soirées mondaines se gavent de musique instrumentale, de chants et de danses populaires.

Champlain demeure avant tout un esprit solitaire qui aspire à la tranquillité ; la pratique du dessin et de la cartographie dans des environnements calmes est davantage compatible avec son caractère que les réunions mondaines privilégiant la musique, le chant et la danse au XVII^e siècle. Comme tous les navigateurs de l'époque, il lui faut acquérir des connaissances cartographiques. Pour Champlain, cette obligation est d'autant plus facile qu'il possède les talents artistiques d'un dessinateur et d'un peintre. Il sait manier instinctivement le crayon et le pinceau. Lorsque Champlain se met à la recherche d'un emploi en 1602, suite au terme de sa carrière de soldat et de son voyage aux Caraïbes, au Mexique et en Amérique centrale, il

fait d'abord valoir ses talents d'observateur (on dirait aujourd'hui de scientifique, en l'occurrence de naturaliste) et de cartographe. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle le sieur Aymar de Chaste fait appel à ses services. Lors de son premier voyage en Amérique avec les Espagnols, Champlain a déjà mis en application ses connaissances en géographie physique et humaine. Au *Brief Discours* sont annexés 62 dessins, dont 57 concernent l'environnement physique (16 cartes de côtes et de plans de villes et 41 illustrations d'animaux, de plantes, de fruits et de mines) et 5 autres concernant les mœurs et les habitants du Nouveau Monde (3) et les abominations du régime espagnol (Inquisition, 2). En 1599, avant même de faire carrière comme géographe du Roi, il est assez évident que Champlain s'intéresse prioritairement à la géographie physique, en particulier aux ressources naturelles et aux sciences connexes. En 1603, lors de son voyage sur les rives du Saint-Laurent à titre d'observateur du Roi et de géographe, les intérêts de Champlain sont passablement différents. Même s'il ne présente ni cartes ni croquis dans son édition 1603 *Des Sauvages*, les descriptions que Champlain donne indiquent qu'il apporte autant d'importance à la géographie humaine que physique.

Il fait d'abord rapport des découvertes des terres à l'intérieur du continent le long du Saint-Laurent et de celles sur la côte de l'Acadie, des rivières, des lacs, des îles, de la fertilité des terres qui s'y trouvent, des animaux, des arbres, des fruits, et, dans le cas de l'Acadie, des mines. Toutefois, il insiste longuement sur les mœurs, les coutumes, les mariages, les habitations et les guerres des Montagnais. En bref, entre 1599 et 1603, on note un changement sensible d'attitude chez Champlain, le géographe et le cartographe, en faveur de la géographie humaine et l'ethnographie. Ce revirement de situation est vraisemblablement dû au poste d'observateur du Roi qu'occupe Champlain à cette occasion. Au cours de l'exploration des côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre entre 1604 et

1607, la géographie physique et la cartographie représentent les préoccupations principales de Champlain. Champlain, géographe du Roi, pensionné par celui-ci, jouit d'une certaine indépendance tout en restant subordonné au chef de l'expédition. La carte de l'Acadie de 1607, première représentation des côtes de l'Acadie jusqu'à Cape Cod et qui se trouve présentement à la Library of Congress à Washington, compte parmi les meilleures productions cartographiques de Champlain. Elle a apparemment été établie durant l'hivernage de 1606-1607 à Port-Royal. L'expédition de Champlain, de Monts et de Poutrincourt en Acadie ne se résume pas à la cartographie territoriale. Champlain décrit dans la relation de ses *Voyages* (1613) les côtes, les terres, les îles, les rivières, les estuaires, les ports, les havres, les collines, les montagnes et les autres singularités physiographiques. Il s'attarde à une description des forêts et des essences d'arbres, des prairies, des bêtes sauvages, des poissons et des oiseaux et en Acadie, il visite également l'emplacement de mines d'argent, de cuivre et de fer à faible teneur.

En Nouvelle-Angleterre, aucune mine de métaux de base ou précieux n'est connue. Autant la quantité que la qualité des pelleteries diminue au fur et à mesure qu'il se dirige vers le sud-ouest. Bien qu'il y prête moins attention, Champlain fait le récit des contacts qu'il a avec les autochtones. Il distingue d'abord les peuples qui habitent l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre: les Malécites et Micmacs au nord, puis les Et(e)chemins et enfin les Almouchiquois plus au sud-ouest. Champlain note leurs occupations, leurs diverses habitudes alimentaires, leurs techniques de chasse et de pêche, leurs moyens de transport, le mode de construction de leurs habitations, leur hospitalité (festins, chants et danses, jeux de société, mascarades), les échanges amicaux, les connaissances agricoles des Et(e)chemins du sud et des Almouchiquois, leur habillement, les bijoux des femmes (coquillages), la peinture sur leurs visages, leurs armes, leurs gouverne-

ments, leur système de justice et leurs croyances religieuses, leurs superstitions, leur façon de vivre et de guerroyer, leurs chefs de guerre, leurs devins, leur ménage, leurs ustensiles, etc. Quoique les récits relatifs à la géographie humaine et l'ethnographie de ces quatre peuples soient plus succincts que ceux attribués à la géographie physique, Champlain laisse à la postérité des renseignements inédits sur les modes de vie et les mœurs des Souriquois (Micmacs), Malécites, Etchemins et Almouchiquois. Une carte plus étendue que celle de 1607 et datée de 1612 montre l'ensemble de la Nouvelle-France : l'Acadie, Terre-Neuve, le fleuve Saint-Laurent, le lac Champlain et, à l'ouest, un petit et deux des Grands Lacs positionnés d'après les récits que lui en ont fait les autochtones. Incluse dans *Les Voyages* publiés en 1613 (Livre Premier), cette carte, ainsi que treize cartes détaillées des rades de la côte d'Acadie et de Nouvelle-Angleterre jusqu'à La Soupçonneuse (Martha's Vineyard), contient de magnifiques dessins d'animaux marins, de voiliers, de petites embarcations, d'Amérindiens, de plantes et de fruits.

La qualité de ces cartes est incomparable avec celles qu'il a établies lors de son voyage de 1600-1601, les talents artistique et technique de Champlain s'étant développés au cours des cinq années écoulées. L'amélioration est plus que sensible. Il est facile d'observer que Champlain est passé maître dans les domaines de la géographie physique et la cartographie, mais comme il reste muet sur ses activités d'ordre personnel, il est difficile de dire s'il s'agit du résultat de son application soutenue comme autodidacte ou de l'enseignement de personnes expérimentées et expertes en la matière, par exemple Charles Leber(t), sieur du Carlo(t). Deux faits militent en faveur de l'autodidacte. Le peu de temps dont Champlain dispose lorsqu'il séjourne en France entre 1603 et 1612 et l'empreinte toute personnelle de la facture de ses cartes. Grosso modo, on peut affirmer que la région située à l'est du Grand Sault Saint-Louis (Montréal) est le fruit

des expéditions de Champlain lui-même, alors que le territoire situé plus à l'ouest est dû à la reconstitution ou à la synthèse des bribes de renseignements cartographiques recueillies par Champlain auprès des autochtones.

De 1608 à 1612, Champlain explore rivières, rives, îles, lacs et chutes à l'intérieur des terres de Tadoussac jusqu'au Grand Sault Saint-Louis. En 1608, il cartographie Tadoussac, la rivière Saguenay, l'île aux Lièvres, la rivière aux Saumons, le cap Dauphin (au Saumon), le cap à l'Aigle (aux Oies), La Malbaie, l'île aux Coudres, l'île d'Orléans, la chute Montmorency, le lac des Neiges (Saint-Féréol), la région de Québec, la petite rivière (Saint-Charles) et la Pointe de Lévis. En 1609, Champlain effectue des observations géographiques à la pointe Sainte-Croix (de Lotbinière), à la rivière Sainte-Marie (Sainte-Anne), à Batiscan, à l'île Saint-Éloy, à la rivière Métaberoutin (Saint-Maurice), à Trois-Rivières, au lac Saint-Pierre, aux rivières Sainte-Suzanne (du Loup), du Pont (Nicolet) et de Genes (Yamaska?), aux îles de Sorel, à la rivière des Iroquois (Richelieu), aux chutes des Iroquois (Chambly), à la frontière entre le Canada et l'État de New York et au lac Champlain, qu'il traverse complètement jusqu'au Fort Ticonderoga. En 1611, Champlain fait une description cartographique du Grand Sault Saint-Louis, de la partie ouest de l'île de Montréal, de la Place Royale, du Mont Royal, des lacs Saint-Louis et de Soissons (des Deux-Montagnes), de la petite rivière Saint-Pierre (ville Saint-Pierre), des îles Sainte-Hélène et des Hérons, de la rivière Saint-Lambert (Longueuil) et de Laprairie.

Pendant cette même période, Champlain a également apporté sa contribution à la géographie humaine par l'ethnographie des autochtones qui peuplent les rives du Saint-Laurent ou qui s'y rendent. On apprend que les Montagnais constituent essentiellement une nation de chasseurs qui échangent leurs fourrures avec des objets de fabrication européenne, et ce depuis longtemps, d'abord avec

les Basques, les Espagnols et les Portugais puis avec les Français et les Anglais; ils connaissent l'existence de la mer du Nord (d'Hudson) qui est accessible en remontant la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean. Leur subsistance est basée sur la chasse et la pêche, ils ne connaissent pas l'agriculture. Du 15 septembre au 15 octobre, les Montagnais font traditionnellement la pêche à l'anguille dans le fleuve Saint-Laurent et font une réserve alimentaire qui dure environ jusqu'en février. En décembre, ils partent à la chasse en raquette et les viandes d'original (élan), de chevreuil (cerf), de castor et d'ours leur permettent normalement de se nourrir jusqu'au printemps, mais les famines (comme celle de 1609) sont courantes. Champlain nous informe des modalités étranges du mariage, des enterrements, de leur croyance aux esprits et au diable ainsi qu'à l'immortalité des âmes. Il nous renseigne aussi sur leur port vestimentaire, leurs mœurs et leur caractère peu recommandable. Il les décrit comme étant des êtres méchants, vindicatifs et menteurs.

En 1609, Champlain rencontre les Algonquins de la Grande rivière (des Algonquins), c'est-à-dire la rivière Ottawa, les Ojibwés/Ouendats (Hurons), et d'autres autochtones alliés avec qui il entreprend le premier combat contre les Iroquois. Champlain sait encore peu de chose sur ces peuples, mais comme les Montagnais ils ont leurs Pilotois (devins), leurs superstitions, leurs croyances, leurs songes, danses, chants, cris et injures respectives en temps de guerre et leurs traditions propres. Après la victoire au combat, les alliés torturent les prisonniers Iroquois avec une cruauté qui sidère et choque Champlain au point qu'il leur fait une remontrance. Il apprend plus tard que lorsque les Iroquois capturent des prisonniers, ils leur font subir le même supplice. À l'occasion de la seconde guerre contre les Iroquois en 1610, Champlain est tout aussi offusqué de la manière de traiter les prisonniers. Il est témoin de scalps, de tortures inhumaines et de brûlures prolongées, mais il doit s'habituer à ces rites guerriers. Il prend tout de

même en note la plus grande discipline militaire et la bravoure des ennemis, mais il n'a pas suffisamment de contact avec ces braves pour nous transmettre une description de leurs mœurs, de leur mode de vie et de leurs croyances. Il conclut toutefois que, étant donné que ceux-ci occupent le territoire situé entre celui des Montagnais et des Algonquins, leur mode de vie, leurs coutumes et leurs traditions doivent être apparentés à ceux des autres autochtones qu'il connaît mieux.

De 1611 à 1616, Champlain s'intéresse davantage à la géographie humaine et à l'ethnologie qu'à la géographie physique et la cartographie. Dans cet intervalle de temps, on note un changement progressif des préoccupations de Champlain dans sa profession de géographe et de cartographe. Il oriente ses investigations vers la sociologie et l'ethnologie amérindienne. Cette évolution chez Champlain trouve ses raisons principales d'une part dans l'accroissement de sa ferveur religieuse, la venue des premiers missionnaires (les Récollets) et son souci d'évangélisation des autochtones, et d'autre part dans son patriotisme et son désir d'intégrer les autochtones alliés comme sujets du royaume de France, de les civiliser à la manière européenne et de les sédentariser. Il est aussi probable que, suite à la publication de l'édition de 1613 de ses *Voyages*, il se soit rendu compte de l'intérêt que suscite chez les lecteurs français la description des mœurs, us et coutumes et autres particularités des naturels d'outre-mer et qu'il utilise cet atout pour susciter la curiosité des Français intéressés à émigrer en Nouvelle-France et pour mousser la propagande coloniale. La Nouvelle-France jouit d'une mauvaise réputation en France due à la rigueur de son climat, à la dureté du labeur, à la carence des vivres et aux maladies mortelles, comme le scorbut et la dysenterie. Toutefois, pour arriver à convaincre des gens d'émigrer, Champlain se rend vite compte qu'il lui faut observer et comprendre non seulement le mode de vie, mais aussi la psychologie amérindienne. Un des premiers

essais ethnologiques de Champlain remonte à 1613 lors de l'expédition sur la Grande Rivière des Algoumequins en compagnie de Nicolas du Vignau, qui est censé lui servir de guide pour explorer la mer du Nord (d'Hudson), et de Thomas Godefroy, son interprète. Au cours du voyage, Champlain adresse des louanges aux autochtones pour leur dextérité à sauter les nombreux rapides rencontrés sur le parcours, leur adresse dans le maniement des avirons et des canots et il vante leur facilité à reconnaître les lieux sur le parcours. Sans leur assistance, les Français peuvent difficilement pénétrer à l'intérieur des terres. En remontant la rivière Ottawa, Champlain fait la rencontre de divers petits groupes d'autochtones appartenant à des tribus, des clans et des bandes algonquins différents (Kinouncheperini, Ouaouiechkairini, Matououescarini, les Algonquins du lac au Rat-Musqué et leur sagamo, Nibachis, et ceux du lac des Allumettes et leur chef, Tessouat).

Quelles que soient les tribus ou nations indigènes qu'il rencontre, Champlain tient toujours le même discours, à une ou deux variantes près. Il vient dans leur pays pour les assister dans leurs guerres, leur assurer l'amitié des Français, les exhorter à venir demeurer près d'eux dans des villages fortifiés le long du fleuve Saint-Laurent entre le Grand Sault Saint-Louis et Québec, et à y labourer et cultiver les terres. Cette invitation à venir habiter près de colons et donc à se sédentariser laisse entrevoir le souci ultérieur de Champlain en faveur de la civilisation et de l'évangélisation des nations autochtones. Pour établir solidement une colonie dans un pays aussi éloigné de la France et avec si peu de moyens à sa disposition, Champlain doit se faire des alliés en s'assurant l'amitié de chaque peuple indigène rencontré et en leur proposant de les protéger de leurs ennemis. Avec cet acquis, il pourra explorer le pays, connaître ses ressources, découvrir les avantages que le territoire peut offrir au commerce, à l'agriculture et à la colonisation en général.

Le but ultime de l'expédition de Champlain en 1613 reste cependant l'exploration de la mer intérieure du Nord (d'Hudson) et la découverte du passage du Nord-Ouest vers le continent asiatique. Le refus du sagamo Tessouat et du conseil des anciens de la bourgade algonquine de l'Île (la Grande Nation) au lac des Allumettes de laisser passer Champlain et ses hommes pour se rendre au pays des Nebicerini (Nipissings), de même que les fausses raisons évoquées par les indigènes affligent Champlain. La difficulté et les dangers de la route, le grand nombre de rapides à traverser, la méchanceté des Nipissiriniens, leurs sorcelleries et leur crainte de le perdre dans cette aventure périlleuse sont autant d'arguments avancés par Tessouat et que Champlain n'apprécie pas; il n'est pas sans ignorer que la raison fondamentale de leur refus est de nature commerciale. Le sagamo Tessouat et les Algonquins de l'île Morrison contrôlent le couloir de la route pour la traite des pelleteries et exigent un tarif de péage aux voyageurs qui l'empruntent. Comment Champlain peut-il raisonnablement convaincre des gens semi-nomades qui vivent d'un négoce rémunérateur requérant un minimum d'efforts et dont les connaissances agricoles se réduisent à la culture marginale du maïs, de la citrouille, des courges, des fèves et des pois, à devenir sédentaire et à s'adonner avec multiples peines et efforts au défrichage, au labourage et à l'agriculture à plus grande échelle? Voilà en fait le dilemme devant lequel se trouve Champlain en 1613. Au retour vers le Grand Sault Saint-Louis, Champlain s'arrête au saut Asticou (chutes de la Chaudière) près d'Ottawa et décrit la cérémonie des offrandes propitiatoires du tabac qui préserve les tribus alliées de l'attaque de leurs ennemis, un rite indigène très ancien que Champlain confond avec une de leurs superstitions.

En dépit de tous les efforts et des études effectués par Champlain pour faire la lumière sur les affaires sociales et le contexte ethnographique des autochtones, un mur de silence et d'incompréhension sépare décidément les cultures française et

amérindienne, mur contre lequel les missionnaires se buteront à leur insu à partir de 1615. Il ne s'agit pas de vouloir, il faut pouvoir et être en mesure de changer le mode de vie, les mœurs, les habitudes et la culture des indigènes, et surtout être convaincu du bien fondé de l'acculturation, de la sédentarisation et de l'évangélisation des premiers habitants de ce continent.

En 1615, Champlain reprend le chemin de la Grande rivière des Algonmequins jusqu'au lac des Algonmequins (Allumettes) où Tessouat et ses compagnons, surnommés deux ans plus tôt « enfants terribles et mensongers » par Champlain, le laissent passer sans mot dire. Cette année-là, les Algonquins, tout comme les Hurons, sont sérieusement menacés par les Iroquois et la peur a préséance sur le gain commercial. Champlain se rend jusqu'à la bourgade de La Vase Portages à l'entrée du lac Nipissing. Les Nipissiriniens, qui ne sont ni les méchants, ni les mécréants, ni les guerriers terribles, ni les sorciers décrits par Tessouat et ses braves en 1613, mais plutôt des indigènes paisibles vivant de chasse et de pêche, lui font une belle réception, soit deux jours de festins, de réjouissances, de chants et de danses en l'honneur de sa visite. Champlain semble impressionné par ce peuple, car non seulement il décrit leurs habillements mais il esquisse aussi des croquis des costumes guerriers des hommes et des robes des femmes, qui ne diffèrent en rien de celles des Montagnaises et des Algonquines. Arrivé à la rivière des Français, Champlain est encore plus ébahi par la prestance et la classe de la nation des Cheveux-relevés, qu'il compare aux courtisans en France; de toute évidence, ces Andatahouats, mi-Algonquins mi-Hurons, représentent l'aristocratie indigène. Vraisemblablement étonné, intrigué, voire subjugué par l'apparence physique, le port vestimentaire et la culture de cette nation, Champlain ne se contente pas de faire la description de leurs habillements, de leurs armes, de leurs parures et de leur hospitalité, mais il exécute aussi deux

dessins de guerriers avec leurs armes en employant le style artistique de ses illustrations rencontrées dans le *Brief Discours*.

La contribution la plus étoffée de Champlain au chapitre de la géographie humaine et de l'ethnographie se situe dans la région de la mer (d'eau) Douce (lac Huron et Baie Géorgienne) à la fin de 1615 et en 1616 après son retour de la troisième guerre contre les Iroquois, qui a eu lieu à Syracuse au sud du lac Onondaga. D'abord, au cours de cette bataille que les Iroquois gagnent par leur supériorité numérique et militaire et grâce à leur discipline exemplaire, Champlain, habitué aux tactiques et aux stratégies militaires européennes, déplore le manque flagrant d'autorité des chefs alliés autochtones sur leurs guerriers, le désordre et la confusion incroyables et l'entêtement de tout un chacun de faire à sa guise pendant le combat. Après la bataille, la vieille coutume des tortures de prisonniers n'a pas changé d'un iota et le chagrine au plus haut point, mais cette fois-ci, alors qu'il est blessé et vaincu, il n'est pas en position d'interférer. Il n'y a pas que des aspects négatifs à relever dans cette défaite. Champlain relate la façon prudente et humaine (?) qu'ont les autochtones alliés de faire leur retraite et la manière sécuritaire de ramener leurs blessés. Sur le chemin du retour en Huronie, les autochtones alliés s'adonnent à deux autres de leurs activités préférées: la chasse et la pêche. Champlain décrit et illustre avec un dessin rempli de détails la façon astucieuse employée par les indigènes pour capturer les chevreuils (cerfs) au moyen d'enclos et de pièges. Pour transporter leur butin de chasse au pays, les autochtones utilisent des traîneaux (traînes sauvages), un genre de toboggan constitué de deux planches minces en bois dur et coulant disposées une à côté de l'autre et assujetties à de petites traverses attachées avec des lanières de cuir appelée « babiche ».

Durant l'hiver de l'année 1616, Champlain entreprend de façon sérieuse sa carrière d'ambassadeur de paix et d'amitié auprès des nations qui habitent

ou hivernent en Huronie, soit la nation des Pétuns (T[s]ionontati), de l'Ours (Attigouautan), des Neutres (Attouwandonks/Attiwandaronks), des Nipissiriniens, des Cheveux-relevés (Andatahouats), des Algonquins (Algommequins/Algoumequins) de la rivière Ottawa et des diverses autres tribus huronnes appartenant aux quatre grands clans. Il décrit leurs mœurs et habitudes, leurs occupations, leurs travaux agricoles, leur commerce, le mode de construction, la taille et l'état de l'intérieur de leurs demeures, les instruments et ustensiles, leurs habits, leur régime alimentaire, les coutumes et les travaux des femmes, les parures et bijoux (coquillages), les danses, leur gouvernement, leur croyance, la liberté sexuelle des filles, les essais pré-nuptiaux, les mariages, l'amour inné des enfants, les cérémonies funéraires, le système d'amendes compensatoires des meurtres, l'omniprésence de forces mystiques dans la nature, le rôle des sorciers et devins dans les maladies et les guerres, les fêtes et les cérémonies communes, etc. Pour la première fois en Amérique du Nord, Champlain entreprend un recensement détaillé des peuples qui habitent le pays des Wendats et estime sa population à 30 000 habitants. Il est quasi inconcevable de penser que, décimés par les maladies des Européens contre lesquelles ils ne sont pas immunisés, défaits et dispersés par les Iroquois en 1648, ils soient presque complètement disparus de la carte une vingtaine d'années plus tard, bien qu'appartenant eux-mêmes à la grande famille iroquoise.

Vu qu'ils ont créé la Grande Alliance des autochtones alliés contre la *Confédération des Cinq-Nations*, Champlain et les Français ne sont pas étrangers à cette tuerie, l'opposition traditionnelle

des Hurons et des Iroquois étant renforcée en 1615 par la rivalité du commerce des fourrures et des influences socioculturelle, politique et religieuse des Français d'un côté, puis des Belges et des Hollandais de l'autre. Il faut toutefois ajouter à la décharge de Champlain qu'à partir de 1622 jusqu'à 1627, il dépense beaucoup d'énergie et fait de nombreux efforts diplomatiques pour ratifier un traité de paix avec les Iroquois; la rupture de l'entente de paix en 1627 est davantage due à la belligérance de quelques autochtones alliés indisciplinés (surtout les Montagnais) qu'à la bonne volonté de Champlain, dont le but n'a jamais été d'éliminer les Iroquois mais plutôt de réduire leur activité guerrière et les effets néfastes (tant sociaux que commerciaux) qui l'accompagnent. Même s'il n'a pas toujours rencontré le succès à cause de toutes sortes d'accidents de parcours, on peut affirmer que son apprentissage dans les domaines des géographies physique et humaine, de l'ethnologie, de la sociologie et de la psychologie amérindienne en général et de certaines nations en particulier lui ont permis de devenir un expert dans les affaires autochtones, tant pour les autorités et supérieurs immédiats en France que pour les sagamos et les conseils des anciens chez les nations alliées. En ajoutant aux cartes géographiques publiées dans *Les Voyages* de 1612 et de 1616 la carte de 1617 et celle publiée dans *Les Voyages* en 1632, on peut supposer que Champlain est devenu le grand spécialiste de la cartographie ancienne de l'Amérique du Nord, n'ayant ni égal ni compétiteur dans ce domaine. Ses cartes sont les prototypes de nos cartes contemporaines, qui surpassent les siennes en technique moderne, mais non en mode conceptuel.

L'ARTISTE, LE DESSINATEUR, LE PEINTRE 1599-1616

CHAMPLAIN N'À CERTES PAS LE GÉNIE d'un Rubens ou d'un Van Gogh, mais compte tenu de l'époque où il a vécu et de son éducation assez rudimentaire, on doit admettre qu'il possède une habileté certaine comme dessinateur. Ce penchant naturel pour le dessin et la peinture se concrétise dès l'âge de vingt et un ans lors de son voyage aux Caraïbes et en Nouvelle-Espagne en 1600-1601. Lors de ce périple avec les Espagnols, le talent de dessinateur et de cartographe de Champlain émerge clairement. Il illustre les plantes, les fruits et les animaux des pays visités, ceux qu'il dit avoir vus et aussi ceux dont il a ouï dire, notamment le dragon et l'oiseau du ciel (oiseau du paradis), qui n'a point de pieds et « qui est ordinairement en l'air, sans jamais venir à terre que quand il tombe mort ». Certains de ses dessins d'animaux expriment une certaine candeur et un art en progression, alors que ses cartes sont d'une précision telle qu'elles révèlent d'ores et déjà les qualités d'un véritable topographe. Toutes les illustrations sont en relief et les détails abondent sur les habitations, les plantes, les animaux, les hommes et leurs industries. Une planche est particulièrement symbolique et touchante, elle représente des Amérindiens nus et couronnés de plumes, mangeant et dansant sous une lune à figure humaine. Champlain a une vision aérienne des lieux dessinés.

En suivant Champlain pas à pas dans ses voyages relatés dans le *Brief Discours*, on constate son talent remarquable de dessinateur et sa progression constante vers la perfection en parallèle avec ses qualités de cartographe, de topographe, de marin et d'ethnologue, le tout joint à une immense curiosité et un sens aigu de l'observation. Les deux dernières illustrations qui accompagnent le *Brief Discours* traitent de l'Inquisition. La première planche représente des Espagnols faisant brûler des Amérindiens et la deuxième, un indigène bâtonné devant un prêtre catholique à la porte d'une église. Ces dessins en couleur dans la version originale démontrent sans équivoque la tolérance et la grandeur d'âme de Champlain qui ne peut tolérer les séances de torture infligées aux indigènes. Homme d'action et de conviction, il manifeste son indignation en envoyant une copie de ces deux illustrations au Vatican.

Aucune illustration accompagnant la publication *Des Sauvages* en 1603 n'a encore été retrouvée. Comme Champlain n'en fait aucune référence dans le texte, il est presque certain qu'il n'a pas fait de dessins lors de son expédition le long du fleuve Saint-Laurent et en Acadie. Tout comme en 1600-1601, des illustrations des lieux que Champlain a visités en 1603, tels que l'île Bic, les rivières Manicouagan et des Escoumins, la baie des Basques, le fjord du

Saguenay, l'île d'Orléans, la chute Montmorency, le rapide Richelieu en face de Deschambault, l'embouchure de certaines rivières (Sainte-Anne, Champlain, Saint-Maurice, Richelieu), l'île de Montréal et les îles avoisinantes, le Grand Sault Saint-Louis, Gaspé, le Rocher Percé, l'île Bonaventure, la Baie des Chaleurs, la rivière Saint-Jean (N.-B.), la Baie des Français (Fundy) et le bassin des Mines, l'île Saint-Jean (du Prince-Édouard), Canseau (le détroit de Canso) et l'île du Cap Breton, représenteraient aujourd'hui un intérêt inestimable pour l'histoire et la géographie canadiennes. Encore plus que des illustrations géographiques et cartographiques, des dessins d'arbres, de plantes, de fruits, d'animaux et d'autres ressources naturelles apparentées au goût et au style de ceux qui accompagnent le *Brief Discours*, feraient les délices du lecteur des récits *Des Sauvages*. On pense ici à des croquis du pin blanc, du cèdre blanc, de l'épinette noire, du sapin, du cyprès, du bouleau blanc, de l'érable, du tremble, du frêne, de l'hêtre, du chêne, du noyer, de l'orme, des arbres fruitiers, des poires, des cerises sauvages, des groseilles rouges et vertes, des fraises, des framboises, du maïs, des noisettes, des châtaignes, des vignes, des racines (ginseng?), de l'original (élan d'Amérique), de l'ours, du castor, du loup marin (phoque), du chevreuil (cerf d'Amérique), du daim, des biches, du porc-épic, du lièvre, du renard, de la loutre, du rat musqué, et d'autres animaux dont Champlain ne connaît pas tous les noms mais qu'il aurait pu dessiner.

Concernant les autres richesses naturelles et surtout minières, il est bien dommage que Champlain n'ait pas esquissé quelques croquis des diamants (cristal de roche/quartz) trouvés dans les schistes ardoisiers de Québec, des gîtes miniers de cuivre, d'argent et d'un métal brun foncé en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, comme il l'a fait à San Domingo (Haïti) ou à Mexico City. Plus que toute autre illustration, il aurait été fascinant de posséder aujourd'hui des dessins de Champlain sur les mœurs, le mode de vie, les us et coutumes des indi-

gènes et en particulier les habillements de fourrures de castor et de chevreuil des Montagnais, des Algonquins de la rivière Ottawa, des Souriquois (Micmacs), des Malécites et des Et(e)chemins, de leurs parures multicolores, leurs colliers et bijoux de coquillages, la peinture du visage et du corps à l'aide de graisse et de poudres végétales, de leurs armes dont l'arc est de bois souple, de la flèche en bois à pointe de silex, de l'épieu de bois dur, de la massue de pierre, de la rondelle (bouclier) de peau ou d'écorce et du couteau de pierre, de la scalp des têtes de prisonniers de guerre comme trophées, de la construction de leurs cases (cabanes) constituées de huttes rondes uni-familiales ou de maisons longues communautaires et de leurs canots d'écorce pesant quelques 300 kilogrammes, du tressage des poils de porc-épic, du rituel des danses, des cérémonies de mariage ou de funérailles, ou encore de l'absence quasi totale d'une organisation politique quelconque.

Finalement, quelle surprise et quel cadeau Champlain aurait légués aux politicologues et aux ethnologues s'il avait illustré la rencontre mémorable de la Grande Alliance franco-algonquine de 1603 contre les Iroquois, la répression des crimes par la vengeance privée et, à l'instar des scènes de danses sous une lune à figure humaine (adoration de l'astre) et de l'Inquisition au Mexique, s'il avait dessiné des planches décrivant les croyances des indigènes telles l'offrande de la fumée du calumet au Dieu du ciel, la puissance mystique de la nature, l'incantation pour invoquer la protection des puissances surnaturelles, l'intercession des sorciers et devins, et enfin la croyance en des êtres monstrueux mangeurs d'hommes, tels le légendaire GOUGOU des Micmacs. Il ne reste qu'à espérer que dans le futur quelques-unes de ces illustrations hypothétiques dues au talent artistique de Champlain seront découvertes. Il est cependant fort improbable que Champlain ait inclus des dessins complétant le texte *Des Sauvages* étant donné qu'il n'y fait pas référence dans ses écrits

comme c'est le cas ultérieurement, e.g. dans l'édition des *Voyages* de 1619.

Quelles peuvent être les raisons qui ont incité ou contraint Champlain à ne pas produire ses dessins habituels? Le manque de temps peut être la cause principale; pendant les trois mois où il séjourne en Nouvelle-France, Champlain effectue l'aller-retour à deux reprises entre Tadoussac et Gaspé, navigue de Tadoussac à Grand Sault Saint-Louis et visite un secteur important de l'Acadie. Ces nombreux et rapides déplacements ne lui laissent pas suffisamment de temps pour esquisser ses planches conventionnelles. La tâche attendue de lui en tant qu'observateur du Roi consiste d'abord et avant tout à décrire en mots la géographie et la physiographie des lieux, les paysages observés, les mœurs et le mode de vie des indigènes, les ressources naturelles, les potentiels agricole et commercial du pays, les événements frappants qui prennent place durant l'expédition et autres singularités afin d'en rendre compte à ses supérieurs et au Roi. Cette activité spécifique occupe obligatoirement la majeure partie du temps dont il dispose. Il est aussi possible que Champlain ait d'autres préoccupations prioritaires qui l'ont empêché d'illustrer son œuvre cette année-là. Dans l'édition 1613 des *Voyages*, les formes d'art et les illustrations sont plus variées. On retrouve ses dessins sur les cartes géographiques locales ou régionales soit dans le but de les agrémenter soit, pour les compléter. On les retrouve également dans des plans architecturaux d'habitations, tels ceux de l'Île Sainte-Croix (Dochet Island) en 1604, de Port-Royal (1605) et de Québec (1608), ou à l'intérieur des descriptions de batailles (Port Fortuné/Stage Harbour, Fort Ticonderoga/lac Champlain, Fort des Iroquois/Cap de la Victoire/Sorel).

Sur les cartes géographiques locales, Champlain illustre quelques-uns des éléments de l'environnement humain ou des événements qui caractérisent le site exploré. Ainsi, à Port de La Hève (Green Bay), Port Rossignol (Liverpool), Port au Mouton

(Port Mouton) et Port-Royal en Nouvelle-Écosse, ou encore à la rivière Saint-Jehan (Saint John) au Nouveau-Brunswick et à l'Île Sainte-Croix au Maine, Champlain illustre de petits groupes de Micmacs ou d'Et(e)chemins se tenant debout, un Amérindien avec un harpon sur la grève, un groupe d'indigènes armés et prêts à entreprendre une expédition de chasse, certains animaux sauvages dont le chevreuil, puis des cases, des huttes rondes, des tentes et des maisons longues, des halos de fumée au-dessus des demeures, de gros poissons dans les baies et les estuaires, et, dans le cas de la région de l'Île Sainte-Croix et de la vallée d'Annapolis/Port-Royal, l'emplacement des corps de logis de l'Habitation. Aux sites de la Nouvelle-Angleterre, Champlain illustre clairement la plus grande densité de population autochtone, tant chez les Et(e)chemins que chez les Almouchiquois, et la moindre quantité de poissons aux rivières Qui_ni_be_quy (Kennebec) et Chouaco(u)ët (Saco), à Port-Louis (Plymouth), Malle-Barre (Nauset Harbor), Le Beau Port (Gloucester), et Port Fortuné (Stage Harbour/Chatham/Cape Cod) qu'à la rivière Sainte-Croix. Un nombre croissant de demeures, de taille et de forme qui diffèrent au fur et à mesure que l'on se dirige vers le sud-ouest, indique sans l'ombre d'un doute l'occurrence d'une population plutôt clairsemée chez les Micmacs, suivie d'une population plus importante des Et(e)chemins et d'une population encore plus dense et sédentaire des Almouchiquois, qui occupent le littoral atlantique à la hauteur de l'état du Massachusetts.

L'illustration d'indigènes tenant en main un harpon, de nombreux canots contenant des pêcheurs autochtones et de gros poissons dans les baies et les estuaires démontre clairement qu'une des activités principales de ces deux nations est la pêche. L'augmentation du nombre et de la superficie des champs cultivés (maïs, citrouilles, courges, fèves du Brésil, pois, etc.) en passant du pays des Et(e)chemins à celui des Almouchiquois indique l'importance croissante de l'agriculture en direction sud-

ouest et des températures plus clémentes durant la saison d'hiver. En revanche, par l'absence de dessins de bêtes sauvages au sud-ouest de la rivière Kennebec, Champlain suggère que les animaux à fourrure sont rares ou inexistantes au pays des Almouchiquois ce qui indique des conditions climatiques plus chaudes. Autre observation intéressante concernant les illustrations de Champlain : en Nouvelle-Angleterre, la fumée au-dessus des maisons se dirige presque toujours lentement vers le nord dans la région estivale, ce qui indique l'occurrence d'un faible vent chaud en provenance du sud ou du sud-sud-ouest.

Les cartes géographiques locales de Tadoussac et de Québec de 1608 ne sont pas illustrées aussi abondamment que celles d'Acadie. À part les renseignements de natures hydrologique, physiographique et forestière, le lieu est désert et la carte de Tadoussac ne montre que le site de l'Habitation de Chauvin de Tonnetuit en 1600. Les dessins superposés à la carte de Québec sont plus nombreux mais difficiles à discerner parce que très petits. On y distingue les éléments suivants : quelques cases, tentes et maisons longues des Montagnais sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, en aval de Québec, sur les battures de Beauport en face de la pointe sud de l'île d'Orléans et sur la Pointe de Lévis, l'emplacement de l'Habitation en basse-ville (près de la Place Royale actuelle), et une maison longue ou un entrepôt en face, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles. Champlain tente d'illustrer un gros poisson dans le chenal mais ne dessine ni les Montagnais ni de bêtes sauvages. Sur sa carte régionale de l'Acadie (1607), Champlain n'indique pas d'illustrations caractéristiques, se bornant à signaler le nom des endroits explorés, quelques cabanes indigènes et les Habitations de l'Île Sainte-Croix et de Port-Royal.

En revanche, sa carte de la Nouvelle-France (1612), qui consiste en une combinaison d'observations et de faits, de fiction et de visions futuristes de la colonie, est illustrée de dessins susceptibles d'y attirer des investissements et d'intéresser les mar-

chands français à se rendre sur la terre qui y est représentée. Champlain dessine des baleines, des morues et des phoques sur les côtes de l'Atlantique, des crabes à Malle-Barre (Nauset Harbor), un beau port de pêche à Le Beau Port (Gloucester), des pêcheurs autochtones en canot dans les lacs Ontario, Érié et Huron, ainsi qu'un esturgeon dans ce dernier lac. Les illustrations des lacs, des forêts et d'animaux sauvages (castors, ours, renards) servent à démontrer le potentiel agricole ainsi que les possibilités et les avantages de la colonisation. Sur les bordures de cette carte régionale, Champlain inscrit toutes les localités explorées jusqu'alors par les Français. Il ajoute plusieurs petites illustrations des costumes de Montagnais, d'Et(e)chemins et d'Almouchiquois, de leurs armes, de plantes, de légumes (maïs, fèves), de fruits (des fraises), de racines et de noix.

En comparaison, la carte de l'Acadie produite par Marc Lescarbot en 1609 est plus instructive par ses illustrations que celle de Champlain en 1607. En plus d'indiquer les côtes de l'Atlantique, de Terre-Neuve et du fleuve Saint-Laurent, Lescarbot localise correctement le pays des Souriquois ou Micmacs (en Nouvelle-Écosse), des Et(e)chemins (au Nouveau-Brunswick et au nord du Maine), des Montagnais (entre la rivière des Escoumins et Trois-Rivières), des Canadiens sur le flanc nord de la Gaspésie, des Almouchiquois (au sud du Maine, au New Hampshire et au Massachusetts) et des Iroquois (dans les États du Vermont et de New York), et il ajoute une autre nation, les Bacaillos, qu'il situe au Cap-Breton. Dans l'océan, Lescarbot illustre des baleines, des morues, des phoques et des monstres marins. Tout comme Champlain, il indique les lieux explorés et dessine les bourgades autochtones ainsi que les trois habitations françaises et ajoute la forteresse d'Hochelaga, installée par Cartier au siècle précédent. Du point de vue cartographique, la carte de Lescarbot ne possède pas la valeur de celle de Champlain. Elle souffre de la présence de certaines erreurs grossières ainsi que d'un manque de détails.

La carte de 1612, révisée par Champlain en 1613, améliore les connaissances géographiques mais ne donne aucune illustration de nature ethnologique, socioéconomique ou autre. Les six autres dessins de Champlain inclus dans l'édition 1613 des *Voyages* concernent les trois batailles avec les autochtones et les trois Habitations françaises. La planche qui montre le combat de Port Fortuné (Stage Harbour/Chatham/Cape Cod) en 1606 est caractéristique du style de Champlain dans la représentation de telles scènes guerrières. Le chaos, le désordre et l'enchevêtrement d'indigènes armés demeurent une constante dans trois des scènes de guerre qu'il dessine en Nouvelle-France. Champlain superpose dans cette planche une série d'événements qui se sont produits à l'intérieur d'un certain laps de temps. Il situe d'abord le lieu de la scène, dessine le littoral atlantique, la barge pontée amarrée, la berge, le boisé à l'arrière-scène, la rivière et son estuaire, les tentes, les huttes rondes et la fumée au-dessus. Il entre ensuite dans le cœur de l'action. On peut discerner : 1) les quatre marins français attaqués et couverts de flèches, 2) la bande d'assaillants Almouchiquois, soit environ une centaine, tous armés d'arcs et/ou de flèches, 3) la tombe où sont enterrés les deux ou trois Français tués au cours de l'attaque, 4) la croix sur le lieu de l'enterrement, 5) les Almouchiquois en train de brûler les corps des Français qu'ils ont déterrés, 6) l'attaque des Français avec armes et armures après le débarquement de leur chaloupe, 7) les reprèsailles des hommes de Champlain, 8) la manœuvre pour attirer les Almouchiquois vers la chaloupe et les étrangler. Tous les lieux importants de la scène et les divers événements sont identifiés et désignés par une lettre de A à S.

Contrairement à ce qui se produit dans les trois autres combats, Champlain ne figure pas sur cette planche, ce qui indique qu'il s'est dissocié de ce combat (on peut se demander pourquoi). Il était peut-être en désaccord avec l'attaque commandée par de Poutrincourt ou avec les reprèsailles, ou

encore avec le guet-apens sournois tendu aux indigènes par le commandant et leur étranglement subséquent. Connaissant le caractère de Champlain, il est peu probable qu'il ait agi par lâcheté. Il devait avoir des motifs sérieux qui l'auraient poussé à ne pas participer à l'attaque. La planche décrivant la défaite des Iroquois à Fort Ticonderoga au sud du lac Champlain, près de la frontière des États de New York et du Vermont, est très fidèle au récit que nous livre Champlain de cette bataille de 1609. Comme à Port Fortuné, Champlain illustre l'environnement physique du site : la berge du lac Champlain, les rangées de canots dans lesquels sont arrivés les autochtones alliés et ceux des ennemis, la prairie où se déroule le combat, la forêt à l'arrière-plan et la forteresse des Mohawks. Les événements illustrés se produisent en plein combat et, contrairement au combat contre les Almouchiquois, l'attaque se fait dans l'ordre. Les deux compagnons de Champlain, armés d'arquebuses et protégés par une armure, sont postés à l'orée du bois et font feu sur une bande de quelque cinquante Mohawks. Champlain se place bien en évidence entre l'armée alliée et celle des Iroquois armés d'arcs, de flèches et de rondelles (boucliers de cuir ou d'écorce d'arbre) ; il est couvert par ses deux compagnons d'armes. Les flèches volent de part et d'autre. Par la suite, la planche montre les deux chefs de guerre tués et un guerrier Mohawk gravement blessé. Champlain désigne par les lettres A à H les lieux et les événements principaux. La scène est tellement bien illustrée que l'on se croirait en pleine séance de tournage d'un film du *Far West* ou encore de celui du *Dernier des Mohicans*.

La planche de la bataille de Fort Ticonderoga nous livre un des trois autoportraits de Champlain. Les deux autres proviennent de l'illustration des combats de Sorel et de Syracuse. La planche de la seconde bataille contre les Iroquois (Mohawks) à Fort des Iroquois/Cap de la Victoire/Sorel en 1610 ressemble étrangement à celle de Port Fortuné en Nouvelle-Angleterre. On y retrouve là aussi une

superposition de lieux et d'événements qui couvrent la période avant, pendant et après le combat. On observe également un certain désordre et un désarroi dans cette scène. Comme d'habitude, Champlain établit la situation physique du site : les berges de la rivière des Iroquois (Richelieu), située à 5 + kilomètres du lieu de la bataille, le fort des Mohawks et plusieurs détails relatifs à sa construction, la chaloupe amenant du renfort aux Français (le sieur des Prairies et ses compagnons), un gros arbre, projeté sur la barricade ennemie, qui crée une brèche et l'accès à l'intérieur de la fortification iroquoise. Pendant et à l'issue du combat, Champlain illustre la position des Mohawks au nombre d'une centaine, celle des alliés, leurs armes (arcs, flèches et rondelles) et les rondaches (gros boucliers collectifs offrant protection lors de l'attaque massive des palissades), ses quelque dix à douze compagnons d'armes positionnés de part et d'autre du Fort des Iroquois et lui-même armé de son arquebuse et placé bien en évidence, soit à mi-chemin entre le fort à l'avant et les autochtones alliés à l'arrière. Les quelque soixante flèches et plus qui sont en vol et la douzaine d'ennemis blessés ou morts démontrent l'ampleur de cette bataille et la difficulté évidente à vaincre l'ennemi en comparaison des combats de Port Fortuné et de Fort Ticonderoga. À la toute fin du combat, les Français poursuivent les Mohawks en déroute dans la rivière Richelieu, où plusieurs se noient. Cette planche fait voir plusieurs éléments du combat qui ne sont pas décrits dans le récit *Les Voyages* (1613).

Les planches décrivant l'emplacement et les plans des trois Habitations (Île Sainte-Croix, Port-Royal et Québec) ne sont pas des chefs-d'œuvre de design architectural, mais, considérant l'époque de leur réalisation, elles valent la peine de s'y arrêter. Le complexe domiciliaire construit en 1604 sous les ordres de Pierre du Gua de Monts, est définitivement le plus volumineux et le mieux bâti. C'est aussi, de tous les complexes, celui qui comprend le plus de commodités et qui est le mieux aménagé,

si l'on se fie aux plans que nous a laissés Champlain. Il ne souffre que d'un défaut majeur : son emplacement. Si cette belle Habitation avait été construite sur le littoral au lieu de sur une île, elle serait certainement devenue le centre des activités agricoles et commerciales de l'Acadie, car la région est bien abritée, poissonneuse, riche en forêts, favorisée par un microclimat plus chaud et dotée de terres fertiles. Seules la peur des Et(e)chemins qui habitent le littoral du nord de l'État du Maine et la difficulté d'y trouver un port d'attache (faible profondeur d'eau sur une grande étendue) peuvent avoir fait hésiter le sieur de Monts et Champlain dans le choix de cette île comme site de la première Habitation. Champlain illustre cette Habitation sur deux planches, une indiquant la position de l'île par rapport à la région de Sainte-Croix et le littoral du Maine et du Nouveau-Brunswick. Sur cette carte géographique, il indique l'emplacement de l'Habitation (vue en plan) sur la portion sud-ouest de l'île.

On note qu'une fois le complexe domiciliaire construit, il ne reste qu'un peu de forêt sur la pointe sud-est de l'île et on peut déjà entrevoir un problème en termes de commodités : la pénurie de bois de chauffage durant la saison hivernale. Sur la planche détaillée, Champlain délimite le milieu physique : les rivages nord-ouest, sud-ouest et sud-est, les deux ruisseaux parallèles aux rivages, les quelques arbres laissés en bordure des rives après le déboisement ou entre les corps de logis et les diverses plantes qui occupaient le sous-bois. Champlain ne semble pas avoir une connaissance poussée de la géométrie descriptive ni un sens développé de la perspective, mais il dessine au meilleur de sa connaissance une dizaine de corps de logis, quatre jardins attenants, incluant les allées, et deux réseaux de clôtures. La fumée sortant des cheminées indique que neuf de ces corps de logis sont habités ; deux d'entre eux n'ont pas de cheminée. Un de ces bâtiments ressemble à une grange ou à un hangar avec un grenier, tandis que

l'autre est vraisemblablement un entrepôt. Les maisons ressemblent en tout point aux demeures en usage en France au XVII^e siècle : elles sont construites en planches, et non en bois rond, et il semble bien qu'une partie de ces planches aient été transportées de France et que l'autre partie provienne du sciage des arbres poussant sur place. Les maisons comportent généralement deux étages, ont un toit en V inversé, sont construites en rangées (les *row houses* sont encore fréquentes en Angleterre) et sont constituées de deux, trois ou quatre logis avec un mur mitoyen.

Deux ou trois des habitations sont des maisons uniques (style bungalow) et l'une d'entre elles, caractérisée par un style plus racé et une toiture commune aux châteaux, est vraisemblablement occupée par le commandant (Pierre du Gua de Monts) et Champlain. En bref, l'Habitation est constituée d'un complexe domiciliaire fort bien aménagé mais qui n'est presque pas fortifié. En 1605, de Monts trouve finalement un meilleur endroit pour la construction de la future Habitation, ce sera Port-Royal dans la vallée d'Annapolis. Après sa construction au début de l'automne 1605, Champlain dessine deux planches, comme à l'Île Sainte-Croix. Sur la première planche, il établit une carte géographique du bassin d'Annapolis Royal et situe (en plan) l'emplacement des divers corps de logis. Sur une seconde planche, il illustre la disposition, la forme, les dimensions et les fonctions des bâtiments qu'il dessine en trois dimensions et avec une perspective plus ou moins orthodoxe. Il esquisse d'abord la physiographie du site avant le début de la construction en indiquant le littoral septentrional de la baie, le ruisseau qui s'y déverse, la coupe à blanc qu'on y a effectué lors de la préparation et du nivellement du terrain et qui est mise en évidence par les nombreuses souches dessinées et par l'absence d'arbres. Les matériaux de construction proviennent en partie des pièces transportées de l'Île Sainte-Croix et en autre partie du sciage du bois abattu en planches. Même si le

site de Port-Royal est abrité dans les quatre directions et, malgré le microclimat plus doux, le sieur de Monts décide de bâtir une Habitation plus compacte que celle de l'Île Sainte-Croix pour des raisons sécuritaires et pour la protection contre les vents froids en hiver.

La nouvelle Habitation n'est constituée que de cinq corps de logis, disposés en forme de rectangle, et d'une cour intérieure au centre. Quatre des cinq bâtiments sont chauffés et ne comportent qu'un seul étage. Trois corps de logis sont des maisons en rangée. Une maison unique, de style plus élégant et à la toiture plus élevée, est certainement celle occupée par de Monts et Champlain, puis par de Pourtincourt l'année suivante. Les portes, les fenêtres, les cheminées, les perrons et les portiques sont clairement illustrés par Champlain. Le long bâtiment situé à l'est ne comporte ni cheminées ni fenêtres sur les côtés ; c'est le seul qui ait deux étages, il s'agit ici d'une grange ou d'un entrepôt comprenant un grenier. Dans le récit des *Voyages* (1613), Champlain nous informe de la présence d'entrepôts ou de remises, d'ateliers pour les artisans, d'une forge, d'un four à pain et d'une cuisine communautaire (style cafétéria) à Port-Royal. À l'extrémité est de l'Habitation, Champlain a dessiné une croix qui marque l'emplacement du cimetière. Au début de la colonie, ni prêtre catholique ni pasteur protestant ne reste sur place. Il n'y a donc pas lieu de construire une chapelle. Au sud de l'Habitation, près du littoral de la baie, Champlain esquisse deux jardins avec leurs allées ; ils sont bordés par le ruisseau qui sert à irriguer les grains et les légumes ensemencés.

Contrairement à l'Habitation de l'Île Sainte-Croix, Port-Royal est bien fortifié. Champlain illustre la plate-forme sur laquelle sont montés quatre canons à l'angle sud ouest de l'Habitation. En comparant et en combinant les renseignements présentés dans le texte des *Voyages* (1613) et les deux planches de Port-Royal produites par Champlain, il a été possible de reconstituer de manière fidèle

ce complexe domiciliaire au cours de la deuxième guerre mondiale et, des trois Habitations où a résidé Champlain en Nouvelle-France, Port-Royal est la seule qui subsiste en ce début de XXI^e siècle. Lors de la fondation de Québec en 1608, Champlain dessine deux autres planches en suivant le même style adopté pour les deux Habitations précédentes. Sur une première planche, il esquisse l'emplacement de l'Habitation de Québec dans l'actuelle basse-ville et sur la pointe adjacente à l'estuaire de la rivière Saint-Charles. La seconde planche esquissée par Champlain est fort intéressante et a fait l'objet de nombreuses études architecturales. Il représente un complexe domiciliaire constitué de trois corps de logis et entièrement fortifié, une mini-bastille en quelque sorte. L'illustration qu'en fait Champlain est d'une qualité de beaucoup supérieure à celle des deux Habitations antérieures. Cette planche, où figure l'Habitation dont la construction est alors complètement terminée, représente un des premiers plans architecturaux d'une grande valeur en Amérique du Nord même si certains défauts de perspective subsistent encore. Ce dessin de Champlain montre que chaque corps de logis comporte deux étages; à l'interface des deux étages une grande galerie ceinturant le bâtiment donne une excellente vue sur les alentours et peut servir à l'installation de sentinelles et de soldats en armes. Autour du périmètre, on y a creusé un fossé de 4,6 m de largeur et de 2 m de profondeur servant de protection contre un envahisseur éventuel. Le complexe domiciliaire fortifié est construit à partir de matériaux locaux, soit de planches de bois sciées, le bois provenant de l'aire déblayée et défrichée ou des environs. Les Français du XVII^e siècle sont alors passés maîtres dans l'art de la construction domiciliaire, tant comme scieurs de bois, charpentiers ou menuisiers que comme concepteurs. Les fenêtres et les portes représentées avec force détails sont vraisemblablement importées de France. Comme toute bonne forteresse, l'Habitation comporte une tour d'observation et

deux plateformes pour y installer des canons. À l'avant et à l'arrière de l'Habitation, Champlain dessine des espaces réservés aux jardins. À première vue, la petite forteresse a fière allure.

De 1613 jusqu'à la publication de la dernière édition des *Voyages* en 1632, l'activité de Champlain comme artiste et dessinateur est sensiblement réduite. Il est difficile d'en connaître la raison principale, mais les difficultés économiques et la succession rapide des Compagnies mercantiles qui financent les expéditions, le séjour de son épouse à l'Habitation de Québec pendant quatre ans, les démêlés juridiques suite aux assassinats et intrigues auxquels il est associé à titre d'arbitre, les soucis d'ordre pratique relatifs à l'approvisionnement, aux besoins de la colonisation, à l'expansion de l'Habitation et à la construction du Fort Saint-Louis, les longues heures de négociation en vue d'un traité de paix avec les Iroquois, les efforts de persuasion consacrés aux autochtones alliés pour préserver la paix, les nombreux voyages en France dans le but d'intéresser les hommes puissants et les politiciens à des investissements massifs dans la colonie, l'administration des affaires courantes et enfin la menace anglaise sont autant de bonnes raisons pour lesquelles Champlain fait de moins en moins appel à ses talents artistiques. Et pourtant, ce ne sont pas les occasions, les événements ou les sites qui manquent à Champlain. Suite à la publication de la carte géographique illustrée de 1612, les planches ultérieures ne sont produites qu'à la fin de l'année 1615 et au début de 1616, lors de l'expédition en Huronie et de la bataille de Syracuse. Il faut ensuite attendre jusqu'en 1632, lorsque Champlain publie la dernière édition des *Voyages* et y inclut la carte géopolitique illustrée de la Nouvelle-France.

Ainsi, combien il serait intéressant, voire inestimable, de contempler des dessins du Fort Saint-Louis en 1620, de la nouvelle Habitation de 1625 à Québec, de la forteresse de Trois-Rivières en 1634, ou encore l'arbitrage des deux meurtriers autochtones de Cap Tourmente en 1618, la scène d'arrivée

de Champlain, de son épouse et du sieur Dolu à Québec en 1620, la visite des ambassadeurs Iroquois qui ouvrent la porte à un traité de paix en 1622, l'admiration des jeunes Montagnais pour Hélène Champlain-Boullé en 1623, les premiers Jésuites mettant pied à terre à Tadoussac en 1625, l'emprisonnement du fils de Miristou retenu comme otage suite aux assassinats des deux Français en 1627, le don en 1628 des trois jeunes Montagnaises: Foi, Espérance et Charité, en compensation des deux meurtres, la scène de destruction de la ferme de Cap Tourmente par les Anglais cette même année, la prise de possession du Fort Saint-Louis par David Kirke au nom de la couronne d'Angleterre en 1629, la construction de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance en 1633-34 et d'autres lieux et événements du genre ayant un intérêt historique.

Dans l'édition 1619 des *Voyages*, Champlain illustre d'abord les habillements des Nipissiriniens et des Hurons qu'il rencontre au mois de juillet 1615. Cette planche comprend quatre portraits dénommés A, B, C et D sur lesquels le style employé par Champlain en 1599-1600 dans le *Brief Discours* est facilement reconnaissable. Ses personnages sont dessinés sur toute leur hauteur et en position debout. L'illustration A montre un guerrier Nipissirien, de grande taille et bien proportionné, avec une coiffure soignée, et il porte une banderole autour du front. Son torse est nu et il porte des culottes (pagne) qui descendent jusqu'aux genoux. Ses armes sont constituées d'un arc, de flèches qu'il transporte dans un carquois attaché au dos, d'un épieu de bois dur, d'une massue de pierre rattachée à un manche de bois par des lanières de cuir et d'une rondelle (bouclier). Le guerrier Algonquin ou Huron de l'illustration C, qui est un peu moins élancé mais plus costaud que le précédent, est presque nu sauf pour un pagne couvrant les parties génitales. Ses cheveux relevés sont ornés de plumes; les armes sont les mêmes que dans l'illustration A mais légèrement différentes par leur style et leur forme. Ainsi, le bouclier du

guerrier C est de forme à peu près rectangulaire, tandis que celui du guerrier B est circulaire et plus grand; les flèches du guerrier C semblent plus longues et sont ornées de plumes à leur extrémité. Le costume de la femme Nipissirinienne illustré en B comprend une robe assez ample qui couvre son corps des seins aux genoux et qui est apparemment constituée d'une seule pièce et brodée à la base, une ceinture à la hauteur des hanches. Elle porte un enfant sur la hanche et dans sa main droite elle tient une pagaie. La femme est assez grande, élancée, bien proportionnée et ses cheveux longs tressés descendent sur le dos; elle porte un bonnet rond sur la tête. Ces trois premiers dessins sont produits en été et les personnes ont les pieds nus. La dernière illustration a été dessinée en hiver et elle montre un chasseur Huron vêtu d'un manteau de fourrure (à la mode européenne!) recouvrant tout le corps, jusqu'en bas des genoux, serré à la taille par une ceinture, et d'une houppelande. Il porte sur la tête un haut chapeau de fourrure en forme de tuque enjolivé d'une plume et ses cheveux longs s'étalent sur les épaules. Le chasseur Huron illustré en D chausse des bottes (des mocassins avec jambières) et a des raquettes aux pieds. Il porte un sac de cuir en bandoulière servant à transporter le gibier et tient une lance du double de sa taille dans la main droite. Des collines, quelques arbres, des plantes et des nuages forment l'arrière-plan de ces figures.

La planche suivante décrit la bataille de Syracuse contre les Iroquois (Onondaga) en 1615. Suivant son habitude, Champlain dessine le cadre physique où se déroule l'événement: le lac, la rivière qui longe le Fort des Iroquois, des monticules de terre au pourtour de la forteresse, quelques arbres et des plantes par-ci par-là. Le plan du Fort des Iroquois le représente comme une immense structure hexagonale bien ordonnée à l'intérieur et ressemblant à une arène. Les quartiers résidentiels de formes géométriques variées comprenant rues et cabanes et les hautes murailles précédées d'une palissade

extérieure et de fossés remplis d'eau ont pour objectif de démontrer l'énorme difficulté pour l'ennemi de s'emparer d'une place forte aussi bien gardée. Voilà pour l'aspect statique. Champlain illustre ensuite l'aspect dynamique, soit le cœur de l'action lors du combat. Comme les alliés perdent cette bataille, Champlain ne montre qu'une dizaine de guerriers autochtones et ne donne quasi aucun crédit aux quelque 500 Algonquins et Hurons qui se sont présentés au combat. Il illustre les diverses péripéties du combat ; on y voit la structure complète d'un cavalier (échafaudage mobile surmonté d'une plate-forme) dont la hauteur surpasse celle des remparts et sur lequel huit ou neuf arquebusiers français font feu sur l'ennemi, et quatre autres également armés et postés de l'autre côté du Fort. Un des tireurs emploie un trépied indiquant ainsi l'emploi d'armes lourdes et vétustes que Champlain a apportées de France. Les autochtones alliés sont dessinés en deux petits groupes distincts de quatre ou cinq guerriers nus tirant de l'arc.

On n'observe nulle part de mantelets, ces paravents de bois servant de bouclier collectif aux assiégeants indigènes dont Champlain fait mention dans la description du combat. Par contre, l'illustration met en évidence un Amérindien essayant de mettre le feu aux barricades iroquoises alors que le vent souffle en sens contraire. Ici, Champlain met définitivement le blâme sur les alliés indisciplinés qui combattent en désordre et n'obéissent pas aux commandements des chefs. À en juger par les détails de cette planche, cette bourgade était particulièrement forte. Il semble que les autochtones alliés ont porté leur grande attaque, avec Champlain en tête, sur une capitale des Onondaga, d'où devaient partir les expéditions contre la Huronie et les Algonquins de la rivière Ottawa. On n'a retrouvé aucune trace de cette cité importante au bord du lac Onondaga, alors qu'il en existe à Nichols Pond, au sud du lac Oneida. L'illustration suivante, une grande planche hors texte, décrit la chasse du chevreuil ; elle date également de la fin

de 1615. Ici aussi Champlain dessine le cadre de l'action où figurent une forêt clairsemée de sapins et de feuillus, diverses plantes du sous-bois et un long enclos de forme triangulaire constitué d'une palissade de troncs d'arbres serrés les uns contre les autres et faisant de 2,5 à 3 m de hauteur. Les Amérindiens des prairies de l'Ouest canadien utilisent par ailleurs des palissades du même type pour chasser le bison. Sur ce tableau, Champlain passe ensuite à l'action ; il dessine quatre autochtones qui amassent le bois et construisent les palissades, dix à douze autres tenant à la main un instrument tel un tambour avec lequel ils font du bruit pour alerter les chevreuils et les rabattre vers l'enclos triangulaire. Champlain insère dans cette scène une quinzaine de gros et petits chevreuils apeurés qui courent en direction de la pointe du triangle où ils sont piégés. Au côté droit de l'enceinte, deux chevreuils sont pendus par un pied, chacun à un arbre recourbé.

Au cours de l'hiver 1616, durant son séjour et ses nombreux déplacements locaux en Huronie, Champlain dessine trois autres planches illustrant les mœurs, les coutumes, les habitudes et les traditions des Hurons. Pour l'histoire de l'art amérindien du début du XVII^e siècle, ses illustrations des hommes et des femmes en position debout et sur pleine grandeur sont de petits chefs-d'œuvre de réalisme et des trésors inestimables. Chaque coup de crayon au fusain de l'artiste et chaque détail est confirmé par le texte qui l'accompagne. Comme c'est le cas pour les figures du *Brief Discours*, Champlain trouve le temps de peaufiner le style et l'apparence des formes humaines, ce qu'il ne peut faire dans les planches représentant les batailles de Port Fortuné/Stage Harbour, Fort Ticonderoga/lac Champlain, Fort Iroquois/Cap de la Victoire/Sorel et lac Onondaga/Syracuse. Dans la première planche de 1616, Champlain illustre quatre personnages (E, F, G et H) dont trois (F, G et H) sont des femmes. Les indigènes dessinés peuvent être soit des Hurons, soit des Nipissiriniens, les deux

nations ayant des costumes et des coutumes apparentés. La figure E montre un homme vêtu de nattes, coiffé d'une sorte de tiare surmontée de plumes, tenant un arc de la main droite et une massue de la main gauche. Son costume est constitué de deux pièces : un gilet orné de dessins similaires à ceux des croisés et une culotte. L'homme porte aussi des mocassins avec jambières ; l'occupation de ce personnage reste énigmatique, peut-être est-ce un jeune guerrier, ou alternativement un Oqui ou Manitou. Sur la figure F, Champlain fait voir une femme vêtue d'une jupe avec sautoirs de coquillages et d'une écharpe formant le corsage, tenant un enfant sur le bras gauche et un épi de maïs dans la main droite. Elle est chaussée de mocassins et un collier de coquillages lui sert de parures. En G, Champlain illustre une jeune fille en tenue de danse, vêtue d'une jupe, le torse nu, les cheveux flottants, chargée de colliers et de bracelets de coquillages aux bras et aux chevilles, des sautoirs de coquillages lui pendent de la taille par-dessus la jupe et ses pieds sont nus. En H, il dessine une femme pilant du maïs dans un haut mortier cylindrique. Elle est nue, sauf pour un pagne, ses cheveux sont retenus en une sorte de catogan et elle tient dans ses deux mains le pilon.

À l'arrière-plan, Champlain esquisse des collines, des plantes, des herbages et des fleurs, dont un tournesol. La planche suivante se situe en Huronie et date de 1616. Elle illustre la cérémonie de la danse des femmes, qui a pour but de guérir les malades. Il s'agit d'un des moyens d'exorciser la maladie. Il est connu dans de nombreuses sociétés primitives. Conjurations de sorciers, danses, chants et bruits, obligation du patient d'y prendre part jusqu'à l'épuisement sont autant de moyens de chasser la puissance mystique mauvaise qui s'est installée en lui. Dans cette illustration, Champlain place d'abord le décor : collines partiellement boisées à l'arrière-plan, autochtones des deux sexes, les jambes en croix ou retenues par les bras, nus sauf pour un petit pagne, assis sur des nattes en formant

un cercle. Puis le spectacle commence : certains spectateurs au premier plan semblent frapper avec un bâton sur des marmites ; au centre, huit femmes et filles, debout deux par deux. Les autochtones des trois dernières rangées sont légèrement courbés, leurs mains jointes sont tendues vers le sol. Les deux indigènes du premier rang sont redressés et marchent ; l'un d'eux a sur la tête une peau d'animal sauvage pendant à l'arrière et tient dans la main droite une tortue embrochée. Les femmes qui dansent semblent n'avoir qu'un tablier avec des sautoirs de coquillages. Les scènes présentées par Champlain dans cette planche nous démontrent clairement qu'il possède un sens théâtral, mais peut-être moins du dramaturge de son époque que du cinéaste moderne, en superposant diverses scènes, lieux, actions et événements. Il arrive ainsi à créer une certaine animation de l'image dans le temps.

Cette perception visuelle que nous appellerons « cinématographique » pour la circonstance est encore plus concrète et évidente dans sa dernière planche produite en 1616 et sur laquelle Champlain illustre l'enterrement des morts dans une fosse commune au pays des Hurons. Pour bien saisir le symbolisme et la complexité de cette figure, il importe de comprendre sommairement la cérémonie des funérailles, qui sont doubles : primo, décomposition préalable du cadavre sur un échafaud ou une plate-forme laissée aux charognards, secundo, une fête collective des morts avec enterrement dans une fosse commune. Ces doubles funérailles sont pratiquées dans de nombreuses sociétés primitives, notamment chez les Indonésiens, mais aussi dans des sociétés civilisées et modernes tels que les Parsis en Inde et en Perse (Iran et régions environnantes). Champlain illustre ici la scène d'enterrement dans une fosse commune. Le lieu de la cérémonie se situe dans une région de collines ondulantes faiblement boisées. À l'arrière-plan, il dessine une maison longue à quatre compartiments et trois foyers ainsi que quelques sentiers. Les autochtones qui assistent à la cérémonie

comprennent un groupe d'une dizaine de Hurons au premier plan, nus sauf un pagne, et au fond deux autres groupes bien scindés et debout. Un toit élevé sur quatre piliers sculptés occupe le centre, derrière on observe trois tas d'ossements et à gauche un tombeau triangulaire. L'action se passe manifestement à droite où un personnage important (un ancien, un chaman, un Oqui, le chef de la bourgade ou un capitaine de guerre), qui porte un manteau, un chapeau pointu avec des plumes et qui est armé d'une flèche, semble faire office. On sait par ailleurs que l'enterrement communautaire est une occasion de renouer l'amitié entre les familles et les tribus et est accompagné de festins, réjouissances, danses, chants, mascarades et jeux.

Après 1616, Champlain l'artiste semble avoir délaissé le crayon et le pinceau pour de bon ; sa carte de 1616 ne contient aucune illustration et celle de 1632, que quelques baleines, phoques et poissons. Champlain a-t-il vraiment perdu intérêt dans le dessin au cours de ses dix-neuf dernières années, ou en a-t-il simplement été empêché par d'autres préoccupations prioritaires, ou encore ses planches se sont-elles perdues avec le temps ? Cela demeure un mystère. En revanche, on se plaît à croire, que durant ses temps libres au cours des trois longs hivers passés à l'Île Sainte-Croix et à Port-Royal en Acadie, ou pendant les quatre autres années à l'Habitation de Québec en compagnie de son épouse, Hélène, Champlain a eu le temps et le loisir de s'adonner au dessin et à la peinture pour occuper son temps durant les périodes creuses de l'année. Ne serait-ce que pour cette raison, on peut encore espérer retrouver quelques autres illustrations dans les greniers d'une très ancienne chaumière ou d'un vieux château en Bretagne, en Normandie ou peut-être même à Paris, où il a séjourné assez souvent.

Il importe de se rappeler que Champlain a complété ses cartes, ses planches et ses dessins à titre de cartographe du Roi. Un factum des marchands de Saint-Malo contre la commission de Champlain et datant vraisemblablement de 1614 indique l'hostilité de ces derniers envers Champlain, qu'ils tentent de rabaisser. Ce factum dit ce qui suit : « Il n'y a qu'environ douze à treize ans seulement que ledit Champlain a été conduit comme passager au Grand Sault Saint-Louis par le sieur du Pont-Gravé de Saint-Malo... Y étant allé seulement à titre de passager, sa profession de peintre le conviant, avec la chance de voir ledit pays, toujours aux dépens des Compagnies qui l'y ont conduit et desquelles il a par ailleurs tiré de grands salaires... ». La jalousie, l'envie et la frustration constituent le motif de ce factum. Il est bien évident que ce n'est pas à titre de peintre que Champlain a fait le voyage de 1603, car son récit de ce voyage, *Des Sauvages*, est le seul qui ne contient ni cartes ni dessins. Toutefois, c'est la preuve que ses habiletés de cartographe et de dessinateur étaient bien connues. Peut-être en avait-il même fait une profession. Si Champlain était vraiment un artiste peintre et un dessinateur professionnel, il est fort peu probable qu'il ait oublié le crayon fusain et le pinceau à l'âge de 37 ou 38 ans. De toute façon, connaissant sa ténacité et son souci de publiciser les divers aspects des connaissances acquises concernant la Nouvelle-France, ce ne sont certainement pas les plaintes et les critiques de quelques marchands de Saint-Malo qui l'ont contraint à cesser une de ses activités professionnelles et personnelles préférées, mais il est possible que par la suite il ait procédé plus discrètement et conservé ses esquisses et tableaux dans les tiroirs de son cabinet.

L'ÉCRIVAIN ET SES ŒUVRES 1601-1632

D'AUCUNS ONT ÉMIS DES DOUTES sur la paternité des ouvrages de Champlain. Cette hypothèse paraît difficilement défendable, car s'il est une œuvre de grande unité de ton, c'est bien la sienne. Que ce soit dans le *Brief Discours, Des Sauvages* ou les éditions de 1612, 1619 ou 1632 des *Voyages*, son œuvre porte la marque d'un marin, d'un géographe, d'un homme de guerre, d'un colonial parfois obligé de fréquenter la Cour, ayant peu de l'homme de lettres mais beaucoup de l'homme d'action et d'un Saintongeais du XVII^e siècle. D'une œuvre à l'autre, entre 1601 et 1632, les changements dans la forme et le style sont mineurs, ils marquent seulement l'évolution de l'auteur. On observe davantage de naïveté et d'embarras dans les trois premières œuvres et plus d'autorité et de religiosité dans les deux dernières. Il n'est pas impossible que Champlain ait dicté certaines parties de ses ouvrages, d'où quelques obscurités ainsi que l'absence de ponctuation et de paragraphes qui rendent quelquefois malaisée la lecture de longs fragments de l'édition 1619 des *Voyages*, par exemple. La tournure des phrases est souvent lourde, maladroite et fait appel à un abus de liaisons telles que « et, ledit, duquel, sur quoi ». L'orthographe varie fréquemment ; Champlain, qui a reçu une formation soignée de marin et de cartographe, n'a clairement pas fait les *Belles Lettres et la Philosophie/Théologie*

qui caractérise les lettrés de son temps. On ne trouve dans ses écrits ni les citations, ni la mythologie, ni les fioritures, ni les recherches d'effets et de pointes qui caractérisent et encombrant la littérature de son époque. Il suffit de comparer les œuvres de Champlain avec celles de Gabriel Sagard-Théodat, et surtout de Marc Lescarbot sur le même sujet, pour s'en rendre compte. Chez ce dernier en particulier, les aimables et intarissables bavardages où on y trouve l'antiquité, la Bible, l'hébreu, le grec, le latin, la philosophie, l'histoire, l'éloquence, la poésie, les œuvres dramatiques, les lettres anciennes et modernes, et les considérations sur les mœurs prennent tellement de place qu'on a peine à retrouver quelques mots sur les autochtones.

Champlain, ethnologue perspicace et psychologue moderne, n'a même pas de curiosité linguistique et, contrairement aux Français très cultivés en matière de religion, ou encore aux missionnaires Récollets et Jésuites, pour qui les noms des nations amérindiennes sonnent aux oreilles comme des noms bibliques d'un autre âge, Champlain ne tente de dresser aucun des catalogues des mots amérindiens dont se sont complus les Religieux par exemple. Le style littéraire de Champlain est celui d'un homme d'action, direct, naturel, naïf, et axé sur la description exacte, vers le concret et l'utile ; il a un constant souci didactique. Il n'écrit pas pour le

plaisir d'écrire, mais pour apprendre et pour attirer l'attention de ses contemporains vers la Nouvelle-France. Le style impersonnel et détaché qui exclut les pensées et les concepts subjectifs ressemble étrangement à celui des chercheurs scientifiques modernes faisant rapport de leurs découvertes dans les articles succincts et allant directement à l'objectif fixé. Les observations sincères, minutieuses et pertinentes de Champlain sont confirmées par tous les bons observateurs qui l'ont suivi, qu'il s'agisse d'historiens ou de chroniqueurs comme Chrestien Le Clercq, Marc Lescarbot, Gabriel Sagard-Théodat ou *Les Relations des Jésuites dans la Nouvelle-France*, d'explorateurs comme M.-C. Des Groseilliers, P. Le Moine d'Iberville, R. Cavellier de La Salle, P. Gaultier de La Vérendrye, L. Joliet, J. Marquette, et Pierre-Esprit Radisson engagés dans les traces d'Étienne Brûlé, de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan et de J. Nicolet de Belle-brune, ou bien d'explorateurs et de voyageurs anglais ou néerlandais de la Nouvelle-Angleterre, tels Sir Humphrey Gilbert, Richard Grenville, Bartholomew Gilbert, Bartholomew Gosnold, Martin Pring, George Waymouth, Henry Hudson, John Smith, Samuel Argall, David Van Krieckebecck, Pieter Minuit, David, Louis et Thomas Kirke et bien d'autres.

Par conséquent, l'œuvre de Champlain a beaucoup moins vieilli que toute la littérature d'exploration et de voyage de l'époque parce qu'il sait observer, saisir l'essentiel et le résumer en un minimum de mots. Il rencontre fréquemment le pittoresque sans le chercher et il s'exprime naturellement comme il parle, en homme de guerre de la fin du XVI^e siècle, proche de la campagne, avec des raccourcis saisissants et des tournures de phrase souvent surprenantes, crues, humoristiques, caustiques ou hilares. Il écrit, à titre d'exemple, « Nous résolûmes de couler cette affaire à l'amiable ». Il nous présente une caricature des filles huronnes (Wendat) « poupinement parées », et « tout le peuple autour de la cabane assis sur leur cul comme des singes ». Il allie avec aisance la rudesse et la saveur

d'un langage de capitaine au long cours qui fait son rapport de mer. Le style « ordinaire », prosaïque, narratif, réaliste et direct de Champlain est tellement caractéristique, personnel et reconnaissable qu'il est invoqué comme argument par Marie Camaret, sa cousine germaine, épouse de Jacques Hersan(t), contrôleur des traites à La Rochelle, et héritière en titre, pour faire casser le testament présenté par les Jésuites et qui est de fait d'une tout autre facture. La différence de style littéraire est à ce point évidente que le Parlement de Paris donne raison à Marie Camaret en première instance et déboute les pères Jésuites (pour le don à la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance), à qui Champlain lègue tous ses biens à Québec et ce, en dépit du fait que Madame Hélène Boullé-Champlain, légataire universelle en vertu d'un testament antérieur rédigé dans le style de Champlain, n'y voit pas d'objection. Lors du procès, il est démontré que « le style de la préface du testament de 1635 est plutôt une méditation de Jésuite que celui d'un capitaine de marine qu'était le sieur de Champlain, prétendu testateur qui n'avait jamais fait profession que des armées et de voyages ».

Il est intéressant de noter l'évolution des écrits de Champlain entre 1601 et 1632 en les accompagnant de quelques citations typiques à l'appui. Voyons d'abord comment s'exprime la naïveté dans les premières œuvres de Champlain, un trait qui s'exerce surtout dans le domaine du merveilleux. Dans le récit *Des Sauvages*, Champlain nous livre avec candeur les contes sur le peuple monstrueux des Almouchiquois, le géant GOUGOU anthropophage des Micmacs ou encore les riches mines de cuivre naturel découvertes à l'extrémité orientale de la baie de Fundy, toutes des fabulations de ce fieffé blagueur qu'est le capitaine Jean Sarcel, seigneur de Prévert de Saint-Malo. On retrouve encore cette naïveté dans l'édition 1613 des *Voyages*, lors de l'expédition au pays des Algonquins et vers la mer intérieure du Nord (d'Hudson). Champlain maintient une attitude crédule quasi inébranlable face à l'im-

posture de Nicolas du Vignau. Dans l'édition 1619 des *Voyages*, Champlain raconte sans retenue le discours que lui tient Étienne Brûlé au sujet de ses voyages en Pennsylvanie, au Delaware et au Maryland à son retour de Huronie en 1618 et suite à son voyage en tant qu'ambassadeur chez les Andastes qui ne se sont pas présentés à la date prévue pour la bataille de Syracuse tel qu'entendu préalablement. Ce n'est pourtant qu'en 1628 ou en 1629 que Champlain se rend compte de sa naïveté et de la duplicité d'Étienne Brûlé et de son compère Nicolas Marsolet. Dans ses premières œuvres, Champlain fait souvent preuve d'embarras, de malaise et d'incertitude face à certaines situations et événements divers.

Ainsi, dans le récit *Des Sauvages* en 1603, Champlain se risque timidement à affirmer que Jacques Cartier n'a remonté le Saint-Laurent qu'à la hauteur de la localité de Champlain ou de Cap de la Madeleine, ce qui est inexact, mais dans la relation des *Voyages*, édition de 1632, il prend bien soin de faire disparaître cette affirmation embarrassante. En 1606, l'absence de Pierre du Gua de Monts se fait sentir lors de l'exploration de la côte de la Nouvelle-Angleterre. De Poutrincourt entend diriger le voyage de découvertes. Champlain aurait voulu pousser immédiatement au sud de Cape Cod pour reconnaître les côtes nouvelles vers la Floride, mais de Poutrincourt l'oblige à refaire inutilement toute la trajectoire de l'année précédente. Face à l'opposition de son supérieur, qui en sait moins que lui en matière de navigation et d'exploration, Champlain manque d'une certaine audace et de confiance en lui-même, de détermination, voire d'un certain entêtement requis en de telles circonstances. Il entretient un doute secret sur son autorité et, face à ce malaise, démontre une lacune dans ses moyens de persuasion vis-à-vis de de Poutrincourt qui le domine.

À l'instar de ce qui suit les meurtres des deux Français à Cap Tourmente en 1616, Champlain est encore une fois fort embarrassé en 1623 ; tout comme François Pont-Gravé, il désire châtier ce

crime odieux. Toutefois, il cède encore une fois de plus sous la pression des Récollets et de Guillaume de Caën qui, pour des raisons différentes, souhaitent accorder le pardon aux deux assassins Montagnais, même si ces derniers sont moins bien informés des faits et qu'en conséquence leur bon jugement est douteux. Champlain reconnaît qu'il s'agit d'un manque de courage de sa part, mais il semble mal à l'aise face à une situation qui se représentera en 1627. Dans des circonstances tout à fait différentes, Champlain nous fait part de son embarras et démontre encore une fois son manque de détermination et d'autorité. L'événement en question a lieu en 1621, lorsque le duc de Montmorency liquide la Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo et la remplace par celle de Montmorency, les nouveaux directeurs étant Guillaume et Émery de Caën. Avant de saisir toutes les marchandises au comptoir de Québec, les de Caën font halte à Tadoussac et kidnappent François Pont-Gravé, qui est en possession du seul navire armé de la défunte Compagnie et qui se prépare à faire la traite des pelleteries. Ils somment alors Champlain, coincé entre l'obéissance à un ordre royal et la fidélité à son meilleur ami, d'intervenir. Champlain rencontre Pont-Gravé en secret et essaie sans succès de le persuader d'obéir aux ordres des de Caën. Dans un effort ultime de compromis, François Pont-Gravé consent à abandonner son voilier à Champlain qui, à son tour, le laisse aux de Caën en prenant la précaution d'être absent quand ils s'en emparent. Cet épisode peu glorieux démontre toutefois l'embarras, les tiraillements internes et la faible autorité, consentie ou de fait dans cette situation spécifique, de Champlain jusqu'au début des années 1620.

Un ton d'autorité apparaît dans les écrits de Champlain, d'abord en 1609 puis en 1610 lors des batailles de Fort Ticonderoga/lac Champlain et Fort des Iroquois/Sorel, mais il s'agit d'un commandement strictement militaire qui n'engage pas toute sa personnalité. En 1616, lors de son séjour en

Huronie, Champlain acquiert une réputation d'arbitre sage et responsable lors d'un différend confrontant des Algonquins et des Hurons. Il ajoute cette autorité législative à son autorité militaire. Celle-ci sera encore mise à contribution en 1622 lors des négociations de paix avec les Iroquois, puis en 1628 lors de la tentative infructueuse des frères Kirke de prendre possession de Québec.

À un degré moindre que son épouse mais à sa façon, Champlain est un homme foncièrement religieux, et ce trait s'accroît avec l'âge. Dans son *Brief Discours* en 1601, il s'insurge contre l'Inquisition espagnole en Nouvelle-Espagne (Mexique), contre les tortures infligées au nom du christianisme et, quoique convaincu de l'importance d'évangéliser les Amérindiens, il s'oppose à une religion imposée par la peur. En 1603 dans le récit *Des Sauvages*, Champlain est peiné de constater, lorsqu'il se renseigne sur la religion des Montagnais, leurs fausses croyances aux esprits et aux diables et surtout l'importance qu'ils apportent aux devins et chamans, mais il est d'avis qu'ils deviendraient de bons chrétiens si leur peuple était colonisé, civilisé et acculturé. Il leur dresse même un sommaire de la théologie chrétienne, mais ne parle pas encore d'évangélisation. En 1604, lors de l'expédition en Acadie, Champlain ne fait aucune allusion à la religion même si un prêtre catholique et un pasteur protestant sont de la partie. En 1605, la seule référence à la religion concerne les disputes de nature théologique entre le prêtre catholique et le pasteur protestant alors qu'en 1606 et 1607, Champlain ne fait aucune mention des deux hommes d'église, qui sont vraisemblablement retournés en France à la fin de la saison estivale de 1605, les deux ministres du culte de 1604 étant décédés sur place. Il ne se renseigne pas non plus sur les croyances religieuses des Souriquois (Micmacs), Malécites, Et(e)chemins et Almouchiquois. L'exploration territoriale et la redécouverte de la Floride, les ressources naturelles telles les produits agricoles, la pêche, les mines de cuivre, d'argent et de fer, la quantité et la qualité

des fourrures, puis à un degré moindre les mœurs, les us et coutumes, le mode de vie et les lois en usage chez ces peuples représentent les principales préoccupations de Champlain en Acadie et en Nouvelle-Angleterre.

Le voyage de Champlain entrepris sur le Saint-Laurent en 1608 est d'abord axé sur une mission commerciale et sur l'établissement de l'Habitation de Québec. Il poursuit toutefois ses réflexions entreprises en 1603 sur les activités, le caractère, les traditions, les rites sociétaux tels le mariage, les funérailles des Montagnais, et il s'attarde plus longuement sur leurs croyances religieuses. Champlain fait mention de l'influence importante des Pilotois, des Oquis, des devins, et des chamans qui communiquent avec le diable et les esprits, du rôle prépondérant des songes, des pratiques semi-religieuses douteuses et peu recommandables. L'adoration et les prières adressées à leur Dieu est de nature individuelle et sans formules préétablies; ils croient cependant à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'autres mondes (paradis ou enfer) après la mort. En 1610 et 1611, Champlain concentre ses énergies sur les expéditions militaires de Fort Ticonderoga/lac Champlain et Fort des Iroquois/Sorel, la description de la faune et la flore à l'occasion de ces deux voyages, et la traite des fourrures. Dans sa description du voyage au pays des Algonquins de la rivière Ottawa et de la tentative avortée d'atteindre la mer intérieure du Nord (d'Hudson) en 1613, Champlain apporte essentiellement trois messages aux nations Kinouchepirini, Ououichkairini et Matououescarani et aux sagemos algonquins Nibachis et Tessouat qu'il rencontre: 1) l'amitié du peuple français, 2) l'assurance d'une assistance militaire dans leurs guerres contre les Iroquois, et 3) le désir ou la nécessité de faire une reconnaissance des terres et de leur fertilité, des lacs, des rivières et des mers intérieures. En plus des renseignements physiographiques et hydrographiques, Champlain donne quelques détails sur les essences d'arbres, les pratiques agricoles locales, la

pêche, les habitudes alimentaires, les cimetières et les sépulcres des Algonquins et mentionne à cette occasion leur croyance en l'immortalité de l'âme.

Geste plus étonnant et signe évident de la croissance de la ferveur religieuse de Champlain : il érige pour la première fois une croix de cèdre (cyprès) rouge sur l'île Sainte-Croix dans le lac des Chats, puis une autre en cèdre blanc au lac des Allumettes et demande aux autochtones de ne pas les enlever. Au retour, Champlain assiste à une cérémonie religieuse étrange aux chutes de la Chaudière près d'Ottawa : l'offrande du tabac, un rituel qui consiste à persuader le diable ou les esprits de les épargner de leurs ennemis durant leur voyage. À partir de 1615, et plus particulièrement en 1615 et 1616, la religiosité commence à transparaître dans les écrits de Champlain (*Les Voyages*, édition 1619), en majeure partie à cause de l'arrivée des Récollets en Nouvelle-France. En 1614, le sieur Louis Houël de Brouage a le mérite de fixer le choix de Champlain sur un ordre religieux implanté à Brouage auquel il peut le plus sûrement s'adresser. La présence de ces missionnaires nouvellement installés sur le Saint-Laurent puis en Huronie permet aux colons et traitants d'assister au saint office à rivière des Prairies le 24 juin et à Québec le 25. Ainsi, à la requête de Champlain, qui a d'abord essuyé une réponse négative du père Coton et des Jésuites de Paris, les Récollets débarquent en Nouvelle-France dans le but d'habiter avec les autochtones, d'apprendre leur langue, de les évangéliser et de courir les bois avec eux. Arrivé en Huronie le 12 août, Champlain assiste à la sainte messe à Cahigué (Saint-Jean-Baptiste) célébrée par le père Joseph Le Caron dans la première chapelle construite dans ce pays et tout près de laquelle on a planté une croix.

C'est à cette bourgade que débute l'évangélisation des Hurons et à l'instigation de Champlain, qui visite plusieurs nations du pays, les Récollets établissent d'autres missions aux bourgades de Saint-Joachim et de Sainte-Élisabeth entre 1616 et 1623. L'engagement religieux de Champlain est

clairement défini lors de son étude ethnographique et démographique des Hurons et des nations avoisinantes en compagnie du père Joseph Le Caron à l'hiver 1616. « Ils ne reconnaissent et n'adorent aucune vraie Divinité; ils ont quelque respect pour ces démons (ou esprits) qu'ils appellent Oquis ou Manitous (le bon [l'Ange] et le mauvais [le Diable])... qui sont des devins présumément capables de guérir les malades et d'orienter l'issue de leurs guerres. Il serait plus facile de les évangéliser si des Français s'établissaient au sein de leur nation et prenaient la peine de les instruire. L'envoi de missionnaires est insuffisant; il faut des gens (des familles) pour les assister, leur faire connaître dans la pratique ce qu'est Dieu, les contraindre avec douceur à mieux se comporter, leur donner le bon exemple et améliorer leur condition de vie ».

Le discours que les Hurons lui tiennent par la suite apparaît être rempli de bons sens et il conclut que cela démontre le désir qu'ils ont de connaître le vrai Dieu et il ajoute : « C'est grand dommage de laisser perdre tant de gens et de les voir périr à notre porte sans les secourir, ce qui ne peut se faire sans l'assistance des Rois, Princes et Ecclésiastiques qui seuls ont le pouvoir d'y remédier ». C'est aussi à partir de l'année 1616 que Champlain instaure la messe traditionnelle à l'inauguration de la foire commerciale annuelle (traite des pelleteries publique). Au mois de juillet, Champlain est invité à assister à la réunion générale des Récollets concernant l'établissement de la Foi dans la colonie et qui a lieu à Québec. Son avis est considéré essentiel vu son zèle pour le spirituel comme pour le temporel de la colonie. Lors de cette réunion, il ressort que les autochtones de la Gaspésie et de l'Acadie ont les dispositions les moins éloignées en vue de l'évangélisation, mais qu'il faudra beaucoup de temps pour humaniser (entendre « civiliser à la Française ») et évangéliser les indigènes (Canadiens) de la Côte-Nord, les Inuits, ceux de la région entre Tadoussac et Trois-Rivières (Montagnais) et les Et(e)chemins. On croit ne jamais arriver à évangéliser et convertir

les Algonquins, les Hurons et les autres nations du nord et du nord-ouest s'ils ne sont pas d'abord humanisés. Le rapport reconnaît aussi la nécessité de sédentariser les autochtones, de les élever à nos manières et de les instruire de nos lois. Enfin, le mauvais exemple de certains Français pourrait être préjudiciable si ceux qui ont autorité dans le domaine n'y mettent de l'ordre.

Dans ce rapport transmis à la maison mère des Récollets de Paris, il est facile de reconnaître toute l'expérience et les idées de Champlain sur le sujet. On apprend aussi par la même occasion que les Récollets craignent les huguenots (ou protestants) qui ont la meilleure part du commerce et qui pourraient retarder l'établissement de la Foi; ils recommandent que les huguenots soient dès lors exclus de la traite des pelleteries. Le rapport et ses recommandations sont transmis à qui de droit en France par Champlain et les pères Joseph Le Caron et Denis Jamet. Contrairement aux quatre œuvres antérieures de Champlain (1601, 1603, 1613 et 1619), l'édition de 1632 des *Voyages* a subi des altérations d'une main étrangère. En comparant des passages avec l'édition de 1619, on comprend, à voir l'obscurité et l'embarras de la narration, que seul l'auteur était en mesure de compléter le récit ou de le remettre dans un ordre plus clair, toute autre personne que lui devant renoncer à débrouiller ce chaos. Il paraît évident que l'édition de 1632 n'a pas été exécutée ou surveillée par Champlain lui-même.

À ce moment, les Récollets rencontrent une forte opposition de la part des Jésuites qui, sous l'instigation du Cardinal duc de Richelieu, tentent de monopoliser le pouvoir spirituel et l'œuvre missionnaire en Nouvelle-France alors que les Récollets font d'inutiles efforts pour reprendre leurs missions. Comme tous les détails concernant les pères Récollets sont omis, il semble logique de penser que l'édition a été confiée à un père Jésuite ou à un ami de leur ordre. Ceci est d'autant plus plausible que d'une part l'épouse de Champlain, Hélène Boullé, est en contact direct avec les Jésuites auxquels elle loue des logements dans une

maison leur appartenant, rue de Jouy à Paris, au milieu des années 1630, et que d'autre part, le confesseur de Champlain à Québec est aussi un Jésuite. Champlain lègue par ailleurs ses biens de Québec à cet ordre religieux. Pour toutes ces raisons, les passages concernant la ferveur religieuse de Champlain sont soit omis (au moins entre 1620 et 1626), soit interprétés favorablement en faveur de l'ordre des Jésuites. Quelques passages sont toutefois révélateurs de la religiosité dans son dernier ouvrage.

Au début de janvier 1628, la disette sévit chez les Montagnais; en dépit de l'assassinat de deux Français à La Canardière en 1627 par des autochtones et du rationnement des vivres à l'Habitation, Champlain se montre charitable et distribue une fraction de ses provisions aux indigènes. En 1628, lorsque les Montagnais lui donnent les trois jeunes filles (Foi, Espérance et Charité) en compensation des meurtres de l'année précédente, il les prend en charge même si elles représentent trois bouches supplémentaires à nourrir en temps de pénurie alimentaire. Son objectif principal est de sauver trois âmes; il ajoute à cet effet que: «... Jamais les Amérindiens n'ont offert une de leurs filles, quelque présent qu'on ait voulu leur donner, et que même le chirurgien qui désirait quelque temps auparavant en avoir une pour la faire instruire et ensuite la marier ne put avoir le crédit d'en avoir une chez tous les indigènes, quelles que soient les offres qu'il fit et bien que tout ce qu'il faisait n'était que pour la gloire de Dieu et le zèle qu'il avait de soustraire une âme des enfers». On peut douter des intentions du médecin, mais non pas de celle de Champlain, maintenant âgé de 48 ou 49 ans et qui a écrit cette phrase mémorable: «La prise des forteresses, le gain des batailles, la conquête des pays ne sont rien en comparaison de celles qui préparent des couronnes au ciel... en ce qui en va du salut de la chrétienté, de la gloire de Dieu et de la défense de la foi. Ces travaux sont de soi louables et très recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume».

LE FONDATEUR DE QUÉBEC ET DU CANADA 1608-1635

L'HISTORIEN SAMUEL E. MORISON a écrit que : « Le 3 juillet 1608, lorsque Samuel Champlain débarque à Québec et fait flotter le drapeau fleurdelisé, marque non seulement la naissance de la ville et de la province mais aussi celle du Canada en tant que nation ». Cette déclaration est très juste car démarrer une entreprise n'est qu'une infime partie d'une tâche spécifique, la maintenir en vie et la faire progresser nécessite davantage d'énergie, de ressources et de persévérance. C'est pour cette raison que ce chapitre porte son titre, la fondation de Québec et du Canada, soit la Nouvelle-France d'alors, n'étant pas le fruit d'une seule journée historique mais le résultat d'un effort constant et soutenu tout au cours de la vie du fondateur. Si Champlain a fondé lui-même la ville de Québec en y construisant la première Habitation et en y installant en permanence les premiers colons en 1608, c'est à lui, par son intervention directe, que les premières missions et habitations des Récollets puis des Jésuites (il y en a déjà cinq en 1635 à la mort de Champlain) et de quelques Français ont pris racine en Huronie au sud-ouest de la province d'Ontario, et c'est de là que les coureurs des bois et les interprètes tels que Étienne Brûlé, Jean Nicolet, Thomas Godefroy ou Nicolas Marsolet, et les futurs explorateurs français tels Cavalier de La Salle, Louis Joliet, Marquette, les frères La

Vérendrye, Radisson et d'autres ont sillonné le continent nord américain, du Mid-West jusqu'à la Louisiane aux États-Unis et du lac Supérieur jusqu'aux Rocheuses canadiennes. C'est aussi à l'instigation de Champlain que le sieur de La Violette fait construire le 4 juillet 1634 une forteresse et une Habitation à l'embouchure de la rivière Métaberoutin (Saint-Maurice) ; c'est la fondation de la ville de Trois-Rivières. Le 25 juillet de cette même année, Robert Giffard fait construire le premier manoir seigneurial et fonde le village de Beauport en banlieue de Québec. Grâce à la reconnaissance et la générosité de la compagnie des Cent-Associés en raison de services rendus depuis 1627 et à l'intervention de Champlain, Giffard obtient un grand lopin de terre et favorise l'établissement de 42 émigrants originaires de Normandie et de Perche. À partir de 1633, Champlain devient le commandant (et non le gouverneur comme le dit le père Paul Le Jeune dans l'éloge funéraire) de Québec, Beauport, (côte de) Beaupré et les environs et de tout l'immense pays situé à l'ouest du continent nord américain.

En rétrospective, on peut se demander quelles raisons ont motivé Champlain à conquérir ce vaste empire, comment il est parvenu à le maintenir intact de son vivant en dépit des maigres ressources dont il disposait et comment il entrevoyait le futur de la

Nouvelle-France. En première analyse, il est difficile de pointer du doigt une raison bien spécifique, voire unique, de coloniser l'Amérique. Le désir et le plaisir qu'éprouve Champlain de découvrir de nouveaux horizons et de coloniser les territoires explorés est comparable à celui d'un chercheur scientifique moderne qui acquiert l'intuition d'un nouveau concept et d'une innovation, que ce soit la télégraphie, la radio, l'automobile, l'avion, la télévision, l'ordinateur ou la conquête spatiale, et qui consacre toute sa vie à sa réalisation et sa mise au point. À l'instar de du Gua de Monts, Champlain est un concepteur idéaliste doublé d'un réalisateur à l'esprit pragmatique, un huguenot libéral conciliant envers un catholique romain conservateur, à la fois un navigateur et un militaire, un génie dans le domaine des entreprises et des découvertes, mais un piètre homme d'affaires. Son génie aurait été vain sans le puissant appui des chefs d'état, des hommes d'affaires et des politiciens de son temps, condition essentielle à la réussite des grands projets de l'époque, en particulier le roi Henri IV et le cardinal Armand Du Plessis de Richelieu. Les guerres de religion, l'attrait de la mer et les découvertes maritimes, le patriotisme ainsi que la hantise des terres nouvelles et des prestigieuses richesses que les Espagnols en retirent chaque année sont autant de bonnes raisons qui influencent Champlain et l'incitent à fonder une colonie en Amérique du Nord.

Cinq ans avant sa naissance dans son Brouage natal majoritairement protestant, les drames nés de l'effroyable conflit entre papistes et calvinistes au lendemain des massacres de la Saint-Barthélemy demeurent gravés dans sa mémoire d'enfant. Il écoute aussi avec attention et un plaisir renouvelé les récits de lointaines navigations que son oncle, le capitaine Provençal, et ses amis se remémorent. À treize ans, il apprend la rude existence des gens de mer et l'art de la navigation. Jeune homme qui n'a pas encore atteint la vingtaine, il échange la toque de matelot contre le morion d'acier du partisan. Plus enclin au patriotisme qu'à la religion, il se rallie au

panache blanc du roi huguenot Henri IV pour combattre les Ligueurs catholiques inféodés aux armées espagnoles du roi Philippe II. La guerre terminée, Champlain, qui a atteint la vingtaine, est démobilisé. Il éprouve à nouveau un irrésistible appel de la mer, mais surtout de l'aventure vers les terres outre-atlantique. Ses contacts personnels contractés durant son engagement militaire et l'intercession de son oncle Provençal lui offrent l'opportunité de voyager aux Antilles, en Nouvelle-Espagne et en Amérique centrale.

Sa curiosité, son étonnement et son envoûtement inouï pour les richesses naturelles allant des fruits exotiques, aux forêts tropicales luxuriantes, aux terres fertiles, jusqu'aux riches mines d'argent, de cuivre et d'or ne sont surpassés que par la vue de Mexico City: « Cette belle ville superbement bâtie de beaux temples, palais et belles maisons, et des rues fort bien arrangées où l'on y voit de belles et grandes boutiques de marchands de toutes sortes et remplies de marchandises très riches ». Champlain se pose alors la question: pourquoi les Français n'imitent-ils pas les Espagnols? Pourquoi ne s'intéressent-ils pas aux colonies et aux ressources naturelles territoriales? En somme, pourquoi la France demeure-t-elle une nation refermée sur elle-même, impuissante à profiter comme les Portugais, les Espagnols, les Néerlandais et les Anglais des découvertes de l'Amérique? Serait-ce que la France manque de personnes versées dans les domaines de l'exploration territoriale et de la colonisation?

À vrai dire, les Français se sont lancés dans l'aventure coloniale sous le règne de François I^{er} principalement mais, sauf peut-être pour les expéditions du Florentin Giovanni da Verrazano et de Jacques Cartier, les expéditions et surtout les tentatives de colonisation française se sont avérées catastrophiques, comme celles de Jean Ribaut, René de Laudonnière, Dominique de Gourges, Roberval ou Troilus de Mesgouez, marquis de La Roche, soit à cause de la supériorité coloniale des Espagnols, soit à cause de l'inexpérience française

et du manque d'organisation des voyages. Et pourquoi Champlain lui-même ne pourrait-il pas devenir un des leaders dans ces domaines? Si les voyages forment la jeunesse, elle peut aussi contribuer à la formation des gens âgés de plus de vingt ans; de plus Champlain a déjà à son actif une bonne expérience de navigateur et de militaire, et de l'ambition. Au XVII^e comme au XVI^e siècle, l'exploration territoriale est subventionnée par les puissants de ce monde, c'est-à-dire les rois. Or, Champlain connaît déjà Henri IV pour qui il a combattu; pourquoi ne pas l'entretenir sur le récit de son voyage et lui donner des précisions sur les réalisations des Espagnols outre-mer, les rivaux d'antan et actuels, et avoir ainsi l'opportunité de participer à des expéditions futures?

Champlain joue sur une corde sensible, celle de l'amitié d'anciens compagnons d'arme et du patriotisme. Il est dans les bonnes grâces de Henri IV, un roi avisé et à l'esprit vif et curieux. Lorsque Champlain lui transmet son manuscrit du *Brief Discours*, le roi lui fait parvenir en retour un beau brevet de cosmographe royal comportant une pension sur le Trésor et l'attachant par cette charge à la Maison royale. Ainsi, grâce au bon souvenir du Roi et à ses contacts personnels dans l'armée, en particulier avec Aymar de Chaste, vice-amiral de Normandie et gouverneur de Dieppe, qu'Henri IV apprécie fortement, Champlain a l'unique chance de participer à l'expédition commerciale de 1603 le long du Saint-Laurent et en Acadie et surtout de rencontrer François Pont-Gravé, cet homme sage, infatigable, audacieux, au caractère jovial et d'une grande expérience, avec qui il se lie d'amitié, liaison qui durera près de 25 ans et lui permettra d'entreprendre et de mener à bon port plusieurs expéditions, voyages et entreprises commerciales et de nature sociopolitique souvent difficiles. De son côté, Aymar de Chaste apprécie les talents d'observateur de Champlain et admire ses ambitions. Comme Pont-Gravé, un huguenot de Saint-Malo, Champlain préfère vivre en mer ou à l'étranger et

fuir les luttes fratricides qui font rage de temps à autre en France. Qui plus est, la politique locale insipide, les scandales, les intrigues, les cabales, la promiscuité dans les grandes villes comme Paris, la malpropreté des rues, la pollution des eaux et de l'air ne font pas le poids vis-à-vis les beautés du jardin des Tuileries, les attractions du Pont-Neuf, les grandes galeries chics, les restaurants huppés, les tavernes, autant de facettes de la civilisation française qui ne satisfont plus Champlain. Il ne reconnaît plus les visages familiers et amicaux et il se sent tout aussi seul en France que dans la vaste forêt inhabitée de la colonie.

Étranger dans son propre pays, Champlain ressent cette solitude peu après son premier voyage en Amérique du Nord. Même si son corps erre dans les villes et les campagnes de France, son esprit et son cœur vagabondent en Nouvelle-France et il sait dans son for intérieur que c'est là qu'il doit aller vivre et réaliser un projet de grande envergure, projet qu'il forgera au cours du temps, des circonstances et des événements. Cette entreprise, c'est la fondation de Québec et du Canada. La mort soudaine d'Aymar de Chaste quelques semaines avant le retour de Champlain en France le 20 septembre 1603 semble compromettre son projet, mais Champlain obtient une audience d'Henri IV au Louvre, lui décrit carte en main les découvertes faites en 1603 et lui confirme, en admirable propagandiste de la foi coloniale et spécialiste de la publicité, qu'à son avis nulle terre n'est plus propice pour fonder une colonie.

Le roi Henri IV a confiance en ce jeune explorateur et Pierre du Gua de Monts, un huguenot notable et gouverneur de Pons, obtient le 8 novembre une commission royale pour la fondation d'une solide colonie en Amérique, soit la concession pour dix ans des terres de l'Acadie, du Canada et des autres endroits en Nouvelle-France, avec l'ordre de fortifier les lieux et le droit de détention exclusif de la traite des pelleteries. La chance sourit encore une fois à Champlain, qui est né en

Saintonge, qui y possède des propriétés et qui a connu de Monts à la guerre contre les Ligueurs catholiques. Parmi les quelque 120 hommes qui accompagnent le sieur de Monts dans l'expédition de 1604 en Acadie, deux d'entre eux jouent un rôle important, il s'agit d'un personnage de la petite noblesse, Jean de Biencourt de Poutrincourt, et de Champlain. En tant que géographe du Roi, la tâche de Champlain consiste avant tout en l'exploration et la découverte, mais comme il est un excellent observateur, il se prépare à celles de coloniser et de fonder.

Les buts de l'expédition en Acadie sont bien définis et les préparatifs organisés minutieusement, de sorte que, contrairement à la majorité des explorations françaises antérieures, ses chances de réussite sont supérieures. Champlain fait un sommaire de ses objectifs: exploration territoriale détaillée des côtes atlantiques, prise de possession de la Floride, recherche d'un site favorable à un établissement français permanent et échanges commerciaux (traite des fourrures) avec les indigènes. Comme tous les frais de l'expédition en Acadie et en Nouvelle-Angleterre sont à la charge du sieur de Monts, les transactions commerciales ainsi que le choix du site et le type d'établissement relèvent de l'autorité de ce dernier mais, en tant qu'observateur attentif et conseiller occasionnel, Champlain a l'occasion d'exercer son jugement dans la fondation des Habitations de l'Île Sainte-Croix (Dochet Island) et de Port-Royal. Il en a aussi le droit lors des modalités de la colonisation en particulier dans les domaines des ressources naturelles, des relations publiques avec les autochtones, de la rétribution des tâches aux nouveaux colons et de l'organisation des activités durant la longue période d'hiver.

Ainsi, lorsque l'établissement français est abandonné en 1607, les raisons du retrait ne sont pas celles rencontrées lors des expéditions françaises malheureuses antérieures, à savoir la guerre avec les Espagnols ou les indigènes, la mutinerie, les maladies mortelles, l'abandon indéfini des colons

sur une île, et les naufrages, mais les dépenses trop élevées de l'entreprise et le manque de solvabilité de de Monts. Ce dernier se voit contraint de discontinuer les opérations face à une politique à court terme fluctuante, instable et défavorable du conseil royal à l'égard des affaires coloniales, à la lutte farouche de la Ligue catholique contre les Huguenots et à des armateurs qui désirent la liberté de commerce, soit le libre échange, au lieu d'un monopole mercantile. Cette observation n'échappe pas à Champlain, qui analyse un à un les défauts de toutes les expéditions françaises en Amérique et dont il devra tenir compte en tant que fondateur et colonisateur en herbe.

L'expédition interrompue en Acadie et ses objectifs à demi réalisés tout au plus, Champlain se retrouve de nouveau dans l'impasse vers la fin de 1607. Après une rencontre de de Monts avec le Roi, ce dernier intervient auprès du conseil royal et fait prolonger la commission accordée à de Monts afin de lui permettre d'éponger ses pertes. Les marchands de Bretagne, de Normandie et des Pays basques sont furieux et réclament à hauts cris l'annulation du monopole commercial accordé à de Monts. Champlain intervient et prend parti en faveur de de Monts: « La traite des fourrures et les droits de pêche, dit-il, constituent une entreprise nationale, un avantage devant être partagé dans tout le peuple ». Il lance aussi une flèche au conseil royal et au ministre des finances d'alors, Maximilien de Béthune, duc de Sully: « ... Ceux qui en savent le moins parlent le plus fort et prétendent en savoir davantage que ceux qui ont de l'expérience dans ce genre d'entreprise ». Or, Champlain est justement de ceux qui ont acquis de l'expérience sur le terrain; il sait fort bien, en grande partie grâce à Pont-Gravé, que tant la quantité que la qualité des fourrures le long du Saint-Laurent est meilleure qu'en Acadie et que c'est à ce premier endroit qu'il faut concentrer le commerce pour rentabiliser les frais encourus pour les expéditions et l'établissement de colons.

Il arrive ainsi à convaincre de Monts de continuer ses activités et ses opérations au Nouveau Monde et ensuite de les déplacer de l'Acadie vers l'estuaire du Saint-Laurent. Pourquoi Champlain veut-il explorer et coloniser l'intérieur des terres plutôt que la côte atlantique? Est-ce strictement pour des raisons économiques et commerciales? Les relations publiques qu'il a entretenues avec les autochtones de la côte (Micmacs, Malécites, Etchemins, Almouchiquois) et du Saint-Laurent (Montagnais, Canadiens, Atticamègues, Algonquins de la rivière Ottawa) ont-elles une influence sur sa décision? Désire-t-il trouver un territoire encore vierge pour fonder une colonie et y être reconnu comme l'unique concepteur et réalisateur de l'entreprise? Souhaite-t-il établir un avant-poste à l'intérieur des terres afin d'étendre l'aire d'exploration territoriale? Dans un excès de patriotisme, veut-il agrandir démesurément l'empire français en Amérique? Considérant sa ferveur religieuse ascendante, Champlain a-t-il la ferme intention de servir comme outil intermédiaire à l'évangélisation du plus grand nombre d'âmes indigènes? Ou bien est-ce simplement sa curiosité des gens et des choses nouvelles qui le dirigent vers les découvertes territoriales potentielles telles la Floride, l'hypothétique mer intérieure salée, la mer intérieure du Nord (Hudson), le passage vers le Nord-Ouest, le continent asiatique et le Cathay (La Chine)?

En dernière analyse, il semble bien que plusieurs de ces facteurs et d'autres moins significatifs contribuent au choix de l'Habitation de Québec en 1608. Même s'il peste souvent contre certains marchands et traitants, Champlain est un homme réaliste et pragmatique; son expérience lui a appris que l'argent est le nerf de la guerre. Sans le commerce, la traite des pelleteries et les investissements des marchands qui ont des actions dans la Compagnie (que ce soit celle due de Monts, de Nouvelle-France, de Caën, de Montmorency ou des Cent-Associés), les explorations territoriales, les nouvelles découvertes, l'exploration, le développement et l'exploitation de

nouvelles richesses naturelles, l'annexion du pays à la France, l'humanisation, la civilisation et l'évangélisation des indigènes, l'établissement permanent d'émigrants français, et toutes les activités et commodités qui en découlent ne seront que rêves s'élevant en fumée. Il n'est donc pas surprenant de voir Champlain s'opposer farouchement au marché libre sans aucune restriction et aux traitants bretons, normands et basques indépendants. Ceci étant admis, Champlain réalise vite que s'il demeure essentiel le commerce doit être réglementé et c'est aux excès plutôt qu'à la norme mercantile qu'il s'attaque. Il y a en effet deux catégories de marchands et de traitants qui viennent de France: ceux qui sont honnêtes comme le sieur de Monts ou Pont-Gravé, et d'autres qui fraudent soit parce qu'ils ne cotisent pas leur part dans la Compagnie (ceux de Saint-Malo ou de La Rochelle, les indépendants, les Basques, les Espagnols), soit parce qu'ils n'observent pas le taux d'échange standard avec les autochtones.

Si les raisons commerciales pèsent beaucoup dans la balance, les autres considérations ne sont pas négligeables. Lors de son voyage sur le Saint-Laurent en 1603 et en Acadie de 1604 à 1607, Champlain n'a pu manquer d'observer l'attitude plus accueillante des Montagnais de Tadoussac et de Québec et des Algonquins de Trois-Rivières et de Montréal que celle des Almouchiquois du sud du Maine, du New Hampshire et du Massachusetts. La Grande Alliance établie avec les Montagnais et Algonquins en 1603 représente une certaine garantie de sécurité pour les colons nouvellement arrivés et en posture minoritaire. Champlain demeure tout au cours de sa vie un homme plutôt modeste, mais il n'est certes pas insensible aux honneurs. Jusqu'alors, il a toujours agi dans l'ombre des de Chaste, de Monts ou de Poutrincourt. La fondation de Québec en 1608 représente une réalisation qui lui offre la première occasion de démontrer ses aptitudes, son savoir-faire, et son autorité, et de s'imposer le respect et la confiance de la part de ses

supérieurs, des marchands et des traitants puis enfin de se valoriser auprès du Roi et des puissants de la Cour. Le choix du site de Québec est judicieux à cette époque, la menace anglaise ne s'étant pas encore fait sentir. L'étroit du fleuve favorise le contrôle des navires des marchands et des traitants illégaux. Plus tard, ce contrôle s'effectuera à l'îlot Richelieu en face de Deschambault. Champlain a toujours conservé une foi patriotique, son enrôlement dans l'armée d'Henri IV contre la Ligue catholique du Duc Philippe-Emmanuel de Mercœur et ses partisans espagnols en est une preuve tangible. Le désir d'annexer de nouveaux territoires au dominion de la France n'est certes pas étranger à ses activités de fondateur et de colonisateur.

En revanche, son souci d'évangélisation des indigènes ne semble pas être une de ses priorités, au moment de la fondation de Québec. Géographe de métier, Champlain a des intérêts personnels bien définis. Les motifs personnels bien plus que les pressions extérieures ou les circonstances orientent les actions des individus. Tout comme un homme de sciences à la recherche d'une solution à un problème spécifique, Champlain tente plutôt d'élargir le champ de ses connaissances de l'Amérique : son étendue territoriale, ses réseaux hydrographiques, ses régions physiographiques, ses ressources naturelles, la densité de population, les mœurs, les occupations et les croyances de ses habitants et autres sujets connexes à la géographie physique et humaine, la cartographie et l'ethnologie. Cette tâche fait réellement partie intégrante d'une œuvre de fondation et de colonisation. Pour la réaliser, un pied à terre sur le terrain même de la recherche s'impose. Située à la frontière territoriale séparant les nations montagnaises à l'est et algonquines à l'ouest, l'Habitation de Québec lui procure une gamme passablement étendue des conditions requises pour mener à bien cette œuvre. La Grande Alliance conclue avec les Algonquins et les Montagnais à Tadoussac en 1603 est un autre facteur pour le choix de Québec. La poignée de colons ne faisant pas le poids devant

le nombre écrasant d'Amérindiens, le choix d'un site sécuritaire, à l'abri et assez distant des territoires iroquois s'impose. Là aussi, la position géographique de Québec est favorable. Une fois ce minimum de conditions requises pour la réussite de la fondation établies, Champlain peut songer à entreprendre son œuvre.

Contrairement à l'expectative, les obstacles rencontrés à l'été 1608 ne proviennent pas des voisins autochtones mais d'abord de la résistance des traitants basques à Tadoussac, puis de la mutinerie de six de ses propres hommes à Québec. L'escarmouche entre les baleiniers basques qui font, à leur insu, la traite illégale de pelleteries et qui attaquent le navire de Pont-Gravé après que celui-ci leur ait donné l'ordre de quitter les lieux a bien failli faire avorter la fondation de Québec. Seuls le sang-froid, la modération, la tolérance, la diplomatie et l'esprit de compromis de Champlain permettent un règlement à l'amiable, évitant de justesse l'emprisonnement et permettant ainsi aux Français de se rendre à Québec et d'établir la base de la fondation. Ce premier obstacle franchi, un autre se prépare en cours de fondation. Au site de l'Habitation, Champlain met ses hommes au travail et comme ce sont des durs à cuire (la majeure partie sont des repris de prison!), il les traite assez durement. Le déblayage du terrain à l'endroit de l'actuelle église Notre-Dame-des-Victoires sur la Place Royale, la coupe des arbres, le sciage des planches, le creusement des caves et des fossés, l'érection de charpentes de l'entrepôt puis des corps de logis ne se font pas sans mécontentement. Les serruriers Jean Duval et Antoine Natel et quatre autres compères sont les plus déçus de l'aventure. Exclues des profits et des avantages résultant de la fondation de la colonie dont ils sont les artisans et les réalisateurs, ils projettent de se mutiner et de tuer Champlain puis de vendre l'Habitation et ses appartenances au plus offrant des Basques, des Espagnols ou des Portugais qui fréquentent annuellement le Saint-Laurent. Champlain a vent de la mutinerie à la toute der-

nière minute et il s'en faut de peu pour que la fondation n'ait été réduite à néant. La pendaison de Duval et la condamnation à mort de trois autres de ses compagnons démontre à quel point Champlain est résolu à maintenir de façon rigide et tenace cette fondation.

Au début de l'hiver 1609, une tout autre situation dangereuse se présente. Les autochtones de la rive sud subissent une famine sans précédent et se décident à traverser le fleuve au milieu des glaces flottantes. Arrivés à Québec, ils viennent frapper à la porte de l'Habitation pour quémander de la nourriture. Même s'ils sont très affaiblis et apparemment inoffensifs, ils peuvent représenter un danger à l'Habitation si les Français ne se plient pas à leur requête. Champlain évoque plus tard la charité chrétienne, mais au tout début de la colonie la peur de leur déplaire et de risquer la sécurité des colons n'est pas étrangère à la décision de Champlain de leur accorder ce qu'ils demandent. Comme le dit le proverbe : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles ». Quel que soit le motif évoqué par Champlain, son geste humanitaire ou diplomatique a certainement contribué à créer un climat de confiance chez les indigènes des alentours et permis de stabiliser, voire de consolider, la position précaire de la colonie naissante. En dépit des nombreux périls qui guettent la colonie nouvellement fondée, la maladie, entre autres la dysenterie et le scorbut, plus que toutes autres causes dissémine la population de l'Habitation, la mort n'épargnant que neuf des vingt-cinq occupants de ce désastreux hiver de 1608-1609.

En 1609, Champlain, qui a promis assistance aux autochtones alliés, doit passer à l'action. La raison est fort simple ; que peuvent faire huit Français, dont une partie est malade, contre les indigènes locaux mécontents des promesses non tenues de leurs amis ? Pour les autochtones, manquer à ses promesses équivaut à favoriser ses ennemis. Or, la survie de la fondation récente dépend davantage des relations amicales et du sup-

port des voisins Algonquins et Montagnais que d'une attaque éventuelle des Iroquois qui sont situés hors de portée de Québec. Le souci de maintenir la colonie, d'augmenter le nombre d'habitants et surtout de rester en excellents termes avec les voisins autochtones, bien plus que le désir de faire la guerre aux Iroquois, motive Champlain à se diriger sur Fort Ticonderoga/lac Champlain. Le succès remporté dans cette mini-bataille apparemment insignifiante représente un acquis important pour Champlain, soit une réputation d'homme de parole et de brave guerrier et surtout l'acquisition d'une certaine respectabilité auprès des autochtones alliés, auxquels s'ajoutent maintenant les Hurons qu'il rencontre pour la première fois. Ces acquis servent de paravent contre toute intention malveillante vis-à-vis la petite colonie. L'hiver de 1609-1610 s'avère moins dévastateur pour la colonie et, même si quelques hommes tombent malades, personne ne meurt. L'optimisme de Champlain reprend le dessus et les chances de survie de la fondation s'améliorent. À son retour de France en 1610, Champlain tient encore une fois sa promesse d'assistance militaire aux alliés et se rend au Fort des Iroquois/Cap de la Victoire/Sorel pour engager le combat.

Bien que la victoire ne soit pas aussi éclatante que celle de 1609, non seulement Champlain est-il arrivé à imposer le respect et son autorité auprès des autochtones alliés, mais ces derniers ont observé la différence d'attitude et de comportement au combat et dans les échanges commerciaux entre Champlain et ses hommes et certains marchands/traitants saisonniers poltrons, avides, avaricieux et malhonnêtes qui ne les supportent pas dans leurs difficultés et les exploitent de façon éhontée dans le commerce des fourrures. Pour matérialiser encore plus les signes d'amitié entre les Algonquins et les Français de la colonie, Champlain innove. Il propose un échange de jeunes gens, la génération future de la colonie telle qu'il l'entrevoit. Étienne Brûlé ira séjourner avec le sagamo Iroquet tandis

que Savignon se rendra en France avec Champlain. En réponse à ces bons procédés, les Amérindiens pourront difficilement se retourner contre les colons, d'où une garantie supplémentaire de sécurité pour les occupants de l'Habitation.

Un nombre record de voiliers français navigue les eaux du Saint-Laurent en 1611. Certains marchands/traitants peu scrupuleux, souvent malhonnêtes et surtout arrogants et compétitifs les uns envers les autres insécurisent les autochtones soupçonneux qui craignent pour l'avenir de leur territoire et de leurs ressources naturelles. Lors d'une assemblée générale, ils convient Champlain et lui font part de leur inquiétude; ce n'est pas tant l'invasion de leur territoire par les Français qu'ils craignent que la zizanie et le désordre occasionné par des groupuscules de Français clairement opposés les uns aux autres pour des raisons mercantiles. En d'autres termes, ils demandent à Champlain d'exercer son autorité sur le territoire colonisé et de s'assurer que les immigrés ainsi que les estivants seront sous la bannière d'un seul commandant qui contrôlera leurs activités et leur comportement envers les autochtones, une tâche fort difficile et qui dépasse de fait le mandat et les devoirs de Champlain puisqu'elles relèvent de ses supérieurs en France. Cette situation pour la moins embarrassante est un des facteurs, vraisemblablement le plus important, qui contribue à la fragilité et à l'instabilité socioéconomique de la colonie nouvellement fondée. Les pouvoirs judiciaires et politiques, ainsi que l'application des lois et les contrôles mercantiles relevant en pratique des autorités françaises outre-mer, il est difficile, voire quasi impossible, pour Champlain de faire respecter la loi et l'ordre, tant chez les autochtones que chez les marchands français ou étrangers qui viennent faire la traite des pelleteries.

Comment Champlain peut-il en effet intéresser des colons à résider en permanence à l'Habitation sans avoir le droit de traite et de participation aux bénéfices alors que les marchands en transit peuvent

le faire? Voilà un des problèmes fondamentaux de la colonie auquel il doit faire face jusqu'à la création de la Compagnie des Cent-Associés en 1628. Bien sûr, Champlain peut promettre aux autochtones inquiets de la situation de mettre de l'ordre dans les activités mercantiles des commerçants français, mais en réalité, son autorité est, d'une part, fort limitée, et d'autre part, il ne peut réellement compter que sur l'intérêt, la participation et les investissements des marchands pour maintenir la colonie en vie. Il doit donc faire des compromis.

En 1613, les pouvoirs de Champlain sont élargis et surtout un peu mieux définis; les dirigeants en France lui ordonnent de résider à Québec, de construire et de fortifier des habitations au besoin, de soumettre toutes les nations indigènes à l'autorité de Sa Majesté Louis XIII et de les évangéliser, ce qui sous-entend du même coup de les sédentariser. Bien que ce programme de colonisation soit louable, sa mise en application est difficile, car les ordres reçus sont issus du conseil royal et de la cour alors que les finances requises pour la réalisation de l'entreprise de consolidation de la fondation et la progression de la colonisation sont pigées dans les poches des commerçants. À cette époque, Henri IV est décédé et l'ultra catholique régente Marie de Médicis a pris les rênes du pouvoir. Or, les marchands sont majoritairement des huguenots opposés d'une part à la monarchie actuelle et d'autre part indifférents à l'évangélisation des indigènes à la foi catholique. Qui plus est, la majorité des marchands ne peuvent accéder à des titres de noblesse, et ce indépendamment de leur fortune. Étant donné le peu de privilèges royaux qui leur sont accordés, les risques souvent très grands qu'ils encourent dans les expéditions commerciales lors des voyages transatlantiques, les frais de ces missions mercantiles, les dangers de mutinerie et occasionnellement le volume insuffisant de fourrures apportées en échange par les Amérindiens durant la saison estivale, entre autres difficultés et inconvénients, les commerçants sont peu enclins à collaborer aux

efforts de colonisation dont Champlain a le mandat commissionné par le vice-roi de la Nouvelle-France, le prince de Condé, un huguenot célèbre, que la reine fait emprisonner en 1616.

Coincé entre deux pôles opposés, soit les catholiques, supporteurs de la royauté et de la Cour; et les protestants, ou opposants, dont Condé est l'un des chefs en plus d'être son supérieur immédiat, Champlain éprouve beaucoup de difficultés à naviguer dans cette mer d'intrigues et de malaises politiques internes. Toutefois, les faits demeurent incontestables; jusqu'à maintenant, les émigrants sont majoritairement des huguenots qui fuient la répression en France et à moins d'avis contraire, les directives du prince de Condé concernant la colonisation doivent être suivies. Une bonne partie de l'été 1613 est consacrée à la recherche vaine de la mer intérieure du Nord (Hudson) d'après les indications peu crédibles de Nicolas du Vignau avec pour résultat que Champlain regrette de ne pas avoir fait meilleur usage de son temps avant de retourner en France et en particulier avant de consolider les liens d'amitié avec les indigènes, d'améliorer l'infrastructure de l'Habitation de Québec et d'élaborer des plans pour une autre fondation sur les rives du Saint-Laurent. Par contre, les opérations commerciales de l'été 1613 s'avèrent très profitables pour les actionnaires de la compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo de sorte que les moyens financiers mis à la disposition de la colonie seront plus substantiels. Cette réussite commerciale pour les sociétaires a aussi pour effet de résoudre un problème épineux auquel Champlain fait face, celui des traitants indépendants.

Face au constat de ce succès financier, plusieurs indépendants décident de leur propre chef de cotiser les frais pour devenir membres à part entière de la Compagnie. En 1614, l'Habitation de Québec, jusqu'alors propriété de de Monts, passe officiellement sous le contrôle de la compagnie des marchands. Plus que toute autre année après 1608, 1615 représente un jalon important de la colonie, dont

l'événement marquant est l'arrivée des missionnaires Récollets en Nouvelle-France. Passée d'abord presque inaperçue, leur présence aura un impact profond sur la colonisation le long du Saint-Laurent et en Huronie, tant sur les mœurs et le mode de vie des colons que sur ceux des indigènes. Lorsqu'il fait appel aux services du sieur Louis Houël de Brouage en 1614 pour le choix d'un ordre religieux, il est probable que Champlain n'a pas complètement saisi l'importance de l'envoi de ces missionnaires dans la colonie et de leur influence subséquente. Quoi qu'il en soit, la décision définitive en 1614 du départ imminent d'un contingent de Récollets et le renouvellement, à la fin de 1613, et ce, pour une période de onze ans, du monopole de la compagnie de Rouen et de Saint-Malo accordé au prince de Condé représentent les éléments marquants qui donnent un regain de vie à la colonie. D'abord, la notoriété et l'autorité du prince de Condé font cesser les récriminations des nombreux marchands dissidents de Saint-Malo qui s'insurgent contre le monopole commercial accordé à la compagnie, ce qui évitera à Champlain des confrontations inutiles et éprouvantes dans la colonie et favorisera sa stabilité et sa croissance. Ensuite, l'humanisation et l'évangélisation futures des autochtones conduiront à leur sédentarisation, puis l'adoption éventuelle des mœurs, du mode de vie et des lois françaises et enfin leur assujettissement à la couronne de France, une contribution significative au progrès de la colonisation. Finalement, le mariage de filles indigènes nouvellement converties à la foi avec la population mâle française créera une nouvelle génération contribuant à l'expansion humaine et territoriale de la colonie.

C'est dans cette optique optimiste que Champlain retourne en Nouvelle-France à l'été 1615. Une seule ombre se dessine au tableau, mais elle est de taille. Champlain n'a pas obtenu du conseil royal la petite armée de quarante-cinq hommes qu'il a promise à deux reprises aux alliés pour les assister dans leur guerre contre les Iroquois (prévue en 1614

et remise à 1615). De plus, la Compagnie des marchands n'amène pas en Nouvelle-France les six familles de colons tel que stipulé dans la nouvelle charte de la Compagnie. Qu'à cela ne tienne, Champlain ne peut se permettre de désappointer les alliés et de se les mettre à dos une autre fois sans risquer la sécurité et la stabilité de la colonie. C'est pourquoi il s'engage dans le périple au pays des Algonquins de la rivière Ottawa et des Hurons, puis entreprend le voyage le conduisant au lieu de combat contre les Iroquois près de Syracuse. Homme de parole mais avant tout motivé par la nécessité de maintenir à tout prix les acquis de la colonie naissante, Champlain a recours aux quatre hommes armés pour chaque navire, un total de douze personnes peu familières avec l'art de la guerre, que la Compagnie lui accorde pour la défense de la colonie. Il faut avoir une foi inébranlable dans le futur de la colonie, être brave et téméraire comme Champlain pour oser affronter l'ennemi avec une poignée d'hommes aussi inexpérimentés dans la discipline militaire et aussi mal armés. Tout au long de son voyage, Champlain échange des vœux d'amitié avec les différentes nations autochtones qu'il rencontre, les incite à faire partie de la Grande Alliance, à venir rencontrer les Français à la foire commerciale annuelle et il s'intéresse surtout au mode de vie, aux mœurs, aux occupations, aux croyances et aux autres singularités des diverses nations autochtones visitées en compagnie du père Joseph Le Caron.

À l'occasion de tous ces voyages effectués entre 1615 et 1616, les objectifs de Champlain sont clairement établis : humanisation, acculturation, civilisation et évangélisation de ces nations, fondation de nouvelles Habitations, sédentarisation des indigènes, leur soumission à l'autorité du roi de France et aux lois françaises, et enfin métissage des émigrants et des autochtones pour former une colonie unie, forte et égalitaire.

Le rapport annuel des Récollets sur l'état de l'avancement des missions dans la colonie en 1616

fait état d'un bon nombre de ces objectifs mais indique aussi des facettes moins édifiantes de la colonie. On y apprend que certains associés protestants ne sont pas très chauds à l'idée de financer l'établissement des pères missionnaires catholiques, que ces Huguenots ont la meilleure part du commerce, qu'il est à craindre que leur présence ne retarde beaucoup l'établissement de la foi, et qu'à l'avenir les protestants devraient être exclus comme émigrants. En revanche, le rapport auquel Champlain a participé comme conseiller spécial mentionne qu'il faut absolument fortifier la colonie en y amenant de France un grand nombre d'habitants, de laboureurs, d'ouvriers et d'artisans. La liberté de traite des pelleteries doit aussi être permise à tous les colons français. On observe dès lors les contradictions, contrariétés et incompatibilités entre les désirs des missionnaires et des négociants, des protestants et des catholiques, des colons et des commerçants, en plus des grandes barrières culturelles et sociales qui séparent les Européens et les indigènes. Toutes ces divergences d'opinion au sein de la mini-colonie soulignent les énormes efforts que Champlain doit déployer pour maintenir une certaine cohésion et unification à l'intérieur même des diverses factions qui la constituent et l'esprit de tolérance et d'impartialité dont il doit faire preuve afin de mettre au diapason les négociants, les hommes d'église, les commis, les matelots, les soldats, les cultivateurs, les artisans et les ouvriers.

Champlain réussira cette épreuve de force jusqu'à la prise de Québec par les Anglais en 1629. Toutefois, la reprise des guerres de religion en France, la nomination comme vice-roi de la Nouvelle-France du duc de Ventadour, un catholique très actif attaché à la cause des Jésuites et l'influence grandissante du Cardinal de Richelieu ne sont pas des facteurs étrangers à la destinée de la colonie, un lien fatal existant entre la politique nationale et l'histoire coloniale. La hâte que met Champlain à retourner en France en 1616 s'explique par les rumeurs de nouvelles attaques contre la compagnie des marchands et le fameux

monopole de la traite des pelleteries auxquels s'attaquent les armateurs de Saint-Malo, de Saint-Jean-de-Luz et de La Rochelle. À propos des Malouins, Marc Lescarbot écrit : « Les marchands de Saint-Malo recherchent leur profit et non l'avancement de Dieu et de la France ». Quant aux Rochellois, Champlain s'en fait une plus mauvaise opinion encore : ce sont, dit-il, « les plus mauvais sujets du royaume sinon des traîtres ». Force est de constater que la méfiance prospère en France au début du règne de Louis XIII. En 1616 et en 1617, Champlain dépense beaucoup d'énergie à faire fléchir le conseil royal en faveur de la compagnie en y mettant en jeu tour à tour l'honneur, l'intérêt et le patriotisme. Il réussit toujours à empêcher la dissolution de la Compagnie et à prolonger une existence dont dépend, à ses yeux, le salut de la colonie. En France, les intrigues et les cabales vont bon train vers la fin des années 1610. En 1617, Concini, le protégé de la reine mère devenu Maréchal d'Ancre, est assassiné sous les ordres du roi Louis XIII, la guerre civile et religieuse bat son plein, et au début de 1619, le Maréchal de Thémines, le responsable de l'emprisonnement du prince de Condé, tombe en défaveur auprès de la Cour tandis que ce dernier est libéré.

À la suite de ses déboires, le prince de Condé a perdu tout intérêt dans les affaires coloniales. Il vend ses titres et ses acquis à son beau-frère, le duc Henri de Montmorency. Lors de son retour dans la colonie en 1618, Champlain fait face à deux difficultés majeures : le meurtre de deux colons par des Montagnais, événement survenu à l'automne 1616, et l'irritation et l'opposition des sociétaires et des employés de la compagnie. Les assassinats ont engendré la méfiance et la crainte des autochtones chez les colons. Pour ajouter au malaise ressenti, la procédure judiciaire et les lois civiles françaises sont inefficaces et quasi inapplicables à une société où les traditions de vengeance individuelle ou de compensations matérielles ont force de loi. Les Récollets, les négociants, les colons et Champlain ont une perception fort différente de la sentence devant être

prononcée dans ce procès et de ses implications sur la sécurité de la colonie. Pour les deux premiers groupes, le pardon, l'appel à la bonne volonté et l'amitié des autochtones, de même que le maintien de la Grande Alliance sont évoqués, considérant la minorité des colons, le souci de sécurité de l'Habitation et l'extrême danger de montée d'une méfiance respective, et enfin la possibilité de cessation ou de diminution de la traite des pelleteries, ce qui entraînerait la disparition de la colonie. Champlain est d'un autre avis : le règlement proposé n'est pas une solution car la sentence est insuffisante et risque de créer un précédent dangereux. L'avis des colons qui font partie du jury est aussi partagé, et face à ce dilemme, Champlain, qui n'a en fait aucun pouvoir judiciaire dans la colonie, est contraint d'attendre l'arrivée des capitaines et d'autres personnes plus compétentes et dignes de foi en 1619 pour prendre une décision finale.

Les récriminations de Champlain envers les droits et les devoirs de la compagnie de la Nouvelle-France constituent une autre de ses préoccupations en relation avec la survivance de la colonie ; une compagnie qui fait beaucoup de promesses mais qui ne les tient pas et dont les performances sont médiocres. Il semble bien que le climat de divisions, de controverses, de méfiance et d'intrigues qui prévaut alors en France se soit transporté dans la colonie. Champlain attribue la majeure partie de ces troubles au conflit entre catholiques et Huguenots, mais il est clair qu'un malaise plus profond règne au sein de la compagnie, à commencer par la jalousie, l'envie et les intrigues politiques qui planent au-dessus des deux vice-rois en titre à cette époque : le prince de Condé et le Maréchal de Thémines. Quoiqu'il en soit, sa position face à la compagnie s'est tellement détériorée en 1619 que les sociétaires votent en faveur de Pont-Gravé comme commandant de la colonie cette année-là au grand dam de Champlain qui porte plainte auprès du conseil royal. Il gagne éventuellement sa cause au moment où le prince de Condé

réintègre son poste. Il plaide entre autres que si l'on accorde le libre échange aux colons, ces derniers mettront plus de cœur au travail et iront explorer diverses régions de la Nouvelle-France pour exercer leur commerce.

D'après lui, la libre entreprise représente le véhicule économique de la richesse future de la colonie et l'immigration, le carburant qui active le moteur du processus. Ses idées font suffisamment de chemin au conseil royal pour que le Duc Henri de Montmorency le nomme commandant de la Nouvelle-France. Ce titre lui donne une complète autorité sur toute la colonie à l'exception, de l'entrepôt des marchands. Cette nouvelle mission est accompagnée d'une lettre du roi Louis XIII qui résume son mandat : obéissance des sujets de la colonie à Sa Majesté, conformité aux lois en usage dans le royaume et maintien de la religion catholique. À son arrivée à Québec avec son épouse, Hélène, et Jean-Jacques Dolu, l'agent, l'inspecteur et l'espion à la charge d'Henri de Montmorency, Champlain retrouve, après au-delà d'un an et demi d'absence l'Habitation de Québec dans un état pitoyable et s'empresse d'y faire les réparations les plus urgentes. Il commence ensuite la construction du Fort Saint-Louis. Champlain consacre la majeure partie du début des années 1620 à la consolidation de l'établissement de Québec, à faire valoir les droits de la compagnie parmi les marchands pirates de La Rochelle et des Pays basques qui font fi du monopole commercial du vice-roi, à assister la famille Hébert et les agriculteurs fraîchement arrivés à rentabiliser leurs récoltes et à devenir progressivement indépendants des biens de consommation en provenance de France, et à assurer la sécurité de la colonie en maintenant des liens d'amitié avec les autochtones alliés puis en amorçant, vers la fin de 1622, les négociations de paix avec la fédération iroquoise. Champlain fait transparaître son esprit de colonisateur même dans les communautés indigènes, qu'il encourage dans leurs efforts de défrichage et de culture des terres,

ou encore en agissant comme arbitre dans leurs affaires internes ou dans le traité de paix entre alliés et Iroquois en 1623.

À la suite du rapport transmis par Dolu au Duc de Montmorency, des changements importants dans la structure de la compagnie prennent cours au début de 1621. Le nouveau vice-roi démembre la compagnie de Nouvelle-France et en crée une nouvelle, la compagnie de Montmorency, à la tête de laquelle il place les membres influents de la famille de Caën : Ézéchiel, Guillaume et Émery, des marchands huguenots de la région de Rouen. À partir de 1621, Champlain fait face à deux nouveaux problèmes sérieux : d'abord, la confrontation entre son ami François Pont-Gravé, qui effectue la traite illégale des fourrures au nom de la compagnie de Nouvelle-France désormais défunte, et Guillaume et Émery de Caën, qui viennent prendre possession des biens de l'ancienne compagnie aux comptoirs de Tadoussac et de Québec. Cette situation place Champlain en mauvaise posture ; il se trouve coincé entre sa volonté de prendre parti pour son vieil ami et son devoir d'obéir aux ordres du vice-roi. Malgré sa tolérance proverbiale, sa patience à toute épreuve et son habileté de diplomate, la tentative de règlement de la querelle ayant lieu à Tadoussac entre Pont-Gravé et Guillaume de Caën dépasse l'entendement et les pouvoirs limités de Champlain et constitue le point de départ d'une inimitié entre Champlain et de Caën qui sera préjudiciable à la colonie jusqu'à la prise de Québec par les frères Kirke en 1629. Ensuite, l'annonce d'une attaque surprise par un groupe dissident de Montagnais sous la gouverne d'un des deux assassins des deux Français de Cap Tourmente en 1616 jette la panique dans la population des quelque 50 colons à l'Habitation. Devant l'urgence de la situation, Champlain et Guillaume de Caën doivent, à contrecœur, faire cause commune et se rendent immédiatement à Sorel rencontrer les récalcitrants qui menacent la paix. Après quelques assemblées et essais de conciliation, les Récollets et de Caën

sont d'avis, pour des raisons différentes, d'accorder le pardon aux rebelles à condition qu'ils fassent une confession publique et promettent de faire la paix. Champlain a une opinion contraire et maintient qu'un meurtrier devrait être jugé et puni d'après les lois judiciaires françaises.

Ou bien Champlain ne se montre pas assez ferme et convaincant ou bien la majorité l'emporte, mais le fait demeure que le pardon est accordé à l'assassin contre la volonté de Champlain. En 1623, la colonie se disperse, quelque quinze Français, incluant les Récollets, séjournent en Huronie. Pendant ce temps, à Québec, Champlain fait construire un nouvel entrepôt, renforcer le Fort Saint-Louis et construire une route entre l'Habitation et le Fort Saint-Louis. À la fin de l'été 1624, Champlain retourne en France avec son épouse après avoir fait une dernière inspection de Québec; il laisse le commandement par intérim à Émery de Caën. Bien qu'il mentionne le besoin de renouer contact avec ses supérieurs en France après presque quatre ans d'absence, une des raisons imminentes de son voyage est l'accompagnement d'Hélène, qui s'ennuie de Paris, de ses parents et amis, et qui ne se plait pas à l'Habitation de Québec. À preuve, Champlain revient seul dans la colonie en 1626, après un an et demi d'absence, pour y retrouver Pont-Gravé qui a pris charge du commandement de l'Habitation durant l'hiver 1625-26. Sauf pour l'arrivée des missionnaires Jésuites en 1625, Champlain revient dans une Habitation inchangée: la reconstruction du Fort Saint-Louis, en cours lors de son départ en 1624, est restée en suspens. Les problèmes inhérents à la Compagnie sont demeurés irrésolus. Ainsi, les de Caën ont découragé les activités agricoles de la famille Hébert afin de les obliger à faire banqueroute et à retourner en France. Aucun entretien ou amélioration des bâtisses n'ont été entrepris en l'absence de Champlain.

Sans l'intervention de Champlain, le sort de l'Habitation est voué à l'abandon. Sans se décourager, il se remet à l'ouvrage. Dès 1626 il fait recons-

truire un Fort plus vaste et mieux protégé, ériger une étable et deux corps de logis pour les vachers à Cap Tourmente, il donne aussi des conseils aux Jésuites sur l'architecture de Notre-Dame-des-Anges qui est en cours de construction. Avec l'Habitation, le Fort Saint-Louis, les résidences des Récollets, celles des Jésuites et les maisons individuelles des colons, Québec devient finalement un gros village en 1627 et le rêve de Champlain commence à prendre forme. Les années passent. En 1627, le traité de paix avec les Iroquois est rompu par les agissements intempestifs d'un groupe dissident Montagnais, et ce, en dépit de l'opposition véhémente de Champlain. La sécurité de la colonie est à nouveau menacée. Trois autres problèmes sérieux pointent à l'horizon: l'insuffisance des provisions et des armes envoyées de France, les différends entre Champlain et les agents et commis de la compagnie de Montmorency, et des nouvelles inquiétantes relatives à un début de guerre entre l'Angleterre et la France et ses répercussions néfastes sur la colonie. À court terme, la première difficulté est la plus menaçante; face à la pénurie de provisions, une vingtaine de colons retourne en France et, au lieu de grandir, la colonie s'amenuise. À ces problèmes s'ajoute à l'automne 1627 le meurtre de deux autres Français par des Montagnais non loin de Cap Tourmente. Ce crime tient les quelque cinquante-cinq colons restant en alerte. Après avoir vécu une situation similaire environ dix ans auparavant, il est surprenant de noter que l'appareil judiciaire français est tout aussi inefficace et inertiel lorsqu'il s'agit de crimes commis par les autochtones.

L'affaire des meurtres traîne encore en longueur lorsque les frères Kirke jettent l'ancre à Tadoussac et somment Champlain de se rendre. Avec le siège de Tadoussac et la destruction des granges, du bétail et des corps de logis de Cap Tourmente par les Anglais à l'été 1628, une partie importante des efforts consentis par Champlain à la colonisation s'est volatilisée. Ce n'est que grâce au sang-froid, à la ruse, à la diplomatie et à la ténacité de Champlain

que la colonie peut résister une autre année sans aide de la France à la reddition de Québec. Si la population de l'Habitation de Québec demeure en partie française entre 1629 et son retour dans la colonie en 1633, c'est bien sûr grâce à l'offre des Anglais d'accueillir les résidents déjà en place, mais aussi grâce à Champlain, qui conseille aux colons qui le désirent de continuer à cultiver leurs terres sous le régime anglais. En dépit de la ratification officielle du traité de Saint-Germain-en-Laye le 29 mars 1632 et des tractations diplomatiques anglo-françaises dans le but de restituer la colonie nord américaine à la France, les démarches entreprises par Champlain à Londres en 1629 et à Paris en 1630 pour retourner la colonie à la France n'ont pas été complètement vaines. Son travail de promotion par ses chroniques, ses conférences, ses illustrations, ses lettres à la noblesse et aux puissants de France, sans compter la publication de son ouvrage *Les Voyages* (édition 1632) et la grande carte publicitaire et politique indiquant toutes les explorations et les connaissances territoriales françaises ont contribué à faire valoir aux autorités françaises l'importance de cette conquête coloniale entreprise de façon continue depuis 1603.

En rétrospective, la fondation de Québec et la colonisation de la Nouvelle-France peuvent être scindées en trois étapes successives. De 1608 à 1617, Champlain est résolu à tout tenter pour intensifier la peuplade de la Nouvelle-France occidentale, ses explorations territoriales et ses découvertes ayant confirmé la richesse et la variété de ces terres nouvelles. L'arrivée des missionnaires ouvre le chemin de l'acculturation des autochtones. À partir de 1620, la seconde étape s'amorce et la colonisation s'affirme : sans délai, Champlain entreprend de réparer l'Habitation très délabrée et l'organisation défensive de Québec en édifiant le Fort Saint-Louis. L'établissement cesse d'être un point perdu au milieu de la forêt. En aval du Saint-Laurent, on trouve un port rudimentaire et un poste de traite à Tadoussac, en amont, des comptoirs pour l'achat

des pelleteries à Trois-Rivières et au Grand Sault Saint-Louis, au centre la capitale, Québec. Mais les effets déplorable de l'individualisme colonial français et la nécessité de la création d'une puissante compagnie de colonisation n'échappe pas à Champlain, qui a noté en 1599-1600 le rôle capital joué par une telle entreprise dans l'empire colonial espagnol et qui observe les admirables efforts coordonnés de ses contemporains anglais et hollandais. La troisième étape débute avec l'implication du Cardinal de Richelieu dans la colonisation en tant que grand maître et surintendant général de la navigation et du commerce, l'arrivée en 1625 des Jésuites avec leur influente organisation et la création de la compagnie des Cent-Associés en juillet 1626 qui résout en partie les nombreux litiges des Compagnies à monopole commerciales antérieures. Cette dernière étape se concrétise malheureusement trop tard pour pouvoir éviter l'impact sur la colonie de la guerre débutant en 1627 entre l'Angleterre et la France et celui de la chute de Québec.

Au début des années 1620, l'opinion répandue en Europe est que les Français sont incapables de règle et de discipline, surtout en matière de colonisation. Richelieu veut démontrer que cette affirmation n'a aucun fondement, si ce n'est que les chefs ne savent pas choisir les moyens nécessaires aux fins qu'ils se proposent. Richelieu maintient que l'unique moyen de donner au royaume de vastes possessions territoriales productrices de richesses est d'organiser une puissante compagnie aux reins assez forts pour contrer toute autre concurrence. Pour ce faire, le roi de France doit en être le promoteur et l'animateur de sorte que le problème colonial devienne une question d'État. Dans l'esprit du cardinal Richelieu, le fait colonial français doit viser trois objectifs : 1) sur le plan politique extérieure, il doit entraîner un amoindrissement de la maison d'Autriche en portant atteinte à son quasi-monopole commercial au Nouveau Monde, 2) il doit favoriser dans le royaume de France un réel mouvement économique grâce à une

extension de l'action colonisatrice, et 3) il doit s'attacher à la papauté en accordant une aide étendue aux missions catholiques. S'il offre de nombreuses nouveautés et qualités, le plan de redressement colonial de Richelieu souffre aussi de certains défauts clairement identifiables et qui ont fait surface à plusieurs reprises dans le passé. Primo, même si le Roi apporte tout le poids de son autorité à des organismes tels que la compagnie des Cent-Associés, il n'y engage pas le trésor royal. Ce sont donc des capitaux privés qui, versés à la compagnie par ses associés, subviendront aux dépenses de l'œuvre de colonisation. Il s'agit donc davantage d'entreprises semi-étatiques ou paragouvernementales que d'une société strictement publique. Toutefois, avec des statuts fixés par le gouvernement et approuvés par le conseil royal, les nouvelles compagnies sont soumises au contrôle de l'État, et les fonctionnaires du Roi se substituent aux agents et aux commis des compagnies privées d'antan, de sorte qu'à l'égard des puissances étrangères, la couronne de France possède les territoires coloniaux que les hardis pionniers ont occupés au nom du Roi. Secundo, le peuplement de la colonie représente un sérieux problème: alors que le développement des colonies anglaises de Pennsylvanie, du Maine, du Maryland, du Massachusetts, des Carolines, de Virginie s'accroît rapidement grâce aux émigrants fuyant les persécutions religieuses ou la crise économique, l'émigration française stagne pour des raisons politiques, économiques et religieuses adverses. 1620 est l'année de l'arrivée en Amérique du Nord du Mayflower et des Pilgrim Fathers, alors qu'en France la lutte engagée par le roi Louis XIII contre les places fortes des huguenots dans le Midi et le sud-ouest de la France polarise les idéologies et les énergies d'un grand nombre d'émigrants potentiels vers la colonie.

Une immigration massive de gens visés par les guerres civile et religieuse peut provoquer des rixes entre catholiques et protestants en territoires coloniaux. De surcroît, les agriculteurs majoritairement

catholiques, qui représentent alors 80 à 85% de la population française, sont des gens fort conservateurs, vivant assez bien des produits de leur labeur et peu enclins à l'aventure coloniale. Tertio, l'exclusion progressive des huguenots de la colonie entre 1619 et 1627 est sans aucun doute une des plus graves erreurs de la politique coloniale française; elle se situe au cœur même du drame de peuplement de la colonie qu'a vécu Champlain de 1615 à 1635 et auquel il a contribué souvent contre son gré. De 1608 à 1620, les émigrants français sont majoritairement des Huguenots. Le conflit religieux qui divise la France se répercute dans la colonie à partir de 1616 suite aux recommandations du premier rapport annuel des Récollets, dont la mise en application reste lettre morte à toute fin pratique. Lorsque le Duc Henri de Montmorency, fatigué des querelles intestines interminables des marchands au sujet des bénéfices de la Compagnie et des autres affaires monétaires, vend son titre de vice-roi à son neveu le Duc de Ventadour en 1624, Champlain peut s'attendre à ce que la discrimination religieuse joue un rôle dans la sélection des nouveaux émigrants. Le roi Louis XIII approuve la transaction et appointe Ventadour au poste de vice-roi au printemps 1625. À la Cour, on connaît l'étrange caractère de ce seigneur fort détaché des questions pratiques. Il se désintéresse chaque jour davantage des affaires terrestres, entraîné par un réel mysticisme vers les questions religieuses. Le problème de l'expansion du catholicisme chez les indigènes retient presque toute son attention dans les affaires coloniales. En relation étroite avec la compagnie de Jésus, il envoie à ses frais cinq missionnaires Jésuites à Québec en 1625. De plus en plus confiné dans les pratiques religieuses et talonné par les Jésuites et les milieux ultra-romains de la Cour, le Duc de Ventadour a certainement influencé le Cardinal Richelieu en 1626 dans le choix de son troisième objectif de colonisation. Comment, en effet, le Cardinal Richelieu aurait-il inscrit cet objectif de son propre chef après avoir

affirmé à plusieurs reprises en 1617 « Qu'il n'est nul catholique si aveugle d'estimer en matière d'État un Espagnol qu'un Français huguenot ».

Bien que convaincu qu'une des tâches dévolues aux colons de Nouvelle-France comporte un effort missionnaire, Champlain, esprit avisé, redoute l'ingérence des Jésuites. Il informe le cardinal Richelieu de l'état précaire de l'établissement de Québec, sans réels moyens de défense, n'ayant guère qu'une quarantaine de colons stables, et étant mal soutenu par le Duc de Ventadour. Il lui demande d'intervenir dans les affaires de sa société. Aux yeux de Champlain, la charte de la compagnie des Cent-Associés comporte un interdit majeur et encombrant : « Ordonne et ordonnons aux dits Claude de Roquemont, Louis Houël, Gabriel Lattaignant, Simon Dablon, David Du Chesne, François Castillon et leurs associés de faire passer au dit pays de la Nouvelle-France 200 à 300 hommes dès la présente année (1626)... sans toutefois qu'il soit loisible aux dits associés de laisser passer aucun étranger en ces lieux, mais bien de peupler la dite colonie de naturels (citoyens) Français catholiques... ». En excluant les Huguenots de la Nouvelle-France, l'intolérance religieuse continue à tarir dans sa source même le recrutement des colons. François-Xavier Garneau fait une analyse poussée du dernier objectif du cardinal Richelieu. Richelieu, affirme-t-il, a fait une grave erreur quand il a consenti (vraisemblablement sous l'insistance du Duc de Ventadour) à exclure les protestants de la Nouvelle-France. S'il fallait absolument éliminer l'une des deux religions pour avoir la paix, l'intérêt de la colonisation exigeait que cette élimination tombe sur les catholiques qui émigraient peu ou à regret plutôt que sur les protestants qui ne demandaient qu'à sortir du royaume. En refusant l'entrée de la Nouvelle-France à ces derniers, Richelieu a porté un coup fatal à la colonie.

Les événements de la politique intérieure de l'Angleterre démontrent clairement leur influence au début du XVII^e siècle sur le peuplement de la

côte est des États-Unis. Plus de 20 000 dissidents religieux britanniques, puritains, catholiques, presbytériens ou non-conformistes refoulés de leur milieu s'installent en Nouvelle-Angleterre entre 1626 et 1640. À première vue, les huguenots français apparaissent à travers l'histoire coloniale comme d'éternels agents de l'Angleterre et de la Hollande, alors que s'ils n'avaient pas été expulsés du territoire national et colonial, ils n'auraient pas cherché des appuis extérieurs. La famille de Caën (Ézéchiel, Guillaume et Émery) domiciliée à Rouen, est un exemple de ressortissants huguenots restés fidèles au roi de France. On peut se demander pourquoi le cardinal Richelieu fait appel aux de Caën au lieu de Champlain et Pont-Gravé pour défier les Anglais et leur faire concurrence dans la traite des pelleteries sur les rives du Saint-Laurent en 1630 et en 1631. Les de Caën se rendent à Québec dans le même but que les Anglais mais reviennent presque bredouilles, ces derniers leur interdisant formellement le droit de traite. En 1632, les dirigeants des Cent-Associés et le Cardinal Richelieu requièrent une fois de plus les services des de Caën pour les échanges commerciaux dans la colonie, réoccuper Québec et liquider les affaires de la Compagnie avec les Anglais. Le rapport envoyé par Guillaume de Caën démontre clairement la rentabilité de l'expédition et permet à la compagnie des Cent-Associés, qui a subi de lourdes pertes durant la guerre de 1627-1629, de renflouer ses coffres. À la demande de la direction de la Compagnie, Emery de Caën prend en charge l'établissement de Québec durant l'hiver 1632-1633 en tant que lieutenant-gouverneur du Roi. À l'instar de Champlain, les de Caën sont des gens tenaces, laborieux, courageux et patriotiques qui ont l'avantage de bien connaître la mentalité et la stratégie commerciale britannique. Huguenot ou pas, Richelieu a l'esprit assez ouvert et a acquis suffisamment d'expérience comme colonisateur pour savoir placer les bonnes personnes au bon poste au bon moment. L'exclusion des huguenots dans la charte de la compagnie des Cent-Associés et de la colonie

a un effet encore plus néfaste pour la France à la fin des années 1620. En 1627, les affaires intérieures françaises révèlent un réel malaise dû à la lutte encore sourde entre catholiques et protestants, incidence directe des événements, tels le siège de La Rochelle et le blocus de l'île de Ré où plus de 20 000 Huguenots sont massacrés.

Les chefs du parti protestant sont en étroite liaison avec la Cour d'Angleterre et la décision prise par Richelieu de ne pas laisser les éléments protestants s'installer en Nouvelle-France représente un admirable prétexte d'intervention anglaise sur les rives du Saint-Laurent. Les conseillers du roi Charles I^{er}, le Duc de Buckingham en tête, ne laissent pas passer cette occasion, d'autant plus qu'en ayant l'air de soutenir la proposition huguenote, ils portent un rude coup à l'essor de la colonie. En effet, l'élément protestant est à la fois nombreux, actif et riche, aussi bien dans le pays de Caux qu'en Saintonge, Guyenne et Gascogne. Profitant de la guerre entre les forces royales et les protestants dans le royaume de France et faisant état de la récente alliance scellée entre la couronne d'Angleterre et les réformés, l'amirauté britannique tente d'attaquer et de s'emparer des territoires d'outre-mer où flottent les drapeaux fleurdelisés.

Ces faits historiques essentiellement locaux et d'origine religieuse représentent la première manifestation du long duel franco-britannique dans la colonie où la ligne de conduite basée sur une stratégie deviendra par la suite une tradition. La famille Kirke, à laquelle appartiennent trois des fils les plus célèbres, David, Louis et Thomas, tous huguenots, est établie depuis longtemps à Dieppe, où le père Gervase, né dans le Derbyshire, exerce le métier de commerçant-armateur. Dieppe est alors une ville très protestante dont les habitants sont en étroite liaison avec leurs coreligionnaires, qui œuvrent en Nouvelle-France. À la suite des guerres de religion, toute une série d'intrigues s'est nouée entre certains éléments protestants français et l'amirauté britannique; c'est ainsi que Gervase Kirke est mis en

rapport avec les forces navales anglaises. Les frères Kirke sont en rapport d'amitié ou d'affaires avec l'armement protestant dieppois et havrais, plus spécifiquement les frères de Caën et les associés de leur Compagnie, ainsi que le capitaine dieppois Jacques Michel, et restent en liaison avec toutes les entreprises et les agents huguenots de la Nouvelle-France. Comme ils ont navigué en corsaires sur l'Atlantique et dans la zone du golfe Saint-Laurent, porteurs de lettre de marque du roi d'Angleterre, ils sont les instruments par excellence que les Anglais emploient pour s'emparer de la colonie et de l'établissement de Québec en particulier. Il n'en demeure pas moins à la fois curieux et fascinant de constater *a posteriori* l'importance et l'influence des conflits de religion sur le développement et la destinée de la colonie nord américaine à l'époque de Champlain.

L'Ancien Régime est encore évident; les premiers balbutiements en matière de séparation entre la religion et l'État se font encore à peine sentir. Coincé entre l'amitié de ses anciens compagnons d'armes, qui appartiennent à la religion réformée, et le zèle catholique des Jésuites qui le surveillent et s'assurent qu'il interdit aux habitants protestants résidant en Nouvelle-France de chanter cantiques et psaumes, Champlain souffre certainement du manque de tolérance dont il a été victime pendant son enfance et sa jeunesse en France. Les Jésuites, rendant au développement de la Nouvelle-France de grands services par leur crédit puissant auprès de la Cour et se montrant d'admirables agents de propagande en faveur de son œuvre, Champlain ne peut les contredire et, fidèle à son habitude, faire un compromis. D'un rapide coup d'œil, le fondateur décèle les autres points faibles de la colonie: une politique coloniale tatillonne, une société commerciale parcimonieuse, un taux de peuplement beaucoup trop lent, un approvisionnement insuffisant en vivres, armes et autres commodités, une méfiance entretenue entre marchands et actionnaires d'une part et agriculteurs, artisans et ouvriers

d'autre part. La ténacité et la valeur personnelle de Champlain réduites à leurs seules forces sont nécessaires, mais quelquefois insuffisantes pour assurer un nouvel essor ou pour franchir une autre étape de la fondation renouvelée de la colonisation. Le support moral et financier du roi Henri IV a permis à Champlain de contourner les nombreuses

difficultés coloniales du début de l'entreprise entre 1608 et 1614; il en est de même pour celui du Cardinal duc de Richelieu entre 1625 et 1628, puis de 1633 à sa mort. Toutefois, il faut ajouter que dans les circonstances présentes, personne d'autre que Champlain n'aurait pu donner autant à la colonie naissante avec si peu de moyens matériels.

L'AGRICULTURE 1599-1635

L'INTÉRÊT QUE PORTE CHAMPLAIN pour l'agriculture en terres d'Amérique débute vraiment au commencement de septembre 1604 lors de son voyage en Acadie en compagnie de du Gua de Monts, mais il y prête déjà attention durant son périple de 1599-1600 aux Antilles, en Nouvelle-Espagne (Mexique) et en Amérique centrale, comme en témoignent ses écrits dans les *Brief Discours* et surtout ses nombreux dessins de fruits, de légumes et de céréales. Lors de son arrivée à l'Île Sainte-Croix dans l'état du Maine, Champlain est fasciné par la fertilité des terres. À cette occasion, il écrit le passage suivant : « Le terroir est des plus beaux ; il s'y trouve quinze ou vingt arpents de terre défrichée... Tout le reste du pays est constitué de forêts fort denses. Si ces terres étaient défrichées, les grains y pousseraient fort bien... En cet endroit y fut bâtie l'Habitation pour l'année 1604 ». Après l'hivernage difficile de 1604-1605 sur l'Île Sainte-Croix, le sieur de Monts et Champlain entreprennent l'exploration de la côte de l'état du Maine en juin 1605.

Arrivés à la rivière Chouaco(u)ët (Saco), ils observent les autochtones (Almouchiquois) du sud de l'État du Maine labourant et cultivant la terre, ce qu'ils n'avaient pas encore vu en Acadie. Au lieu de charrues, ils utilisent un instrument de bois fort dur, fabriqué à la manière d'une bêche. Champlain

se rend sur le bord de la rivière pour voir leur labourage. Après avoir décrit leur façon de semer les grains, Champlain note qu'ils sèment en mai et récoltent en septembre. Les produits agricoles les plus courants sont le maïs, la citrouille, la courge et le tabac. Champlain ajoute : « Il y a aussi beaucoup de vignes qui produisent de fort beaux raisins..., ce que nous n'avions encore vu qu'à l'île de Bacchus qui se situe à deux lieues de distance ». Au milieu de juillet 1605, de Monts et Champlain visitent la rivière du Gua (dénommée d'après de Monts) dans une grande baie, vraisemblablement la rivière Charles dans la baie de Boston. Les membres de l'équipage que le sieur de Monts envoie à terre dans la bourgade du sagamo Honabetha rapportent à bord de petites citrouilles savoureuses (s'agit-il de courges ?) de la grosseur du poing que les Français mangent en salade comme des concombres. Champlain mentionne aussi la culture du maïs et du pourpier.

À Malle-Barre (havre de Nauset dans l'État du Massachusetts), de Monts et Champlain visitent la bourgade des Almouchiquois. En s'y rendant le 20 juillet, ils traversent un grand champ de maïs en fleurs qui a près de cinq pieds et demi (1,7 m) de hauteur. Dans les champs, ils observent la présence de fèves du Brésil, de citrouilles de diverses grosseurs, de tabac et de racines que les autochtones

cultivent et qui ont le goût des artichauts (peut-être du ginseng). Quand ils mangent leur maïs, les autochtones le font bouillir dans des marmites de terre fabriquées différemment que chez les Français. Ils le pilent aussi dans des mortiers de bois et le réduisent en farine, puis en font des gâteaux et des galettes comme les Amérindiens du Pérou. Lors du voyage du sieur de Poutrincourt et de Champlain sur la côte de la Nouvelle-Angleterre en 1606, ce dernier décrit la façon dont les autochtones de Port Fortuné (port de Chatham, Stage Harbour à Cape Cod) conservent leur maïs durant l'hiver: «À cet endroit (Port Fortuné) se trouvent beaucoup de terres défrichées et un grand nombre de petits coteaux où les Almouchiquois font leur labourage pour le maïs et d'autres grains dont ils vivent. Il y a aussi de très belles vignes... Toutes les peuplades de ce lieu sont fort amateurs de labourage et font provision de maïs pour l'hiver qu'ils conservent de la manière suivante. Ils pratiquent des fosses sur le versant des coteaux dans le sable à une profondeur de 1,7 à 2 mètres, placent leur maïs et autres grains dans de grands sacs (contenants) d'herbe qu'ils enfouissent dans ces fosses et recouvrent le tout d'environ 1 mètre de sable. Durant l'hiver, ils viennent en prendre suivant leur besoin et ces grains se conservent aussi bien que dans nos greniers français». Dès leur arrivée à Port-Royal en Acadie le 27 juillet 1606, Jean de Biencourt, Marc Lescarbot et Louis Hébert concluent s'accordent sur la grande fertilité du sol.

Les nouveaux arrivants s'activent aux semailles du blé, du seigle, des choux, des navets et d'autres légumes qui poussent très rapidement. Ces pionniers croient fermement que la richesse de l'Amérique du Nord proviendra de l'agriculture et non de la vaine recherche de mines d'or, d'argent ou de cuivre. Leur argument principal est que le maïs, le vin (les raisins), le bétail, le lin, l'étoffe du pays et le cuir représentent les vrais trésors dont recèle l'Amérique et ont plus de valeur que la pêche à la morue, la chasse à la baleine ou la découverte de

mineral. Au printemps 1607, tous les colons défrichent un lopin de terre pour se faire un potager et y semer des grains: pois, fèves, laitue, choux ou autres légumineuses. Louis Hébert vérifie même les propriétés médicinales de plusieurs herbes sauvages qui poussent dans les sous-bois. Marc Lescarbot prend plaisir à bêcher, à retourner la terre de son jardin, à le clôturer pour le protéger des porcs trop gourmands, à construire des terrasses, à installer des allées droites, à construire une petite hutte pour conserver ses récoltes, à semer du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des fèves, des pois, des fleurs et à les arroser. Il trouve même que les jours sont trop courts et travaille souvent au clair de lune.

Quand le monopole de la traite des fourrures accordé à de Monts est annulé en 1607 et de Poutrincourt et Champlain sont forcés de retourner en France, tous deux s'attardent avec quelques colons afin de récolter leurs grains avant de rejoindre le reste du groupe à Canseau (détroit de Canso), point de ralliement pour faire voile vers Saint-Malo. À Québec, les premiers travaux de défrichement datent de l'année même de sa fondation. Dès son arrivée le 13 juillet 1608, Champlain fait abattre les arbres autour du site de la future Habitation et afin de s'assurer que les graines semées en terre pousseront bien.

Quoiqu'il n'ait pas une aussi vaste expérience que de Poutrincourt dans ce domaine, Champlain estime que le sol paraît d'assez bonne qualité. Le 1^{er} octobre, Champlain fait semer du blé, le 15 octobre du seigle et le 24 du même mois, il fait planter des vignes sauvages qui prennent aussitôt mais qui meurent au bout de quelque temps, faute de soins appropriés. Ce premier essai agricole le long des rives du Saint-Laurent est vraisemblablement le seul entrepris par les Français à Québec jusqu'à l'arrivée des Récollets en 1615. Mais Champlain garde en mémoire le concept d'implantation agricole dans la colonie. Ainsi, lors de son voyage au Grand Sault Saint-Louis en 1611, il explore l'île de Montréal et

effectue une visite détaillée des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes. À cette occasion, il sélectionne un endroit qu'il appelle Place Royale où le sol est fertile et où se trouvent de grandes prairies favorisant l'élevage du bétail. Champlain mentionne aussi l'occurrence de vignes sauvages abondantes, de pruniers, cerisiers, fraisiers, framboisiers et d'un fruit sucré et blanchâtre dont la saveur s'apparente à celui de la banane. En 1615, la Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo s'est engagée à nourrir et à entretenir six Récollets à l'Habitation de Québec. Ceux-ci ne se contentent pas des secours promis qui peuvent éventuellement faire défaut, soit à cause d'un retard de navigation, soit à cause de l'incurie des marchands dont ils dépendent et qui promettent généralement plus qu'ils ne tiennent. Comme la culture de la terre leur sauvera peut-être la vie en période de disette générale, les Récollets commencent à défricher un lot de terrain qu'ils ont reçu pour y bâtir un monastère et ses dépendances aussitôt qu'ils sont installés dans leur nouvelle résidence de la rivière Saint-Charles en 1620.

Le père Denis Jamet dresse un jardin d'un arpent carré à mi-chemin entre leur domicile et l'Habitation de la basse-ville et le fait palissader de pieux. Les pères réussissent à planter un petit verger et, comme le terrain est très peu boisé, il est loisible d'y nourrir le bétail durant la saison estivale. À cette époque, les animaux importés de France ne comprennent pas encore de chevaux et de vaches, mais déjà des ânes, des porcs, des canards, des oies et des poules habitent la basse-cour. Toutefois, les Récollets ont besoin de bras pour cultiver le jardin et le verger et surtout pour défricher d'autres lopins de terre. S'ils avaient obtenu de France six à dix travailleurs manuels, ils auraient très vite labouré assez de terre pour nourrir une bonne partie des habitants de Québec et diminué substantiellement les importations de vivres de France.

La seconde étape du développement agricole à Québec a lieu en 1617 avec l'arrivée de Louis Hébert

et de sa famille. En s'expatriant, Louis Hébert a comme objectif principal de s'appliquer à la culture du sol. On a déjà vu que du temps où il a vécu à Port-Royal, Hébert prend grand plaisir au défrichage et au labourage du sol. À Québec, il commence par défricher la partie de la haute-ville délimitée par la rue des Remparts et tout le versant nord du cap. Le frère Gabriel Sagard-Théodat décrit le lot et les succès agricoles de la famille Hébert dans les termes suivants : « Outre la maison des Marchands à Québec, il y a un autre logis, au-dessus de la terre haute, un lieu fort commode où l'on nourrit quantité de bétail qu'on y amène de France. On y sème aussi, tous les ans, force maïs et des pois, que les associés [de la Compagnie] traitent par après aux autochtones pour des pelleteries. je vis dans ce champ un pommier, qui y avait été apporté de Normandie, chargé de fort belles pommes, comme aussi de jeunes plants de vignes fort beaux, et tout plein d'autres petites productions, qui témoignent de la bonté de la terre ».

Or, Louis Hébert, le premier agriculteur véridique de Québec, cultive une terre qui ne lui appartient pas. Pour régulariser sa position plutôt précaire, par l'intermédiaire de Champlain, il adresse une requête au vice-roi, le duc Henri II de Montmorency, afin d'obtenir la concession de ces terres. Pour appuyer sa demande, il fait valoir « qu'il est le chef de la première famille française à habiter la colonie depuis le commencement du xvii^e siècle, qu'il [y a] amené sa famille avec tous biens et moyens qu'il avait à Paris, ayant quitté parents et amis pour donner ce commencement à une colonie et peuplade chrétienne ». Le 4 février 1623, le duc de Montmorency lui accorde la faveur demandée soutenue par de si bonnes raisons. En 1625, quand Henri de Lévis, duc de Ventadour, achète de son oncle la charge de vice-roi, Louis Hébert effectue des démarches en vue de faire ratifier la première concession reconnue officiellement sous le nom de Saut-au-Matlot. Dès le 28 février 1626, le nouveau vice-roi lui expédie ses papiers dûment signés et

régulièrement paraphés. Dans son document, le duc de Ventadour conclut avec ce qui suit : « Pour les considérations sus alléguées et pour encourager ceux qui désireront [ci-après] peupler et habiter le dit pays du Canada, nous avons donné, ratifié et confirmé, donnons, ratifions et confirmons au susdit Hébert et ses successeurs et héritiers, et suivant le pouvoir qui nous est octroyé par Sa Majesté, toutes les susdites terres labourables, défrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert ensemble la maison et bâtiments ainsi que le tout s'étend et comporte au dit lieu de Québec sur la grande rivière ou fleuve du Saint-Laurent, pour en jouir en fief par lui et ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquêt (acquisition/propriété) et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec aux charges et conditions qui lui seront ci après par nous imposées... ».

Entre 1608 et 1627, les défrichements s'effectuent très lentement. À part Louis Hébert, seuls les Récollets semblent avoir compris l'importance de l'agriculture locale et ne pas compter sur les importations et les secours venus de France pour survivre dans la colonie. En 1626, le père Charles Lalemant écrit qu'il y a tout au plus 18 à 20 arpents de terres cultivées à Québec. Cette situation peut être expliquée de deux façons. D'une part, seule une petite poignée de Français vient grossir les rangs de la colonie naissante entre 1615 et 1626, et d'autre part, les associés de la Compagnie, majoritairement constituée de marchands, veulent tout monopoliser : commerce, industrie et agriculture. Ils obligent dès lors les colons à ne vendre leurs produits agricoles qu'à la Compagnie et à des prix fixés d'avance par celle-ci. Ces mesures détournent les nouveaux arrivants de l'agriculture, qui exige des travaux pénibles et relativement peu lucratifs. La création en 1627 de la Compagnie des Cent-Associés, qui minimise le pouvoir décisionnel des marchands, incitera l'émigration de vrais colons s'y connaissant en matière d'agriculture.

Champlain, homme juste et perspicace, se plaint de cet état des choses et ne peut s'empêcher de le publiciser ; il écrit entre autres : « Ce n'est pas le moyen de donner à d'autres le désir d'aller peupler la Nouvelle-France ; ou plutôt, ceci ne se fait qu'à dessein de tenir toujours le pays dans la misère et la gêne, et par là, d'ôter à chacun le courage d'y aller habiter, afin que la population, ne pouvant pas s'accroître, les associés y aient l'entière domination ». La colonie naissante est confrontée pendant près de vingt ans à un petit groupe de spéculateurs qui voient dans leur intérêt de détourner de la Nouvelle-France les éventuels colons français. Malgré ces vicissitudes, certains ont persisté, en dépit des épreuves terribles, à y séjourner et ce, sans rien gagner sous le rapport de la fortune et du bien-être. Bien sûr, d'aucuns ont considéré certains des négociants, des marchands et des traitants de pelletteries comme des parasites attachés aux flancs de la colonie pour en extraire les ressources et les richesses les plus précieuses pour ensuite s'en retourner en France en laissant souvent des souvenirs regrettables, tant chez les Amérindiens que chez les colons. Cette situation n'est toutefois pas irrémédiablement généralisée.

En l'absence de toute politique coloniale étatique, c'est le prix que Champlain doit payer pour parvenir à introduire ces quelques premiers colons en Nouvelle-France. Même s'il peste à plusieurs reprises contre les marchands et trafiquants des diverses Compagnies auxquels il a eu affaire, Champlain a toujours consenti à des compromis et s'est souvent plié aux désirs et volontés de ceux-ci, soit par diplomatie, soit par faiblesse, mais surtout par crainte que son rêve de colonisation ne puisse se réaliser s'il se met à dos les marchands et les associés des Compagnies existantes alors qu'il a la charge de lieutenant du vice-roi. Champlain lui-même aime l'agriculture, comme il l'a d'abord démontré lors de son séjour en Acadie, et il s'y adonne beaucoup plus qu'on ne peut le croire au simple récit des événements auxquels il se trouve

intimement lié. Convaincu des bienfaits de l'agriculture, Champlain s'occupe de détails agricoles même s'il est toujours fort absorbé par les difficultés inhérentes à son poste de lieutenant des vice-rois.

Il donne une preuve non équivoque de son intérêt pour le jardinage : « Ce que je fis, prenant un singulier plaisir à cette occupation, à cause de l'utilité et des avantages qu'en recevait toute l'Habitation ; car l'on ne saurait dire combien on reçoit d'utilité des jardinages, en ces lieux : ce dont personne n'avait fait l'épreuve ; car la plupart voudraient bien cueillir, mais ne rien semer ». La colonie est redevable à Champlain des premières importations du grand bétail, qu'il fait nourrir sur les terres fertiles situées aux pieds de Cap Tourmente. Ce cap, situé sur la rive nord du Saint-Laurent à 45 kilomètres en aval de Québec, a d'ailleurs reçu son nom de Champlain lui-même : « Nous l'avons ainsi nommé d'autant que pour peu qu'il fasse du vent, la mer s'y élève comme si elle était pleine ». À la base de ce cap, on aperçoit ces belles prairies naturelles qui s'étendent jusqu'à une pointe de terre appelée Petit-Cap ; elles couvrent une superficie de plusieurs centaines d'arpents. Comme le sol y est très fertile, Champlain ne tarde guère à en tirer parti pour l'élevage des bestiaux. En 1623, Champlain visite cette région en compagnie de Guillaume de Caën qui se la fait concéder, à titre de baron, par le duc de Montmorency et depuis lors ces grasses prairies servent à l'alimentation du bétail qui est parvenu de France. Guillaume de Caën devient ainsi le premier baron de la Nouvelle-France. Tous les étés entre 1623 et 1629, Champlain dirige au Petit-Cap une dizaine d'hommes qui s'occupent de la fenaison et qui apportent ensuite dans des barques leur récolte de foin à Québec.

Comme ces transports prennent beaucoup de temps, Champlain entrevoit une économie de main-d'œuvre en fondant sur place une Habitation de petite dimension, soit une résidence qui peut

servir aux ouvriers ainsi qu'une grange et une étable pour y loger le bétail et entreposer le fourrage. Le lieu choisi se situe sur le bord d'un petit ruisseau que les chaloupes peuvent remonter à marée haute ; le ruisseau traverse la prairie, qui est séparée du Cap Tourmente par une lisière d'arbres aux essences variées : bouleaux, cèdres, chênes, noyers, ormes, pins et pommiers sauvages. En 1626, Champlain fait commencer la construction d'une grange (20 m x 6 m) et de deux autres corps de logis (6 m x 5 m) ; le complexe immobilier est construit à la manière normande, soit en terre et en bois. Durant l'été, Champlain se rend à Cap Tourmente à chaque semaine afin de s'assurer que les ouvriers ne perdent pas leur temps ; en son absence, Monsieur Foucher, qui deviendra le commandant de l'Habitation, surveille les travaux. En septembre 1626, Champlain fait envoyer au Cap Tourmente le grand bétail qui, jusqu'alors, est élevé et nourri à Québec. Le 14 septembre, la construction de l'Habitation est à peu près terminée et la famille Pivert consent à y passer l'hiver.

Il fait parvenir par la même occasion des vivres pour le personnel de la nouvelle Habitation qui se compose de six hommes, une femme et une petite fille. De ce nombre, on compte Nicolas Pivert, son épouse Marguerite Lesage, leur nièce et Foucher. Au mois d'octobre, reconnaissant le grand service qu'ils rendent à la colonie, Champlain se rend visiter ces braves colons, objet de sa plus tendre sollicitude. Les Récollets y érigent une petite chapelle et se rendent de temps à autre à Cap Tourmente entre 1626 et 1628 pour y célébrer le saint office et y administrer les sacrements. Quand le printemps revient en 1627, Champlain s'assure par un commissaire que la famille Pivert et les autres hommes n'ont souffert ni de froid ni de faim. En juillet 1628, les émissaires des frères David, Lewis et Thomas Kirke assaillent soudainement l'Habitation de Cap Tourmente, s'emparent de quelques têtes de bétail, et en font brûler 40 à 50 autres avec les étables. L'Habitation de Cap Tourmente est complètement

ruinée; tout a été brûlé et la petite colonie est dispersée. La famille Pivert est amenée à Québec par des Basques prisonniers des Anglais et les cinq autres résidents à l'amiral David Kirke ancré à Tadoussac; ces derniers ne tardent d'ailleurs pas à être relâchés, mais les deux années d'efforts agricoles concentrés à Cap Tourmente et une bonne partie du grand bétail amené de Québec sont définitivement perdus. La carence subséquente de produits agricoles sera en majeure partie responsable de la reddition de Québec aux Anglais en 1629.

La mort de Louis Hébert en 1627 est une grande perte pour Québec. Champlain écrit: «Hébert a été le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait». Louis Hébert a justifié les espérances du fondateur de Québec; cette considération sortie de sa plume renferme le plus bel éloge qu'il ait pu lui donner. Grâce à son acharnement et à sa détermination dans le domaine agricole, Louis Hébert et son épouse Marie Rollet ont servi d'exemple aux milliers de colons qui, par la suite, développeront l'agriculture en Nouvelle-France. Même s'il ne le mentionne pas, Champlain doit une fière chandelle à Louis Hébert dans un tout autre domaine, celui de la justice coloniale. Hébert a été dès le début l'un des membres d'assemblée, constituée de douze anciens, qui régit les lois locales en période de conflits d'intérêts, d'intrigues et de meurtres, de politiques mercantiles, etc. Homme droit, juste et respecté autant des colons que des Amérindiens, Hébert a toujours supporté Champlain dans les litiges entre autochtones et Français, ou entre le lieutenant lui-même et les dirigeants, associés, commis ou facteurs de la Compagnie. En plus des Récollets, de Louis Hébert et de Champlain, les Jésuites arrivés en Nouvelle-France en 1625 ne négligent rien de ce qui peut assurer du pain à leur résidence de Notre-Dame des Anges; cette année-là, quelque vingt arpents de terre seulement sont défrichés à Québec en tout et partout.

En 1626, le père Philibert Noyrot, un Jésuite, a amené de France un frère convers et vingt ouvriers qui doivent s'occuper d'agriculture et de construction. Dans le récit de 1632 de ses *Voyages*, Champlain relate: «Ils [les Jésuites] n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilants et laborieux qui marchent tous d'une même volonté, qui eut fait que dans peu de temps ils eussent eu des terres pour se pouvoir nourrir et [se] passer des commodités de France; et plut à Dieu que, depuis 23 à 24 ans, les sociétés eussent été aussi réunies et poussées du même désir que ces bons pères: il y aurait maintenant plusieurs habitations et ménages au pays». Le 20 mars 1626, le duc de Ventadour, favorable à l'implantation de l'ordre des Jésuites en Nouvelle-France, leur concède par document vice-royal les terres contenues entre la rivière Sainte-Marie (Beauport) et le ruisseau du Berger (le plus proche à l'ouest du ruisseau Saint-Michel). Le don de cette seigneurie est irrévocable, perpétuel et ne comporte aucune charge. Les Jésuites sont autorisés à construire une habitation, demeure, noviciat, couvent ou séminaire pour eux-mêmes ou pour y instruire les enfants des colons et des autochtones.

L'intention des religieux est aussi de donner un certain essor à l'agriculture, un secteur jusque-là négligé, afin de trouver par ce moyen une plus grande facilité et indépendance d'existence. Dès 1627, les Jésuites commencent à défricher les terres voisines de leurs résidences, et font même cette année-là leurs premières semences. Après la restitution de la colonie à la France en 1632, les Jésuites ne se départissent pas de leur ligne de conduite consistant à favoriser l'instauration et l'amélioration de l'agriculture qui, de l'avis de Champlain, est une pratique plus sage et prudente que celle du commerce sous le joug des sociétés mercantiles. Il faut tout de même réaliser qu'avant la mort de Champlain en 1635, l'agriculture demeure une entreprise marginale, sous-développée et qui souffre d'un manque flagrant d'une main-d'œuvre compétente et d'instruments aratoires adéquats.

Enfin, il serait impardonnable de passer sous silence l'effort inouï entrepris par Champlain dans le but de contraindre les Montagnais de Québec et de Tadoussac à s'adonner au défrichage de leurs terres et au développement de l'agriculture, en particulier à la culture du maïs. À partir de 1620 environ, l'appui de Champlain lors du choix électif des sagamos devient une coutume et, en 1622, lorsque Miristou, un des fils du sagamo Anadabijou de Tadoussac, sollicite son support, Champlain pose diverses conditions. Une des plus importantes,

en sus de la fidélité aux Français, comporte un engagement formel de sa bande de se prêter à des activités agricoles. En insérant cette condition, Champlain a sans doute en mémoire les disettes hivernales chroniques que les Montagnais ont subi à plusieurs reprises depuis l'arrivée des Français en 1608, et il y voit un incitatif à remédier à cette carence et une diversification des ressources alimentaires d'abord axées uniquement sur la chasse et la pêche par le biais de l'agriculture.

L'ENTREPRENEUR 1604-1635

EN FEUILLETANT LES ÉCRITS DE CHAMPLAIN presque quatre siècles après leur parution, le lecteur est d'abord et avant tout frappé par le besoin combiné au plaisir qu'a Champlain d'entreprendre de nouveaux défis, de réaliser de nouvelles explorations, recherches, études, constructions ou autres activités dans des domaines fort divers et souvent innovateurs. Même si les moyens matériels mis à sa disposition sont nécessairement rudimentaires considérant son époque, ses idées et ses applications originales sont avant-gardistes. Parmi tous les écrivains de son siècle, Champlain est celui qui possède davantage l'esprit scientifique tel qu'instauré au XIX^e siècle, le souci de l'analyse des événements et des entreprises et le sens critique. Son pragmatisme et son sens inné de l'action planifiée, l'efficacité de la plupart de ses démarches, ses qualités de meneur d'hommes à la manière d'un chef d'orchestre, sa versatilité professionnelle et son excellent jugement dans l'arbitrage font de Champlain un véritable *manager* moderne. Il est quasi certain que l'esprit et le génie de l'entrepreneur retrouvé chez Champlain ne se révèlent pas qu'à l'âge de 25 ans. L'année 1604 ne représente qu'un jalon dans la carrière d'entrepreneur de Champlain et elle est prise un peu arbitrairement parce qu'elle peut être mieux documentée grâce à la publication des trois éditions de ses *Voyages*. Il semble raison-

nable de penser que les premières armes de Champlain comme entrepreneur remontent à la fin de son adolescence, alors qu'il découvre toutes les facettes, tâches et responsabilités du métier de marin. Mais l'entrepreneuriat exige davantage que des connaissances techniques et, entre autres choses, de l'ambition et de la curiosité intellectuelle. Or, Champlain possède justement ces deux qualités essentielles à tout bon *manager*, et ce dès sa jeunesse, comme nous le verrons plus loin.

Du temps de Champlain, Brouage est le deuxième port de mer en importance dans toute la France et ses marais salants représentent avec l'agriculture une des ressources naturelles les plus marquantes du pays. Le sel extrait des marais servait surtout à saler le poisson (principalement la morue) afin de le conserver ; à cette époque, le poisson était une denrée primordiale à cause du jeûne à chaque vendredi et durant les quarante jours de carême. Les pêcheurs de haute mer qui se rendaient alors en Islande, au Groënland, aux Grands Bancs de Terre-Neuve, au Labrador, au Cap-Breton et à plusieurs autres endroits sur la côte de l'Atlantique venaient alors s'approvisionner en sel à Brouage. Des voiliers au long cours d'Angleterre, de Bretagne, d'Espagne, de Hollande, de Normandie, des Pays basques et du Portugal s'y rendent. Étant donné que son père et son oncle

étaient tous deux des capitaines au long cours, Champlain fréquente très jeune le port de Brouage et y rencontre des marins de diverses nationalités. Dans les tavernes et les pubs, il a le loisir d'entendre des chansons aux accents étranges et d'écouter les diverses langues qui s'y parlent. Il boit avidement les paroles des marins et des capitaines qui, comme son oncle, ont visité les pays lointains tels l'Amérique du Nord et le Brésil; sa curiosité est sans borne et déjà le désir de voyager dans ces pays exotiques occupe l'esprit de Champlain. Il se prépare donc en conséquence en se familiarisant avec toutes les tâches incombant à un marin expérimenté. Au cours de sa jeunesse, les activités de Brouage ne se limitent pas à l'exploitation des salines, à la pêche en haute mer et à la navigation commerciale; la rivalité mercantile avec La Rochelle, qui amène à des combats souvent sanglants, le brigandage, la guerre de religion entre les huguenots sous la gouverne du prince de Condé et la Ligue catholique dirigée par d'Épinay Saint-Luc, entre autres événements, ont marqué la jeunesse de Champlain, piqué sa curiosité et l'ont forcé dès son bas âge à se questionner et même à se positionner face aux malheurs qui frappent sa ville natale.

Alors qu'il est âgé d'environ vingt ans et qu'il est plus porté au patriotisme qu'à la religion, Champlain s'engage dans l'armée du maréchal Jean d'Aumont, qui attaque les Ligueurs catholiques soutenus par les Espagnols. Champlain combattra jusqu'en 1598 sous les ordres successifs des maréchaux d'Aumont, François d'Épinay Saint-Luc et Charles II de Cossé-Brissac à côté de troupes alliées anglaises. Comme ce fut le cas lors de son entraînement comme marinier entre 13 et 18 ans, Champlain démontre une grande curiosité dans toutes les techniques relatives à l'art militaire tels le maniement des armes, la ruse employée contre l'ennemi, les techniques de combat, le campement, et les embuscades auxquels il s'applique. Il développe de nombreuses relations qui s'avéreront fort utiles pour entreprendre ses voyages et ses explorations outremer dans le futur. Enfin, il

mettra en application les nombreuses connaissances acquises entre 1593 et 1598 dans l'élaboration de la Grande Alliance, des stratégies et des tactiques militaires dans les guerres contre les Iroquois à Fort Ticonderoga/lac Champlain, Fort des Iroquois/Sorel, des tractations politico-guerrières avec les alliés au lac Onondaga/Syracuse, et du traité de paix avec la Confédération iroquoise. Champlain tire entièrement partie de toutes les expériences et des divers enseignements reçus, qu'ils soient maritimes ou militaires. Il sait surtout quand et comment les mettre en application. Bien renseigné, opportuniste à ses heures et surtout aventureux, Champlain profite de ses contacts faits dans l'armée du roi Henri IV et de la notoriété de son oncle Provençal pour tenter de réaliser son rêve de se rendre en Amérique. À la fin de la guerre, il apprend de ses amis dans l'armée que les militaires espagnols seront rapatriés à partir de Blavet et que l'oncle Guillaume Hellaine est l'un des capitaines employés par les autorités espagnoles pour ce rapatriement.

Il trouve là une excellente opportunité de se rendre à Cadix en 1598 et de là, en Amérique s'il a de la chance. Arrivé à Cadix, il se documente sur la géographie coloniale espagnole à la bibliothèque municipale puis se rend à Séville pour étoffer davantage sa documentation avant de s'embarquer en 1599 pour les Antilles, la Nouvelle-Espagne, l'Amérique centrale et les côtes de la Floride au retour. Pourquoi Champlain entreprend-il ce long périple en 1599? Par curiosité, intérêt professionnel, comme espion pour le compte de la France, en tant qu'inspecteur ou vérificateur du bon entretien du navire de son oncle, en qualité d'artiste ou comme simple touriste? Possiblement, mais connaissant les intentions futures et les ambitions de Champlain, son premier voyage transatlantique est sans doute une tentative d'apprentissage «sur le terrain» de son futur rôle d'entrepreneur colonial, l'école espagnole étant la plus en avance dans ce domaine à l'époque. Si ce n'était pas le cas, pourquoi s'intéresserait-il tant aux ressources naturelles comme

les mines d'argent et de cuivre, à la pêche des perles, aux forêts et plantes tropicales, aux arbres fruitiers et aux fruits et légumes, aux animaux sauvages, à l'agriculture, à l'industrie, au plan d'urbanisme de la ville de Mexico ou de Panama, à la situation sociale de leurs habitants, à la condition servile des Amérindiens...? Et surtout, pourquoi écrirait-il le récit de son voyage dans le *Brief Discours*, sinon pour s'en servir plus tard comme aide-mémoire dans de futurs voyages et explorations? En bon apprenti entrepreneur, Champlain ne se contente pas de noter ses observations, il les commente aussi et tire des leçons, ou conclusions, de chaque situation, événement, réalisation ou entreprise coloniale.

Ainsi commence-t-il en 1603, dans son mandat d'observateur du roi de France, à mettre en pratique les leçons de l'apprenti entrepreneur de 1599 : rencontre amicale avec les Montagnais de Tadoussac, échange de présents, entente pacifique relative à la Grande Alliance, promesse du roi Henri IV d'assister les alliés dans leurs guerres, désir de Sa Majesté d'établir ses sujets dans le pays des indigènes, pratique courante de la traite des pelleteries, exploration territoriale et ses grands thèmes (Floride, grande mer intérieure d'eau douce, mer intérieure du Nord (d'Hudson), passage du Nord-Ouest, recherche du continent asiatique et de la Chine), exploration et développement des ressources agricoles, forestières et minières, mais aucune mention d'évangélisation. Dans son récit de 1603, *Des Sauvages*, Champlain aborde presque tous les thèmes relevés lors de son voyage dans les colonies espagnoles afin d'essayer d'éviter les défauts et les erreurs qu'il a notés en 1599. Bien qu'il n'en soit qu'à la phase d'observation, Champlain l'entrepreneur nous montre déjà ses couleurs et, dans le futur, il ne dérogera que très rarement à la ligne d'action qu'il a tracée. De 1604 à 1607, l'expérience en entrepreneuriat en Acadie et en Nouvelle-Angleterre de de Monts, et à un degré moindre de de Poutrincourt, profitent à Champlain qui entre-

prend en leur compagnie la construction de la première Habitation sur l'île Sainte-Croix en 1604 puis à Port-Royal en 1605. Parmi la liste des réalisations entreprises en commun, on note à l'actif de Champlain une exploration du littoral atlantique jusqu'à mi-chemin entre la Nouvelle-Écosse et la Floride, les premiers développements et études de faisabilité agricole à l'île Sainte-Croix, Port-Royal et Malle-Barre (Nauset Harbor), le premier développement des ressources forestières, des recherches intensives de gîtes de cuivre et d'argent en Acadie (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), une augmentation du commerce des fourrures, des études locales des ressources piscicoles, des rencontres amicales avec les Malécites, Micmacs et Etchemins, de nombreux échanges de présents avec les autochtones, une invitation des Micmacs et Etchemins à partager les repas aux Habitations de l'île Sainte-Croix et de Port-Royal, une assistance de guerre du roi de France aux autochtones alliés (Malécites, Micmacs et Etchemins), et un premier combat avec les Almouchiquois de l'état du Massachusetts.

Pour la première fois en 1606-1607, Champlain et Marc Lescarbot sont surpris de l'ignorance de Dieu chez les Micmacs et font mention de la possibilité de leur évangélisation, mais comme ni prêtre catholique ni pasteur protestant ne réside à Port-Royal cet hiver-là, l'implantation du christianisme chez les indigènes est loin d'être aussi prioritaire et intransigeant que dans les colonies espagnoles. En somme, grâce aux bons conseils de François Pont-Gravé lors du voyage à Tadoussac, Québec, Trois-Rivières et Grand Sault Saint-Louis en 1603, et à l'expérience d'entrepreneuriat partagée avec de Monts et de Poutrincourt entre 1604 et 1607 en Acadie, Champlain a amassé un énorme bagage de connaissances comme entrepreneur qui lui permet de poursuivre sa tâche en solo à partir de 1608 avec la fondation de l'Habitation de Québec. Nommé lieutenant de de Monts dans la colonie, Champlain, maintenant âgé d'environ

30 ans, en est à ses premières armes comme commandant. Peu s'en faut que son mandat ne soit compromis quand il arrive à Tadoussac, où Pont-Gravé a été séquestré par des négociants basques ; seuls son sang-froid, sa patience et sa diplomatie arrivent à résoudre le litige commercial et à éviter un fiasco colonial cette année-là. En plus de l'édification de l'Habitation, des premiers essais agricoles probants, de la surveillance du comportement des négociants français ainsi que du bon ordre et du succès de la traite des pelleteries, la disruption de la tentative de mutinerie de Jean Duval et de ses camarades, Champlain entreprend la tâche difficile de créer des liens durables avec les Montagnais, qui habitent au voisinage des Français et à qui il fait distribuer des vivres en cet hiver de grande famine.

En 1609, la grande entreprise de Champlain se résume à l'assistance de guerre promise aux autochtones alliés (Algonquins et Montagnais), l'exploration de la rivière des Iroquois (Richelieu), du lac Champlain et du secteur nord des états de New York et du Vermont. À cette occasion, Champlain apprend des indigènes que la rivière des Hautes Montagnes (Hudson), située au sud du lac, conduit à l'océan Atlantique et à la Floride, un de ses objectifs de 1604-1607. Il se rend aussi compte que le rapprochement des peuples alliés et des Français lors des guerres ne crée pas que des liens d'amitié, mais aussi des liens commerciaux fort utiles et favorables à la traite des pelleteries. Si les affaires relatives au monopole commercial de de Monts sont en mauvaise posture, la cause n'est certes pas due à la mauvaise gestion de Champlain dans la colonie mais bien à l'envie et à la contrariété des traitants indépendants. Ces derniers réclament le libre échange à tout prix et font fléchir un Conseil royal indécis, hésitant et incohérent, qui décide de retirer à la moindre occasion le permis de monopole commercial, une politique commerciale à court terme néfaste à la colonie naissante que Champlain dirige tant bien que mal dans cette

période d'instabilité et d'insécurité qui suit immédiatement la mort du roi Henri IV. Champlain poursuit toutefois son entreprise d'assistance militaire aux autochtones alliés en 1610 au combat de Sorel. De cette façon, il évite les problèmes de sécurité de la petite colonie, s'assure la fidélité des alliés, favorise et participe à l'accroissement des échanges commerciaux entre autochtones et Français, affirme son autorité et incite le respect auprès des indigènes. En 1611, il ajoute à ces entreprises l'exploration de l'île de Montréal et des îles environnantes, dont l'île Sainte-Hélène, les lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes, les premiers essais agricoles à Place Royale et la construction d'une muraille de brique extraite de terre à potier locale. Enfin, il entreprend de clarifier et de régler à l'amiable les différends qui causent la méfiance des alliés vis-à-vis des Français, concernant d'une part un prisonnier Iroquois qui s'est évadé de l'Habitation au cours de l'hiver précédent et d'autre part des concurrents commerciaux de Champlain qui rudoient et fraudent les Amérindiens lors des échanges à la traite des pelleteries. Au point de vue exploration territoriale, son activité est fort limitée, mais la rencontre des Algonquins et des Hurons à la foire commerciale du Grand Sault Saint-Louis lui donne l'occasion de parfaire ses connaissances géographiques des territoires situés le long du haut Saint-Laurent et des Grands Lacs, et surtout de réaliser à quel point les Amérindiens sont aptes à dessiner des cartes incroyablement précises des parcelles de pays qui leur sont familières.

Champlain séjourne en France au cours de l'année 1612 ; comme tout bon entrepreneur, il fait de la promotion pour son entreprise. Il doit tenir compte des contraintes suivantes : d'une part, les Amérindiens désirent continuer les échanges commerciaux, mais pas à n'importe quel prix, et ils insistent pour qu'il y ait un contrôle du nombre de négociants ; d'autre part, le lent progrès du développement de la colonie occasionne des dépenses tellement élevées au sieur de Monts que sa situation

financière est maintenant en péril. Déprimé, préoccupé par d'autres priorités urgentes, abandonné par les sociétaires et discrédité par le Conseil royal, le sieur de Monts, ce célèbre entrepreneur et héros financier de l'exploration et du développement de la Nouvelle-France au cours des huit dernières années, décide d'abandonner la partie. Champlain, qui devient du coup le seul promoteur de la colonie, doit absolument trouver un autre protecteur et promoteur influent pour la colonie. Il se fait lui-même propagandiste en établissant de nombreux contacts avec des gens de la noblesse, des marchands et des personnes puissantes de la Cour. À la suite des pressions de Champlain et de ses appels au conseil du Roi, une commission royale est finalement accordée au prince Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui meurt moins d'un mois après avoir obtenu le titre de vice-roi.

Quelques semaines plus tard, cette même commission est accordée au prince de Condé et alors Champlain est nommé lieutenant de la Nouvelle-France. Son mandat est élargi et le pouvoir de réquisitionner des officiers et d'établir un système judiciaire s'ajoute aux autres tâches d'exploration, d'administration, de développement et d'exploitation des ressources naturelles, d'assistance militaire, d'appréhension et de saisie des navires marchands qui n'ont pas de permis de traite ainsi que de confiscation de leur cargaison et d'extradition en France pour jugement ultérieur en cour. À la fin de l'année 1612, Champlain devient donc un entrepreneur véridique aux multiples charges. Aux activités précédentes, Champlain ajoute en 1613 l'exploration de la rivière Ottawa jusqu'à la hauteur de Pembroke et une tentative malheureusement infructueuse d'exploration de la mer intérieure du Nord (d'Hudson) suite à de faux indices d'un jeune Français insouciant ou malveillant. Cette malencontreuse aventure dérobe pratiquement une année d'efforts de colonisation à Champlain, qui retourne en France après avoir assisté à la foire commerciale et s'être assuré du maintien de l'ordre et de l'éthique

commerciale. En France, il visite les marchands les plus importants de Saint-Malo, leur fait miroiter les avantages de se joindre à la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo, et à Paris, il fait son rapport au prince de Condé et aux actionnaires de la Compagnie des marchands. Comme les échanges commerciaux et les résultats financiers sont favorables, Champlain en profite pour mousser l'entreprise coloniale en donnant des conférences de promotion dans les milieux d'affaires. Il se transforme lui-même en propagandiste avec la publication de l'édition 1613 des *Voyages*.

Par l'entremise du sieur Louis Houël, une vieille connaissance de Champlain à Brouage, ce dernier obtient pour l'année 1615 le passage en Nouvelle-France d'un certain nombre de missionnaires Récollets qu'il intéresse à l'œuvre d'éducation et d'évangélisation des indigènes. De plus en plus entreprenant, Champlain rattache ses projets de sédentarisation et de conversion au christianisme des autochtones aux tâches antérieurement établies. Grâce à l'autorité incontestable du prince de Condé, il obtient que chaque navire marchand de la Compagnie qui pénètre dans le Saint-Laurent lui fournisse annuellement quatre soldats lui permettant de réaliser la promesse faite aux alliés de les assister dans leurs guerres et de voir à la sécurité des colons nouvellement établis. Persévérant et persuasif, Champlain voit une partie de ses requêtes comblées par l'arrivée de quatre Récollets et d'une douzaine d'hommes armés, bien que sans expérience militaire, et de quelques colons additionnels. Homme pratique, structuré, méthodique et de principe, Champlain met en œuvre et coordonne son entreprise multivariée. Pendant que les Récollets se penchent sur les besoins spirituels des autochtones (instruction, éducation, humanisation, civilisation et évangélisation), Champlain pourvoit aux besoins matériels: assistance militaire, traité de paix, allégeance au royaume de France et fidélité à Sa majesté, renforcement et expansion des liens d'amitié avec les autochtones, arbitrage, inventaire

des ressources naturelles, exploration territoriale, recensement des populations en Huronie, implémentation de l'agriculture, instauration d'un système judiciaire, étude des mœurs, mode de vie, coutumes et traditions populaires indigènes, premières tentatives de sédentarisation des autochtones, entretien et amélioration des habitations, intensification et diversification du commerce, surveillance et contrôle des traitants de pelleteries, etc. Progressivement, Champlain élargit son autorité et ses pouvoirs. D'entrepreneur qu'il était, il prend l'habit du *manager* au sens moderne du terme.

À partir de 1615 environ, Champlain a atteint un palier de polyvalence et de versatilité rarement observé chez les colonisateurs de son époque et ce, même dans les colonies espagnoles ayant une longue tradition d'entreprenariat. L'originalité de Champlain consiste en une formulation nouvelle du concept de colonie axé sur l'amitié réciproque, le respect et une confiance à l'intelligence, au savoir-faire et à la liberté d'action des autochtones; il a compris la différence fondamentale entre un entrepreneur et un exploitateur dans une colonie en voie de formation, que ce soit envers les colons français ou les autochtones. Son sens inné de la justice, de l'honneur et de la responsabilité envers autrui l'ont préparé à se forger un jugement honnête et impartial dans tous les domaines et les causes qui relèvent de son autorité et de ses devoirs ou pouvoirs. Exemplaire, modeste et charitable sous divers aspects, Champlain ne s'accapare ni les honneurs, ni la fortune, ni les places de choix dans la colonie ou en France, bien qu'il occupe le poste de lieutenant du Roi et celui d'entrepreneur attiré de la colonie. En France, Champlain doit combattre vainement les cabales et les intrigues politiques de la Cour et l'indifférence du Conseil royal vers la fin des années 1610, la guerre civile et les guerres de religion tenant le peuple en haleine. Avec les difficultés, dissensions et querelles internes en cours, il est quasi impossible de mener à terme et surtout à bien une entreprise, surtout lorsqu'elle

prend place à plusieurs milliers de kilomètres du centre de décision. Pourtant, avec ses nombreux voyages en France, Champlain arrive tant bien que mal, au courant des années 1617 et 1618, à bousculer un bon nombre de gens influents en France, à faire fi de l'inertie qui a cours dans le royaume et à canaliser des énergies en direction de la colonie.

Devenu un entrepreneur, un *manager* et un propagandiste chevronné, Champlain organise des entrevues avec le roi Louis XIII, le Conseil royal et la Chambre de Commerce de Paris dans le but de protéger et de sauver les intérêts de la colonie. Il propose que Sa Majesté favorise l'évangélisation des indigènes, qu'Elle prenne en sa possession tout le territoire exploré jusqu'alors par les Français, que le trésor royal tire un profit notable des taxes et douanes sur les marchandises importées de ces pays, que la justice, le commerce et le peuplement des familles au taux de 300 par année y soient complétés par une force militaire constituée de 300 soldats disciplinés et bien armés qui soient en mesure d'assister les autochtones dans leurs guerres et de tenir à distance les Anglais et les Hollandais installés en Nouvelle-Angleterre et en Virginie. Champlain désire aussi qu'Elle l'encourage à entreprendre la découverte de la mer du Sud, du passage en Chine et aux Indes orientales, et à construire à Québec une ville (LUDOVICA) aussi grande que Saint-Denis. Bien que supportée par la Chambre de Commerce de Paris, la requête de Champlain est trop élevée pour les moyens du trésor royal, du moins pour des investissements aussi risqués que la colonisation. Il semble bien que dans toute la France, Champlain soit le seul à croire à son rêve d'entrepreneur. De 1618 à 1620, avec le prince de Condé emprisonné et les marchands et courtiers envieux qui le talonnent sans arrêt puis l'évincent pendant plus d'un an, Champlain est aux prises avec de sérieux problèmes et, en dépit de sa bonne volonté, ne peut accomplir grand-chose de valable dans cette période de désorganisation coloniale et de tumulte dans la politique intérieure française.

Il doit donc attendre la nomination du duc Henri II de Montmorency au titre de vice-roi avant de reprendre en main les rennes de l'entrepreneuriat dans la colonie. En 1620, Champlain revient dans la colonie accompagné de son épouse, elle-même assez familière avec le milieu des affaires ; elle sera donc en mesure de lui prêter main-forte dans les tâches administratives et judiciaires. Durant tout le séjour de son épouse à Québec, soit de 1620 à 1624, Champlain s'applique à mettre en œuvre les directives du roi Louis XIII qu'il a reçues dans la deuxième lettre qui lui est destinée peu avant son départ de France. En arrivant à Tadoussac, il s'attaque d'emblée aux négociants qui font la traite illégale sur le Saint-Laurent en violation du monopole commercial du vice-roi et qui essaient tant bien que mal de compromettre la réputation de Champlain auprès des Amérindiens. Ces marchands de La Rochelle et des Pays basques sans scrupule se sont enhardis avec le temps et échangent des armes à feu, de la poudre à mousquet, des plombs et des allumettes contre des fourrures, une opération strictement défendue par ordre du Roi. Ce n'est donc pas une mince entreprise pour Champlain, qui a fort peu de moyens de défense à sa disposition de faire régner l'ordre et la paix dans la colonie dans un tel contexte historique. Avec l'arrivée de Madame Champlain et de sa servante, Champlain s'attend à se présenter dans une Habitation en bon ordre à Québec. Or, il n'en est rien ; l'Habitation se trouve dans un état déplorable, le toit coule, les murs laissent pénétrer les vents froids, une des bâtisses tombe en ruine, l'entrepôt tient à peine debout, la cour est encombrée de débris, le complexe domiciliaire ressemble à une caserne de soldats et un champ de bataille abandonnés. Les ouvriers et les artisans censés s'occuper de l'entretien sont partis construire les domiciles des Récollets. Hélène Champlain, sa servante et Jean-Jacques Dolu sont dépités et découragés de constater cet état de choses. Champlain, quant à lui, est frustré, mais surtout fâché

que les ordres donnés n'aient pas été exécutés à la lettre.

Obstiné et contraint de réprimer son indignation face à ce relâchement des responsabilités et des tâches devant Dolu, Champlain reprend rapidement son rôle d'entrepreneur. Il ordonne immédiatement le début des réparations qui s'imposent à l'Habitation et débute la construction du Fort Saint-Louis en haute ville. L'entrepreneuriat de Champlain ne doit pas se faire sentir que dans le domaine de la construction ; l'agriculture souffre aussi de sérieux problèmes. Ainsi, la famille Louis Hébert, arrivée à Québec en 1617, rencontre depuis son départ de Honfleur cette année-là des déboires interminables avec les agents de la Compagnie des marchands, qui lui interdisent de faire des échanges avec ses voisins indigènes, lui chargent le prix fort pour tous ses achats et lui paient les produits de sa ferme à un coût ridiculement bas. Champlain doit intervenir une fois de plus auprès des associés de la Compagnie qui s'abrogent non seulement le monopole commercial mais aussi celui de l'agriculture. Dolu, cet inspecteur-espion à la solde du duc Henri II de Montmorency, consigne dans son grand livre toutes les entreprises en cours dans la colonie et surtout les difficultés que rencontre Champlain dues à l'insubordination des négociants illégaux, à l'avidité, la rudesse et la malhonnêteté de certains représentants de la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo, à leur attitude méprisante à son égard avec les Amérindiens, aux abus exercés à l'égard des agriculteurs nouvellement installés, au nombre insuffisant de colons amenés de France annuellement et à d'autres lacunes du genre.

À son retour en France à l'automne 1620, Dolu en fait part à son supérieur, qui décide de changer cet état de choses en annulant le monopole de la Compagnie des marchands et en créant la nouvelle Compagnie de Caën, dont il confie la charge à trois membres de la famille de Caën de Saint-Malo. Les de Caën sont des gens entrepreneurs, efficaces et d'une grande rapidité dans l'organisation et

l'exécution des projets qui leur sont confiés, des qualités communes à Champlain, de sorte qu'on devrait s'attendre à un début d'une ère nouvelle dans le développement de la colonie. Malheureusement, les de Caën et Champlain étant des personnes ambitieuses, bien que pour des raisons sensiblement différentes, il s'ensuit un conflit personnel qui sera néfaste à la Compagnie et qui contribuera en partie à la reddition de Québec aux Anglais en 1629. En résidence à Québec, Champlain reçoit ses ordres du roi Louis XIII, du duc de Montmorency et de Dolu. La divergence des instructions de ses supérieurs et la lenteur et médiocrité des communications entre la France et la colonie portent à confusion. Maintenus en position de force par le Roi et le duc de Montmorency, les de Caën désirent avant tout prendre le commandement de la colonie en gonflant le contenu de leur mandat. Ils souhaitent aussi déplacer l'autorité de Champlain vers un rôle de deuxième ordre. Dans cette lutte pour le pouvoir, ils forcent Champlain, par une stratégie bien structurée et par la ruse, à confisquer les biens et liquider les actifs de la défunte Compagnie des marchands et à trahir en quelque sorte son ami Pont-Gravé, l'agent illégal de cette dernière. Non seulement obligent-ils Champlain à devenir la victime de la mainmise de la Compagnie nouvellement formée sur l'ancienne, mais ils l'obligent aussi à en être le maître d'œuvre. Les intrigues et les confusions relatives à la politique coloniale en France, l'attitude peu conciliante et déguisée ainsi que les rapports de forces supérieurs des de Caën placent Champlain dans une position défensive, d'autant plus que les de Caën possèdent la bonne volonté du Roi, trois navires bien équipés, armés et occupés par cent cinquante hommes, ce qui représente plus du double de la population de Québec.

C'est donc en qualité d'entrepreneur et de négociateur en mauvaise posture que Champlain se rend à Tadoussac pour vérifier l'authenticité du permis commercial des de Caën accordés par le duc de

Montmorency et tâcher de tirer Pont-Gravé du pétrin dans lequel il se trouve. Champlain ne peut pas oublier les humiliations et les embêtements personnels que lui causent cette situation accablante; en raison de la mauvaise volonté et de l'entêtement de part et d'autre, les conflits et démêlés avec les de Caën ne feront que s'aggraver au cours des années 1620. En 1622, le litige mettant en cause les deux Compagnies est finalement réglé par une union forcée et entérinée par le Conseil royal. Champlain reçoit sa troisième lettre du roi Louis XIII, missive qui est loin d'être flatteuse à son égard. Cette fois, on peut définitivement conclure que Champlain n'est pas dans les faveurs de Sa Majesté et de ses conseillers. Sans support ni encouragement des puissants de la Cour et des dirigeants de la Compagnie, laissé pour compte avec tous les tracasseries et les entreprises en cours dans la colonie, Champlain concentre ses efforts sur l'assistance à apporter aux Amérindiens en tentant de leur faire découvrir l'agriculture. Dans cette première entreprise de sédentarisation des Montagnais, il arrive à intéresser une trentaine d'entre eux à défricher, à labourer et à cultiver des terres au pourtour de l'Habitation de Québec. Considérant la précarité sécuritaire du petit groupe de colons établis à Québec, Champlain entreprend de convaincre les alliés autochtones de faire la paix avec les Iroquois. Il se pose ainsi en tant qu'arbitre autoritaire, respecté et compétent en la matière.

Il apparaît alors assez évident que Champlain ne compte plus que sur l'aide matérielle et la main-d'œuvre en provenance de France pour faire progresser la colonie, mais tout autant sur la bonne volonté et le savoir-faire de la population autochtone. La dernière lettre du Roi apportée par Éméry de Caën, les directives de la nouvelle Compagnie de Montmorency, les relations distantes et antipathiques de Champlain avec les agents et les commis, et l'indifférence du Conseil royal, de la noblesse française et des personnes influentes de la Cour entre autres facteurs, obligent Champlain à se

tourner davantage vers la main-d'œuvre et les ressources matérielles indigènes. La présence de son épouse Hélène, admirée et adulée par les autochtones, autant les jeunes que les adultes, pour sa gentillesse et ses services, n'est peut-être pas étrangère au rapprochement des colons et des autochtones et à l'insertion de ces derniers dans le régime colonial français en voie de mutation. Malheureusement, le rebondissement en 1622 de l'affaire des deux meurtres des Français, survenus à la fin de l'année 1616, assombrit le tableau et neutralise partiellement les tentatives d'entrepreneuriat de Champlain en coopération avec les Montagnais. L'arbitrage habile de Champlain dans cette sinistre affaire, le court-circuitage du système juridique français et le compromis auquel arrivent Guillaume de Caën et les Récollets mettent fin à cet état de crise temporaire.

L'atmosphère coloniale de 1623 est plus plaisante, les dangers d'attaques indigènes planant jusqu'alors sur les colons ayant été éloignés. Champlain peut alors entreprendre d'autres constructions à Québec, soit un nouvel entrepôt, l'extension du Fort Saint-Louis et une route moins abrupte et mieux dessinée reliant l'Habitation sise au pied du cap avec le Fort, voie devenue indispensable aux allées et venues journalières et au transport des vivres et des munitions. Au printemps 1624, Champlain fait disposer sur place tout le bois que les charpentiers ont préparé durant l'hiver en vue des travaux qui restent à effectuer. Une bourrasque emporte, durant une nuit, la couverture du Fort et la transporte à une quinzaine de mètres plus loin, par-dessus le rempart. Cet accident occasionne des retards dans les ouvrages du Fort et avant son départ pour la France en 1624, Champlain donne ordre aux ouvriers de ramasser les fascines pour son parachèvement, ordre qui ne sera d'ailleurs pas exécuté. Quand il revient en 1626, rien n'a été fait. Champlain rencontre une vive opposition des marchands de la Compagnie alors qu'il pousse ces travaux jugés indispensables à la sécurité et à la défense de la

colonie. Les marchands, agents et commis craignent, à tort ou à raison, que la construction de la forteresse aura pour résultat de nuire à leur commerce dans le futur, motivant de la sorte leur refus de lui accorder des ouvriers. Ils sont d'avis que si Québec et Tadoussac deviennent des places fortifiées, la garnison fera la loi et ils ne seront plus maîtres du territoire. De son côté, Champlain entrevoit le danger que les allées et venues des négociants sans permis, des indépendants et des pirates en provenance de La Rochelle, des Pays basques, d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre et d'ailleurs représentent pour la colonie encore très fragile. La construction de ce fort est un autre sujet de dissension entre Champlain et Guillaume de Caën, qui juge qu'il ne doit pas être obligé d'y employer ses hommes, que c'est plutôt au Roi à en faire la dépense et à envoyer des ouvriers à cette fin.

Comme tous les autres marchands et traitants des compagnies antérieures, Guillaume de Caën veut ménager sa bourse, ce qui fait dire à Champlain : «... Ceux qui gouvernent la bourse font et défont tout à leur guise, en autant que l'on donne aux associés le 40% et que la traite se fasse... ». Tout comme Champlain, Guillaume de Caën est coincé entre l'arbre et l'écorce, à savoir les devoirs de la Compagnie envers l'entreprise de colonisation et la nécessité d'un rendement financier suffisant pour éviter les maugréments des actionnaires ou la faillite, comme ce fut le cas pour la Compagnie de Monts. De retour en France avec son épouse à l'automne 1624, Champlain se retrouve, à son grand désespoir, exactement comme quatre ans auparavant, devant les actionnaires de la nouvelle Compagnie de Montmorency et de l'ancienne (de Rouen et de Saint-Malo), qui en sont encore à leurs interminables querelles à la suite de la fusion des deux pendant que les Anglais et les Hollandais font fructifier leur commerce sur les côtes des États-Unis, de la Nouvelle-Angleterre aux Carolines. Champlain n'est pas le seul qui soit frustré par les

disputes à l'intérieur de la Compagnie. Le duc Henri II de Montmorency est à ce point contrarié par les problèmes d'argent que rebâchent sans cesse les marchands qu'il décide de vendre son titre de vice-roi à Henri de Lévis, duc de Ventadour, en 1625.

Après ce revirement inattendu, Champlain, laissé dans l'indifférence quasi totale du Roi et du duc de Montmorency pendant plus de quatre ans, voit renaître un peu d'espoir et se penche à nouveau sur ses projets et ses rêves d'antan. Lorsqu'il est de retour à Québec en 1626, près d'un an et demi plus tard, Champlain retrouve l'Habitation dans une situation critique, faute de vivres, et exactement comme il l'a laissée en 1624. La construction du Fort Saint-Louis n'est plus en cours, les piles de planches sont en train de pourrir et les ouvriers ont entièrement ignoré ses instructions. Sans son effort d'entrepreneuriat et sa surveillance constante, on est en droit de se demander ce que deviendrait le sort de Québec. Non seulement les bâtiments sont délaissés, mais l'agriculture aussi. Émery de Caën, en charge de l'établissement de Québec durant l'hiver 1624-1625, a essayé par tous les moyens de décourager la famille Louis Hébert, qui tente tant bien que mal de conserver son entreprise agricole et de la forcer à retourner en France. Toujours aussi persévérant et convaincu de l'avenir prometteur de la colonie, Champlain révisé ses plans, concentre ses énergies et met ses hommes au travail. Il reprend son rôle d'entrepreneur, recommence le vieux fort en l'agrandissant et en s'assurant qu'il soit mieux défendu, relance le développement de l'agriculture en créant une étable et deux corps de logis pour les habitants en permanence à Cap Tourmente, encourage les missionnaires Récollets et les Jésuites dans leur œuvre d'évangélisation, voit au bon fonctionnement de la foire commerciale de plus en plus florissante où Algonquins, Hurons, Iroquois et Montagnais viennent échanger leurs fourrures. Il entretient des liens d'amitié avec tous ces peuples autochtones, consolide la sécurité et la défense des

colons et intensifie les efforts de sédentarisation des autochtones en les intéressant davantage à l'agriculture. Il les initie aux lois en vigueur dans le régime colonial français et par des traités de paix, les amène à jurer fidélité à la couronne de France.

En revanche, Champlain ne fait plus mention de ses entreprises d'exploration territoriale, telles ses recherches passionnantes de la mer intérieure du Nord (d'Hudson), du passage du Nord-Ouest vers le continent asiatique, de la mer intérieure du Sud-Ouest et de son voisinage avec le Cathay (Chine) et les Indes orientales. Champlain a-t-il perdu ses illusions de découvertes, a-t-il révisé ses priorités, a-t-il suffisamment de préoccupations coloniales d'ordres administratif et social ou se pense-t-il trop âgé ou trop fatigué pour affronter les grands espaces et les grandes distances à parcourir? Il est difficile de porter un jugement sur cet aspect délaissé de ses entreprises, mais il est clair que la présence de son épouse à Québec entre 1620 et 1624 l'a contraint de cesser ces activités nomades pour se concentrer davantage sur des entreprises de nature domestique, auxquelles il s'est davantage intéressé par la suite. L'accroissement des entreprises commerciales et agricoles (en particulier le volume de la traite des pelleteries), avec l'inclusion en 1623 des Iroquois dans le groupe allié, ainsi que celui des constructions afférentes ont accaparé les énergies de Champlain à partir du début des années 1620. En dépit de tous ces changements et de ces progrès, la situation de la colonie demeure très fragile : 1) le nombre de nouveaux colons n'augmente presque pas d'une année à l'autre, il n'y a au total qu'une soixantaine de personnes dans la colonie depuis la fondation de Québec il y a près de 20 ans, 2) Champlain n'a jamais reçu, tel que promis par le Conseil royal puis par les associés de la Compagnie, des soldats requis pour la défense en cas d'attaques des autochtones ou de rivaux européens, 3) les provisions, vivres et munitions en provenance de France ne parviennent dans la colonie que sporadiquement et en quantité insuf-

fisante, 4) faute de main d'œuvre spécialisée et suffisante et d'instruments aratoires adéquats, la production agricole demeure rudimentaire et ne permet pas de combler les besoins alimentaires de la colonie, 5) le commerce lucratif des fourrures est bien développé, mais les bénéfices retournent majoritairement en France, soit au trésor public soit en dividendes aux sociétaires.

Champlain doit essayer de mener à bien l'entreprise coloniale à travers ce dédale de déficiences du système, d'embûches et d'intrigues politiques intérieures, sans compter la velléité et la mesquinerie de certains marchands. Dans ses rapports annuels, il informe le vice-roi, le Roi, le Conseil royal et les responsables de la Compagnie des nombreuses lacunes de la politique coloniale française en cours et des dangers imminents que représentent d'éventuelles attaques d'ennemis autochtones ou de colonisateurs européens (Anglais et Hollandais) déjà beaucoup plus nombreux, mieux approvisionnés et plus armés qu'eux, mais personne ne prête attention à cet entrepreneur averti et expérimenté qu'est Champlain. À partir de 1627, la débâcle s'amorce; elle débute avec la rupture du traité de paix des autochtones alliés avec la Confédération iroquoise à laquelle Champlain assiste impuissant face aux divisions qui scindent les forces alliées, puis avec deux autres assassinats de Français à Cap Tourmente. Ces derniers événements contribuent à jeter la terreur dans la colonie laissée sans défense. De plus, Champlain est en mauvais termes avec les agents et les commis de la Compagnie avec lesquels il doit négocier de manière diplomatique, ce qui n'améliore pas la situation déjà fort précaire de la colonie.

En tant que commandant et *manager*, Champlain éteint un à un les feux qui s'allument et qui menacent la colonie. Il neutralise d'abord partiellement les dangers d'attaques iroquoises, puis devient arbitre dans l'affaire délicate des deux meurtres français par des dissidents Montagnais en faisant appel à l'amitié de longue date des

autochtones et des Français, à la contribution alimentaire des Français en période de famine hivernale et à la tradition judiciaire indigène en usage. Il intervient dans la pénurie de vivres en rationnant parcimonieusement les colons et en mettant davantage à contribution les produits agricoles locaux. Il parvient ainsi à éviter de justesse la dislocation de la colonie au cours de l'hiver 1627-1628, ce qui est en soi tout un exploit pour un entrepreneur du calibre de Champlain.

Arrive enfin l'été avec la rentrée des provisions de France, les nouvelles récoltes en perspective et un regain de vie pour les colons. Ce que Champlain avait prévu depuis presque dix ans se produit : les Anglais, sous la gouverne des frères Kirke, s'emparent de Tadoussac, du comptoir de fourrures de la Compagnie et des autres bâtiments et barques pontées, rasant la petite bourgade de Cap Tourmente, incendiant granges, étables et corps de logis et tuant le bétail, puis assiègent Québec, où ils demandent à Champlain de se rendre honorablement. En bon *manager*, Champlain mesure l'ampleur de la catastrophe mais, diplomate, adroit, rusé, confiant, courageux et fier, il résiste aux offres et aux pressions des Kirke qui sont non moins tenaces que lui. L'hiver 1628-1629 se passe sans trop d'événements néfastes, sauf pour l'approvisionnement en vivres, Champlain ne pouvant pas compter sur les provisions en provenance de France qui sont interceptées par les hommes de David Kirke. Il ne peut même pas se fier aux réserves agricoles locales. Cette fois, ce sont les autochtones qui viennent en aide aux Français en leur échangeant des fourrures restées dans les comptoirs contre des denrées. Cela est vraisemblablement dû à l'autorité de Champlain et au respect qu'il leur inspire. Les colons arrivent à survivre au moyen de la chasse et de la pêche. Les produits dérivés de ces deux activités s'ajoutent au rationnement du pain, des légumes et d'autres denrées sur lesquelles Champlain a un contrôle très strict. À la fin du printemps, presque tous les vivres sont épuisés et les habitants sont contraints de

manger des racines en bouillie, en potage ou en soupe. Champlain doit prendre des décisions drastiques et les alternatives qui s'imposent sont : le retour des colons en France, leur envoi dans les terres d'Acadie et des environs, leur dispersion dans des bourgades autochtones accueillantes, ou une guerre assistée d'autochtones alliés dans le but de s'accaparer des réserves alimentaires que les Anglais leur ont volées.

Ou bien les décisions sont prises trop tard ou bien les réponses des autochtones contactés prennent trop de temps à venir, mais sur les entrefaites, les frères Kirke ont tenu leur promesse de revenir assiéger Québec. Sans aucune ressource et presque sans munition, Champlain reste sans défense et doit capituler le 19 juillet 1629, jour le plus triste de la vie de ce *manager* héroïque et solitaire. Quand il revient à Québec en 1633, Champlain est devenu un homme âgé (il a 55 ans) et, en dépit de toutes les vicissitudes rencontrées et des défaites essuyées, il reste confiant en l'avenir, qui lui semble plus favorable avec l'arrivée du Cardinal duc de Richelieu du ministère de la marine et de la colonisation, la formation de la Compagnie des Cent-Associés, la reddition de la colonie à la France, l'arrivée de 200 colons en 1633, soit presque trois fois plus que toute la population cumulée de 1608 à 1629, et enfin le commandement absolu sur le Saint-Laurent qui lui est assigné. Tout comme en 1620 puis en 1626, l'Habitation de Québec est dans un piteux état et requiert de sérieuses réparations, mais les relations avec les indigènes sont bonnes en général. Notre entrepreneur se remet à l'ouvrage avec la construction de la chapelle de Notre-Dame-de-Recouvrance, une promesse qu'il avait juré de tenir si la colonie retournait à la France. Il fait bâtir un nouvel entrepôt sur le site de l'Habitation et voit à la recrudescence de la traite des pelleteries, interrompue durant l'occupation anglaise. Aux Montagnais de la région du Saint-Maurice, qui sont la proie aux attaques iroquoises, il promet la construction d'un fort à Trois-Rivières. Vers la fin

de l'été, Champlain ordonne au sieur de La Violette, un militaire assisté de quelques colons et soldats, de bâtir une forteresse à Trois-Rivières qui devient dès cette année-là la seconde Habitation permanente sur le Saint-Laurent.

Puis un cinquième meurtre se produit à proximité du Fort Saint-Louis. Un Algonquin de l'île des Allumettes, venu à Québec pour la traite des pelleteries, tue un Français comme substitut d'un indigène dont il veut se venger mais dont il n'arrive pas à se saisir. Cette fois, la coupe déborde et il est clair que Champlain doit entreprendre des démarches sérieuses pour juger l'assassin. Il fait d'abord emprisonner le meurtrier et, suivant la tradition indigène, les Algonquins lui offrent des présents et même deux petits enfants en compensation de la mort du Français. Après plus de 15 ans de problèmes judiciaires du genre avec les autochtones, Champlain n'est pas encore parvenu à établir une loi claire et précise concernant les délits criminels commis dans la colonie. Il se contente de comparer les traditions et les coutumes de justice autochtone au code criminel français. Les Jésuites recommandent le pardon immédiat mais Champlain, qui représente l'autorité du Roi en matière de justice, refuse. Il demeure cependant indécis quant au mode de punition. Il hésite entre la fusillade, la pendaison et la décapitation. Face aux pressions de Jésuites, il décide de garder l'assassin en prison jusqu'à ce que son cas soit jugé en France mais le prisonnier s'évade entretemps. Comme dans tous les cas de procès judiciaires impliquant les autochtones depuis 1616, Champlain apparaît incapable d'appliquer une politique judiciaire ferme et de s'y conformer ; il commence par hésiter, puis il retarde la cause, argumente avec les chefs et les anciens, revient sur sa décision sous les pressions des missionnaires ou des marchands et le boycottage des autochtones, explique sa position et pendant tout ce laps de temps, la situation devient intolérable, tant pour les autochtones qui s'impatientent et deviennent de mauvaise humeur que pour les

colons qui demandent justice et craignent que ce laxisme en dormance ne mette en danger leur propre vie.

Champlain comprend certainement la logique indigène sous-jacente à la vengeance personnelle et combien cette coutume qui ne fait pas loi est incompatible avec la conception légale française du crime et du châtement, mais il ne veut pas, ou ne peut pas, trouver de solution au dilemme. La mise en œuvre expéditive, quasi immédiate de la justice, sans aucune modification des lois françaises et suivant les formes, c'est-à-dire avec procès et sentence conséquente, restait une alternative valable qu'il faut risquer à tout prix et une fois pour toutes mais Champlain, qui commande pourtant une grande autorité chez les autochtones, craint de s'aliéner les Algonquins qui contrôlent la rivière Ottawa et la route commerciale du nord-ouest. Assez étrangement, Champlain, qui se plaint fréquemment des récriminations et des velléités des marchands de la Compagnie, défend indirectement leurs intérêts lors de l'un ou l'autre de ces intrigues meurtrières. Faut-il conclure que Champlain a davantage peur des associés, des négociants, des traitants et des agents de la Compagnie que des autochtones ou qu'il juge que les échanges commerciaux priment sur la vie d'un ou de deux colons? Connaissant le caractère, les dispositions et l'intégrité du personnage, il est plus évident que le *manager* de la colonie n'a ni les compétences ni les moyens légaux pour faire régner l'ordre et la justice suivant le code d'éthique français chez les indigènes; il est donc contraint de faire appliquer et cohabiter deux codes civils en parallèle: un pour les colons, dont l'exemple le plus typique est celui de Jean Duval en 1608, et un autre pour les indigènes, ce dernier n'étant pas vraiment établi sur une loi mais uniquement la tradition et les coutumes locales dont le cas type est celui de Cherououny en 1618 et 1623.

Soit par manque d'intérêt personnel ou par incompétence dans le domaine juridique criminel, Champlain se révèle un piètre commandant en ce

qui concerne l'application et l'exécution des ordres de Sa Majesté, qui exige « le maintien de la colonie dans la paix, l'ordre et un bon gouvernement » dans la troisième lettre envoyée à Champlain en 1622. Si ce dernier parvient à faire régner la paix, l'ordre et la discipline au sein de l'Habitation, ce n'est pas toujours le cas chez les indigènes; sans doute une question de culture, en partie hors de contrôle de la volonté de Champlain. En 1634, l'entreprenariat de Champlain fonctionne à plein rendement grâce à la coopération du duc de Richelieu qui semble avoir compris les signaux d'alarme envoyés par Champlain concernant les dangers de la colonie assaillie par la concurrence anglaise et néerlandaise, la nécessité d'envoi massif de colons et de soldats, de provisions, d'articles de ménage, de vivres, de fournitures, d'instruments agricoles, de bétail et de munitions et surtout de meilleures collaboration et communication entre les agents de la Compagnie des Cent-Associés et les colons. La coordination entre la Compagnie et l'entreprise privée favorise l'arrivée du sieur Robert Giffard et de quarante-deux émigrants percherons, citoyens de Mortagne. La Compagnie lui concède les terres de la région de Beauport et de la côte de Beaupré à titre de propriété et de seigneurie à postérité. L'entreprise de colonisation va bon train avec la construction du premier manoir, des domiciles des colons, des étables et autres commodités, du défrichage, labourage et ensemencement des terres. En 1635, l'arrivée de colons supplémentaires augmente substantiellement la population de la colonie avec la création de petits bourgs à Beauport et Beaupré. En qualité de commandant de la colonie et superviseur/coordonnateur des travaux agricoles, d'aménagement, de construction et du commerce, Champlain visite successivement Tadoussac, Cap Tourmente, Beaupré, Beauport et Trois-Rivières, et regrette sans doute de ne pas être parvenu à fonder un établissement au Grand Sault Saint-Louis, tel que promis en 1616 à Darontal, ce sagamo Huron et ami de Champlain.

À l'occasion, Champlain doit intervenir dans des procès suite à des litiges de propriété ou d'articles personnels entre les colons, tâche plus facile que celle d'arbitre entre autochtones dissidents ou lors de délits et de crimes. En rétrospective, la tâche d'entrepreneur et de *manager* de Champlain a connu des hauts et des bas mais elle a été plus facile lorsque le support des autorités françaises lui était favorable, soit sous le règne d'Henri IV au début de la fondation de Québec ou à l'arrivée du Cardinal duc de Richelieu au ministère de la marine et de la colonisation. Le roi Louis XIII, le Conseil royal, certains vice-rois tels le duc

Henri II de Montmorency, des directeurs de Compagnie tels les de Caën, certaines gens de la noblesse et des marchands sociétaires de la compagnie tel ce fameux Daniel Boyer qui semble avoir été le mauvais génie de la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo où des négociants indépendants ont brillé par leur indifférence à l'endroit de la cause coloniale ou se sont opposés farouchement aux entreprises et réalisations de Champlain. De 1611 à 1632, il doit se battre énergiquement et se fier le plus souvent à ses propres forces pour arriver à mener à bien les diverses entreprises coloniales qu'il conçoit.

L'HOMME RELIGIEUX 1593-1635

COMME ON SAIT PEU DE CHOSE sur la jeunesse de Champlain, il est difficile de concevoir quelles étaient ses aspirations religieuses d'alors ; on ne peut émettre que certaines hypothèses en se basant sur son comportement et ses tendances religieuses à l'âge adulte. La croissance de la religiosité de Champlain avec l'âge suggère qu'il a passé sa jeunesse dans une famille protestante, très croyante et pieuse, mais aussi tolérante vis-à-vis les concitoyens d'allégeance catholique, bien qu'à cette époque la population de la ville de Brouage soit majoritairement huguenote. À 17 ans environ, Champlain est suffisamment engagé du point de vue religieux pour participer aux guerres de religion qui sévissent dans les provinces du Nord de la France, conflits qui mettent en opposition les ultra-catholiques de la Ligue, supportés par les Espagnols du roi Philippe II d'une part, et les huguenots et catholiques modérés, supporteurs du roi Henri IV de France d'autre part. D'un caractère définitivement tolérant en matière religieuse, Champlain se range naturellement aux côtés du roi Henri IV, mais il n'est pas impossible que son patriotisme ait prédominance sur ses convictions religieuses et que cela ait nettement influencé sa décision de participer à cette guerre de religion. La visite de la ville de Mexico en 1599 lors de son premier voyage en Amérique avec les Espagnols

démontre pour la première fois ses vues religieuses.

Un extrait du *Brief Discours* est fort révélateur à ce sujet :

Au commencement des conquêtes, les Espagnols ont établi l'Inquisition, rendant les Amérindiens esclaves ou les faisant cruellement mourir en si grand nombre que le récit en fait pitié. Ce mauvais traitement était tel que les pauvres indigènes s'enfuyaient dans les montagnes comme désespérés ; quand ils attrapaient des Espagnols, ils les mangeaient. Pour cette raison, les Espagnols furent contraints de faire disparaître l'Inquisition et de leur rendre à nouveau leur liberté en leur donnant une règle de vie plus douce et tolérable afin de les amener à la connaissance de Dieu et à la croyance de la Sainte Église. Car s'ils voulaient encore châtier selon la rigueur de l'Inquisition, ils les feraient tous périr par le supplice du feu. L'ordre auquel ils font appel maintenant est qu'en chaque estancia (bourg/village), il y a un prêtre qui les instruit, le prêtre devant connaître tous les noms et surnoms des indigènes qui habitent l'estancia sous sa charge. Il y a aussi un autochtone qui agit comme procureur de l'estancia et possède une liste des noms et prénoms. Le dimanche, quand le prêtre veut dire la messe, tous les indigènes sont tenus de se présenter pour l'entendre. Avant de débiter, il prend la liste et les appelle tous par leurs noms et prénoms ; si quelqu'un est absent, il en prend note et une fois la

messe dite, le prêtre charge le procureur autochtone de se renseigner où sont les absents et de les amener à l'église où ils seront confrontés au prêtre. Le prêtre leur demande la raison pour laquelle ils ne se sont pas rendus au service divin et ils doivent alléguer quelques excuses véritables ou raisonnables s'ils peuvent en trouver, sinon le prêtre commande au procureur indigène de les conduire en dehors de l'église et de leur administrer 30 à 40 coups de bâton devant tout le peuple. Voilà la façon dont on tient les maintenir dans la religion catholique à laquelle ils adhèrent par crainte d'être battus.

Et Champlain ajoute le commentaire critique suivant : « La religion imposée par la peur n'est pas une religion ». Cette remarque décrit précisément la situation religieuse de la ville de Brouage. Les huguenots de Bretagne et de Normandie, dont faisaient partie ses parents et amis, ainsi que lui-même, ont eu à subir les attaques et les massacres des Ligueurs catholiques.

À la lecture de ces passages, il est évident que Champlain n'est ni un adepte du fanatisme religieux, tel celui des Ligueurs et des supporteurs de l'Inquisition, ni un mystique religieux comme le deviendra son épouse, Hélène Boullé. Il conserve plutôt un esprit pratique de vie chrétienne. Lors de son second voyage en Amérique en 1603, Champlain aborde la question religieuse avec le grand sagamo Anadabijou de Tadoussac, qui lui apprend que les Montagnais croient véritablement qu'il y a un Dieu qui a créé toutes choses. La plupart des Amérindiens de l'est du continent américain reconnaissent un Dieu du ciel parmi d'autres puissances mystiques de la nature. Ainsi, les Montagnais et les Algonquins lui offrent parfois la fumée de leurs calumets. Lors de son entretien avec Anadabijou, Champlain pousse plus loin la question religieuse : il aborde celle de l'origine humaine et compare les croyances. Les Montagnais déclarent qu'après avoir tout fait, Dieu prit quantité de flèches, les mit en terre, d'où il sortit hommes et femmes qui se sont multipliés dans le monde jusqu'à présent. Ils restent perplexes

devant Champlain qui soutient que la croyance véritable est que Dieu, jugeant parfaites toutes choses qu'il avait créées sur terre et aux cieux, puis voyant qu'il n'y avait personne pour les commander en ce bas monde, prit du limon de la terre et en créa Adam, notre premier père. Pendant le sommeil de ce dernier, Dieu prit une de ses côtes et en forma Ève, qu'il donna à Adam comme compagne.

Champlain interroge encore Anadabijou et lui demande s'il croit en un seul Dieu. La croyance des Montagnais est qu'il existe un Dieu, un Fils, une Mère et le Soleil, en tout quatre entités, mais que Dieu est au-dessus de tous. Le Fils est bon, de même que le Soleil à cause du bien qu'il en reçoit, mais la Mère ne vaut rien et les mange. Ils n'ont pas ouï-dire de leurs ancêtres que Dieu soit venu au monde, par contre, dans le passé, cinq autochtones se dirigeant vers l'Ouest affirment avoir rencontré Dieu alors qu'un autre qui possédait une grande quantité de tabac croit avoir parlé à Dieu. Après lui avoir fait part du Credo des chrétiens, la loi et les commandements de Dieu, Champlain se renseigne sur la cérémonie en usage pour prier et adorer Dieu. Anadabijou répond qu'ils n'en ont pas sinon qu'un chacun pratique la prière intime ou l'incantation pour invoquer la protection des puissances surnaturelles. En interprétant cette réplique, Champlain conclut à tort que les autochtones n'ont aucune loi et ne savent ce que sont l'adoration et la prière, mais affirme avec justesse que les indigènes deviendraient bons chrétiens si l'on habitait leurs terres (ce qui sous-entend leur sédentarisation), ce que la plupart d'entre eux désirent. En vertu de son sens pratique, de sa simplicité et de sa foi profonde, Champlain a rapidement compris le mode d'évangélisation des indigènes, ce qui a souvent demandé plusieurs années à certains missionnaires. Il leur montre un Dieu unique, bon, sacrifiant son propre Fils pour sauver l'univers ; ce Fils vient sur la terre, y guérit les malades, ressuscite les morts, chasse les démons, illumine les aveugles. Champlain leur apprend l'existence d'une Trinité en laquelle il n'y a point de plus tôt ni d'après.

Par ses explications des choses divines, Champlain se transforme en évangéliste des hordes autochtones. Celles-ci sont en partie émerveillées et en partie angoissées d'entendre un pareil langage de la bouche de cet Européen. Au cours de son troisième voyage en Amérique entre 1604 et 1607, lors duquel il a effectué l'exploration territoriale de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, Champlain ne fait qu'occasionnellement référence à la religion, que ce soit chez les colons ou les indigènes. Durant l'hiver 1605-1606, les disputes entre résidents catholiques et protestants à Port-Royal tournent autour des doctrines religieuses. Les leaders, soit un prêtre catholique, maître Nicolas Aubry, et un pasteur protestant que de Monts a emmené de France en 1604 pour assurer le bien-être spirituel des colons, sont constamment sur le pied de guerre. Ces deux hommes d'église peu édifiants passent une partie de leur temps libre à s'insulter, à discourir sur la supériorité de leur doctrine chrétienne respective et à se battre à coups de poing lorsqu'à court d'arguments. Les colons et les Micmacs se complaisent dans ces bagarres et parient sur l'éventuel gagnant. Au grand soulagement de François Pont-Gravé, que de Monts a placé au commandement de l'Habitation, les deux ministres meurent à quelques jours d'intervalle au cours de l'hiver 1606. Tolérant, lent à la colère, tenace et surtout patient, Champlain ne prend pas partie et semble peu intéressé à ces excès de partisanerie religieuse. En 1606, à Port Fortuné (Stage Harbor/Chatham), Champlain note que les Almouchiquois du Massachusetts n'ont point d'autres croyances que les Souriquois (Micmacs) et Canadiens (Montagnais), lesquels n'adorent ni le Soleil ni la Lune ni aucune chose. Ils ne savent pas prier non plus. Certains d'entre eux disent avoir de l'intelligence (une communication) avec le diable (les esprits), en qui ils ont une grande croyance et ils les tiennent comme prophètes (devins).

De retour sur le Saint-Laurent lors de son quatrième voyage en 1608 et 1609, Champlain fait

allusion aux croyances et aux coutumes religieuses des Montagnais qui n'ont, dit-il, « aucune sorte de cérémonies où ils voient à prier leur Dieu, sinon qu'un chacun le prie en son cœur comme il veut. Voilà pourquoi ils n'ont aucune loi parmi eux et ne savent pas ce que signifie adorer et prier Dieu, vivant comme des animaux. Néanmoins, je crois qu'ils seraient très tôt réduits au christianisme si on (les colons français) habitait chez eux et cultivait leur terre ». On retrouve ici, à une variante près, le jugement émis par Champlain à Tadoussac en 1603 et à Port Fortuné en 1606 sur les croyances religieuses des autochtones. Les concepts de sédentarisation, d'acculturation, d'humanisation, voire de civilisation, sous-entendus par Champlain apparaissent de façon évidente bien que celui d'évangélisation ne soit pas encore décelé. Il prêche par l'exemple : pour lui, la charité envers les autochtones est la meilleure manière de les mettre en contact avec la doctrine chrétienne. Ainsi, au cours de l'hiver 1609 lorsqu'un groupe de Montagnais ou d'Etchemins affamés traverse le fleuve Saint-Laurent sur les glaces flottantes pour venir quémander aux portes de l'Habitation, Champlain ordonne qu'on leur distribue du pain et des fèves au lard même si les réserves alimentaires sont relativement basses.

Champlain questionne plus en profondeur les chefs Montagnais, qui disent croire à l'immortalité de l'âme et se retrouver en d'autres pays après la mort avec leurs parents et amis défunts. À la mort du roi Henri IV en 1610, Champlain, alors âgé de 31 ans et passé entretemps à la religion catholique s'intéresse progressivement aux questions religieuses et, pour la première fois, à l'évangélisation. Son mariage à la toute fin de l'année 1610 avec Hélène Boullé, une jeune fille issue d'une famille protestante honorable et très proche de Champlain, semble être l'événement qui l'influence le plus en ce sens, puisqu'il est béni dans une église catholique, ce qui implique à cette époque la nécessité et l'obligation de faire instruire aux mystères de la

foi catholique sa nouvelle épouse. Contrairement à ce qu'il espérait, sa conversion à la religion catholique ne fut pas chose facile. Les motifs religieux semblent tenir une place assez importante dans la brouille qui oppose les nouveaux mariés en 1613. Une lutte d'influence secrète et mais réelle et des tiraillements contradictoires semblent s'être produits entre le mari catholique et l'épouse (et peut-être aussi sa famille) protestante. Champlain comprend alors qu'il doit s'occuper sérieusement de son épouse, ainsi que de l'Habitation de Québec et des Amérindiens. Il entreprend alors de compléter l'éducation et la conversion religieuse d'Hélène. Il prend soin de lui donner des maîtres pour l'instruire de toutes choses convenables à une personne de condition, de sorte qu'en peu de temps elle devient fort accomplie. Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines mentionnent que : « Champlain trouva d'abord son épouse plus capable de résistance en fait de religion qu'il ne le croyait. Après un voyage qu'il fit en Nouvelle-France (le sixième, en 1611), il reconnut qu'elle se fortifiait de plus en plus dans son opiniâtreté. Ce fut pourquoi il l'entreprit tout de bon et travailla à la convaincre par lui et par ses gens habiles, jusqu'à ce qu'il obtint le succès qu'il prétendait. Car elle abjura l'hérésie (la religion réformée) et fit profession ouverte de la Foi catholique proche de 14 ans (fin 1613). Par la suite, elle aima son mari non seulement avec tendresse, comme auparavant, mais avec reconnaissance ».

Ayant rencontré une opposition inattendue pour la conversion à la Foi catholique de la part d'une chrétienne réformée, qui est de surcroît sa propre femme, Champlain réalise soudainement la résistance prévisible à l'évangélisation des autochtones ; s'il veut atteindre cet objectif, il doit trouver des personnes compétentes, désintéressées, patientes, tolérantes et zélées. Les ecclésiastiques possédant cet ensemble de qualités sont plutôt rares dans la France de cette époque, où l'acquisition des titres de noblesse et des honneurs, le parapluie paternalistique politique de la Cour, la richesse matérielle,

le libertinage et d'autres attrait mondains sont monnaie courante. Au retour du cinquième voyage de Champlain en 1609, de Monts, qui a fait un appel ultime au Roi pour le renouvellement du monopole commercial, voit sa demande rejetée. Il doit donc former une compagnie d'actionnaires. Soucieux de venir en aide à de Monts, Champlain tente d'intéresser les Jésuites à cette cause en essayant de frapper d'une pierre deux coups. Il rencontre le père Coton, Jésuite influent à la Cour, et lui propose de contribuer 3 600 livres dans la compagnie de de Monts. En retour, des missionnaires peuvent se rendre à l'Habitation de Québec, évangéliser les indigènes et la Compagnie de Jésus peut obtenir un certain nombre d'actions dans la traite des pelleteries. Le père Coton refuse à cause de motifs monétaires, ou parce que le sieur de Monts est huguenot, et Champlain doit abandonner temporairement sa première tentative d'évangélisation des autochtones.

Son désir croissant d'évangélisation des autochtones se concrétise suite à des démarches entreprises par l'intermédiaire d'un ami, Louis Houël, directeur des Salines de Brouage, qui visite le monastère local des Récollets fin 1612, début 1613. Ce dernier fait ensuite appel à des volontaires pour l'instauration d'une mission en Nouvelle-France. Au retour de son septième voyage au début de septembre 1613, Champlain a l'occasion de rencontrer les Récollets qui le mandent en interview en compagnie de Louis Houël ; il se lie d'amitié sur-le-champ avec les Récollets pour deux raisons. Premièrement parce qu'ils sont majoritairement originaires de sa ville natale, et deuxièmement parce que, contrairement aux Jésuites, ils sont simples et sans ambition, c'est-à-dire qu'ils ne recherchent ni les honneurs ni la puissance. En 1614, le principal des Récollets de Paris s'adresse aux autorités pour une levée de fonds et Champlain procède à la cueillette des argents auprès des prélats afin de payer les vivres, les fournitures, les équipements, les vêtements et les autres commodités requises pour

quatre missionnaires se rendant dans la colonie en 1615. Les pères Denis Jamet, Joseph Le Caron, Jean d'Olbeau et le frère Pacifique Du Plessis arrivent à Tadoussac le 25 mai et se distribuent rapidement les charges, ayant résolu, dès la première année de leur séjour en Nouvelle-France, de fonder un séminaire d'autochtones et des missions sédentaires à Tadoussac, Québec, Trois-Rivières et au pays des Hurons. Le père Joseph Le Caron, qui est le plus aventureux et le plus zélé des quatre, se rend en Huronie. Le père Jean d'Olbeau s'occupe du ministère auprès de Français sans négliger l'enseignement des vérités fondamentales de la religion aux autochtones à Québec. Assisté par le frère Pacifique Du Plessis, il voit à la construction de la chapelle de Québec et de la résidence principale des missionnaires aux abords de l'Habitation en basse ville, au pied de la Côte de la Montagne. Le père Jamet concentre ses efforts sur l'enseignement de la religion aux Montagnais de Tadoussac et de Québec. Le frère du Plessis a la mission de catéchiser les Algonquins et Montagnais de la région de Trois-Rivières.

Le père Joseph Le Caron est le premier à rencontrer les Hurons au Grand Sault Saint-Louis. Il est immédiatement envoûté par la simplicité, l'honnêteté et la cordialité de cette nation splendide; la joie et l'ardeur à se rendre dans leur pays le hantent. Leur ignorance religieuse attend impatiemment son enseignement et leur état spirituel désespéré, la rédemption de leur âme immortelle. L'ouverture de la mission huronne avec la célébration de la première messe à Carhagouha (près de Midland, Ontario) a lieu le 12 août 1615. En ce jour mémorable, Champlain commence à entrevoir son rêve d'évangélisation des autochtones hurons, auxquels il porte une attention toute particulière à cause de leur attachement et leur dévouement aux Français, tant par respect pour l'alliance contractée aux premiers jours de la colonie que par reconnaissance des services qu'ils ont reçus de lui. À l'hiver 1616, l'esprit de camaraderie qui s'établit entre le père

Joseph Le Caron et Champlain, qui séjournent tous deux en Huronie, ne sert pas uniquement la cause de l'évangélisation, mais aussi celle de l'humanisation et de l'acculturation des divers peuples de l'Ouest de la colonie. Elle contribue aussi à des échanges amicaux, à une étude anthropologique approfondie et au premier recensement de la population. En l'espace d'un an, les missionnaires ont beaucoup étudié le pays et les diverses nations qui l'habitent. Ils en savent suffisamment pour comprendre qu'ils ne suffiront pas à la tâche s'ils sont livrés à leurs seules ressources.

Après consultation sur les moyens les plus appropriés pour remédier à cet état déplorable des choses, état qui finira par compromettre le succès de leur œuvre, ils désignent Champlain pour réunir un genre de conseil composé de colons, commis, facteurs et interprètes, en tout six résidents les plus en vue et les mieux intentionnés de Québec. Champlain préside l'assemblée et les missionnaires Récollets y assistent sans voie délibérative. Il est donc certain qu'à partir de 1616, Champlain s'implique en tant que supporteur sinon activiste de la religion catholique dans la colonie. Toutefois, il doit agir avec tact, de manière à ne pas froisser certains des marchands, qui sont majoritairement huguenots, et les colons, dont la moitié environ sont également huguenots. On sait par ailleurs que les marchands, agents, commis, facteurs et colons de la religion réformée ont leur propre ministre; par contre, les protestants ne recrutent pas de missionnaires pour évangéliser les indigènes. Dans les comptes rendus de ce conseil consignés par les missionnaires Récollets, on conclut que, les protestants (ou huguenots) ayant la meilleure part du commerce, il est à craindre que le mépris qu'ils ont pour nos mystères, ne retarde beaucoup l'établissement de la Foi. Même le mauvais exemple des Français (incluant les catholiques) peut y être préjudiciable, si ceux qui ont autorité dans le pays n'y mettent de l'ordre. Il est donc recommandé qu'à l'avenir les huguenots soient exclus de la colonie.

Les séquelles de la guerre de religion en France semblent donc s'être répandues dans la colonie vers 1616 suite à l'arrivée des Récollets.

Dès 1615, les Récollets comprennent vite que leur présence en Nouvelle-France est à charge des commis ou des agents de la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo. À ce propos, Champlain écrit : « Lorsque les Récollets arrivèrent en Nouvelle-France, une partie des associés, étant de la religion prétendue réformée, n'avaient rien de moins à cœur que la nôtre s'y établit, bien qu'ils consentissent à y entretenir ces religieux, parce qu'ils savaient que c'était la volonté du Roi ». Le frère Gabriel Sagard-Théodat ajoute : « Dans leurs vaisseaux où ils (les protestants) font leurs prières, ils ont partout le dessus, tandis que nous, en chantant les louanges de Dieu, nous étions contraints à tenir la proue ». Le différend entre les Récollets et les marchands de la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo place Champlain dans une position difficile, les uns comme les autres lui apparaissant indispensables au maintien de la colonie. Aussi, sans doute par prudence, tolérance et respect des convictions religieuses d'autrui, Champlain ne fait-il jamais allusion aux pratiques religieuses des émigrants huguenots ni aux membres des équipages protestants, si ce n'est que pour mentionner leur refus fréquent de se soumettre aux directives du vice-roi leur défendant de réciter les prières et de chanter les psaumes en amont du golfe Saint-Laurent. Le zèle des Récollets se heurte alors à l'indifférence des marchands tant catholiques que protestants ; les associés de la Compagnie acquiescent aux demandes des missionnaires mais ne font rien pour s'y conformer. Le zèle des négociants est orienté vers leur commerce et, aux yeux des missionnaires, ils n'ont cure de contribuer aux intérêts de la gloire de Dieu.

La priorité des affaires et des événements religieux, établie par Champlain entre 1614 et 1616, laisse place à d'autres préoccupations d'un tout autre ordre à partir de 1616 jusqu'à 1620, période

durant laquelle les intrigues politiques, l'indifférence du Conseil royal à la cause coloniale et la guerre civile font rage en France. Vers la fin de 1618, la dispute entre l'usurpateur du titre de vice-roi, le maréchal de Thémines, et le prince de Condé emprisonné par la Régente, Marie de Médicis, arrête toutes les entreprises coloniales. Dans un célèbre procès qui oppose les deux prétendants au titre, la Compagnie des marchands est sujette à plusieurs critiques, dont celle de refuser de supporter la religion catholique, une attitude persistante et une réaction un peu normale et prévisible des associés majoritairement huguenots. Finalement, le Conseil royal a acquiescé aux demandes répétées des négociants indépendants de Bretagne qui réclament depuis longtemps le libre échange. Pressentant la fin de l'entreprise coloniale avec cette dernière mesure politique du Conseil, Champlain n'a d'autre choix que de se ranger du côté de la Compagnie et de ses associés, huguenots ou pas, d'une part parce que le trésor royal a toujours refusé d'accorder des subsides pour l'établissement de la colonie et d'autre part parce que sans la présence de la Compagnie et de la charte royale qui l'encadre, il deviendra impossible de faire régner l'ordre et la loi, tant chez les colons que chez les autochtones (surtout durant la période de la traite des pelleteries). Finalement, et c'est surtout là où le bat blesse davantage, les traitants indépendants se déchargent de toute responsabilité relative à l'entretien de l'Habitation, à l'établissement de colons, à la défense de la colonie, à l'arrivée de missionnaires et ce, même si elle n'a pas lieu de gaieté de cœur.

Plusieurs historiens ont eu beau s'attaquer à l'influence dite « néfaste » des Compagnies à monopole et de certains de ses sociétaires avides et radins, il n'en demeure pas moins que ce système commercial représente un moindre mal pour la colonie. Champlain est familier avec la majorité de ces marchands, il exerce sur eux une influence importante et, qui plus est, a acquis une respecta-

bilité chez la plupart d'entre eux. À maintes reprises, il a recours aux services des ouvriers, agents et commis de la Compagnie pour réaliser ses projets d'exploration territoriale, d'entreprises agricoles et de construction, de missions religieuses, soit dans le but de défendre la colonie, soit pour maintenir la loi et l'ordre tant au milieu des colons à l'Habitation que chez les autochtones. Selon toute évidence, Hélène Champlain, que les autochtones admirent pour sa beauté, son intelligence et sa gentillesse, réussit aussi bien sinon mieux que son illustre époux dans le domaine de l'instruction et de l'évangélisation des jeunes indigènes de Québec durant son séjour ininterrompu de 1620 à 1624. Fort occupé à des entreprises de construction, d'expansion agricole et commerciale, à l'élaboration de traités de paix, à des tâches administratives et à la mise au point d'un code pénal adapté aux autochtones, Champlain ne fait référence qu'occasionnellement aux activités religieuses des Récollets en Huronie, à Trois-Rivières, Québec ou Tadoussac, les récits du frère Gabriel Sagard-Théodat étant naturellement plus étoffés en la matière.

À la suite des changements rapides de vice-rois, de noms et de sociétaires de Compagnies, Émery de Caën prend charge du commandement de l'Habitation en 1624-1625 pendant que Champlain séjourne en France. L'évangélisation des autochtones ne progresse pas au taux prévu, les Récollets sont trop peu nombreux et trop pauvres pour voir aux besoins spirituels de tant d'âmes. Ils lancent donc, dans le plus grand secret et apparemment sans consulter Champlain, une invitation aux Jésuites afin de les aider à accomplir convenablement leur tâche. Sur ces entrefaites, Henri de Lévis, duc de Ventadour, grand admirateur de la Compagnie de Jésus, achète sous la pression des Jésuites le titre de vice-roi de son oncle, le duc de Montmorency. Le nouveau vice-roi décide même d'envoyer à ses propres frais cinq missionnaires Jésuites en Nouvelle-France. Contrairement à ce qui s'est passé en 1613-1614, Champlain n'est ni

concerné ni consulté dans le choix des nouveaux missionnaires, mais il a une excellente mémoire. Il est fort vraisemblable qu'il soit peu favorable à l'arrivée des Jésuites et qu'il entretienne des doutes à leur sujet, d'abord suite au refus qu'il a jadis essuyé du père Coton, ensuite parce que les Jésuites ont préféré se rendre en Acadie, et enfin parce qu'ils ont de « l'ambition en suffisance ». À cette époque, les Jésuites sont les champions et les spécialistes en politique ; ils obtiennent donc de nombreuses faveurs (honneurs et argents) de la Cour et de la noblesse. Les huguenots, qui ont jusque-là toléré les humbles Récollets sans trop d'ambition politique, détestent les Jésuites, qu'ils considèrent comme des ultra-royalistes chauvins.

Jusqu'alors, Champlain a rarement suggéré l'opposition controversée entre catholiques et protestants dans la colonie. Comment se positionnerait-il avec la venue des Jésuites en 1625 ? À l'arrivée de ceux-ci à Québec, Émery de Caën, le nouveau commandant, refuse catégoriquement qu'ils débarquent sous prétexte qu'il n'a pas reçu l'ordre de les recevoir et qu'il n'a pas de place pour les loger. Les Récollets viennent à leur rescousse et leur offrent l'hospitalité dans leur résidence du ruisseau Lairet au confluent de la rivière Saint-Charles. Quand Guillaume de Caën revient en France suite à l'expédition de 1625, il se trouve en position de conflit avec le nouveau vice-roi, le duc de Ventadour, à propos de différends religieux. D'après les nouvelles directives vice-royales, les huguenots n'ont plus le droit de réciter leurs prières et de chanter leurs psaumes à l'ouest de Terre-Neuve ; or, selon les dires des missionnaires catholiques à bord, de tels rites religieux auraient été exécutés le long des rives du Saint-Laurent et, qui plus est, les huguenots auraient peut-être perturbé la célébration de la messe traditionnelle à l'occasion de la foire commerciale. Ces disputes religieuses sont amenées au Conseil royal et Guillaume de Caën est forcé de payer une amende, soit un intérêt de 40% sur 60 000 livres, et d'engager un capitaine et un

prêtre catholiques sur ses navires. Il se voit dès lors personnellement refuser l'accès dans la colonie.

Lors de son onzième voyage en Amérique, effectué en 1626, Champlain rencontre beaucoup de résistance, de protestations et de mécontentement de la part des huguenots à qui il défend de chanter des psaumes sur l'estuaire du Saint-Laurent, sous les ordres du Roi. Sauf pour ce petit incident à saveur religieuse, Champlain n'a pas le temps, ni peut-être le désir, de s'occuper d'affaires religieuses cette année-là; la restauration de l'Habitation, la reconstruction du Fort Saint-Louis, qui est en ruines, l'édification de la ferme à Cap Tourmente, le prolongement du traité de paix avec les Iroquois, l'effort d'expansion agricole, le règlement de la dispute entre Émery de Caën et Louis Hébert, les modalités d'application du code pénal concernant les crimes commis par des autochtones, l'extension des relations amicales avec les Algonquins, Hurons et Montagnais, le bon fonctionnement et le bon rendement de la traite des fourrures et de la foire commerciale, les affaires administratives courantes, ainsi que l'établissement d'un plan de rationnement relatif à un approvisionnement déficitaire en vivres, retiennent tout son attention. La rupture du traité de paix avec les Iroquois, les dangers que court la colonie suite à une attaque iroquoise, le rationnement des vivres, des armes et des munitions, et les difficultés judiciaires en rapport avec un autre double meurtre commis par des autochtones en 1627, puis le même scénario encore plus sombre cette fois et doublé d'une attaque anglaise à Tadoussac et Cap Tourmente ainsi qu'une première tentative de siège de Québec en 1628 accaparent toutes les énergies de Champlain.

Il laisse aux Récollets et aux Jésuites les responsabilités éducative et religieuse auprès des nations de Huronie, des Algonquins et Montagnais de Trois-Rivières et des Montagnais de Tadoussac et de Québec. Bien que les missionnaires Récollets aient été indirectement les artisans de l'arrivée des Jésuites en Nouvelle-France et qu'ils leur aient

offert l'hospitalité dans leur résidence en 1625, il semble bien que les relations entre les deux ordres religieux se soient rapidement refroidies entre 1627 et 1629 et qu'un conflit d'influence religieuse entre les deux confréries catholiques se soit substitué à celui qui régnait entre les catholiques et les huguenots depuis 1616. Cet état de faits n'échappe certainement pas à Champlain qui, dans sa tolérance proverbiale, sa discrétion tout aussi légendaire et sa patience à toute épreuve, n'en glisse pas un mot dans ses écrits. L'été 1629, qui marque la fin de 21 années de régime colonial français, signifie aussi un changement d'allégeance religieuse pour les quelques colons catholiques qui décident de conserver domiciles et terres sous le régime anglais à la suite des conseils de Champlain. Ce dernier demeure confiant en ce qui concerne le retour de la colonie à la France dans un futur rapproché si les renseignements apportés par Émery de Caën à Tadoussac sont exacts, à savoir que la guerre entre l'Angleterre et la France est maintenant terminée. Confiant et fidèle à ses convictions religieuses, Champlain promet la construction d'une chapelle à la Vierge Marie près du Fort Saint-Louis si la colonie redevient possession française.

Arrivé en Angleterre, Champlain découvre qu'Émery de Caën avait raison et que la paix entre l'Angleterre et la France a été signée le 29 avril 1629, soit près de trois mois avant la capitulation de Québec; la conquête de la Nouvelle-France est donc illégale! Pendant son séjour en France de 1630 à 1632, Champlain écrit la dernière édition des *Voyages*, publiée en 1632, dans laquelle il insère plus tard et à la toute fin: un catéchisme, ou instruction, par le père Paul Le Jeune, traduit du français au langage des peuples autochtones de quelque contrée, et un traité de la marine et du devoir d'un bon marin. Ce second ouvrage de 55 pages peut être considéré comme le plus personnel et le plus confidentiel de toutes les œuvres de Champlain, car au cœur de la description du bon navigateur, on retrouve Champlain lui-même, l'homme qu'il

s'est efforcé d'être au cours de sa vie. En corollaire de son testament final en octobre 1635, Champlain nous livre son testament littéraire final dans ce traité d'une très grande valeur et fort révélateur. Bien que 36 pages soient principalement consacrées à la confection des cartes et aux procédés pour faire le point en mer, les 19 autres décrivent de façon admirable, et dans un style personnel jusqu'alors inconnu, le mode de vie, les principes, les habitudes, les coutumes des navigateurs dont il fait partie, et certaines confidences que traduit un langage très personnel et inhabituel de Champlain. On relèvera ici les passages concernant le code du bon marinier, qui retrace les devoirs propres au marin catholique :

Sur toute chose être homme de Dieu ; craignant Dieu ; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphémé, de peur que sa divine Majesté ne le châtie, pour se voir souvent dans les périls ; être soigneux soir et matin de faire faire les prières avant toute chose, et si le navigateur peut avoir le moyen, je lui conseille d'amener avec lui un homme d'Église ou un Religieux habile et capable, pour faire des exhortations de temps en temps aux soldats et marins afin de les tenir toujours dans la crainte de Dieu et de les assister et confesser en leurs maladies ou bien de les consoler dans les dangers qui se rencontrent dans les hasards de la mer.

Toutes ses œuvres portent la marque de ce génie religieux qui fut le modèle des plus grandes vertus. À maintes fois, Champlain dit et répète au Roi, au Conseil royal, au vice-roi, à ses amis et à tous ceux qui veulent l'entendre que l'un des buts de la colonisation de la Nouvelle-France est de propager la foi parmi les aborigènes. Champlain a écrit cette phrase, souvent citée à sa louange et à sa gloire : « La prise des forteresses, ni le gain des batailles, ni la conquête des pays, ne sont rien en comparaison ni au prix de celles qui se préparent des couronnes au ciel, si ce n'est contre les infidèles, où la guerre est non seulement nécessaire, mais juste et sainte,

en ce qu'il y va du salut de la chrétienté, de la gloire de Dieu et de la défense de la foi ; et ces travaux sont de soi louables et très recommandables, outre le commandement de Dieu, qui dit que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume ». Occasionnellement, et ce sera le cas en 1633 et 1634, Champlain devra tout de même faire exception à la règle. Même si trois ans passent avant qu'il ait l'opportunité de revenir à Québec, ses objectifs sont demeurés inchangés. Les prières des missionnaires Jésuites rentrés en France et les nombreuses démarches administratives de Champlain, la foi et les œuvres, ces deux principaux défenseurs de la colonie gagnent finalement leur cause commune : le traité de Saint-Germain-en-Laye, ratifié le 29 mars 1632, retournant la colonie à la France.

Champlain revient dans la colonie après l'intervention du gouverneur de l'Acadie, Isaac de Razilly, auprès du Cardinal duc de Richelieu. En qualité de Commandant en chef de la colonie, il peut choisir lui-même le personnel pour son douzième et dernier voyage en Amérique. Aucun huguenot ou repris de justice ne sont admis à bord cette fois. Dans le domaine de l'évangélisation, de nouvelles directives sont émises par le Cardinal duc de Richelieu en 1632 ; les droits relatifs à la propagation de la foi catholique dans la colonie ont été retirés aux Récollets par ce dernier et dorénavant seuls les Jésuites ont les droits exclusifs de missionnariat. Cette décision serait justifiée par la rivalité qui existe entre les deux ordres religieux et les événements peu édifiants qui s'ensuivent. Aux yeux du Cardinal de Richelieu, il apparaît souhaitable que les plus faibles cèdent le pas aux plus forts, politiquement il va sans dire. Si les Récollets et leurs partisans sont désappointés, Champlain dut l'être tout autant, lui qui avait agi comme moteur principal dans l'implantation des missionnaires Récollets de son village natal. Lorsqu'il débarque à Québec le 22 mai 1633, il s'empresse de remplir le vœu fait trois ans auparavant, et fait construire la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance à l'endroit

approximatif où se situe aujourd'hui la Basilique de Québec. Il s'efforce de faire rayonner la foi catholique chez les Amérindiens par l'entremise des missionnaires Jésuites.

En 1633, pour consolider son œuvre de colonisation générale du pays, Champlain désire que les missionnaires Jésuites aillent se fixer en permanence au milieu des tribus huronnes. Ceux-ci ne demandent par ailleurs pas mieux que d'établir une résidence en Huronie. Bien qu'ils aient déjà allumé le flambeau de la foi au sein des bourgades huronnes, ils sont encore très loin du résultat anticipé dans un avenir assez rapproché. Avec la restauration du régime français, les peuples autochtones consentiront-ils au retour des Jésuites dans leur pays? Les Jésuites reprendront-ils le cours de leurs missions?

Champlain retient en prison un Algonquin qui a assassiné un Français à Québec en 1633 avec l'idée de le châtier sévèrement. Cette fois, il refuse même les enfants que les autochtones veulent lui offrir en guise de compensation et réparation. Bons diplomates, les Algonquins de la rivière Ottawa ont fait promettre aux Hurons de demander la grâce du meurtrier. Ne se sentant pas disposé à relâcher le coupable, Champlain refuse net, suite à quoi les Hurons décident qu'ils n'accepteront pas les missionnaires Jésuites dans leur nation. Les Hurons déclarent :

C'est fort bien fait de punir un assassin, mais les parents, les amis, toute la jeunesse de la bourgade de celui-ci nous l'ont redemandé, et ils nous attendent au passage (à l'île des Allumettes), dans l'espoir que nous le remettrons entre leurs mains ; si leur attente est frustrée et qu'ils aperçoivent parmi nous des Français, ils se jetteront sur eux et nous ne pourrons les soustraire à leur fureur, sans engager un combat qui nous fera des ennemis de nos alliés. Pouvons-nous même répondre de l'événement? Et quel chagrin pour nous si nous voyons égorger de nos yeux et entre nos bras des personnes qu'on nous aurait confiées!

Tenace, Champlain décide de retenir son prisonnier. Il empêche aussi les missionnaires Jésuites d'aller en Huronie. Soucieux d'appliquer le code pénal en vigueur, Champlain ne cède pas devant les exigences des Algonquins, même au prix d'une ou deux années d'évangélisation reportées.

Champlain sait que le fait de garder un aborigène prisonnier constitue, aux yeux de ces nations avides de liberté, une des plus terribles punitions. La sécurité de la colonie et la traite des fourrures ne sont certes pas des facteurs étrangers à la décision de Champlain qui désire conserver l'alliance des Hurons et respecter ses responsabilités vis-à-vis la Compagnie des Cent-Associés. Les missionnaires Jésuites, le père Jean de Brébeuf en particulier, sont fort désappointés. Ils ne désirent rien tant que l'évangélisation des Hurons, qui ont montré de bonnes dispositions et qu'un travail de quatre ans (1625-1629) a déjà rendu dociles à la voix des missionnaires. Il leur faudra donc attendre avec patience un meilleur concours de circonstances en 1635. Dans cette situation bien précise et quelques rares autres, ayant comme origine des problèmes de sécurité coloniale, de justice criminelle, d'impératifs commerciaux, de responsabilité administrative ou autres, qui priment apparemment sur ses convictions religieuses, Champlain passe outre à la priorité de propagation de la foi et d'évangélisation des autochtones.

Durant ses trois dernières années dans la colonie, Champlain sent que sa foi religieuse et sa piété se sont encore plus affermies. Le père Paul Le Jeune mentionne : « Monsieur de Champlain demande à quelqu'un de lire pendant les repas au Fort, le matin le livre d'un bon historien, et le soir une vie de Saints. Ensuite, chacun doit faire son examen de conscience dans sa chambre et faire ses prières à genou ». Entretemps, Champlain a appris à connaître et à aimer les Jésuites, en particulier le père Charles Lalemant, un ami commun de son épouse Hélène, homme vertueux d'une grande gentillesse. Le père Paul Le Jeune mentionne que

le gouverneur (commandant de la colonie) n'oublie jamais une occasion de nous montrer sa bonne volonté. Il aime aussi ces grands enfants que sont les indigènes; il aurait bien voulu que les jeunes colons français puissent marier des filles amérindiennes pour peupler rapidement la colonie, mais les Jésuites s'y opposent farouchement sous prétexte que ces Français s'abaisseraient à des coutumes barbares. Entend-il par là qu'elles seraient indécentes? Lors de la rédaction de son dernier testament, Champlain nomme la Vierge Marie son héritière en léguant tous ses biens de Québec à Notre-Dame-de-Recouvrance.

À sa mort, le père Le Jeune écrira ceci à propos de la piété et de la charité de Champlain: «Sa mort a été remplie de bénédiction... Il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jetèrent de larmes! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent! Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu. Combien grand fut son amour pour les familles des colons! Il disait que les familles devaient être vigoureusement aidées pour le bien de la nation, et installées confortablement par toutes les manières possibles, et enfin qu'il y verrait lui-même si Dieu lui donnait la santé». Dans son éloge funèbre, le père Le Jeune met l'accent sur les qualités principales de Champlain: la serviabilité, la dévotion, la bonté, la charité, le courage, la ténacité, l'endurance, la patience, la tolérance, la clairvoyance. Il ajoute:

... du moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France, où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français, et connu et adoré de nos Amérindiens. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers

messieurs de la Compagnie... Il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au père Charles Lalemant, qu'il honorait de son amitié... Ceux qu'il a laissés après lui ont l'occasion de se louer, que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité...

Quand le père François Le Mercier, dans les missions lointaines de Huronie, apprend en 1636 la nouvelle de la mort de Champlain, lui-même et ses compagnons renouvellent les vœux de leur Ordre car, écrit-il:

nous ne pouvions faire trop pour une personne de son mérite, qui a tellement fait et souffert pour la Nouvelle-France, pour le bien-être de laquelle il s'est sacrifié par tous les moyens possibles, voire même sa propre vie. Ainsi donc, Dieu l'a récompensé après sa vie terrestre par une mort accompagnée de si nombreux sentiments de dévotion et de pitié que sa mémoire demeurera à jamais honorable... Si tous les Français qui sont venus au pays avaient été comme lui, nous n'aurions pas à avoir honte pour eux devant les autochtones.

Champlain était avant tout un homme de grande foi, une personne qui croyait en la bonté des desseins de Dieu et qui recherchait leurs réalisations dans le bien-être de ses concitoyens et de ses proches, tant chez les Européens que chez les Amérindiens. Dès son premier voyage en Amérique et sa visite de la ville de Mexico, Champlain remarque que le système colonial est uniquement planifié à l'avantage du pays colonisateur. Ceci lui apparaît encore plus évident lorsqu'il effectue son second voyage en Amérique. Par la suite et toute sa vie durant, il place son idéal et consacre ses efforts à une seule fin: la fondation en Amérique du Nord d'un grand royaume égalitaire, gouverné avec justice et pitié par la France, mais en l'honneur de Dieu.

SES AMIS ET SES CONNAISSANCES 1593-1635

BIEN QUE PARAISSANT une personne assez réservée, solitaire et probablement un peu timide, Champlain a établi un formidable réseau d'amis et de connaissances au cours de sa vie et ce, dans toutes les couches sociales de la société française ainsi qu'avec les chefs et les anciens de la plupart des nations autochtones de l'est du continent nord-américain. Ses relations interpersonnelles qui s'étalent du plus haut jusqu'au plus bas degré de la société comprennent autant les Rois de France que de simples colons dont certains sont de véritables truands. Sauf ses parents et ses proches tels l'oncle Provençal, Guillaume Hellaine, auquel Champlain semble vouer un attachement très particulier, ce n'est qu'à partir du moment où il s'engage dans l'armée du roi Henri IV, que nous faisons graduellement connaissance avec ses amis et des gens de son entourage. On peut regrouper les amis et connaissances de Champlain en trois classes bien distinctes : 1) ceux qui résident en France, 2) les Français qui se sont installés dans la colonie ou ceux qui s'y rendent saisonnièrement, et 3) les autochtones des diverses nations. Les relations établies avec des individus appartenant à un quelconque de ces trois groupes peuvent avoir été de courte durée (le temps d'un séjour en un lieu ou une saison), sporadiques (e.g. rencontre de certains sagamos à l'occasion de la foire commerciale

annuelle) ou encore durables (quasi à vie dans le cas de personnes telles que François Pont-Gravé ou Louis Hébert). Champlain fut sûrement une personne facile à aborder car des gens de tout âge, condition et fortune l'ont connu intimement et ont fait affaire avec lui.

En France à l'armée : d'Aumont, de Cossé-Brissac, d'Épinay Saint-Luc, de Mercœur

En 1586, les Rochelois mènent leur grande attaque contre Brouage défendue par François d'Épinay Saint-Luc, grand maître de l'artillerie du roi Henri IV, Champlain a alors 8 ans ; on peut supposer qu'il observa les opérations et qu'après avoir fait la connaissance de Saint-Luc, il le suivit plus tard (1593) dans l'armée royale opérant contre la Ligue catholique commandée par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, qui a appelé les troupes espagnoles en 1589. De 1593 à 1598, Champlain devenu maréchal de logis, c'est-à-dire un officier devant être un homme de confiance et un bon organisateur, a forcément rencontré des gens appartenant à la première catégorie dans les forces armées, dont Jean d'Aumont et Charles II de Cossé-Brissac, tous deux maréchaux de France. C'est grâce à l'influence de ces trois hommes puissants (Saint-Luc, d'Aumont et de Cossé-Brissac) que Champlain rencontre à diverses reprises le Roi

Henri IV dont il dira plus tard : « *Sa dite Majesté, à laquelle j'étais obligé tant de naissance, que d'une pension ...* ». Champlain se fait certainement parmi les compagnons d'Henri IV des amitiés auxquelles il pourra plus tard faire appel. Lorsque la victoire est acquise et l'armée licenciée en 1598, son oncle, le capitaine Provençal, employé comme pilote général au service de la marine militaire du roi d'Espagne, a reçu l'ordre du maréchal Charles II de Cossé-Brissac de ramener de Blavet en Espagne les rescapés d'une garnison espagnole. Désireux de faire ce voyage et de se rendre dans les colonies espagnoles lors d'une de leurs expéditions annuelles, Champlain use de ses contacts personnels avec le maréchal Charles II de Cossé-Brissac ou son oncle, Guillaume Hellaine (Guillermo Eleno, ou les deux conjointement pour arriver à ses fins.

En Espagne et dans les colonies espagnoles : Zubiaur(r)e, Coloma

En route vers Cadix, il fait la rencontre du commandant de la flotte, le général Don Pedro Zubiaur(r)e, grâce à l'entremise de son oncle. Ces deux relations personnelles semblent suffisantes pour qu'il parvienne à partir en Amérique avec l'escadre du commandant Don Francisco Coloma. À Cadix et à Séville, Champlain s'internationalise et se documente dans les bibliothèques municipales, établissant par la même occasion de nouveaux contacts personnels. Les relations semblent avoir été relativement harmonieuses entre le général Don Pedro Zubiaur(r)e et Champlain car deux semaines à peine après son arrivée dans la péninsule du Yucatan, il obtient la permission de visiter la ville de Mexico où il se rend vers la première semaine de juillet 1599. Ce même commandant lui donne ensuite l'occasion de visiter Panama et vraisemblablement deux pays d'Amérique du Sud. Lors de son premier voyage au Nouveau Monde, Champlain fait sûrement connaissance avec plusieurs autres personnes à bord des divers navires dans lesquels il a voyagé et sur les lieux visités dans

les îles antillaises, en Nouvelle-Espagne, en Amériques centrale et du Sud et sur les v=cotes de la Floride, mais il n'en fait pas mention sauf dans de rares occasions comme a Porto Rico. Au moment où il hérite de l'hacienda de La Rochelle en 1601 à la mort de son oncle à Cadix, Champlain semble déjà connaître son très bon ami, Charles Leber(t), sieur Du Carlo(t), ingénieur, géographe attiré à la Cour et sergent-major a Brouage, a qui il fait présent de son hacienda le 29 décembre 1925. Durant les années 1600 à 1603, Champlain passe ses temps libres à l'étude des diverses expéditions françaises en Amériques : d'abord les explorations de Giovanni Caboto en 1497 et de Corte Real en 1500 peu de temps après les découvertes de Cristobal Colon, ainsi que la découverte des Grands Bancs (des Moluques) et de l'île de Terre-Neuve par les Basques, les Bretons et les Normands vers 1504, puis l'exploration de la cote américaine de l'Atlantique au nord de la Floride par Giovanni da Verazzano en 1524, l'expédition de Jacques Cartier dans le fleuve Saint-Laurent en 1534 et 1535, l'exploration des côtes du Labrador, d'un essai raté de découverte du passage du Nord-Ouest et de colonisation sur le Saint-Laurent par François de La Roque, sieur de Roberval, en 1541, la vaine tentative d'établissement d'une colonie en Floride par Jean Ribaut en 1562, suivie de celle du capitaine René de Laudonnière dans les Carolines en 1564, le massacre par les Espagnols en 1565 des résidents de la nouvelle colonie fondée par Ribaut et de Laudonnière, la reprise des fortifications de la Caroline des mains des Espagnols par le chevalier Dominique de Gourg(u)es en 1568, d'autres tentatives infructueuses du passage du Nord-Ouest par Sir Martin Frobisher, Humphrey Gilbert et John Davis entre 1576 et 1579, puis un autre par le capitaine George Weymouth en 1590 (plus probablement en 1602), l'expédition du marquis de La Roche qui abandonne ses hommes sur l'île de Sable au large de la Nouvelle-Écosse en 1598, un second essai d'établissement d'une colonie a Tadoussac par le sieur Pierre

de (Saint-)Chauvin accompagné de Pierre du Gua(st), sieur de Monts et de François Pont-Gravé en 1599. Champlain ne fait pas seulement se renseigner sur les diverses expéditions, mais tire ses conclusions personnelles concernant leur succès ou leur échec. De plus, il songe à contacter les explorateurs qui sont encore vivants pour obtenir des détails supplémentaires. Malheureusement, seuls les explorateurs anglais, le marquis de la Roche ainsi que le sieur Pierre de (Saint-)Chauvin et son équipe sont encore de ce monde. Entre-temps, Sir Martin Frobisher a été mortellement blessé à la guerre aux cotés des soldats d'Henri IV à Crozon en 1594 et le sieur de (Saint-)Chauvin est décédé en 1601. En 1600, le sieur de (Saint-) Chauvin avait obtenu du roi Henri IV le monopole de la traite des fourrures à condition d'installer 50 colons annuellement dans la vallée du Saint-Laurent. Son associé commercial, Pont-Gravé, trouve un protecteur: l'Amiral Aymar de Chaste(s), commandant du port de Dieppe, qui remplace (Saint-)Chauvin et associe les intérêts rivaux en créant une compagnie. Il est alors décidé qu'une mission d'études précédera les établissements et c'est pour cette investigation spécifique qu'Aymar de Chastes contacte Champlain après avoir obtenu ses références. Les nombreux contacts de Champlain dans l'armée, ses relations récentes avec les marchands et les navigateurs depuis son retour d'Amérique et la rédaction de son manuscrit: *Le Brief Discours* dont il a transmis copie au Roi, en font un candidat idéal comme voyageur et observateur. Suite à la rencontre d'Aymar de Chaste(s) qu'il connaît déjà et dont il apprécie les qualités d'organisateur, Champlain accepte cette offre exceptionnelle à condition d'en avoir l'ordre de Sa Majesté. C'est donc avec la charge vaguement définie d'observateur du Roi que Champlain entreprend en compagnie d'Aymar de Chaste(s) et de François Pont-Gravé l'aventure de son second voyage en Amérique. Si Champlain possède encore peu d'expérience coloniale à son actif, il fait preuve d'entregent,

d'une grande curiosité, d'une imagination fertile, d'esprit d'aventure et d'un fort potentiel de créativité; à ces qualités s'ajoute un naturel jovial et paisible. L'affaire commerciale est remise à Pont-Gravé, un marchand de Saint-Malo, vieux praticien du commerce des pelleteries en Amérique du Nord. Représentant des intérêts différents et ayant de conceptions de la colonisation souvent diamétralement opposées, Champlain et Pont-Gravé s'entendront presque toujours parfaitement pendant les prochains 26 ans. Tous deux sont des gens de bon sens et d'heureux caractère, laborieux, courageux, solides et gais; Champlain entretient une nuance de respect pour ce compagnon qui deviendra un de ses meilleurs amis et qui pourrait être son père. Pont-Gravé n'est pas un marchand ordinaire, c'est aussi un aventurier hors pair qui initie Champlain aux relations publiques et commerciales avec les indigènes et lui fait explorer le territoire tout en procédant à ses pratiques commerciales. Ainsi au cours de cette première visite sur le Saint-Laurent et en Acadie, Champlain a-t-il l'occasion de remonter la rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi et le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Grand Sault Saint-Louis (rapides de Lachine), de longer les deux rives du fleuve entre l'île Anticosti et Tadoussac et de visiter une fraction importante des côtes de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton. Parmi les Français qu'il a rencontré à bord, seul le capitaine Jean Sarcel, seigneur de Prévert de Saint-Malo, semble avoir retenu son intérêt et son esprit naïf moyenâgeux. Les racontars, les récits fantaisistes et les histoires inventées de toute pièce de ce joyeux mais fieffé menteur captivent l'imagination de Champlain au même titre que ceux de l'oncle Provençal durant son enfance et son adolescence; l'existence d'un monstre épouvantable appelé GOUGOU habitant une île de la baie des Chaleurs, ayant la forme d'une femme, de taille énorme et à la physionomie effroyable, qui dévore beaucoup de Micmacs et fait des bruits horribles dans l'île, la

présence de riches mines de cuivre natif et d'argent au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, le jeune Micmac jouant à la crosse avec un diable mais celui-ci étant invisible, la crosse joue toute seule, et enfin le peuple aux formes monstrueuses et aux coutumes anthropophages des Almouchiquois redoutés des Micmacs et des Etchemins représentent quelques exemples de récits apeurants ou fabuleux de ce conteur à l'esprit pétillant et débordant d'imagination mais clairement familier avec certaines légendes des Etchemins et des Souriquois (Micmacs). Lors de ce second voyage, les autres connaissances et nouvelles liaisons amicales de Champlain surgissent parmi les nations autochtones, en particulier chez les sagamos et les anciens. Champlain se lie d'abord d'amitié avec Anadabijou que lui présente Pont-Gravé et qui les invite spontanément et cordialement à une tabagie (banquet) constituée de viandes d'animaux sauvages dans leurs huttes ovales. Champlain décèle dans la personnalité d'Anadabijou une grande richesse culturelle et une vivacité d'esprit hors de l'ordinaire. En conversant avec lui, il apprend les rudiments de leurs mœurs, coutumes, moyens de transport, habitats, habillements, humeurs, caractères, croyances, superstitions, mariages, enterrements, etc... En ethnologue perspicace, Champlain est avide d'apprendre mais il se montre aussi fraternel et engagé avec certains chefs autochtones tels Anadabijou avec lequel il essaie même un peu de prédication en échange de renseignements sur le Saguenay. Pont-Gravé a ramené avec lui à Tadoussac deux jeunes Montagnais conduits en France lors du retour de son expédition avec Aymar de Chaste(s) et de Monts en 1600. Un des deux jeunes indigènes relate la bonne réception que leur a faite Sa Majesté le roi de France et des vœux d'amitié dont il a fait part à sa nation. Les festins auxquels Champlain est convié ont lieu à l'occasion de la victoire guerrière des Algonquins, Etchemins et Montagnais sur leurs ennemis communs, les Iroquois et donc un événement rare qui permet à

Champlain de rencontrer les grands chefs des diverses tribus de même que les anciens et les sages durant les périodes de réjouissances, des harangues, des danses, des chants, des jeux, des compétitions et autres activités. Pendant une exécution de danses guerrières, il fait la rencontre de Tessouat, le plus important des chefs Algonquins de la rivière Ottawa et leurs entretiens indiquent à Champlain l'étendue des territoires qu'on peut atteindre pour une politique d'alliance et d'amitié. L'intégration de ces données de base recueillies auprès des sagamos Algonquins, Attikamekws, Etchemins et Montagnais rencontrés et leurs conseillers, anciens et sages, constitue la base de l'élaboration de la Grande Alliance conçue par Champlain. En remontant le fleuve en direction du Grand Sault, Champlain et Pont-Gravé rencontrent un groupe d'aborigènes alliés, très probablement des Attikamekws et des Montagnais, à l'embouchure de la rivière des Iroquois (Richelieu); Champlain fraternise avec eux, échange quelques présents et obtient des renseignements géographiques importants concernant les territoires à l'aval de la rivière Saint-Maurice et du Grand Sault sur le Saint-Laurent. Lorsque Champlain redescend le Saint-Laurent, il rencontre à mi-chemin entre Tadoussac et Gaspé sur la rive sud un sagamo appelé Armouchides qui est reconnu comme l'un des chefs les plus avisés et hardis chez les indigènes. Armouchides et ses braves se dirigent vers Tadoussac pour troquer avec les Algonquins, les Etchemins et les Montagnais; ce grand chef qui semble impressionner Champlain est vraisemblablement un Micmac. De retour à Tadoussac après le voyage à l'île Bonaventure, Champlain revoit le sagamo Montagnais, Begourat, rencontré à la rivière Richelieu et qui fête sa victoire à son retour de guerre avec les Iroquois. Avant de s'embarquer pour faire route vers l'Isle Percée, puis l'Arcadie (Acadie) et enfin retourner en France, un des sagamos Montagnais, Bechourat, donne son fils au sieur Pont-Gravé afin de l'amener en France, ce dernier

ayant reçu d'excellentes recommandations du grand chef Anadabijou. Pont-Gravé et Champlain demandent à Anadabijou, Begourat et les anciens la permission d'amener une femme prisonnière Iroquoise et ces derniers se rendent à leur désir. Le capitaine de Prévert qui a passé la majeure partie de l'été à faire le trafic des fourrures sur les côtes du golfe Saint-Laurent ramène pour sa part un indigène Micmac de la côte d'Acadie ainsi qu'une femme et deux enfants, des Montagnais de la basse Côte-Nord ou des Micmacs de la pointe gaspésienne. Du point de vue relations humaines, ce second voyage est des plus profitables à Champlain qui, par l'entremise de Pont-Gravé ou du seigneur de Prévert, a l'occasion de faire connaissance et de fraterniser avec les plus importants sagamos chez les Algonquins, Attikamekws, Etchemins, Micmacs et Montagnais. De plus, l'accélération des échanges culturels initiés par Jacques Cartier presque 70 ans auparavant fait maintenant partie intégrante du plan de fondation de la Nouvelle-France; cette approche rapporte des dividendes à partir de 1603 en particulier avec la ratification de la *Grande Alliance*. À son arrivée en France le 20 septembre 1603, Champlain apprend que son protecteur et nouvel ami, Aymar de Chaste(s), est décédé pendant leur traversée de l'Atlantique le 13 mai de cette année. Il s'empresse de rencontrer le roi Henri IV à qui il remettra l'original de son ouvrage «*Des Sauvages*» publié le 15 novembre. L'avenir de la colonie est une fois de plus compromis, mais Henri IV se tourne alors vers un vieil ami, Pierre du Gua(st) de Monts, homme de confiance, fidèle et qui lui a rendu de valeureux services durant toutes les guerres antérieures. Gouverneur de Pons, en Saintonge, la région où Champlain est né, honnête homme de la noblesse et nanti d'une fortune personnelle, expérimenté dans la marine et les expéditions commerciales en Amérique du Nord, individu dont les vues sont droites et qui a du zèle pour l'état, le sieur de Monts obtient la concession de la Nouvelle-France avec le titre de lieutenant général

du Roi le 8 novembre et en décembre, le Roi lui réserve, ainsi qu'à ses associés, le monopole exclusif de la traite des fourrures. Ces messieurs de la Compagnie feront tous les frais de l'entreprise coloniale et tacheront de se rembourser avec les revenus du trafic des pelleteries. Comme Champlain, le sieur de Monts est un idéaliste et prend sa tâche au sérieux. Au lieu de se consacrer principalement au commerce lucratif des fourrures, il concentre son effort sur la colonisation, ce qui ne peut lui rapporter dans l'immédiat que dépenses et déboires. Il a sur la Nouvelle-France des opinions très personnelles; lors de son voyage avec Pierre de (Saint-)Chauvin, sieur de Tonnetuit, en 1600, à Tadoussac, il prend note qu'il s'agit d'un pays sans ressource et aux rudes hivers, et où les colons ne peuvent survivre qu'avec les secours des autochtones. Il décide donc de s'installer en Acadie, située plus au sud, et qui offre un meilleur climat; à cet effet, il organise méthodiquement la première tentative importante d'établissement des Français au-dessus du 40^{ème} degré parallèle. L'état-major de l'expédition comprend lui-même, son second, Jean de Biencourt, seigneur de Poutrincourt et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, un homme de petite noblesse, aventurier, qui désire s'installer outre-mer, le sieur d'Orville, F. Pont-Gravé et Champlain dans le rôle d'explorateur et cartographe. D'autres chefs de l'entreprise comprennent entre autres Beaumont, Champdoré, Fougeray de Vitry, La Motte, Ralluau (le secrétaire du sieur de Monts); le sieur de Monts recrute 120 hommes, ouvriers, artisans, charpentiers, maçons, prospecteurs miniers, cuisiniers, soldats (un contingent de mercenaires suisses), marins, médecins, un curé (prêtre catholique de Paris) et un pasteur protestant. Il ne manque que des agriculteurs. De longtemps, on ne reverra pas un tel effort d'ensemble pour la colonisation de la Nouvelle-France. Avant la traversée, Champlain fait connaissance des membres de l'équipage, en particulier de Poutrincourt et Champdoré, avec qui il devra faire

équipe et qui lui sont encore inconnus. Le départ du grand voyage vers l'Acadie a lieu au port Le Havre-de-Grâce le 7 avril 1604. Le 8 mai, on mouille le Port de La Hève (Green Bay), un peu au sud d'Halifax. Les premières personnes que de Monts rencontre à Port du Rossignol (Liverpool Bay) sont des Français. Le capitaine Rossignol du Havre et ses hommes y font la traite des pelleteries, ignorant ou défiant le monopole commercial de la Compagnie; sans perdre un instant, le sieur de Monts saisit le navire et son capitaine. Mais ils ne seront pas les seuls trafiquants illégaux dans les parages. Le sieur de Monts, Champlain et leurs hommes attendent patiemment Pont-Gravé qui tarde à arriver avec le voilier de provisions. Ce dernier a surpris quatre vaisseaux basques s'adonnant au trafic des fourrures dans la plus grande illégalité; il a immédiatement saisi les navires, confisqué les pelleteries, fait prisonniers les capitaines, et exigé le renvoi des bateaux en Europe sans leurs commandants. Il arrive donc au Port au Mouton (Port Mouton) avec une douzaine d'hommes de plus à bord. Entre-temps, le prêtre catholique, Nicolas Aubry, s'est perdu dans les bois de la baie Sainte-Marie; au bout d'une semaine, on présume qu'il est mort, mais voilà que plus de 15 jours plus tard, un des navires passe non loin de là et qu'une personne à bord l'aperçoit. En abordant la région du bassin d'Annapolis, les sieurs de Monts et de Poutrincourt, et Champlain sont enchantés par la beauté du site et son emplacement sécuritaire; le sieur de Poutrincourt exprime même le désir de venir y habiter avec sa famille. Le sieur de Monts le prend au pied de la lettre et exerçant son autorité en tant que seigneur de toute l'Acadie lui fait cadeau du territoire de Port-Royal à condition que le Roi approuve l'entente. Toutefois, le sieur de Monts n'est ni satisfait du site de Port-Royal ni de celui à l'embouchure de la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) visité le 24 juin et il arrête son choix, par ailleurs désastreux, à l'île Sainte-Croix. Des conditions climatiques favorables, des

marées facilitant la navigation, des ressources naturelles suffisantes (en particulier le bois de chauffage, l'abondance de poissons et de gibier), un endroit qualifié pour un port ou d'autres facteurs de nature physique ne semblent pas avoir une influence aussi prépondérante sur la décision du sieur de Monts que la peur des rencontres et des relations publiques avec les Amérindiens de la côte et de l'intérieur, voire d'une attaque à l'improviste. Le site sélectionné est de fait très sécuritaire mais l'ennemi ne sera pas celui prévu. On peut se demander pourquoi de Monts et ses hommes craignent tellement le contact des autochtones. Dans toutes les régions de l'Acadie visitées entre le 28 mai et le 15 septembre, Champlain en mentionne nulle part la présence d'Amérindiens, ce qui suggère que la population autochtone de l'Acadie est fort dispersée. De quels aborigènes les Français craignent-ils? Le spectre des Almouchiquois, ce peuple aux formes monstrueuses et aux coutumes anthropophages si redoutés des Micmacs et des Etchemins et le fruit des récits affolants et fabuleux du sieur de Prévert plane-t-il sur les têtes de Champlain, Pont-Gravé et de Monts? On ne saurait trop dire. Ce n'est qu'à sa toute dernière expédition dans la vicinalité de l'île des Monts-déserts sur le littoral du Maine que Champlain et de Monts rencontrent un petit groupe d'Etchemins plutôt craintifs et amicaux conduits par leurs chefs Bessabez et Cabahis. Ces derniers font très bon accueil aux Français, leur échangeant des présents, leur préparant un banquet, leur exécutant des danses et des chants, leur servant de guides sur la rivière Norembegue et leur donnant une description la plus fidèle possible de l'intérieur des terres entre la côte atlantique et le fleuve Saint-Laurent. À l'instar des Micmacs, les Etchemins sont des aborigènes pacifiques et les mythes concernant leurs mœurs et coutumes abominables s'estompent cette année-là. Parmi les 79 Français qui hivernent en 1604-05 à l'île Sainte-Croix et dont 35 meurent, très peu d'entre eux semblent être des connaissances ou

amis de Champlain; seuls les noms du Sieur de Monts, de Poutrincourt, du capitaine Pierre Champdoré, du soldat René Noël (ou Nouail) de Vitré, de Cramolet, du pretre catholique Nicolas Aubry, du pasteur protestant et du medecin traitant sont familiers a Champlain. A l'occasion de l'expedition commandee par le sieur de Monts sur les cotes de la Nouvelle-Angleterre en juin-juillet 1605 et constituee de quelques honorables messieurs, de 20 marins, Champlain fait la rencontre des deux guides qui les accompagnent en direction sud-est a partir de la riviere Qui_ni_be_quy (Kennebec) qui demarque la limite territoriale entre les tribus des Etchemins et des Almouchiquois. Il s'agit de Panounias, un Micmac du nord est de l'etat du Maine et de sa femme, une Almouchiquoise du secteur sud-ouest du meme etat et dont les services en tant qu'interprete s'averent indispensables. C'est d'ailleurs la seule fois que Champlain donne credit au talent/tache des femmes qui soit autre que les corvees domestiques, l'accompagnement d'un homme en tant que decoration officielle ou la prostitution. A la riviere Kennebec, elle mene a bien les negociations avec le grand chef du lieu, Manthou Mermer, en lui exposant la raison precise de la visite des Francais. Le sieur de Monts et Champlain remontent la riviere ou deux autres chefs, Marchim et Sazinou, camps a l'interieur des terres viennent les rejoindre. Les echanges entre Francais et Almouchiquois sont cordiaux et le mythe de la nation abominable et terrifiante entretenu jusqu'alors a jamais envolé. A la riviere de Chouaco(u) et (Saco et Biddeford), Champlain fait ample connaissance du chef de la bourgade agricole du lieu, Honemechin, qui fait visiter aux Francais ses terres en culture. A Saco, l'epouse du Panounias est retournée a sa bourgade (Kennebec) et ce dernier peu familier avec leur dialecte eprouve des difficultes de communication avec les Almouchiquois; l'absence d'un interprete competent s'averera plus tard une des causes de mesentente et de ressentiment entre Almouchiquois et Francais. A

Saco, de Monts, de Poutrincourt et Champlain en compagnie de Panounias, Manthou Mermer, Marchim et Sazinou, prennent le temps pour la premiere fois d'investiguer en detail les techniques agricoles des Amerindiens de la cote de la Nouvelle-Angleterre. A mesure que l'expedition se dirige vers le sud-est, d'abord aux marais salins de Wells au sud de l'etat du Maine puis a Cape Ann, Le Beau Port (Gloucester) et dans le port de Boston au Massachusetts, les problemes de communication s'amplifient en l'absence d'un interprete competent et l'attitude des Almouchiquois de ces sites apparait de plus en plus suspecte aux Francais. A preuve, Champlain ne mentionne plus le nom d'aucun chef indigene avec lequel il a fraternise et de Monts qui craint une attaque des Almouchiquois se refuse a la selection d'un site pour un etablissement permanent meme si plusieurs des endroits visites sont tres favorables. A Port Saint-Louis (Plymouth) toutefois, le chef Honabetha et les Almouchiquois de cette bourgade se montrent fort amicaux et les experts en agriculture sous la gouverne du sieur de Poutrincourt profitent de leur derniere occasion d'etudier les methodes agraires locales et de proceder a de nouvelles experiences agricoles. Arrive a Malle-Barre (Nauset Harbor), Cape Cod, la rencontre entre les residents de la bourgade et les Francais prend place dans une atmosphere de totale incomprehension; il semble bien que les difficultes de communication soient en partie responsable de cette situation, mais l'attitude surnoise des indigenes, leur inclination prononcee au recel, leur envie et leur jalousie et enfin leur defiance vis-a-vis des Europeens contribuent surtout a la querelle qui eclate et conduit au premier combat entre autochtones et Francais, faisant un mort chez ces derniers. Si les mythes du GOUGOU et des hommes terrifiants que sont sensés etre les Almouchiquois tels que preconises par le capitaine Prévert se sont évanouis aux yeux de Champlain, il n'en est pas de meme pour les presumees riches mines de cuivre natif et d'argent en Acadie. Après

le démantèlement de l'Habitation de l'île Sainte-Croix et l'installation du nouvel établissement à Port-Royal, Champlain décide d'entreprendre une autre exploration minière dans le bassin des Mines, non loin de Port des Mines (Advocate Harbour). Pour se faire guider, Champlain se rend à la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick à la recherche du sagamo Secoudon, et accompagné de ce dernier, Pont-Gravé, maître Jacques un mineur de Slavonie et quelques marins, il explore les indices de cuivre de Black Point en Nouvelle-Écosse. C'est lors de cette expédition que le dernier mythe du capitaine Prévert prend fin et qu'indirectement le choix de l'Acadie plutôt que du Saint-Laurent comme établissement colonial fait par de Monts en 1604 sera remis en question en 1606-07. Au retour de son expédition, de Monts est retourné en France et 45 colons résident à Port-Royal; de ce nombre 12 meurent au cours de l'hiver 1605-06. Trois résidents de l'île Sainte-Croix durant l'hiver précédent se sont portés volontaires: le pilote Pierre Champdoré, le sieur de Fougeray de Vitré et Champlain. Au cours de cet hiver, les personnes les plus proches de Champlain sont son bon ami François Pont-Gravé, commandant de l'établissement de Port-Royal, le médecin Des Champs de Honfleur, le prêtre catholique et le pasteur protestant, maître Jacques, deux braves colons (La Taille et Miquelet), le grand chef Membertou ainsi que quelques membres de sa bande, des Micmacs timides mais curieux et avides de nouveautés européennes et enfin le sagamo Secoudon de Saint-Jean et quelques uns de ses compagnons. Attendus depuis longtemps, les navires arrivent à Port-Royal le 27 juillet 1606 avec le sieur de Poutrincourt, Marc Lescarbot, Louis Hébert, Mathieu d'Acosta, Charles de Biencourt, le fils du sieur de Poutrincourt, Robert Pont-Gravé, le fils de François, et Jean Ralluau à bord, ce dernier, le secrétaire du sieur de Monts, retournant en France trois mois plus tard. Le sieur de Poutrincourt remplace Pont-Gravé au commandement de Port-Royal et a la charge de diriger l'expédition de 1606

sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. À l'île Sainte-Croix, de Poutrincourt retient les services de Secoudon, le sagamo de la rivière Saint-Jean, et de Messamouet, le chef des Micmacs de Port des Mines (Advocate Bay) comme interprètes, ceux-ci faisant déjà partie des connaissances de Champlain depuis un ou deux ans. À la rivière de Chouaco(u)ët (Saco et Biddeford) d'abord, puis à Le Beau Port (Gloucester), Champlain et de Poutrincourt renouvellent leur amitié au grand chef Onemehin de Saco; toutefois, si les relations personnelles entre Champlain et les chefs des Micmacs et des Etchemins sont apparemment excellentes, il n'en est pas de même, entre Champlain et de Poutrincourt, son supérieur, que de nombreuses divergences d'opinion séparent. Les raisons sont diverses: de Poutrincourt provient de la petite noblesse alors que Champlain n'a aucun titre; d'abord, Champlain doit se plier bon gré mal gré aux décisions du sieur de Poutrincourt même si ce dernier a une moins grande expérience de l'exploration territoriale et des us et coutumes aborigènes. Ensuite, Champlain est frustré de devoir parcourir toute la côte du Maine, du New Hampshire et du nord du Massachusetts en 1606 au lieu de se rendre directement au point d'arrêt de l'expédition de 1605 à Malle-Barre (Nauset Harbor) afin d'atteindre les Carolines et la Floride dans le plus bref délai possible. Troisièmement, il est évident que Champlain favorise le site de Le Beau Port (Gloucester) comme établissement de la colonie française alors que de Poutrincourt tient mordicus à Port-Royal. Finalement, les objectifs différents de Champlain et du sieur de Poutrincourt sont responsables des divergences d'opinion entre les deux hommes; Champlain a comme mandat du vice-roi l'exploration du littoral atlantique jusqu'à la Floride alors que les intérêts du sieur de Poutrincourt sont axés exclusivement sur l'agriculture et l'exploitation agricole éventuelle. À Port Fortuné (Stage Harbor), le sieur de Poutrincourt y découvre le paradis agricole rêvé et Champlain le site idéal pour un établissement;

pour une fois, leurs intérêts s'amalgament. Malheureusement, soit à cause de problèmes de communication dus à l'incompétence des interprètes autochtones, soit à l'hostilité des Almouchiquois qui voient d'un mauvais oeil l'envahissement de leur territoire par les nouveaux arrivants. L'escarmouche des Almouchiquois de cette bourgade qui cause la mort de quatre Français et à laquelle seul Jean Duval échappe effraie Champlain et de Poutrincourt qui décident d'un commun accord de retourner à Port-Royal. Lors de l'arrivée de l'expédition à Port-Royal, un pageant plutôt discourtois à l'égard du sieur de Poutrincourt et de Champlain en particulier, a été orchestré par Marc Lescarbot; cet incident marque le point de départ des envies, jalousies et calomnies qui envahiront ces deux adversaires qui s'accuseront mutuellement de plagiat et d'erreurs réciproques et de naïveté. La crédibilité et la carrière des deux antagonistes restera malheureusement entachée par ce conflit personnel. Au cours de l'hiver 1606-07, le meurtre de Panounias, le sagamo des Etchemins de la rivière Sainte-Croix, par les Almouchiquois affligent Champlain et son ami le grand chef Membertou de Port-Royal. Cet incident grave présage une guerre entre les Micmacs/Etchemins et les Almouchiquois, une situation très inconfortable pour les habitants de Port-Royal. Et pendant ce temps en France, le Duc de Sully a révoqué la commission du sieur de Monts maintenant incapable d'éponger les dépenses occasionnées par la fondation de la colonie et qui n'a d'autre choix que de demander aux habitants de Port-Royal de quitter les lieux à la fin de l'été 1607. Pour Champlain et Lescarbot, il s'agit d'un adieu définitif à l'Acadie, mais le sieur de Poutrincourt, personnage tout aussi tenace que Champlain conserve les terrains octroyés par de Monts et y retournera en 1610; à partir de cette date, une présence française sera maintenue en Acadie en dépit de la conquête anglaise. À son retour en France, Champlain rencontre son ami de Monts et essaie de le convaincre

de financer une expédition et un établissement sur le Saint-Laurent plutôt qu'en Acadie, ce dernier territoire ne présentant plus d'attrait économique dans le domaine minier d'une part et la quantité et la qualité des fourrures dans la vallée du Saint-Laurent étant supérieure à celles de l'Acadie d'autre part. Les requêtes des deux comparses auprès du roi Henri IV en ce sens ont du poids et ont pour effet de révoquer la décision du conseil royal. En dépit des sérieuses oppositions des marchands de La Rochelle et de Normandie ainsi que des Basques, le Roi accorde le 8 janvier 1608 la commission à de Monts pour le monopole commercial dans la colonie (c'est-à-dire l'Acadie et le Saint-Laurent) et ce pour une période d'un an. Pour la première fois, Champlain prend en charge la responsabilité entière de l'expédition et son aîné, Pont-Gravé, sera sous ses ordres. Lorsque Champlain arrive à Tadoussac après cinq ans d'absence, il apprend que Pont-Gravé qui l'a précédé a été fait prisonnier et que son navire a été saisi par des baleiniers Basques qui pratiquent la traite des fourrures en contravention avec la commission royale française accordée à de Monts. Placé en position désavantageuse, Champlain négocie avec le capitaine Darache la libération de Pont-Gravé et la restitution du navire en acceptant le droit de traite des Basques au cours de la saison estivale malgré le monopole commercial du sieur de Monts.

Lors de la construction de l'Habitation de Québec, Champlain apprend à ses dépens le manque de respect, de morale et de patriotisme ainsi que l'avidité de certains de ses hommes à l'occasion du complot conduit par Jean Duval, le seul rescapé des cinq victimes de l'escarmouche des Almouchiquois à Port Fortuné (Stage Harbour/Chatham) en 1606. Grâce à l'intervention du capitaine Testu, une bonne connaissance fidèle à Champlain, Jean Duval, Anthoine Natel et trois autres complices sont arrêtés pour tentative d'assassinat. Duval est pendu à Québec même, Natel exhonoré et les trois autres renvoyés en France sur

le voilier de Pont-Gravé pour être jugés. Durant l'hiver 1608-09, 24 hommes demeurent à l'Habitation; de ce nombre, 16 meurent de dysentérie ou du scorbut incluant le chirurgien Bonnerme; parmi les survivants, on compte entre autres le capitaine La Route, les deux jeunes Français et futurs interprètes, Étienne Brûlé et Nicholas Marsolet, Champlain et quatre autres qui sont encore malades suite aux ravages du scorbut. A la toute fin du printemps 1609, le sieur des Marais, le gendre de Pont-Gravé, se rend de Tadoussac à Québec en pinasse pour informer Champlain que Pont-Gravé est arrivé à Tadoussac et qu'il doit retourner en France à la fin de la saison commerciale pour rencontrer de Monts. Le sieur des Marais, le pilote La Route, Champlain et neuf autres hommes remontent le Saint-Laurent jusqu'à la hauteur de la rivière des Iroquois (Richelieu). Chemin faisant, Champlain rencontre pour la première fois à Batiscan des Hurons et fait connaissance de leur sagamo, Ochateguin, qui est accompagné du grand chef des Algonquins, Yroquet, dont le fils a rencontré Champlain à Québec l'année précédente. Après avoir pénétré la rivière Richelieu, Champlain est forcé de faire faire demi-tour au sieur des Marais qui retourne à Québec, la pinasse ne pouvant naviguer plus loin à l'intérieur des terres à partir des rapides de Chambly. Deux Français seulement se portent volontaires pour accompagner Champlain dans le nord de l'état de New York et combattre les Iroquois Mohawks en compagnie des autochtones alliés à Fort Ticonderoga. Champlain se trouve pour la première fois face à face avec les Iroquois de la Confédération des Cinq Nations qui deviendront les ennemis quasi inconditionnels des Français. De retour à Québec vers la fin de l'été, Champlain place le capitaine Pierre de Chauvin en charge du commandement de l'Habitation secondé par le sieur du Parc; 15 autres hommes constituent la garnison. Pont-Gravé et lui-même s'embarquent à Tadoussac en direction de Honfleur et au début de l'automne 1609, Champlain prend la diligence

pour Fontainebleau ou il fait rapport au sieur de Monts des activités coloniales des deux dernières années et profite de l'occasion pour avoir une interview avec Sa Majesté, Henri IV, et lui raconter les péripéties de ses voyages outre-mer. Le monopole commercial accordé par le roi à de Monts est venu à terme le 7 janvier 1609; ce dernier a dépensé beaucoup plus qu'il n'a encaissé de l'affaire coloniale et demande une extension du monopole commercial le long du Saint-Laurent qui est maintenant accessible aux Français grâce à son initiative personnelle et au courage de Champlain. Sous la pression des Rochelois et des Malouins et surtout du Conseil royal (Sully en tête), le roi refuse de se rendre aux exigences du sieur de Monts qui consulte alors ses partenaires de Rouen, Collier et Lucas Legendre, et qui décident d'un commun accord de reconduire l'expérience commerciale une autre année. Cette fois, la bonne volonté et la sincérité d'Henri IV est mise en doute; il semble insatisfait des tentatives coloniales et des efforts du sieur de Monts et en avril 1609, il aurait même essayé, de façon fort discrète, de faire appel aux services de Henry Hudson pour coloniser la Nouvelle-France. De son côté, Champlain fait un effort complémentaire mais infructueux en entrant en contact avec le père Coton et essayant d'impliquer les Jésuites tant financièrement que dans le missionnariat de la nouvelle colonie. Grâce à l'initiative et la persévérance du sieur de Monts et de ses associés protestants, la vie de la colonie est prolongée d'au moins une autre année. Arrivé à Tadoussac le 26 mai 1610, Champlain est confronté à un grand nombre de navires affrétés par des marchands indépendants qui mettent à profit la nouvelle politique de libre échange. Le sieur du Parc s'est rendu à Tadoussac pour le rencontrer et lui apprendre que les 17 résidents de l'Habitation ont survécu à l'hiver plutôt clément et que seuls quelques-uns ont été malades. De leur côté, les Montagnais sont enchantés de revoir Champlain et lui font un excellent accueil. Arrivé à Québec, Champlain s'entretient avec

Pierre de Chauvin qu'il juge être un commandant avisé et efficace. Afin de conserver une avance sur les concurrents dans la traite des fourrures, Champlain établit d'excellentes relations personnelles avec les chefs autochtones : 1) en assistant les alliés dans leur guerre, 2) en essayant d'explorer de nouveaux territoires, 3) d'établir de liens d'amitié avec de nouvelles nations, et 4) de les convaincre de se rendre à la foire commerciale pour faire la traite des pelleteries avec les Français. Contrairement aux traitants indépendants saisonniers, Champlain s'engage à fond avec six ou sept hommes dans la bataille contre les Iroquois à Sorel, les capitaines La Route et Thibault étant de la partie. La bataille s'avère plus longue et difficile que celle de l'an dernier à Fort Ticonderoga. Lorsque les munitions commencent à faire défaut, un des capitaines des traitants saisonniers concurrents, le sieur des Prairies de Saint-Malo, un homme plus brave et plus solidaire que la majorité des trafiquants, s'amène sur-le-champ de bataille avec ses hommes et prête main forte à Champlain, favorisant ainsi une victoire des alliés sur les Mohawks. Sur le chemin de retour du combat, à l'île Saint-Ignace, Champlain rencontre ses deux amis autochtones, les grands chefs Yroquet et Ochateguin, et 80 guerriers de leurs bandes. Champlain propose à Ochateguin de prendre avec lui le jeune Étienne Brûlé pour passer l'hiver dans leur nation et en retour il amènera avec lui en France un jeune Wendat du nom de Savignon. Champlain propose aussi aux sagamos que le point de rendez-vous en 1611 soit au Grand Sault (rapides de Lachine), un endroit encore plus en amont du Saint-Laurent, un site plus proche de leur territoire respectif et surtout plus difficile d'accès aux concurrents commerciaux. À son départ de Québec, Champlain désigne le Sieur du Parc comme commandant de l'Habitation au cours de l'hiver 1610-11 puis il s'embarque pour Tadoussac. Deux mauvaises nouvelles attendent Champlain : d'abord, le libre échange a eu un effet désastreux sur le commerce des fourrures ; la trop

grande affluence des traitants a fait que la moitié des biens d'échange sont restés dans les cargos et ensuite, des nouvelles récentes en provenance de France apportées sur les derniers bâtiments arrivés confirment l'assassinat du roi Henri IV le 9 mai 1610 par un moine catholique ; le protecteur de Champlain et du sieur de Monts décédé, l'avenir de la colonie apparaît encore plus incertain. Accompagné de Savignon et de Pont-Gravé, Champlain se hâte de retourner en France. Arrivé à Honfleur le 27 septembre, Champlain fort inquiet de la situation politique à Paris après le décès du roi, s'empresse de se rendre à Fontainebleau pour faire-part à de Monts des derniers développements dans la colonie et lui dresser un rapport financier pour l'année en cours. Grâce à leurs relations privilégiées avec les grands chefs autochtones, Champlain et Pont-Gravé ont ramené une bonne quantité de pelleteries mais l'introduction du libre échange et la compétition effrénée qui en découle à engendré une flambée des coûts d'achat et diminué d'autant les profits. Toutefois, les bonnes relations personnelles établies avec les Algonquins de la rivière Ottawa et les Wendats du lac Huron, l'acquis de l'Habitation de Québec pour l'hivernage et le séjour d'Étienne Brûlé chez les Algonquins sont autant d'atouts et d'avantages favorisant l'entreprise du sieur de Monts et de ses associés de Rouen qui décident de prolonger leur participation pour une autre année. D'autres raisons ne sont vraisemblablement pas étrangères à leur décision, entre autres le sentiment d'être les pionniers et maîtres de la colonie, leur confiance en Champlain et la crainte de le décevoir et de lui déplaire, ou bien à cause de leur fierté patriotique par la participation à l'accroissement de la puissance et du rayonnement extérieur du royaume de France ou encore pour toute autre raison personnelle. Les affaires commerciales réglées, Champlain se concentre sur ses affaires personnelles durant l'automne 1610. Il rencontre à diverses reprises Nicolas Boullé, secrétaire particulier du roi, son épouse Marguerite

Alix-Boullé et leurs enfants : Nicolas II, Marguerite, Hélène et Eustache. Des amis communs de la petite ville de Vitré, la famille Noël (le père, Olivier, et ses fils René et Pierre) indiquent que Champlain et la famille Boullé se connaissent depuis au moins 1604. Un autre ami commun, sans doute plus influent, Pierre du Gua de Monts, semble être l'instigateur principal du mariage d'Hélène Boullé et de Samuel Champlain, le contrat ayant été conclu non seulement en présence mais de l'avis et du consentement de Messire Pierre du Gua. Aussi bizarre voire incroyable que cela puisse paraître, ce mariage entre un vieux capitaine de marine de 32 ans et une fillette encore impubère de 11 ans eut bien lieu et rapidement, d'abord la signature du contrat de mariage le lundi 27 décembre 1610 au domicile de Nicolas et de Marguerite Boullé, puis les fiançailles intimes le mercredi 29 décembre et enfin le mariage officiel en l'église Saint-Germain-d'Auxerrois à Paris le jeudi 30 décembre. La formalité du contrat de mariage revêt une certaine solennité digne des signatures d'ententes inter-gouvernementales ou de transactions commerciales de grandes firmes multinationales. Outre celles des parents immédiats d'Hélène (Nicolas Boullé et Marguerite Alix) et de Samuel (Marguerite Le Roy-Champlain), les signatures de parents et d'amis communs tels une tante (Genevieve Lesage) et un oncle (Simon Alix) d'Hélène, des cousins et cousines et plusieurs de leurs amis de Vitré tels Pierre Noël figurent au bas du contrat. Du côté de Champlain, les signataires sont majoritairement des amis et connaissances plus intimes, surtout des marchands et des hommes d'affaire : Pierre du Gua de Monts, Jean Ralluau son secrétaire, Lucas Legendre de Rouen, un des associés du sieur de Monts, quelques bourgeois de Paris tels Martial Chanut et Hercule Rouer, et des personnes de la cour tel Anthoine de Murat, conseiller du Roi, le vétérinaire du Roi, et Anthoine Marye, barbier/chirurgien célèbre de Paris. À part sa mère, seule une cousine, Marie Camaret, semble avoir assisté

au mariage de Champlain, ce qui suggère le caractère de convenance et d'alliance d'intérêts plutôt que sentimental et romantique de ces épousailles. Cet événement démontre aussi que les amis et connaissances français de Champlain sont majoritairement des marchands, des administrateurs, des notables, des hommes d'affaire et des bourgeois et non pas des militaires, des marins ou des agriculteurs comme plupart des livres d'histoire de la Nouvelle-France le laissent entendre. Au cours de l'hiver 1611, Champlain s'affaire principalement à l'instruction religieuse et à l'éducation de sa nouvelle épouse, à la supervision de l'acculturation de Savignon et à la préparation de l'expédition commerciale de l'été 1611. En fin février, Champlain et Savignon se rendent à Honfleur et le 1 mars, ils s'embarquent avec Pont-Gravé en direction de Tadoussac qu'ils n'atteindront que le 13 mai. À l'entrée du golfe Saint-Laurent recouvert de glaces flottantes, Champlain rencontre le voilier commandé par Charles de Biencourt, le fils du sieur de Poutrincourt, accompagné de deux Jésuites, les pères Pierre Biard et Enemond Massé, qui tentent désespérément de se rendre à Port-Royal en Acadie. À leur arrivée à Tadoussac, Champlain et Pont-Gravé y trouvent trois navires affretés par des traitants indépendants ; la concurrence s'annonce féroce cette année-là. Ces commerçants épient tous les déplacements de Champlain, ayant appris qu'il a fixé un point de rencontre aux Algonquins et aux Wendats. Champlain se rend à Québec à bord d'une pinasse durant la nuit et parvient à semer temporairement ses concurrents. Il rencontre le sieur du Parc qui l'informe qu'aucun des 16 résidents de l'Habitation n'a été malade ; réconforté par une si bonne nouvelle, Champlain continue sa route en pinasse vers le Sault Saint-Louis qu'il atteint le 28 mai. Le chef Yroquet et les Algonquins ainsi que le chef Ochateguin accompagné des Wendats brillent par leur absence. En attendant, Champlain explore l'île de Montréal et ses environs et envoie un de ses hommes au service du sieur de

Monts appelé Louis, un chef Montagnais, Outetoucos, et Savignon en éclaireurs à la recherche des Algonquins et des Wendats à l'embouchure de la rivière Ottawa. Quatre jours plus tard, Savignon revient seul, les deux autres se sont noyés à l'île des Hérons au milieu des rapides de Lachine. Le 13 juin, les chefs Ochateguin et Yroquet ainsi que Tregouaroti, le frère de Savignon, se pointent au Grand Sault et des retrouvailles amicales s'amorcent. Savignon raconte les merveilles de la civilisation française et des courtoisies qui lui ont été faites tandis qu'Étienne Brûlé accoutré à la mode amérindienne relate l'excellent accueil et traitement reçus des Wendats et fait part de ses progrès dans l'apprentissage de leur dialecte. Toutefois, Algonquins et Wendats ont des récriminations envers Champlain et font preuve d'une certaine réserve et méfiance : i) parce qu'il aurait laissé évader le prisonnier Iroquois qu'ils lui ont cédé l'an dernier et qu'il s'est acquis l'amitié des Iroquois, ii) parce qu'il favorise ou tolère la venue déplaisante d'autres traitants indépendants français qui maltraitent certains autochtones et qui les fraudent dans leurs échanges, iii) qu'ils accueillent avec bienveillance l'établissement des Français sur le territoire à condition qu'ils soient sous le commandement d'un seul chef, Champlain. Avec la complicité de Savignon, Champlain arrive à convaincre les chefs que le prisonnier s'est enfui au cours d'une absence temporaire de surveillance et que la Grande Alliance demeure intacte, que les Français autres que ceux sous sa lieutenance sont ses amis puisqu'ils fraternisent ensemble et qu'ils n'ont pas à craindre d'eux. D'autre part, il leur fait entendre qu'en ce qui concerne les affaires et le commerce, chaque groupe indépendant opère à sa façon et fait ce qu'il peut. Finalement, il leur promet de demander au roi l'assistance de 45 soldats pour les accompagner dans une future guerre contre leurs ennemis. Champlain a-t-il trop fait de promesses ? Les chefs autochtones ont-ils une complète confiance en lui cette année-là ? Ceci paraît fort douteux car ils

refusent de le conduire dans leur pays tel que promis lors de leur invitation l'année précédente ; en revanche Champlain obtient une multitude de renseignements géographiques sur le haut Saint-Laurent, les Grands Lacs, la rivière Ottawa et même la mer intérieure du Nord (d'Hudson). Les motifs de ce volte-face semblent être le doute et la méfiance, en particulier la crainte d'une coalition entre Français et la Confédération des Cinq Nations et une résistance définitive des Français au commerce/traité des fourrures sur leur propre territoire afin de faire baisser les coûts d'achat suite à une plus forte concurrence et à l'élimination des frais de transport. Les autochtones vont même plus loin dans leur réquisitoire à Champlain ; ils requièrent son avis sur le bien-fondé d'un traitant indépendant du nom de Bouvier qui désire laisser un de ses hommes hiverner en compagnie d'autochtones (dans le but inavoué de faire du commerce de manière privilégiée et plus concurrentielle puisque Bouvier leur offre de très beaux présents pour cette faveur). Champlain a perdu sa naïveté d'antan et leur propose un compromis ; d'accord pour le séjour du jeune homme de Bouvier à condition que ce soit avec le chef Iroquet des Algonquins. En homme d'affaires accompli, Champlain sait fort bien que la plus grande quantité et surtout la meilleure qualité des pelleteries provient de l'Huronie ; il ne désire donc pas avoir de concurrents et un autre interprète dans leur nation, s'étant assuré lui-même des services d'Étienne Brûlé et de Savignon au cours de la présente saison de traite. Pour le commerce avec les Montagnais, il peut compter sur les compétences linguistiques de Brûlé et de Nicolas Marsolet, ce dernier étant aussi familier avec le dialecte algonquin. Il est décidé d'un commun accord que Brûlé et Savignon se rendront en Huronie pour y passer l'hiver. Après le départ des sagemos Yroquet et Ochateguin et de leur bande respective, Champlain (et les traitants indépendants) attendent impatiemment pendant trois semaines à Place Royale (Montréal) l'arrivée des

Algonquins de l'île des Allumettes sur la rivière Ottawa. Champlain reconnaît un vieil ami, le grand chef Tessouat, qu'il a rencontré pour la première fois à Tadoussac en 1603. Même si leur chargement de fourrures est fort limité et les négociants indépendants très nombreux, Tessouat fait secrètement présent à Champlain de 30 peaux de castor en signe d'amitié personnelle et en reconnaissance de l'assistance militaire qu'il a fourni aux autochtones alliés et parce que contrairement à plusieurs autres négociants français, il est un homme de parole et de principe. En retour, Tessouat et les Algonquins demandent à Champlain de leur confier un jeune garçon pour l'hiver 1611-12 et l'assurent qu'ils le traiteraient comme leurs enfants, ce à quoi Champlain acquiesce et Nicolas du Vignau est désigné. Ils pressent aussi Champlain d'établir une autre Habitation au Grand Sault alors que Champlain essaie sans grand succès de les convaincre de le guider lors d'une expédition à la recherche du passage du Nord-Ouest. Champlain et ses hommes, Savignon et du Vignau en moins, s'embarquent de Place Royale le 18 juillet en direction de Trois-Rivières et arrivent à Québec le lendemain. La vingtaine de résidents à l'Habitation conviennent de passer un autre hiver à Québec. Le 23 juillet, Champlain se rend à Tadoussac rencontrer Pont-Gravé et l'informer de son retour imminent en France; pour une ou plusieurs raisons encore obscures, il est pressé de s'embarquer à bord du vaisseau du capitaine Thibaut dès le 11 août et il arrive à La Rochelle, cette grande ville commerciale, prospère et protestante de France, le 10 septembre. Il se rend d'abord à son hacienda Real del Rey Nuestro Señor et de là à Pons où se trouve de Monts qui en est le gouverneur. Il lui présente le rapport annuel, considérant d'abord le chapitre commercial, puis l'état de l'exploration territoriale et enfin les relations publiques établies avec les autochtones et la nécessité d'une petite armée de 45 à 50 soldats promise aux autochtones alliés assurant un regain de confiance de leur part et l'an-

nexion ont la France de ce grand territoire colonial. Le sieur de Monts promet d'intercéder en sa faveur auprès de la Régente, Marie de Médicis, et il se rend à Fontainebleau dans ce but. Champlain qui doit le rejoindre se blesse gravement suite à la chute de son cheval en route vers Paris où l'attend impatientement sa jeune épouse; il ne peut se déplacer au cours de l'automne 1611, de sorte que le rendez-vous avec de Monts et les puissants de la cour est raté. Arrivé à Paris en fin automne-début hiver, Champlain apprend du sieur de Monts que ses partenaires de Rouen (Collier, Legendre et Cie), insatisfaits du bilan commercial et convaincu du fait que les profits demeureront médiocres et les affaires ruineuses tant que le libre échange sera en vigueur, ont décidé de se retirer du dossier de la colonisation de la Nouvelle-France. Le sieur de Monts est lui-même en mauvaise posture financière, mais il a encore confiance dans cette entreprise et il a racheté les parts de ses associés. Au printemps 1612, de Monts envoie donc Pont-Gravé et quelques hommes sur le Saint-Laurent pour la traite commerciale et pour approvisionner l'établissement de Québec. Champlain reste en France soit à cause des séquelles de son accident, soit parce que de Monts requiert ses services, soit parce qu'il désire consacrer plus de temps à la rédaction de son ouvrage *Les Voyages* (édition 1613) ou les 2/3 raisons combinées. En écrivant son ouvrage au cours de l'année 1612, Champlain concocte une nouvelle formule commerciale plus réaliste et acceptable dans la colonie. Le libre échange est nuisible au commerce et les chances d'un renouvellement du monopole commercial du sieur de Monts sont vouées à l'échec; une autre alternative serait le regroupement des marchands en une compagnie commune, une formule hybride de coopérative et de trust. Champlain discute de cette nouvelle formule avec de Monts qui l'endosse même si elle signifie la perte des grands montants d'argent déjà investis. Toujours conséquent avec lui-même, ayant une confiance sans borne dans Champlain et la

Nouvelle-France, de Monts va même plus loin et il délègue à Champlain la tâche d'obtenir l'autorisation de la Cour pour la formation de ce nouveau style de compagnie. A tout seigneur tout honneur ; Champlain obtient d'abord une entrevue avec le Président Jeannin, surintendant des finances, qui approuve le projet avec des réserves ; des intérêts puissants vont s'opposer à ce projet, il doit donc être placé sous la protection d'un homme de la noblesse, une personne influente, par exemple le Prince Charles de Bourbon, comte de Soissons, un prince de sang royal, oncle du jeune roi Louis XIII, gouverneur de la Normandie et par-dessus tout un amateur de cabales. Si la Compagnie lui octroie une bonne part des profits, il entrera dans le jeu et si les affaires tournent mal, il devra en prendre tout le blâme et affronter l'impopularité. Champlain arrive à persuader le comte de Soissons de chapeauter la nouvelle Compagnie en faisant miroiter les arguments et avantages financiers de l'entreprise. Un décret du conseil royal issu le 8 octobre 1612 confère au Comte de Soissons le titre ronflant de vice-roi de la Nouvelle-France après approbation par le Duc D'Anville, premier Admiral de France, et le Comte appointe Champlain son lieutenant le 15 octobre ; malheureusement, ce dernier décède le 1 novembre à Blandy et son autorité ainsi que ses titres sont automatiquement transférés à son neveu, le Prince de Condé, premier prince de sang et gouverneur de Guyenne, qui devient officiellement vice-roi de la Nouvelle-France le 13 novembre 1612. Champlain conserve son titre de lieutenant et après acquisition d'un permis du vice-roi s'attaque à la restructuration d'une corporation invitant les marchands intéressés de La Rochelle et de Rouen à en faire partie. Comme les frais de participation sont fort élevés, les marchands s'indignent et s'agitent mais, tel que prévu, l'autorité du Prince de Condé fait rapidement taire les contestataires, ce qui facilite d'autant la nouvelle tâche de Champlain. Entre-temps, Pont-Gravé est revenu en France ; tel que prévu, le libre échange a contribué à la ruine

du commerce des fourrures et la cohorte des négociants indépendants à la foire commerciale au Grand Sault est revenue bredouille, personne n'ayant fait de profits. Les quelques 200 autochtones qui s'y sont rendus sont déçus de l'absence de Champlain et de l'armée de 45 soldats qu'il leur avait promis. Coté positif, Pont-Gravé a ramené en France Nicolas du Vignau qui affirme avoir vu la mer intérieure du Nord (d'Hudson), s'y être rendu à partir de la rivière Ottawa, avoir aperçu les épaves d'un navire anglais et que tous les marins ont été tués par les indigènes. Cette dernière nouvelle intéresse plus particulièrement Champlain car elle indique une route alternative et à l'intérieur des terres pour se rendre à la mer d'Hudson et éviter la concurrence du commerce des pelleteries par les Anglais. À première vue, l'histoire de du Vignau apparaît assez vraisemblable car Champlain a appris que Henry Hudson et son équipage ont séjourné à la baie de James à l'hiver 1610-11. Toutefois, Champlain reste un peu inconfortable et circonspect face à l'histoire de du Vignau et il insiste à plusieurs reprises pour qu'il lui dise toute la vérité afin de transmettre le plus de renseignements précis au Roi. Il demande à Nicolas de lui faire un compte-rendu écrit de ses aventures, lui fait signer 2 affidavits devant notaire et jurer à deux reprises qu'il a dit la vérité. Comme tout bon fonctionnaire, Champlain informe le Prince de Condé, le Président Jeannin et quelques autres nobles de la Cour de la présumée découverte de la mer intérieure du Nord à partir de l'intérieur des terres, la découverte d'Henry Hudson pouvant avoir de grandes répercussions sur la concurrence commerciale entre la France et l'Angleterre comme ce fut le cas en Acadie à partir de 1608 et en Nouvelle-Angleterre après 1610. En dépit des nombreuses oppositions des marchands indépendants hostiles à l'idée de se joindre à l'association, le concept de la nouvelle compagnie triomphe et le Prince de Condé fait affréter cinq navires en partance pour le Saint-Laurent au printemps 1613. Avant le départ

fixé à Honfleur le 6 mars en compagnie de Pont-Gravé, Champlain est parvenu à mettre de l'ordre dans les modalités de la traite des pelleteries, mais n'a pu remplir les promesses faites aux autochtones ; il n'a obtenu ni les 45 soldats pour l'assistance militaire ni l'équipement, les installations et les armements pour l'édification d'un fort au Grand Sault. Ses relations personnelles et sa crédibilité auprès des autochtones alliés sont gravement compromises. Arrivé à Tadoussac le 29 avril, Champlain doit faire face à une famine chez les Montagnais, à deux navires en provenance de Saint-Malo, des marchands qui pratiquent la traite illicite des pelleteries sans permis, en contravention flagrante à la proclamation royale. Champlain s'embarque rapidement pour Québec ; l'hiver a été relativement doux et les résidents n'ont pas été malades. Une semaine plus tard, il se dirige vers le Grand Sault qu'il atteint le 21 mai. Des Algonquins de la rivière Ottawa ont déjà débuté la traite ; ils font part à Champlain du mauvais traitement qui leur a été infligé par des négociants français la saison estivale précédente. D'autre part, ils ont ouï dire que Champlain était décédé et que l'aide militaire française escomptée ne leur serait pas fournie. En conséquence, ils ont décidé de partir sur le sentier de la guerre de leur propre chef et pour la plupart de ne pas se présenter à la foire commerciale annuelle. Cette dernière nouvelle attriste les négociants qui ont fait des achats massifs de biens pour le troc, mais réjouit Champlain qui découvre des raisons l'incitant à se rendre dans leur pays : i) en leur donnant l'assurance d'un bon traitement qu'ils recevront, ii) en les renseignant sur la grande quantité de biens d'excellente qualité disponibles au Grand Sault, et iii) en démontrant son désir de les assister dans leur guerre contre l'ennemi commun, les Iroquois. Champlain obtient avec peine deux canots pour transporter hommes, armes, nourriture et présents et une guide. Accompagné de quatre Français dont l'interprète Thomas Godefroy et Nicolas du Vignau, il s'apprête à remonter la

rivière Ottawa le 27 mai 1613. L'objectif principal de l'expédition est la découverte de la mer intérieure du Nord (d'Hudson). Nicolas du Vignau qui leur sert de guide a déclaré sous serment que la distance séparant le Grand Sault et la mer d'Hudson ne requiert pas plus de huit jours de marche ; or, dix jours après le départ de Lachine, et une pléiade de portages exténuants effectués de peine et de misère, les explorateurs arrivent à Portage du Fort et la mer intérieure n'est toujours pas en vue. Champlain commence à douter de la rectitude et des intentions de Nicolas ; son attitude et son comportement sont bizarres. Il prend un plaisir sadique à les voyageurs dans des situations périlleuses et essaie par tous les moyens de ralentir le progrès de l'expédition. Champlain a la vague impression qu'il souhaite l'évènement d'un accident qui conduise soit à la cessation de l'expédition soit à sa mort ; et à partir du 6 juin, il se méfie de du Vignau et se tient sur ses gardes. Le 7 juin, les voyageurs atteignent le lac au Rat-Musqué (Muskrat Lake) une bourgade d'Algonquins, cultivateurs de maïs, est installée en bordure du lac ; le grand chef, Nibachis, accueille Champlain de façon très hospitalière et fait préparer un petit festin en l'honneur de leur arrivée. Nibachis est estomaqué de constater que lui et ses hommes sont parvenus jusqu'à sa bourgade : « Vous devez être tombés des nues », s'exclame-t-il, ajoutant que Champlain « venait à bout de tout ce que son esprit voulait ». La réputation de Champlain est d'ores et déjà gravée dans le cœur des autochtones jusqu'aux confins de la rivière Ottawa. Champlain lui explique les raisons de sa visite : d'abord manifestations d'amitié, ensuite assistance dans leurs guerres ; il passe sous silence l'aspect échange commercial. Nibachis lui prête deux canots et une escorte pour se rendre près de Perretton où il rencontre son vieil ami Tessouat qui croit rêver en l'apercevant. Champlain évoque les mêmes raisons de sa visite que celles données à Nibachis. Tessouat emmène Champlain et ses hommes à sa bourgade de l'île des Allumettes (en face de Pembroke) et lui

fait visiter l'île Morrison, leurs wigwams, leurs cimetières-, les effigies sur les tombes, leurs champs de maïs et leurs potagers. Lors d'un somptueux banquet en son honneur, Champlain promet aux Algonquins de faire construire une habitation et une forteresse à Place Royale, souhaite vivement la formation d'un partenariat commercial entre les Français et son peuple, et exprime son désir d'inclure les Nipissiriniens (localisés plus à l'ouest, à six jours de marche), mais il se ne révèle pas la vraie intention de cette expédition, la découverte de la mer intérieure du Nord. Jusque là tout baigne jusqu'à ce que Tessouat aperçoive du Vignau; le vieux chef fort astucieux réalise immédiatement que Champlain est à la recherche de cette mer et la sauce se gâte. Tessouat se met en colère et les courtoisies d'usage du début laissent place à des récriminations. Le grand chef reproche à Champlain de ne pas les avoir assistés dans leur guerre contre les Iroquois l'année précédente tel que promis, que des trafiquants français ont maltraités les siens et qu'ils ont décidé de ne plus se rendre à la foire commerciale. Il terrorise du Vignau et le harasse de mille questions insidieuses et le menace, puis une bataille psychologique s'entame entre Tessouat d'une part et Champlain et du Vignau de l'autre. En plein milieu de la crise d'intimidation, du Vignau, se défendant seul contre la majorité écrasante d'Algonquins solidaires ayant toutes les évidences apparentes en leur faveur, confesse (à tort ou à raison) qu'il a confectionné de toute pièce l'histoire de l'existence de la mer intérieure du Nord. Tessouat avise Champlain de ne pas se rendre au pays des Nipissiriniens qui, affirme-t-il, sont des malotrus et des sorciers; Champlain insiste et le vieux chef consent finalement à lui prêter quatre canots et une escorte, mais les anciens sont de l'avis contraire et Tessouat révoque sa décision. La raison principale de ce refus est que les Algonquins de l'île des Allumettes contrôlent le passage/transport des marchandises des voyageurs/traitants en provenance de l'ouest (Nipissiriniens

et Wendats) et du nord (Cris) en percevant des frais de douanes; l'entrée des Français à l'intérieur des terres aurait pour effet de faire disparaître en grande partie leur occupation lucrative. Champlain réalise vite le motif commercial de Tessouat et que son plan de découverte de la mer intérieure du Nord a été déjoué; il n'a d'autre choix que de rebrousser chemin et de revenir au Grand Sault. L'histoire de du Vignau le préoccupe cependant et il ordonne à l'interprète Thomas Godefroy de le questionner pour obtenir plus de détails sur cette aventure. En refusant de livrer Nicolas comme prisonnier aux Algonquins qui l'accusent d'être un imposteur et un menteur, d'avoir voulu attenter à la vie de Champlain durant le voyage et de les avoir trahis (Tessouat en particulier), Champlain nage dans l'incertitude. Bien sûr, sous la pression de l'opinion publique algonquine et les apparences souvent trompeuses, du Vignau a avoué avoir menti pour faire le voyage en Nouvelle-France une seconde fois, mais d'autre part il y a peu de chances que du Vignau ait inventé toute cette histoire sans faire le voyage. Il est plus vraisemblable qu'il a fait ce voyage et vu toutes ces choses, mais que son ignorance l'a empêché de répondre correctement aux questions pressantes, embêtantes et compromettantes des Algonquins. Le mystère entourant cette affaire demeure entier et dans l'édition 1632 de ses Voyages, Champlain admet avoir une opinion très partagée sur le sujet; c'est que lors de son voyage en Huronie deux ans plus tard (1615), il se rend finalement compte que les Algonquins de la rivière Ottawa sont des experts en matière de désinformation. En 1613, Champlain rebrousse chemin à Pembroke et arrive au Grand Sault le 17 juin où les sieurs l'Ange et de Maisonneuve l'attendent et lui apportent les passeports (permis commerciaux) délivrés par le Prince de Condé à trois vaisseaux. Lors de la foire commerciale qui a lieu à Place Royale, Champlain demande en instance aux Algonquins et Wendats présents d'amener dans leur pays deux jeunes Français en guise d'amitié et

afin qu'ils aient l'occasion de visiter leurs nations réciproques. Après la mauvaise expérience vécue avec du Vignau, les indigènes sont réticents à accéder à sa demande, mais Champlain les presse en arguant que s'ils refusent, il ne les considérera plus comme des amis. Une semaine plus tard, Champlain se rend à Québec et le 6 juillet il s'embarque pour Tadoussac où il rencontre Pont-Gravé. Le 8 juillet, il part en France à bord du navire du sieur de Maisonneuve et le 26 août il arrive à Saint-Malo. Durant son séjour à Saint-Malo, Champlain visite plusieurs marchands et s'efforce de leur démontrer le bien-fondé d'une compagnie correctement administrée et maintenue sous l'autorité d'un grand Prince. Il s'achemine ensuite à Fontainebleau pour faire rapport de son expédition au Prince de Condé. À l'automne 1613, Champlain est préoccupé à Paris au recrutement des nouveaux sociétaires de la Compagnie à la requête du Prince de Condé. La charte royale accordée à la Compagnie est valable pour 11 ans à partir du 14 novembre 1613. Seuls les marchands de Saint-Malo et de Rouen peuvent en faire partie, les Rochelais ayant fait fi de la date limite d'adhésion. Cet état de chose occasionne un procès en bonne et due forme entre les négociants de Saint-Malo et Rouen d'une part et de La Rochelle d'autre part et à laquelle Champlain est mêlé. La nouvelle Compagnie suscite aussi l'envie de plusieurs marchands indépendants qui font proclamer que le libre échange doit être appliqué à la grandeur de la province en matière de traite des pelleteries et parviennent à faire figurer cet item dans l'agenda de l'assemblée des États. Le prince de Condé et Champlain ont vent de l'affaire et ils s'empressent d'y mettre un terme. Lors d'une réunion houleuse à Fontainebleau, les marchands de Saint-Malo et de Rouen consentent finalement à l'envoi annuel de six familles de colons et de quatre soldats par navire qui se rend au Saint-Laurent afin de consolider l'établissement de Québec. Durant l'été 1614, l'Habitation, propriété du sieur de Monts passe aux mains de la

Compagnie. La supervision des affaires de la Compagnie et l'éducation de sa jeune épouse retiennent Champlain à Paris en 1614. Les difficultés que semble éprouver Champlain dans l'éducation religieuse de son épouse, Hélène, et la bonne disposition des Wendats vis-à-vis du christianisme sont, entre autres, des raisons qui motivent Champlain à amener des missionnaires en Nouvelle-France. Suite aux tractations infructueuses avec le père Coton et les Jésuites en 1610, Champlain a décidé de solliciter les services d'une autre communauté religieuse. En 1613, il a chargé son ami Louis Houël, secrétaire du Roi et contrôleur général des salines de Brouage, sa ville natale, d'entrer en contact avec les Récollets (Ordre franciscain) qui ont un monastère dans cette ville. En 1614, Champlain est invité à visiter le monastère et à interviewer les pères missionnaires potentiels. Tous se portent volontaires pour venir évangéliser les indigènes; seul le problème financier représente un obstacle. À l'été 1614, le Provincial des Récollets fait appel à la générosité des prélats de l'église catholique réunis à Paris et une somme de 1000 livres est recueillie; le Prince de Condé y va d'une contribution de 500 livres additionnelles. La Compagnie s'engage à transporter gratuitement les missionnaires en Nouvelle-France. Champlain voit enfin la réalisation de son rêve d'évangélisation des autochtones; quatre missionnaires Récollets, Denis Jamet, Joseph Le Caron, Jean d'Olbeau et Pacifique Du Plessis, sont sélectionnés pour cette tâche. À la fin de février 1615, Champlain quitte Paris pour se rendre à Rouen puis à Honfleur où il s'embarque sur le Saint-Étienne commandé par son ami Pont-Gravé le 24 avril. Champlain est accompagné des quatre missionnaires et des soldats promis par la Compagnie, mais cette dernière a complètement ignoré le contrat stipulant l'envoi annuel de six familles de colons. Les frais de transport et d'établissement de ces familles et surtout la crainte de leur concurrence dans la traite des pelleteries sont les motifs principaux de cet oubli volontaire. La

traversée est très rapide; les voyageurs débarquent à Tadoussac le 25 mai et se rendent à Québec en pinasse. Impatient de faire connaissance des Wendats, le père Le Caron continue directement au Grand Sault alors que Champlain ne se rend à l'Habitation que le 2 juillet. A leur tour, Champlain et Pont-Gravé quittent Québec le 8 juillet et arrivent à Place Royale le 19 juin pour y rencontrer les Algonquins et les Wendats et inaugurer la foire commerciale. C'est à ce moment que Champlain propose une assistance militaire aux autochtones alliés; les raisons fournies ne sont pas toujours évidentes, mais il est clair que la neutralité politique des Français face aux dissensions des tribus aborigènes est un concept irréalisable considérant la mentalité et les traditions des autochtones. S'il faut absolument prendre parti, les Français ont avantagé est se ranger dans le camp des alliés. L'appât des pelleteries et l'avarice des marchands sont-ils les seuls motifs qui poussent Champlain et Pont-Gravé à soutenir une guerre cruelle? Peut-être en partie, mais des considérations beaucoup plus importantes sont en jeu. Fin observateur et psychologue, Champlain connaît bien les pensées intimes et les réactions des autochtones; «les amis de nos ennemis sont aussi nos ennemis» soutiennent-ils. Traduit dans la réalité des choses, cette phrase signifie si les Français ne sont pas les ennemis des Iroquois de la Confédération des Cinq Nations, ils sont les ennemis des Algonquins, des Etchemins, des Montagnais et des Wendats. Pour la sécurité et la survie de la petite colonie naissante, Champlain n'a d'autres choix que de se concilier ses voisins immédiats (les Montagnais, les Attikamègues, les Algonquins et les Micmacs); une décision contraire est susceptible d'entraîner la disparition rapide de la poignée de colons au milieu de la multitude d'autochtones. Après les batailles de Fort Ticonderoga et surtout de Cap de la Victoire près de Sorel, Champlain prend vite connaissance de la puissance et de l'énergie de la nation iroquoise. Il compte la neutraliser, l'assujettir et la forcer à vivre

en paix avec les autochtones alliés pendant que l'effet de surprise des armes européennes n'ait plus d'efficacité. Il ne semble pas avoir prévu que les Hollandais qui s'établissent à Fort New Amsterdam (New York City), Fort Nassau I & II (Troy) et Fort Orange (Albany) suite à la découverte par Henry Hudson pour le compte des Hollandais de la rivière du même nom fourniraient directement ou indirectement des armes aux Cinq Nations. Pourtant, il redoute les Hollandais, se souvenant que ces derniers ont enlevé aux Français un chargement de fourrures en provenance d'Acadie au cours de l'année 1606. Le père Le Caron accompagné de douze Français part du Grand Sault le 30 juin pour se rendre au pays des Wendats en passant par la rivière Ottawa, le lac Nipissing, la rivière des Français (French River) pour atteindre la mer Douce (Baie Georgienne et Lac Huron). Accompagné d'Étienne Brûlé, un autre Français et dix autochtones, Champlain quitte la rivière des Prairies le 9 juillet en suivant les traces du père Le Caron et de ses compagnons, franchit la bourgade du chef Nibachis puis celle de grand chef Tessouat sans incident cette fois, pénètre dans la rivière Mataouan (Mattawa) puis dans le lac Nipissing où il fait ample connaissance du chef des Nipissiriniens qui lui fait un excellent accueil et l'invite à un banquet, et est fort impressionné par la belle apparence des indigènes de la tribu des «Cheveux-Relevés» (Andatahouat) rencontré sur la rivière des Français. Vers le 30 juillet, les voyageurs ont atteint les rives de la Baie Georgienne et le 1 août, la bourgade d'Otouacha (Toaniché) à l'extrémité sud de la Baie Georgienne, environ sept kilomètres au nord de Penetang. Le 3 août, Champlain visite les bourgades de Touaguainchain (quelques kilomètres à l'ouest de Carmaron) et de Tequenonquiayé (Saint-Gabriel) et le 12 août, il se fait conduire à Carhagouha (Midland) où il rejoint finalement le père Le Caron. Le 14 août, Champlain, Le Caron et dix Français quittent Carhagouha pour se rendre à Cahiagué (Saint-Jean Baptiste) près de Warminster

en passant par cinq autres bourgades importantes ; ils y arrivent le 17 août. Dans tous ces endroits, les voyageurs sont accueillis avec une grande hospitalité et une impressionnante civilité. Champlain doit attendre jusqu'au 1 septembre avant que les chefs des Wendats, Ochateguin et Darontal, et des Algonquins, Yroquet, aient rassemblés tous leurs hommes et soient prêts pour prendre le sentier de la guerre. Arrivés au lac aux Claires (Simcoe), les chefs alliés délibèrent et décident d'envoyer une délégation de treize personnes (dont Étienne Brûlé) chez les Andastes à leur bourgade de Carantoüan près de South Waverly sur la rivière Susquehanna en Pennsylvanie au sud-est du lac Érié qui ont promis d'envoyer un renfort de 500 guerriers. Le 8 septembre, l'expédition guerrière se met enfin en marche ; elle se dirige vers l'est, par une série de lacs et de rivières, atteint un peu avant son extrémité orientale le lac Saint-Louis (Ontario), le traverse et poursuit vers le sud en territoire ennemi jusqu'aux environs de Syracuse, au sud du lac Oneida où se dressent les hautes et triples palissades de la grande bourgade iroquoise de la tribu Onondaga. Le 10 octobre, les 500 guerriers Andastes attendus brillent par leur absence. La bataille s'engage, mais face au grand nombre et à la bonne discipline militaire des Iroquois, les arquebuses sont impuissantes et les conseils de Champlain ne peuvent organiser l'anarchie des autochtones alliés pour un siège régulier ; il faut donc battre en retraite. De retour au lac Ontario, Champlain qui a été gravement blessé veut rentrer directement à Québec avec les treize Français qui l'accompagnent par le Saint-Laurent, mais les alliés lui refusent un canot et une escorte, le tenant majoritairement responsable de la défaite de Syracuse. Ils tiennent à le garder en otage pour leur défense, par crainte d'une riposte iroquoise. Heureusement, pendant le long voyage de retour au pays des Wendats et la période de chasse en cours de route, le grand chef Durontal devenu son bon ami le loge dans sa tente et prend bien soin de lui. La période de chasse dans la région

de Kingston terminée, les alliés se mettent en route le 4 décembre et arrivent à Cahiagué le 23 décembre. Jusqu'au début de janvier 1616, Champlain est l'hôte de Darontal dans sa maison longue à cette bourgade. Remis de ses blessures, Champlain décide d'occuper son séjour forcé en Huronie à bon escient en explorant de nouveaux territoires et visitant de nouvelles nations. Le 4 janvier, Champlain quitte Cahiagué pour aller visiter le père Le Caron à Carhagouha ; au cours de cette rencontre, les deux hommes deviennent de bons amis et ils décident d'entreprendre une grande tournée des nations habitant la Huronie à partir du milieu de janvier. Ils visitent les Pétuns au nord ouest du lac Ontario, les « *Cheveux-Relevés* » dont le chef dresse à Champlain une carte de la Baie Georgienne et du lac Huron (mer Douce), des Algonquins qui hivernent au nord du pays des Pétuns et les Nipissiriniens. Tandis que le père Le Caron les entretient des mystères du christianisme, Champlain leur apporte un message d'amitié de la part des Français, les invite à se rendre à la foire commerciale annuelle, à faire partie de la Grande Alliance et essaie d'obtenir des renseignements détaillés sur les territoires et les nations autochtones situées plus à l'ouest. Avec l'aide du père Le Caron, il entreprend une étude ethnographique et un recensement de la population huronne qui s'élève à environ 30 000 âmes à l'époque ; il s'agit de la plus forte densité de population amérindienne en Amérique du Nord. Les représailles anticipées des Iroquois ne se concrétisent pas mais un conflit qui menace de rompre la grande coalition anti-iroquoise éclate entre Yroquet et les Algonquins d'une part et Ochateguin et les Wendats d'autre part ; Champlain accompagné de son second interprète, Thomas Godefroy, est mis à contribution comme arbitre. Cette crise inattendue le prive à son grand désespoir d'une expédition prévue à la mer intérieure du Nord (d'Hudson) au printemps 1616 en compagnie de guides Nipissiriniens. Le 22 avril, Champlain a vent qu'Étienne Brûlé est de retour en Huronie

(vraisemblablement Carhagouaha/Midland), mais il n'aura pas l'occasion de le revoir avant son départ d'Huronie le 20 mai. Le retour au Grand Sault se fait par la même route; Champlain est accompagné du père Le Caron, de son hôte et bon ami Durontal, des treize Français (Brulé en moins) et d'une cohorte d'autochtones (Algonquins et Wendats) qui se rendent à la foire commerciale à Trois-Rivières; l'arrivée au Grand Sault a lieu le 29 juin et Champlain est ravi d'y trouver un de ses meilleurs amis, Pont-Gravé, qui l'attend patiemment. Les voyageurs arrivent à Trois-Rivières le 1 juillet et le père Le Caron est chaleureusement accueilli par le père Jean d'Olbeau; Champlain apprend alors qu'un des résidents de l'Habitation, Michel Colin, est décédé le 24 mars dernier. La foire commerciale terminée, Champlain, Pont-Gravé, Le Caron, Darontal et les Français qui ont hiverné en Huronie quittent Trois-Rivières le 8 juillet et arrivent à Québec le 11 du mois. À son arrivée à l'Habitation, Champlain rencontre la première femme qui vient y habiter, Marguerite Vienne; elle est venue de France avec son mari sur le navire commandé par Pont-Gravé. Champlain n'aura fait sa connaissance qu'un bref moment, car elle décède le 19 juillet. Pendant cinq jours, Champlain fait visiter l'Habitation à Darontal, lui présente les résidents, le met au courant des mœurs et des us et coutumes françaises et le convie à des banquets en l'honneur de sa visite et en guise de remerciements pour tous les services rendus et l'hospitalité offerte. Champlain laisse le commandement de l'Habitation au sieur du Parc. Le 20 juillet, Champlain ainsi que les pères Denis Jamet et Joseph Le Caron s'embarquent à Québec pour Tadoussac où ils arrivent le 23 du mois et où Pont-Gravé les attend; le vaisseau quitte Tadoussac le 3 août et arrive à Honfleur le 10 septembre. Champlain a préparé son rapport au Prince de Condé. L'expédition de 1615, un échec militaire, a été fructueuse; d'abord, deux des Grands Lacs (Huron et Ontario) ont été découverts et Champlain connaît maintenant l'existence d'un

troisième, le lac Supérieur, grâce aux renseignements obtenus des Algonquins et des Wendats. De son côté, Étienne Brulé a côtoyé le lac Érié en se rendant chez les Andastes et il abordera plus tard le lac Supérieur. En 1634, un autre coureur des bois, Jean Nicolet, atteindra le lac Michigan. Ensuite, Champlain a noué avec les Wendats et avec leurs voisins une amitié qui ne se démentira jamais. Puis, cette visite permettra aux religieux de s'installer dans cette région lointaine. Enfin, Champlain rêve de poursuivre ses explorations vers l'ouest ou le nord dans sa recherche de la route du Cathay et des Indes. Au point de vue commercial, les marchands de la nouvelle Compagnie font maintenant de bonnes affaires (15 000 à 20 000 peaux de castors annuellement) mais elles suffisent à peine aux dépenses de l'administration, de la garnison, de la présence des missionnaires pour l'évangélisation des indigènes et surtout de la colonisation. Mais, Champlain joue de malchance; quand la situation est favorable dans la colonie, elle est déplorable en France et vice-versa. À son arrivée en France le 10 septembre 1616, Champlain apprend que son patron, le vice-roi de la Nouvelle-France, le Prince de Condé, a été mis à la Bastille le 1 septembre par ordre de la Régente, Marie de Médicis, et il n'y a aucun récipiendaire à qui il puisse transmettre son rapport. Le marquis de Thémis qui a fait arrêter et emprisonner le Prince de Condé cherche à se faire livrer la Compagnie et à faire augmenter son salaire de 500 livres. Au milieu de ces cabales, intrigues politiques et conflits d'intérêt, Champlain défend la cause de la Nouvelle-France, en appelle au Conseil du Roi, à la Chambre de Commerce de Paris, pour que la colonisation emboîte le pas sur les découvertes territoriales. Tous les institutions et personnes contactées approuvent Champlain, mais personne ne fait quoi que ce soit dans cette atmosphère politiques incertaine et confuse. Champlain n'a pas que des amis; un de ses ennemis de longue date, Daniel Boyer de Rouen, a agi en sorte que le Parlement de Rouen a révoqué son titre

de lieutenance en Nouvelle-France, geste que Champlain devra contester à son retour de voyage. Lors de son voyage de 1617 qui est de très courte durée (du 11 avril au milieu de juillet) et où il ne se passe rien de remarquable, Champlain n'obtient que peu de choses de la Compagnie : un passage gratuit pour deux missionnaires Récollets, les pères Joseph Le Caron et Paul Huet, et l'embarquement du premier colon véridique sur le navire du capitaine Morel, son ami Louis Hébert, apothicaire de Paris, son épouse Marie Rollet et leurs trois enfants. Louis est un ancien compagnon de l'Acadie que Champlain a recruté lui-même ; à Québec, il défrichera les terres sur le site de l'actuelle rue Sous-le-Fort. À l'Habitation, Godet, sieur du Parc, fait rapport à Champlain d'un hiver rigoureux et de la disparition mystérieuse d'un serrurier et d'un marin du nom de Charles Pillet. Champlain revient en France sur le voilier du capitaine Morel et est accompagné du père Jean d'Olbeau. À l'automne 1617, Champlain a fort à faire ; il fait appel au roi Louis XIII et au Conseil royal en faveur de la colonie sans grand succès hélas ! Il s'attaque aux opposants dans la noblesse à la Cour, aux marchands sans permis et il se fait plusieurs ennemis, mais il parvient à conserver son titre de lieutenant de la Nouvelle-France et à intéresser (passagèrement) la Chambre de Commerce de Paris. Il forme des plans gigantesques mais irréalistes ; la valeur des ressources mentionnées (plus de 5 millions de livres) est fortement gonflée, l'ampleur de la construction de la nouvelle ville « Ludovica » utopique et surtout l'influx prévu de colons émigrants de beaucoup sur-estimé dans les circonstances. La Chambre de Commerce entérine la proposition et envoie une version épurée et approuvée au Roi le 8 février 1618 puis elle semble oublier toute l'affaire qui demeure un vœu pieux. Entre-temps, Champlain s'affaire aux préparatifs du prochain voyage dont le départ est prévu à Honfleur au début avril, mais des conditions météorologiques défavorables reculent l'échéancier jusqu'en fin mai.

Pont-Gravé est commandant du navire et Champlain est accompagné des sieurs Du Chesne et de La Mothe, de son jeune beau-frère, Eustache Boullé, de l'interprète Jean Nicolet, et de deux missionnaires Récollets : les pères Jean d'Olbeau et Modeste Guines. Les voyageurs arrivent à Tadoussac le 24 juin où ils apprennent que l'hiver 1617-18 a été dur ; les colons ont souffert de la faim et du froid et un résident, un Écossais huguenot, est décédé. Un premier mariage entre Anne, la fille aînée de Louis Hébert, et Étienne Jonquest de Normandie a été célébré au printemps 1618. Les corps des deux Français portés disparus ont été découverts à Cap Tourmente. Une enquête démontre qu'un des Français (le serrurier) a battu un Montagnais et que ce dernier s'est vengé et l'a assassiné ; son compagnon, Pillet, a été tué simplement parce qu'il a été témoin de la scène. Se voyant privé du bon accueil des Français à la suite de cette macabre découverte, les Montagnais délèguent un des leurs, La Ferrière, pour présenter des excuses et suivant leurs coutumes offrir réparation et des présents aux parents et amis des morts. Un des deux commis de la Compagnie, Beauchesne, est d'avis de les recevoir aux conditions présentées, mais les pères Huet et Le Caron s'y opposent en alléguant qu'on ne peut vendre ainsi la vie et le sang des Chrétiens pour des pelleteries. Champlain essaie de restaurer la loi et l'ordre ; il tente d'appliquer le code criminel français et exige la présence des deux assassins au procès. Un seul se présente et le père de ce dernier plaide si bien la cause de son fils que pour des raisons de sécurité des colons, de commerce et de préservation de la Grande Alliance, Champlain, les deux Récollets, Louis Hébert, procureur du Roi, et les commis Beauchesne et Loquin, en viennent à la conclusion qu'il est préférable de faire appel à la tradition autochtone en matière de criminalité que la justice française. Sans être exonorés, les deux meurtriers en sont quitte pour une semonce et un avertissement sévère. Cette année-là, la foire commerciale a lieu

au milieu de juillet à Trois-Rivières et les Wendats s'y rendent en grand nombre afin de demander à Champlain de les assister dans leur future guerre. Champlain qui n'a ni soldats, ni armes, ni munitions à sa disposition, se défile en arguant que le nombre de leurs guerriers est insuffisant, que le meurtre des deux Français a temporairement refroidi les ardeurs de ses hommes et qu'il va exiger du Roi des soldats, des armes, de l'argent et des provisions pour l'expédition militaire de l'an prochain. Étienne Brûlé fait partie de la délégation des Wendats qui rencontre Champlain ; lorsque Champlain lui demande pourquoi les Andastes ne se sont pas présentés à la bataille de Syracuse le 10 octobre 1615, Brûlé lui raconte une histoire quasi miraculeuse et pour le moins invraisemblable en relation avec ses voyages au pays des Andastes et la rencontre d'une vingtaine de nations autochtones différentes ; Champlain, encore fort crédule et naïf, accepte les explications de Brûlé sans discussion, lui promet (promesse non tenue!) de le récompenser pour ses services et le prie de continuer son excellent travail d'exploration territoriale et de relations publiques. Ce dernier retourne en Huronie après les festivités afférentes à la traite des pelleteries. Vers la troisième semaine de juillet, Champlain et Pont-Gravé retournent à Québec ; Champlain prend congé du sieur de La Mothe et des pères d'Olbeau et Guines à L'Habitation le 26 juillet, puis le 30 juillet il s'embarque à Tadoussac sur le navire de Pont-Gravé en compagnie des missionnaires Récollets Paul Huet et Pacifique Du Plessis. Les voyageurs arrivent à Honfleur le 28 août et Champlain observe rapidement que les intrigues des marchands et des courtiers, les cabales des puissants de la Cour et de la noblesse sont plus redoutables que les récriminations des chefs indigènes. Du fond de son géôle, le Prince de Condé avertit les dirigeants de la Compagnie que s'ils paient un salaire à son usurpateur, le Marquis de Thémynes, ils auront remise d'un double salaire à éponger dans le futur immédiat. Au printemps

1619, le maréchal de Thémynes en tuant lors d'un duel le frère de l'évêque de Luçon, le futur Cardinal duc de Richelieu, voit sa popularité s'estomper immédiatement, et le Prince de Condé, libéré le 20 octobre 1619, reprend son titre de vice-roi de la Nouvelle-France ; toutefois, Condé a d'autres priorités plus importantes que les intérêts de la colonie et il vend sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France à son beau-frère, le Duc Henri de Montmorency, cousin du roi Louis XIII, qui renouvelle à Champlain son mandat, sauf le contrôle du commerce qu'il laisse aux marchands, ce qui lui occasionne de nombreux déboires. Pendant ce temps, Champlain rencontre des difficultés de toutes sortes à Paris ; d'abord, il n'a rien de significatif à rapporter au maréchal de Thémynes et aux sociétaires de la Compagnie si ce n'est une recette commerciale encourageante et le plan gigantesque de colonisation soumis à la Chambre de Commerce de Paris en 1617 est maintenant réduit à sa plus simple expression. Le nombre de colons émigrant en Nouvelle-France a fondu de 1 200 personnes à celui du double de la population existante, soit environ 45 hommes. Il n'est plus question de la somptueuse ville de LUDOVICA et la quantité de provisions, d'armes, de munitions et d'autres effets personnels est plus que rudimentaire. En dépit de son approche plus que raisonnable, les plans et les projets de Champlain et surtout l'injonction qu'il a lancée contre les marchands de Bretagne qui tentent par tous les moyens d'obtenir une loi en faveur du libre échange du Conseil royal le rendent impopulaires. Lors d'une dispute puis d'un procès impliquant les marchands indépendants de Bretagne et les actionnaires de la Compagnie, cette dernière est blâmée sous trois chefs : refus des marchands (majoritairement Huguenots) de supporter les missionnaires catholiques favorables à la sédentarisation des autochtones délaissant alors la traite des fourrures, la crainte de la venue de colons/agriculteurs susceptibles de concurrencer le commerce des pelleteries et enfin l'hésitation à investir

dans l'infrastructure de l'Habitation. Les sociétaires de la Compagnie sont mécontents de ces critiques et soupçonnent Champlain d'en être l'instigateur, d'autant plus qu'il a manifesté son intention d'amener son épouse, Hélène, à Québec en 1619 et de s'intéresser davantage à l'administration coloniale qu'à l'exploration territoriale. Au printemps 1619, au moment où il fait les préparatifs méticuleux pour son voyage, Champlain apprend que les marchands sous l'instigation de son principal ennemi, Daniel Boyer de Rouen, ont décidé de lui substituer Pont-Gravé comme commandant de la colonie. Champlain proteste devant cette insulte et amène l'affaire au Conseil du Roi où il obtient éventuellement gain de cause, mais entre-temps Pont-Gravé a fait voile vers Tadoussac amenant avec lui deux familles de futurs colons (un boucher et un fabricant d'aiguilles), ménages qui seront renvoyés en France par Champlain dès l'été 1620 et deux missionnaires Récollets (Guillaume Poulain et Pierre Langoissieux). Malheureusement, cette même année la colonie subit quatre mortalités : Étienne Jonquest, son épouse, Anne Hébert, leur enfant et le frère Pacifique Du Plessis et la colonie déjà peu peuplée perd des adeptes plutôt que d'en gagner. Avec l'avènement du Duc Henri de Montmorency comme gouverneur-général, Champlain a au moins la certitude et le plaisir de reprendre la charge de lieutenant de la Nouvelle-France et il profite de cette période favorable pour se faire accompagner par son épouse, Hélène Boullé, sans soulever d'objections de la part de la Compagnie. Avant son départ de Honfleur au printemps 1620, Champlain reçoit les dernières directives concernant les droits, pouvoirs et les responsabilités de son commandement dans la colonie de la part du sieur Jean-Jacques Dolu, agent personnel, et du sieur de Brécourt, maître d'hôtel, tous deux au service du Duc de Montmorency, puis le 7 mai, le roi Louis XIII lui fait parvenir une lettre lui spécifiant la nature de sa tâche. Le départ a lieu au cours de la seconde semaine de mai et

Champlain est accompagné de son épouse, de sa servante, Ysabelle Terrier, le sieur J.-J. Dolu, deux missionnaires Récollets : Georges Le Baillif et le frère Bonaventure et ... deux ânes (une nouveauté au pays). Les voyageurs débarquent à Tadoussac le 7 juillet. Pont-Gravé est absent s'en étant allé à la foire commerciale en amont du fleuve. Les nouveaux arrivants se rendent à Québec en pinasse et y débarquent le 11 juillet. En voyant sa sœur, Eutache Boullé croit d'abord rêver. Désormais, la vie de Champlain change ; l'explorateur fait place à l'administrateur. L'administration de la colonie requiert sa présence et il ne quittera plus Québec que pour de brefs séjours à Trois-Rivières, Place Royale et Tadoussac. Il ne rentrera plus régulièrement en France comme par le passé et en dix ans, il ne prendra qu'un seul congé ; cette onzième absence de France dure de mai 1620 à octobre 1624 et la douzième d'avril 1626 à décembre 1629. Pour sa part, son épouse repart en 1624 et ne revient plus, préférant le couvent en France à la cabane en Nouvelle-France. Placée désormais sous l'égide de hauts personnages, la Nouvelle-France n'est plus à la merci d'une combinaison de marchands. Les protecteurs se succèdent ainsi que les Compagnies sans que la situation de Champlain en soit affectée. Lui seul assure la continuité au cours de ces années précédant la domination anglaise. À chacun de ses retours, Champlain doit faire relever l'Habitation ; en son absence, c'est l'incurie. En 1620, il débute la construction du Fort Saint-Louis sur la partie haute de la colline (l'actuelle Haute-Ville) et il est comblé dans sa charge de commandant de Québec et de lieutenant de la Nouvelle-France et par la compagnie de ses bons amis François Pont-Gravé et Louis Hébert qu'il a retrouvés. Ce n'est pas le cas d'Hélène qui, mis à part sa servante Ysabelle, n'est pas familière avec Marie Rollet, la femme d'Hébert, l'épouse du chirurgien Adrien Deschesnes, Marguerite Langlois (l'Anglois), l'épouse d'Abraham Martin, leur fille Anne, Françoise Langlois (l'Anglois), la femme de Pierre Desportes

et Marguerite Lesage, l'épouse de Nicolas Pivert et leur nièce. L'état pitoyable de l'Habitation à son arrivée n'a pas non plus contribué à rendre heureuse cette jeune femme issue d'une famille bourgeoise et habituée au confort du logis; seule la présence de son frère bien-aimé, Eustache, jette un rayon de soleil dans sa vie. Au milieu de l'été, Pont-Gravé retourne en France accompagné du sieur J.-J. Dolu qui a pris bonne note de toutes ses observations et des deux ménages du boucher et du fabricant d'aiguilles qui n'ont absolument rien fait au cours de l'hiver 1619-20. Cette année-là, la colonie déplore la mort d'un autre Français assassiné par les autochtones. En 1621, les navires arrivent à Tadoussac au milieu de mai et apportent les nouvelles de France. Le Duc de Montmorency, motivé par les renseignements du sieur Dolu, a liquidé la Compagnie des marchands et en a formé une nouvelle (Compagnie de Montmorency) constituée de nouveaux participants. Ses nouveaux directeurs sont des membres d'un riche et influente famille de marchands huguenots de Saint-Malo, Ézéchiél de Caën, son fils E(s)mery et son frère Guillaume, et leur mandat s'étale sur une période de 11 ans. Le sieur Dolu a transmis à son patron un rapport négatif sur la conduite de la colonie et de la Compagnie et seul Champlain a trouvé grâce à ses yeux; le Duc de Montmorency a donc doublé son salaire, et il lui ordonne de confisquer tous les avoirs de la défunte Compagnie dans leurs entrepôts à Québec et Tadoussac. Champlain ne possède ni les pouvoirs ni la milice pour faire respecter cet ordre, la colonie ne comptant tout au plus qu'une cinquantaine de colons et les seules personnes sur lesquelles il peut vraiment se fier sont Eutache Boullé et Louis Hébert. Comme il fallait s'y attendre, à Québec comme à Tadoussac les agents, commis, facteurs, ouvriers, interprètes et autres employés de l'ancienne Compagnie refusent de rendre leurs biens et exigent une lettre signée du Roi lui-même, ce que Champlain n'a évidemment pas, faute de quoi ils n'iront pas à la foire commer-

ciale qui débute incéssamment. Champlain cède à leurs pressions pour deux raisons principales: la perte commerciale anticipée qui peut signifier le retrait de tout le personnel de la Compagnie (plus de la moitié des résidents de l'Habitation) et la fin de la colonie, et la perte de la bonne volonté et de l'amitié des autochtones alliés. Il décide d'attendre la venue de Guillaume de Caën censé apporter un décret du Roi à cet effet avant d'entreprendre une action quelconque. Sur ces entrefaites, F. Pont-Gravé qui représente l'ancienne Compagnie arrive à Tadoussac et sans tenir compte du décret du duc de Montmorency s'affaire à la traite des pelleteries. Le 15 juin 1621, les de Caën débarquent à leur tour à Tadoussac et y trouvent Pont-Gravé enfreignant les ordres du vice-roi et du Roi. En possession de la bonne volonté du Roi, de trois navires et de 150 hommes, soit environ trois fois la population de la colonie, les de Caën s'emparent des commis de l'ancienne Compagnie, kidnappent F. Pont-Gravé et saisissent son voilier, le seul navire armé de la défunte Compagnie. Les de Caën sont non seulement puissants, astucieux et prospères, ils sont aussi fort malins. Au lieu de se rendre à Québec rencontrer Champlain et lui faire voir le décret royal qui stipule que les deux Compagnies (*des marchands et de Caën*) sont habilitées à faire la traite des pelleteries et à contribuer au support financier de la colonie pour l'année 1621, ils le somment de se rendre à Tadoussac afin de constater et d'approuver les actions entreprises contre les commis et agents ainsi que Pont-Gravé. En fait, les de Caën sont arrivés un peu trop tard pour la traite des fourrures et ils veulent éponger leurs dépenses de voyage en confisquant le chargement de F. Pont-Gravé. Champlain est pris entre deux feux; il doit choisir entre une lutte imminente contre les partenaires de la nouvelle Compagnie et un désaveu éventuel du Roi ou le reniement de l'amitié de longue date de Pont-Gravé. Il choisit d'obtempérer et envoie dire aux de Caën qu'il ne peut s'embarquer pour Tadoussac avant au moins neuf jours en

espérant que les choses s'arrangent entre-temps. Vulnérable et coincé entre l'arbre et l'écorce, Pont-Gravé envoie en secret durant la nuit quelques uns de ses hommes chercher Champlain à Québec. Champlain et F. Pont-Gravé se rencontrent en secret et Champlain essaie sans succès de le convaincre de remettre en personne son chargement de fourrures aux de Caën. Pont-Gravé n'est pas dupe mais devant l'insistance de Champlain, il accepte un compromis; pour sauver la face, il remet son cargo à Champlain qui en prend officiellement possession au nom du vice-roi puis l'abandonne à son tour aux de Caën. En essayant de sauver la chèvre et le chou, Champlain peut paraître faible et lâche à première vue, mais connaissant sa manière légale de traiter les affaires délicates de ce genre, il est clair qu'il a la ferme intention de différer l'affaire en lui trouvant un moyen de défense alternatif et l'amenant en cour, en d'autres termes de faire un procès à ses ennemis en devenir, les de Caën. D'autre part, il paraît aussi évident dans sa façon de régler temporairement cet incident que Champlain démontre une manque de détermination et de force de domination. Soldat sans crainte ni reproche dans les batailles et indomptable face aux graves dangers, il demeure inconfortable et irrésolu lorsqu'il s'agit de transiger avec des hommes d'affaires et des négociants tels les de Caën. En arrivant dans la colonie, les de Caën ont donc commencé à miner et amoindrir l'autorité de Champlain, et leur venue ne marque pas seulement l'ère d'une nouvelle saison commerciale mais le début d'une nouvelle étape dans le développement de la colonie. Avant leur départ en France, les de Caën laissent en Nouvelle-France sept interprètes, dix commis et quelques 48 ouvriers et employés, ce qui fait plus que doubler la population de la colonie en une seule année. À la fin de l'été, les de Caën et F. Pont-Gravé retournent dans leurs navires respectifs après s'être réconciliés; la paix temporaire reprend place dans la colonie bien que le remous politique relié au commerce colonial

demeure un danger en dormance. Le 26 août le mariage de Guillemette Hébert et de Guillaume Couillard est célébré; Champlain, un vieil ami de la famille est un des témoins. Le 24 octobre a lieu la première naissance d'un Français dans la colonie; il s'agit du fils d'Abraham Martin dit l'Écossais (celui des Plaines) et de Marguerite Langlois: Eustache, dont le parrain est Eustache Boullé, le frère d'Hélène, mais qui meurt cette même année; Champlain fait partie du nombre des invités. Cet année-là, la colonie perd aussi un autre Français tué par la chute d'un arbre. Au cours de l'hiver 1621-22, Champlain qui a maintenant un bon nombre d'artisans et d'ouvriers qualifiés agrandit et améliore la construction du Fort Saint-Louis; la crainte des Iroquois de la Confédération des Cinq Nations, des Hollandais de l'état de New York et des Anglais des états du Massachusetts et du Connecticut pour qui les entrepôts de peaux de castors à Québec et Tadoussac sont une cible intéressante. Pour sceller l'alliance avec les Montagnais et s'assurer une défense contre les Iroquois et les marchands et corsaires anglais et hollandais, Champlain esquisse une administration indigène et fait conférer le titre de capitaine à Miristou, un Montagnais qui lui est dévoué. En retour, la bande de Montagnais lui promettent de défricher des terres près de La Canardière sur le versant nord de la rivière Saint-Charles, d'y ensemercer du maïs et surtout de garantir des rapports d'amitié et de paix avec les Français, rapports sur lesquels reposent la sécurité et le commerce. L'hiver et le printemps 1622 se passent sans incident et au début juin, les traitants arrivent de France au moment où deux braves Iroquois se présentent à Trois-Rivières avec des propositions de paix générale. Les deux Iroquois sont escortés à Québec et une fête organisée en l'honneur de leur visite. Au milieu des célébrations, un des assassins des deux Français en 1616 du nom de Cherououny, un chef Montagnais, accompagné de son père fait éruption et place Champlain en mauvaise posture. Peu après, le sagamo Erouachy

des Montagnais de Tadoussac, un ami fidèle des Français, lui apprend que Cherououny complotte une attaque contre les Français de Québec et de Tadoussac. Comme la proposition de paix ne semble pas officiellement soutenue par le conseil iroquois, Champlain recommande l'envoi de quatre ambassadeurs Montagnais au pays des Iroquois afin d'officialiser l'entente de paix. Le 8 juin, Champlain apprend que le Conseil du Roi a entériné la fusion des deux Compagnies et le 15 juin, E(s)mery de Caën lui apporte une troisième lettre du Roi à Québec. On ne note ni flatterie ni rapport d'amitié dans cette missive qui indique la mauvaise humeur et la colère de Sa Majesté. et où il y est explicité que Louis XIII ordonne (*ainsi est notre désir*) et s'attend à ce que Champlain se soumette aux volontés de son cousin, le duc de Montmorency, en qui il a toute confiance et améliore ses relations avec les nouveaux sociétaires de la *Compagnie de Montmorency*. Si jusque là, le Roi a plutôt fait preuve d'indifférence vis-à-vis de Champlain, en 1622 il se montre particulièrement hostile à ses idées, ses décisions et sa politique coloniale. E(s)mery de Caën a amené de France deux missionnaires Récollets : les pères Guillaume Galleran et Irénée Piat et trois commis dont un, Thierry Desdames, jouera un rôle plus important dans la colonie. Suite à l'avertissement d'Erouachy, Champlain convoque une réunion spéciale pour résoudre le problème des deux meurtres de 1616 ; Guillaume de Caën est d'avis qu'il faut accorder le pardon à Cherououny, mais Champlain rappelle la malice et la perfidie du meurtrier ; toutefois considérant les circonstances et les enjeux de la colonie, il se rallie à de Caën à condition que l'assassin confesse son crime. À la fin de l'été 1622, Guillaume de Caën retourne en France, mais F. Pont-Gravé qui est nommé facteur en chef de la *Compagnie de Montmorency* reste à Québec. La présence de Pont-Gravé, cet ami de longue date, réjouit Champlain, mais probablement moins son épouse Hélène qui le trouve un peu frustré et gros-

sier. À la fin de 1622, Pont-Gravé tombe sérieusement malade et ne peut sortir de l'entrepôt au cours de l'hiver ; le 23 août 1623, il retournera en France pour se faire soigner. En 1622, quelques 55 personnes hivernent à l'Habitation, mais un commis, le sieur du Vernet, est allé passer l'hiver chez les Wendats avec 15 autres hommes. L'année 1623 se présente sous un aspect plus optimiste que l'année précédente. Vers la fin de juin, Guillaume de Caën débarque à Tadoussac accompagné de deux missionnaires Récollets : le père Nicolas Viel et le gai luron et historien de l'Ordre religieux, le frère Gabriel Sagard-Théodat. On retrouve ce dernier à Québec le 28 juin et il passe ensuite une année complète au pays des Wendats. La foire commerciale a lieu à l'embouchure de la rivière de Iroquois (Richelieu) ; Champlain, Guillaume de Caën et Gabriel Sagard-Théodat s'y rendent ; Champlain est surpris et choqué d'y rencontrer encore une fois le criminel Cherououny. Le calme plat règne ensuite sur la colonie et il semble bien que le traité de paix avec les Iroquois est alors en vigueur. À la fin de la foire commerciale, onze Français partent hiverner chez les Wendats avec les missionnaires Récollets Joseph Le Caron, Nicolas Viel et Gabriel Sagard-Théodat. Champlain a tout de même réussi à envoyer les missionnaires au pays des Montagnais, Algonquins, Wendats et jusque chez la nation des Neutres, mais l'esprit d'anarchie et d'indépendance des Amérindiens lui cause des tracas quotidiens. Le système judiciaire est inadapté et inconstant et les meurtres des Français dans la colonie (il y en a déjà trois) ne sont que difficilement et temporairement réglés. Le commerce occupe la plupart des hommes et Champlain a du mal à faire entreprendre les constructions, soigner le bétail et intéresser les rares cultivateurs à l'agriculture, les résidents dépendant en partie des produits agricoles locaux pour leur nourriture. Dans toute la colonie, il y a environ 80 personnes, dont 30 au milieu des autochtones et 50 à Québec et Tadoussac ; cette année encore, la colonie déplore une autre

mortalité, Jean Lecoq, un employé de la Compagnie. À la fin d'août, Guillaume de Caën, F. Pont-Gravé et les marchands quittent Québec pendant que Champlain entreprend l'édification d'un nouvel entrepôt, la rénovation du Fort Saint-Louis et la construction d'une route reliant la basse à la haute ville (segment inférieur de la rue de La Montagne). L'hiver 1623-24 se passe sans incident et Champlain est heureux dans son rôle de commandant de Québec, la capitale de la colonie naissante; son épouse Hélène qui peste contre le froid et les incommodités coloniales est moins satisfaite de son sort. Au mois de juin 1624, E(s)mery de Caën et les marchands français (Pont-Gravé est resté en France) reviennent à Tadoussac pendant que les Algonquins, Montagnais, Pétuns et Wendats se dirigent vers la foire commerciale. Grâce à la diplomatie et au tact de Champlain, 25 canots d'Iroquois chargés de fourrures sont au rendez-vous et la traite de 1624 s'annonce une des meilleures de toute l'histoire. Suite à la surveillance serrée de Champlain et de ses hommes, aucun incident fâcheux ne se produit entre les différentes nations autochtones ou avec les négociants français, et la rencontre s'avère un franc succès. Les missionnaires J. Le Caron et G. Sagard et plusieurs Français (Étienne Brûlé s'y est ajouté) sont revenus du pays des Wendats; seuls le père Nicolas Viel et quelques uns de ses compagnons restent au pays pour une autre année. Le frère Gabriel Sagard-Théodat invite quelques amis Wendats à un banquet organisé au domicile des Récollets sur la rivière Saint-Charles et fait part à Champlain qu'É. Brûlé et d'autres interprètes/coueurs des bois se sont montrés peu coopératifs envers les missionnaires. É. Brûlé plus particulièrement mènerait une vie amoral et donnerait une impression déplorable du comportement des Français aux autochtones. Par contre, il a fait preuve d'une excellente habileté en tant qu'explorateur; il a visité les lacs Huron (mer Douce), Érié, Ontario (Saint-Louis) et Supérieur (Grande mer intérieure) et fait rapport de races civilisées fort

mystérieuses habitant beaucoup plus à l'ouest, près de la mer de Chine (lac Winnipeg ou peut-être bien l'océan Pacifique). Il y a cinq ans, Champlain, encore un explorateur au lieu d'être un administrateur, aurait encouragé Étienne Brûlé à continuer ses expéditions, à lui en rendre compte et lui aurait même promis de le récompenser, mais maintenant son caractère religieux s'est affirmé et amplifié, et il condamne Brûlé pour ses nombreux vices, sa mauvaise influence morale auprès des autochtones et son mauvais penchant pour les jeunes femmes. Après 16 ans de relations amicales et de confiance réciproque, Champlain met un terme définitif à leur amitié; É. Brûlé retourne chez les Wendats où il sera assassiné en 1633. En cette année 1624, la colonie perd un autre Français et Marguerite Langlois-Martin accouche d'une fille, Marguerite II, dont le parrain est Thierry Desdames.

En 1624, Champlain décide de passer en France; ses raisons sont diverses: 1) provisions, vivres, instruments, armes, munitions, nombre de colons en provenance de la mère-patrie sont insuffisants et surtout incohérents; les colons sont souvent à la merci d'un retard des navires, 2) il est grand temps de reprendre contact avec ses supérieurs 3) après toutes ces années passées dans l'action et le combat (marine, armée, voyages, études géographiques et ethnologiques, rédaction et publication d'ouvrages, etc ..), l'audace, l'énergie voire l'inspiration et l'imagination se sont volatilisés depuis qu'il occupe son poste d'administrateur sédentaire, 4) il est grand temps que son épouse, Hélène, qui s'ennuie dans la colonie et commence à perdre patience, revienne à Paris et renoue les liens avec ses parents et ami(e)s, 5) règlement d'affaires personnelles. Champlain et Hélène font leurs adieux à leurs amis de Québec le 15 août et s'embarquent à Tadoussac pour la France le 21 août 1624. Ils sont accompagnés des Récollets: Irénée Piat et Gabriel Sagard-Théodat, le frère et la servante d'Hélène, Eustache Boullé et Ysabelle Terrier, des employés et commis: de La Vigne, Goua et Joubert. La présence de l'his-

torien G. Sagard est particulièrement remarquée et intéressante ; sa description des sites, situations, événements, personnes... suggèrent l'absence relative d'enthousiasme et surtout d'émerveillement chez Champlain depuis 1622-23. E(s)mery de Caën est nommé commandant de Québec ; 51 personnes résident à Québec et neuf autres dans la colonie (à Tadoussac et au milieu des autochtones). Les voyageurs arrivent à Dieppe le 1 octobre et Champlain se rend directement à Paris pour s'installer, lui et son épouse, dans leur nouveau logis situé sur la rue de la Marche (actuelle rue de Saintonge). Il visite ensuite son patron, le duc de Montmorency, à qui il remet son rapport. Le Duc l'amène ensuite chez le Roi à qui il expose réalisations, projets, difficultés, espoirs, rêves, et autres affaires. Les anciens et nouveaux actionnaires de la *Compagnie de Montmorency* sont encore aux prises avec leurs querelles interminables et le Duc lui confie même qu'il est exacerbé par leurs incessantes disputes d'origine financière. À l'automne 1624, le duc de Montmorency est tellement ennuyé par cette situation intolérable quasi permanente qu'il vend sa charge à son neveu, Henri de Lévis, duc de Ventadour, et gouverneur du Languedoc, un mystique. Cette transaction est sujette à l'approbation du Roi ; elle lui parviendra au début de février 1625. Le 29 décembre 1624, Champlain fait don de son hacienda de La Rochelle à son bon ami de longue date, Charles Leber(t), sieur Du Carlo(t), à Brouage. Le 15 février 1625, Champlain reçoit un document du duc de Ventadour ; cet envoi contient les directives et instructions concernant la nouvelle politique coloniale : maintien des alliances et traités de paix avec les autochtones, pouvoir de faire la guerre, soumission de toutes les nations de la Nouvelle-France à l'autorité de Louis XIII, exploration territoriale, nouvel essai pour trouver le passage du Nord-Ouest vers la Chine et les Indes, administration judiciaire, implantation des colons, envoi des missionnaires et évangélisation des indigènes, émigration des ressortissants français autres que les

marchands, traitants, commis, facteurs, employés, ouvriers, ... de la Compagnie, etc ... Il s'agit d'une longue liste d'énumérations qui mettent en relief la mission complète de Champlain en Nouvelle-France à partir de 1625. Pour la première fois en plus de 20 ans d'efforts de colonisation, Champlain reçoit des félicitations et une reconnaissance officielle pour « *son intelligence, ses capacités, son habileté pratique, son expérience dans le domaine, sa diligence et ses connaissances relatives au pays...* » de la part du Duc qui lui dicte sa charge de lieutenant du vice-roi sous forme d'un sermon plutôt que d'ordres donnés à un subalterne. On aurait cru qu'une fois ces instructions en main et après réception de ces encouragements inespérés au milieu de février, Champlain se serait empressé de voir aux préparatifs d'une nouvelle expédition et d'affréter des navires, mais il n'en est rien. Les raisons de ce délai sont incertaines : vacance prolongée après un séjour de quatre ans à Québec, préoccupations relatives à ses affaires personnelles (testament, dons, vente de propriétés, nouvelle installation domiciliaire, ordre dans les finances individuelles, autres), essai renouvelé de cohabitation avec Héléne dans un environnement plus favorable que celui de l'Habitation et du Fort de Québec, travail de planification et de restructuration de la colonie commandé par le nouveau vice-roi, services plus efficaces rendus à la colonie en demeurant en France et en avisant son patron, négociation d'une meilleure collaboration entre les marchands, commis et employés de la Compagnie de Montmorency/Ventadour et les colons, sensibilisation des marchands aux inconvénients de leurs querelles intermittentes, à leurs devoirs civiques et aux opportunités commerciales, application d'une nouvelle politique religieuse dans la colonie, autres ... De son côté, le duc de Ventadour, un homme dévot, en instance de séparation avec une épouse-enfant, très impliqué dans la cause des Jésuites et en lutte sourde contre l'Édit de Nantes qui place dorénavant catholiques et huguenots sur un pied d'égalité

en tant que citoyens français, décide d'envoyer à ses propres frais cinq missionnaires Jésuites dans la colonie, les Récollets ne suffisant pas à la tâche. En 1625, sept missionnaires (six Jésuites dont les pères Jean de Brébeuf, Charles Lalemant, Enemond Massé et deux Récollets: Pierre Langoissieux et Joseph La Roche d'Aillon) font la traversée de l'Atlantique. Bien que Champlain semble, à prime abord, avoir des relations personnelles beaucoup plus amicales avec le duc de Ventadour qu'avec le duc de Montmorency, la nomination de ce dernier comme vice-roi et son affiliation avec les Jésuites n'est pas sans créer de nombreux problèmes à Champlain, les directeurs de la Compagnie, les de Caën, sont huguenots; or les huguenots qui tolèrent et occasionnellement sont les complices des Récollets, détestent les Jésuites considérés comme des extrémistes voire des fanatiques religieux tels ce François Ravailiac qui a assassiné le roi Henri IV. Champlain qui est déjà en mauvais termes avec les de Caën suite à la fusion des deux Compagnies doit redouter une aggravation du conflit personnel en tant que supporteur du Duc et des Jésuites. De fait, lorsque les Jésuites arrivent à Québec, E(s)mery de Caën, alors commandant du Fort Saint-Louis, refuse qu'ils débarquent sous prétexte qu'il n'a pas reçu l'ordre de les admettre dans la colonie et n'a pas de place pour les loger. Venant à leur rescousse, les Récollets leur offrent l'hospitalité dans leur domicile de la rivière Saint-Charles après argumentation et persuasion d'un E(s)mery de Caën réticent. En 1625, la colonie déplore la perte du missionnaire Récollet Nicolas Viel, premier martyr canadien, qui meurt noyé par les Wendats à la rivière des Prairies (Saut du Récollet) et d'un autre Français qui s'est noyé accidentellement. Cette même année, Marie-Guillemette Hébert, qui a épousé Guillaume Couillard, donne naissance à une fille, Louise, dont E(s)mery de Caën est le parrain. Vers la fin de l'été, E(s)mery de Caën et le père Joseph Le Caron passent en France laissant F. Pont-Gravé comme commandant

du Fort; à son arrivée, E. de Caën rencontre des difficultés encore plus énormes que celles de Champlain. Il fait d'abord face à la horde des anciens sociétaires qui manifestent leur mécontentement des résultats financiers de la nouvelle Compagnie, et qui portent leur grief devant le Conseil du Roi, puis au duc de Ventadour qui a ouï dire que les huguenots récitent leurs prières et chantent leurs psaumes en public (dans les navires?) le long des rivages du Saint-Laurent en contravention de son ordre d'interdiction formel. Les protestants auraient même l'audace de vouloir évangéliser certains indigènes. La guerre de religion prend alors racine dans la colonie, et Champlain sur qui les problèmes coloniaux surgissent de toutes parts ne doit pas être très satisfait de cet excès de zèle religieux de la part de son chef, mais il n'en souffle mot. Les disputes commerciales et religieuses sont portées devant le Conseil du Roi qui semble assez inertiel et ne fait rien pour changer la situation. Aussi illogique que cela puisse paraître, le Conseil royal décide que les de Caën auront encore la concession et la gestion de la Compagnie pour l'an 1626 à la seule condition d'appointer un chapelain et un capitaine catholiques sur leurs navires; un tel revirement de situation ne peut s'expliquer que par: une grande influence des de Caën au Conseil du Roi, un manque de confiance à l'égard du duc de Ventadour ou l'impossibilité de trouver un affréteur de marine marchande solvable et responsable dont le(s) propriétaire(s) soi(en)t catholique(s). En 1626, Guillaume de Caën engage un catholique, le vice-amiral Raymond de La Ralde, son gendre ou son beau-frère, comme commandant de la flotte commerciale. Le départ a lieu à Honfleur au milieu du printemps; Champlain est accompagné d'E(s)mery de Caën, des missionnaires Jésuites: Anne de La Nouë, Jean Gaufette et Philibert Noyrot, de son cher ami le père Récollet, Joseph Le Caron, de son beau-frère, Eustache Boullé, qui a finalement décidé de revenir l'assister dans la colonie, d'interprètes, de commis

et d'une cinquantaine d'ouvriers employés à l'Habitation et à la résidence Notre-Dame des Anges des Jésuites. À l'île Miscou, R. de la Ralde avertit E(s)mery de Caën et tous les autres voyageurs huguenots de s'abstenir de s'assembler pour les prières et le chant des psaumes sur le Saint-Laurent. E(s)mery de Caën obéit à ses ordres, mais les voyageurs et surtout les marins contestent sa décision, maugréent et lui font voir avec force qu'ils sont privés de leur liberté personnelle. Le commandant de La Ralde et E. de Caën se consultent; comme les huguenots constituent plus du deux tiers de l'équipage, R. de La Ralde leur accorde la permission afin d'éviter une mutinerie. Arrivé à Tadoussac au début de juin puis à Québec le 8 du mois, Champlain est chaleureusement accueilli par son vieil ami, F. Pont-Gravé, et sauf lui-même, les résidents sont en bonne santé, mais les vivres se font rares, et un des ouvriers de Jésuites est décédé de la jaunisse. À Québec, l'Habitation est dans un état lamentable. Champlain fait reconstruire le Fort Saint-Louis en l'agrandissant et en le fortifiant mieux que l'ancien. Ayant trouvé l'Habitation dans une situation critique faute de vivres, il s'attache à développer l'agriculture locale, crée une étable pour le bétail et deux corps de logis pour les vachers à Cap Tourmente où Foucher et quelques dix autres personnes dont Nicolas Pivert, son épouse et sa nièce, résideront en permanence. De leur côté, les Jésuites ont presque terminé de construire leur domicile et leur chapelle situés sur la rivière Saint-Charles à droite du ruisseau Lairé, à proximité de l'ancien Fort Jacques Cartier, auxquels ils donnent le même nom (Notre-Dame des Anges) que ceux des Récollets qui ont dédié leur chapelle à Saint-Charles, en l'honneur de Charles de Bouës, grand vicaire de Pontoise, et insigne bienfaiteur de leur communauté coloniale. D'abord soupçonneux à l'égard des Jésuites, vraisemblablement à cause de ses différends avec le père Coton en 1609, Champlain se libère vite de sa méfiance en observant l'ardeur, l'habileté et la motivation que les Jésuites

et leurs employés mettent au travail. La foire commerciale a lieu sans incident majeur et est très profitable; les Iroquois en guerre contre les Mohicans (Loups) du centre des états de New York et du Vermont et qui habitent le territoire entre celui des Mohawks vindicatifs au nord et des tribus paisibles Cuttyhunk et Manhattes au sud, y sont venus en grand nombre. Le traité de paix ratifié avec l'appui de Champlain en 1622 est maintenu.

Les Français ne sont plus les seuls installés au-dessus du 40^{ème} parallèle nord depuis 1616; les Hollandais ont fondé Fort Orange (Albany) en 1624 sur la rivière des Hautes Montagnes (Hudson) en pays Mohican, puis Fort New Amsterdam (New York City) à l'embouchure de la rivière Hudson en 1626. Les Anglais ont un établissement en Virginie depuis 1607; en 1620, ils fondent une ville à Port Saint-Louis qui devient Plymouth, et leurs corsaires ne cessent d'harceler les Français en Acadie à partir de 1613. En 1626, six Hollandais sous le commandement de David Van Krieckebecck de Fort Orange prennent part à une expédition des Mohicans contre les Mohawks. Ces derniers sont vainqueurs et le commandant ainsi que trois de ses hommes sont tués. Le 10 août, Guillemette Hébert-Couillard donne naissance à une seconde fille: Marguerite; Champlain est le parrain et Marguerite, la conjointe d'Abraham Martin, la marraine. Pont-Gravé retourne en France vers la fin d'août, et a peu près au même moment, Champlain inspecte les provisions et prend note de la faible quantité de vivres reçus de France. Il apprend aussi de R. de La Ralde qu'une épidémie de scorbut a sévi à l'île Miscou l'année précédente, et il y a de bonnes chances qu'elle se répande à l'Habitation au cours de l'hiver 1626-27. Cet hiver s'annonce difficile pour les 55 personnes qui résideront à Québec et les quelques vingt autres décimées dans le reste de la colonie. Fort heureusement, Champlain conserve ses amis chez les Montagnais et les maigres rations alimentaires à l'Habitation sont partiellement renflouées grâce aux présents de quelques originaux;

Champlain espère que les navires reviendront de France tôt dans la saison. En janvier 1627, son fidèle ami, Louis Hébert, procureur du Roi dans la colonie, premier chef de famille résident et premier agriculteur, meurt suite à une mauvaise chute sur la glace; Champlain fait son éloge à l'occasion des funérailles. Au cours de l'hiver, les Mohicans, alliés des Néerlandais, sollicitent l'alliance des Algonquins et des Montagnais contre les Mohawks pour reprendre la guerre, ce à quoi Champlain s'oppose, tentant mordicus à conserver le traité de paix de 1622 intact avec les Iroquois. Il préfère la paix, qui assure la liberté du trafic commercial, à une victoire incertaine mais, à son insu, un groupe de Montagnais se rend quand même rencontrer les Hollandais. Au reste, la faiblesse des Français, tant en nombre de soldats potentiels qu'en armes, ne lui permet pas de fournir un appui militaire sérieux aux alliés. En plus de vouloir assurer la sécurité de la petite colonie, Champlain entrevoit sans doute aussi un danger pour la traite des fourrures; si les Mohawks sont défaits par les Mohicans, les Algonquins et les Montagnais placés sous l'influence française se trouveront en contact direct avec les Mohicans et voudront fréquenter les comptoirs hollandais concurrents. Les Montagnais sont divisés; certains sont d'avis qu'il faut éviter cette guerre tandis que d'autres ne craignent pas de briser le traité de paix avec les Iroquois et de supporter les Mohicans. Mahigan Aticq (Loup-Cerf), qui a changé de nom (ex-Miristou) et est devenu chef en 1622 grâce au soutien de Champlain, essaie de convaincre les Montagnais de ne pas entreprendre la guerre contre les Mohawks, mais un des assassins des Français en 1616, dénommé « *Le Reconcilié* », qui est en mauvais termes avec les Français et Champlain en particulier a reçu des présents des ambassadeurs des Mohicans et convaincu plusieurs de ses compagnons de soutenir les Mohicans contre les Iroquois sans avertir et consulter Champlain. Mahigan Aticq exhorte Champlain d'envoyer un émissaire en toute dili-

gence à Trois-Rivières afin d'éviter que les Algonquins ne partent sur le sentier de la guerre. Le 9 mai 1627, Champlain délègue sur le champ Eustache Boullé, son homme de confiance, et Mahigan Aticq pour les persuader de respecter le traité de paix. E. Boullé réussit dans sa mission de paix, mais un petit groupe de jeunes têtes chaudes décide de passer outre, font un raid au pays des Mohawks au mois de juin, en tuent quelques uns et en prennent d'autres en otage. Les prisonniers ramenés sont torturés et la nouvelle de cette attaque surprise se répand comme une traînée de poudre tant chez les Algonquins que chez les Iroquois. Champlain en a vent et se rend immédiatement à la rivière des Iroquois (Richelieu) afin de stopper toute autre escarmouche du genre; il décide d'envoyer, le 24 juillet, une délégation constituée des deux assassins Montagnais de 1616 et d'un bagnard français, Pierre Magnan. Le choix de si piètres ambassadeurs suggère fortement le peu d'espoir de négocier et de rétablir la paix. Arrivés tout près du premier village Mohawk, les délégués sont fait prisonniers, torturés puis massacrés par un groupe de Tsonnontouans (Seneca) en visite de passage chez les Mohawks; cette aventure clôt la période de cinq ans de paix conclue avec la Confédération iroquoise en 1622. Désormais, la guerre reprend, limitée le plus souvent par des escarmouches. Revenu à Québec le lendemain, Champlain est chaleureusement accueilli par Pont-Gravé qui a débarqué le 17 du mois et qui est accompagné de son petit fils, François Godet des Maretz (Des Marais), et d'une dizaine d'ouvriers et d'employés dont deux méritent une mention spéciale: le chirurgien Robert Giffard et Guillaume Hubou. Cette année-là, le 21 juin plus exactement, Hélène, fille d'Abraham Martin, un colon que Champlain a en estime, est baptisée et il en est le parrain. Champlain apprend alors que la France est en guerre avec l'Angleterre à laquelle sont alliés des Rochelais ouvertement révoltés depuis 1626 contre l'autorité de Louis XIII. En 1627, pendant qu'il mène le siège de La Rochelle,

le Cardinal duc de Richelieu interdit aux huguenots de s'établir en Nouvelle-France. Cette mesure est fâcheuse pour l'avenir de la colonie, car la révocation de l'Édit de Nantes aurait pu y drainer la population française qui lui manquait. Toutefois, elle est de nature opportune et sécuritaire; si La Rochelle, en plein cœur de la France, peut se révolter, il y a à craindre d'une colonie lointaine dominée par les huguenots. Dans la colonie, les mauvaises nouvelles s'accumulent: 1) un des navires envoyés par Guillaume de Caën informe Champlain qu'un vaisseau anglais se dirige vers Québec avec l'objectif d'attaquer le Fort, 2) la rumeur se confirme lorsque les Jésuites apprennent que le navire affrété aux de Caën par le père Philibert Noyrot amenant provisions et ouvriers pour leur domicile de Notre-Dame des Anges a été saisi en mer par les Anglais, 3) la moitié du bétail à bord d'un autre navire de provisions se rendant à Tadoussac et destiné à l'Habitation meurt en mer, 4) les vivres, provisions, armes et commodités envoyés de France sont nettement insuffisants, 5) Champlain est visiblement à couteau tiré avec les commis, facteurs et autres employés de la Compagnie de Montmorency/Ventadour, 6) le 20 septembre 1627, la colonie n'est pas seulement menacée par les Anglais, mais davantage par les Mohawks qui sont aux portes de Trois-Rivières, 7) le 5 octobre, un autochtone allié assassine deux autres Français, Dumoulin et Louis, à proximité de La Canardière et les Montagnais essaient infructueusement de mettre le blâme sur les Iroquois, 8) au milieu de l'hiver 1627-28, la famine sévit chez les Montagnais, et 9) un rationnement sévère des vivres doit être appliqué pour les résidents de Québec. En revanche, la traite des pelleteries sous la direction d'E(s)mery de Caën s'avère la plus profitable de toutes celles antérieures. Champlain fait face à ces grandes difficultés avec calme, discernement, prudence et fermeté. D'abord, les navires anglais n'atteignent pas Québec, le sous-trayant au plus grave danger. Ensuite, les maraudeurs Iroquois ne remontent pas le fleuve plus loin

que Trois-Rivières, assurant ainsi la sécurité de l'établissement au moins à court terme. Les Jésuites décident de faire passer en France avec E(s)mery de Caën tout leur personnel (missionnaires, ouvriers et employés) sauf les pères Enemond Massé et Anne de La Nouë et six ouvriers, le père Jean de Brébeuf est resté au pays des Wendats. En brouille avec les commis pour des raisons commerciales ou religieuses, Champlain ne peut apparemment intercéder en faveur des Jésuites qui paient au prix fort les denrées achetées au comptoir de la Compagnie. L'assassinat des deux Français constitue son plus gros dilemme: comment trouver le ou les coupables? Quelle politique judiciaire adopter? Quel châtiment appliquer? Comment faire cesser le vent de panique et de peur qui souffle sur l'établissement?, etc... D'abord, les chefs Montagnais protestent et maintiennent ne pas connaître le(s) coupables(s), puis après multiples pressions, ils lui amènent un suspect, ennemi notoire des Français, et trois jeunes coupables potentiels dont l'un est le fils de son fidèle ami, le sagamo Mahigan Aticq, ce qui complique la situation et la procédure judiciaire anticipée. Champlain décide de les garder en otage, mais l'énigme des meurtres demeure irrésolue. À la fin de la saison estivale, la population est restée stagnante; 55 colons demeurent à Québec et une quinzaine d'autres à Tadoussac, Trois-Rivières et en Huronie alors que les Hollandais à la rivière Hudson comptent plus de 200 personnes et les Anglais de la Virginie au-delà de 2 500. En fin janvier 1628, une trentaine de Montagnais réduits à la famine frappent à la porte du Fort, et Champlain, cœur généreux et charitable, leur donne de la nourriture même si les résidents sont eux-mêmes soumis au rationnement et si la méfiance envers la Montagnais s'est ancrée dans la population blanche. Sans doute un peu honteux et mal à l'aise suite à l'évènement malheureux de l'automne 1627, les autochtones se voient contraints d'offrir en retour des présents à Champlain; comme ils sont complètement dépourvus en cette extrême

période de disette, ils n'ont rien d'autre à lui donner que quelques personnes sélectionnées parmi les leurs, en l'occurrence trois jeunes filles dont l'âge s'échelonne entre 12 et 15 ans. Ce présent pour le moins inusuel provoque certaines oppositions : F. Pont-Gravé et plusieurs commis s'objectent et arguent que ces trois personnes additionnelles à l'Habitation représenteront trois autres bouches à nourrir alors que les vivres sont insuffisants pour les résidents actuels. D'autres personnes bien pensantes opinent que la présence des trois jeunes filles occasionnent des dangers d'ordre moral et des difficultés disciplinaires supplémentaires en rapport avec les jeunes hommes de l'établissement français. Champlain tranche en affirmant qu'il les prend à sa charge personnelle et qu'il veillera lui-même à leur éducation tant civique que religieuse. Bien que fondée sur la charité chrétienne, la décision prise par Champlain assure d'une part la paix avec les autochtones et la sécurité de la petite colonie alors fort inquiète, règle, du moins temporairement, le problème aigu des assassinats des Français et ouvre la voie à l'évangélisation des Montagnais de par l'exemple de conversion des jeunes autochtones. De fait, au début d'avril, le père Joseph Le Caron baptise Mecabou, dénommé Martin le Français, le père d'une des jeunes filles donnée en cadeau à Champlain ; cet autochtone tombé gravement malade semble être le premier Montagnais qui se soit converti au christianisme. Les décisions de Champlain, caractéristiques d'un homme d'action, ont donc des conséquences d'ordre pratique. Au printemps 1628, Champlain fait face à deux problèmes tout aussi sérieux : l'extrême rareté des vivres et l'obligation d'adopter une politique de rationnement encore plus sévère qui irrite les résidents, et la hantise d'une occupation anglaise suite à la guerre entre la France et l'Angleterre. En fin avril, Champlain apprend la nouvelle (apparemment fausse) par la voix d'autochtones venus à Québec que Mahigan Aticq (ex-Miristou), ce chef Montagnais et ami de longue date a été tué

par des Algonquins ; une fois de plus la Grande Alliance pourrait être en danger. Puis le 10 mai, Erouachy, dénommé la Fourrière, chef des Montagnais de Tadoussac, se rend à Québec pour annoncer à Champlain que ce sont les Iroquois et non les Algonquins qui ont assassiné Mahigan Aticq et quelques uns de ses hommes. Erouachy désire entreprendre la guerre contre les Iroquois et entraîner Champlain avec lui ; Champlain, pour qui Erouachy est suspect, ne se laisse pas prendre au piège et le renvoie après l'avoir traité de façon diplomatique. Erouachy est tenace ; il revient à Québec le 18 juin pour annoncer à Champlain qu'à son étonnement aucun navire français n'est encore arrivé sur le Saint-Laurent, son but inavoué étant d'inquiéter Champlain et de le forcer à assister les Montagnais dans une guerre contre les Iroquois. La visite impromptue d'Erouachy et l'épuisement des quelques vivres résiduels rappellent amèrement à Champlain la triste réalité de la situation de la colonie et la nécessité de passer à l'action. La première décision de Champlain en ce sens consiste à envoyer un groupe de colons au comptoir naval du vice-amiral Raymond de La Ralde à l'île Miscou. Pour ce faire, une pinasse est requise ; or, il n'y en a aucune à Québec en 1628. Champlain demande à Guillaume Couillard de Lespinay, le gendre de Louis Hébert, d'en construire une avec l'aide des ouvriers de l'Habitation ; lorsqu'il l'exhorte à commander cette pinasse à Tadoussac puis à Gaspé, Couillard refuse net en faisant appel à toutes sortes d'excuses, dont la peur des autochtones et sa volonté de ne pas abandonner sa famille. En dépit des reproches de Champlain et d'un essai de persuasion de son beau-frère, Eustache Boullé, G. Couillard demeure immuable. Il est intrigant de constater que Champlain n'a pas recours aux services de F. Pont-Gravé pour cette opération. Peut-être ce dernier est-il encore malade ou encore a-t-il aussi refusé l'invitation. Pendant que cette affaire stagne, deux vachers de Cap Tourmente arrivent à Québec le 9 juillet et apprennent à Champlain que cinq ou

six navires français sous le commandement du capitaine Jacques Michel de Dieppe mouillent à Tadoussac et que ses marins se sont saisis d'un vaisseau basque faisant la traite à l'Île Percée (Rocher Percé). La guerre entre l'Angleterre et la France, on l'a déjà vu, suscite des doutes dans l'esprit de Champlain: 1) les Français n'ont jamais envoyé une flottille aussi considérable pour la traite des pelleteries, 2) le capitaine Jacques Michel qu'il connaît est un pilote de pinasse et non un capitaine de renom susceptible de commander une flottille aussi importante, 3) le capitaine Michel est de Dieppe, une ville habitée par un grand nombre de huguenots et sympathique à la cause de La Rochelle, l'alliée de l'Angleterre. Devant ces arguments, Champlain est fort méfiant; il ordonne à un des interprètes d'origine grecque de se déguiser en Amérindien et de se rendre à Tadoussac en compagnie de deux Montagnais afin de vérifier la nationalité de l'équipage. Chemin faisant aux environs de Cap Tourmente, ils rencontrent Foucher qui est blessé et s'est échappé après avoir été fait prisonnier par les Anglais avec Nicolas Pivert, son épouse Marguerite Lesage, leur nièce et deux autres hommes. Des Anglais accompagnés du capitaine Jacques Michel ont jeté l'ancre à la ferme de Cap Tourmente, certains des hommes débarqués sont de Français venus à Québec l'année précédente avec le commandant Raymond de La Ralde. Les nouveaux arrivants font croire à Foucher qu'ils sont envoyés par le Cardinal duc de Richelieu et le sieur Claude de Roquemont; pendant qu'ils expliquent le présumé but de leur visite, les Anglais débarquent, encerclent la ferme, tuent le bétail et incendient les bâtiments. Foucher croit comprendre que les Anglais se sont déjà emparés du comptoir naval du commandant Raymond de La Ralde à l'île Miscou, d'une flottille de navires marchands français dans l'estuaire, du comptoir de fourrures de Tadoussac, et d'un vaisseau de provisions se dirigeant vers ce port. Leur prochaine cible est le Fort Saint-Louis. Le 10 juillet, une barque pontée se

dirige vers la rivière Saint-Charles; elle transporte Nicolas Pivert, son épouse et sa nièce, et est commandée par quelques uns des marins basques capturés par les Anglais aux environs de Gaspé; un des six Basques a pour mission de remettre à Champlain une lettre de la part du vice-amiral David Kirke. Champlain reçoit cordialement ses hôtes, lit à haute voix en présence de F. Pont-Gravé, d'Eustache Boullé et d'autres responsables de l'Habitation le contenu du message qui le somme de rendre le Fort. Il rédige une réponse tout aussi courtoise que l'envoi de D. Kirke qu'il remet à l'émissaire basque. Il n'y a aucun moyen de résister, mais Champlain peut encore espérer l'arrivée de renforts de la France à cette période de l'année. Alors Champlain bluffe; il refuse diplomatiquement mais fièrement de capituler, assurant qu'il est bien ravitaillé et qu'il est en mesure de riposter si on l'attaque. Les trois frères Kirke convaincus que les colons sont à court de vivres demeurent hésitants, confus et intimidés; ils s'éloignent de Québec et Tadoussac, mais continuent de bloquer l'estuaire du Saint-Laurent. Après le départ des frères Kirke de Québec, arrive une chaloupe avec une lettre du roi Louis XIII avisant Champlain du remplacement de la *Compagnie de Montmorency/Ventadour* par une nouvelle Compagnie et de l'envoi de la flotte de Claude de Roquemont. La résignation du duc de Ventadour et la fusion du bureau du vice-Roi de la Nouvelle-France et de la surintendance générale de la navigation et du commerce par le Cardinal duc de Richelieu qui en devient le maître d'œuvre sont à la base même de la nouvelle Compagnie (*des Cent-Associés*). Le siège de La Rochelle terminé, Richelieu pense à la Nouvelle-France, un peu trop tard cependant et en 1628, il envoie une expédition y amenant colons et vivres. À la mi-juillet, la flotte du Sieur de Roquemont partie de Dieppe le 3 mai et constituée de quatre navires avec 200 colons à bord arrive dans la baie de Gaspé; les Micmacs l'avertissent de la présence des six navires anglais à Tadoussac. Soit qu'il ait

manqué de discernement, soit qu'il se soit fait prendre par surprise, de Roquemont attaque le frères Kirke et se fait battre au lieu d'essayer avant tout de ravitailler Québec. Claude de Roquemont avait envoyé de Gaspé en direction de Québec une patache avec quelques hommes commandée par Thierry Desdames. Après avoir louvoyé dans le Saint-Laurent pour se soustraire aux regards des Kirke, Desdames parvient à destination, avertit Champlain de la venue prochaine des vaisseaux du sieur de Roquemont et fait même mention de la canonnade entendue à proximité de Gaspé; au lieu de se renseigner sur la nature et l'issue du combat, Desdames file directement vers Québec sans avoir vérifié la véracité de ses déclarations. Une quinzaine de jours plus tard, Champlain apprend la nouvelle de la défaite de Claude de Roquemont et l'exil des voyageurs en Angleterre avant leur rapatriement en France. C'est dès lors la disette sans espoir à l'Habitation et en désespoir de cause, Champlain peste contre la trahison de Jacques Michel, le manque de prudence du courageux sieur Claude de Roquemont, l'insouciance de Thierry Desdames, et vitupère à nouveau contre les Compagnies qui ont entravé l'agriculture et sont partiellement responsables de l'état lamentable où la colonie se situe en fin d'année 1628. Assez bizarrement, Champlain ne blâme pas le Conseil royal ou le gouvernement même si la quatrième et dernière lettre du roi datée du 27 avril, qui lui est parvenue vers la fin de la saison estivale, est loin d'être amicale et élogieuse à son égard. Au cours de l'hiver 1628-29, quelques 75 Français résident à l'Habitation: Champlain garde avec lui ses deux jeunes filles amérindiennes mais fait relâcher tous les prisonniers Montagnais (à l'exception du fils d'Erouachy) au grand plaisir des chefs Montagnais. Durant cet hiver, le rationnement des vivres est extrême et Champlain arrive de peines et de misères à nourrir tout son monde avec les produits des récoltes estivales des colons ainsi que des Récollets et des Jésuites, la cueillette des racines de plantes sauvages, la pêche et l'achat

a coût fort de 1200 anguilles séchées des Montagnais. Un Récollet, le frère Gervais Mohier, et un Jésuite, le père Anne de La Nouë, sont particulièrement débrouillards, l'un pour le jardinage et l'autre pour la pêche. En dépit de toutes ces vicissitudes, la vie continue dans la colonie et Champlain y prend une part active; le 16 mai, un troisième mariage y est célébré; Marie Rollet épouse, en secondes noces, Guillaume Hubou; Champlain et un employé de la Compagnie, Olivier Le Tardif, sont les témoins. Le 18 mai, il assiste au baptême de Louis Couillard, fils de Guillaume, et dont les parrain et marraine sont Guillaume Hubou et l'épouse de Pierre Desportes. En mai 1629, les vivres étant pratiquement épuisés, Champlain doit prendre une décision importante concernant l'avenir des colons. Si aucun navire n'arrive de France avant la fin de juin, il enverra un premier contingent d'une vingtaine de colons à l'île Miscou, près de Gaspé, dans le but de persuader des pêcheurs français de la rapatrier en France moyennant paiement en fourrures apportées du comptoir de l'Habitation. Toujours d'une grande prudence et prévoyance, Champlain envisage d'autres alternatives; le 16 mai, il envoie un ou deux émissaires à toutes les nations autochtones de la Nouvelle-France: Abénaquis, Algonquins, Attiquamègues, Etchemins, Wendats, Mohicans, Montagnais, et même les Iroquois auxquels il offre encore une fois de faire la paix. Il espère que grâce à ses nombreuses relations personnelles amicales, certaines des tribus autochtones consentiront à héberger chez eux de façon temporaire quelques-uns des colons de l'Habitation de Québec et de Tadoussac. Le 17 mai, Champlain envoie une barque pontée commandée par Thierry Desdames avec quelques six marins à bord en direction de l'île Miscou afin d'établir les contacts préliminaires pour cette opération délicate. Le 20 mai, une vingtaine de robustes gaillards Montagnais de Tadoussac arrivent à Québec. Ces jeunes autochtones, à la fois braves et téméraires, ont décidé d'aller combattre

les Iroquois dans leur pays. Ils invitent Champlain et ses hommes à faire partie de l'expédition militaire; Champlain est fortement tenté par cette aventure qui lui offre une autre alternative de ravitaillement des résidents de Québec et Tadoussac. Cette fois-ci, le motif de la guerre ne serait pas tellement l'assistance apportée aux autochtones alliés que le besoin ou la nécessité de piller les bourgades Mohawks et d'apporter les approvisionnements alimentaires saisis à Québec. Champlain hésite puis se refuse à cette aventure, d'abord parce qu'il espère toujours faire la paix avec les Iroquois, ensuite parce qu'il n'a guère confiance en cette expédition improvisée et enfin parce qu'une agression du genre risque de compromettre la sécurité des résidents français qui sont déjà en très mauvaise posture, étouffé par la disette et menacé par les Anglais sur le Saint-Laurent et les Hollandais de l'état de New York à travers les terres. Le 30 mai, les émissaires français envoyés chez les Algonquins reviennent à Québec les mains vides; qui plus est, ils ont appris qu'Algonquins et Hurons sont en discorde, des nouvelles peu sécurisantes pour la colonie déjà fort éprouvée. Le 6 juin, Champlain apprend que des Mohawks rôdent jusqu'à Trois-Rivières, ce qui a pour effet de terroriser les résidents de Québec. Le 11 juin, les émissaires français envoyés par Champlain le 30 mai à Pont-Gravé en poste à Tadoussac reviennent bredouilles à leur tour; aucun navire de ravitaillement français n'est en vue. Le début de juin apporte la première bonne nouvelle depuis belle lurette; Thierry Desdames et ses six hommes sont revenus de Gaspé et ils informent Champlain de la présence de huit navires anglais qui sillonnent les côtes de l'Acadie mais ne semblent pas vouloir se diriger vers le Saint-Laurent. Il ne reste qu'à espérer qu'ils ne pénétreront pas dans le fleuve Saint-Laurent. Une seconde bonne nouvelle arrive à Québec avec le retour des émissaires envoyés chez les Canadiens, les Montagnais de la Côte-Nord. Leur sagamo, Juan Chou, un bon ami de Pont-Gravé, accepte d'héberger ce dernier

et un nombre de ses amis et ajoute qu'il en sera très honoré. Au début de juillet, Erouachy revient à la charge une seconde fois en l'espace de deux mois pour demander la libération du prisonnier. Au lieu de refuser comme il l'a fait à plusieurs occasions au cours des 14 derniers mois, Champlain consent à négocier cette affaire d'une part pour éliminer une bouche supplémentaire à nourrir et pour tirer des avantages matériels en faveur des résidents. Astucieux voire rusé, Champlain ne consent à négocier l'affaire qu'avec son ami, le capitaine Chomina, à qui il pose six conditions dont trois essentielles: i) prêt de canots et de guides pour aller au pays des Abénakis (en septembre 1629) afin d'acheter une quantité de maïs pour la survie de l'établissement, ii) troc d'un nombre fixé d'anguilles fumées au durant la saison de pêche (octobre-novembre 1629) avec les Montagnais moyennant un quota de fourrures, iii) obligation d'Erouachy de continuer à chercher le vrai assassin de 1627. Chomina et ses supporters s'offrent de plus à combattre les Anglais aux côtés des Français advenant une confrontation. En dépit de l'aide matérielle des Montagnais, la petite colonie est acculée à la famine et Champlain qui n'entrevoit plus l'arrivée des navires à cette date tardive se prépare à évacuer les résidents dans les plus brefs délais et à mettre un terme à la colonie. Le 26 juin, Champlain a déjà envoyé sur une pinasse réparée pour l'occasion et commandée par son beau-frère, Eustache Boullé, quelques 30 des 75 colons en direction de Gaspé. Puis le 15 juillet, alors que tout espoir semble perdu pour les 45 résidents restants, les émissaires français qui se sont rendus en Acadie reviennent avec une excellente nouvelle; les Etchemins de la rivière Qui_ni_be_quy (Kennebec) demeurés de grand admirateurs de Champlain depuis son passage en 1604-07 lui offrent l'hospitalité ainsi qu'aux résidents restants de Québec et de Tadoussac. Malheureusement, cette bonne nouvelle arrive un peu tard, l'offre généreuse restant en suspens faute d'embarcations pour s'y rendre.

Enfin, le 17 juillet, la vingtaine d'émissaires accompagnés de deux pères Jésuites, Jean de Brébeuf et Enemond Massé, qui ont fait le voyage au pays des Wendats à la recherche d'un refuge temporaire reviennent à Québec avec une maigre récolte de maïs et de pois; déçus et fâchés de l'exode massif des missionnaires au cours des deux dernières années les Wendats ont refusé l'hospitalité aux Français. Il semble bien que les missionnaires ne soient pas parvenus à établir des liens d'amitié aussi solides que ceux de Champlain depuis son passage en 1615-16. Ces ambassadeurs auraient dû arriver quelques jours plus tard, car le 19 juillet, La Nasse, un Montagnais à la solde des Français, annonce à Champlain alors presque seul au Fort Saint-Louis que les Anglais sont arrivés à Tadoussac. Son serviteur, La Crieite, accompagné des deux jeunes filles amérindiennes de Champlain et d'un groupe de colons sont partis au loin dans la forêt à la recherche de racines tandis que plusieurs de leurs compagnons sont allés à la pêche. Face à l'urgence, Champlain consulte rapidement ses meilleurs amis, les pères Récollets, Joseph Le Caron et Joseph de La Roche d'Aillon, et les Jésuites, Anne de La Nouë et Jean de Brébeuf, à leur domicile respectif de Notre-Dame des Anges en l'absence de la majorité des habitants, commis, employés et interprètes occupés en dehors du fort. Sans approvisionnements, vivres, armes, munitions, ni espoir de l'arrivée de vaisseaux de ravitaillement en provenance de France, on décide d'un commun accord que la seule alternative est de se rendre. Le jour même, trois navires battant pavillon anglais pénètrent dans le chenal à l'ouest de l'île d'Orléans et bientôt un officier anglais porteur d'un drapeau blanc débarque sur la grève et escalade le sentier abrupt conduisant au Fort Saint-Louis. Champlain fait hisser un drapeau blanc sur le toit du Fort et recoit courtoisement l'officier qui lui remet une lettre signée par Louis et Thomas Kirke exigeant la reddition de l'Habitation et du Fort. Champlain désire interroger l'officier anglais, mais ce dernier

ne parle pas Français et Champlain ne comprend pas l'Anglais. L'officier semble fort cultivé et parle Latin; l'interrogatoire se fait donc par personne interposée, le père Récollet Joseph de La Roche d'Aillon servant d'interprète. Après avoir fait lecture à voie haute aux Récollets, Jésuites et principaux notables de la place, Champlain rédige une lettre aux frères Kirke dans laquelle il consent à se rendre sous certaines conditions qui seront dictées plus tard. Champlain et ses conseillers rédigent immédiatement les conditions de la capitulation: rapatriement des résidents et tous leurs biens moyennant paiement en pelleteries, permission spéciale d'amener ses fillettes, Espérance et Charité, en France. Le 20 juillet, les frères Kirke lui répondent qu'ils n'ont pas de vaisseau disponible pour les conduire directement en France, mais qu'ils les amèneront d'abord en Angleterre puis de là en France. Les résidents peuvent prendre avec eux tous leurs effets personnels, mais les pelleteries au comptoir appartenant aux commis, agents, facteurs et employés sont confisquées; finalement, les fillettes autochtones ne peuvent se rendre outre-mer. Les frères Kirke occupent Québec le 20 juillet mais le font avec tact par déférence et respect envers Champlain et Pont-Gravé dont la notoriété n'a pu échapper aux Kirke qui ont passé leur jeunesse à Dieppe. Louis Kirke a de grands égards pour Champlain et lui permet même d'amener à Tadoussac ses deux petites filles adoptives même si une des clauses de l'acte de capitulation lui a enlevé tout espoir de les conduire en France. Bien plus, aux Hubou, Couillard, Desportes, Martin et Pivert, qui s'attendent à une saisie de leurs fermes, il offre de rester à Québec avec de conditions plus alléchantes que celles données par la Compagnie de Montmorency/Ventadour. Le chirurgien Adrien Duchesne et son épouse, quelques interprètes dont Thomas Godefroy, Jacques Hertel, Jean Nicolet et François Marguerie ainsi qu'un certain nombre de commis décident aussi de rester à Québec. Les Hébert, Hubou et Couillard qui désirent récolter

le fruit de leur labeur consultent Champlain qui les incite à rester, du moins temporairement, en espérant le retour de celle-ci dans le giron de la France. Toutefois, Champlain lui-même n'a pas intérêt à séjourner en un endroit où l'ennemi glorieux lui réserve un spectacle humiliant, une vie insupportable où les jours lui semblent des mois ; il demande donc à Lewis Kirke de le conduire à Tadoussac. La requête accordée, Champlain fait prisonnier quitte Québec avec ses deux fillettes le 24 juillet ; le lendemain, aux environs de La Malbaie, un voilier français commandé par Emery de Caën se dirigeant vers Québec pour y recueillir les pelleteries de la Compagnie au nom de son oncle Guillaume tente de fuir à l'approche du navire de Kirke. Un combat s'engage entre les marins d'E(s)mery de Caën et de Louis Kirke et au cours d'évènements rocambolesques, le vaisseau du commandant de Caën est capturé et Lewis Kirke ramène à Tadoussac sa prise : navire, commandant, équipage, approvisionnements et pelleteries. À Tadoussac, Champlain est reçu courtoisement par le vice-amiral David Kirke, le frère aîné de la famille ; il ne semble pas surpris d'y rencontrer le capitaine Jacques Michel, un Huguenot servant d'infirmateur/espion aux Anglais, mais il est fort attristé d'y voir les interprètes Étienne Brûlé et Nicolas Marsolet accompagnés des traites J. Le Baillif et Pierre Reye, tous deux employés de la Compagnie au comptoir de Québec et que Champlain sait être de vilains sujets, perfides, méchants, vicieux et voleurs. Étienne Brûlé que Champlain a rayé de la liste de ses amis en 1624 est descendu du pays des Wendats au printemps 1629 pour se réfugier à Tadoussac sous l'étendard des Anglais qui le rémunèrent pour son allégeance. Nicolas Marsolet est revenu du pays des Algonquins de la rivière Ottawa vers la fin du printemps 1629 et il se rend à Tadoussac pour faire la traite des fourrures. Il prétexte que le vice-amiral Kirke l'a pris de force ; les Kirke auraient eu recours à ses services d'interprète pour leurs fins de spéculations

commerciales. Cette quintuple trahison est extrêmement sensible au cœur de Champlain qui ne récolte que de l'ingratitude après les avoir comblés de faveurs ; cependant, leur conduite, si blâmable soit-elle, n'a guère de conséquences et n'est pas responsable de la perte de la colonie. La séjour de Champlain à Tadoussac est marqué d'un grand nombre d'incidents, le fanatisme religieux et le patriotisme national ayant une superbe occasion de se faire valoir, et souvent de la pire façon, au sein de cette petite communauté de catholiques et de Huguenots, d'Anglais et de Français. Tolérant et respectueux du droit d'autrui, Champlain plane au-dessus de ces querelles de clocher ; toutefois, l'affaire « Marsolet » le préoccupe au plus haut point. David Kirke convoque tous les capitaines de vaisseaux et Champlain a un grand dîner en plein air ; à la fin du repas, il remet à Champlain une lettre de Marsolet, l'informant que les sagemos, réunis en conseil à Trois-Rivières, ont décidé de ne pas laisser passer en France Espérance et Charité. Louis Kirke lui ayant redonné espoir de les garder avec lui, Champlain est furieux contre le traite Marsolet qui se venge des accusations de trahison et il emploie toutes sortes d'astuces pour arriver à ses fins, laissant même planer des soupçons d'immoralité sur la conduite de Nicolas Marsolet. Sans doute irrité par toute cette affaire, David Kirke décide que les filles adoptives de Champlain n'émigreront pas de la Nouvelle-France ; Champlain demande alors aux familles Hubou/Hébert et Couillard de les prendre en charge. Le séjour des Français à Tadoussac dure plusieurs semaines, les Kirke étant occupés à des voyages, aux dispositions à prendre dans la nouvelle colonie anglaise, à la traite des pelleteries, aux avantages futurs à tirer du pays, à la perspective d'y amener des colons, au mode de fructification des richesses naturelles, etc.... Pendant ce séjour prolongé, le vice-amiral Kirke et Champlain se livrent au plaisir de la chasse ; ils tuent plus de 20 000 alouettes pluviers, bécassines, courlieux et autres oiseaux sauvages. En

l'absence de guerre armée, Français comme Anglais ou autres colonisateurs européens transposent leur violence sur la faune sauvage et l'environnement. Il est intéressant de noter le respect amical voire la complicité qui se tresse entre Champlain d'une part et Lewis et David Kirke d'autre part. Nulle part, Champlain ne fait allusion à Emery de Caën qui est censé être venu à Québec pour le ravitaillement de l'Habitation; on peut facilement imaginer que la méfiance, l'incompréhension et la haine des deux hommes persistent en dépit des événements malheureux qui ont frappé la colonie et leurs propres intérêts. Le 14 septembre, la flotte anglaise lève l'ancre à Tadoussac emportant Champlain, son domestique, La Crette, E(s)mery de Caën, François Pont-Gravé, Robert Giffard, médecin, tous les Récollets et les Jésuites, et le deux tiers des commis, interprètes, employés, ouvriers, serviteurs et agriculteurs. Il ne reste alors qu'une vingtaine de Français avec les Anglais à Québec; il s'agit surtout de familles d'agriculteurs et leurs domestiques et quelques commis. Le 20 octobre, la flotte fait relâche à Plymouth où les Kirke apprennent, à leur grand désappointement, que la paix conclue le 24 avril 1629 à Suse, trois mois avant la reddition de Québec, et a été ratifiée le 16 septembre; ainsi donc Emery de Caën et son lieutenant, Lepinay, qui s'étaient efforcés d'annoncer cette nouvelle à Champlain resté incrédule lors du combat à La Malbaie avaient raison. À Plymouth, tous les Français sauf Champlain sont conduits à Dover d'où ils sont rapatriés sur Calais. À peine a-t-il mis le pied à terre à Plymouth que Champlain se rend à Gravesend puis à Londres chez l'ambassadeur français, Monsieur de Châteauneuf, le sollicitant de réclamer la restitution immédiate de la colonie à la France après y avoir déposé des rapports, plans, cartes et surtout des protestations contre les revendications anglaises. Devant la lenteur des négociations, les longues interviews de l'ambassadeur avec le roi Charles I d'Angleterre, Champlain devient impatient, frondeur, irritable, amer et dégoûté.

Après cinq semaines de désappointement et de frustrations à Londres, Champlain apprend de l'ambassadeur qu'aucune réponse ou nouvelle n'arrive de la France où personne ne semble s'intéresser à cette affaire et faire diligence; on ne lui a délégué personne après un mois d'attente ni fait savoir quelles actions prendre. Pressentant que l'inertie vient de France, Champlain décide de quitter Londres le 30 novembre, prend passage à Rye au début de décembre pour traverser La Manche à Dieppe et chemin faisant rencontre E(s)mery de Caën qui se dirige vers Gravesend recouvrer les pelleteries acquises de façon illégale par les frères Kirke. Champlain reste deux jours à Dieppe où il prend des renseignements sur la situation de colonie; il rencontre le capitaine dieppois Daniel qui arrive de Nouvelle-France après avoir tardé à porter secours à l'Habitation. De là, Champlain court vers Rouen, cet autre grand port de commerce où affluent les renseignements provenant d'outre-mer et où il apprend par une lettre du père Jésuite, Charles Lalemant, la perte du vaisseau des Jésuites près des îles de Canso en 1629. Il repart deux jours plus tard vers Paris et se rend directement au domicile d'Hélène situé sur la rue de La Marche. Champlain n'a pas revu son épouse depuis trois ans, mais il semble bien que la restitution de la Nouvelle-France lui tient plus à cœur que sa femme. En janvier 1630, Champlain en colère sort de ses gonds, accuse le gouvernement royal d'incompétence en termes de gestion coloniale et clame haut à qui veut l'entendre que le roi Louis XIII et le Conseil royal n'ont jamais réellement prêté d'importance aux affaires de la colonie. Ses reproches et accusations frisent la trahison; l'intérêt que porte la couronne de France aux colonies d'Amérique en comparaison de celle de l'Angleterre, la fierté, le patriotisme et la fidélité des frères Kirke en matière de colonisation lui ont-ils subitement ouvert les yeux? Alternativement, la plus belle part (entre autres les avantages commerciaux) que réserve le Conseil royal et Messire Armand,

Cardinal duc de Richelieu, Grand maître, surintendant général de la navigation et du commerce et enfin grand patron de la nouvelle Compagnie des Cent-Associés, à Guillaume et E(s)mery de Caën, ses ennemis jurés, jette-t-elle de l'ombre sur Champlain? Difficile de l'affirmer, mais l'attitude de Champlain change radicalement à partir de 1630. En tout cas, de 1630 à la fin de 1632, Champlain oscille entre le silence pendant qu'il finit de rédiger le récit de ses Voyages (édition 1632) dans lequel il retrace l'histoire de la Nouvelle-France et ses propres aventures, ses souvenirs et son expérience d'une part, et la propagande et promotion en faveur de la Nouvelle-France d'autre part. Ses écrits, ses nombreux déplacements dans les divers coins de la France, ses tracts publicitaires, ses tractations verbales et écrites avec le Roi, le Cardinal duc de Richelieu, les politiciens, les puissants, les nobles, les membres les plus influents de la Compagnie des Cent-Associés, les marchands, les armateurs, et beaucoup d'autres notables qu'il importune, ne contribuent pas toujours à sa popularité. Excellent praticien en matière coloniale, Champlain s'avère un piètre intervenant dans les affaires politiques et diplomatiques. A Paris, il contacte les autorités afin d'obtenir les détails de la restructuration de la nouvelle corporation créée par Richelieu, et les changements de politique coloniale effectués pendant ses trois ans d'absence. Champlain est au courant que Charles I, l'actuel roi d'Angleterre, a épousé la sœur du roi Louis XIII, Henrietta Maria, mais ce qu'il en semble pas savoir c'est que la France doit encore près de la moitié de la dot promise, soit 400 000 couronnes, à Charles I, monarque fort impopulaire en Angleterre parce que catholique dans un pays à majorité protestante. Cette année-là, le parlement de Londres refuse de lui voter un budget et il est forcé de faire des pressions sur la France pour récupérer le montant dû en échange de la restitution de la Nouvelle-France. Ces interventions politico-financières de haute voltige échappent à l'entende-

ment et la vision simpliste que Champlain perçoit des modalités de restitution de la Nouvelle-France. Face à son entière incompréhension de l'arrière scène politique de l'époque et des affaires politico-diplomatiques compliquées et souvent dissimulées, Champlain croit que la raison majeure pour laquelle le Roi se désintéresse de la restitution de la colonie est due au fait que son attention et tous ses efforts sont détournés sur une mini-guerre de peu d'importance avec l'Italie, une des moindres préoccupations du gouvernement royal en 1630. Il y a bien eu au moins une tentative de restitution de la colonie à la France le 14 avril 1630 lorsqu'une directive royale proclame l'envoi d'une flotte de six navires pour reconquérir le territoire et à cette occasion Champlain occupe à nouveau et temporairement son poste de lieutenant, mais quelques jours plus tard, et sans aucune raison et ni explications, le Roi et le Cardinal duc de Richelieu révoquent leur décision; les cabales politiques et les intrigues diplomatiques de l'ancien régime à l'origine de tels revirements de situation sont courants au cours du règne de Louis XIII et Louis XIV. Toujours intéressé aux affaires de la colonie dans son domicile de Paris, Champlain est à l'affût des nouvelles qui y parviennent: 14 résidents anglais décédés du scorbut au cours de l'hiver 1629-30 et plusieurs malades, aucune nouvelle construction ni défrichage à l'Habitation en 1630, pelleteries d'une valeur de 300 000 couronnes rapportées par les frères Kirke à l'automne 1630 (de quoi combler les finances chancelantes du roi Charles I), essai commercial infructueux des de Caën qui se sont rendus à Québec en 1631; les Anglais les chassent et ils reviennent les mains vides, et autres faits divers. Les négociations anglo-françaises perdurent; après de longues hésitations du Conseil royal, des discussions interminables avec les Anglais et une forte pression du Cardinal duc de Richelieu pour faire aboutir une entente, la restitution est accordée par le traité de Saint-Germain-en-Laye le 29 mars 1632. Le courageux bluff de Champlain en

1628 a finalement réussi. Après la signature du traité, le sieur Isaac de Razilly, gouverneur d'Acadie, est nommé commandant de la Nouvelle-France le 20 avril 1632 et succède à Champlain. A la fin du printemps 1632, la Compagnie des Cent-Associés planifie une expédition commerciale en Nouvelle-France et demande à Champlain de prendre en charge les opérations; malheureusement, elle ne trouve ni l'argent ni les navires pour concrétiser son projet et Champlain est forcé de demeurer à Paris pour une troisième année consécutive. Acculé au mur, le Cardinal duc de Richelieu se voit contraint à faire appel aux services de la famille de Caën, le seul armateur et marchand capable de mener à bien cette opération commerciale. L'excuse invoquée par Richelieu en mars 1632 pour l'accréditation d'un permis commercial exclusif valide pendant un an est une compensation pour les pertes encourues lors des combats sur le Saint-Laurent en 1629 et les dépenses du voyage à Québec lors de l'expédition commerciale ratée de 1631. L'an 1633 marquera la fin des opérations de Guillaume et d'E(s)mery de Caën en Nouvelle-France, le Duc Henri II de Montmorency les ayant nommé directeurs de la Compagnie dont le monopole commercial s'étalait sur une période de onze ans à partir du début de 1621. Cette nouvelle ne doit guère plaire à Champlain qui, après avoir raté la direction des opérations de la Compagnie et été privé du poste de commandant de la Nouvelle-France, constate avec peine et suspicion le revirement de décision de Richelieu et le départ de ses ennemis d'antan vers la colonie. Le financement du voyage assuré et les bateaux affétés, E(s)mery de Caën est prêt à faire voile de Honfleur vers la colonie le 18 avril 1632; il est accompagné des missionnaires Jésuites: Gilbert Buret, Paul Le Jeune et Anne de La Nouë, le Cardinal duc de Richelieu ayant enlevé aux Récollets le droit de passer dans la colonie à partir du début de l'année. Lorsque E(s)mery de Caën arrive à Québec le 6 juillet 1632, la saison de traite est déjà fort avancée et les Kirke, des négo-

ciants habiles et tenaces, qui ont rafflé une bonne partie des fourrures apportées par les autochtones ne lui rendent les clés du Fort Saint-Louis que le 13 juillet, ce qui leur donne le temps de conclure la traite des pelleteries. Au cours des trois dernières années, les Kirke qui sont, comme les de Caën, des armateurs/marchands entreprenants et prospères et espéraient toujours que la colonie demeure dans le giron de la Grande Bretagne ont obtenu du roi Charles I une commission spéciale leur accordant le privilège de se joindre au financier Sir William Alexander et ses associés et de fonder une nouvelle entreprise: « *The Company of Merchant Adventurers to Canada* ». Le retour des Français leur enlève tout espoir d'établir une colonie anglo-écossaise à Tadoussac et bloque le projet des associés de la future Compagnie dont l'objectif principal est le libre échange commercial sur les rives du Saint-Laurent. Vaincu et humilié à deux reprises par les Kirke, d'abord à La Malbaie en 1629 puis à Québec en 1631, E(s)mery de Caën a peu de pouvoir et de moyens pour exercer son autorité sur les puissants occupants anglais, ce qui explique le délai dans la restitution. Les négociants français qui ont perdu la confiance et la clientèle indigène doivent donc se contenter du troc d'un faible volume de pelleteries de moindre qualité qui ne suffit pas à couvrir les pertes et dépenses occasionnées entre 1629 et 1631. Commandant par intérim de Québec pour l'hiver 1632-33, E(s)mery de Caën, plus compétent dans le commerce que dans les affaires coloniales, constate l'état de délabrement de l'établissement dans lequel les Anglais l'ont laissé, mais il n'est guère motivé pour entreprendre sa restauration, d'une part parce qu'il sait que ce séjour est son dernier dans la colonie et d'autre part parce que la traite estivale de 1632 a été médiocre; il ne peut maintenant compter que sur une modeste traite automnale et, s'il a de la chance, une bonne récolte de fourrures au printemps avant de quitter Québec et de passer les rennes du commandement à une administration permanente. Il n'est donc pas ques-

tion de dépenses de restauration en 1632. Quand l'équipage des navires des de Caën retourne en France à l'automne, Champlain s'empresse d'aller aux nouvelles et apprend non sans douleur l'état lamentable de l'établissement. Puis en novembre, il est peiné et outragé de savoir que son ancien et meilleur patron après le sieur de Monts et son bon ami, le Duc Henri II de Montmorency, a été décapité pour avoir participé à une rébellion contre Louis XIII organisée par le prince Gaston d'Orléans, le frère du Roi. De toute évidence, l'atmosphère sociale en France est précaire, et les cabales et intrigues politiques n'ont guère diminué après la mort d'Henri IV ; Champlain regrette la vie relativement plus paisible et absente de contraintes en Nouvelle-France. L'oeuvre de Champlain n'est pas terminée ; même si le Roi, le Conseil royal, Richelieu et les hautes instances gouvernementales ont décidé de faire appel à une autre génération d'administrateurs coloniaux. Vers la fin de 1632, le sieur Isaac de Razilly, un officier de la marine récemment nommé commandant de la Nouvelle-France, intervient en faveur de Champlain dont il fait l'éloge auprès de Richelieu, en déclarant qu'il est plus compétent (que de Caen ou lui-même?) en affaires coloniales. Champlain sera à jamais reconnaissant au sieur de Razilly de lui avoir permis de retourner en Nouvelle-France une dernière fois. Au cours de l'hiver 1632-33, Champlain s'affaire aux préparatifs du voyage, affrète trois vaisseaux et met de l'ordre dans ses affaires personnelles avant de quitter son épouse qu'il ne reverra plus. Champlain repart de Dieppe, le 23 mars 1633, largement sexagénaire, pour son treizième et dernier voyage. Il est accompagné de 200 hommes (agriculteurs, marins, soldats, ouvriers, commis, facteurs, une femme et deux petites filles) trillés sur le volet (repris de prison, clochards, personnes sans métiers spécifiques et Huguenots sont exclus), de deux missionnaires Jésuites, Jean de Brébeuf et Enemond Massé, mais ses deux meilleurs amis, François Pont-Gravé et Eustache Boullé, ne font plus partie de l'expédi-

tion traditionnelle. Il débarque à Québec sans fanfares ni trompettes le 23 mai 1633 ; E(s)mery de Caën qui déteste et fuit Champlain s'est esquivé du Fort le jour précédent et laissé la clef au gardien. Les problèmes coloniaux s'accumulent : à Tadoussac, trois navires anglais pratiquent la traite en contrebande ; à Québec, l'Habitation et la chapelle sont complètement détruites. Algonquins et Montagnais ont appris l'usage de l'alcool et en abusent. L'indiscipline règne plus que jamais dans la colonie. Les épidémies apparaissent chez les autochtones. Les Wendats ne viennent plus à la traite. La guerre et la famine sévissent chez plusieurs nations indigènes. Le Saint-Laurent est exposé aux incursions iroquoises. Enfin, ses deux petites filles adoptives ont quitté la famille Couillard et sont retournées vivre dans les wigwams de leur nation. Champlain s'attaque à un problème à la fois et en ordre prioritaire. Il fait ériger la chapelle Notre-Dame de Recouvrance, promesse faite en 1629 si l'établissement retournait aux mains de la France, puis fait reconstruire au site de l'Habitation dont il ne reste que le solage et quelques hangars délabrés un nouvel entrepôt et un rempart pour l'installation des canons. Champlain interdit à tous le colons français la vente ou le don d'alcool aux Amérindiens. Il voit ensuite à la promotion de la traite des pelleteries et l'élimination de la concurrence des contrebandiers anglais. Au groupe de négociants anglais cantonné 75 kilomètres en aval de Québec et faisant appel aux services de Nicolas Marsolet comme interprète fait remonter les enchères et offre des boires alcoolisés gratuits aux autochtones. Utilisant une politique d'obstruction, Champlain fait installer un comptoir sur l'îlot Richelieu près de Pointe Platon en face de Deschambault en aval de Québec et ordonne aux Algonquins et aux Wendats de ne pas s'aventurer plus loin ; grâce à son autorité, peu de traitants autochtones osent lui désobéir. Une députation d'Algonquins, de Nipissiriniens et de Wendats l'informent de l'agression montante des rôdeurs iroquois et lui font part de leur crainte.

Champlain leur promet la construction d'une forteresse à Trois-Rivières et une aide militaire pour 1634. Les craintes des alliés sont justifiées, car plus tard dans la saison deux Français sont tués et quatre autres grièvement blessés par les envahisseurs iroquois. Champlain a deux alternatives pour éliminer les rôdeurs ennemis : faire la paix avec les Iroquois ou les combattre afin de les tenir à distance. Une élimination complète de leur grande nation occupant plus de 400 bourgades n'est ni possible ni souhaitable, même si Champlain, dans sa seconde lettre envoyée au Cardinal duc de Richelieu en 1635, affirme qu'avec 120 soldats français bien armés, les avantages géopolitiques des Français et son expérience personnelle, être en

mesure d'exterminer au complet la Confédération des Cinq Nations (et ce sans tenir compte de l'aide militaire que les Néerlandais leur apportent). Le mélange de politique, de pitié, d'appât du gain commercial et de naïveté présent dans ces lettres n'a pas impressionné Richelieu outre mesure, ne s'étant même pas donné la peine d'y répondre. L'Europe est alors plongée dans la guerre de Trente Ans. Après avoir épuisé en Allemagne les forces de ses alliés, la France est contrainte d'entrer elle-même en campagne. Le roi Louis XIII et le Cardinal duc de Richelieu sont préoccupés par la politique interne du royaume et on abandonne une fois de plus la Nouvelle-France à elle-même, c'est-à-dire à Champlain.

CHAMPLAIN ET SON ENTOURAGE IMMÉDIAT 1585-1635

C E CHAPITRE est sans contredit le plus difficile à composer et, sans aucun doute, le plus spéculatif de tout l'ouvrage. Un grand nombre de questions se posent et on ne peut donner une réponse définitive qu'à fort peu d'entre elles, d'une part parce que, mis à part le *Traité de la Marine et du Bon Marinier* dans lequel Champlain livre au lecteur ses confidences et des pans entiers du tissu de sa vie, tous ses autres ouvrages, de composition neutre et à caractère impersonnel, ne nous renseignent nullement sur sa vie personnelle. D'autre part, parmi les quelques 300 documents manuscrits archivés relatifs à Champlain et son épouse, Hélène, qui sont aussi variés que des comptes en quittance, reçus de vente, reconnaissances de dettes, comptes rendus de procès, paiements de salaires, contrats de services, engagements de domestiques, etc..., presque aucun ne nous informe sur les amis intimes et les proches parents de Champlain. Une partie de cet état de choses peut être attribuée à l'incendie en 1690 qui a détruit les registres de Brouage, sa ville natale, près de La Rochelle, effaçant les traces de sa famille, et peut-être aussi à celui qui a dévasté la maison des Jésuites et la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance à Québec le 14 juin 1640. En conséquence, il n'est possible de reconstituer que partiellement le réseau d'amis intimes de Champlain à partir de certains passages de ses ouvrages, notre

héros national ayant attiré le feu presque partout où il est passé.

Les questions qui viennent naturellement à l'esprit sont les suivantes: Champlain a-t-il eu beaucoup de proches amis au cours de sa vie? Combien? A quelles classes de la société appartiennent-ils? Combien de temps ces amitiés durent-elles? Comment les entretient-il au cours des ans? Sa brochette d'amis change-t-elle rapidement au cours de sa vie et suivant ses diverses occupations professionnelles et promotions carriéristes? Et enfin jusqu'à quel point le changement dans ses intérêts personnels, les modifications de sa philosophie de vie et les altérations dans ses convictions religieuses influent-elles sur le choix de nouveaux amis et même l'abandon ou la perte des anciens?

L'oncle Guillaume Hellaine, le capitaine Provençal (1585-1601)

On l'a déjà vu, Champlain a un caractère réservé, un esprit curieux et une attitude sérieuse et studieuse; dans sa tendre jeunesse, il passe donc une partie importante de ses temps libres à lire et dessiner, visiter le port et les salines de Brouage en solitaire, glaner des renseignements de diverses natures sur les pays outre-mer auprès de capitaine et marins qui s'y rendent. À l'école, le nombre de ses amis est restreint (peut-être deux ou trois). Dans

la proche parenté, sa plus grande idole n'est pas son père, mais son oncle Guillaume Hellaine, le capitaine Provençal, un héros de la marine marchande transatlantique, un homme attachant, jovial, bon vivant et conteur-né; le jeune Champlain avale littéralement ses récits passionnants, et l'intérêt, ainsi que la grande amitié que cet oncle lui porte, influencent définitivement le choix de la future carrière de Champlain. Cet oncle conserve un grand attachement pour son neveu pendant une vingtaine d'années, et au retour de son voyage d'Espagne en 1601, Champlain le prend en charge durant sa maladie à Cadix. Guillermo Eleno/Elena (nom espagnol mentionné dans le testament du 2 juillet 1601) n'a pas d'enfants, et à sa mort en juillet 1601, il lui cède tous ses biens, rendant Champlain indépendant de fortune.

Charles Leber(t). sieur du Carlo(t) (1595-1625)

Soit à l'école, soit par l'intermédiaire de cours privés, Champlain perfectionne l'art du dessin durant son adolescence tout en apprenant les divers aspects du métier de marin. C'est à cette époque qu'il se lie d'amitié pour Charles Leber(t), ingénieur, architecte, officier militaire (sergent-major), cartographe et dessinateur. Il est fort probable que Leber(t) remarque les talents de dessinateur de Champlain et lui donne quelques cours privés dans le but d'améliorer sa technique et lui apprend les rudiments de cartographie. Ainsi donc, Champlain n'a pas seulement appris les fondements de la navigation, mais a étudié la cartographie auprès des meilleurs maîtres, avant et peut-être durant son service militaire, car il deviendra, dès 1603, le premier en cet art. Lorsqu'il atteint l'âge de 16 ans, la France est en pleine guerre de religion. L'amitié qui lie Champlain et Leber(t) dure une quarantaine d'années; ainsi, le 29 décembre 1624, Champlain lui fait don de son hacienda à La Rochelle, un bien précieux inclus dans la cession que le capitaine Provençal lui a faite en 1601.

Le roi Henri IV (1594-1610)

Champlain décide de s'enrôler dans l'armée vers la fin 1593 et prend parti pour le camp huguenot du roi Henri IV contre les ligueurs catholiques de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, supportés par le roi d'Espagne. Champlain est-il un supporter des calvinistes ou un patriote ou les deux; il est difficile de se prononcer définitivement sur le sujet, mais étant donné la situation géographique de Brouage, à proximité des places de sûreté protestantes de Pons et de Vitré, et considérant les remarques que Champlain écrit concernant le roi Henri IV, la première alternative est plus probable, ce qui n'exclut pas bien sûr son zèle patriotique, se rappelant toujours que Champlain est déjà, et demeure toute sa vie un idéaliste. Durant ses années de service militaire (1593-1598) en Bretagne, Champlain s'y fait certainement des amis parmi les autres soldats, mais en plus il conquiert l'estime des maréchaux Charles II de Cossé-Brissac et Jean d'Aumont et l'amitié de François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie, puisqu'il devient assez rapidement maréchal des logis. Champlain se fait parmi les compagnons d'Henri IV (le sieur de Monts est de ce nombre) des amitiés auxquelles il pourra plus tard faire appel. Les cinq ans de carrière militaire représentent une des belles périodes de la vie de Champlain; plus tard, il glissera à l'oreille de Louis XIII le nom de son père, Henri le Grand (IV) d'heureuse mémoire.

Henri IV est certainement le seul roi que Champlain admire au cours de son existence et apparemment le seul avec lequel il a entretenu des contacts amicaux. Il le rencontre d'abord dans les camps d'armée en Bretagne vers 1595 et le revoit occasionnellement lorsqu'il se rend à Paris. Au tout début du XVII^e siècle, il n'y a guère de place pour la France et les autres pays européens plus au nord dans les nouveaux mondes dont les Espagnols et les Portugais gardent jalousement l'exclusivité. A son retour des colonies espagnoles, Champlain

donne copie au roi de son premier ouvrage, le *Brief Discours*, qui permet d'attirer l'attention d'Henri IV sur ses mérites de voyageur et d'observateur. Lorsque le commandeur Aymar de Chaste(s) décide, en 1603, de la nécessité d'une mission d'étude préalable aux établissements en Nouvelle-France, et qu'elle est confiée à Champlain, ce dernier écrit : « *Je me trouvais en Cour.. Je ne pouvais faire* (i.e. accepter la proposition du commandeur de Chastes) *sans le commandement de Sa dite Majesté* ». Ces quelques lignes démontrent, hors de tout doute, les relations respectueuses et amicales entre Champlain et Henri IV, à la fois son ami et protecteur. De 1603 à 1610, plusieurs autres rencontres de Champlain et de Henri IV en compagnie ou par l'intermédiaire du sieur de Monts confirment ensuite les liens d'amitié entre les deux hommes. En plus de raconter à Henri IV tout ce qu'il a vu et découvert, soit verbalement ou soit dans un rapport (*Des Sauvages*, 1603), Champlain, qui connaît la curiosité proverbiale du Roi, lui apporte à chaque visite des présents qu'il a reçus en cadeau ou troqués avec les Amérindiens.

L'amiral Don Francisco Coloma (1598-1601)

De marin et paysan, puis militaire qu'il a été, Champlain décide de devenir explorateur et colonisateur ; or, dans ces domaines, les Espagnols sont devenus les maîtres incontestables. Dans le *Brief Discours* Champlain nous informe qu'il met à profit la présence de son oncle, le capitaine Provençal, qui rapatrie les troupes espagnoles de Bretagne à Cadix. Arrivé en Espagne, il use de l'influence de son oncle auprès du général Pedro Zubiaur(e) pour trouver passage dans leurs colonies américaines. Au début ou au cours de la traversée, Champlain se lie d'amitié avec le capitaine Don Francisco Coloma/Colomo qui commande le *San Julian (Saint-Julien)*, navire français de fort tonnage généralement sous les ordres du capitaine Provençal. Champlain entretient des liens amicaux suffisamment serrés avec le commandant pour

pouvoir visiter les ports et habitations espagnoles dans les Antilles, en Amérique centrale et vraisemblablement sur la côte de l'Amérique du Sud, une permission qui n'est normalement pas accordée aux étrangers. C'est grâce à la collaboration de Don F. Coloma et à son contact des colonies espagnoles que Champlain élabore ses concepts préliminaires de colonisation en territoire amérindien.

Le capitaine François Pont-Gravé (1603-1629)

L'expédition à laquelle participe Champlain en 1603, est placée sous le commandement de François Pont-Gravé, capitaine de la marine et marchand de Saint-Malo. F. Pont-Gravé, qui est de beaucoup plus âgé que Champlain (Champlain le considère comme un père), a une vaste expérience des mers et a déjà visité le Saint-Laurent à quelques reprises depuis 1598 en compagnie de Pierre du Gua(st) et Pierre de Chauvin, sieur de Tonnetuit. Très rapidement au cours du voyage en mer, une amitié qui durera 26 ans se tisse entre Champlain et Pont-Gravé. Seule la mort de ce dernier y mettra fin. Plusieurs traits de ressemblance unissent Champlain et le plus sûr et plus fidèle de ses amis, issu d'une ancienne famille dont la classe sociale est similaire à celle de Champlain ; le goût de l'aventure et de l'exploration, la navigation, le commerce, la détermination et surtout le désir de rapprochement avec les Amérindiens sont les affinités les plus frappantes. À propos de ce dernier point, il importe de rappeler le manque de dirigisme et de jugement critique des expéditions françaises antérieures, les colons sélectionnés étant souvent de la basse pègre, recrutée par force. Ainsi, le manque de fermeté de J. Cartier, les brutalités de ses hommes, l'enlèvement déloyal des sagamos, ont aliéné aux Français la sympathie des indigènes qui les ont reçus à bras ouverts. Pour Champlain qui a vu les méfaits d'une telle approche dans les colonies espagnoles et F. Pont-Gravé qui a tenté de renouer amitié avec les autochtones lors de ses voyages antérieurs, la Grande Alliance qu'ils essaient d'établir avec les

Algonquins, Etchemins et Montagnais, constitue un des cordons les plus solides du respect et de l'amitié rattachant les deux hommes.

Pierre du Gua(st), sieur de Monts (1603-1618)

La mort subite d'Aymar de Chaste(s) survient le 13 mai 1603; Pierre du Gua(st), sieur de Monts, favori du roi et ami commun de Henri IV et de Champlain, obtient le 18 décembre 1603 le monopole exclusif de la traite au pays de Canada, prenant la tête des entreprises en Acadie et en Nouvelle-France occidentale, avec le titre de lieutenant général qu'il a reçu le 8 novembre 1603. Henri IV lui attribue des pouvoirs extraordinairement étendus comme représentant de la couronne; si le titre est impressionnant et honorifique, les conditions qui l'accompagnent présentent moins d'intérêt. Dépourvu de gages, P. du Gua(st) ne reçoit ni un écu, ni un soldat, ni un navire du royaume, l'expédition étant entièrement à sa charge, et de plus, il s'engage à verser au trésor de l'État 10% des recettes des exploitations de mines d'or, d'argent et de cuivre que l'on espère découvrir. Champlain, qui a d'abord rencontré Pierre du Gua(st) dans l'armée, a gardé contact avec ce dernier. Lorsqu'il publie son ouvrage *Des Sauvages* à la fin de 1603, il a soin d'en présenter une copie à P. du Gua(st). Tous deux idéalistes, mais issus de classes sociales différentes, le sieur de Monts et Champlain partagent plusieurs idées communes, dont la plus pressante est l'établissement de colonies. Lors de son voyage à l'embouchure du Saint-Laurent en compagnie de P. de Chauvin, sieur de Tonnetuit, et de F. Pont-Gravé en 1600, le sieur de Monts a conçu une mauvaise opinion de ce pays et juge préférable de fonder une colonie plus au sud, en Acadie. Le sieur de Monts défraie, bien sûr, les coûts de transport et d'établissement de la colonie ainsi que les salaires des artisans, marins, soldats et ouvriers, mais ni Champlain, ni Jean de Biencourt, ni le sieur d'Orville, ni Marc Lescarbot ne reçoivent de solde; ils s'engagent comme volon-

taires à la recherche des honneurs et en quête d'aventure, chacun ayant des serviteurs à sa charge, et le sieur de Poutrincourt apporte même ses provisions et son armement. La cohabitation ne se fait pas sans heurt; en bons termes avec le sieur de Monts, Champlain affronte avec rancœur les critiques de M. Lescarbot et se rend vite compte qu'il ne pourra jamais imposer son autorité au sieur de Poutrincourt, un seigneur bien introduit à la Cour et par ailleurs juridiquement propriétaire d'un territoire en Acadie.

Un arrêt du Conseil royal en date du 17 juillet 1607 révoque les privilèges et abolit le monopole de dix ans accordé à P. du Gua(st), à peine trois ans après leur mise en vigueur. Le Conseil royal s'est plié aux requêtes, plaintes, exigences, protestations et procès des Bretons, Basques et autres, la contrebande et les fraudes entre associés s'étant ajoutées au désordre. Toutefois, Henri IV n'a pas cru bon de révoquer la commission de lieutenant général de P. du Gua(st). La visite favorable du sieur de Poutrincourt au Roi, le rapport encourageant de Champlain transmis au sieur de Monts, l'intervention de personnes de qualité et de mérite, dont le père Coton, auprès du Roi, et enfin l'occupation du territoire par les Anglais et les Hollandais, sont autant de facteurs et influences contradictoires qui décident Henri IV à prolonger le monopole de P. du Gua(st) pour une année supplémentaire. Le sieur de Monts prend deux risques: 1) accepter cette mesure provisoire, et 2) diviser ses efforts. Accepte-t-il l'offre du Roi pour lui plaire ou renflouer ses pertes? Difficile de donner une réponse définitive. Lorsqu'il confie la lieutenance du Saint-Laurent à Champlain et celle de l'Acadie à J. de Biencourt, désire-t-il plaire à Champlain et conserver son amitié ou diminuer les risques de son entreprise en diversifiant les sources de revenus et en confondant les concurrents ou encore ne pas porter ombrage au sieur de Poutrincourt. La réponse à ces questions est tout aussi difficile que la précédente. Quoiqu'il en soit, le sieur de Monts

a suffisamment confiance et inspire suffisamment d'amitié à Champlain pour lui donner sa lieutenance ; lorsque le monopole commercial se termine en 1609, le sieur de Monts parvient à convaincre ses associés de poursuivre les activités de l'entreprise et de maintenir l'Habitation en dépit des frais supplémentaires encourus. Puis en 1611, lorsque ses associés se retirent, il continue de soutenir la colonisation, principalement par amitié pour Champlain. Acculé à la faillite en 1612, le sieur de Monts est forcé d'abandonner, d'autant que la charge de vice-amiral en Nouvelle-France, qui complète fort utilement la lieutenance générale, devient caduque, avec la résignation de l'amiral Charles de Montmorency, qui le lui a conférée en 1603. C'est toutefois au sieur de Monts que l'on doit la survie de la Nouvelle-France ; il cède pour un an la possession de l'Habitation à des marchands de La Rochelle qui l'utilisent comme entrepôt, sauvant ainsi Québec de l'abandon. Il encourage aussi Champlain à trouver une solution de rechange à la colonisation, prêt à renoncer à sa charge si nécessaire ; cette nouvelle formule c'est la vice-royauté. En 1616, il rend visite à Louis Hébert et l'encourage fortement à s'établir avec sa famille à Québec.

Henri II de Bourbon, duc de Montmorency (1612-1632)

Cinq vice-rois se succèdent entre le 27 septembre 1612 et le 29 juin 1627 : le comte de Soissons, le prince de Condé, le marquis de Thémines, le duc de Montmorency et le duc de Ventadour. Aucun de ces grands personnages, qui représentent les supérieurs immédiats de Champlain, ne lui témoignera les signes d'amitié reçus du sieur de Monts, le comte de Soissons parce que son mandat est de trop courte durée, le prince de Condé parce qu'il est un habile manipulateur, un personnage politiquement dangereux et imprévisible et un individu âpre au gain. Le marquis de Thémines, qui lui succède et qui est directement responsable de son arrestation, s'avère tout aussi peu recommandable.

Le duc Henri II de Montmorency est de tous les vice-rois celui qui est le plus sympathique à la cause de Champlain ; en poste du 26 novembre 1620 au milieu de mars 1625, il effectue avec l'aide de l'intendant Jean-Jacques Dolu, des changements radicaux au sein de la politique coloniale, use de son autorité pour faire cesser les chicanes entre associés de la Compagnie, exerce un contrôle plus serré sur les contrebandiers du Saint-Laurent, traite également les marchands ou colons catholiques et huguenots, et fait appel aux services des Caën qui, bien que huguenots, autoritaires, arrogants et peu sympathiques à Champlain, possèdent de réelles qualités d'organiseurs, expédient prestement les affaires courantes et redressent le bilan commercial de la Compagnie. Le duc de Montmorency, qui exerce un contrôle plus serré sur les affaires coloniales que ses prédécesseurs, est aussi beaucoup plus intègre et il apprécie suffisamment Champlain et ses réalisations antérieures pour doubler son salaire dès le début de sa nomination. Lorsqu'il apprend, en novembre 1632, la nouvelle de l'exécution de son ancien supérieur et ami, Champlain est dépité et reste songeur pendant plusieurs jours.

Henri de Lévis, duc de Ventadour (1625-1628)

Le duc de Ventadour qui remplace Montmorency, en poste du mois de mars 1625 au 29 juin 1627, est peut-être bien apprécié de Champlain, mais ce n'est pas certain ; d'une part son mandat de vice-roi est très court, et laisse à Champlain, qui s'embarque pour Québec en avril 1626, très peu de temps pour le connaître et l'apprécier, et d'autre part les Jésuites, par l'intermédiaire du père Philibert Noyrot, sont ceux qui persuadent le jeune duc d'acheter le titre du duc de Montmorency. Comme Champlain est resté en froid avec les Jésuites, suite au refus du père Coton de venir en aide à l'entreprise du sieur de Monts et d'envoyer des missionnaires à Québec en 1610, il est probable qu'il ne voit pas d'un bon œil la nomination du duc de Ventadour et l'ingérence quasi certaine des Jésuites dans les affaires

coloniales. Champlain conserve son poste de lieutenant du vice-roi et ne reçoit qu'une seule lettre de directives du duc (en date du 15 février 1625); elle est une des plus élogieuses que Champlain n'ait jamais reçu. Or, bien qu'il ait ses instructions en main et les encouragements en tête, Champlain ne voyage pas à Québec cette année-là. Prend-il des vacances qu'il juge bien méritées après quatre années de dur labeur dans la colonie durant le mandat du duc de Montmorency? Cède-t-il aux pressions de son épouse qui le presse de choisir entre elle et les colons et autochtones de Nouvelle-France et le confronte au divorce (entrée en communauté religieuse) s'il regagne Québec? Veille-t-il à ses affaires personnelles laissées en suspens pendant quatre ans durant le séjour de son épouse à Québec? Ou s'affaire-t-il aux nombreuses difficultés rencontrées lors de la nomination du jeune duc alors plus préoccupé par des problèmes matrimoniaux et des intérêts religieux croissants que par les affaires coloniales? Il semble bien que la dernière raison prévale, et que Champlain doive tenter de réconcilier la politique ultra-catholique émergente du duc et les intérêts commerciaux de la *Compagnie de Montmorency* gérés par des huguenots, les Caën, et d'apaiser les sempiternelles disputes entre les associés et marchands. Considérant le peu de temps accordé à des rencontres avec Champlain et la divergence de leurs intérêts, il est peu probable que le duc de Ventadour soit devenu un ami intime de Champlain.

Les deux seules autres personnes demeurant en France pour qui Champlain ait des liens d'amitié sont Louis Houël et son épouse, Hélène. Dans le monde des Grands du royaume, la reine mère, Marie de Médicis, à qui Champlain dédicace *Les Voyages* (1613), déçoit Champlain après l'emprisonnement du prince de Condé en septembre 1615 et le remplacement de celui-ci par son favori, le maréchal de Thémines en octobre 1616. Le roi Louis XIII, à qui Champlain dédie son ouvrage *Les Voyages et Découvertes* (1619), ne lui est guère plus

sympathique, les lettres envoyées par Louis XIII, et en particulier celle datée du 20 mars 1622, n'étant pas flatteuses à son égard. Elles sous-tendent même une certaine colère du Roi qui accorde son soutien total à son cousin, le duc Henri II de Montmorency, dont les ordres n'ont pas été suivis à la lettre; il n'y a pas l'ombre d'un doute, aucun signe d'amitié n'est entretenu entre Louis XIII et Champlain. Le cardinal duc de Richelieu, que Champlain ne semble pas avoir rencontré avant la prise de Québec, ne fait pas non plus partie de la liste de ses amis, même s'il lui dédicace son ouvrage fondamental *Les Voyages* (1632). Les évidences de cette affirmation sont flagrantes; le cardinal duc de Richelieu donne à E(s)mery de Caën, et non à Champlain, le commandement de Québec en 1632. Il nomme ensuite le sieur Isaac de Razilly gouverneur de la Nouvelle-France et commandant de Québec. Suite à l'intervention de ce dernier en faveur de Champlain, le cardinal duc de Richelieu consent, avec reticence, à lui remettre le commandement, mais les deux missives de renseignements que lui envoie Champlain (1633, 1634) demeurent lettres mortes. Finalement, Richelieu destitue Champlain de ses fonctions et nomme Charles Huault de Montmagny gouverneur de Québec peu de temps avant sa mort en 1635.

Hélène Boullé, son épouse (1620-1624)

Les relations entre Champlain et son épouse, après 15 ans de mariage, demeurent mystérieuses. Dans le cas d'Hélène Boullé, on ne peut invoquer l'amour, les conjoints ayant deux personnalités nettement incompatibles et des intérêts diamétralement opposés, sauf en ce qui concerne les transactions commerciales et les affaires juridiques. Quasi toujours absent du foyer pendant dix ans (1610-1620), Champlain ne peut entretenir de l'amitié envers Hélène que lors de la cohabitation à Québec (1620-1624); or lors du dernier hivernage (1623-1624) et peut-être avant, il apparaît assez évident qu'Hélène s'y ennueie, et que des scènes de

ménage orageuses de plus en plus courantes ont lieu au Fort Saint-Louis, de sorte que si amitié il y eut, elle ne dura pas plus de trois ans.

Louis Houël de Brouage (1612-1631)

Champlain a connu Louis Houël, sieur de Petit-Pré, dès sa tendre enfance, ce dernier étant contrôleur général des salines de Brouage qu'il visite régulièrement dans sa jeunesse, et également secrétaire du Roi. Si L. Houël, qui s'intéresse vivement aux affaires coloniales par le biais de Champlain, n'est pas encore un de ses amis intimes au même titre que Leber(t) avant 1613, il le devient définitivement cette année-là quand il essaie, sans succès, d'intéresser des récollets de Brouage, Saint-Denis et Paris à venir évangéliser les indigènes en Nouvelle-France. C'est qu'à ce moment l'Église catholique de France n'est ni motivée ni pressée de s'engager dans l'aventure coloniale, d'autant que les associés de la Compagnie de Condé et les marchands sont majoritairement calvinistes et peu soucieux de contracter des obligations de nature religieuse, et de surcroît catholique. Louis Houël garde espoir après ce premier échec, et reprend contact, l'année suivante, avec les récollets de Paris qui se montrent favorables à la cause; et ainsi, L. Houël et Champlain sont invités à leur couvent de Paris pour expliquer la situation religieuse coloniale, les conditions de travail d'une future mission, interviewer les candidats éventuels et tâcher de trouver des fonds pour le transport, les accessoires et ornements sacerdotaux, et la subsistance des missionnaires sélectionnés. Champlain préfère les récollets aux jésuites parce qu'ils n'ont pas d'ambitions et se tiennent à l'écart de l'arène politique. Grâce aux interventions répétées et soutenues de son ami L. Houël, les premiers récollets arrivent à Québec en juin 1615.

Quand Champlain assiste à l'assemblée générale du 14 janvier 1626 à l'Hôtel de Ventadour, la gestion de la *Compagnie de Montmorency* est profondément modifiée et les pouvoirs des Caën large-

ment diminués, mais il n'est pas encore question d'une compagnie d'État. Après le départ de Champlain pour Québec à la fin d'avril 1626, le cardinal duc de Richelieu, qui se préoccupe activement du commerce d'outre-mer, prend avis de L. Houël, concernant l'intervention de l'État dans les affaires du commerce maritime et de la colonisation, et l'opportunité d'une nouvelle compagnie. Entre-temps, il manœuvre pour prendre le contrôle absolu des affaires de la mer, ce qu'il obtient finalement du Roi en octobre 1626. Devenu Grand Maître de la navigation et du commerce intérieur et extérieur, Richelieu réunit dans son hôtel particulier à Paris les six principaux auxiliaires sur lesquels il peut compter pour l'établissement, et dont L. Houël fait partie. Il est également un des signataires des actes d'établissement de la *Compagnie des Cent-Associés* (articles du 29 avril et 7 mai 1627), un de ses douze premiers directeurs (5 août 1627 au 31 décembre 1629), et associé/sociétaire de la compagnie jusqu'à sa mort. Champlain conserve donc tout au long de sa vie non seulement un ami fidèle mais aussi un allié convaincu du bien-fondé de la colonisation.

Pour connaître les autres amis de Champlain et son proche entourage, le lecteur doit traverser la mer; ils sont nombreux et diversifiés: d'abord chez les ressortissants français, puis chez les Amérindiens. Trois catégories représentent les immigrants français: les interprètes et commis, les religieux (récollets et jésuites) et les colons proprement dits; dans la première classe, on compte le truchement Étienne Brûlé, et probablement les commis et sous-commis Olivier Le Tardif et Thierry Desdames, (son beau-frère Eustache Boullé, et François de Ré, sieur de Gand, faisant cavaliers seuls). Dans la seconde catégorie, on compte les pères Joseph Le Caron, Georges Le Baillif et Charles Lalemant, et dans la troisième Louis Hébert, Abraham Martin et peut-être Guillaume Couillard. Parmi la multitude de sagamos autochtones (montagnais, algonquins, etchemins, micmacs, almouchiquois, wendats,

andatahouats, pétuns et iroquois) que Champlain a rencontrée entre 1603 et 1629, plusieurs, tels Tessouat, Membertou, Secoudun, Bessabez, Cabahis, Manthou Mermer, Marchim, Sazinou, Honemechin, Honabetha, Panounias, Yroquet, Ocha(s)tegu(a)in, Savignon, Outetoucos, Tregouaroti, Nibachis, Orany, Batisquan, pour ne mentionner que ceux-ci, deviennent de véritables amis de courte durée, mais les plus fidèles sont Anadabijou (1603-1611), Darontal (1615-1626), Miristou (Mahigan Aticq Ouche, 1621-1628) et Chomina (1624-1629).

L'interprète et coureur des bois Étienne Brûlé (1609-1624)

De tous les truchements/interprètes, commis et sous-commis. Étienne Brûlé est de loin celui qui conserve l'amitié de Champlain le plus longtemps. Arrivé à Tadoussac, puis Québec, avec Champlain en 1608 ou 1609, il n'est alors qu'un jeune homme de 16 à 18 ans ayant la trempe d'un véritable aventurier, plein de débrouillardise et animé d'une grande curiosité concernant les langues et les mœurs des indigènes et la découverte territoriale. Champlain a confiance en lui et É. Brûlé lui rend respect et amitié en retour. En 1610, il demande à Champlain la permission d'aller vivre avec les Wendats pour apprendre leur langue, et accompagne Yroquet, le sagamo algonquin de la rivière Ottawa, d'abord dans son pays, puis en Huronie lorsqu'il s'y rend pour hiverner en 1610-1611. Devenu le premier interprète français en langue huronne, il sert d'agent de liaison entre les négociants et colonisateurs et les Wendats, et comme diplomate entre les Français et les peuples du Nord-Ouest. Ambassadeur des Français et des Wendats, avec une troupe expéditionnaire huronne, auprès des Andastes en septembre 1615, il explore la rivière Susquehanna et le lac Érié (1615-1616) à cette occasion, et il atteint le lac Supérieur en 1623. Courageux, entreprenant et autodidacte, É. Brûlé se forge une carrière d'entremetteur, rouage indispensable de la

traite des fourrures, les marchands lui allouant un salaire annuel de 100 pistoles. Chaque fois qu'il revient à Québec, Trois-Rivières ou Tadoussac, et rencontre Champlain, il lui fait rapport de ses explorations territoriales, en sorte qu'une fraction importante des cartes dessinées par Champlain sont le résultat de ses efforts. À diverses occasions, Champlain rappelle son amitié à son souvenir et lui promet qu'il sera récompensé pour les services rendus au vice-roi et au Roi. En 1624, le frère Gabriel Sagard, qui revient d'un séjour d'un an de mission en Huronie, rapporte à Champlain le refus d'É. Brûlé d'apprendre la langue aux récollets (J. Le Caron, N. Viel et lui-même), son manque de dévouement à la cause de l'évangélisation et de la colonisation, et surtout sa vie dissolue, en particulier son incontinence envers les jeunes femmes autochtones. Avant 1620, ces défaillances morales et religieuses n'auraient pas altéré le lien d'amitié qui l'unit à Brûlé, mais maintenant son caractère religieux s'est affermi, et il lui reproche avec véhémence ses actes déshonorants et indignes. C'est le début d'une perte de confiance et d'une fêlure de l'amitié des deux hommes, amitié qui se termine définitivement en juillet 1629 lorsque Brûlé passe au service des frères Kirke.

Le commis Olivier Le Tardif (1621-1634)

Les liens d'amitié entre Olivier Le Tardif et Champlain sont beaucoup plus tenus que pour É. Brûlé. Arrivé à Québec au milieu de juillet 1621 comme sous-commis de la *Compagnie de Caën*, il s'affirme rapidement au sein de la colonie; dès le 16 août 1621, il est, avec Champlain, E. Boullé, les premiers colons: L. Hébert, P. Desportes, G. Couillard, et d'autres commis et sous-commis, co-signataire du mémoire exposant sous forme de requête les griefs des habitants de Québec, mémoire présenté à Louis XIII par le père Georges Le Baillif à son retour à Paris. Par la suite, il joue un rôle remarquable dans les affaires de la colonie, en tant que sous-commis ou interprète, connaissant les

langues algonquine, montagnaise et huronne. En 1626, F. Pont-Gravé, alors commis en chef du magasin de Québec, décide de repasser en France, et il laisse sa charge aux commis O. Le Tardif et Corneille de Vendremur (Van der Meer). Le 16 mai 1629, Le Tardif est, avec Champlain, un des témoins du mariage de Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, et de Guillaume Hubou. Au retour de Champlain après la restitution de Québec, le 22 mai 1633, c'est O. Le Tardif qui lui remet les clefs de l'Habitation, E. de Caën s'étant éclipsé la journée précédente. Devenu commis général de la *Compagnie des Cent-Associés* en 1633, Champlain fait souvent appel à ses conseils et services.

Le sous-commis et courriériste Thierry Desdames (1622-1629)

Thierry Desdames, sous-commis de la *Compagnie de Montmorency*, arrive, tout jeune homme, à Québec vers le milieu de juillet 1622 en compagnie des sieurs Guillaume et E(s)mery de Caën, et séjourne à leur comptoir jusqu'en 1627. En 1622, il repart presque aussitôt à Tadoussac avec mission d'y conduire des matelots et d'en ramener une barque. Le 19 avril 1623, toujours sous-commis à Québec, il retourne à Tadoussac et ramène sur *La Réalle* le père Nicolas Viel et le frère Gabriel Sagard. De 1623 à 1627, il continue à remplir les mêmes fonctions, mais Champlain, qui note ses grandes aptitudes et son esprit d'initiative, s'en fait un ami et il jouit dès lors de sa confiance. Quelques jours après la ruine de Saint-Joachim de Cap Tourmente, le saccage du comptoir et l'incendie des barques de Tadoussac par les frères Kirke entre le 7 et 11 juillet 1628, T. Desdames, alors commis en charge du comptoir de Miscou dirigé par le vice-amiral Raymond de La Ralde, commande une barque pontée ayant dix matelots à bord et arrive à Québec. En chemin, il a ouï dire des Amérindiens que Claude de Roquemont, le commandant de la flottille de quatre navires affrétés par la *Compagnie des Cent-Associés*, est arrivé à Gaspé et se dirige vers

Québec, et qu'il a entendu des coups de canon à la hauteur de l'île Saint-Barnabé (Rimouski). La vérité est que les frères Kirke ont attaqué et saisi la flottille française aux environs de Rimouski en redescendant le Saint-Laurent. La saison étant maintenant avancée, T. Desdames et ses marins sont donc forcés d'hiverner à Québec. Le 17 mai 1629, Champlain charge T. Desdames, assisté de trois matelots et de trois colons, de se rendre à Gaspé pour trouver passage en France à une trentaine de colons de l'Habitation ou faute de quoi, tenter de leur trouver asile dans une bourgade amérindienne secourable durant l'hiver 1629-1630. Le 25 de juin, Desdames et ses six hommes sont de retour à Québec, et suite à son rapport, Champlain ne perd pas une minute pour entreprendre l'évacuation de plus du tiers la population de Québec; le 27 juin, il charge son beau-frère, Eustache Boullé, de commander la barge qui transporte les colons ainsi que le commis T. Desdames et Foucher, le gérant de la ferme de Saint-Joachim, de Québec à Gaspé. Plus chanceux que les équipages d'E. Boullé et d'E. de Caën, et sans doute plus méfiant à l'égard des intentions des Anglais, il parvient à éviter l'attaque des frères Kirke, arrivant à camoufler la chaloupe lors de son passage sur le Saint-Laurent. Il fait alors demi-tour en direction de Gaspé où il rencontre le navire du capitaine G. Joubert; lui-même, Foucher, quelques colons, dont la famille P. Desportes, et ses matelots, repassent en France sur son voilier. Les responsabilités importantes assignées à un jeune homme tel que T. Desdames par Champlain démontrent la confiance et l'amitié qu'il lui témoigne.

Eustache Boullé, premier homme de confiance de Champlain (1618-1630)

Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, vient pour la première fois en Nouvelle-France en 1618, à l'âge de 18 ans. Même s'il n'est pas complètement ignorant des activités commerciales et coloniales en Nouvelle-France, en ayant eu des échos par

Champlain depuis 1610, il subit un choc culturel à son arrivée à Québec. Pour quelles raisons précises E. Boullé décide-t-il d'immigrer à Québec et comment Champlain est-il parvenu à convaincre sa famille, et surtout son épouse, Hélène, qui demeurera sa vie durant la grande amie et confidente de son jeune frère? On n'en sait, à vrai dire, peu de choses, sinon qu'Eustache est un idéaliste comme Champlain, et que bien que huguenot de naissance, il s'est converti au catholicisme au cours de son adolescence sous l'influence, et peut-être les pressions, de sa sœur Hélène. Sûrement, des motifs religieux et idéologiques et l'esprit d'aventure le décident à se rendre à Québec, les arguments définitifs lui étant fournis par Champlain, alors désespérément à la recherche de colons. E. Boullé est un jeune homme intelligent et serviable; il assiste Champlain avec dévouement et gagne rapidement sa confiance et son amitié. Il est aussi, à l'exemple de sa sœur, une personne dévote qui s'implique dans les œuvres religieuses. Ainsi, le 24 octobre 1621, il est le parrain d'Eustache Martin, le second enfant de la famille Abraham Martin, et le premier enfant né à Québec et survivant à sa naissance. À son retour à Paris, après la prise de Québec, il entre dans la communauté des minimes en Italie où il séjourne au moins dix ans. Ainsi, E. Boullé et Champlain ont des affinités communes, les mêmes idéaux et aspirations, et une conception similaire de la colonisation en Nouvelle-France, soit le bien-être des colons, une immigration accrue, et un souci de l'acculturation et de l'évangélisation des autochtones. Au début de juillet 1620, lorsqu'il voit débarquer sa sœur, Hélène, à Tadoussac, il n'en croit pas ses yeux; il y a tout lieu de croire qu'Hélène consent à venir en Nouvelle-France autant pour renouer contact et amitié avec son frère favori que pour accompagner et plaire à son époux. À partir de 1621, Champlain lui confie une première responsabilité importante, la garde du Fort Saint-Louis sur la pointe du Cap Diamant. À l'été 1621, les entremetteurs de la nouvelle Compagnie (*de*

Caën) et les commis de l'ancienne (*des marchands de Rouen et de Saint-Malo*) se confrontent; la situation allant en s'aggravant, Champlain, désireux de protéger son entourage, installe E. Boullé, le capitaine Nicholas du May, dit Leroy, et 16 hommes au Fort Saint-Louis, se réservant la défense de l'Habitation où il loge les colons et ouvriers. Le 16 août, E. Boullé signe la pétition explicitant les griefs des habitants qui doit être présentée au Roi après le retour des navires en France. En 1624, il retourne en France avec sa sœur et Champlain. En 1625, Champlain, qui tient maintenant E. Boullé en grande estime, le convainc de repartir avec lui à Québec. Le 24 avril 1626, il s'embarque à Dieppe en compagnie de Champlain, du père J. Le Caron, et de l'enseigne et commis Destouches, à bord de *La Catherine* commandée par le vice-amiral Raymond de La Ralde, nommé chef de l'expédition par G. de Caën, qui apporte vivres et munitions à Québec. E. Boullé et les autres passagers débarquent à Québec le 5 juillet. Tous les colons sont en bonne santé, mais les travaux de rénovation du Fort Saint-Louis n'ont pas progressé; Champlain met alors une vingtaine d'ouvriers au travail et E. Boullé l'assiste dans cette tâche.

En 1626, les Mohawks font la guerre aux Mohicans et aux Hollandais sur le cours supérieur de la rivière des Hautes-Montagnes (rivière Hudson, état de New York). En mauvaise posture, les Mohicans demandent aux Algonquins et Montagnais de leur prêter main forte; ces derniers envoient des ambassadeurs pour les rencontrer au cours de l'hiver 1626-1627, passant outre à la volonté de Champlain de maintenir la paix avec les Iroquois. Le sagamo Mahigan Aticq en avertit aussitôt Champlain et lui faire part qu'une bande d'autochtones se réunit en assemblée à Trois-Rivières pour décider de la pertinence d'une guerre contre les Mohawks. Le 9 mai 1627, Champlain y délègue en diligence E. Boullé et Mahigan Aticq; Boullé revient à Québec le 21 mai et rapporte à Champlain que la moitié de l'assemblée étant pour

la paix et l'autre moitié pour la guerre, il a été résolu d'attendre l'arrivée des navires de France, de faire la traite et de consulter d'autres peuples autochtones avant de prendre une décision finale. L'intervention d'E. Boullé repousse ainsi d'un an le danger iroquois pour la colonie. Au printemps 1629, la population de Québec est acculée à la famine; il faut agir vite et évacuer une partie des colons. En juin, F. Pont-Gravé refuse de prendre le risque de quitter Québec, et Champlain charge son beau-frère du commandement de la barque pontée transportant une trentaine de colons qu'il envoie à Gaspé, soit pour hiverner chez les Canadiens ou les Micmacs, soit pour trouver passage dans des bateaux de pêcheurs le long des côtes et repasser en France. Le départ de Québec a lieu le 26 juin; rendu à Gaspé le 7 juillet, il rencontre E. de Caën qui arrive de France et a l'intention de faire voile vers Québec le plus tôt possible, transportant suffisamment de vivres et de marchandises pour approvisionner temporairement l'Habitation durant trois mois. E. de Caën lui apprend que l'Angleterre et la France ont signé un traité de paix peu de temps avant son départ de France, mais ce qu'il ne sait pas est que la flottille des frères Kirke a quitté l'Angleterre avant la date du traité de Suse et que ceux-ci ont l'intention d'assiéger Québec. Entre le 7 et le 13 juillet, E. Boullé décide de revenir à Québec avec un équipage de matelots, précédant le navire d'E. de Caën, pour avertir Champlain de la bonne nouvelle, laissant T. Desdames, Foucher, un certain nombre de colons et de matelots, revenir dans une barque qui suivra l'équipage du sieur E. de Caën. Malheureusement, cinq jours plus tard (vers le 15 juillet), sa barque est attaquée et pillée par Thomas Kirke et ses marins qui remontent le Saint-Laurent et il est fait prisonnier par David Kirke avant d'atteindre Tadoussac. Le 19 juillet 1629, les frères Kirke, prêts à attaquer Québec, font savoir à Champlain qu'ils se sont emparés d'E. Boullé et de quelques autres Français qu'ils retiennent prisonniers à Tadoussac. Au milieu de

septembre, E. Boullé quitte Tadoussac avec Champlain et les deux tiers des habitants de Québec à bord des voiliers anglais des Kirke. Arrivé à Douvres le 27 octobre, il arrive à Calais deux jours plus tard et rejoint Paris au début de novembre; c'est son dernier voyage outre-mer et, en 1630, la fin d'une amitié qui dure 12 ans.

François de Ré, sieur de Gand, commissaire général de la Compagnie des Cent-Associés (1634-35)

François de Ré, sieur de Gand, est un ami de la dernière heure (1634-1635). Comme Champlain, F. de Ré figure dans la liste des tous premiers actionnaires de la *Compagnie des Cent-Associés* le 6 mai 1628. À son arrivée dans la colonie à l'été 1634, il est chargé d'une mission importante: celle de commissaire général de la *Compagnie des Cent-Associés*. Sans famille, il accueille les jeunes autochtones déshérités et miséreux dans la maison de la Compagnie établie sur la rue Sainte-Anne; ainsi, avec O. Le Tardif, il se constitue le protecteur de deux enfants indigènes que la veuve Hébert, l'épouse de Guillaume Hubou, élève à l'euro péenne. Il se charge aussi de l'éducation et de l'instruction de jeunes autochtones qu'il place dans des familles riches en France. Homme charitable, pieux, compatissant à la pauvreté et aux misères des colons et des autochtones, et il est le bras droit des jésuites dans l'œuvre d'évangélisation des Amérindiens. Une de ses œuvres capitales est le don qu'il fait de ses terres de Sillery, pour permettre l'établissement de la mission Saint-Joseph, qui devient plus tard une des missions les plus florissantes des Jésuites. Comme Champlain, il se démarque par sa compassion, sa bonté, son intégrité et sa spiritualité; ce n'est donc pas par hasard qu'à sa mort, survenue le 20 mai 1641, il est inhumé dans le sépulcre particulier, à côté des restes de son ami, le commandant de la Nouvelle-France occidentale.

Champlain n'est ni mystique ni un dévot (dans le sens qu'on lui donne en France sous les règnes

de Louis XIII et de Louis XIV), mais il demeure, sa vie durant, un homme foncièrement croyant, chrétien, religieux (huguenot, puis catholique) pour qui la foi ne va pas sans les œuvres. Comme toutes les personnes de bien et d'honneur de son temps, la fidélité au Roi et la foi en Dieu sont indissociables et en conséquence dans le domaine colonial, l'exploration, les découvertes, l'exploitation des richesses, la colonisation, l'acculturation et l'assujettissement des naturels à la couronne, ne peuvent se réaliser qu'avec l'évangélisation en parallèle. À l'inverse des Espagnols et des Portugais, les premiers colonisateurs français n'insistent pas outre mesure sur la nécessité de la christianisation des Amérindiens entre 1524 et 1615, et l'Église (catholique comme protestante) ne se montre guère intéressée à envoyer des missionnaires dans ces colonies. Le refus donné à Champlain par les jésuites (par la voix du père Coton) pour la Nouvelle-France occidentale et la réticence des instances supérieures des récollets à répondre aux insistances des négociants catholiques en Acadie en témoignent.

Il faudra deux ans à Champlain et Louis Houël pour convaincre les autorités supérieures des récollets d'envoyer des membres de leur congrégation en mission. Marc Lescarbot invoque les dissidences entre prêtres et ministres, colons catholiques et huguenots, et Champlain l'avarice des négociants et l'inutilité du clergé, des parasites à la charge de la Compagnie, l'insouciance des Grands de la Cour (les princes, les ducs, les marquis et les comtes), de la noblesse, et d'une grande partie du clergé séculier. C'est qu'en France à cette époque, le clergé est le reflet de la classe paysanne, c'est-à-dire conservateur et confortable en son logis (les presbytères et les monastères). Champlain sait que seuls des religieux exceptionnels, doués d'une grande foi, d'une volonté de fer, d'un idéal sans borne, d'une grande humilité, d'une bonne dose de patience et de tolérance, et d'une forte robustesse physique sont des candidats valables. Lorsqu'il

rencontre les pères Récollets à Paris en 1614, Champlain est frappé par la personnalité du père Joseph Le Caron, sa versatilité, son énergie, son esprit de débrouillardise, sa hardiesse et son sens de l'initiative; s'il est sélectionné, il a décidé d'en faire un de ses amis.

Le père Joseph Le Caron, récollet, premier missionnaire en Huronie (1615-1629)

Les premiers liens d'amitié entre Champlain et Joseph Le Caron sont tissés après le départ de Honfleur le 24 avril 1615 à bord du *Saint-Étienne*. Arrivé à Tadoussac le 25 mai, il se rend deux jours plus tard à Québec, puis sans délai ni arrêt au Grand Sault Saint-Louis, où il rencontre les premiers Wendats venus pour la traite. Il admire ces autochtones; ce sont des gens splendides, simples, honnêtes, cordiaux et désireux de connaître le vrai Dieu. Enthousiaste et faisant preuve d'une grande ouverture d'esprit, il s'en retourne en toute hâte y chercher les ornements sacerdotaux pour célébrer la messe en présence des autochtones. De retour à la rivière des Prairies où elle est dite le 24 juin, J. Le Caron décide d'innover et se résout à faire sur place une étude détaillée des dispositions religieuses des Wendats afin d'aviser aux meilleurs moyens de les évangéliser, tandis que Champlain ne peut échapper à la promesse de les assister dans leurs guerres contre les Iroquois. Vers le 1^{er} juillet, le père J. Le Caron, douze Français et un parti de Wendats décidés à retourner dans leur pays, quittent le Grand Sault Saint-Louis sans attendre l'arrivée de Champlain qui s'est rendu à Québec. Vers la quatrième semaine de juillet, le groupe de voyageur arrive en Huronie et J. Le Caron entreprend de fonder la première mission à Carhagouha, bourgade de la nation de l'Ours, au centre nord de la Huronie; ce sera la première mission de la Nouvelle-France. Arrivé en Huronie avec ses hommes le 1^{er} août, Champlain se présente à Carhagouha pour visiter son nouvel ami le 12 août et, le même jour, la première messe y est célébrée.

De retour de son voyage de guerre contre les Iroquois à Syracuse le 23 décembre 1615, Champlain quitte Cahiagué au début de janvier 1616 et rend visite à son nouvel ami à Carhagouha. D'un commun accord, ils décident de visiter des bourgades des quatre tribus des Wendats, la nation des Pétuns (les T(s)ionontati), celle des Andatahouats, et se rendent tout près de la peuplade des Neutres. La collaboration de J. Le Caron, versé dans l'enseignement et les sciences humaines, est des plus utiles et profitables dans l'étude ethnographique dont Champlain nous fait part dans *Les Voyages et Découvertes* (1619). De son côté, J. Le Caron lui-même annote toutes les observations servant de base à sa Relation intitulée *Étude approfondie des Sauvages de la Nouvelle-France, de leurs mœurs et des obstacles à leur conversion*. Au printemps 1616 (20 mai), Champlain et J. Le Caron quittent la Huronie en compagnie du sagano Darontal, de sa bande et de plusieurs autres Wendats pour se rendre au Grand Sault Saint-Louis, puis après la traite, à Québec (11 juillet). À Québec, on se consulte sur les moyens les plus adéquats pour remédier au piètre état de choses concernant la colonisation et l'évangélisation. Le père Le Caron engage Champlain à présider un conseil formé de six habitants et les quatre Récollets y assistent sans voie délibérative. L'assemblée conclut qu'il faut fortifier la colonie en la peuplant d'un plus grand nombre d'habitants, que la traite doit être permise à tous les Français, qu'il faut rendre les indigènes sédentaires et les assujettir aux manières et lois françaises, qu'il est nécessaire de construire un séminaire pour instruire, humaniser et évangéliser les jeunes autochtones, et qu'enfin les huguenots doivent être exclus de la colonie. Le 3 août, les deux s'embarquent ensuite à Tadoussac en direction de Honfleur où l'équipage débarque le 10 septembre.

Le père Le Caron retourne à Paris pour faire rapport à sa congrégation de la faisabilité de l'établissement de plusieurs missions en Nouvelle-France, soumettre à l'approbation du Roi les arti-

cles de l'assemblée de Québec, rencontrer les marchands dans le but de leur faire ratifier les conclusions du conseil de Québec, et enfin pour recueillir des fonds de Sa Majesté et des grands seigneurs, du Conseil royal et des ecclésiastiques. Ainsi, dès sa première année de missionariat, J. Le Caron se fait remarquer autant par son zèle apostolique et ses capacités d'organisateur que par sa culture.

En 1617, les récollets décident que le père Denis Jamet restera en France et sera remplacé en sa qualité de commissaire par J. Le Caron. Le navire, commandé par le capitaine Morel, quitte la rade de Honfleur le 11 avril; la famille Hébert fait partie du contingent de passagers dans ce voyage. La traversée de l'océan est longue et orageuse; pressentant un naufrage, J. Le Caron demande instamment le secours du Ciel par les vœux et les prières qu'il fait publiquement dans le voilier. À Québec, on apprend, vers le 15 juillet, avec la rentrée de J. Le Caron, que les nouveaux colons sont arrivés sains et saufs à Tadoussac. Partis en 1616 avec l'espoir de rencontrer en France un appui sur lequel ils peuvent compter, Champlain et J. Le Caron reviennent à Québec les mains vides; le Roi, le Conseil royal et le vice-roi ont bien écouté leur requête mais n'ont rien fait pour y donner suite. Comment faire comprendre aux autorités françaises et aux marchands que la Nouvelle-France sera irrémédiablement perdue s'ils ne la sustentent pas de vivres et d'autres nécessités et ne collaborent pas à la colonisation et à l'acculturation des autochtones? Les récollets devront-ils retourner en France, désobéissant ainsi aux ordres de leurs supérieurs? Les quatre missionnaires (les pères D. Jamet, P. Huet, J. Le Caron, et le frère P. du Plessis) décident que le père J. d'Olbeau se rendra à son tour déposer aux pieds de Louis XIII les demandes et plaintes des habitants, et lui faire part de leur détresse. J. Le Caron propose aussi que Champlain se rende en France avec le missionnaire pour l'appuyer dans ses démarches de par son influence et son autorité. Pendant ce temps (1617-1619), il

assistera le père P. Huet à la mission des Montagnais à Tadoussac. De retour avec Champlain au printemps 1618, le père J. d'Olbeau, tout comme J. Le Caron en 1616 et D. Jamet en 1617, ne retire aucun profit de son voyage ; l'adresse, la prudence, et les intrigues des amis de Champlain en France n'aboutissent à aucun résultat probant. J. Le Caron en prend son parti ; il faudra faire avec ce que l'on a. En 1618-1619, la situation s'améliore ; le père Le Caron réussit à faire élever une résidence pour les religieux de son ordre, sur un terrain que la *Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo* leur a concédé, et avant son départ en France, vers la mi-juillet 1619, il confie à ses missionnaires (les pères J. d'Olbeau, P. Huet, G. Poul(l)ain, et les frères P. du Plessis, M. Guines, P. Langoissieux) quelques 140 néophytes autochtones. La tournure des événements est d'autant plus encourageante que, de retour de France à l'été 1619, P. Huet a obtenu du Roi la permission de bâtir à Québec un couvent régulier, suivant les formalités légales, et que plusieurs personnes charitables et pieuses ont souscrit à l'œuvre de construction, le grand vicaire de Pontoise, Charles de Ransay de Boües, y allant d'une contribution majeure. Le vice-roi lui-même, le prince de Condé, lui a remis la somme de 1000 ou 1500 livres dans ce but louable. J. Le Caron est de retour à Québec à l'été 1621 et participe à la dernière phase de construction du couvent Notre-Dame-des-Anges (3 juin 1620-25 mai 1621) sur les bords du ruisseau Lairet à son embouchure sur la rivière Saint-Charles. Le 18 août 1621, il est co-signataire avec le père D. Jamet, alors commissaire de la mission, Champlain, son lieutenant E. Boullé, les colons les plus en vue et les mieux intentionnés de Québec, dont L. Hébert, procureur du Roi, J.-B. Guers, le commissaire du vice-roi, Gil(le)bert Courseron, le lieutenant du prévôt, ainsi que des commis et des sous-commis, des articles de la commission votée en assemblée générale des Français résidant en Nouvelle-France. Entre 1621 et 1622, J. Le Caron partage ses efforts entre le couvent de

Notre-Dame-des-Anges et la mission des Montagnais à Tadoussac, et à partir du 13 décembre 1622, il remplace en permanence le père I. Piat à la mission montagnaise de Tadoussac. En 1623, accompagné du père N. Viel et du frère G. Sagard, il retourne chez les Wendats à la mission de Carhagouha (23 juillet) ; il est de retour à Québec durant l'été 1624 et semble hiverner au couvent de Québec en 1624-1625. En 1625, en l'absence de Champlain alors en France et du père N. Viel noyé dans la rivière des Prairies le 25 juin, il sert d'informateur sur la géographie, la langue, les mœurs, les missions en cours et autres particularités du pays des Wendats, aux jésuites qui arrivent en Nouvelle-France. Avant de repasser en France en août 1625, il conseille aux jésuites de ne pas aller hiverner en Huronie en 1625-26 suite à la noyade intentionnelle du père N. Viel par un groupe malveillant de la nation de l'Ours. J. Le Caron et Champlain, devenus quasi inséparables, s'embarquent ensemble sur *La Catherine* à Dieppe le 15 avril 1626 ; ils arrivent à l'île Percée (Percé) le 20 juin et à Québec le 5 juillet. Plusieurs changements se sont produits depuis la nomination du nouveau vice-roi, le duc de Ventadour, le 25 mars 1625. Suite à la pression des jésuites sur le vice-roi, les Caën, directeurs de la *Compagnie de Montmorency*, et huguenots, sont pris à parti par ce dernier, et un procès s'ensuit. La situation continuant à s'envenimer, le Conseil royal donne gain de cause aux Caën, diminuant d'autant l'autorité du duc de Ventadour. Les Caën profitent de la situation qui leur est favorable pour équiper la plus grosse flottille marchande jamais envoyée sur le Saint-Laurent, cinq voiliers de fort tonnage, l'un d'eux étant nolisé par les Jésuites. Comme les deux tiers du personnel composant l'équipage sont huguenots, les ordres du vice-roi concernant leurs pratiques religieuses sont enfreints. De fait, le contrôle de l'autorité religieuse est plus complexe. Le duc de Ventadour favorise les jésuites avec l'envoi en Nouvelle-France en 1625 de leurs cinq premiers missionnaires qu'il entretient à ses propres

frais, mais il ne subvient pas aux dépenses des récollets laissés à la charge des marchands, réduisant ainsi leur nombre (un seulement en 1625). Le frère G. Sagard proteste, mais la décision du vice-roi est sans appel, même si la confrontation entre catholiques et huguenots risque de se transporter entre les deux factions catholiques.

Revenu à Québec en juin 1626, le père J. Le Caron y demeure comme supérieur jusqu'en 1629. Il occupe aussi des fonctions curiales et officie à des célébrations (baptêmes, mariages, sépultures) à la chapelle de l'Habitation où il célèbre le mariage de la veuve Hébert et de Guillaume Hubou duquel Champlain est un des témoins, et se rend occasionnellement célébrer le saint office et administrer les sacrements aux colons de la ferme de Saint-Joachim à Cap Tourmente entre 1626 et 1628. A la fin d'août 1627, J. Le Caron rend visite à Raymond de La Ralde, vice-amiral de la flotte de G. de Caën et désire l'assurer des prières de sa communauté. En apparence, le sieur R. de La Ralde en fait peu d'état, ayant décidé d'épouser une fille huguenote (la sœur ou la fille de G. de Caën). J. Le Caron a une mauvaise impression de ce personnage apparemment discourtois et au cœur endurci, sans attache à l'Église catholique, et qui, de surcroît, lui refuse à n'importe quel prix le passage en France d'un jeune autochtone nommé Louis. Il faut toutefois mentionner, à la décharge de Raymond de La Ralde, qu'à son retour en France en 1625, J. Le Caron s'est attaqué avec véhémence à la *Compagnie de Montmorency* et aux Caën dont les intérêts commerciaux sont en sérieux conflit avec les progrès de l'Église en Nouvelle-France. Au début 1628, J. Le Caron aurait agi comme entremetteur, via l'intermédiaire de Mecabou (ou Louis des Français), entre les Montagnais et les Français dans le don des trois filles adoptives de Champlain en compensation du meurtre de deux Français à l'automne 1627. J. Le Caron leur aurait laissé savoir le désir de Champlain de les avoir pour les mener en France et les faire instruire.

Le 19 juillet 1629, Champlain consulte J. Le Caron avant de remettre au parlementaire de Lewis et Thomas Kirke la lettre de capitulation de Québec, puis en août les religieux (récollets et jésuites), incluant J. Le Caron, sont conduits au général David Kirke à Tadoussac. Au moment du départ pour l'Angleterre puis du rapatriement en France, le père Le Caron, qui a été témoin de l'arrivée et du départ des missionnaires récollets en Nouvelle-France, ne sait sans doute pas que cet épisode représente un terme à leurs missions au dépens du monopole religieux accordé aux jésuites par le cardinal duc de Richelieu.

De tous les amis de Champlain chez les ecclésiastiques, il demeure définitivement le plus proche, le plus précieux, le plus sincère et celui qu'il conserve le plus longtemps et jusqu'à sa mort (1615-1632). Devenu supérieur du couvent de Sainte-Marguerite, près de Gisors, il y meurt de la peste le 29 mars 1632, le jour même de la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye restituant la Nouvelle-France à la France, coïncidence mais aussi reconnaissance pour celui qui a toujours soutenu son ami, Champlain, dans l'entreprise de colonisation française et dans son désir d'évangélisation des Amérindiens.

Le père Georges Le Baillif de La Haye, récollet, observateur ecclésiastique et conseiller spécial du vice-roi, Henri II de Montmorency (1620-1622)

Georges Le Baillif de La Haye, récollet, est également un ami et confident de Champlain, mais pendant une courte période seulement (1620-1622). Il arrive à Tadoussac avec Champlain et son épouse le 7 juillet 1620 et à Québec le 11 juillet. Le père G. Le Baillif est un homme distingué sous tous rapports, et doué d'une très forte intelligence; Champlain en fait non seulement son confident mais son conseiller intime. Les instructions données par le vice-roi, le duc Henri II de Montmorency, l'intendant de la Nouvelle-France, Jean-Jacques

Dolu et l'intendant de l'Amirauté, Villemenon, comportent que Champlain n'entreprene rien d'important ou de grave sans avoir recours à ses lanternes. La lettre du vice-roi, le duc de Montmorency, datée du 2 février 1621, et en même temps celles de J.-J. Dolu, intendant de la Nouvelle-France, de Villemenon, intendant de l'amirauté, de Monsieur de Puisieux et de G. de Caën apportées le 15 mai 1621 par Jean-Baptiste Guers, commis et fondé de pouvoir du vice-roi, et le capitaine Nicholas Du May, représentant de G. de Caën, annoncent à Champlain la création d'une nouvelle compagnie (*de Caën*) et la disparition de l'ancienne, de sorte que la saisie des marchandises de l'ancienne compagnie est impérative. Toutefois, s'il agit suivant les injonctions de l'intendant J.-J. Dolu, un conflit sérieux risque de s'en suivre entre commis et employés des deux compagnies. Jugeant prudent de ne pas se conformer immédiatement aux ordres du duc de Montmorency, Champlain fait partager son point de vue par le père G. Le Baillif, J.-B. Guers, et N. Du May. La situation allant en s'aggravant, Champlain se met en devoir de protéger son entourage contre les commis tant au Fort qu'à l'Habitation. Le 3 juin, N. Du May rapporte à Champlain que F. Pont-Gravé, 60 hommes et plusieurs commis de la *Compagnie des marchands* sont arrivés à Tadoussac. Le 7 juin, trois commis de F. Pont-Gravé arrivent de Tadoussac; Champlain charge G. Le Baillif et J.-B. Guers d'aller à leur rencontre et leur demander de produire leurs papiers. Ils répondent qu'ils n'en ont d'autres que ceux dont la *Compagnie de Rouen et Saint-Malo* disposait jadis, que cette compagnie existe encore en vertu d'un contrat et d'ententes écrites agréées par le vice-roi, qu'elle est en procès contre la nouvelle compagnie, et qu'elle compte obtenir gain de cause devant le Conseil royal.

G. Le Baillif rapporte ces pourparlers à Champlain, et ensemble ils délibèrent sur ce qu'il y a de mieux à faire. Comme G. de Caën n'est pas encore arrivé à Tadoussac et que l'arrêt du Conseil royal

sur cette affaire tarde à venir, ils conviennent de laisser entrer seulement cinq commis dans le magasin, et de leur livrer des marchandises pour la traite sur le Saint-Laurent en amont de Québec. Champlain avertit alors tous les commis qu'il veut la paix, les lettres reçues du Roi (datée du 24 février 1621) et du vice-roi lui recommandant de la maintenir à tout prix. G. Le Baillif et Champlain refusent qu'ils prennent les fourrures et munitions en magasin; ils exigent de leur part la remise de vivres avant leur départ pour la traite le 9 juin, craignant un naufrage ou une saisie des navires de G. de Caën. Murmures, protestations et intrigues fusent de toute part, et ils menacent de dresser un procès-verbal de leurs objections contre la présence au Fort Saint-Louis de gens armés et de N. Du May, que Champlain a installés, prétendent-ils, sans le consentement du Roi. Quand vient le moment de coucher leur protêt sur papier, ils ne savent trop comment s'y prendre et se désistent de leurs prétentions. Champlain et G. Le Baillif tiennent bon et gagnent leurs points. Aussitôt cet état de crise terminé et les commis partis pour faire la traite, Champlain envoie, le même jour (9 juin), N. Du May à Tadoussac afin d'avertir G. de Caën de lui envoyer des hommes pour fortifier l'Habitation, des vivres et l'arrêt du Conseil royal en faveur de la nouvelle compagnie tel que mentionné dans sa lettre. Arrivé à Tadoussac, N. Du May y trouve F. Pont-Gravé récemment venu de France au lieu de G. de Caën. Le 13 juin, F. Pont-Gravé arrive à Québec avec 12 hommes et des marchandises de traite; il affirme à Champlain que, lorsqu'il s'est embarqué à Honfleur, il a appris que les deux compagnies (ancienne et nouvelle) ont le droit de faire le commerce des fourrures pour l'année en cours. Prudent, Champlain l'avertit qu'il a l'intention de faire régner l'ordre et la loi. D'accord avec Champlain sur ce point, il repart à Trois-Rivières pour la traite le lendemain (14 juin). Le 15 juin, Isaac Jacques Halard, employé de marine au service de la nouvelle compagnie, arrive de Tadoussac,

annonce à Champlain l'arrivée de G. de Caën, et apporte une lettre de ce dernier lui expliquant la raison de son retard et lui demandant de le rencontrer à Tadoussac, ayant en sa possession une missive du vice-roi à lui remettre. Champlain consulte G. Le Baillif et décide de ne pas quitter l'Habitation et le Fort Saint-Louis durant la période active de la traite, et en particulier cette année, à cause des dangers de confrontations violentes entre les commis et sous-commis des compagnies rivales. Le 17 juillet, Roumier, commis des de Caën, arrive de Tadoussac, apportant d'autres dépêches de J.-J. Dolu, de Villemenon et de Caën, et une copie de l'arrêt du Conseil royal en faveur de la *Compagnie des marchands* (pour l'année 1621 seulement) adressée à F. Pont-Gravé.

Troublé et confus en regard des décisions et d'ordres souvent contradictoires, prévoyant un conflit et des actes de sabotage et de violence entre les dirigeants et commis des deux compagnies, et certain que F. Pont-Gravé réclamera les privilèges dont il est investi, Champlain consulte à nouveau G. Le Baillif et J.-B. Guers et les charge de partir rapidement (le 17 juillet) pour Tadoussac afin de faire comprendre au sieur de Caën qu'il ne doit pas user de violence à l'égard de F. Pont-Gravé qui agit de bonne foi. G. Le Baillif fait le voyage en sept jours et rapporte à Champlain (le 24 juillet) que G. de Caën refuse de se rendre à ses conseils, et est plus que jamais déterminé à se saisir du voilier que F. Pont-Gravé a laissé dans la rade de Tadoussac, sous le commandement du capitaine de La Vigne. Suivant le conseil du père G. Le Baillif et croyant avoir plus de succès en organisant une entrevue entre F. Pont-Gravé et G. de Caën, Champlain les fait mener à Québec sous le plus court délai, puis il change subitement d'idée et se rend à Tadoussac pour rencontrer G. de Caën en compagnie de G. Le Baillif (31 juillet). Le 2 août, G. de Caën vient les rencontrer à Pointe-aux-Alouettes, et promet de ne rien entreprendre qui soit à l'encontre des ordres du Roi et de l'autorité du vice-roi. La

seconde rencontre a lieu le 3 août à Tadoussac dans la barque pontée de Champlain; G. de Caën montre des exigences exagérées au sujet de la traite et déclare qu'il a l'intention de capturer le voilier de Pont-Gravé pour donner la chasse aux contrebandiers du Saint-Laurent (des Rochelais) qui font la traite dans les environs. Champlain tente de le persuader de s'en tenir aux propositions de paix offertes, mais G. de Caën ne veut rien entendre. Champlain le somme de produire les documents lui donnant des pouvoirs ou privilèges particuliers et une autorité dont il prétend avoir possession, mais il refuse de s'exécuter. L'intervention de G. Le Baillif ne changeant en rien l'attitude irrécyclable, Champlain a recours à d'autres instances, mais tout s'avère inutile, G. de Caën se refusant à un quelconque compromis.

Le père G. Le Baillif repart pour la France à l'automne 1621; son départ est nécessité par les chicanes entre les deux compagnies à Québec, dont les récollets ont apparemment beaucoup à souffrir. Se voyant en butte à des persécutions de la part des commis, les récollets décident de porter leurs plaintes à la Cour. Et c'est lui qui reçoit la mission d'exposer les griefs de la communauté des récollets et des habitants. Son voyage est décidé lors d'une assemblée générale des habitants de Québec, tenue à l'instigation de Champlain et des récollets. Les troubles au sujet de la traite, dont les deux compagnies antagonistes se disputent le monopole, sont au cœur du débat. Les états de crise répétés, les événements malheureux et la dissension au sein de la colonie ont ouvert les yeux aux colons, commis et hauts responsables des opérations commerciales qui ont résolu de porter leurs plaintes en France, et jusqu'au Roi. Dans la supplique confiée à G. Le Baillif, les habitants brosent un tableau réaliste des avantages que la France peut retirer de sa colonie et affirment que s'ils deviennent connus des Européens ennemis de la France (Angleterre, Espagne, Hollande), il est à craindre qu'attirés par l'appât de ces gains, les étrangers veuillent

s'emparer de la Nouvelle-France et faire disparaître la population de Québec. Si un tel malheur vient à se produire, Québec ne pourra résister longtemps aux menaces des étrangers. D'autre part, les contrebandiers rochelais (huguenots et catholiques confondus) troquent armes et munitions aux autochtones alliés, défiant les ordres de Sa Majesté et du vice-roi, et les incitant peut-être à ruiner Québec et à massacrer ses habitants.

Le mémoire produit par l'assemblée conclut que la survie de la Nouvelle-France dépend de deux conditions : 1) le maintien de la religion catholique et l'exclusion des huguenots, et 2) l'application de la loi et de la justice françaises aux colons et aux autochtones. Ces deux points étant fort discutables et un peu hors contexte du mémoire, il est évident que les intérêts religieux des récollets sont en cause et que Champlain se sert de la belle occasion pour mousser sa politique coloniale. Les articles de la commission votée dans cette assemblée générale du 18 août 1621 sont endossés, bien sûr, par Champlain, E. Boullé, les récollets (D. Jamet et J. Le Caron), J.-B. Guers, représentant du vice-roi, Gil(le)bert Courseron, lieutenant du prévôt, Louis Hébert, procureur du Roi en Nouvelle-France, mais quelques colons (A. Duchesne et A. Martin) et plusieurs commis (Du Vernet, Jean Caumont, Jean-Baptiste Varin et trois autres) s'abstiennent de signer. En France, le père Georges Le Baillif se rend auprès de Louis XIII, que lui présente le duc Henri II de Montmorency, et il lui remet le mémoire. Sa Majesté reconnaît les justes motifs des plaintes, mais déclare ne pouvoir accorder tout de ce que l'on demande. Champlain n'obtient que des secours insignifiants et les récollets encore moins ; les huguenots, qu'ils espéraient faire rappeler en France, restent libres de demeurer à Québec et de s'y établir, ce à quoi on pouvait s'attendre en vertu de l'application de l'Édit de Nantes.

En bref, la colonie se retrouve encore laissée presque à ses seules ressources et à la persévérance de Champlain. La mission de G. Le Baillif n'est

toutefois pas complètement infructueuse ; il obtient plusieurs règlements avantageux pour la colonie, son plus grand succès étant sa participation dans la fusion des deux compagnies en une seule grande association dont les Caën restent toutefois les chefs. Les récollets chargent aussi le père G. Le Baillif de demander à Louis XIII la fondation d'un petit séminaire pour l'instruction et l'évangélisation d'une cinquantaine de jeunes autochtones, de l'aide pour l'achat de fournitures, ornements et vivres, et enfin 12 ouvriers pour le labour des terres et l'entretien du bétail à leur couvent. Le Roi ne tient apparemment aucun compte des représentations de G. Le Baillif, et l'année suivante, les récollets doivent se résigner à subir leur sort et à gémir sur l'insouciance des Grands pour la propagation de la foi chrétienne.

Ainsi grâce, en grande partie, à l'intervention de G. Le Baillif, presque toutes les anciennes querelles ont pris fin, et une paix relative règne en France au sein des compagnies rivales fondues en un seul corps (*Compagnie de Montmorency*), lorsque G. de Caën revient à Québec au printemps 1622. Durant l'été 1621, G. Le Baillif aura été une précieuse assistance à Champlain qui subit alors des pressions de toutes parts et n'en finit pas de régler des crises quasi interminables ; n'eût été le bon jugement, le tact et la diplomatie déployés par G. Le Baillif dans ces occasions, il est fort probable que Champlain ne se serait pas sorti de ces divers guêpiers aussi honorablement.

Charles Lalemant, jésuite, confident et confesseur de Champlain (1625-1635)

Charles Lalemant est principal du pensionnat au collège des Jésuites de Clermont, en mars 1625, lorsqu'il apprend qu'il est chargé d'accomplir une mission en Nouvelle-France, avec le titre de supérieur. Le père C. Lalemant et ses missionnaires ne quittent pas la France avant de se munir de l'autorisation vice-royale ; le duc de Ventadour les engage à porter secours aux récollets, qui impuissants

devant une tâche si considérable, ont demandé de l'aide. De plus, le vice-roi, sympathique à la cause des jésuites, a pris à sa charge les frais de leur installation. Parti de Dieppe, il arrive à Québec en juin 1625 avec les pères E. Massé et J. de Brébeuf et les frères coadjuteurs François Charton et Gilbert Buret. Les Caëns tolèrent les récollets, mais détestent les jésuites. Champlain étant resté en France cette année-là, E. de Caën refuse de les héberger à l'Habitation ou au Fort Saint-Louis; C. Lalemant doit donc choisir entre le retour en France ou l'hospitalité des récollets au couvent de Notre-Dame des Anges. Il se décide pour la seconde option, et il fait parvenir deux lettres au provincial des récollets à Paris, la première étant datée du 28 juillet 1625, pour l'informer des conditions du voyage, de leurs intentions missionnaires, et le remercier pour l'accueil des récollets de Québec.

Ne voulant pas rester à la charge des récollets, déjà fort pauvres, C. Lalemant détermine, dès 1625, l'emplacement propice à l'érection d'une résidence suffisante aux premiers besoins. Après avoir étudié la localité, il arrête son regard sur une pointe de terre (Pointe-aux-Lièvres) en diagonale du couvent des récollets, mais de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, à son point de jonction avec le ruisseau Lairet. Cet endroit se situe à proximité des ruines du petit fort construit par Jacques Cartier en 1535. Avant d'établir leur résidence et leur mission, C. Lalemant et ses compagnons prennent possession du terrain par une cérémonie religieuse solennelle le 1^{er} septembre 1625, et le lendemain, ils se mettent sérieusement au travail. C. Lalemant confie la direction de l'entreprise au père E. Massé. Les froids et les neiges de l'hiver interrompent pendant quelques mois la construction, mais vers la fin de l'hiver les travaux reprennent. C. Lalemant s'entend avec les ouvriers de l'Habitation pour utiliser leur aide, avec le consentement de E. de Caën, alors commandant intérimaire. Les travaux progressent tant et si bien que le 6 avril 1626 le couvent destiné à recevoir les missionnaires Jésuites est terminé et

habitable. Dans la petite demeure (9 x 13 mètres), C. Lalemant fait aménager une minuscule chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges, nom qui s'étend bientôt à la résidence et à tout le terrain concédé aux Jésuites par la *Compagnie des Cent-Associés*.

La lettre écrite à son frère, le père Jérôme Lalemant, datée du 1^{er} août 1626 constitue le premier document dans la série des Relations qui décrivent les oeuvres missionnaires des jésuites en Nouvelle-France occidentale. Lui écrivant de France en 1626, son frère lui conseille de mettre leur nouvelle résidence sous la protection de la Vierge des Anges; le nom est alors donné au monastère et à la seigneurie. En 1626 ou 1627, Champlain choisit le père C. Lalemant comme confesseur et «*directeur de sa conscience*». Homme de grande valeur et d'une vertu à toute épreuve, Champlain l'appelle un très dévot et très zélé religieux. À l'automne 1627, le couvent de Québec manque des ressources matérielles essentielles, et le père C. Lalemant décide de repasser en France pour tenter de remédier à la situation, et il réussit. À cette occasion, il proteste contre les associés de la Compagnie de Montmorency qui s'opposent aux efforts de sédentarisation et d'évangélisation des indigènes entrepris par les jésuites, et en fait part au roi et au vice-roi. Au début de 1628, il écrit à Champlain pour l'informer qu'il arrivera bientôt à Québec si rien ne l'empêche. Au printemps 1628, les jésuites ont équipé à leurs frais un petit navire (*L'Alouette?*) qui doit conduire le père Philibert Noyrot et deux frères coadjuteurs, des ouvriers, des vivres, des matériaux et des marchandises à Québec, mais l'expédition connaît un raté; pourchassé par les frères Kirke, P. Noyrot est contraint de rebrousser chemin vers la France. Le père C. Lalemant accompagné du jésuite Paul Ragueneau et de deux récollets, Daniel Boursier et François Girard, prennent passage sur l'un des voiliers de la *Compagnie des Cent-Associés* commandé par Claude de Roquemont. C. Lalemant est alors fait prisonnier par les frères Kirke qui bloquent l'entrée du Saint-

Laurent, ramené en Angleterre, puis rapatrié en France.

Lors d'une autre tentative de retour à Québec en 1629, le voilier fait naufrage; repêché, C. Lalemant est finalement ramené en France par un bateau de pêcheurs à l'automne après avoir subi un second naufrage sur les côtes d'Espagne. Arrivé à Dieppe au début de décembre 1629, après son séjour à Londres, Champlain se rend à Rouen où il apprend par une lettre de C. Lalemant, alors principal du collège des Jésuites à Paris, la perte du navire des Jésuites et la noyade du père P. Noyrot et du frère Louis Malot près des îles de Canso. Dès son retour dans la métropole en 1629 et pendant l'occupation de Québec par les frères Kirke, C. Lalemant épaula son ami Champlain, et Jean de Lauzon, s'employant à obtenir la restitution de Québec par les Anglais. En 1634, il revient à Québec accompagné du père Jacques Buteux et du frère coadjuteur Jean Liégeois, et cette année-là, les jésuites, sous la direction du père Paul Le Jeune, dont il est l'assistant, fondent deux nouvelles missions: La Conception à Trois-Rivières et Saint-Joseph à Ihonatiria en Huronie. Suite à un vœu fait en 1629 lors de la prise de Québec, Champlain fait construire la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance à l'été 1633, et les jésuites y font les fonctions curiales.

L'accroissement subit de la population de Québec et des environs en 1634 et 1635 engagent Champlain à faire agrandir de moitié, ou environ, son humble chapelle et à la convertir en une petite église. Un presbytère est également construit en haute-ville et C. Lalemant est le premier à y résider. Au début d'octobre 1635, la paralysie vient foudroyer Champlain au milieu de ses travaux quotidiens. C. Lalemant le fait transporter du Fort Saint-Louis à la résidence des jésuites, le secourt durant tout le temps de sa maladie, rédige son testament le 17 novembre, lui administre, au milieu de décembre, les derniers sacrements qu'il reçoit avec la plus grande ferveur, et se tient à ses chevets dans ses

derniers moments. Le 26 décembre 1635, c'est lui qui officie à ses obsèques, qui sont les plus solennelles que la colonie ait encore vues; le supérieur du couvent, le père P. Le Jeune, fait l'éloge funèbre du défunt. À l'été 1636, il envoie une lettre à sa veuve pour l'informer de la lugubre nouvelle et du testament établi à Québec en novembre 1635. Ce dernier testament par lequel Champlain lègue tous ses biens à la «*très sainte Vierge*», c'est-à-dire Notre-Dame-de-Recouvrance qu'il institue son héritière, vient tout déranger, reléguant aux oubliettes les dispositions prises en faveur d'Hélène Boullé. Dans un testament antérieur (13 février 1632) rédigé avant son départ de France en 1633, Champlain laisse à son épouse, si elle lui survit, la jouissance de tous ses biens en France. Hélène Boullé, légataire universelle, ne voit apparemment pas d'objection au contenu du nouveau testament, et en l'absence d'opposition, le prévôt des marchands de Paris confirme le testament, par sa sentence du 11 juillet 1637.

Néanmoins le testament est cause d'un long et fastidieux procès. Une cousine germaine de Champlain, Marie Camaret, épouse de Jacques Hersan(t), contrôleur des traites foraines et domaniales de La Rochelle, attaque le dernier testament sur deux points et le fait casser. Son avocat, maître Boileau, plaide qu'il n'est pas conforme au contrat de mariage, et qu'il est fabriqué par des mains étrangères et l'œuvre des jésuites; le parlement de Paris lui donne raison (15 mars 1639). Les biens de Champlain retournent donc à ses héritiers naturels; la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance reçoit toutefois 900 livres provenant de la vente du mobilier de Champlain à Québec. En France, il ne possède apparemment que sa part dans la *Compagnie des Cent-Associés*. Champlain n'a pas fait fortune; il n'était guère plus riche que son bon ami, le père C. Lalemant, quand il rentre définitivement en France en 1638, et joue dès lors le rôle de procureur de la mission coloniale, tout en conservant le poste de vice-principal et de supérieur de la maison

des jésuites à Paris. C'est lui qui parvient à obtenir la concession de l'île de Montréal (alors l'île Villemenon) lors de la fondation de la colonie par Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière et qui incite Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance à se joindre à l'entreprise en 1641.

Quand il est question de choisir un premier évêque en poste permanent à Québec, sa candidature est proposée. Auteur d'un ouvrage de spiritualité intitulé *La vie cachée de Notre Seigneur Jésus-Christ*, il a écrit beaucoup de lettres, mémoires, Relations, etc., mais il reste peu de choses de sa correspondance. L'amitié grandissante de Champlain pour un nombre select de Religieux indique hors de tout doute son penchant et intérêt progressif envers la religion et sa foi croissante au cours des vingt dernières années de sa vie. Enfin, vers 1628, l'homme religieux devient plus réceptif et sympathique à la cause des jésuites et y adhère complètement eu début des années 1630, soit par choix personnel soit en raison de la tournure des événements et du monopole religieux imposé par le cardinal duc de Richelieu en 1632.

Les colons (1614-1635)

Assez étonnamment, Champlain a peu d'amis intimes chez les colons, tout au plus deux dont on est certain. L'explication peut venir du fait que jusqu'en 1634, leur nombre est fort restreint, mais il est aussi fort probable qu'à cause de ses nombreux voyages et de sa vie mouvementée, Champlain arrive difficilement à garder un contact permanent avec eux. De tous les colons, Louis Hébert est nettement son favori, d'abord parce qu'il est une connaissance de longue date (1604), ensuite parce qu'il est longtemps le seul à s'intéresser à l'agriculture et à subsister, lui et sa famille, des produits agricoles, et enfin parce qu'il supporte inconditionnellement sa politique coloniale. On peut aussi ajouter, sans risque de se tromper, qu'il est, comme Champlain, un des rares colons à apprécier et aimer les autochtones et à leur venir en aide dans

les situations difficiles et les urgences, sa profession d'apothicaire lui étant fort utile et favorable en l'occurrence.

Louis Hébert, premier cultivateur et procureur de la Nouvelle-France (1617-1627)

Fils d'apothicaire et apothicaire lui-même, Louis Hébert épouse Marie Rollet en 1599 à l'âge de 24 ans, et dès 1606 les trois enfants constituant sa famille sont déjà nés. Il est le cousin par alliance de Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, issu d'une famille noble mais peu fortunée de Picardie, qui s'intéresse depuis longtemps aux terres d'outre-mer et qui a des contacts avec Pierre du Gua(st), sieur de Monts. En 1603, ce dernier devient lieutenant général de la Nouvelle-France et organise une expédition en Acadie (1604) à laquelle sont conviés Jean de Biencourt et Champlain. Poutrincourt rentre très vite en France, mais il repart, en 1606, pour prendre le commandement de la colonie de Port-Royal et emmène son cousin Louis Hébert. L'apothicaire hiverne à Port-Royal (1606-1607) avec Champlain, assiste le sieur de Poutrincourt dans les diverses tâches agricoles et participe à la corvée des récoltes au début d'août avant d'évacuer Port-Royal à la requête du sieur de Monts et de rentrer en France en septembre. Il revient à Port-Royal en mai 1611 et assiste à la querelle entre Charles de Biencourt, le fils de Poutrincourt, et les jésuites Biard et Massé à propos de la conversion des Micmacs. Finalement, il rentre en France juste avant la destruction de l'habitation de Port-Royal par l'Anglais Argall en novembre 1613.

Louis Hébert a acquis une vaste expérience dans le défrichage des terres et l'agriculture outre-mer ; en 1616, ses amis, le sieur de Monts et Champlain, qui ne l'ont pas perdu de vue, effectuent des démarches pour lui faire obtenir un contrat alléchant de la *Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo* et pour qu'il puisse s'installer avec sa famille à Québec, et ils réussissent. La compagnie consent à lui donner 200 couronnes par an pour devenir

l'apothicaire (à la fois le pharmacien et le médecin) de Québec; la compagnie s'engage aussi à procurer le gîte et la nourriture à sa famille durant la période de défrichage de ses terres. Sachant que L. Hébert désire toujours se livrer à un art (l'agriculture) auquel, suivant Marc Lescarbot, il prend beaucoup de plaisir, Champlain n'a pas de peine à le persuader de quitter Paris avec sa famille en 1617. L. Hébert est séduit; il croit, comme Champlain, au succès de la Nouvelle-France dans la vallée du Saint-Laurent. Hébert vend alors tous ses biens après avoir signé un contrat d'embauche avantageux de la *Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo*. Arrivé à Honfleur avec sa famille au début d'avril, il apprend que les associés de la compagnie ne respecteront pas leurs engagements et ont altéré son contrat; ils ne lui donnent que la moitié du salaire et des concessions de terres promis, de plus ils lui retirent le privilège du gîte et du couvert et les membres de sa famille seront au service de la compagnie sans rémunération.

En somme, ils deviennent esclaves de la compagnie. Il annonce la mauvaise nouvelle à son épouse, ses enfants, et son beau-frère, Claude Rollet, qui sont du voyage, et demande leur avis. Que faire? C'est le désarroi total. Est-ce donc ainsi que les détenteurs du monopole de la traite des pelleteries recrutent les premiers colons? Retourner à Paris; ils n'ont plus rien, même pas un toit pour s'abriter. Tant pis, il accepte les nouvelles conditions, si défavorables soient-elles, signe le document infâme et se lance vers l'inconnu avec sa famille. Champlain a dû le reconforter et promettre de l'assister une fois rendu à Québec. Le 11 avril 1617, il s'embarque à Honfleur sur le *Saint-Étienne* avec sa famille pour Québec; le capitaine Morel commande le navire. La traversée est longue et tempétueuse; aux Grands Bancs de Terre-Neuve, les glaces flottantes et les icebergs risquent à tout instant de briser la coque du navire. Dans la consternation, le père J. Le Caron demande aux passagers de faire des vœux et des prières publiques pour les délivrer du nau-

frage. On raconte alors que la dame Hébert élève par les écoutilles le plus petit de ses enfants (Marie-Guillemette) afin qu'il reçoive aussi la bénédiction du bon récollet.

La première préoccupation de L. Hébert, à son arrivée à Québec est d'installer sa femme et ses enfants à l'Habitation de la basse-ville. Quelques années plus tard (vers 1620-1621), il construit une résidence (13 x 6 mètres) en pierre sur le rempart à la haute-ville, au sommet de la côte de la Montagne. La famille Hébert n'est pas la première famille venue s'installer à Québec. Michel Collin, vraisemblablement un commis de la compagnie, et son épouse, Marguerite Vienne, y sont arrivés en 1615, mais tous deux sont décédés en 1616. Comme en Acadie dans le passé, Louis soigne Blancs et Amérindiens, défriche des terres sans aucun instrument aratoire et crée une exploitation agricole. Vers 1619, il cultive d'abord les dix arpents de terre (futur fief Saut-au-Matelot) à la haute-ville (aux environs de l'actuelle rue Sous-le-Fort, de la basilique et du séminaire), qui ne lui appartiennent pas. Pour régulariser sa position, il fait une requête au duc Henri II de Montmorency qui lui en fait la concession le 4 février 1623, et le duc de Ventadour la ratifie le 28 février 1626. À cette occasion, celui-ci donne à Hébert une lieue de terre (fief Lépinay) située proche de l'Habitation, sur les bords de la rivière Saint-Charles. Cette double concession lui est octroyée à la suite d'une requête appuyée par Champlain et dans laquelle il déclare: « *qu'il est le chef de la première famille française qui ait habité en ce pays depuis le début du siècle, laquelle il a conduit avec tous ses biens et moyens qu'il avait à Paris, ayant quitté parents et amis pour donner ce commencement à une colonie et peuplade chrétienne* ».

Pour Louis Hébert, c'est le grand jour. La réalisation de son rêve; l'esclave qui a enduré les tracasseries des détenteurs de monopole, devient propriétaire et peut être enfin son propre seigneur. Au fief du Saut-au-Matelot, Hébert cultive du fourrage pour le grand bétail transporté de France, et y sème

du maïs, des pois et des fèves qu'il vend aux associés de la compagnie et que ces derniers traitent par après aux Amérindiens pour des pelleteries. Quelques années plus tard, L. Hébert diversifie ses cultures. Champlain écrit que les jardins de l'Habitation sont chargés de choux, raves, laitues, pourpier, oseille, persil et autres herbes, citrouilles, concombres, pois, fèves et autres légumes. À part lui, seuls les Récollets ont compris l'importance de ne pas trop compter sur les vivres en provenance de France. Pendant près de dix ans, Hébert et sa famille doivent travailler comme des bêtes, en butte aux vexations des compagnies qui se combattent pour le contrôle de tous les trafics, mais il les aura à l'usure avec la collaboration de Champlain et des récollets. Hébert doit faire face à de nombreuses difficultés de toutes sortes; ainsi E. de Caën, commandant par intérim durant l'hiver 1624-1625, a employé tous les moyens inimaginables pour le décourager dans son entreprise et le forcer à retourner en France. E. de Caën a acheté ses produits agricoles au plus bas prix en vigueur en France et lui a vendu des marchandises européennes à des prix mirobolants. Il a même contremandé l'achat d'une charrue (la première n'arrivera à Québec qu'en 1627, quelques mois après sa mort). Dans le premier contrat signé à Paris avant son départ, il était spécifié que les colons pouvaient vendre leurs produits aux prix pratiqués dans la métropole, mais une fois sur place la compagnie paie ses produits agricoles comme bon lui semble et l'empêchent de jouir du fruit de son labeur. Le voyant acculé à la faillite, son généreux ami, Étienne Brûlé, offre de lui prêter 100 couronnes sans intérêt, mais E. de Caën, qui a vent de l'affaire, s'y oppose, objectant que lui seul a droit de prêt d'argent; il rachète la créance et exige un taux d'intérêt de 25 %.

Vers la fin de 1619, quand les récollets décident de fonder leur couvent sur la rivière Saint-Charles, L. Hébert a déjà défriché quelques arpents de terre dans les parages et débuté la culture pour nourrir

sa famille et produire ses propres plantes médicinales. Il leur cède alors un lot de terrain qu'il a déjà labouré, en échange d'un autre lot qu'ils ont fait défricher à la haute-ville, cette transaction faisant l'affaire des deux parties. En 1620, Champlain lui fait obtenir le poste de procureur du roi en Nouvelle-France et lui confie l'administration de la justice; son mandat lui donne pleine autorité sur la colonie, Ainsi, dès cette année, les compagnies peuvent encore tirer les ficelles à partir de France, mais ne peuvent plus faire la loi à Québec. En 1621 il est, avec Champlain, E. Boullé, un certain nombre de colons et de commis, le co-signataire du mémoire présenté au vice-roi, une sorte de cahier de doléances exposant sous forme de requête les griefs des habitants. Champlain appuie presque toujours les décisions de Louis Hébert sauf dans de rares cas. Toutefois au tout début d'août (le 1 ou le 2) 1622, Champlain rapporte un différend entre Raymond de la Ralde, lieutenant de E. de Caën, et L. Hébert. E. de Caën, reparti à Trois-Rivières, a laissé le commandement d'un des navires à L. Hébert, à Tadoussac. Lorsque R. de La Ralde se présente à Tadoussac, L. Hébert refuse de lui laisser le commandement et une dispute s'engage au sujet des pratiques religieuses. Sous le commandement d'Hébert, les marins et commis huguenots font leurs prières publiques dans la chambre d'E. de Caën, et les catholiques à l'avant du navire. À son arrivée à Tadoussac, R. de la Ralde, se prévalant de son titre de lieutenant, force les catholiques à prier avec lui dans sa chambre; une chicane s'ensuit entre les deux hommes, et seuls les récollets et quelques personnes neutres dans cette dispute parviennent à apaiser Hébert. « *Hébert eut le tort de cette dispute*, écrit Champlain, *et n'avait pas de raison* ».

Peu de temps après le départ du père J. d'Olbeau pour la France à la fin de l'été 1618, L. Hébert marie sa fille aînée, Anne, à Etienne Jonquest, natif de Normandie; le mariage, béni par le père J. Le Caron, est le premier qui a lieu en Nouvelle-France.

Le 26 août 1621, sa fille cadette, Marie-Guillemette, épouse Guillaume Couillard, originaire de Saint-Malo; le mariage est célébré à la chapelle du couvent Notre-Dame-des-Anges par le père D. Jamet, alors supérieur des récollets de Québec; Champlain et E. Boullé sont les témoins. Le 20 avril 1624, le pignon de la résidence d'Hébert est démantibulé par une bourrasque. Le frère G. Sagard écrit qu'Hébert est mort le 25 janvier 1627, cinq semaines après le baptême de la fille du Montagnais Kakemistic, à la suite d'une mauvaise chute sur la glace; il est alors âgé de 52 ans. Sur son lit de mort, il fait approcher sa femme et ses enfants et leur dit ce qui suit: «*Je meurs content, puisqu'il a plu à Dieu de me faire la grâce de voir mourir devant moi des autochtones convertis. J'ai passé des mers pour les venir secourir et plutôt que pour aucun intérêt particulier, et mourrais volontiers pour leur conversion... je vous supplie des les aimer comme je les ai aimés, et de les assister selon votre pouvoir...; ils sont créatures raisonnables comme nous et peuvent aimer un même Dieu que nous, s'ils en ont la connaissance à laquelle je vous supplie de leur aider par vos bons exemples et vos prières*».

Sa mort fut, de fait, autant regrettée des Amérindiens dont il est respecté et aimé que des Français eux-mêmes; ils perdaient en lui un bon ami, un supporteur de leur cause, un père nourricier, un homme zélé à leur conversion, et un pharmacien et guérisseur qui leur a été bien utile à maintes occasions. La petite colonie et les Montagnais de la bourgade environnante lui font des funérailles émues. Son meilleur ami, Champlain, qui fait son éloge, ne manque pas de mentionner que pendant qu'il porte ses efforts du côté de la France pour consolider son œuvre de colonisation, L. Hébert donne au pays l'exemple de la constance à réaliser l'idée colonisatrice qui l'a engagé à quitter Paris pour venir défricher des terres en Nouvelle-France. Pour Champlain, la mort de L. Hébert est une grande perte pour Québec; avec lui, Hébert a pris la plus grande part

dans l'établissement de l'Habitation et à l'avancement de la Nouvelle-France. Il a répondu aux espérances fondées sur lui par Champlain en 1617, et a été, dit Champlain en 1627, le premier chef de famille de Nouvelle-France vivant de ce qu'il cultivait. À sa requête, il est enterré au cimetière du couvent Notre-Dame-des-Anges des récollets où, avec le frère Pacifique Du Plessis, il est le premier à reposer dans le caveau de la chapelle.

Au Canada, L. Hébert a volé la vedette dans plusieurs domaines; il est le premier colon français à vivre quelque temps en Acadie, le premier canadien à tirer sa subsistance lui-même du sol, le premier procureur et le premier seigneur de la Nouvelle-France, enfin quand sa fille, Anne, épouse É. Jonquest en 1617, c'est le premier mariage en Nouvelle-France. Sa veuve, Marie Rollet, se remarie avec Guillaume Hubou le 16 mai 1629, et Champlain est l'un des deux témoins. C'est elle qui, après consultation avec Champlain en fin juillet 1629, décide de demeurer à Québec avec sa famille au cours des trois ans d'occupation anglaise alors que la plupart des autres Français retournent en France en catastrophe. Après le retour de la colonie au giron de la France en 1632, sa maison devient le foyer de plusieurs jeunes Amérindiennes confiées aux jésuites pour leur éducation, et ce jusqu'à l'arrivée des ursulines en 1639. L. Hébert ne laisse pas de descendants directs portant son nom; son fils Guillaume, marié à Hélène Desportes, aura un fils, mais il est pris par des Mohawks sur l'île d'Orléans et torturé à mort sans laisser d'enfant. En revanche, sa descendance indirecte est fertile; Marie-Guillemette et Guillaume Couillard ont dix enfants, et à sa mort en 1684 à l'âge de 78 ans, Guillemette laisse plus de 250 descendants.

Louis Hébert demeure, sans nul doute, le meilleur ami intime de Champlain dans la colonie; un idéal commun rejoint les deux hommes. Tous deux ont comme objectifs l'acculturation, la sédentarisation et l'évangélisation des indigènes, l'expansion agricole dans la colonie, l'autosuffisance en

denrées de base locales et le bien-être des immigrants. Finalement tous deux désirent faire régner la justice et la loi française tant chez les colons que chez les autochtones. Certains marchands et associés des compagnies se sont montrés antipathiques à leurs visées, mais pas tous ; bon nombre des réalisations projetées demeurent inachevées, parce que le roi et le Conseil royal ou le vice-roi ne comprennent pas la réalité de la situation coloniale ou restent sourds aux demandes, suggestions et conseils de Champlain et de son procureur et ami, Louis Hébert.

**Abraham Martin, dit l'Écossais,
un colon anonyme, puis une légende populaire (1618-1635)**

Un autre ami de Champlain, beaucoup moins illustre que L. Hébert, est Abraham Martin ; il demeure cependant très vivant dans l'imaginaire public pour de nombreuses et diverses raisons. Si Louis Hébert peut être considéré comme un héros national et une vedette, Abraham Martin, personnage obscur et simple figurant, représente l'anti-héros. Paradoxalement, il donne son nom à deux sites dorénavant remarquables de l'Habitation de Champlain : la côte d'Abraham et les Plaines d'Abraham. Abraham Martin, dit « l'Écossais », est né à La Rochelle en 1589 ; il arrive à Québec avec Champlain vers 1615 à l'âge approximatif de 26 ans, et se fond, anonyme dans le petit monde des premiers colons. À l'été 1616, lorsque les récollets engagent Champlain à réunir une espèce de conseil, composé de six habitants de Québec parmi les plus en vue et les mieux intentionnés, dans le but de trouver les moyens les plus efficaces de mousser la colonisation et l'évangélisation, A. Martin, et son futur beau-frère, P. Desportes, en font sans doute partie. Même s'il porte le titre ronflant de pilote royal, il ne pratique certainement pas souvent cette profession. En tout cas, pour une raison ou une autre, Champlain n'a pas recours à ses services lorsqu'il tente, sans succès, d'envoyer Guillaume

Couillard dans une barque pontée à Tadoussac en 1628, et il envoie tour à tour T. Desdames, des marins et des colons, puis son beau-frère, E. Boullé, avec une trentaine de colons à Gaspé en 1629 sans jamais faire allusion à A. Martin. Toutefois, on sait qu'il assiste Champlain pour des relevés hydrographiques sur le Saint-Laurent.

Entre 1615 et 1618, A. Martin repasse en France au moins une fois. Vers 1619, il épouse alors Marguerite Langlois (l'Anglois), sœur de Françoise, l'épouse de Pierre Desportes, originaire de Calvados. En 1620 ou 1621, il emmène à Québec son épouse et sa fille, Anne I, née en France (1620). À Québec, il est employé et sous-commis des *Compagnies des marchands de Rouen et de Saint-Malo, de Caën et de Montmorency* puis des *Cent-Associés* avant de s'intéresser à l'agriculture et l'élevage. Les émoluments de sa charge d'employé de la compagnie lui permettent d'élever sa famille à l'abri du besoin. Il reste à Québec avec sa famille durant l'occupation anglaise de 1629-1632 ; il a déjà quatre enfants en 1629. La *Compagnie des Cent-Associés* lui concède, en 1635, un premier lopin de terre (12 arpents) sur les hauteurs de Québec, et en 1646, son bon ami, le chirurgien Adrien Duchesne, lui fait don d'une autre parcelle de terre de 20 arpents. Il est le père de nombreux enfants : Anne I (1620-1683) née en France qui épouse Jean Côté en novembre 1635, Eustache (1621-1667), Marguerite (1624-1679) à qui Champlain fait un don conditionnel de 500 livres dans son dernier testament, Hélène (1627-1653), qui épouse, en secondes noces, Médard Chouart des Groseilliers, le coloré explorateur, commerçant de fourrures influent et co-fondateur de la *Compagnie de la Baie d'Hudson*, Marie (1635-1699), Adrien (1638-1667), Madeleine (1640-1688), Barbe (1643-1660), Anne II (1645-1717), Charles-Amador (1648-1711), deuxième prêtre originaire de Nouvelle-France, et trois autres dont on ne connaît pas les noms tous nés entre 1622 et 1648 à Québec. Ce n'est qu'à de rares intervalles que l'on voit figurer le nom d'Abraham Martin dans les

annales coloniales. On le trouve plus souvent dans les registres paroissiaux de Notre-Dame-de-Québec, dans les cahiers des baptêmes et des mariages, que dans la grande histoire ; celle-ci toutefois lui a réservé une place à part en sa qualité de père d'une nombreuse famille.

Le nom d'Abraham Martin apparaît d'abord dans le controversé testament de Champlain signé le 17 novembre 1635. Dans son testament, Champlain « donne à Abraham Martin et à son épouse, Marguerite, 600 livres à condition qu'ils les emploient à défricher des terres en ce pays de Nouvelle-France ». Le fondateur de Québec donne aussi 500 livres à Marguerite, la seconde fille d'Abraham, « pour l'aider à se marier à un homme en ce pays de la Nouvelle-France et pas autrement ». Le 15 février 1649, la petite colonie est sous l'état de choc ; A. Martin, âgé de 60 ans, fidèle ami de Champlain d'heureuse mémoire, chef d'une honorable famille d'une dizaine d'enfants, et personnage fort respecté par la petite communauté, est jeté en prison. L'acte d'accusation dit qu'il a forfait à l'honneur avec une luronnesse de 16 ans ; en termes plus crus, il a débauché une jeune fille de Québec. Trois mois plus tôt, Marguerite lui a donné un enfant, Charles-Amador ; ce sera le dernier. Au sortir de sa cellule, l'incontinent Abraham a dû passer un mauvais quart d'heure au domicile conjugal et sans doute un autre pire encore chez les jésuites. Il meurt à Québec le 8 septembre 1664 à l'âge de 75 ans, et son épouse, Marguerite, le 17 décembre 1665.

Dans un contrat de rente foncière due par Jean Jobin, maître tailleur d'habit, à Messire Louis d'Ailleboust, chevalier et seigneur de Coulonges, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France, fait par devant Jean-Baptiste Peuvret, le 30 juin 1658, on lit ce passage se rapportant à la description des limites du terrain réservé par Ailleboust : « d'un côté par la rue (de Buade actuelle) qui passe entre l'église paroissiale (Notre-Dame-de-Québec) et le dit terrain, d'un autre côté par la rue (du Fort) qui passe entre le Fort des Wendats et le dit

terrain. Au nord ouest par un chemin (rue du Trésor) qui est entre le dit terrain et les terres de Jean Côté et de Jacques Boessel, et à l'autre bout à la place d'Abraham Martin en partie et aux terres non concédées, c'est-à-dire la Place d'Armes ou la rue Sainte-Anne, et donc du côté nord de chemin Saint-Louis/Grande Allée ». Ce document situant la limite nord-est du terrain d'A. Martin est signé par Jean de Lauzon, gouverneur de Nouvelle-France, le 22 avril 1652. Dans un autre acte notarié daté du 16 octobre 1675, Charles-Amador Martin, seul fils survivant d'Abraham et de Marguerite l'Anglois, prêtre et cohéritier, cède aux ursulines de Québec les 32 arpents de terre familiale sise au lieu dit « Claire-Fontaine », sur le coteau Sainte-Geneviève (secteur des rues des Ursulines et Donnacona), moyennant la somme de 1 200 livres, une somme considérable pour l'époque.

Sous le Régime français, des actes notariés font référence à la côte d'Abraham ; un plan de Québec, daté de 1734, indique une rue Abraham. Ce sont les militaires français et anglais qui font passer la toponymie d'Abraham à l'histoire officielle. On retrouve son prénom dans les récits des batailles historiques (*des Plainnes*) de 1759 et 1760, documents signés par des officiers anglais à Londres, et dans le journal du chevalier de Lévis (19 juillet 1759) mentionnant les « hauteurs d'Abraham ». Dans son journal, intitulé : « *The Siege of Quebec* », John Knox, capitaine d'un régiment de l'armée du général James Wolfe, écrit (en date du 13 septembre 1759) que ses soldats ne s'arrêtent point « *till we come to the Plains of Abraham* ». Beaucoup plus tard, les historiens retrouvent ses traces à travers la culture populaire locale qui impose son nom. D'abord la petite histoire orale nous apprend que A. Martin descend faire boire ses bêtes à la rivière Saint-Charles en empruntant le chemin en pente devenu la côte d'Abraham. Au milieu du XIX^e siècle, le grand vicaire Thomas Maguire suggère qu'une partie des Plainnes aurait appartenu à un individu portant le nom d'Abraham.

En 1863, l'historien J.-B. A. Ferland emprunte la piste de T. Maguire, et après avoir consulté les registres d'état civil de la paroisse Notre-Dame-de-Québec de l'époque ne trouve qu'une seule personne portant ce nom : Abraham Martin, dit l'Écossais. Ferland note que l'ensemble de la terre d'A. Martin est bien situé sur les hauteurs de la ville, mais du côté nord de la Grande Allée actuelle, sur ce que l'on appelle le coteau Sainte-Geneviève où se situe alors la seigneurie de Jehan Bourdon. La terre d'Abraham Martin ne peut alors pas être confondue avec les Plaines d'Abraham contemporaines. Bien que la terre d'Abraham Martin ne coïncide pas avec le territoire actuel des Plaines, la bataille de 1759, par contre, a bien lieu sur les Plaines d'Abraham et sur l'ancienne propriété d'A. Martin. Dès 1760, après la conquête, l'empire britannique ne laisse pas le lieu de sa victoire dans l'anonymat qui prend aussitôt le nom de « *Plains of Abraham* ». La conservation de la désignation populaire est sujette à interprétation ; les conquérants de religion protestante, fortement imprégnés de tradition biblique, pourraient avoir confondu le pôle colon avec le patriarche, représentant la toute puissance symbolique religieuse. À cette époque, le nom d'Abraham M., devenu fameux dans l'histoire, est célébré, en vers et en prose, par les poètes et les écrivains d'Angleterre. Cent vingt ans plus tard, en 1879, les cartes de la ville de Québec délimitent précisément le site tel qu'on le connaît aujourd'hui. Puis en 1908, le gouvernement canadien crée le parc des Champs de bataille. Pour les citadins de Québec du moins, on le réfère toujours aux Plaines d'Abraham ou, en raccourci, les Plaines, un hommage populaire et respectueux à un des premiers habitants de Québec. Ainsi, un obscur colon voit son nom immortalisé à la suite d'une série de quiproquos dont seule l'Histoire a la clef.

Quels liens d'amitié a-t-il existé entre Abraham Martin et Champlain ? On sait que, dans son dernier testament, Champlain ne fait pas ses legs à n'importe qui, mais à des causes bien précises et

des amis particuliers (les jésuites et A. Martin). Parmi la poignée de familles pionnières venues à Québec à l'invitation de Champlain, deux chefs de famille sont déjà décédés (L. Hébert et P. Desportes), le médecin A. Duchesne n'a pas d'enfants et on ne sait trop si la famille de Nicolas Pivert revient à Québec en 1632 ou 1633. D'une part, A. Martin qui a une dizaine d'enfants est celui qui est le plus dans le besoin et, avec Louis Hébert, celui qui l'a toujours supporté soit dans sa politique coloniale, soit au sein de la compagnie où Champlain, on le sait, n'a pas que des amis. D'autre part, vers 1633-1634, A. Martin commence à s'intéresser à l'agriculture et à l'élevage, ce qui ne peut que réjouir Champlain et resserrer les liens d'amitié entre les deux hommes. On note aussi que son épouse, Marguerite, et Champlain sont souvent marraines et parrains dans les baptêmes, ce qui indique que Champlain visite assez fréquemment la famille où il est reçu à bras ouvert. Enfin, la famille d'A. Martin est, de toutes les premières familles, celle qui contribue le plus au peuplement de la colonie, un des objectifs prioritaires de Champlain. Pendant près de 15 ans, les relations amicales de A. Martin et de Champlain sont évidemment basées sur des intérêts et des affinités réciproques telles que la marine, la politique coloniale et locale, le commerce et la traite des fourrures, les sujets/choses religieux... et les bons rapports avec les Amérindiens.

Guillaume Couillard, un colon qui franchit les rangs de la noblesse (1620-1628)

Le troisième et dernier colon que Champlain connaît plus intimement est Guillaume Couillard de l'Espinay ; il semble bien être un de ses proches amis pendant un certain temps, soit de 1620/21 à 1628. Fils unique de Guillaume Couillard et d'Élisabeth de Vezin, G. Couillard est né en 1588 à Saint-Malo en Bretagne. Il arrive à Québec vers 1614 à l'âge de 26 ans ; comme Champlain ne voyage pas en Nouvelle-France cette année-là d'une

part et qu'il demeure dans la même ville que F. Pont-Gravé d'autre part, il a dû faire la traversée avec ce dernier qui l'a fait embaucher par la *Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo*. Bon matelot, charpentier et calfeutreux de métier, G. Couillard vit d'abord des gages qu'il reçoit des commis. À l'été 1616, les quatre premiers missionnaires récollets se consultent sur les moyens les plus propres à rehausser les conditions de vie dans la petite colonie et mener à bien l'évangélisation des indigènes. Ils chargent Champlain de présider une assemblée constituée de six personnes de l'Habitation parmi les plus actifs et les mieux intentionnés ; G. Couillard est de ce nombre. C'est son premier engagement officiel dans les affaires coloniales. Grâce à son métier, G. Couillard peut se rendre utile à beaucoup de colons qui s'installent à Québec entre 1615 et 1621, et surtout à Champlain, lors de la construction du Fort Saint-Louis en 1620. En 1621, les troubles au sujet de la traite, dont deux compagnies rivales se disputent le monopole, occasionnent des débats houleux et acerbes, plongeant l'Habitation dans le marasme. À l'instigation de Champlain et des récollets, une assemblée générale des habitants est organisée et G. Couillard fait partie du groupe des 12 signataires du mémoire exposant sous forme de requête les griefs des colons que le père Georges le Baillif de la Haye apporte en France et remet dans les mains du duc Henri II de Montmorency et de Louis XIII.

Le 26 août 1621, Guillaume Couillard (33 ans) épouse Marie-Guillemette Hébert (13 ans), fille cadette de Louis Hébert ; Champlain et son beau-frère, E. Boullé, servent de témoins. G. Couillard et M.-G. Hébert ont dix enfants tous nés à Québec : Louise (1625) dont le parrain est E. de Caën et qui épouse le commis O. Le Tardif en 1637 (elle a alors 12 ans!), Marguerite (1626) dont le parrain est S. Champlain et qui épouse l'explorateur et interprète Jean Nicolet De Belle-brune en 1637 (elle a alors 11 ans!), Louis (1629) dont le parrain est G. Hubou, le second mari de Marie Rollet, et qui devient le fon-

dateur de la ville de Montmagny, Élisabeth (1631) qui naît durant l'occupation anglaise, est baptisée par un ministre luthérien, puis rebaptisée par un jésuite (le père Paul Le Jeune) le 30 décembre 1633, Marie (1633), Guillaume II (1635), Madeleine, Nicolas, Charles-Thomas [De Beaumont] (1647) dont le fils obtient les lettres de noblesse pour son grand-père, et Catherine-Gertrude (1649). La famille Couillard laisse une nombreuse descendance et plusieurs des familles canadiennes françaises les plus anciennes remontent par leurs ancêtres jusqu'à G. Couillard. Plusieurs de ses descendants se signalent par des services rendus à la Nouvelle-France et à la France ; un de ses petits-fils obtient même des lettres de noblesse du roi Louis XIV pour lui et sa postérité.

Après son mariage en 1621, G. Couillard prend l'initiative de s'impliquer dans l'entreprise agricole de son beau-père tout en maintenant son emploi comme ouvrier au service des compagnies. Ainsi, à la date du 17 avril 1622, on lit dans le registre du notaire Paul Bréard de Honfleur que : « *Henri Choppard* (de Pennepedie, près de Honfleur) *s'est soumis envers honnête homme Guillaume Couillard, fils Guillaume, de Saint-Malo, à hiverner en la terre de Nouvelle-France pendant le temps de deux hivers prochains* (1622-1623 et 1623-1624), *moyennant sept vingt dix* (150) *livres tournois pour le dit temps plus son passage et sa nourriture* ». Or ce monsieur Choppard a dû résider à Québec beaucoup plus longtemps (1622-1632), et de surcroît durant l'occupation anglaise, car le 7 mars 1633, les héritiers de H. Choppard, décédé en Nouvelle-France en 1632, réclament à G. Couillard les 150 livres promises et donnent procuration à François de Buttin, de Honfleur, partant pour le voyage en Nouvelle-France avec Champlain à Dieppe le 23 mars 1633. À la mort de Louis Hébert survenue le 25 janvier 1627, Guillaume succède à son beau-père dans la culture de ses terres, et utilise, le premier, une charrue en 1628. À ce moment, G. Couillard, âgé de 36 ans, a déjà acquis une vaste expérience de l'agriculture à Québec, ce qui explique son ascen-

dant sur Guillaume, le fils de Louis Hébert, qui n'a alors que 23 ou 24 ans.

Au tout début de juillet 1628, les navires ne sont pas encore arrivés de France, et les habitants de Québec doivent lutter contre la famine. Dès le mois de juin, il ne reste en magasin que cinq poinçons de biscuits de mauvaise qualité et quelques barriques de pois et de fèves. Champlain songe alors à envoyer une barque pontée à Gaspé pour y chercher des vivres. On se rend alors compte qu'il n'y en a pas à Québec, le vice-amiral Raymond de la Ralde les ayant laissées toutes à Tadoussac avant de retourner en France en 1627. Il se résout à faire construire une chaloupe et à envoyer quérir une des barques à Tadoussac pour la renvoyer ensuite à Gaspé avec un certain nombre de colons à bord. C'est à son ami G. Couillard qu'il confie le soin de la construction et celui-ci s'acquitte avec brio et promptement de cette tâche. Au moment d'envoyer la chaloupe à Tadoussac, Champlain se rend subitement compte qu'il n'y a pas de matelots ni de personnes compétentes pour commander la chaloupe, ce qui est quand même surprenant car au moins F. Pont-Gravé et A. Martin sont certainement qualifiés pour cet emploi. On sait par ailleurs que F. Pont-Gravé est alors très malade et A. Martin est soit trop occupé au magasin ou n'a pas la permission des associés de la compagnie ou encore ne peut accéder à la requête de Champlain à cause de ses obligations familiales. Quoiqu'il en soit, Champlain charge G. Couillard de commander les hommes à bord de la chaloupe à destination de Tadoussac. Ce dernier refuse catégoriquement, cherchant toutes sortes d'excuses: crainte d'une attaque amérindienne, refus d'abandonner sa femme et ses enfants, etc. ... Champlain a beau le louer, lui affirmer qu'il est homme de bien et d'honneur, fidèle à son roi, courageux; rien n'y fait. G. Couillard refuse d'obéir à ses ordres, en dépit des avantages, accommodations et autres modifications que Champlain lui propose. En colère, Champlain vient tout près de le faire prisonnier

pour désobéissance aux ordres du vice-roi, puis se ravise et prend conseil auprès de F. Pont-Gravé qui est d'avis que: «*de se servir d'un homme par force l'on en aurait jamais bonne issue, et qu'il valait mieux s'en passer*». Cet épisode jette cependant une ombre, au moins temporaire, à l'amitié de G. Couillard et de Champlain. Quelques jours plus tard (le 8 juillet), la flottille des frères Kirke apparaît à Tadoussac et le général D. Kirke fait ravager l'Habitation de Saint-Joachim de cap Tourmente; il est alors trop tard pour exécuter le plan conçu par Champlain au début de juillet.

Vers le 23 juillet 1629, Marie Rollet, la veuve de L. Hébert consulte Champlain au nom des familles Hébert, Hubou et Couillard. Lewis Kirke lui offre une assistance inespérée, permettant de conserver leur demeure, leurs terres, de troquer leurs produits agricoles avec les Anglais pour des marchandises ou avec les Amérindiens pour des fourrures, des conditions tout aussi avantageuses et même supérieures à celles des compagnies françaises. C'est une situation plus enviable que de retourner en France complètement démunis et d'être contraints de mendier leur pain. Dans ces circonstances, Champlain lui suggère fortement de rester à Québec, de sauver leurs biens acquis suite à de grands labeurs depuis près de douze ans, et de continuer à y vivre de la modeste mais agréable existence dont ils seront privés en France. G. Couillard en fait de même, demeurant avec sa famille sur leur propriété durant l'occupation anglaise et qu'il fait prospérer jusqu'à sa mort. Entre le 21 et le 23 juillet 1629, E. de Caën en route pour faire la traite en amont de Québec et ravitailler Québec en passant, jette l'ancre à La Malbaie où des Montagnais lui apprennent la prise de Québec par les Anglais le 19 juillet. Incrédule, E. de Caën envoie à Québec deux de ses hommes, le charpentier Robert Le Cocq et Froidemouche, qui s'étaient d'abord rendus à Gaspé dans la barque pontée de E. Boullé le 7 juillet, afin de vérifier la véracité des dires des Montagnais. Les deux

gaillards, peu discrets, irresponsables et inaptes à la mission qui leur est confiée, se mettent en route, s'attardent au cap Tourmente pour chasser, et parviennent à la petite bourgade montagnaise de La Canardière à la nuit tombante du 25 juillet, mais ne voient aucun navire anglais. Les Montagnais de La Canardière leur apprennent que les Anglais sont installés à l'Habitation et au Fort Saint-Louis. Tous ces renseignements ne suffisant pas à les convaincre et à retourner en diligence en avertir E. de Caën, les deux téméraires se rendent au Fort Saint-Louis, évitant de justesse les sentinelles anglaises, et se dirigent vers la demeure de la veuve Hébert et de G. Couillard. Étonné et surtout apeuré, G. Couillard leur demande ce qu'ils viennent faire à Québec; constatant leur naïveté et leur imprudence, Couillard leur explique que, s'ils se font voir en sa présence et qu'il ne les dénonce pas, sa vie et celle de sa famille sont en jeu. Il invente donc un stratagème; les deux braves diront qu'ils sont venus pour savoir si Champlain est encore à Québec et pour avoir de ses nouvelles. Là-dessus, G. Couillard les emmène au capitaine Lewis Kirke, qui, dit-il, ne vous fera aucun mal. L. Kirke les harangue certainement et les menace peut-être, puis décide de les mettre au travail.

Lorsqu'il quitte Québec pour se rendre à Tadoussac sur le navire de Thomas Kirke le 24 juillet 1629, Champlain obtient la permission de Lewis Kirke d'emmener avec lui ses deux petites filles autochtones adoptives, l'Espérance et La Charité, dans le but de les faire passer en France, de les faire instruire et les élever dans la foi chrétienne; il ne s'attend pas à rencontrer une forte objection de la part de Thomas et David Kirke alors à Tadoussac, et encore moins les obstacles, intrigues et embûches machinés par l'interprète Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, passé aux Anglais entre-temps. Durant le séjour de Champlain en juillet et août 1629 à Tadoussac, N. Marsolet a décidé de se réserver les jeunes filles soit pour lui, soit pour son nouveau patron, le général David

Kirke, la situation restant ambiguë sur ce point. Quoiqu'il en soit, il manigance suffisamment bien en ce sens pour arriver à convaincre D. Kirke que les jeunes filles doivent rester en Nouvelle-France; les interventions et protestations de Champlain, ses offres de rançon, les gémissements et menaces des jeunes filles sont inutiles. Impuissant devant le refus de D. Kirke, dont il est le prisonnier, et résolu à ne pas laisser les fillettes dans les mains de N. Marsolet, Champlain trouve une solution. Il demande à G. Couillard de les prendre dans sa famille à ses frais (payable en argent et en peaux de castor), et ce dernier accepte, lui promettant de les conduire dans sa demeure où elles pourront demeurer tant qu'elles voudront, et de les confier à sa femme. Ainsi donc, en fin août 1629, les liens d'amitié entre G. Couillard et Champlain sont encore suffisamment serrés pour que ce dernier se rende à son plus cher désir et lui agrée cet ultime service. Lorsque Champlain revient à Québec en 1633, ses deux filles adoptives sont retournées dans leurs bourgades respectives.

En 1632, G. Couillard possède 20 arpents de terre et, en 1639, il est l'heureux propriétaire d'un moulin à farine. En 1654, G. Couillard est anobli par le roi Louis XIV avec le titre «*De L'Espina*»; il est le premier colon à être admis parmi la noblesse française. À l'exemple de son beau-père, le nom de G. Couillard reste synonyme de loyauté à Champlain, de fidélité à la religion catholique et de désintéressement pour ceux qui vivent à ses côtés durant ses nombreuses années de résidence à Québec. Par son travail sagement re-dirigé vers l'agriculture par son beau-père, il contribue grandement à développer les richesses de son pays d'adoption et à améliorer le bien-être de ses compatriotes. Couillard meurt à Québec le 4 mars 1663 (il est alors âgé de 75 ans) et est enterré à la chapelle de l'Hôtel-Dieu; son épouse décède le 20 octobre 1683 à l'âge de 77 ans et est inhumée au même endroit. En 1666, la vente des terres et bâtiments des familles Hébert et Couillard à Mgr. François Montmorency de

Laval change la vocation des lieux. De la culture de la terre, on passe à une autre forme de culture : l'éducation.

On peut affirmer sans risquer de se tromper, qu'avec L. Hébert et A. Martin, G. Couillard peut être considéré comme le pionnier de la race entreprenante et robuste des agriculteurs canadiens dont les œuvres sont devenues fécondes par l'amour du bien et la pratique des vertus chrétiennes. Parmi tous les monuments que compte la ville de Québec, il en est un, avec celui de Champlain, où tous les Canadiens doivent aller s'incliner au moins une fois dans leur vie. Le monument à la mémoire des familles Hébert/Couillard situé au parc Montmorency, près de la rue Port-Dauphine du côté de la rue des Remparts, à Québec, a été inauguré le 3 septembre 1918 (avec un léger retard) pour commémorer le tricentenaire de l'arrivée de Louis Hébert à Québec en 1617. Louis Hébert, Marie Rollet et Guillaume Couillard se retrouvent sur le même monument parce qu'ils constituent le premier noyau familial à s'être établi en Nouvelle-France. On attribue à G. Couillard le titre de premier vrai cultivateur, puisqu'il a été le premier à utiliser une charrue à Québec.

Les grands amis de Champlain chez les autochtones (1603-1629)

Champlain a certainement autant, sinon davantage, de proches amis fidèles et sûrs dans la vaste population des Amérindiens (plusieurs dizaines de milliers d'individus) occupant le territoire de la Nouvelle-France en expansion que dans le groupe minuscule de colons (quelques dizaines de personnes seulement). Parmi le grand nombre de sagamos, sachems, autres chefs de moindre importance et gens ordinaires, il en est plusieurs auxquels il vaudrait la peine de s'attarder, mais les trois sagamos que j'ai choisis sont vraisemblablement les plus proches et les plus affines de Champlain par leurs idéaux, leurs visions, leurs préoccupations, leur ouverture d'esprit et leurs bons sentiments :

deux sont Montagnais (Innuat) et l'autre Huron (Wendat). Si l'on exclut les indigènes des Antilles, et les Mayas et Aztèques de Nouvelle-Espagne auxquels Champlain fait allusion dans le « *Brief Discours* », mais où il ne fait référence qu'à la collectivité, les premières tentatives de relations amicales, sur une base individuelle, se retrouvent dans son ouvrage *Des Sauvages* écrit au retour de son premier voyage sur le Saint-Laurent en 1603. Deux noms retiennent notre attention : Anadabijou, un sagamo montagnais de la bourgade de Tadoussac (population : 300-500 âmes), et Tessouat le Borgne (Champlain écrit Besouat), un sagamo algonquin de la bourgade de l'île des Allumettes (population : 500-800 habitants) dans la région de Fort Coulonge, le plus important des chefs de la Grande-Nation (Kitchissippi Nini ou enfants de la Grande Rivière) de la Grande rivière des Algonquins (Ottawa). Tessouat et ses braves contrôlent le passage vers la mer intérieure du Nord (baie d'Hudson), la route vers les Grands Lacs et côtoient les Népistringues. Ces deux grands sagamos sont, sans doute, les plus puissants de la Nouvelle-France en devenir au début du XVII^e siècle.

Anadabijou, le sagamo montagnais de Tadoussac (1603-1611)

Anadabijou est le chef principal qui, en 1603, contracte alliance entre les Français d'une part, et les Algonquins, Et(e)chemins et Montagnais de l'autre, sur la plage de Tadoussac (pointe Saint-Mathieu). Le 26 mai 1603, un des trois voiliers partis de Honfleur le 15 mars mouille dans le port de Tadoussac, et le lendemain Champlain, F. Pont-Gravé et un certain nombre de ses marins prennent contact avec les indigènes qui reçoivent les Français à une tabagie (festin). Algonquins et Montagnais sont en guerre contre les Iroquois, et les Français ont des ordres de Henri IV de leur laisser espérer une assistance militaire ; c'est à ce moment précis que Champlain propose une alliance franco-algonquine/montagnaise, alliance dont on fait

porter à Champlain la responsabilité, mais qui, en réalité, a été envisagée avant lui par le roi lui-même. En fin mai 1603, F. Pont-Gravé, le spécialiste du trafic des fourrures, ramène deux autochtones qu'il a emmenés en France en 1602 lors de son dernier voyage à Tadoussac.

Excellent observateur des us et coutumes des indigènes et bon diplomate, F. Pont-Gravé fait témoigner un des autochtones conduits en France durant le banquet servi en leur honneur. Ce dernier raconte sa bonne réception en France, les excellents traitements reçus, la rencontre de Sa Majesté qui les assure qu'elle leur veut du bien, sa volonté de vouloir peupler leur terroir, sa promesse de leur envoyer des forces armées pour vaincre leurs ennemis. Sa harangue est entendue dans le plus grand silence, ajoute Champlain. Le jeune autochtone fait aussi part aux invités du festin des splendides palais, châteaux, maisons, et peuples (gens) qu'il a vus ainsi que leurs mœurs et coutumes. Cette mise en scène n'est pas fortuite; avant que Champlain mette les pieds à Tadoussac, l'alliance proposée par Henri IV s'est uniquement traduite par des promesses. Cependant, les Français ne peuvent s'en tenir à cette position sans décourager la patience des indigènes et leur faire perdre confiance. Cette confiance, autant que la sécurité sur la vallée du Saint-Laurent, est nécessaire au commerce des fourrures selon F. Pont-Gravé, et à l'établissement d'une colonie selon Champlain.

La vie de chasseurs et de pêcheurs des Algonquins, Et(e)chemins et Montagnais les obligeant à se disperser dans les bois en très petits groupes, les grandes réunions comme celles du 27 mai à Pointe de Saint-Mathieu et du 9 juin à Tadoussac même n'interviennent qu'à l'occasion d'une guerre ou de grandes cérémonies comme la fête décanale des morts, et les sagamos n'ont vraiment d'autorité qu'à ce moment. En l'occurrence, c'est le grand chef Anadabijou qui prendra la parole et c'est avec lui que Champlain, F. Pont-Gravé et quelques autres sagamos fumeront le calumet de paix, signe de

grande amitié entre les deux hommes, certes, mais aussi entre la peuplade de Sa Majesté et la collectivité amérindienne regroupée, la volonté de la collectivité ou communauté pouvant être difficilement dissociable de celle de ses chefs. La célébration de la victoire éclatante des alliés autochtones sur les Mohawks représente une occasion en or, tant au point de vue militaire, politique que personnel, pour le sagamo Anadabijou d'annoncer aux guerriers qu'ils doivent être fiers de compter Sa Majesté et Champlain pour grands amis.

Le 27 mai 1603, c'est nettement Anadabijou (et non Tessouat qui n'interviendra qu'à la tabagie du 9 juin) qui prend l'initiative de l'Alliance, symbole de l'amitié liant les Français et les trois Nations alliées, mais ce faisant entre Anadabijou et Champlain. Tessouat, que Champlain ne rencontre ensuite qu'en 1613 lors de son expédition ratée de la mer intérieure du Nord (baie d'Hudson), lui interdira de poursuivre son exploration vers le nord-ouest. S'il demeure alors encore en bons termes avec Champlain et les Français, c'est qu'ils le ménagent en vue d'expéditions ultérieures et dans le but de faciliter le trafic des fourrures aux Wendats qui se rendent annuellement sur le Saint-Laurent, ces derniers étant contraints par le grand sagamo de la rivière Ottawa de payer des frais de péage lors du passage par sa bourgade. Quand Champlain revient à Tadoussac le 3 juin 1608 pour fonder Québec, il renoue ses liens d'amitié avec Anadabijou, une amitié qui ne prendra fin qu'à la mort du grand sagamo en 1611.

Le séjour en Acadie: les sagamos Henri Membertou et Secoudun (1604-1607)

Entre-temps, Champlain s'est rendu en Acadie en 1604, a exploré les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et rencontré plusieurs Nations indigènes côtières et leurs sagamos, et entre autres des Micmacs, des Et(e)chemins, des Abénaquis et des Almouchiquois. Partout où il effectue une visite, il apporte le flambeau de l'amitié entre les Français et leur peuple. Et

de fait, il se fait des amis personnels parmi plusieurs de ces chefs, mais cette amitié est éphémère, parce qu'après une ou deux rencontres passagères, il ne revoit plus ces autochtones une fois l'expédition de la côte terminée et le retour à l'Habitation effectué, les sagamos Henri Membertou et Secoudun/Secoudon exceptés. Le sagamo Henri Membertou, sa famille et sa bande, qui constituent une petite bourgade micmac d'une centaine d'âmes, sont définitivement des amis des Français que Jean de Biencourt invite souvent à la table de l'Habitation en 1606-1607, mais le sagamo est davantage l'ami intime du sieur de Poutrincourt que de Champlain. Toutefois, Champlain reste en excellents termes avec lui de 1605 à 1607, mais le perd de vue après son retour en France cette année-là et ne le reverra pas avant sa mort en 1611. La même logique s'applique au sagamo Secoudun de la bourgade et(e)chemine de quelques 400 habitants à l'embouchure de la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) que Champlain engage occasionnellement comme guide dans ses expéditions territoriales de l'Acadie ou durant ses voyages d'exploration minière. Des circonstances malheureuses font en sorte que Robert, le fils de F. Pont-Gravé, résidant alors à Port-Royal avec les Biencourt depuis 1610, se réfugiera dans sa bourgade en 1611, se liera d'une solide amitié avec le grand sagamo et y établira un comptoir de traite avec les Malouins.

Batisquan, cap de la Victoire, Grand Sault Saint-Louis et Huronie: les sagamos Ocha(s)tegu(a)in et Yroquet (1609-1616)

Le 19 mai 1609, Champlain rencontre pour la première fois à Batisquan (Batiscan), à proximité de l'île Saint-Éloy, les Wendats et un de leurs sagamos (de la tribu de l'Ours), Ocha(s)teguin, en compagnie d'un groupe d'Algonquins de la Petite-Nation (Oüeskasippi Nini ou enfants de la partie inférieure de la Grande rivière des Algonquins) dans la région de Montebello dont le sagamo est appelé Yroquet, en tout quelques 300 Amérindiens, pré-

cise-t-il. Les premiers pourparlers de la *Grande Alliance* (Algonquins/Etchemins/Montagnais/Wendats et Français) se tiennent à Batisquan, puis le 21 mai tous se rendent à Québec pour visiter l'Habitation, continuer les pourparlers, ratifier l'accord, voir aux préparatifs de la guerre contre les Mohawks (combat de Fort Ticonderoga) et enfin assister aux réjouissances pré-guerrières. En 1610, Champlain rencontre à nouveau Ocha(s)teguin et Yroquet deux jours après le combat de cap du Massacre/Sorel; Yroquet consent alors à un échange inter-culturel: É. Brûlé se rendra avec lui au pays des Algonquins et Savignon, un jeune Wendat de la tribu du sagamo Ocha(s)teguin, voyagera en France avec Champlain. À cette occasion, Champlain dit du capitaine Yroquet qu'« *il lui était fort affectionné* », mais ne mentionne rien de semblable dans le cas d'Ocha(s)teguin. Le 28 mai 1611, Champlain arrive au Grand Sault Saint-Louis avec Savignon pour rencontrer les Algonquins et les Wendats et leurs sagamos respectifs, Yroquet et Ocha(s)teguin. Ces derniers tardent à arriver et se présentent le 13 juin ramenant avec eux É. Brûlé. Les nombreuses doléances et même remontrances qu'ils adressent alors à Champlain deux jours plus tard indiquent assez clairement qu'aucun des deux sagamos n'est un véritable ami de Champlain.

De 1611 à 1615, aucune mention n'est faite des deux sagamos que Champlain a apparemment perdu de vue. Arrivé à Cahiagué en Huronie le 17 août 1615, Champlain rencontre Yroquet et ses guerriers en attendant le rassemblement général des troupes pour le départ au pays des Iroquois qui a lieu le 1^{er} septembre. Lorsque les alliés entrent en Iroquoia le 9 octobre, ils font onze prisonniers dont quatre femmes et une fille. Champlain intervient au moment de la torture traditionnelle des prisonniers et blâme vertement le sagamo Yroquet pour les supplices qu'il fait endurer aux femmes qui, dit-il, n'ont d'autre défense que les pleurs et qu'à cause de leur faiblesse l'on doit traiter plus humainement. De retour à Cahiagué après le combat de

Syracuse, Champlain doit intervenir au milieu de février dans une dispute entre Yroquet et les Algonquins qui hivernent en Huronie d'une part et des Wendats de la tribu de l'Ours d'autre part, au sujet d'un jeune prisonnier iroquois qu'Yroquet a remis en liberté et tient même en grande estime. Un Wendat de la tribu de l'Ours tue le prisonnier; les Algonquins récidivent et tuent à leur tour le meurtrier. Appelé à la rescousse comme conseiller et juge de l'affaire et pour régler un conflit dangereux qui risque d'éclater au sein des alliés, Champlain parvient, non sans difficulté, à les réconcilier, mais il entend aussi dire qu'Yroquet et les Algonquins ne reviendront pas hiverner en Huronie (comme d'habitude) l'an prochain. En dernière analyse, tous ces récits, faits et observations suggèrent fortement que ni Ocha(s)teguin ni Yroquet n'ont été de véritables et très proches amis de Champlain entre 1609 et 1616, la seule période de son séjour en Nouvelle-France où il entre en contact avec eux.

Darontal, sagamo de la *Principale Bourgade de la nation de la Roche* (1615-1620)

Quoique de courte durée, les liens d'amitié établis entre le sagamo Darontal de Cahiagué (la Principale Bourgade, circa 2 500 âmes) et Champlain sont basés sur les qualités respectives des deux hommes. Darontal est un individu bon, charitable, affable, hospitalier, juste et respectueux, et le personnage type dont Champlain aime s'entourer. Le 18 octobre 1615, huit jours après le combat de Syracuse, les alliés battent en retraite; Champlain, atteint d'une double blessure, ne peut marcher et doit être transporté à dos d'un indigène. La responsabilité de sa sécurité et de son bien-être est confiée à Darontal, un des sagramos de la tribu de la Pierre (Arendarrhonon), ce capitaine s'étant fait remarquer pour son grand attachement aux Français avec qui il a été un des premiers à rechercher l'alliance en 1610. Champlain ne profite toutefois que quelques jours de son hospitalité; la fin d'octobre étant la

saison de la chasse dans la région de la baie de Quinté (Kingston), les guerriers autochtones partent chacun de leur côté, les uns à la traque des ours ou des daims, les autres à la trappe des castors, loutres, martres, hermines, etc... et Champlain reste sous la tente de son hôte, Darontal. En novembre, sa blessure à la jambe est partiellement guérie, et il accompagne son hôte à la chasse aux cerfs, la plus noble de toutes, au témoignage des indigènes. Pendant une de ces excursions à travers la forêt, Champlain, qui s'est mis en frais d'abattre un oiseau rare, s'écarte en courant de part de d'autre, et il lui faut trois jours pour retrouver le camp d'où il est parti.

Dans l'intervalle, Darontal, craignant sérieusement pour sa vie et des représailles éventuelles des Français, le fait rechercher par ses guerriers. Par la suite, Darontal se montre fort prudent, et le fait toujours accompagner d'un de ses hommes lorsque Champlain va chasser. La saison de chasse terminée, le retour à Cahiagué s'avère on ne peut plus pénible. Du 4 au 23 décembre, on doit traverser de vastes sapinières et des régions de brûlis où les arbres sont renversés les uns sur les autres, sillonnées de ruisseaux et parsemées de marécages recouverts d'une mince couche de glace trop peu résistante pour supporter le poids des chasseurs chargés de lourds fardeaux de plus de 50 kilos et des traîneaux sur lesquels ils transportent leurs viandes et leurs fourrures. Durant ce trajet, Darontal prend bien soin de Champlain qui suit difficilement le peloton et ne lui fait transporter qu'un faible faix de 20 kilos. Du 23 décembre 1615 au 5 janvier 1616, le jour où, après avoir remercié Darontal et sa maisonnée, il rencontre le père J. Le Caron à Carhagouha et qu'on décide de visiter les diverses tribus des Wendats, la nation des Pétuns (T(s)ionontati) au sud de la baie de Nottawasaga, et celles des Cheveux-Relevés (Ondatahouats) et des Népissingues, Champlain est l'hôte hors de l'ordinaire de Darontal. Bien installé dans la maison longue du sagamo de la bourgade de quelques

2 500 habitants, Champlain se repose, reprend des forces, et prend part aux fêtes, réjouissances et banquets traditionnellement organisés après une guerre, et qui coïncident avec la période de Noël et du Nouvel An. Le 15 février, Champlain doit interrompre ses voyages et ses visites; Darontal envoie trois de ses braves pour lui demander de revenir à Cahiaqué immédiatement.

Une grosse querelle entre les Algonquins de la Petite-Nation du sagamo Yroquet et les Wendats de la nation des Attigouautans (de l'Ours) du chef Ocha(s)teguin au sujet du meurtre d'un prisonnier iroquois a éclaté, et Darontal l'a choisi pour juger l'affaire. Pour régler ce différend, de manière à contenter les deux parties lésées, éviter des effusions de sang et conserver intacte la Grande Alliance, Champlain doit faire preuve d'une sagesse digne de Salomon. Faisant face à des difficultés quasi inextricables dans sa fonction de juge suprême, il fait venir tous les témoins à Cahiaqué et leur fait raconter les moindres détails relatifs aux incidents, puis pendant deux jours consulte le conseil des Anciens des deux Nations concernées par le litige, obtient un bonne partie des suffrages en faveur de la paix et exige une réconciliation sans condition. À tous, il fait alors promettre de s'en remettre à sa décision finale, sinon il s'en retourne à la maison longue de son bon ami Darontal, et ne se préoccupe plus de porter un jugement qui ne sera ni écouté ni exécuté de toute façon. Devant cet ultimatum, et sans doute grâce au support de Darontal et des gens de sa bourgade, Algonquins et Wendats, à qui il a adressé une semonce en règle, lui promettent tout de qu'il veut. Pour la première fois, la justice et la loi française l'emportent sur la coutume de vendetta individuelle amérindienne, un tour de force qui impressionne fortement son cher ami Darontal.

Les enquêtes et le procès ayant pris plus de temps que prévu (près d'un mois), Champlain rate l'expédition qu'il a prévu de faire avec un groupe de Népissingues, ces grands voyageurs et négoc-

iants, qui se rendent aux abords de la mer intérieure du Nord (baie d'Hudson) au milieu de l'hiver pour troquer leurs marchandises contre des fourrures. C'est la troisième fois que Champlain essaie, sans succès, d'atteindre cette mer. Qu'à cela ne tienne, il se retire chez Darontal du milieu de mars à la mi-mai, et pendant deux mois, il fait profession d'ethnographe, recueille une multitude de renseignements sur les mœurs, les us et coutumes, les traditions populaires, les modes et habitudes de vie, les réalités sociales, politiques, militaires et religieuses des Wendats et de leurs voisins. Il devient ainsi le premier à inventer et appliquer les sciences humaines en Amérique du Nord avec la coopération de Darontal et de sa maisonnée. Avec l'arrivée du printemps, Champlain songe bientôt à faire ses adieux aux gens de Cahiaqué; il faut attendre la fonte des neiges et des glaces, voir aux préparatifs du voyage, emballer les fourrures pour la traite et réunir la quinzaine de Français éparpillés un peu partout sur le territoire des Wendats avant le départ fixé au 20 mai. Champlain est accompagné du père J. Le Caron, des Français, du sagamo Darontal, qu'il a promis d'amener à l'Habitation de Québec, et d'une dizaine de canots bondés de Wendats et de fourrures.

L'expédition dure 40 jours et a lieu sans incidents majeurs; chemin faisant on s'adonne, à l'occasion, à la chasse et à la pêche, joignant ainsi l'utile à l'agréable. Le 29 mai 1616, les voyageurs arrivent à Sault Saint-Louis, où F. Pont-Gravé, arrivé de France avec deux voiliers, attend impatiemment Champlain, désespérant presque de le revoir. Au début de juillet, la traite bat son plein, et Champlain pense à prendre congé de tous les Wendats sauf Darontal; avant son départ pour Québec le 8 juillet, il se rappelle à leur bon souvenir, les assure de son amitié, leur affirme qu'il reviendra pour les assister dans leurs guerres et leur apportera des présents, puis leur recommande en instance de maintenir la paix entre eux et avec les alliés, d'oublier surtout les querelles survenues en février

et de venir en grand nombre à la traite annuelle dans l'avenir. Champlain se rend à Québec en compagnie de J. Le Caron, de F. Pont-Gravé, des Français et de Darontal; en passant, on s'arrête à Trois-Rivières pour en ramener le père J. d'Olbeau, et les voyageurs aperçoivent Québec le 11 juillet. À l'Habitation, tous sont en bonne santé et les bons pères récollets, tous heureux de revoir Champlain en vie, célèbrent une messe d'action de grâce pour remercier Dieu d'avoir protégé les voyageurs des nombreux périls au cours de la dernière année.

À partir du 12 juillet et ce, pendant cinq jours, Champlain se met en frais de faire visiter l'Habitation et de faire bonne chère à son hôte. Champlain nous raconte que son fidèle ami Darontal admire les demeures et autres bâtiments, les façons de vivre et d'agir des habitants, les cultures dans les champs, le magasin des marchandises, le comptoir des fourrures, la chapelle des récollets, le hangar des provisions, quelques domiciles de colons, et lui fait remarquer qu'il ne mourra content que s'il voit tous ses amis en Huronie venir demeurer avec les Français pour apprendre leurs mœurs et leurs façons de vivre qu'il juge supérieurs aux leurs, et pour connaître ce Dieu qu'ils ignorent. Il ajoute que ce qu'il ne peut comprendre par le discours de Champlain et des récollets, il l'apprendrait beaucoup mieux, facilement et vite par l'exemple et la cohabitation des Français, que si l'intelligence des plus âgés n'arrivent pas à comprendre l'usage des métiers, arts et sciences, leurs enfants une fois instruits par les religieux pourront les aider à comprendre toutes ces choses. De surcroît, si les Français bâtissent une autre Habitation au Grand Sault Saint-Louis, leur assurant par cette occasion la sécurité face au danger des attaques iroquoises, ils viendront y installer leur bourgade et y vivre avec les Français comme des frères. Champlain lui promet qu'il fera construire cette Habitation le plus tôt possible, mais ou bien il oublie sa résolution ou bien y voit une menace à la disparition de la traite ou bien encore n'y arrive pas à cause de la pénurie

de colons, et il n'entreprend pas l'exécution de son projet. Le 17 juillet, avant son départ de Québec pour aller rejoindre ses compagnons au Sault Saint-Louis, Champlain lui donne divers présents et le prie instamment de conserver son amitié. Cet été-là, Champlain retourne en France immédiatement après avoir donné des ordres pour agrandir et fortifier l'Habitation, et fait récolter le blé dont les semences ont été importées de France. Le 20 juillet, il s'embarque pour Tadoussac avec les pères J. Le Caron et D. Jamet où ils arrivent le 23 juillet, en repartent le 3 août et arrivent à Honfleur le 10 septembre.

Le 11 avril 1617, la famille Hébert et des pères J. Le Caron et P. Huet quittent la rade de Honfleur sur le navire commandé par le capitaine Morel; la traversée de l'océan est longue et dangereuse, et le voilier n'arrive à Tadoussac que vers le 13 juillet. Le 15 juillet, J. Le Caron débarque à Québec, mais Champlain n'y est plus. Arrivé au moins un mois plus tôt, soit vers le début de juin, Champlain n'a que le temps de s'occuper des arrangements pour l'installation de la famille Hébert, d'inspecter l'état de l'Habitation, de donner des ordres pour des réparations majeures, et de veiller à ce que la traite se fasse normalement. Pressé de retourner en France à cause des conflits au sein de la compagnie des marchands et de l'emprisonnement du vice-roi, il ne manifeste aucun désir de rencontrer les Wendats et éventuellement son ami Darontal; n'ayant obtenu aucun homme armé du roi ou de la compagnie, il n'est pas en mesure d'assister ses amis autochtones dans leur guerre tel que promis. Il retourne en France quelques jours après son arrivée, et on le retrouve à Paris le 22 juillet, occupé à des affaires personnelles, et par la suite, surtout à celles de la colonie. Le 22 mars 1618, Champlain accompagné de son beau-frère, E. Boullé, quitte Paris et se dirige vers Honfleur où l'attendent F. Pont-Gravé, le sieur Nicolas de la Mothe-le-Vilin, le chirurgien Adrien Duchesne et son épouse et le frère M. Guines pour le départ vers Tadoussac.

L'embarquement a lieu le 24 mai et le voilier commandé par Pont-Gravé arrive à Tadoussac le 24 juin. Champlain débarque à Québec le 27 juin; l'autre navire commandé par le capitaine Des Chênes a jeté l'ancre à Tadoussac trois semaines plus tôt et ce dernier s'est rendu à la traite à Trois-Rivières.

Le 28 juin 1618, des Amérindiens (Algonquins et Wendats) qui se sont rassemblés en conseil la veille attendent Champlain à Québec; ils lui rappellent très rapidement sa promesse d'assistance dans leur guerre. Champlain est tout aussi démuni que l'année précédente; il n'a pu obtenir aucun soldat et doit donc composer avec la situation. Il trouve finalement une excuse valable et crédible: le meurtre des deux Français par des Montagnais en fin novembre 1616 et retrouvés au printemps 1617. À l'été 1618, tous les efforts entrepris pour déterminer le ou les motifs du crime, trouver et châtier les coupables ont échoué; alors Champlain est imperturbable: pas de restitution des meurtriers pour l'application de la loi et la justice (française), pas d'assistance de guerre aux alliés. Connaissant fort bien les coutumes amérindiennes, Champlain ne risque pas de perdre la face. Tel que prévu, les alliés retournent dans leur pays sans l'aide militaire demandée; ils entreprendront leur guerre seuls. On n'entendra plus parler de l'amitié qui lie Champlain et Darontal; Champlain s'embarque pour la France le 28 août et ne revient pas en Nouvelle-France en 1619. En 1620, il a troqué l'exploration territoriale et les expéditions militaires pour l'administration coloniale, et on a écho des Wendats seulement lors de foire commerciale annuelle, du passage occasionnel d'É. Brulé à Trois-Rivières, Québec ou Tadoussac, et du retour des récollets de leurs missions en Huronie; ainsi, quand le frère G. Sagard revient de sa mission en 1623-24, il rappelle le bon souvenir de Darontal à Champlain.

Dès 1618, il devient évident que la *Grande Alliance* s'est transformée, avec la nouvelle politique coloniale instituée par Champlain, d'une coalition

militaire en une association marchande (cartel) et une entreprise missionnaire pilotée par les récollets. Cependant à partir de 1625, les Wendats se désintéressent même du commerce car Champlain doit y envoyer, dit-il, quelques Français pour les obliger à venir à la traite. À cause de l'insuffisance des vivres à Québec en 1628 et pour réactiver le commerce des fourrures, Champlain envoie 20 Français (et des marchandises pour le troc) avec les missionnaires en Huronie vers la fin de l'été. Au printemps 1629, lorsque les Français reviennent à Québec avec une douzaine de canots de Wendats bondés de pelleteries, tous les missionnaires (récollets et jésuites) quittent également le pays. Le départ impromptu des missionnaires irrite les Wendats qui se voient ainsi subitement abandonnés, puis ceux qui se rendent sur le Saint-Laurent sont encore davantage frustrés lorsqu'ils apprennent qu'il ne reste plus de marchandises en magasin. En colère, ils reprennent le chemin vers la Huronie avec leurs peaux de castor, mais il n'est pas question de ramener avec eux les 20 Français que Champlain veut faire hiverner chez eux; Champlain décide alors d'envoyer un petit nombre de résidents de Québec chez les Abénaquis qui se montrent plus accueillants.

En 1632, seulement les jésuites, et en très petit nombre, sont de retour à Québec; pour le moment, ils ne songent pas à retourner dans leurs missions en Huronie. De leur côté, les Wendats reprochent aux Français de les avoir abandonnés aux Anglais en 1629. Le 22 mai 1633 Champlain est de retour; les Iroquois se font de plus en plus menaçants, et les Wendats, désireux de regagner l'aide des Français et de se faire pardonner le récent meurtre d'É. Brulé, envoient 140 canots de fourrures (un record de tous les temps!) à la foire commerciale de Pointe à Platon vers la troisième semaine de juillet. Pour sa part, Champlain a fait parvenir sa première lettre (15 août) au cardinal duc de Richelieu l'incitant à lui envoyer 120 hommes armés pour assister les alliés et parer aux attaques

iroquoises. Un évènement malencontreux gâte cette tentative de rapprochement des deux parties, par ailleurs bien amorcée. Un Algonquin de la bourgade du sagamo Tessouat tue, apparemment par erreur sur la personne, un Français de Québec; c'est le cinquième meurtre du genre depuis 1616. C'en est trop!; Champlain exige que justice soit faite suivant la loi française et refuse catégoriquement tout autre arrangement, incluant le don de deux enfants et l'intervention des Jésuites en faveur d'une entente à l'amiable. Les Wendats se rangent du côté des Algonquins et les Français se retrouvent seuls avec une poignée de Montagnais pour avoir rejeté leur coutume de réparation et de compensation. Contrairement au bon accueil réservé aux récollets en 1615, et malgré l'insistance de Champlain pour l'envoi de missionnaires jésuites dans leur contrée, les Wendats refusent de les emmener dans leur pays; un soir au début d'août, ils lèvent le camp sans préavis. «*Ils se sont envolés aussi vite que des oiseaux*» écrit le père P. Le Jeune dans ses Relations.

Les Wendats, comme les autres Amérindiens, changent souvent et rapidement d'idée; ainsi lorsque Champlain revient à la charge en 1634, trois premiers jésuites (Jean de Brébeuf, Antoine Daniel et Antoine Davost) peuvent repartir en Huronie et y fonder une nouvelle mission. Comme on est maintenant en mesure de le constater, les liens d'amitié avec Darontal et avec les Wendats sont de courte durée et sporadiques. La présence de très courte durée de Champlain en Nouvelle-France entre 1616 et 1620, son séjour quasi permanent à Québec de 1620 à 1624, le refus de Louis XIII et des compagnies de lui prêter des soldats pour leur fournir l'aide militaire promise (1617, 1618, 1626? et 1633), le gouffre qui sépare les codes pénaux français et amérindiens lors des meurtres des Français (1616, 1627, 1633) et les différends qui s'ensuivent, sont autant d'entraves à une amitié durable de la collectivité huronne (et algonquine) et de certains capitaines, en dépit de tous les signes extérieurs,

des présents et des palabres. C'est pourquoi l'amitié sincère qui lie Champlain et Darontal est de court terme, ne dépassant certainement pas huit ans (1615-1624) et se bornant fort probablement à la période: 1615-1618.

Chomina (Choumin), un postulant au titre de sagamo à Tadoussac (1627-1629)

Plus tard dans la carrière de Champlain, deux sagamos Montagnais: Chomina (ou Choumin) de Tadoussac, et Miristou, un des fils du sagamo Anadabijou, occupent une place spéciale. Chomina est connu sous divers noms: «*Atic*» ou Crapaut, «*Petitichouan*» ou la Mer Monte, «*Amiscouecan*» ou Vieille Robe de Castor, «*Le Raisin*» la traduction de son nom montagnais, et aussi «*Le Cadet*» à cause de sa propreté et de sa bonne mine. Le 9 novembre 1618, le père J. Le Caron se rend à Tadoussac pour continuer la tâche d'évangélisation des Montagnais entreprise par le père J. d'Olbeau. C'est alors qu'il rencontre Chomina qui lui fait les honneurs de sa cabane avec une sincère cordialité. Au cours de l'hiver 1619, Chomina se lie d'une solide amitié avec J. Le Caron et lorsque sa femme lui donne son premier garçon, il insiste pour qu'on l'appelle «*Père Joseph*» à son baptême. Un autre de ses fils est baptisé en grande pompe par le père J. Le Caron le 23 mars 1627, sous le nom de Louys. Vers la fin de l'année 1627 ou le début de 1628, une des trois fillettes données à Champlain en compensation du meurtre des deux Français en septembre 1627 est l'enfant de Mecabau, autrement dit Martin des Français, un parent de Chomina. Le 16 mai 1629, Champlain envoie deux Français accompagnés du fils de Chomina (Père Joseph, il a 11 ans!), en canot à Tadoussac dans le but d'attendre l'arrivée des navires de France et de venir l'avertir aussitôt. Le 11 juin, toutes les provisions étant épuisées, Champlain songe à libérer le dernier prisonnier gardé en otage suite au meurtre des deux Français. Il fait venir au Fort Saint-Louis Chomina, un ami fidèle, véridique et secourable des Français,

et lui promet de le faire élever au rang de sagamo à condition qu'il se porte garant du prisonnier après sa libération, et il ajoute six conditions requises pour l'accession à cette nomination. Chomina lui promet d'accomplir le tout à sa volonté. Il revient au Fort Saint-Louis le 13 juin avec le sagamo Erouachy et plusieurs de ses compagnons. Erouachy prend la parole et rappelle l'amitié et la fidélité qui lie Français et Montagnais depuis près de 30 ans, maintient que tout ce que Champlain a dit à Chomina, il désire le réaliser, vante l'amitié et le dévouement de Chomina pour les Français, et il énumère les raisons pour lesquelles le prisonnier n'est pas le présumé meurtrier. Le discours terminé, quatre hommes emportent le prisonnier en si mauvaise forme qu'il ne peut même plus tenir sur ses jambes.

Le temps avance, les voiliers n'arrivent toujours pas de France. E. Boullé est parti avec 30 habitants à Gaspé le 26 juin, et Champlain attend incessamment l'arrivée des 20 Français et des missionnaires qui ont hiverné en Huronie. Le 7 juillet, Chomina offre à Champlain d'aller rencontrer les Wendats attendus à Trois-Rivières pour troquer de la farine de maïs en faveur des habitants de Québec et la rapporter immédiatement; Champlain lui fait confiance et lui donne quelques couteaux et autres marchandises disponibles en magasin ainsi qu'une arme. Le frère de Chomina, Ouabagemat, s'offre de se rendre au pays des Etchemins pour tenter d'obtenir des vivres pour les habitants de Québec; il s'embarque à l'embouchure de la rivière Chaudière le 8 juillet. Chomina, clairement un ami personnel du père J. Le Caron de 1618 à 1629, manifeste à plusieurs reprises son affection et son aide aux Français; toutefois, il ne peut être considéré comme un ami intime de Champlain, et s'il le devient, ce n'est qu'après la mort de Miristou en fin d'année 1628 ou au cours des quatre ou cinq derniers mois avant la capitulation de Québec, car Champlain ne mentionne même pas son nom avant 1627.

Miristou, fils d'Anadabijou, le sagamo Mahigan Aticq Ouche de la bourgade de Québec (1621-1627)

Miristou est un des Montagnais préférés de Champlain et un ami fidèle depuis 1621; en mai 1622, Champlain écrit: «*qu'il pratique une amitié particulière pour un autochtone appelé Miristou, qui a plein d'inclination à aimer les Français*». Pour réussir dans son projet d'élection au titre de sagamo, comme son défunt père, Miristou s'adresse à Champlain dans l'espérance que, grâce à l'autorité qu'il exerce sur les Montagnais, il leur fera agréer cette élection. Miristou reçoit un bon accueil de Champlain qui exige des conditions: prouver son amitié aux Français par des actions non équivoques, et s'établir avec sa bande de quelque trente Montagnais dans le voisinage de Québec. En 1622-1623, Miristou soutient Champlain lorsqu'il persuade les populations autochtones voisines de Québec de se sédentariser et de défricher leurs premiers sept arpents de terre près de La Canardière, sur le côté nord de la rivière Saint-Charles. C'est également lui qui assiste Champlain dans son effort d'établir la paix entre les Wendats et les Iroquois, et lorsque Champlain s'interpose, en juillet 1623, dans une querelle entre les Iroquois et les Wendats. C'est la première fois que la question de nommer un sagamo se présente à Champlain. Un précédent reste donc à créer, et ce sera un grand pas dans la bonne direction, car le chef d'une bourgade jouit d'un prestige considérable dans les assemblées délibérantes. Si les Français sont appelés à les choisir, la sympathie des alliés leur sera acquise pour longtemps.

Mais Miristou n'est pas le seul sur les rangs; plusieurs concurrents sérieux s'offrent, faisant valoir leurs titres et qualités. À la fin du printemps 1623, Champlain réunit tous les Montagnais de sa bourgade et les compétiteurs convoitant le poste, leur fait un petit discours, conclut en déclarant que c'est son désir et sa volonté que Miristou soit élu capitaine, et les convainc en faisant valoir ses qualités

exceptionnelles. Miristou est finalement élu, et lorsqu'il vient apprendre la nouvelle à Champlain en compagnie du conseil des Anciens, il lui fait don de 65 peaux de castor et lui annonce qu'il a changé son nom en celui de Mahigan Aticq Ouche «*Loup-Cerf-Canot*», symbole de la vaillance dans l'outrage, l'offense et la guerre, et de la bonté, la douceur et la paix en période d'accalmie. Fort satisfait de cette explication, Champlain organise un festin à l'occasion de sa nomination officielle de capitaine et tous les gens de sa tribu sont conviés. La fête ne se passe pas comme prévue; un des présumés meurtriers des deux Français en 1616 et son père, sont présents au banquet et Champlain refuse d'y participer en dépit de l'insistance de Mahigan Aticq Ouche. Le lendemain, le frère de Mahigan Aticq Ouche et la majorité des Anciens viennent rencontrer Champlain pour s'excuser du désagrément et du contretemps de la veille, et lui offrir une compensation pour l'offense: un présent de 100 peaux de castor applicable également à G. de Caën et F. Pont-Gravé. Là encore, justice est faite suivant la coutume amérindienne!

Le 6 juin 1623, arrivent deux Iroquois à Trois-Rivières apportant un mandat de paix à négocier avec les alliés indigènes et les Français; prévenu de leur arrivée, Mahigan Aticq Ouche y envoie immédiatement plusieurs de ses hommes dans deux canots pour les amener à leur bourgade près de Québec. Les Iroquois arrivent à Québec le 9 juin et Mahigan Aticq les fait loger dans sa bourgade. Le lendemain, c'est la tabagie et Mahigan Aticq Ouche invite Champlain et des Français à cette réception; le commis Santein et cinq Français en armes accompagnent Champlain. On festoie, on palabre, on fume le calumet de paix, et trois Montagnais dansent avec les deux Iroquois en signe d'amitié; un des Montagnais est le présumé meurtrier des Français, et Champlain refuse non seulement de le saluer mais même de le regarder. Se voyant ainsi méprisé devant les Iroquois et l'assemblée, le brave réagit avec colère et sort de la tente;

Mahigan Aticq Ouche doit intervenir pour rétablir l'ordre. Le 11 juin, Mahigan Aticq, le conseil des Anciens et les deux Iroquois sont conviés au Fort Saint-Louis où Champlain leur organise un banquet au cours duquel les deux Iroquois sont soumis à un interrogatoire serré concernant leurs intentions de paix et les modalités. Désireux de s'assurer une bonne issue du traité de paix proposé, Champlain ordonne à Mahigan Aticq Ouche d'envoyer en Iroquoia des ambassadeurs compétents et fiables avec les deux Iroquois, et y va d'une contribution de marchandises équivalentes à 38 peaux de castor pour donner comme présents aux Iroquois à leur arrivée. Vers le 28 novembre 1623, quand Champlain arrive à convaincre un Montagnais échauffé du nom de Simon et trois de ses compagnons de ne pas se rendre guerroyer contre les Mohawks, un traité de paix préliminaire est déjà en vigueur, et Champlain doit une fière chandelle à son fidèle ami Mahigan Aticq Ouche pour son intervention efficace dans cette affaire. Vers le 29 ou 30 juin 1624, un groupe de Montagnais envoyés au pays des Mohawks par Mahigan Aticq au début de mai pour finaliser le traité de paix reviennent à Québec. La réception des émissaires a été excellente, mais un évènement malencontreux et imprévu a failli saborder le traité. Le jeune Simon s'est immiscé dans le groupe des Anciens, vraisemblablement à l'insu de Mahigan Aticq, et a tué un Iroquois; Champlain écrit que les ambassadeurs montagnais, choqués et déçus, ont bien de la peine à réparer cette gaffe, mais le traité de paix échafaudé par Mahigan Aticq avec l'appui de Champlain est finalement acquis.

Le 15 août 1624, Champlain quitte Québec avec son épouse, sa servante, Y. Tellier, son beau-frère, E. Boullé, G. de Caën, F. Pont-Gravé, le père I. Piat, le frère G. Théodat, le sieur de La Vigne, deux commis et deux autres habitants. Le navire lève l'ancre à Tadoussac le 21 août, s'arrête à Gaspé le 25 août, repart le 6 septembre et arrive à Dieppe le 30 du mois. Le 1^{er} avril 1626, Champlain quitte

Paris en compagnie de E. Boullé, devenu son lieutenant au Fort Saint-Louis, et de l'enseigne Destouches. Ils s'embarquent à Dieppe à bord de la *Catherine* le 15 avril en compagnie du père J. Le Caron; la traversée est longue et difficile, et Champlain écrit qu'elle dure deux mois et dix jours (en fait un peu plus). La *Catherine* jette l'ancre à Tadoussac le 29 juin, et Champlain revoit F. Pont-Gravé et les récollets à son arrivée à Québec le 5 juillet. Champlain reprend contact avec Mahigan Aticq Ouche en fin juillet 1626; ce dernier lui apprend que le 22 juillet un petit groupe de Montagnais est arrivé de la rivière des Iroquois (Richelieu), que la guerre sévit entre les Mohicans (Loups) et les Mohawks, et que cinq Hollandais ont été tués par ces derniers.

Champlain apprend de Mahigan Aticq Ouche que les Mohicans ont demandé aux Montagnais et aux Algonquins de leur prêter main forte dans cette guerre, et qu'au début de l'hiver 1626-1627, un groupe de Montagnais dissidents a rendu visite aux Hollandais, alliés des Mohicans, et établis sur le cours supérieur de la rivière des Hautes Montagnes (Hudson). Les Hollandais, qui ont perdu des hommes et 24 alliés mohicans, tentent de convaincre les émissaires montagnais de les supporter dans leur guerre contre les Mohawks et leur offrent des présents à apporter aux sagamos dans l'espoir de faire rompre le traité de paix Alliés autochtones/Iroquois/Français. Revenus à Québec, les ambassadeurs donnent ces présents aux sagamos et plusieurs les acceptent, de sorte que les opinions sont partagées au sein de la nation; certains favorisent un appui militaire aux Mohicans et d'autres le respect du traité de paix avec les Iroquois. Champlain qui craint autant sinon davantage la concurrence commerciale des Hollandais sur le Saint-Laurent que le danger d'attaques iroquoises, est particulièrement irrité que des sagamos alliés aient accepté les présents des Mohicans sans le consulter d'autant qu'il a été un des artisans du traité de paix avec les Iroquois en 1623. Par le biais de l'autorité

de Mahigan Aticq Ouche, Champlain tente de faire renverser la décision des sagamos en faveur de la préservation du traité de paix. Lorsque Mahigan Aticq l'avertit qu'une assemblée spéciale sera tenue à Trois-Rivières le 9 mai à ce sujet, il s'empresse de le déléguer avec son beau-frère, E. Boullé, dans le but d'influencer leur décision. La moitié des participants est en faveur de la guerre contre les Iroquois, et l'autre moitié contre.

On décide, d'un commun accord, de ne prendre aucune résolution définitive avant l'arrivée des navires de France pour consulter les autres nations au moment de la traite. Mahigan Aticq et E. Boullé reviennent à Québec le 21 mai et lui font un compte rendu détaillé de la réunion. Le 9 juin, E. de Caën arrive à Québec, et Champlain l'avertit du danger de rupture du traité de paix; comme Caën se dirige vers Trois-Rivières le lendemain pour y faire la traite, il promet de s'occuper de cette affaire. Toutefois, ni E. de Caën ni le conseil des Anciens ne parvient à dissuader une dizaine de jeunes têtes chaudes irréfléchies de se rendre au lac Champlain et de s'emparer de deux prisonniers iroquois qu'ils emmènent à Trois-Rivières, torturent et menacent de tuer. Alarmé devant la tournure des événements, E. de Caën envoie un message à Champlain lui demandant de venir en vitesse à Trois-Rivières. Vers le 20 juin, Champlain se présente à leur assemblée spéciale et prend la parole; il fait valoir, l'une après l'autre, les nombreuses raisons en faveur de la paix, et les nombreux avantages que les alliés autochtones (et les Français) retirent du traité de paix. Il suggère de renvoyer les deux prisonniers après les avoir bien traités, de faire parvenir des présents à leurs familles et aux chefs de leurs bourgades en guise de compensation, et surtout d'envoyer des émissaires pour expliquer que les méfaits sont l'œuvre de jeunes gens écervelés qui ont agi sans le consentement des sagamos et du conseil des Anciens.

La résolution de Champlain est adoptée par la majorité, et les capitaines et les Anciens décident

d'envoyer une ambassade constituée de Cherououny, dit Le Réconcilié, un des assassins de deux Français et pardonné en 1623, deux autres Montagnais, un des prisonniers iroquois, et ils demandent à Champlain un Français (Pierre Magnan, un meurtrier) pour la compléter; le piètre choix des émissaires laisse douter du succès de cette entreprise. Les ambassadeurs partent de Trois-Rivières le 24 juin et Champlain pour Québec le même jour. Le 25 août, un Algonquin apprend à Champlain la mort des quatre émissaires. En fait, les ambassadeurs ont été bien reçus des Mohawks, mais au même moment les Algonquins en guerre contre les Ouentouhonons (devenus plus tard les Tsonnotouans ou Seneca) et qui ont tué cinq des leurs, viennent en grande vitesse se venger sur leurs alliés et les massacrent tous à coup de hache. Le glas du traité de paix avec les Iroquois vient de sonner; il a duré à peine quatre ans. Le 20 septembre 1627, les Iroquois déclarent la guerre aux alliés, et des Montagnais avertissent Champlain qu'ils se dirigent vers Québec; Champlain ne les croit pas et dit qu'il les attend. Le meurtre des deux Français le 5 octobre, qui sème la panique à l'Habitation et au Fort, le préoccupe davantage; tous les habitants se tiennent sur leurs gardes. Les Montagnais accusent d'abord les Iroquois puis les Algonquins d'avoir concocté cet assassinat, mais les habitants soupçonnent un Montagnais, père de famille de plusieurs enfants. Champlain le fait emprisonner en attendant que les sagamos et le conseil des Anciens lui livrent trois jeunes hommes, soit un des fils du prisonnier, un Montagnais de Tadoussac et le fils de Mahigan Aticq Ouche.

Il est pour le moins bizarre et suspect que le fils d'un capitaine qui a obtenu son titre grâce à la persuasion de Champlain soit choisi comme otage; les Montagnais de Québec ont-ils retiré leur confiance en Mahigan Aticq Ouche ou Champlain a-t-il perdu son amitié? Mystère! Quoiqu'il en soit, Mahigan Aticq Ouche est soupçonné par certains d'avoir assassiné les deux Français. Lorsque les

capitaines conduisent les trois garçons montagnais au Fort Saint-Louis, Champlain les avertit que désormais tous les habitants sortant de l'Habitation ou du Fort Saint-Louis seront armés et que les autochtones rencontrés doivent se tenir à une distance respectable. En revanche, Champlain s'engage à bien traiter les trois jeunes prisonniers tant qu'on n'aura pas découvert les meurtriers. En fin janvier 1628, une trentaine d'autochtones affamés se présentent sur la rive sud du Saint-Laurent en face de Québec; ils traversent le fleuve au travers les glaces flottantes et viennent demander l'aumône aux Français. Le 2 février, Champlain refuse de leur donner quoi que ce soit à cause des meurtres, mais les nouveaux arrivants qui n'ont pas trempé dans cette sinistre affaire veulent témoigner de leur bonne volonté et de leur amitié envers les Français. Réunis en conseil, ils décident d'offrir à Champlain trois jeunes filles, leur bien le plus cher, qui seront, disent-ils, très contentes de demeurer avec les Français.

Champlain accepte l'offre à condition que la recherche des meurtriers se poursuive. F. Pont-Gravé et les commis sont en désaccord, soutenant qu'elles constituent trois bouches additionnelles à nourrir alors que le niveau des vivres est déjà bas (et peut-être aussi une source de troubles parmi la population quasi exclusivement mâle de Québec). Alors, Champlain les prend à sa charge, craignant qu'un refus soit considéré comme un mépris et que les Montagnais pensent que les Français n'en veulent pas seulement aux meurtriers mais aussi aux innocents. Un autochtone du nom de Mecabau, dit Martin des Français, qui s'est établi près des Français (dans la bourgade de Mahigan Aticq Ouche) au début de février 1628, qui imite certains de leurs usages, et qui a donné une des trois filles adoptives de Champlain, tombe gravement malade. Se voyant à l'extrémité, il demande à recevoir le baptême et le père J. Le Caron lui administre ce sacrement le 6 avril; cinq jours plus tard, se sentant mieux, il consulte le Pilotois qui lui applique les

médicaments traditionnels et le ramène à ses superstitions antérieures, oubliant la promesse faite lors de son baptême. L'intervention du Pilotois n'empêche pas sa mort survenue le 18 avril, mais soulève de sérieuses objections et condamnations de la part des religieux et des Français les plus pieux.

Le 30 avril 1628, des Montagnais venus de Trois-Rivières ou d'un endroit plus en amont du fleuve rapportent à Champlain la mort de Mahigan Aticq. Comme Champlain ne fait aucune doléance ni éloge du capitaine, on est en mesure de penser que l'amitié qui liait jadis les deux hommes a pris fin en 1627, probablement à cause du meurtre des deux Français. Le 10 mai, le capitaine E(s)rouachy, dit La Fourrière, de Tadoussac, arrive à Québec avec le meurtrier soupçonné, qui vient réclamer la libération de son fils. Champlain, qui n'a pas confiance en E(s)rouachy, reste sourd à ses arguments, mais procède à un échange rapide des trois prisonniers contre le présumé prisonnier, le père d'un des jeunes Montagnais libérés. De cette façon, il fait preuve de magnanimité envers un de ses anciens amis, Mahigan Aticq Ouche, diminue les risques de fuite et le nombre de bouches à nourrir dans cette période de disette.

L'amitié de Champlain et de Miristou/Mahigan Aticq dure donc six ans (1621-1627) ; elle coïncide avec la période de paix avec les Iroquois. Avant d'être élu sagamo, Miristou affirme que : « *son père, Anadabijou, a maintenu la paix entre les Français et les autres nations* », et qu'il entend faire de même ; il tiendra sa parole. Comme Champlain, il est un

homme de parole et d'honneur, appuyant la justice et la paix. Il seconde la politique coloniale de Champlain, mettant l'accent sur la sédentarisation, l'agriculture et l'acculturation, une tâche difficile et assez ingrate, en raison des occupations traditionnelles et des mœurs des Montagnais de l'époque. Il réussit relativement bien, grâce au support et aux encouragements de Champlain aux résidents de sa bourgade. Ces idéaux et qualités communs qu'il partage avec Champlain sont le ciment qui lie les deux hommes d'une belle amitié. Quand Mahigan Aticq meurt en 1628, il est encore relativement jeune, ce qui laisse croire qu'il ne décède pas de mort naturelle. Ses efforts de paix avec les Iroquois sont connus des Mohawks qui campent à l'embouchure de la rivière Richelieu ou de ceux qui se rendent à la traite à Trois-Rivières. Après l'assemblée générale des Montagnais à Trois-Rivières au cours de la troisième semaine de juin 1627 où, sous la pression de Champlain et de Mahigan Aticq Ouche, la majorité des sagamos et des principaux du conseil des Anciens vote en faveur du maintien du traité de paix avec les Iroquois, il est fort probable que Mahigan Aticq s'est fait des ennemis au sein même de sa Nation. Suite à la déclaration de guerre des Iroquois en fin septembre 1627, ses prérogatives de paix sont péri-mées et certains sagamos sont d'avis de réduire son influence et de le faire taire définitivement, lors d'une opération effectuée discrètement et à une bonne distance de Québec en amont du Saint-Laurent.

CHAMPLAIN ET SES RELATIONS AVEC LES COLONS 1605-1635

TROIS RAISONS PRINCIPALES sont invoquées pour fixer l'année 1605 comme le début de la colonisation française en Amérique du Nord et, du même coup, le commencement des relations personnelles de Champlain avec les colons. Ces raisons se trouvent dans le fait que l'Habitation de l'île Sainte-Croix (Dochet Island, État du Maine) n'a été que temporaire, c'est-à-dire qu'elle n'a servi que durant l'hiver 1604-1605. Ensuite, la population de l'île Sainte-Croix est exclusivement composée de marins, soit plus de trente, de soldats, dont vingt à vingt-cinq gardes suisses, d'artisans, d'ouvriers de la construction (bûcherons, scieurs de planches, charpentiers, menuisiers, maçons), d'hommes d'église (un prêtre catholique et un pasteur protestant), de médecins et de plusieurs vagabonds, de repris de prison, d'itinérants, d'agitateurs publics, d'apatrides, de recrues turbulentes, insoumises, indisciplinées et dangereuses dont la France veut se départir. Par contre, il n'y a aucun agriculteur; il s'agit en somme d'individus qui n'ont ni l'intention ni le désir d'y résider en permanence. Finalement, aucune forme d'agriculture (défrichage, labourage, semailles) n'y est entreprise, sauf deux ou trois petits jardins individuels où l'on essaie de faire pousser sans grand succès du blé et du seigle. Le sol est fort sableux et l'eau douce est rare. De plus, la seule personne compétente dans

ce domaine, Jean de Biencourt de Poutrincourt, retourne en France le 31 août 1604. L'approvisionnement en vivres est entièrement dépendant des provisions apportées de France, de la pêche et de la chasse. Le choix du site par de Monts est avant tout fondé sur la richesse des eaux poissonneuses, la qualité du port de mer, la proximité de la côte qui facilite la chasse du gibier sauvage et l'approvisionnement en bois de construction et de chauffage ainsi qu'en eau potable, puis enfin l'isolement sécuritaire de la côte où habitent les autochtones (des Etchemins) et dont on craint les attaques. Par ailleurs, l'intérêt des nouveaux arrivants n'est pas axé sur l'agriculture, mais d'abord sur la traite des pelleteries et davantage sur la découverte de mines d'argent, de cuivre, de fer et d'autres métaux de base.

Les colons en Acadie

Au début de l'été 1605, le sieur de Monts décide d'établir la colonie en un endroit plus sain où le climat est moins rigoureux, étant donné que trente-cinq des résidents sont morts de dysenterie et de scorbut durant l'hiver précédent à l'île Sainte-Croix. Il se met alors à la recherche d'un lieu nouveau pour localiser l'Habitation. Après avoir exploré la côte Atlantique en direction sud-ouest jusqu'à Cap Blanc (Cape Cod) dans l'état du Massachusetts

en 1605, le sieur de Monts n'a pas trouvé un endroit convenable. Il remonte donc le littoral Atlantique en direction nord est et retourne à l'île Sainte-Croix, où il envoie Champlain et François Pont-Gravé en reconnaissance dans la vallée d'Annapolis pour l'établissement des futurs colons qui devient une priorité face à l'urgence de trouver un refuge pour l'hiver qui approche. Puis, le sieur de Monts inspecte le site de Port-Royal et approuve l'emplacement pour l'installation du nouvel établissement. Il appointe Pont-Gravé, arrivé le 15 juin 1605, en tant que lieutenant-gouverneur de Port-Royal et laisse quarante-cinq hommes, dont un prêtre catholique, un pasteur protestant et un médecin, ainsi que trois des plus valeureux survivants de l'île Sainte-Croix : le sieur de Fougeray de Vitry, le pilote Pierre Champdoré et Champlain à la nouvelle Habitation. Vers le début d'octobre, de Monts retourne en France à bord du navire du capitaine des Antons de Saint-Malo. François Pont-Gravé garde ses hommes au travail : continuation de la construction de l'Habitation et de ses appartenances, défrichage des terres pour la culture printanière, ensemencement du blé et du seigle à l'automne.

Cette seconde poignée de colons, dont font partie marins, soldats, artisans, ouvriers et agriculteurs, semble plus adaptée à la tâche qui leur est assignée que ceux arrivés en 1604. Profitant d'une période de température automnale clémente, Champlain, accompagné de neuf marins, d'un mineur slovène, maître Jacques, et du sagamo Secoudun de la bourgade de Saint-Jean (N.-B.), son guide et futur ami, procède à l'exploration minière du bassin des Mines. Même si l'hiver 1605-1606 s'avère relativement doux, le scorbut fait quand même des ravages. Douze des quarante-cinq résidents meurent. Toutefois, les nouveaux colons ont appris à apprivoiser l'hiver ; plusieurs vont à la chasse au chevreuil, au lapin, au lièvre, à la perdrix, au canard, à l'oie, à la bécassine et aux autres oiseaux, tandis que d'autres pratiquent la pêche

dans la baie Sainte-Marie. La crainte des Micmacs (Souriquois) s'est estompée, leur caractère paisible et amical étant désormais connu. Le sagamo Henri Membertou et sa bande bivouaquent à proximité de l'Habitation de Port-Royal et le troc de viande fraîche contre des objets européens courants tels des couteaux, des hachettes, des ustensiles, des marmites de laiton et d'étain, des vêtements, des chaussures, et des vivres tels que le pain et les biscuits prend cours. La méfiance entre Français et autochtones disparaît progressivement et les échanges entre les colons et les indigènes, tant commerciaux que culturels, s'amplifient.

Pont-Gravé et Champlain invitent à plusieurs reprises le sagamo Henri Membertou et les anciens à leur table. Malgré la barrière linguistique, il est clair que les Micmacs sont plus sociables que les Almouchiquois des États du New Hampshire et du Massachusetts, et que l'emplacement de Port-Royal se révèle un heureux choix pour la sécurité du minuscule établissement. Avec le printemps arrive le temps des semailles et chaque colon s'active à son jardin ; contrairement à l'île Sainte-Croix, la terre est fertile et l'eau douce abondante. Comme tous les autres, Champlain travaille à son carré de terre qu'il ensemence, pratique des canaux d'irrigation, creuse une piscine qu'il remplit de truites ainsi qu'un réservoir pour les poissons d'eau salée, construit une petite maisonnette de campagne et écoute avec ravissement le chant des oiseaux en attendant le retour des navires de ravitaillement envoyés de France. Au milieu de juillet 1606, les vaisseaux ne sont pas encore arrivés et François Pont-Gravé s'impatiente. Même si la petite colonie ne compte plus qu'une trentaine de résidents, l'approvisionnement local semble encore insuffisant ; les produits agricoles récoltés à l'automne, les fruits de la chasse et de la pêche et les présents de viande fraîche des indigènes n'arriveront pas à nourrir les colons durant tout l'hiver. D'autre part, la carence de médicaments ne permet pas d'affronter une autre saison de privations et de

maladies comme le scorbut ou la dysenterie. François Pont-Gravé doit donc agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard dans la saison. Le 18 juillet, il décide d'embarquer sur deux pinasses tous les colons sauf deux volontaires, La Taille et Miquelet, qui demeurent à Port-Royal avec le sagamo Henri Membertou et sa bande. François Pont-Gravé, le sieur de Fougeray de Vitré, le pilote Pierre Champdoré, Champlain et les autres voyageurs font voile en direction de l'île de Sable, leur intention étant de contourner la côte sud-est de la Nouvelle-Écosse pour se rendre à l'Isle Royale (île du Cap-Breton) ou à l'île Miscou, près de Gaspé, où ils espèrent rencontrer des navires de pêche et de traite français qui les ramèneront en France.

Le sort veut que la fin de la nouvelle colonie ne se termine pas ainsi : le 24 juillet, Jean Ralluau, le secrétaire de de Monts, se rend à Port Royal en barque pontée pour informer les résidents que Jean de Biencourt de Poutrincourt est en route vers l'Habitation. Ralluau rencontre les voyageurs à proximité de l'île de Sable. On fait demi-tour et le 30 juillet, les trois embarcations arrivent à Port-Royal, où le *Jonas*, navire de 120 tonneaux de de Poutrincourt, commandé par le capitaine Foulques, est déjà accosté. En France, à la fin de l'hiver 1605-1606, de Monts confie l'expédition de 1606 en Acadie à son ami, de Poutrincourt, à qui il a fait don de la seigneurie de Port-Royal en 1604, et le nomme commandant de l'Habitation en son absence. De Poutrincourt se réjouit de ce retour en Acadie dont il admire la pureté de l'air et de l'eau, la verdure des forêts et des prairies, la fertilité du sol et les grands espaces. Une des tâches les plus difficiles de de Poutrincourt est celle du recrutement des colons compte tenu des histoires de terreur, de calamités, de maladies infectieuses, de froid sibérien, d'indigènes anthropophages et cruels, de dangers de toutes sortes et de malnutrition qui sont véhiculées par les survivants de l'île Sainte-Croix sur le quai des ports et dans les tavernes des villes de Bretagne et de Normandie.

Parmi les nouveaux arrivants dénichés par de Poutrincourt, on compte son fils aîné âgé de 15 ans, Charles de Biencourt de Saint-Just, Robert, le fils de François Pont-Gravé, Louis Hébert, un pharmacien renommé de Paris, Daniel Hay, un aventurier qui se plaît à affronter les dangers, Marc Lescarbott, avocat, traducteur, poète, dramaturge, écrivain, historien et érudit également de Paris, Mathieu d'Acosta, un noir qui est venu en Acadie à plusieurs reprises à bord de bateaux de pêche portugais comme interprète, et des ouvriers souvent peu recommandables, peu fiables et insoumis tels Jean Duval et ses quatre compagnons qui seront tués par les Almouchiquois à Port Fortuné (Stage Harbor/Chatham) au sud de l'état du Massachusetts le 15 octobre 1606. Un médecin dénommé Des Champs fait également partie du groupe des nouveaux arrivants, mais ni prêtres catholiques ni pasteurs protestants ne font la traversée.

Au début d'août, de Poutrincourt établit les priorités de la colonie : la résidence à Port-Royal, qui doit être prolongée pour une autre année, la recherche de sites favorables à d'autres établissements coloniaux, la planification de projets agricoles à Port-Royal et à l'île Sainte-Croix, l'envoi d'ouvriers pour défricher et cultiver les terres dans la vallée d'Annapolis, les essais agricoles à titre expérimental en certains sites le long de la côte Atlantique, la production de blé, de seigle, d'orge, d'avoine, de millet et de légumineuses ; le blé importé de France et cultivé en Nouvelle-Écosse représente d'ailleurs une première en Amérique du Nord et le début de l'exploitation des immenses champs de blé sur le nouveau continent, et pour finir l'exploration de la côte Atlantique et des terres adjacentes en direction de la Floride. Le 5 septembre, lorsque les récoltes sont avancées, de Poutrincourt et ses hommes débent fort tardivement l'exploration de la côte et la recherche d'autres sites favorables à un établissement. De Poutrincourt s'attarde inutilement pendant une semaine à l'île

Sainte-Croix où il observe et évalue la condition des jardins ensemencés deux ans auparavant. Du blé et de nombreux légumes ont poussé au-delà des espérances ; il conclut donc que le sol est propre à la culture et fertile. Au moment de leur séjour, Messamouet, le chef des autochtones de Port des Mines (Advocate Harbor, N.-É.), et Secoudon, le chef de la bande de la rivière Saint-Jean (N.-B.), sont sur les lieux. De Poutrincourt acquiert alors leur service comme interprètes. Neuf jours plus tard, les voyageurs débarquent à la rivière Choüaco(u)et (Saco/Biddeford), où Poutrincourt désire visiter le mode de défrichement des terres et de culture des Amérindiens, alors que Champlain renoue les liens d'amitié avec le chef Honamechin. Ils se rendent ensuite à l'île Bacchus (Richmond's Island) pour y observer les vignes et la qualité des raisins.

Le 30 septembre 1606, les voyageurs débarquent à Beau Port (Gloucester) au nord de Boston. De Poutrincourt, qui s'intéresse avant tout aux aspects agricoles, est enthousiasmé par les merveilleuses récoltes des Almouchiquois : maïs, fèves du Brésil, citrouilles, courges, racines de ginseng, tabac, tournesol, le tout entouré d'un éblouissant pays boisé de chênes, d'ormes, de noyers, de cèdres rouges et d'autres essences commerciales. Champlain et de Poutrincourt visitent leurs champs en culture, se renseignent sur les méthodes de défrichage, les techniques et instruments aratoires en usage, les semailles, les méthodes de désherbage et de fertilisation des sols, les brûlis, les récoltes, l'entreposage et la conservation des légumes pour la saison hivernale, et le stockage des réserves alimentaires en prévision des années de disette. Champlain examine leurs demeures, des cabanes circulaires recouvertes de grandes nattes de roseaux et de terre battue et dans lesquelles les Almouchiquois pratiquent un orifice au centre de la toiture d'où s'échappe la fumée de leur foyer. Il leur demande s'ils sont sédentaires ou nomades et s'informe des conditions météorologiques du lieu. La barrière

linguistique occasionne des difficultés de communication, ce qui fait qu'il n'a pas de réponse à toutes ses questions. En procédant par gestes et signes, il apprend certains détails, par exemple l'épaisseur de la neige et le fait que le port ne gèle pas durant l'hiver. Il ne parvient pas à savoir la durée de l'enneigement du sol. Il obtient cependant suffisamment d'informations pour conclure que le climat de cette contrée est tempéré et que l'hiver est moins rude qu'à Port-Royal, car au sud du Cap des Isles (au sud de Boston), les autochtones ne portent ni manteaux ni fourrures, mais seulement de légers habits confectionnés d'herbe ou de chanvre, qui les couvre de la taille aux jarrets. Champlain décrit leur coiffure, la teinture appliquée sur leur visage, leur apparence corporelle, leurs habitudes alimentaires et leurs armes. Il est d'avis qu'ils n'ont ni organisation politique, ni lois, ni croyances religieuses. Ils ressemblent donc, sur ces points, aux Etchemins, aux Malécites et aux Micmacs. Champlain, et surtout de Poutrincourt, opine que, sous une apparence de bonhomie, les Almouchiquois sont dangereux, méfiants, voleurs, vindicatifs et peu recommandables sous divers rapports.

Le 31 septembre, l'expédition française quitte Le Beau Port, contourne le Cap Saint-Louis et arrive à Cap Blanc (Cape Cod) le matin du 1^{er} octobre. Au petit jour, Champlain aperçoit une côte basse et sableuse. On décide d'entrer plus en avant dans la baie et de jeter l'ancre en un endroit qu'on appelle Port aux Huîtres à cause de la quantité remarquable de ces fruits de mer. Là aussi, des Almouchiquois viennent à leur rencontre. À Port aux Huîtres comme à Le Beau Port, la rencontre occasionne chez les Amérindiens la crainte d'une prise de possession de leurs terres par les Européens, qui s'intéressent beaucoup trop à leur mode de vie et leurs récoltes. Cela crée aussi de la méfiance entre Almouchiquois et Français, ce qui provoque une entrave sérieuse à un établissement potentiel en ces lieux. De Poutrincourt et ses hommes quittent donc à regret ce site enchanteur et font voile vers

Cape Cod après avoir traversé la baie de Massachusetts (rivière du Gua [Charles River/Boston]) et Port-Louis (New Plymouth). Le 2 octobre, les voyageurs s'arrêtent à Malle-Barre (Nauset Harbor), le point de retour de l'expédition de 1605. Au début, cet endroit apparaît comme un excellent refuge pour l'hiver qui permettrait de continuer l'exploration des côtes vers la Floride tôt le printemps suivant. Les quelque cent cinquante Almouchiquois qui habitent le territoire semblent avoir oublié l'incident de l'année précédente et se montrent fort amicaux vis-à-vis des Français.

Malheureusement, la baie peu profonde et parsemée de hauts fonds ensablés n'est pas favorable à une navigation sécuritaire; les autochtones leur indiquent un site qui est plus propice dans la région de Port Fortuné (Stage Harbor/Chatham). Plus de 600 Almouchiquois sédentaires y habitent, une communauté autochtone bien organisée dont les objectifs sont axés sur l'agriculture, le sujet de prédilection de de Poutrincourt. Ce dernier visite les labourages, les instruments agricoles en usage, les modes de conservation des grains et des légumes, les greniers, les réserves et autres facilités pendant que Champlain se livre à une étude ethnographique sommaire. Les conditions de navigation à Port Fortuné sont également dangereuses. Champlain et de Poutrincourt sont d'avis que ce site représente un excellent endroit pour un nouvel établissement, mais que les eaux du port naturel sont trop peu profondes et l'entrée, peu sécuritaire. Le programme de recherche agricole de de Poutrincourt et le séjour prolongé des Français à leur bourgade indisposent les Almouchiquois, dont l'humeur passe de la tolérance déguisée à l'hostilité. L'altercation entre les habitants du pays et les visiteurs indésirables clôt le séjour des voyageurs, qui continuent leur expédition plus au sud à partir du 16 octobre jusqu'à la rivière Champlain (Mashapee River) et l'île La Soupçonneuse (Martha's Vineyard), le point de retour atteint vers le 17 ou 18 octobre 1606.

Sur le chemin du retour, de Poutrincourt s'arrête d'abord à Port Fortuné (Stage Harbor/Chatham) le 20 octobre. À sa grande surprise, la majorité des autochtones ont abandonné leur bourgade. Il n'en reste qu'une petite bande que de Poutrincourt décide d'attaquer pour venger la mort des quatre marins français et pour saisir quelques prisonniers qu'il désire utiliser pour moulin à farine à Port-Royal, une tâche que les Français détestent. Cet événement constitue le premier combat entre des Français et des autochtones. Reparti de Port Fortuné le 22 octobre, de Poutrincourt s'arrête à Malle-Barre (Nauset Harbor) six jours plus tard pour terminer une étude de faisabilité agricole entreprise sur la côte de l'Acadie. Le 31 octobre, la pinasse arrive à l'Île des Monts-déserts, où le gouvernail se brise en mille miettes. On arrive à le réparer et les voyageurs rentrent à Port-Royal le 14 novembre. Marc Lescarbot les reçoit avec un pageant intitulé *Le Théâtre de Neptune*, un épisode tragicomique ridiculisant subtilement les nouveaux arrivés et leurs présumées explorations, ce qui a l'heur de déplaire à Champlain et qui devient donc à l'origine d'un conflit personnel entre les deux personnages. Au cours de l'automne 1606, chacun des résidents de la colonie se met à l'œuvre dans son jardin en préparation des semences printanières, divers types de graines ayant été importées de France à cet effet, et de Poutrincourt fait construire un moulin à eau pour la mouture des grains. La colonie est en bonne voie de réalisation.

À la fin de l'automne 1606, les premières mauvaises nouvelles arrivent: les Amérindiens de la rivière de Chouïaco(u)et (Saco/Biddeford) rapportent le meurtre de Panounias par les Almouchiquois. Le sagamo des Etchemins de Port-Royal, Henri Membertou, exhorte sa bande à la vengeance et une déclaration de guerre est faite au printemps 1607. L'imminence de cet affrontement inquiète les Français, qui connaissent maintenant la force, les ressources et la ruse des Almouchiquois; Panounias et Membertou étant leurs alliés, ils risquent de se

retrouver seuls et en grand danger. Pour tenir les colons occupés et en santé au cours de l'hiver et éviter les querelles religieuses et politiques, Champlain crée l'Ordre du Bon Temps à la table de de Poutrincourt, et grâce auquel il joint l'utile à l'agréable. La chasse au chevreuil, au caribou, au lapin, au raton laveur, au rat musqué, à la martre, à la loutre, au castor, ainsi que la pêche des poissons d'eau douce et de mer fournissent aux résidents de la viande fraîche quotidiennement. Les chefs, anciens et sages de la bande de Micmacs et d'Etchemins hivernant au voisinage de l'Habitation, sont souvent invités à ces dîners. Comme l'hiver 1606-1607 est doux et la viande fraîche abondante, seuls quatre colons meurent du scorbut cette année-là, dont Mathieu d'Acosta. Les deux jeunes gens, Charles de Biencourt de Saint-Just et Robert Pont-Gravé, s'adaptent facilement au mode de vie et aux coutumes amérindiennes et apprennent rapidement les dialectes Etchemin et Micmac. Leurs aptitudes donnent à Champlain l'idée d'une pratique courante lors de la colonisation du Saint-Laurent; celle de l'utilisation d'interprètes, d'agents, émissaires, ambassadeurs et de coureurs des bois.

Vers la fin de mars, les colons sèment leurs graines de blé, de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs, de fèves, de pois, de concombres, de tomates, de laitue, de radis, d'oignons et d'autres légumes et les arrosent régulièrement. Les longues heures d'ensoleillement et la fertilité du sol promettent une excellente récolte. Aux yeux de Champlain, de de Poutrincourt et de Marc Lescarbot, il est devenu assez évident que l'Acadie représente une vaste source de richesses pour la France, non pas en métaux tels l'or, l'argent et le cuivre, ou encore en pierres précieuses, mais en fourrures, en poissons, en bois d'œuvre et en produits agricoles. À peine entrevoient-ils un avenir prospère pour la nouvelle colonie qu'ils apprennent du nouveau capitaine du *Jonas*, le 24 mai 1607, que de Monts leur ordonne d'abandonner la colonie à la fin de la saison de pêche et de traite. D'abord incrédules, ils doivent

affronter la triste réalité. Dans l'intérim à Paris, le Conseil royal et le ministre des finances, le duc de Sully, qui n'a pas foi en les colonies, ont annulé le monopole commercial de de Monts, monopole qui lui avait été accordé pour sept autres années, ce qui le place en sérieuses difficultés financières et, par conséquent, dans l'impossibilité de supporter toutes les dépenses occasionnées pour le maintien de la colonie. Cette mauvaise nouvelle est confirmée officiellement le 12 juillet avec l'arrivée de Jean Ralluau en provenance du Cap-Breton.

Un sentiment de frustration et de colère s'empare de Poutrincourt, qui est déterminé à conserver sa seigneurie de Port-Royal ainsi que les colons qu'il a entraînés à sa suite. Comme le *Jonas* fait la pêche à la morue et la traite des pelleteries à Canso durant toute la saison estivale et ne retournera en France qu'à l'automne, de Poutrincourt décide de tirer profit de son investissement et de ses efforts au maximum, et ce, jusqu'à la dernière journée avant le retour. Avec cet objectif en tête, il forme des équipes. Marc Lescarbot accompagne un groupe de traitants sur les côtes du Nouveau-Brunswick, voyage au cours duquel il aura l'occasion de visiter le site de l'île Sainte-Croix, qui est légèrement endommagé. Dans un effort désespéré pour sauver la colonie, Champlain et lui-même se rendent à la tête de la baie des Français (baie de Fundy) dans le bassin des Mines avec l'objectif, hélas infructueux, d'y découvrir une riche mine de cuivre natif. Puis le 30 juillet, la majorité des colons, incluant Marc Lescarbot, s'embarquent sur quatre barges pontées en direction du détroit de Canso, qu'ils atteignent au milieu d'août. De Poutrincourt, son fils Charles, Champlain, Louis Hébert, Robert Pont-Gravé et trois autres agriculteurs et marins quittent Port-Royal le 11 août après avoir terminé les récoltes qu'ils apportent avec eux. Une journée auparavant, le chef Henri Membertou et ses guerriers, partis au combat le 1^{er} juin, reviennent à Port-Royal glorieux à la suite de leur victoire sur les Almouchiquois. La joie du sagamo

Membertou est vite dissipée en apprenant le départ de son ami, de Poutrincourt, et des Français, qui eux longent ensuite les côtes de l'Acadie jusqu'à Canso pour rejoindre le navire envoyé de Monts, navire qui les ramènera en France.

Pour réconforter Henri Membertou, de Poutrincourt l'assure qu'il reviendra l'an prochain. En fait, Port-Royal sera abandonné pendant près de trois ans, et de Poutrincourt ne fera revivre le site qu'en mai 1610, accompagné pour l'occasion de son fils, Charles de Biencourt de Saint-Just, de Robert Pont-Gravé, de Louis Hébert, d'un prêtre catholique dénommé Jessé (Josué) Fle(s)ché, et d'une vingtaine de colons. En 1611, deux missionnaires Jésuites, les pères Enemond Massé et Pierre Biard, y sont envoyés, grâce à l'intervention du père Coton auprès de feu le roi Henri IV, par le supérieur des Jésuites de Paris, le père Christophe Balthazar, pour y fonder une mission. Cette entreprise à caractère religieux est supportée financièrement par Antoinette de Pons, dite Madame de Guercheville, et Madame de Sourdis, bienfaitrices des œuvres des Jésuites, pour leurs travaux d'évangélisation outre-mer.

Partant du cap de La Hève jusqu'à Sesambre (Sambro) en direction de Canso, Champlain décrit en détail une dizaine de sites le long de la côte de la Nouvelle-Écosse : l'emplacement du port de Canceau (Canso), le Passage Courante (détroit de Canso), la forme triangulaire de l'Isle Royale (île du Cap-Breton), le grand lac Bras d'Or, ainsi que quelques localités sur la côte est de cette île, dont le site du Port des Anglais (Louisbourg), probablement visité par Fagundes lors de son expédition de 1521. Après avoir passé trois ans et quatre mois aux Habitations de l'île Sainte-Croix et Port-Royal, Champlain rejoint Champdoré et Lescarbot et s'embarque à bord du *Jonas* le 3 septembre. Toute l'équipée arrive à Saint-Malo le 1^{er} octobre 1607. À cause des vues étroites du Conseil royal et d'un seul ministre en France, à cause des pressions politiques de marchands bretons et normands envieux et

jaloux de leur monopole commercial, de Monts et de Poutrincourt, de même que Champlain, ont raté l'opportunité de fonder une des colonies françaises les plus florissantes en Amérique du Nord, considérant sa situation géographique stratégique, la diversité de ses richesses, l'hospitalité et la culture de ses habitants, le caractère paisible des autochtones, et leur désir/volonté d'acculturation et d'évangélisation. Quand le chevalier Isaac de Razilly, nommé gouverneur de l'Acadie, arrive à La Hève le 8 septembre 1632 pour reprendre la colonie des mains des Anglais, la situation aurait été toute autre si l'effort considérable de colonisation entrepris par le trio de Monts–de Poutrincourt–Champlain n'avait été contré par une politique intérieure mal éclairée, inconséquente et à très court terme 25 ans plus tôt.

Arrivée de premiers colons vers le Saint-Laurent

À l'occasion de l'expédition de 1608 sur le Saint-Laurent et de la fondation de Québec, les ressources matérielles mises à la disposition de Champlain sont franchement inférieures à celles disponibles en Acadie, un territoire que de Monts, contrairement à Champlain, a privilégié. L'investissement consenti par de Monts pour le nouvel établissement sur le Saint-Laurent, est réduit au strict minimum, et l'expédition n'a été rendue possible que parce qu'il est devenu un ami intime de Champlain, en qui il a une confiance inébranlable, confiance appuyée par la nomination de ce dernier comme lieutenant du voyage. Cette aventure financière risque de s'avérer ruineuse pour de Monts, qui se résout à y participer davantage pour ne pas contrarier les plans de Champlain que par conviction personnelle. Si Champlain peut compter sur de bons amis tels les capitaines Guillaume Testu, Nicolas Morin et Henri Couillard, les jeunes interprètes Étienne Brûlé de Champigny et Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, ainsi que sur le capitaine François Pont-Gravé, il ne peut par contre se fier à

un groupe de quatre aventuriers. Ces hommes, engagés comme terrassiers, bûcherons, scieurs de planches, ouvriers, charpentiers, menuisiers, et autres métiers de la construction, conspirent contre le service du Roi et se hasardent d'attenter à la vie de Champlain. Le nom de deux des quatre coquins sont connus : Jean Duval et Anthoine Natel. Les deux autres, La Taille et le chirurgien Bonnerme, sont mêlés de près ou de loin à l'affaire. Pont-Gravé et Champlain ont d'autres ennemis traditionnels : les pêcheurs et baleiniers basques du capitaine Darache qui rôdent autour de Tadoussac et s'adonnent au trafic des pelleteries en fraude et en contrevention avec les ordres du roi de France et les privilèges royaux accordés à de Monts.

Au cours de l'hiver 1608-1609, des bandes de Montagnais bivouaquent à proximité de l'Habitation, mais Champlain ne semble pas s'être lié d'amitié avec un de leur chef cette année-là. Comme les Algonquins et les Hurons feront plus tard, les Montagnais se rapprochent de la petite communauté de quelque 25 Français pour des raisons de sécurité. Ces derniers craignent sans cesse les invasions iroquoises. En 1609, Champlain se fait de nouvelles connaissances et de nouveaux amis chez les colons. Parmi ceux-ci se trouvent Claude de Godet des Marez, le gendre de François Pont-Gravé, Jean de Godet du Parc, le pilote la Rout(t)e et Pierre Chauvin (de Dieppe), de la Pierre, lieutenant de l'Habitation en remplacement de Champlain qui retourne en France à la fin de l'été 1609. Durant son séjour en Europe à l'automne 1609, Champlain se rend à Fontainebleau où il rencontre Sa Majesté, le roi Henri IV, en compagnie de de Monts. De là, les deux se rendent à Rouen pour rencontrer les associés de ce dernier, les marchands Lucas Legendre et Collier, afin de conclure une entente de financement pour la prochaine expédition en Nouvelle-France. De retour à Québec au printemps 1610, Champlain entreprend la seconde bataille contre les Iroquois à Cap de la Victoire/Sorel. À cette occasion, Des Prairies,

qui vient à sa rescousse dans un moment critique du combat, s'ajoute au nombre de ses futurs amis.

De retour à Québec après ce combat, Champlain apprend avec amertume l'assassinat de son protecteur le plus fidèle, le roi Henri IV. Il doit alors affronter une nouvelle autorité royale peu favorable à ses entreprises : la régente Marie de Médicis. Cette même année, Champlain fait connaissance avec le capitaine Thibault, pour qui il a du respect mais a de nombreux démêlés avec un marchand dénommé Boyer. À la fin de l'été 1610, Champlain laisse le commandement de l'Habitation à Jean de Godet du Parc de Saint-Malo, avant de rentrer de nouveau en France. Le 27 septembre 1610, Champlain abandonne son journal d'expédition et se tourne résolument vers ses affaires personnelles, en particulier pour s'occuper de son mariage avec Hélène Boullé. Pierre du Gua de Monts, semble avoir eu une certaine influence dans la conclusion du mariage de Champlain à la fin de décembre 1610. Quoique celui-ci entretienne des relations serrées avec la famille Boullé, qui a habité assez longtemps Vitré, non loin de Brouage, la signature de témoins tels qu'Anthoine de Murat, Jean Ralluau, Lucas Legendre, Martial Chanut et Hercule Rouer entre autres, tous des gens cossus et ayant des relations communes à Nicolas Boullé et son épouse, Marguerite Alix, d'une part et de Monts et Champlain d'autre part, souligne le caractère « affaires de raison, convenances et légalité contractuelle », c'est-à-dire celui qui prévaut lors de cette cérémonie. Cela indique clairement le type de personnes qui compose l'environnement et le voisinage immédiats de Champlain.

Les affaires personnelles réglées, Champlain arrive à Tadoussac, puis continue vers Québec et enfin vers Grand Sault Saint-Louis (Lachine) à la fin du printemps. Champlain fait mention de deux nouveaux compagnons, Tresart et Louys, lors de son arrivée à Québec. Ce dernier accompagne Champlain et se noie à l'île des Hérons ; le saut

(rapides de Lachine) et le lac sont donc nommés en son honneur. À l'île située au sud de la Place Royale, (Pointe à Callière actuelle), Champlain donne le nom de Sainte-Hélène en l'honneur de sa jeune épouse. En cette année 1611, il doit défendre les intérêts de la compagnie de de Monts contre ses concurrents, le monopole royal ayant été aboli à la suite de la mort du roi Henri IV. Il se fait même de nombreux ennemis au sein des trafiquants français, dont Bouvier, ce marchand qui se propose d'imiter Champlain en laissant un jeune Français parmi les Algonquins dans le but d'apprendre leur dialecte. Champlain manifeste à maintes reprises sa mauvaise humeur à l'égard de ces traitants qui le suivent à la trace. Les concurrents commerciaux qui entrent en rapport avec les autochtones sèment des rumeurs défavorables à Champlain ; ses tentatives d'exploitation, ses découvertes et son amitié avec les indigènes sont sérieusement minées. Toutefois, ce n'est vraiment qu'à partir de 1611 que la traite des pelleteries devient un atout commercial attrayant qui catalyse l'intérêt des aventuriers français en territoire colonial d'Amérique, ce qui ne peut que contribuer au rêve d'une Nouvelle-France prospère, rêve qui subsiste dans l'esprit de Champlain depuis longtemps.

Vers la fin de l'été 1611, Champlain retourne une fois de plus en France pour faire rapport à de Monts, jusqu'alors le héros financier de l'exploration et du développement de la Nouvelle-France. Mais cette fois, de Monts se trouve dans une situation financière désespérante et il se voit dans l'obligation de se retirer des affaires coloniales. Entre-temps, une nouvelle commission royale, qui connaîtra la plus longue durée de toute l'histoire, soit douze ans, a été accordée au prince Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui meurt avant d'obtenir sa charte. Son successeur, Henri II de Bourbon, prince de Condé, en prend possession le 12 novembre 1612, et Champlain devient le lieutenant du nouveau vice-roi en Nouvelle-France. À cause des circonstances économiques et politiques

adverses, Champlain a été contraint de demeurer en France en 1612, mais Pont-Gravé s'est rendu sur le Saint-Laurent pour la traite des pelleteries, accompagné du pilote Jean Routier et de Pierre Lewal, et il a vraisemblablement ramené en France Nicolas du Vignau, un jeune interprète qui a hiverné chez les Algonquins de la Grande Rivière des Algonquins (Ottawa) en 1611-1612. Le jeune du Vignau raconte à Champlain qu'en 17 jours il s'est rendu du Grand Sault Saint-Louis à la mer intérieure du Nord (d'Hudson), où il dit avoir vu des épaves d'un navire anglais, 80 (ou 8?) Anglais tués par des Amérindiens et dont il a vu les têtes coupées, et enfin un jeune garçon anglais que les autochtones gardent prisonnier pour lui faire cadeau à Champlain. Doutant un peu de la véracité de cette histoire, ce dernier, en bon fonctionnaire, demande à du Vignau de jurer qu'il dit la vérité, puis il demande une audience à la reine pour lui rendre compte de cette nouvelle.

Champlain avertit du Vignau que s'il raconte quelque mensonge, cela équivaut à se mettre la corde au cou ; par contre, s'il dit vrai, il sera récompensé généreusement. Nicolas du Vignau lui jure, sous serment, qu'il ne ment pas. Champlain demande alors à Nicolas de lui transmettre une version écrite de son récit, qui s'apparente étrangement avec le récent voyage des Anglais au Labrador et à la Mer intérieure du Nord (l'aventure du *Discovery* de Henry Hudson). Champlain, qui a ouï dire, en 1612, de la découverte de la Mer intérieure du Nord (mer d'Hudson) et du détroit du même nom par Henry Hudson deux ans plus tôt et de la fin désastreuse de cette expédition en 1611, est fortement intéressé par le récit de du Vignau, qui l'assure de l'existence d'une voie terrestre alternative pour atteindre cette mer et éventuellement « le passage du Nord-Ouest » ; c'est pourquoi, il se hâte de faire part de sa découverte à Monsieur de Chancelier, au Président Pierre Jeannin, au maréchal Charles Cosse-Brissac et à d'autres grands seigneurs de la Cour. Après délibérations, il est décidé que

Champlain doit se rendre lui-même sur les lieux et faire rapport à la reine. Il se rend alors avec du Vignau à La Rochelle rencontrer le marchand Georges, un des sociétaires de la compagnie, afin de lui obtenir le droit de passage sur son navire. Le marchand accède à la requête de Champlain, mais demande à Nicolas du Vignau pourquoi il fait ce voyage et, comme il ne lui sera d'aucune utilité, quel salaire il compte recevoir. Nicolas du Vignau répond qu'il entreprend le voyage pour indiquer la route de la Mer intérieure du Nord, qu'il a déjà vue, et qu'il ne réclame aucun salaire. Une troisième fois, Champlain lui fait jurer qu'il dit la vérité et, pour lui montrer l'importance et le sérieux de cette affaire, lui ordonne de faire une déclaration devant deux notaires à La Rochelle.

Partis de Honfleur le 6 mars 1613, Champlain et du Vignau arrivent à Tadoussac le 29 avril. Lorsqu'ils arrivent au Grand Sault Saint-Louis le 21 mai, les premières traites des pelleteries ont débuté. Des Algonquins de la rivière Ottawa lui font savoir qu'ils ont été maltraités par certains marchands l'année précédente, qu'on leur a raconté qu'il était mort et qu'en l'absence de l'aide militaire promise, ils avaient décidé de faire la guerre sans son aide et de ne plus se rendre à la foire commerciale. Après avoir remis les pendules à l'heure, Champlain obtient des Algonquins, avec grande difficulté, deux canots et un guide. Au moment du départ vers la mer intérieure du Nord, Champlain n'a guère confiance en du Vignau et l'avertit devant tous les capitaines de pinasses que s'il a menti, il est encore temps de s'amender et d'annuler l'expédition, celle-ci comportant plusieurs risques. Du Vignau répète que ce qu'il a raconté est véridique. Le 27 mai, Champlain s'embarque à l'île Sainte-Hélène en direction de la rivière Ottawa et de la route conduisant à la mer intérieure du Nord, avec du Vignau, Thomas Godefroy, et deux autres Français. Le 29 mai, il enjambe le Grand Sault Saint-Louis. Dès le départ pour cette expédition, Champlain semble douter des intentions de Nicolas

du Vignau, car il fait appel aux services d'un guide réquisitionné aux Algonquins qui étaient réticents à cette faveur au départ. Au fur et à mesure que l'expédition vers l'ouest progresse, les agissements du jeune homme sont de plus en plus suspects et semblent indiquer qu'il désire se débarrasser de Champlain, auquel il est lié par serment. De plus, la durée du voyage dépasse largement les dix-sept jours mentionnés par Nicolas du Vignau.

Il faudra attendre d'arriver à l'île aux Allumettes et d'entendre les déclarations du sagamo Tessout pour se rendre compte de la crainte, entremêlée de haine, qu'entretient du Vignau envers Champlain. Par contre, même avec ces évidences des plus vraisemblables, on n'est pas convaincu qu'il soit un ennemi incontestable de Champlain ; tout au plus du Vignau devient-il un des principaux éléments responsables du fiasco de l'exploration de la mer d'Hudson. En revanche, cette année-là, Champlain amène avec lui à Québec une trentaine de personnes, dont de futurs colons qui deviendront au cours des ans d'excellents compagnons et amis. Parmi ceux-ci, on compte Abraham Martin dit l'Écossais, Nicolas Pivert, Pierre Desportes, Guillaume Couillard, deux nouveaux interprètes, Thomas Godefroy et Jacques Hertel, deux hivernants qui se joignent à Jean de Godet, sieur du Parc, La Moinerie et La Tremblaye, et enfin des marchands comme de Maisonneuve et l'Ange. Champlain retourne en France à la fin de l'été 1613 et, du 26 septembre 1613 au 24 avril 1615, il se métamorphose en promoteur et publiciste de la Nouvelle-France, parcourant une bonne partie du territoire français à la recherche de colons, missionnaires, aventuriers, marchands, entrepreneurs, supporteurs financiers, notables et protecteurs influents auprès de la Cour et d'autres intervenants. En dépit de tous ces efforts et de la publication de la première édition des *Voyages* en 1613, ouvrage dédié au roi Louis XIII et à la reine mère Marie de Médicis, alors régente, Champlain obtient très peu de résultats. Les circonstances ne sont guère pro-

pices à l'implantation d'une solide colonie en Nouvelle-France.

Plusieurs intrigues politiques et dissensions religieuses préoccupent avant tout les habitants du royaume : une armée à la charge du prince de Condé, vice-roi de Nouvelle-France et grand patron de Champlain, menace l'existence même de la régente, Marie de Médicis. Aux troubles à caractère politique et religieux s'ajoutent des agitations sociales de la classe ouvrière (petit peuple), qui s'acharne à combattre pour ses droits plutôt que de songer à émigrer, comme c'est ou sera bientôt déjà le cas dans les colonies anglaises et néerlandaises de New York, du Connecticut, du Massachusetts, du Maryland, du Delaware, de Virginie et bientôt des Carolines. Les efforts de colonisation de Champlain sont donc aussi en partie contrés par la résistance au changement et à la mobilité des paysans français et par la fertilité relativement meilleure de leurs terres que celle des paysans anglais, par exemple. Champlain a toutefois réussi à atteindre un de ses objectifs : grâce à l'intervention de son ami, Louis Houël, secrétaire du Roi et contrôleur général des salines de Brouage, des missionnaires Récollets, une branche de l'Ordre des Franciscains qui ont acquis une grande expérience missionnaire dans les colonies espagnoles des Caraïbes et des Amériques centrale et du Sud, ont consenti à venir évangéliser les indigènes de Nouvelle-France. Les quatre Récollets choisis pour effectuer cette tâche sont les pères Jean d'Olbeau, Denis Jamet et Joseph Le Caron ainsi que le frère Pacifique Du Plessis. Ces légionnaires spirituels représentent un choix idéal aux yeux de Champlain, qui ne tarde pas à en s'en faire des supporters de sa politique de colonisation et des amis personnels, le plus éminent étant l'énergique père Le Caron. Celui-ci a été le tuteur de Jean-Baptiste de Bourbon, duc d'Orléans, le frère du roi Louis XIII. Il deviendra l'un des conseillers influents du Cardinal duc de Richelieu, auquel Champlain dédiera sa troisième édition des *Voyages* (1632).

Accompagné des quatre missionnaires, Champlain quitte Honfleur le 24 avril 1615 et arrive à Tadoussac le 25 mai. Plus tard dans la saison, Marguerite Vienne, la première femme à venir habiter Québec et son époux, Michel Collin, prennent place à bord d'un navire marchand pour rejoindre Champlain. Malheureusement, ce premier couple de colons ne vivra pas longtemps : Michel mourra le 24 mars 1616 et Marguerite le 19 juillet de la même année. Le père Le Caron, accompagné de douze Français, dont Champlain, tait les noms précède (?) Champlain d'une dizaine de jours au pays des Hurons. Quant à Champlain, il se rend en Huronie accompagné de son interprète préféré, Étienne Brûlé, en qui il semble avoir eu trop confiance, d'un autre interprète français, Thomas Godefroy, et de dix Amérindiens (Algonquins et Hurons). Son expérience de 1613 lui a appris à se fier davantage aux autochtones qu'aux Français en matière de guides. Lors de son expédition de 1615 chez les Algonquins de la rivière Ottawa et les Hurons de la mer Douce (Baie Géorgienne et lac Huron), puis à l'occasion du voyage le conduisant au site du combat de Syracuse contre les Onondagas, des Iroquois du nord-ouest de l'état de New York, Champlain est accompagné tout au plus d'une dizaine de soldats de fortune français. Les relations personnelles établies avec les autochtones durant cette période se confinent aux principaux chefs Algonquins et Hurons. Étienne Brûlé, envoyé comme émissaire avec douze Hurons au pays des Andastes en Pennsylvanie, manque à l'appel lors du combat qui prend place à la forteresse des Onondagas le 11 octobre 1615.

Champlain, qui a été sérieusement blessé au combat de Syracuse, retourne contre son gré au pays des Hurons vers la fin de décembre. Il décide alors de faire bon emploi de son temps. Au début de l'année 1616, il parcourt la Huronie en long et en large en compagnie de son bon ami, le père Le Caron, et visite les nations des Pétuns, des Cheveux-relevés, et plusieurs bourgades des Hurons

proprement dits. Le 20 mai 1616, les deux hommes, accompagnés de Thomas Godefroy et de douze Français venus en Huronie à l'été 1615, quittent Cahiagué en compagnie d'un groupe de Hurons qui se rendent à la traite des pelleteries au Grand Sault Saint-Louis. Ils atteignent leur destination vers la fin de juin. Au début de juillet, Champlain arrive à Québec et le 3 août, on le retrouve à Tadoussac où, accompagné des pères Le Caron et Jamet ainsi que de Pont-Gravé, il fait voile vers Honfleur. Arrivé en France le 10 septembre, Champlain apprend de mauvaises nouvelles : le prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, a été emprisonné par la régente, Marie de Médicis, et remplacé par son adversaire, le marquis de Thémynes, celui-là même qui a procédé à son arrestation. Entre 1616 et 1617, Champlain est en mauvaise posture. Henri II de Bourbon, prince de Condé, et vice-roi de la Nouvelle-France, demeure son supérieur immédiat, mais il a dédié son ouvrage des *Voyages* (1613) à la reine-mère. Même s'il n'a pas de parti pris politique, Champlain se voit déchiré entre les forces opposées des puissants du royaume.

Pris au milieu des intrigues politiques et du désordre social qui prévaut alors en France, Champlain ne peut mettre à exécution que très difficilement son rêve de colonisation accélérée. À l'été 1617, Champlain retourne en Nouvelle-France en compagnie de son vieil ami de Port-Royal, Louis Hébert, qui, avec son épouse Marie Rollet, leurs deux filles Anne et Marie-Guillemette et un petit garçon, Guillaume, devient le premier vrai colon à s'implanter à Québec. Marie Rollet et ses filles sont déjà venues en Acadie en 1613 avec de Poutrincourt et son épouse. Elles ont donc acquis une expérience de vie et connaissent le quotidien d'un agriculteur en Amérique du Nord. Champlain est aussi parvenu à intéresser un autre futur colon et ami, Étienne Jonquest de Normandie. Les autres voyageurs qui effectuent la traversée avec Champlain sont le père Le Caron qui revient en Huronie, le père Paul Huet, qui remplace le père Jamet, et

un interprète, Jean Manet. Le vaisseau est commandé par le capitaine Morel. La traversée, qui dure trois longs mois, est orageuse. Par la suite, Champlain retourne en France accompagné du père Jean d'Olbeau. Quand Champlain met les pieds en sol français, la situation politique a atteint son paroxysme : sous l'ordre du roi Louis XIII, C. Concini, le favori de la reine mère devenu maréchal d'Ancre, a été assassiné au Louvre. La populace en furie s'est emparée de son corps, l'a découpé en petits morceaux ; un extrémiste a dégagé son cœur, l'a mis au grill et l'a mangé. Si Champlain avait vu cette scène, il se serait sans doute abstenu de réprimander le sagamo Yroquet et ses guerriers algonquins ainsi que certains Hurons après la bataille contre les Mohawks près de l'île du Massacre/Sorel en juin 1610.

Intrigues, complots, attentats et dissensions pullulent ; les Princes et les Grands Seigneurs s'insurgent contre Marie de Médicis et ses favoris, et le jeune roi Louis XII, devenu majeur (il a 16 ans), essaie par tous les moyens de prendre le pouvoir auquel se cramponne sa mère. La révolte gronde, la guerre civile s'ensuit, la révolution prend la relève et la Fronde, de l'ampleur. Il en va de même à tous les niveaux de la société française. Au sein de la Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo, certains actionnaires se rebellent contre l'autorité de Champlain qui est laissé à lui-même, tandis que les deux vice-rois se disputent le titre et que le marquis de Thémynes a la protection de la reine mère et le prince de Condé, celle du roi Louis XIII. Daniel Boyer, un des ennemis de longue date de Champlain, sociétaire de la Compagnie et supporteur du marquis de Thémynes, fait du lobbying auprès des autres sociétaires pour évincer Champlain, ce dernier considérant encore le prince de Condé comme vice-roi de la Nouvelle-France. Face aux intrigues, aux disputes et à l'indifférence, Champlain se défend désespérément et contre-attaque ; il fait appel au Roi, au Conseil royal, à la Chambre de commerce de Paris, et il s'en

prend aux greffiers de la Cour, aux marchands sans permis commercial, aux sociétaires de la Compagnie qui ne pensent qu'aux profits et oublient leurs responsabilités.

Champlain fait valoir les points gagnés jusqu'à maintenant. Premièrement, les Amérindiens lui ont transmis un rapport fidèle de l'emplacement des mers du Nord et du Sud, voies maritimes qui mènent sans doute à la Chine et aux Indes orientales; il s'engage donc, sur son honneur, à participer à ces découvertes. Deuxièmement, la France a une coudée s'avance (?) sur les Anglais et les Hollandais, mais si la colonie est abandonnée, ces derniers s'y installeront et enlèveront aux Français les privilèges de la pêche, de la chasse à la baleine, de la traite des fourrures et de l'importation du bois d'œuvre. Troisièmement, Sa Majesté a l'unique opportunité de faire connaître la foi chrétienne à une multitude d'autochtones. Quatrièmement, le Roi deviendra maître et seigneur d'un énorme territoire où pullule une multitude de richesses naturelles fort variées. Champlain propose la construction d'une ville (*Ludovica*) de la grandeur de Saint-Denis, sur les hauteurs de Québec, d'y installer 300 familles, d'y emmener 15 Récollets et de faire venir 350 soldats. D'après lui, la puissance militaire, la justice, le commerce et l'agriculture sont des outils nécessaires et suffisants à la fondation et au maintien d'une colonie forte et progressive. Malheureusement, en 1618, ni le Roi, ni le Conseil royal, ni les Grands du royaume, ni les marchands ne prêtent une oreille attentive aux arguments avancés par Champlain; la seule personne qu'il peut rallier à sa cause est son beau-frère, Eustache Boullé.

Malgré la rapacité et le harcèlement des marchands qui ne sont pas sociétaires du monopole commercial, les réunions futiles et les disputes interminables avec les actionnaires de la compagnie, et le refus des fonctionnaires de prendre leur responsabilité en matière de colonisation, Champlain parvient encore une fois à effectuer son voyage annuel outre-mer à bord du navire de Pont-

Gravé. Le départ a lieu à Honfleur à la fin de mars 1618. Il est accompagné d'un second couple venant s'installer à Québec, le chirurgien Adrien Duchesne et son épouse, d'Eustache Boullé, son beau-frère âgé de 17 ans, d'un gentilhomme du nom de Nicolas de La Mothe-le-Vilin, d'un interprète, Jean Nicolet de Belle-brune, d'un nouveau missionnaire Récollet, le frère Modeste Guines, et de deux commis, Loquin et Beauchesne. En dépit de tous ses efforts, Champlain n'a pu intéresser aucun colon véridique à passer en Nouvelle-France cette année-là. Accompagné des missionnaires Pacifique Du Plessis et Paul Huet, il quitte Tadoussac le 30 juillet et arrive à Honfleur le 28 août 1618. À Paris, Champlain tente tant bien que mal d'organiser ses plans et de regrouper ses finances en vue d'un prochain voyage au printemps 1619, mais les difficultés surgissent de toutes parts: ses tractations avec le roi Louis XIII et le Conseil royal ne mènent nulle part. Entretemps, il essaie d'intéresser la Chambre de Commerce de Paris à la cause de la colonisation, mais les choses traînent en longueur et bientôt le projet est relégué aux oubliettes.

Pis encore, Champlain s'est fait de nombreux ennemis au sein de la Compagnie, dont un marchand et partenaire jaloux, Daniel Boyer. Ce dernier devient son rival incontestable, convoitant en secret le poste occupé par Champlain. Les relations de celui-ci avec les actionnaires de la Compagnie deviennent à ce point tendues et malsaines que les dirigeants décident de remplacer Champlain par son bon ami François Pont-Gravé, qui se rend à Québec en 1619 accompagné de deux ménages dont les chefs de famille sont un boucher et un fabricant d'aiguilles. Il s'agit en fait de gens inadaptés aux besoins de la nouvelle colonie. Champlain se chargera de les renvoyer en France l'année suivante. Les autres nouveaux arrivants qui accompagnent F. Pont-Gravé sont le père Guillaume Poul(l)ain, le frère Pierre Langoissieux et un commis du nom de Roumier. L'année 1619 est meurtrière à Québec; on note trois décès: Étienne Jonquest, sa conjointe

Anne Hébert, et le frère Pacifique Du Plessis. Au moment où François Pont-Gravé revient en France, le prince de Condé est libéré de la prison de Vincennes, c'est-à-dire le 20 octobre 1619, et vend presque immédiatement sa vice-royauté au jeune duc Henri II de Montmorency. Dans la seconde partie de l'année 1619, la situation précaire de Champlain s'améliore grâce à la publication des *Voyages*, un ouvrage dédié au roi Louis XIII, et grâce à l'arrivée du nouveau vice-roi qui nomme Champlain commandant de Québec. Il obtient alors gain de cause contre les dirigeants de la Compagnie au Conseil royal.

Au printemps 1620, Champlain profite de son nouveau statut fort honorable pour amener son épouse Hélène à Québec. Au cours de la traversée, qui a lieu du début mai au 7 juillet, ils sont accompagnés de la servante d'Hélène, Ysabelle Terrier, du père Georges Le Baillif de La Haye et du frère Bonaventure, du sieur Jean-Jacques Dolu, agent personnel du duc Henri II de Montmorency, et des commis Jean-Baptiste Guers et Jean Caumont. À l'arrivée d'Hélène Boullé et de sa servante à Québec, le nombre de femmes est très limité et leur compagnie laisse un vide dans la vie d'Hélène qui, en tant que conjointe du commandant demeure passablement isolée. On compte seulement Marie Rollet, épouse de Louis Hébert, et sa fille Marie-Guillemette, l'épouse du chirurgien Adrien Duchesne, et les conjointes d'Abraham Martin, Marguerite Langlois, de Pierre Desportes, Françoise Langlois, et de Nicolas Pivert, Marguerite Lesage, ces trois dernières étant arrivées au pays après la famille Hébert, soit entre 1618 et 1619. L'arrivée à Québec de Dolu et d'Hélène Boullé ne peut avoir lieu à un plus mauvais moment : l'Habitation est dans un état lamentable, Champlain est en mauvais termes avec les agents de la Compagnie qui lui ont retiré leur confiance, et le conflit religieux entre catholiques et protestants a migré du vieux continent vers la nouvelle colonie, créant des scissions entre les agents, commis, facteurs et employés des deux allégeances religieuses.

Dans le but de redorer son blason, d'influencer positivement J.-J. Dolu et d'obéir aux ordres du Roi que celui-ci a résumés dans sa seconde lettre, Champlain débute la construction du Fort Saint-Louis sur les hauteurs de Québec.

À la fin de l'été, lorsque Dolu repart pour la France, les progrès impressionnants suite aux travaux effectués par les ouvriers sous la direction de Champlain sont soigneusement notés par l'agent du duc de Montmorency, qui n'émettra que des commentaires élogieux à l'égard de Champlain. À la suite du rapport de J.-J. Dolu, le duc de Montmorency liquide la Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo jugée inefficace, et crée la Compagnie de Caën. Toutes les propriétés, et les actions, actives et passives, de la Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo sont confisquées et Champlain doit voir à ce que les ordres du vice-roi soient exécutés, ce qui ne se fera pas sans heurts. Le duc Henri II de Montmorency a choisi comme directeurs de la nouvelle Compagnie Guillaume de Caën et son neveu Émery, le fils d'Ézéchiël ; ce dernier est le chef de file du puissant empire commercial familial. Les de Caën sont des huguenots entreprenants et ambitieux qui convoitent le poste de Champlain ; cette concurrence inavouée constitue le point de départ de la mésentente et de la haine de Champlain pour les de Caën. La saisie du navire de l'ancienne Compagnie, commandée par François Pont-Gravé à Tadoussac, et l'intervention forcée de Champlain contribuent à la consolidation de la haine entre les deux adversaires. En revanche, l'arrivée des de Caën sur la scène coloniale a un certain impact : en 1621, la famille a cent cinquante hommes à bord de son navire et plusieurs d'entre eux resteront dans la colonie. Autre observation importante : les de Caën sont spécialisés dans le commerce international et sillonnent presque toutes les mers. Grâce à eux, la petite colonie de Québec s'internationalise. Des émigrants en provenance d'Afrique, des Indes orientales, de Grèce et probablement d'ailleurs y seront amenés.

Ainsi, de 1620 à 1621, la population de Québec augmente de 46 à plus de 60 personnes. Les nouveaux arrivants sont des commis, tels que J. Le Baillif, Olivier Le Tardif, Du Vernet, des employés et des militaires comme Pierre Reye, Gil(le)bert Courseron, Jules Le Groux, Nicholas Du May, Jean-Baptiste Varin, Issac Jacques Halard, et près d'une vingtaine sont des ouvriers. Par contre, de 1620 à 1629, aucune nouvelle famille de colons ne s'est présentée à Québec, ce qui indique clairement que les agriculteurs français ne sont pas intéressés à venir en Nouvelle-France ou que les dirigeants de la Compagnie de Caën font en sorte de décourager toute initiative en ce sens. Cela implique également qu'aucune femme ne vient habiter la ville. Au cours de l'année 1622, il ne se passe rien de remarquable si ce n'est la fusion des deux Compagnies sous la décision du Conseil royal. François Pont-Gravé devient le facteur en chef de la Compagnie de Caën. Le 15 juillet, Champlain reçoit une troisième lettre du roi Louis XIII. Elle confirme la poursuite entreprise par Champlain contre les de Caën à la suite de la saisie du navire de Pont-Gravé l'année précédente. Cette lettre peu flatteuse vis-à-vis de Champlain révèle le support inconditionnel du Roi pour son cousin, le duc Henri II de Montmorency, et indirectement pour les de Caën. Il est clair que le monarque n'a ni considérations, ni reconnaissances, ni louanges pour les accomplissements ou les efforts de Champlain. En 1622, deux missionnaires Récollets, G. Galleran et Irénée Piat, ainsi que trois nouveaux commis, La Sire, Santein et Thierry Desdames, aident à l'agrandissement de la population de la Nouvelle-France. Cinquante personnes résident à Québec et seize autres, dont le commis Du Vernet, sont allés passer l'hiver au pays des Hurons.

L'année 1623 marque l'arrivée de deux autres Récollets, Nicolas Viel et Gabriel Sagard-Théodat, un huitième interprète, Jean-Paul Godefroy, et un employé, Jacques Couillard de l'Espinay. Le frère Sagard-Théodat, que Champlain semble apprécier à

sa juste valeur, représente une acquisition remarquable et précieuse pour la colonie. Ses écrits, caractérisés par des observations perspicaces, des descriptions pittoresques et vivantes des lieux et des scènes de la vie des indigènes et des colons, et un style original, constituent un des classiques de la littérature coloniale de l'époque. Il est certain qu'Hélène Boullé, qui s'ennuie énormément dans ses appartements de Fort Saint-Louis, a dû apprécier les conversations enjouées du frère. Au moment de l'arrivée de Guillaume de Caën, Champlain est inquiet et agité. Il a ouï dire de certains Montagnais dignes de confiance que le meurtrier des deux Français assassinés en 1616 est depuis devenu chef de bande et qu'il encourage les Amérindiens à attaquer les Français et à détruire les Habitations de Québec et de Tadoussac. Guillaume de Caën, Gabriel Sagard-Théodat et Champlain se rendent à la foire commerciale de cap de la Victoire/île du Massacre, à l'embouchure du Richelieu, où ils rencontrent le présumé meurtrier. La situation est critique et Guillaume de Caën propose qu'il soit pardonné à condition qu'il avoue publiquement son crime et promette de s'amender dans le futur. En désaccord avec la décision de Guillaume de Caën, qui est supporté par les Récollets, Champlain consent de mauvaise grâce et sans conviction à ce compromis.

La paix avec les Iroquois est maintenant établie, mais certains commis et marchands de la Compagnie lui assurent que si elle se prolonge, les Iroquois convaincront les Hurons de faire la traite avec les Hollandais. Champlain ne prête apparemment pas foi à cette rumeur, d'autant plus qu'un grand nombre d'Iroquois se joignent aux Algonquins, Hurons et autres nations alliées à la foire commerciale en 1623, qui est la plus grande et la plus réussie de toutes les foires antérieures. Celle-ci terminée, trois Récollets, Le Caron, Viel et Sagard-Théodat, Étienne Brûlé et dix Français qui sont sous la direction du commis Du Vernet, un personnage fascinant, à la fois gentilhomme de la noblesse et aventurier ayant vécu avec les Amérindiens du Brésil,

font route en direction de la Huronie. Vers la fin d'août, Guillaume de Caën, François Pont-Gravé, les visiteurs et travailleurs saisonniers retournent en France et, à l'automne, la tranquillité succède à l'activité estivale fébrile à l'Habitation et au Fort Saint-Louis, que Champlain rénove et agrandit. Il met aussi ses hommes à l'œuvre pour la construction d'un nouvel entrepôt qui sera situé sur la route reliant l'Habitation au Fort, route qui correspond à l'actuelle rue de la Montagne. Commandant en chef de Québec, qui est le fruit de son labeur, Champlain est heureux en compagnie des voisins Montagnais qu'il aime. Il jouit des rigueurs de l'hiver 1623, puis de sa substitution par le printemps 1624. C'est à ce moment que note le progrès de la végétation au mois de mai : « Le 8 dudit mois, les cerisiers commencèrent à épanouir leurs boutons, pour pousser leur feuille dehors... Le 10 ou 11 le sureau montra ses feuilles... ».

Pour son épouse Hélène, la situation est différente : ennuyée par la routine journalière et les accumulations de neige tout autour de la demeure, elle regrette la vie active et sociale au cœur de Paris, à proximité des murailles du Louvre. Au début de son mariage, elle considérait Champlain comme son père et son protecteur, mais maintenant qu'elle est une jeune femme de 25 ans et lui, un homme vieillissant qui a dépassé les 45 ans, elle ne peut le considérer comme un vrai père ou comme un vrai mari. Leur vie conjugale est souvent tendue. Les deux conjoints ont des antécédents et des aspirations diamétralement opposés, Hélène étant issue d'une famille cultivée et bourgeoise, issue de fonctionnaires et de financiers, et Samuel, d'une famille de pêcheurs, de marins, de soldats et d'aventuriers. Il est dès lors possible que des scènes de ménage se soient produites entre 1623 et 1624. Les deux années se ressemblent sur plusieurs aspects, mais sous la pression constante de son épouse, Champlain décide de retourner en France et de laisser le commandement du Fort Saint-Louis à Émery de Caën. Au cours de l'été, le père Le Caron, le frère Sagard-

Théodat, Étienne Brûlé et les onze Français reviennent à Québec. Champlain apprend de la bouche des Récollets que Brûlé mène une vie de débauche au pays des Hurons. Il juge sévèrement les agissements d'Étienne Brûlé et sa déclaration met un terme à une amitié de près de seize ans.

En 1624, la colonie perd une partie de sa population : Champlain, sa conjointe Hélène, la servante de cette dernière, Eustache Boullé, Goua, Joubert, de La Vigne, le père Irénée Piat, le frère Gabriel Sagard-Théodat et deux autres personnes retournent en France le 21 août. Il est à noter que trois personnes seulement y sont arrivées cette même année : un neuvième interprète, Jean Richer, et deux employés, Grenolle et Lamontagne. 51 personnes hivernent donc à Québec. Arrivés à Dieppe le 1^{er} octobre, Champlain et son épouse se dirigent immédiatement vers Paris pour rendre visite aux parents d'Hélène. Champlain rencontre ensuite le duc Henri II de Montmorency à qui il remet son rapport. Il apprend à son grand désespoir que les actionnaires/sociétaires de l'ancienne et de la nouvelle Compagnie ont poursuivi leurs disputes plus de quatre ans après la fusion des deux compagnies. Champlain se rend ensuite en compagnie du vice-roi chez le roi Louis XIII afin de l'informer de la situation dans la colonie. Le duc de Montmorency est tout aussi dégoûté de ces querelles interminables entre les marchands et décide de vendre sa charge de vice-roi à son neveu, Henri de Lévis, duc de Ventadour ; la date exacte de la transaction n'est pas bien connue mais il semble que l'approbation royale ait eu lieu au tout début de 1625. Les directives du duc de Ventadour sont envoyées à Champlain le 15 février 1625 et, pour la première fois dans sa carrière, ce dernier reçoit des compliments en reconnaissance des services professionnels rendus et en particulier pour son intelligence, ses capacités, son expertise, son expérience, sa diligence et ses grandes connaissances en matières coloniales. Le mandat qu'il reçoit du nouveau vice-roi est établi suivant quatre thèmes spécifiques.

Le duc de Ventadour, un homme dévot, est un fervent catholique qui est résolument affilié à la cause des Jésuites. Dès l'été 1625, il envoie à ses frais cinq missionnaires Jésuites en Nouvelle-France : les pères Jean de Brébeuf, Gilbert Buret, François Charton, Charles Lalemant et Enemond Massé. Les autres voyageurs de 1625 qui resteront en Nouvelle-France sont deux autres missionnaires, les Récollets Joseph La Roche d'Aillon et Pierre Langoissieux. Émery et Guillaume de Caën refusent de débarquer les Jésuites à Québec, sous prétexte qu'ils n'ont pas reçu l'ordre de les recevoir et qu'ils n'ont pas de place pour les loger au Fort Saint-Louis ou à l'Habitation. Les Récollets viennent à leur rescousse et offrent de les loger dans leur domicile de Notre-Dame des Anges, ce qui clôt l'incident. Pour sa part, Champlain reste en France en 1625 ; la nouvelle politique de religion semble être la raison de son délai à se rendre en Nouvelle-France. Fortement influencé par les Jésuites, le duc de Ventadour planifie un changement dans l'administration religieuse de la colonie, changement auquel Champlain est impliqué. Guillaume et Émery de Caën ainsi que les associés de la nouvelle Compagnie (Montmorency/Ventadour), qui sont majoritairement des huguenots, ont réussi à imposer leurs couleurs sous l'administration du duc de Montmorency, alors que sous celle du duc de Ventadour, Champlain prend la vedette et peut se venger des humiliations que François Pont-Gravé et lui-même ont subies en 1621. Presque cinq ans plus tard, il semble bien que les vieilles rancunes entre Champlain et les de Caën sont loin d'être dissipées.

Le nouveau vice-roi est mécontent des agissements de Guillaume de Caën ; le fondement de cette insatisfaction est de nature religieuse. Ses hommes, des marins, des soldats, des commis et des employés, se sont permis de dire leurs prières et de chanter leurs psaumes en public sur le Saint-Laurent, ce qui leur a pourtant été strictement défendu. Pour punir Guillaume de Caën, le duc de

Ventadour ordonne qu'il ne lui soit plus permis de se rendre en Nouvelle-France et que le commandement de ses navires soit confié à un capitaine catholique. Champlain a obtenu sa revanche, mais les de Caën n'ont pas pour autant perdu leur privilège commercial. Guillaume de Caën s'empresse d'engager un commandant catholique, Raymond de La Ralde, un homme ayant une expérience considérable ; ce que le duc de Ventadour et Champlain ne semblent pas savoir est que de La Ralde, un parent des de Caën, déteste les Jésuites à un point tel que leur Ordre procède à sa censure. Les de Caën, qui sont des gens avisés mais aussi fort rusés, n'ont pas sélectionné cet officier naval au hasard, de sorte que la lutte pour le pouvoir entre Champlain et les de Caën se termine en un match nul. Durant l'hiver 1625-1626, Champlain met de l'ordre dans ses affaires personnelles ; c'est à ce moment qu'il fait don de son hacienda de La Rochelle à son bon ami, Charles Leber(t), sieur du Carlo(t). Avec la venue du printemps, après un an et demi d'absence, Champlain est de plus en plus anxieux de retourner en Nouvelle-France. Cette décision ne manque pas de créer une autre confrontation avec Hélène, qui demande la permission d'entrer au couvent, ce qui équivaut à une demande de divorce. Champlain refuse catégoriquement, mais consent à vivre dorénavant en continence, une maigre compensation aux exigences de sa jeune épouse.

Le 15 avril, Champlain s'embarque finalement à Dieppe. Hélène est restée à Paris. Il est accompagné que de son beau-frère Eustache Boullé, devenu son lieutenant, de son enseigne, Destouches, et du père Le Caron. Le voyage dure près de deux mois et demi. Les marins et voyageurs huguenots, qui forment la majorité de l'équipage, défient les ordres de Raymond de La Ralde et d'Émery de Caën, s'assemblant pour les prières publiques et chantant les psaumes sur le Saint-Laurent en contravention aux instructions du nouveau vice-roi, le duc de Ventadour. Arrivé à Tadoussac le

29 juin, Champlain reprend contact avec François Pont-Gravé, les pères Récollets et les colons à Québec six jours plus tard. Les ouvriers que Champlain a laissés à l'Habitation en 1624 avant son départ n'ont ni obéi à ses ordres, ni suivi les plans de rénovation du Fort Saint-Louis. Il décide de le faire abattre et d'en reconstruire un plus grand. Les ouvriers et les colons perdant beaucoup de temps à transporter le fourrage pour le gros bétail de Cap Tourmente à Québec, Champlain se résout, en juillet, à faire bâtir une étable et deux corps de logis. Le 15 septembre, il y déménage le bétail et y envoie des vivres et d'autres commodités pour huit personnes, dont six hommes, comprenant le gérant Foucher et Nicolas Pivert, une femme, Marguerite Lesage, épouse de Pivert, et leur nièce.

De leur côté, les Jésuites sont arrivés un an auparavant. Ils forment un groupe uni, motivé et organisé et n'ont pas tardé à débiter la construction de leur couvent de Notre-Dame des Anges. Le père Philibert Noyrot loue un petit navire, l'*Allouette*, aux de Caën, et fait transporter de Dieppe à Québec vingt ouvriers, des matériaux de construction, des vivres et d'autres provisions pour l'édification et l'entretien du couvent. Dès leur arrivée, le père Charles Lalemant les occupe au défrichement des terres et à la construction des logements. Champlain, qui a d'abord des doutes sur les intentions des Jésuites, est impressionné par la vigilance, le labeur, le degré d'organisation et la concorde qui règne au sein de leur communauté. Il formule même le vœu que les Compagnies aient autant de zèle et de persévérance. Divers avènements marquent la seconde partie de l'an 1626. Au milieu de juillet, Champlain s'entretient avec son vieil ami Louis Hébert, alors procureur du Roi en Nouvelle-France. Hébert lui raconte que François Pont-Gravé, qui a été le commandant de Québec en 1625-1626, a agi de façon décente, mais qu'il est désormais malade de la goutte et trop vieux pour cette tâche. Un an auparavant, c'est Émery de Caën

qui occupait ce poste, et il a employé toutes sortes de moyens pour décourager son successeur dans ses entreprises, et le forcer à retourner en France. Il a acheté les produits de son exploitation agricole au plus bas prix et lui a vendu des objets importés de France à des prix exorbitants; il a même annulé son ordre d'achat d'une charrue. Lorsque François Pont-Gravé fait face à une banqueroute, son ami Etienne Brûlé offre de lui faire un prêt sans intérêt de 1 000 couronnes, mais E. de Caën intervient et maintient que lui seul a le droit d'agir comme banquier. Ce dernier lui fait donc le prêt, mais avec 25% d'intérêt. Le 14 juillet, le père Anne de La Nouë arrive de Tadoussac et apprend à Champlain qu'après le départ d'Émery de Caën, les membres de l'équipage des huguenots chantent les psaumes à haute voix en public dans leur navire, défiant les instructions du vice-roi, et que tous les Montagnais de la bourgade les entendent. Le lendemain, arrivent à Québec trois ou quatre chaloupes se rendant à Tadoussac. Champlain apprend que les huguenots y font leurs prières en public. Il compte en avertir Émery de Caën pour qu'il y mette de l'ordre. Le 22 août, une pinasse est envoyée de l'île Miscou par Raymond de La Ralde, qui écrit à Champlain qu'il ne viendra pas à Québec cette année parce qu'il a découvert et saisi plusieurs navires faisant la traite sans permis. Il demande même à Champlain de lui renvoyer le voilier *Allouette* loué aux Jésuites pour renforcer la flotte de surveillance. Bref, il n'y a jamais eu autant d'infractions et de dérogations aux règlements, tant sous les aspects religieux que commerciaux, que depuis l'arrivée du nouveau vice-roi, le duc de Ventadour.

Le 25 août, Émery de Caën et ses hommes quittent Québec. François Pont-Gravé, encore fort malade, décide de repasser en France avec eux. Le 24 octobre, Champlain décide de se rendre à Cap Tourmente et de visiter les îles dans le Saint-Laurent, à l'est de l'île d'Orléans. Un grand vent du nord-est s'élève et engendre de nombreux

dégâts : des objets personnels sont perdus, la chaloupe est grandement endommagée, et ses occupants ont failli périr. L'hiver débute tôt en 1626 : dès le 22 novembre, le Saint-Laurent charrie de minces plaques de glace. Le 7 décembre, un des ouvriers les plus âgés des Jésuites meurt de la jaunisse, puis le père Lalemant baptise un nouveau-né montagnais, dont le père s'appelle Caquémisticq, et qui est enterré au cimetière de l'Habitation le lendemain.

Cette dernière chronique de faits divers clôt l'année 1626 dans la colonie, et l'année 1627 se déclare par un hiver froid et long. Le mois de janvier termine sur une note sombre avec la mort de Louis Hébert le 25. Champlain, qui perd un ami cher, fait son éloge funèbre et souligne qu'il a été le premier chef de famille résidant au pays, vivant de son exploitation agricole. Les vivres se font rares et Champlain doit rationner. Heureusement la chasse est bonne chez les Montagnais, ils lui font même cadeau de deux orignaux. L'hiver 1626-1627 est l'un des plus longs depuis 23 ans, il commence le 21 novembre et se termine à la fin avril. Il tombe plus de 1,5 mètres de neige à Québec et près de 3 mètres à l'île Miscou, où Raymond de La Ralde a laissé quelques Français, tous malades du scorbut. À Cap Tourmente, les habitants sont bien portants, mais ont mal géré leur réserve de vivres ; Champlain doit leur envoyer une réserve supplémentaire, au détriment des habitants de Québec. Durant cet hiver, un groupe de Montagnais visite les Mohicans de la vallée de la rivière des Hautes Montagnes (Hudson), le peuple en guerre contre les Iroquois. Alliés des Hollandais, les Mohicans requièrent l'alliance militaire des Algonquins et des Montagnais.

L'issue d'une telle alliance, qui a pour objectif de ruiner les Iroquois, ennemis des Hollandais, peut avoir des répercussions importantes sur la sécurité des colons français et le monopole commercial des Compagnies. Champlain, qui est au courant que plusieurs Hollandais ont péri dans cette guerre, ne prend pas l'affaire à la légère et

délègue son beau-frère et le sagamo Mahigan Aticq pour assister à l'assemblée tenue à Trois-Rivières le 9 mai. Le 7 juin, deux Français arrivent à Québec pour avertir Champlain qu'Émery de Caën et de La Ralde sont arrivés à Tadoussac depuis le 31 mai. Deux jours après l'annonce, de Caën se rend à Québec et discute du danger d'une guerre imminente entre Montagnais et Iroquois. Devant l'urgence de la situation, il se rend immédiatement à Trois-Rivières, mais ne peut empêcher neuf ou dix jeunes écervelés d'aller attaquer les Mohawks au lac Champlain. Émery de Caën demande à Champlain d'user de son influence et de venir en diligence à Trois-Rivières. Champlain quitte Québec le 14 juillet et, deux jours plus tard, leur fait une harangue, insistant sur le fait qu'ils ont commis une grave erreur en permettant à ces jeunes dissidents d'aller faire la guerre et de maltraiter les deux prisonniers ramenés. Il ajoute qu'ils auraient dû considérer le bien qu'ils reçoivent de la paix. Le 24 juin, il est décidé d'un commun accord de renvoyer dans sa bourgade un des prisonniers iroquois accompagné d'une ambassade constituée du Réconcilié, de deux Montagnais et de Pierre Magnan. Champlain revient à Québec le 25, et y trouve François Pont-Gravé, qui est arrivé le 17 mai. Le 25 août, un autochtone informe Champlain que les quatre ambassadeurs envoyés aux Mohawks ont été tués par un groupe de Tsonnontouans (Seneca).

Émery de Caën retourne à Québec le 30 septembre après avoir terminé la traite sur le cours supérieur du Saint-Laurent, et de là il se dirige vers Tadoussac pour porter ses fourrures. Quelque temps auparavant, de La Ralde arrive à Québec sur *La Catherine* et Champlain le prie de faire repasser en France le père Lalemant et tous les Religieux et les ouvriers à l'exception de cinq ainsi que des pères Massé, de La Nouë et d'un frère convers, le navire de provisions attendu de France ne s'étant pas rendu à Québec. Parmi les 55 personnes qui hivernent à Québec en 1627-1628, il n'y a que 18 ouvriers,

dont presque la moitié est occupée à engranger le fourrage et prendre soin du bétail à Cap Tourmente. Champlain, ayant obtenu l'assentiment du duc de Ventadour pour s'exécuter, désire fortifier davantage le Fort Saint-Louis pour défendre le magasin de la Compagnie et les biens des habitants en cas d'attaque. Selon le bon désir du vice-roi, les de Caën et tous les associés de la Compagnie en France souscrivent à l'amélioration du Fort, mais à Québec, Émery de Caën s'y oppose et refuse de lui prêter les dix ouvriers promis pour la réalisation de cette tâche. Il maintient que les dépenses encourues pour cette construction sont à la charge de Sa Majesté et non de la Compagnie. Après le départ d'Émery de Caën, Champlain parvient à employer de façon sporadique quelques ouvriers pour son projet. La rareté des vivres pour l'hivernage représente un autre problème pour Champlain : un petit navire de ravitaillement dirigé vers Québec a été saisi par les Anglais. Pour que les colons puissent survivre jusqu'à l'été 1628, Champlain sera forcé de procéder à un rationnement hebdomadaire. Le 20 septembre, des Montagnais venus de Trois-Rivières lui apprennent qu'une bande d'Iroquois se dirige vers Québec pour attaquer Montagnais et Français. Fort heureusement, il s'agit d'une fausse alerte.

Durant les mois de septembre et d'octobre, des autochtones venus de 150 à 200 kilomètres à la ronde se rassemblent sur le Saint-Laurent aux environs de Québec pour la pêche à l'anguille, qu'ils fument et utilisent comme réserve alimentaire jusqu'au mois de janvier. Le 3 octobre, Champlain se rend à Cap Tourmente pour vérifier l'avancement des travaux et ramener une partie du bétail à Québec. Deux domestiques de la veuve de Louis Hébert, Dumoulin et Henry, sont tués par des Montagnais durant leur sommeil, en un endroit situé quelque part entre Cap Tourmente et La Canardière. Lorsque Champlain revient à Québec trois jours plus tard et qu'il apprend la nouvelle, il organise immédiatement une enquête. La panique

et la peur se sont déjà emparées des colons. Il s'agit des troisième et quatrième assassinats du genre depuis l'automne 1616, mais cette fois l'attaque est plus violente : les têtes ont été écrasées à coups de haches et les corps, lacérés de coups d'épée et de couteau. Champlain rencontre le conseil des colons. On décide de rassembler tous les sagamos des environs et de leur montrer les corps des victimes. Pour le moment, il n'est pas question de déclarer une guerre ouverte contre les Montagnais, d'abord parce que les munitions sont insuffisantes et ensuite parce qu'on perdra un temps précieux à les exterminer, en plus du risque de voir s'envoler les avantages de la traite des fourrures. Le 4 septembre, Champlain et le conseil des colons rencontrent tous les sagamos rassemblés au Fort Saint-Louis. On leur rappelle d'abord la générosité dont les Français ont fait preuve à leur égard dans le passé. Ensuite, on leur explique que si les Français avaient l'esprit aussi traître et diabolique que les meurtriers, ils feraient mourir cinquante des leurs pour les deux hommes (?), et enfin que s'ils avaient pardonné les deux meurtres précédents, cette fois les coupables devaient être rendus afin que justice soit faite.

Les colons ajoutent qu'ils ne s'en prendront qu'aux assassins et qu'ils désirent que Montagnais et Français co-habitent en paix. Les sagamos accusent d'abord les Iroquois d'avoir fait le coup, mais Champlain leur prouve le contraire. Ils admettent alors qu'il s'agit de deux des leurs, mais affirment ne pas savoir lesquels. Des colons soupçonnent un des leurs ; Champlain ordonne qu'il leur soit amené pour l'interroger. Le 5 septembre, les sagamos se présentent au Fort Saint-Louis avec l'individu en question, un père de famille de plusieurs enfants, qui nie être l'auteur du crime. Champlain le fait arrêter et emprisonner en attendant qu'ils lui amènent trois jeunes garçons comme prisonniers : le fils du père de famille, le fils de Mahigan Aticq et un autre de Tadoussac. Le 8 septembre, on conduit au Fort les trois jeunes gens, âgés de 12 à 18 ans, et on assure à Champlain que les auteurs du crime

sont recherchés de façon intense. Ce dernier informe les sagamos que dès lors, et jusqu'à ce qu'on ait découvert les meurtriers, les colons s'aventurant hors de l'Habitation seraient armés. Les autochtones ne devront pas s'approcher d'eux sans leur consentement, faute de quoi ils seront considérés comme des ennemis et risqueront de se faire tirer dessus.

Au cours de l'hiver 1627-1628, la neige est peu abondante. Par conséquent, la chasse au chevreuil et à l'orignal est mauvaise. Vers la fin de janvier 1628, une trentaine d'Amérindiens tenaillés par la faim et habitant du côté sud du Saint-Laurent se mettent en marche vers Québec dans l'espoir d'être secourus. Après avoir traversé le fleuve au milieu des glaces, ils cognent à la porte du Fort le 2 février. Champlain leur annonce qu'ils devront pâtir et mourir de faim par la faute d'une ou deux mauvaises âmes, se référant alors aux meurtriers, c'est-à-dire qu'ils doivent oublier le secours et la bonté des Français. Déçus et sans autres ressources, ils tiennent conseil et tentent de prouver à Champlain et aux colons leur amitié. Ils leur proposent de leur faire don de ce qu'ils ont de plus cher : quelques-uns de leurs enfants. Trois jeunes filles de 11, 12 et 15 ans sont offertes. Touché par une offre aussi extraordinaire et sentant qu'il ne peut la laisser passer, il demande l'avis de François Pont-Gravé, alors commis en chef de la Compagnie. Ce dernier trouve que l'affaire est excellente, mais suggère d'attendre l'arrivée des navires, considérant la carence des vivres, et aussi parce que, pour le moment, les commis ne veulent pas les accueillir à l'Habitation. Craignant un changement d'avis soudain et même des représailles de la part de ceux qui se disent non coupables du crime, Champlain accepte d'héberger les filles, de les nourrir et éventuellement de les faire instruire au Fort Saint-Louis. À la fin avril, un groupe d'autochtones apprend à Champlain la nouvelle de la mort du sagamo Mahigan Aticq, qu'il a toujours considéré comme un allié des Français et un ami fidèle. Le

10 mai, le sagamo La Fourrière de Tadoussac, qui paraît suspect aux yeux de Champlain, arrive à Québec en compagnie du père de famille soupçonné du meurtre des Français. Celui-ci a apporté des présents comme compensation. De plus, il a l'intention de retirer son fils du Fort, soutenant que ce sont des Algonquins qui sont responsables de l'assassinat.

Champlain, qui doute de la bonne foi de La Fourrière, écoute son discours, répond à ses questions, mais ne le croit pas. Il garde en otage le père de l'accusé, libère son fils ainsi que celui de Mahigan Aticq. Le 11 mai, quelques jeunes Montagnais partent faire la guerre aux Mohawks. La Fourrière, constatant que son voyage n'a pas donné les résultats escomptés, retourne à Tadoussac. Une semaine plus tard, le frère du Réconcilié fait prisonnier et torturé à mort par les Tsonnontouans en août 1627, tue un jeune prisonnier iroquois de Tadoussac, qui a accusé les Algonquins d'être les auteurs des meurtres. En juin, les jeunes guerriers montagnais, partis il y a un mois, reviennent sans avoir commis d'acte de violence. Le 14 juin, un groupe de 21 Montagnais robustes de Tadoussac arrivent à Québec ; ils vont combattre les Iroquois dans leur pays et espèrent remporter la guerre en un mois. Le 18 juin, le sagamo La Fourrière revient à Québec pour affaires, mais profite de l'occasion pour rappeler à Champlain que les navires français, généralement attendus à Tadoussac vers la fin mai, ne sont pas encore arrivés. Par ailleurs, il sait fort bien que la disette a déjà commencé à frapper les résidents de l'Habitation et du Fort Saint-Louis. Avant le retour du Réconcilié à Tadoussac, Champlain commence à s'inquiéter du sort des colons. Il est d'avis qu'un changement radical dans l'organisation de la Compagnie, ou le mauvais temps, est la cause de ce retard. Le 19 juin, tous les vivres sont épuisés : il ne reste que quelques paquets de biscuits, un peu de pois et des fèves. Dix jours plus tard, quelques Amérindiens de Tadoussac viennent à Québec dans l'espoir de se procurer des

pois. C'est peine perdue, il n'en reste même plus suffisamment pour la ration des habitants.

Aucun navire de France n'est encore arrivé au début juillet, et la panique s'empare des colons. Champlain décide d'agir. En premier lieu, il envoie une barque à Gaspé pour obtenir des vivres de navires de pêche français sur la côte et trouver passage en France pour une partie des colons. Deux difficultés inattendues se présentent : de La Ralde a laissé toutes les barques à Tadoussac et il n'y a pas un seul matelot à Québec. Sous l'ordre de Champlain, Guillaume Couillard de Lespinay, charpentier et calfeutre de métier, arrive à réparer et calfeutrer de vieilles embarcations avec la résine amassée des arbres et le suif d'un bœuf tué à Cap Tourmente. En six jours, soit du 1^{er} au 7 juillet, deux chaloupes sont prêtes pour remonter le fleuve. Elles ont à leur bord dix personnes issues de deux familles qui n'ont pas de terre en culture pour subvenir à leurs besoins, les Desportes et les Martin. Par contre, lorsque Champlain demande à Couillard de se rendre à Tadoussac afin d'appareiller la barque devant transporter les colons à Gaspé, ce dernier refuse en présentant toutes sortes d'excuses : peur des Montagnais, crainte d'abandonner son épouse et sa belle-famille. Champlain lui offre d'équiper sa chaloupe d'hommes et d'armes, de lui adjoindre son beau-frère, puis il se fait insistant, lui indiquant qu'il désobéit aux ordres du Roi, qu'il y va de son honneur, mais rien n'y fait, Couillard refuse catégoriquement de collaborer. Champlain consulte François Pont-Gravé et les deux s'accordent pour dire que se servir d'un homme par la force ne donne pas de bons résultats.

Le 9 juillet, deux ouvriers de Cap Tourmente arrivent à pied à Québec. Ils apprennent à Champlain que six navires sont à l'ancre à Tadoussac, selon le rapport d'un Montagnais, et qu'ils sont commandés par le capitaine Jacques Michel de Dieppe, venant de la part de Émery de Caën. Champlain note deux choses anormales dans ce récit : le trop grand nombre de navires, les

Compagnies n'ayant toujours envoyé que deux ou trois voiliers dans le passé ; ce Jacques Michel, s'il s'agit de celui qu'il connaît, serait un conducteur de pinasses, et non un commandant de flottille. Interrogé par les Français à Cap Tourmente, le messager montagnais leur apprend que des Basques pris à l'Isle Percée traitent les marchandises au lieu des Français. Méfiant et convaincu qu'il se passe quelque chose d'anormal, Champlain envoie en canot un jeune interprète grec déguisé en Amérindien pour identifier la nationalité des navires à Tadoussac. Une heure plus tard, l'interprète revient accompagné de deux autres canots dans l'un desquels se trouve Foucher, le gérant de la ferme de Cap Tourmente. Il s'est sauvé des mains des Anglais qui ont envahi Tadoussac et Cap Tourmente, où ils ont brûlé la grange et les bâtiments, tué le bétail et fait prisonniers Nicolas Pivert, son épouse, sa nièce et deux autres domestiques. Champlain ordonne immédiatement aux colons de creuser des tranchées autour de l'Habitation et d'édifier des barricades sur les remparts. Dans l'après-midi du 10 juillet, une petite embarcation pénètre dans la rivière Saint-Charles en direction du couvent des Jésuites. Elle est conduite par des Basques, prisonniers des Anglais, et transporte la famille Pivert et les ouvriers de Cap Tourmente.

Un des Basques remet à Champlain une lettre du général David Guer (Kirke), qui demande la reddition de Québec. Après lecture, Champlain demande l'avis de François Pont-Gravé, des commis, des Récollets et des Jésuites, et des colons les mieux informés. La réponse ne tarde pas à venir. Champlain bluffe, grossit démesurément ses effectifs, laisse entendre qu'il attend de pied ferme l'ennemi dans un avenir très rapproché. Il renvoie les Basques porteurs de cette lettre à Tadoussac et le même jour, il équipe une chaloupe à Cap Tourmente pour vérifier les ravages des Anglais et récupérer le bétail qui s'est sauvé. La lettre de Champlain transmise aux frères Kirke donne le résultat escompté.

Croyant le Fort Saint-Louis bien pourvu de vivres, d'armes et de munitions, les Kirke décident de ne pas attaquer Québec. Comme ils pensent que les navires français ont péri en mer ou ont été saisis par l'ennemi, ils brûlent toutes les barques de la Compagnie à Tadoussac sauf la plus grande, qu'ils emmènent avec eux, et lèvent l'ancre. Ils font voile en direction du golfe Saint-Laurent et se transforment en corsaires, pillant les voiliers le long des côtes pour payer les frais de leur flottille.

Vers la troisième semaine de juillet, une chaloupe partie de l'Isle Saint-Barnabé (Rimouski), commandée par le sous-commis Thierry Desdames, et ayant dix matelots à bord, arrive à Québec; cette visite inespérée apporte un regain d'espoir aux colons qui se croyaient définitivement abandonnés à leur sort. Thierry Desdames apprend à Champlain que le sieur Claude de Roquemont, commandant de la flotte au service de la nouvelle Compagnie (des Cent-Associés), est arrivé à Gaspé, y a déchargé bon nombre de sacs de farine pour que les voiliers soient plus légers et plus maniables pour combattre les Anglais, a ensuite remonté le fleuve. Ses quatre navires transportent vivres et provisions, quelque 350 ouvriers et des familles venues pour habiter le pays, y défricher et cultiver les terres, de même que construire les logements requis pour cette colonisation accélérée. Assez étrangement, Claude de Roquemont ne lui a transmis aucune lettre, mais le père Lalemant lui envoie un message dans lequel il dit espérer le voir très bientôt, à moins qu'ils ne soient attaqués et défaits par les Anglais. Champlain reçoit aussi sa commission du roi Louis XIII datée du 27 avril 1628.

Un jour après son arrivée, Thierry Desdames raconte à Champlain qu'il a vu cinq ou six bateaux anglais et une barque française, celle de Tadoussac, en amont de Rimouski. Il ajoute qu'il a camouflé sa barque et qu'il est reparti après le passage des Anglais. Un jour après son départ, il a entendu plusieurs coups de canon, ce qui lui fait croire que les Anglais et les Français en sont venus au combat.

Champlain lui fait remarquer qu'il aurait dû retourner pour connaître l'issue du combat, mais Thierry Desdames lui rétorque qu'il n'en a pas reçu l'ordre. D'un coup, le nombre d'habitants passe de 50 à 61, et Champlain opine qu'il se serait bien passé de ces onze bouches dans la circonstance. Il décide tout de même de leur distribuer la même ration qu'aux autres résidents.

Sans approvisionnement de France, les réserves alimentaires se font rares pour l'hiver 1628-1629. Même le sel est épuisé. Les colons sont réduits à se nourrir uniquement de pois. Pour varier le menu et faire durer les réserves plus longtemps, Champlain fait fabriquer des mortiers de bois afin de réduire les aliments en farine. Il pense ensuite faire construire un moulin à bras qui rendrait la mouture plus aisée et économique, mais il n'y a pas de meule à Québec. Émery de Caën en a fait envoyer un certain nombre à Tadoussac, mais personne n'a pensé à les emporter à Québec. Champlain demande donc à un serrurier s'il peut trouver une pierre susceptible d'en faire une. Le serrurier trouve des pierres qui font l'affaire, les taille, et le menuisier les monte pour la fabrique du moulin, qui est achevé avec diligence, puis chacun y porte sa ration de pois pour la faire moudre. Grâce à cette intervention, la force physique et le moral des habitants s'améliorent au cours des mois de juillet et d'août. En septembre et octobre, les diverses tribus montagnaises se rendent à la pêche à l'anguille. Cet automne-là, la pêche est bonne et Champlain troque un lot d'anguilles fumées contre des fourrures de castor laissées en magasin. Champlain compte sur le potager de la veuve Hébert et de son gendre, Couillard, pour renflouer ses réserves, mais la quantité dont ils disposent est fort limitée. Les Récollets et les Jésuites, qui ont également des potagers, contribuent aux réserves hivernales en pois, maïs et quelques autres légumineuses. Les Jésuites possèdent aussi un moulin à bras où les ménages vont souvent moudre leurs grains. Durant l'hiver, Champlain décide de faire construire un

moulin à eau ; il emploie des charpentiers à apprêter le bois pour son assemblage, et au printemps, des maçons pour la taille des meules.

Les hommes sont fatigués. Ils doivent se rendre couper le bois de chauffage à plus de deux kilomètres de distance, puis doivent le traîner vers l'Habitation. Pour continuer d'augmenter la quantité des vivres et varier le menu, Champlain doit avoir recours à toutes sortes d'astuces. Chomina et quelques Montagnais lui donnent des pièces de chevreuil et d'originaux. Champlain décide alors d'envoyer quelques colons à la chasse avec les autochtones pour apprendre leurs techniques. Les Français apprennent vite, mais ne sont pas aussi honnêtes que les autochtones ; ils dévorent la majeure partie de leur butin de chasse sur place ou en cachette, ne conservant que quelques petits morceaux pour partager avec les autres résidents. Deux préoccupations principales inquiètent Champlain. La première consiste à faire durer les provisions jusqu'en juin, et la deuxième est le retour éventuel des Anglais. Déjà, en février, il prend la décision d'attendre jusqu'à la fin mai avant d'agir. À ce moment, il estime que les réserves alimentaires seront écoulées, mais que normalement les navires de ravitaillement devraient arriver de France. À la fin juin, si les navires ne sont pas venus et que les Anglais assiègent Québec comme ils l'ont laissé entendre l'année dernière, il faudra négocier avec eux, tirer meilleur parti de la situation et exiger qu'ils ramènent les colons en Europe. Si aucun navire n'arrive d'Europe, il faudra, autour du 10 juillet, mettre le plus de colons à bord d'une vieille barque pontée laissée à Québec, la remplir de fourrures et l'envoyer à Gaspé, Miscou ou d'autres postes français le long de la côte, trouver passage sur des bateaux de pêche et payer les frais de transport avec des fourrures. Comme la barque pontée est hors d'usage, Champlain met des ouvriers au travail à partir du 1^{er} mars et exige qu'on lui donne un radoub.

Le 19 avril, Le Réconcilié se présente à Québec. Il désire reprendre le prisonnier montagnais que

Champlain garde au Fort pour l'échanger avec celui qu'il croit être l'auteur des meurtres de 1627. De plus, il a une suggestion intéressante, ayant passé quelques mois au pays des Abénaquis, des autochtones cultivateurs qui occupent un territoire plus au sud, qui sont en guerre avec les Iroquois et qui sollicitent l'aide des Français. Champlain est tenté par cette proposition dont il peut tirer avantage dans les circonstances. Le 16 mai, il décide d'envoyer un Français avec des guides montagnais pour reconnaître le terrain, estimer le temps requis pour le voyage et l'étendue des terres en culture ; si les conditions sont favorables, il songe à leur acheter des vivres ou à y envoyer hiverner une partie des colons dans leurs bourgades. Ce même jour, Champlain envoie en canot deux Français et le fils de Chomina à Tadoussac, avec l'ordre d'attendre l'arrivée des navires venant de France et de l'en avertir aussitôt. Si les navires anglais atteignent Tadoussac les premiers, il faut essayer de les faire patienter jusqu'au 10 juin avant de leur permettre de venir à Québec, afin d'être fin prêts à les recevoir au Fort. Enfin, si des négociants français sans permis de traite, comme il en vient chaque année, se présentent à Tadoussac, les deux Français mandatés ont la charge de troquer des vivres contre des fourrures au taux en vigueur avec les indigènes. Advenant que les voiliers de ces marchands arrivent le 20 juillet ou plus tard, ils ont l'ordre de leur demander un passage pour les colons en France moyennant un paiement convenu, avec en prime le droit de traite libre sur le Saint-laurent pour l'année 1629.

Au début de mai, Champlain veille à l'ensemencement des grains et des légumes aux terres de la veuve Hébert et de Couillard, ainsi que de celles des Récollets et des Jésuites ; mais en attendant les récoltes, entre les mois de mai et d'août, il faut trouver des moyens de survivre. Il assigne donc une tâche à chaque colon et religieux ; certains récoltent herbes et racines pour faire des potages, d'autres vont à la pêche ou à la chasse, d'autres enfin récol-

tent les petits fruits sauvages restés ensevelis sous la neige au cours de l'hiver. En juin, Champlain consulte le père Joseph de La Roche d'Aillon pour se renseigner sur le potentiel de leurs récoltes et savoir s'il peut espérer recevoir quelque secours de leur part. Le père croit que ce sera possible et en réfère à son supérieur, Le Caron. Au milieu de mai, (la chronologie est dure à suivre ici...) Champlain avait fait équiper une chaloupe de six matelots, commandée par Desdames, pour se rendre à Gaspé. Celui-ci avait pour mandat de demander assistance et secours, vivres et passage en France à tous les navires français ou étrangers rencontrés sur la côte et, s'il n'en rencontrait aucun, de demander asile au sagamo Juan Chou, ami des Français, dans la région de Gaspé, pour autant de colons qu'il peut accommoder pour l'hivernage, moyennant une barrique de biscuits et deux peaux de castor par tête. Deux jours avant le départ, qui a eu lieu le 17 mai, Desdames a eu vent que certains matelots ont décidé de ne pas revenir à Québec s'ils peuvent prendre place à bord d'un navire; prévoyant un échec de sa mission ou une mutinerie, Desdames fait part de cette rumeur à Champlain, qui décide de remplacer trois des matelots par des colons mariés (Desportes, Martin et Pivert), s'assurant ainsi le retour de la barque pontée. Après le mariage de la veuve Hébert et de Guillaume Hubou, cérémonie qui a lieu le 16 mai et au cours de laquelle Champlain et le commis Olivier Le Tardif sont témoins, puis suite à la naissance le 18 mai de Louis, troisième enfant de G. Couillard, Champlain emploie ce dernier, de même que des charpentiers et des matelots, à faire le radoub de la barque pontée pour y entasser une trentaine de personnes et les conduire à Gaspé aussitôt que Desdames sera de retour.

De mai à juillet, au beau milieu de la disette, Champlain déplore la situation des ménages chargés d'enfants. À la fin mai, le sagamo de Tadoussac, dit Le Réconcilié, se présente au Fort et demande à parlementer avec Champlain. Il

désire délivrer le prisonnier maintenant très malade gardé au Fort depuis près de 14 mois et ajoute que, les navires n'étant pas encore arrivés de France et le niveau des provisions maintenant très bas, il se déferait ainsi d'une bouche supplémentaire à nourrir. Champlain rétorque que s'il le relâche, ce ne sera pas pour cette raison, mais pour cause humanitaire et à condition qu'il en réponde et le représente dans l'éventualité d'un jugement ultérieur. Champlain fait savoir au Réconcilié qu'il avisera sur cette affaire d'ici 10 jours, soit vers le 10 juin. Deux jours plus tard, il fait mander Chomina, un Montagnais fidèle et loyal aux Français qui a été d'un grand secours aux colons dans cette période de famine. Champlain lui promet de le faire élire sagamo de sa tribu dès que les navires arrivent de France, lui fait entrevoir tous les honneurs et les avantages qu'il peut tirer de cette fonction, et y pose six conditions à être partagées et acceptées par les siens: 1) que le prisonnier laisse son petit-fils chez les Récollets au soin du père Le Caron, 2) que ses gens prêtent huit canots et des guides autochtones pour aller troquer du maïs chez les Abénaquis, 3) que Le Réconcilié se porte garant du prisonnier et jure qu'il ne fera aucun mal aux Français après être relâché et guéri, 4) qu'au moment de la pêche à l'anguille (entre septembre et octobre 1629), les Montagnais en troquent une quantité raisonnable, 5) que lors de la cérémonie d'investiture au titre de sagamo, il accepte comme adjoints et conseillers Le Réconcilié, Batisquan, sagamo de Trois-Rivières, Le Borgne, un autochtone d'une grande bonté et intelligence, et un autre autochtone ami des Français, 6) que Le Réconcilié se saisisse du meurtrier des deux Français de 1627 s'il le trouve et le livre aux Français pour que justice soit faite. Le lendemain, Chomina informe Champlain qu'il a fait rapport de cet entretien aux membres de sa tribu, et vers le milieu de juin, il vient rencontrer Champlain en compagnie de ses compagnons et du Réconcilié. Ce dernier prend la parole, acquiesçant aux conditions

posées par Champlain et promettant fidélité aux Français. Chomina rencontre le prisonnier, à qui il a déjà donné bon espoir de libération conditionnelle et, avec la permission de Champlain, le fait sortir du fort.

Le 25 juin, Thierry Desdames et ses six hommes sont de retour avec la barque pontée; ils n'ont rencontré aucun navire, français ou étranger, sur la côte, mais quelques Micmacs venus d'Acadie lui disent avoir vu huit navires anglais dans les parages. En revanche, le sagamo canadien Juan Chou de Gaspé leur a fait bonne réception et offre à son bon ami, François Pont-Gravé, et à vingt autres Français, un refuge pour y hiverner aux conditions établies par Champlain. Thierry Desdames ramène une barrique et demie de sel de Gaspé et soutient que les Anglais y ont brûlé tous les vivres laissés aux Jésuites en 1628. Il explique aussi que les Micmacs lui ont raconté le combat entre les flottes de Claude de Roquemont et des frères Kirke ainsi que l'escapade du petit voilier *Allouette* sous le commandement du père Philibert Noyrot. En entendant ces tristes nouvelles, Champlain juge qu'il n'est plus temps de temporiser et qu'il faut envoyer un groupe de colons sur les côtes et dans le golfe sans délai, avant que les navires de pêcheurs ne retournent en France. À cause de la goutte qui l'incommode, François Pont-Gravé hésite à s'embarquer. Champlain doit faire valoir un grand nombre de raisons pour le décider à partir. Il insiste entre autres sur l'effet que sa présence, son âge respectable et sa réputation ont auprès des autres capitaines, ce qui rendrait plus facile la tâche d'obtenir passage pour les colons qui l'accompagnent, et aussi sur le fait que bien peu de personnes désirent rester à l'Habitation sans vivres. À force d'arguments, Champlain arrive à le convaincre et Pont-Gravé consent à passer sa charge de commis en chef à François Godet des Marez, le fils de sa fille Jeanne, et à emporter avec lui quelque 1 000 peaux de castor.

Le lendemain, soit un samedi, il demande à Champlain qu'une lecture soit faite en public de sa

commission, craignant que Émery de Caën ne veule pas lui donner son salaire. Champlain réplique que cela n'a guère d'importance maintenant, les de Caën étant absents, et les articles de Sa Majesté ayant force de loi. Le dimanche après la messe, Champlain fait rassembler tout le monde et lit en public la commission de François Pont-Gravé, les articles du Roi, et la commission du vice-roi. En de telles circonstances, l'autorité du vice-roi, conférée à Champlain, a préséance et Pont-Gravé est confronté à la nullité de sa commission. Dès lors, il refuse de faire le voyage à Gaspé et fait décharger 500 des 1 000 peaux de castor de la barque. Coincé et ralenti dans ses plans d'évacuation par la perte d'un temps précieux, Champlain transfère les responsabilités du voyage à son beau-frère. Accompagné d'une dizaine de matelots et d'une vingtaine de colons, Boullé a comme mandat de trouver passage sur des navires de pêche pour (?) tous ceux qui le désirent, et de déposer les autres à la bourgade de Juan Chou à Gaspé, Champlain leur ayant laissé le choix avant le départ. Vingt hommes désirent hiverner à Gaspé, dont Thierry Desdames, Foucher, et deux matelots, les dix autres courent le risque de rentrer en France ou bien d'échouer sur les côtes d'Acadie, des îles Saint-Pierre et Miquelon ou sur l'île de Terre-Neuve. Le départ de Québec a lieu le 26 juin. Champlain attend d'un jour à l'autre l'arrivée des Hurons pour la traite, ainsi que les 20 Français qui ont hiverné dans leur pays. Il espère qu'ils apporteront avec eux quelques provisions, n'ayant plus rien à leur donner, et que les Hurons consentiront à les ramener dans leur pays pour l'hiver 1629-1630.

De son côté, Chomina, qui se rend à Trois-Rivières avec sa bande vers le début de juillet pour rencontrer les Hurons, offre à Champlain de troquer des couteaux contre de la farine de maïs. Son frère, Ouagabemat, offre à Champlain de se rendre chez les Etchemins pour traiter des vivres, et demande de lui prêter un homme pour l'accompagner. Le départ a lieu le 8 juillet. En remontant la

rivière Chaudière, ils trouvent si peu d'eau qu'ils sont contraints de rebrousser chemin et de revenir à Québec trois jours plus tard. Le 15 juillet, le Français envoyé comme messenger chez les Abénaquis arrive à Québec. Il transmet un rapport détaillé à Champlain : l'itinéraire du voyage (trajectoire et temps requis), l'absence d'ennemis sur le chemin, les lacs et les rivières, les conditions de chasse et de pêche, les nations rencontrées, leurs mœurs, leurs occupations, leurs demeures, la fertilité de leurs terres, etc. Les Abénaquis, qui sont de braves cultivateurs de maïs, offrent l'hospitalité à un certain nombre de Français pour l'hiver qui vient. Voilà une nouvelle qui réjouit Champlain, d'autant plus que leur territoire ne se trouve qu'à six jours de marche de Québec.

Le 17 juillet, les Français et les Hurons arrivent à Québec à bord de 12 canots chargés de fourrures, mais sans farine de maïs, pensant faire provision à l'Habitation. Avec ces 20 bouches supplémentaires, la population approche à nouveau les 50 habitants. En attendant la récolte des potagers, les nouveaux arrivants doivent faire comme les autres, c'est-à-dire trouver des racines pour le potage et aller à la pêche. Aussitôt que cela sera possible, Champlain a l'intention de les envoyer hiverner chez les Abénaquis afin de conserver les réserves alimentaires amassées en août pour les 30 autres. De toute évidence, les Hurons ne veulent pas accommoder les Français chez eux. Les raisons sont faciles à deviner : le père Jean de Brébeuf, très apprécié, a dû les quitter malgré leurs insistances, causant une grande tristesse, et surtout, les 12 canots chargés de fourrures pour traiter des marchandises doivent retourner avec bien peu de chose, les étagères du magasin étant presque vides.

Le 18 juillet, trois bâtiments légers anglais remontent le fleuve entre Tadoussac et Québec. Le lendemain, au moment où les Hurons se résoudent à retourner chez eux, un Montagnais dénommé La Nasse arrive au Fort en courant. Il annonce à Champlain l'arrivée à Tadoussac de plusieurs

navires anglais. Ce dernier est très surpris, n'attendant plus de voiliers, anglais ou français, si tardivement. Champlain est alors seul au fort, les autres sont à la pêche ou à la recherche de racines dans les bois, comme son domestique, La Criette, et ses deux filles adoptives, l'Espérance et La Charité. Au lieu de se rendre à l'Habitation et consulter François Pont-Gravé et les commis, il descend au couvent des Récollets. Pour prendre conseil, il rassemble les Récollets, les Jésuites et les colons à l'Habitation, fait mettre de l'ordre au Fort et à l'Habitation, et décide rapidement de la rendre, La Criette lui annonçant que déjà un navire anglais est en vue au Cap de Levy (Pointe de Lévis). Peu de temps après, une chaloupe s'amarre près de l'Habitation, un officier anglais se présente et remet à Champlain une lettre signée de la main de Lewis et Thomas Kirke. Champlain la lit à haute voix en présence des commis de la Compagnie. Après une courte période de consultation, on se résout à répondre immédiatement pendant que l'officier attend. Plus tard dans la journée, Champlain rédige les articles devant être accordés par le général David Kirke au moment de la capitulation, articles que lui-même et François Pont-Gravé signent et envoient aux trois navires de Lewis et Thomas Kirke, ancrés au large de l'Habitation. Le même jour, les deux frères Kirke envoient une lettre indiquant que tous les articles sont acceptés sauf le passage en France des deux filles adoptives de Champlain. Le 20 juillet, Lewis Kirke fait descendre à terre 150 soldats et prend possession des clés de l'Habitation des mains du commis Olivier Le Tardif de Saint-Brieuc et du sous-commis Corneille de Vendremur d'Anvers ; le sort des colons paraît maintenant scellé. Le lendemain, Lewis Kirke se rend à la volonté de Champlain et lui donne un certificat de tout ce qui se trouve au Fort Saint-Louis et à l'Habitation. Le 22 juillet, Lewis Kirke fait planter l'enseigne anglaise sur un des bastions. Plus tard, il visite le couvent des pères Jésuites et Récollets. Les Jésuites lui offrent plusieurs de leurs livres et de leurs

tableaux; il en accepte un certain nombre et le ministre protestant qui l'accompagne en prend quelques autres.

Durant la nuit du 25 juillet, P. Le Baillif, commis des de Caën qui est passé aux Anglais au moment de la capitulation, vole 100 livres d'or, une tasse d'argent et quelques paires de bas de soie au sous-commis Vandremur. Il est aussi soupçonné d'avoir pris un calice d'argent d'une valeur de 100 livres à la chapelle de l'Habitation. Champlain le blâme et le considère comme un très mauvais sujet, mais il n'est pas le seul à prendre parti pour les frères Kirke. En plus du capitaine Jacques Michel de Dieppe, le charron Pierre Reye (Raye), les interprètes Étienne Brûlé de Champigny, Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, Gros-Jean de Dieppe, et deux ou trois autres décidés à ne plus retourner en France, ont rejoint le rang des Kirke.

Les jours paraissent très longs à Champlain depuis que les Anglais ont pris possession de Québec. Il demande l'autorisation à Lewis Kirke de se rendre à Tadoussac en attendant le départ des navires pour l'Angleterre, et de demeurer avec le général David Kirke. En retour, Lewis Kirke lui demande quelques objets personnels pour meubler sa chambre, objets que Champlain lui donne volontiers. Ce dernier s'embarque pour Tadoussac avec ses deux filles adoptives, mais François Pont-Gravé et la plupart des résidents de l'Habitation, ainsi que les Récollets et les Jésuites, restent à Québec. Avant son départ, Marie Rollet, la veuve de Louis Hébert, et son gendre, Guillaume Couillard, demandent conseil à Champlain. Contrairement à ce qu'on s'attendait, les Anglais offrent aux colons qui le désirent de rester sur leurs terres, d'engranger leurs récoltes, de disposer des surplus comme bon leur semble, et de vendre leurs fourrures à Londres moyennant quatre livres par pièce si l'année suivante, ils préfèrent quitter les lieux. Les récoltes s'annonçant prometteuses, Champlain conseille aux colons qui le désirent de rester en Nouvelle-France et de traiter leurs grains avec les autoch-

tones; ainsi s'ils décident de retourner en France plus tard, ils ne seront pas dans le besoin.

Le 24 juillet, un navire anglais commandé par Thomas Kirke conduit Champlain à Tadoussac. Il jette l'ancre près de l'île d'Orléans pour la nuit et repart le matin suivant. En arrivant à La Malbaie, on aperçoit un voilier vers le nord est. En s'approchant de plus près, Kirke se rend compte qu'il s'agit d'un navire français, le *Don-de-Dieu*, commandé par Émery de Caën. Il ordonne à Champlain et aux autres Français de l'Habitation de descendre sous le tillac avant d'entreprendre le combat naval. Kirke fait savoir à de Caën la présence de Champlain à bord de son bateau. De Caën, qui n'est pas au courant de la capitulation de Québec, demande à parler à Champlain et exige un arrêt temporaire du combat, ce qui est accordé. Émery de Caën se rend après un accord à l'amiable, puis raconte à Champlain qu'il est passé par Tadoussac sous une brume épaisse sans être vu par David Kirke et les Anglais. Il lui explique qu'il vient à Québec pour faire la traite avec les autochtones, après avoir reçu l'ordre de son oncle, Guillaume, d'apporter des vivres à Québec pour trois mois. Il lui affirme aussi que le chevalier Isaac de Razilly, qui doit arriver sous peu, transporte les provisions pour l'hiver, et qu'enfin, au meilleur de sa connaissance, un traité de paix a été signé le 29 avril entre les Anglais et les Français à Suse, près de Turin. Les navires gagnent ensuite la rade du moulin Baudé à Tadoussac où Champlain, Émery de Caën et son lieutenant, Jacques Couillard de l'Espinay, rencontrent le général David Kirke, qui les reçoit avec courtoisie. Pendant que de Caën proteste contre la saisie de son voilier par David et Lewis Kirke en temps de paix, Champlain adresse de véhéments reproches au capitaine Jacques Michel, devenu vice-amiral de David Kirke, et aux interprètes Nicolas Marsolet de Saint-Aignan et Étienne Brûlé de Champigny, en ce qui a trait aux traites.

Au début d'août, le général Kirke se rend à Québec avec Jacques Michel pour visiter les bâti-

ments et le magasin de l'Habitation et le Fort Saint-Louis pour s'assurer de la façon dont son frère Lewis dispose de tout, pour voir aux arrangements avant de retourner en Angleterre et pour trouver quels avantages l'Angleterre peut retirer de ce pays. Il revient à Tadoussac douze jours plus tard, puis organise un fastueux repas pour les officiers, repas auquel Champlain est convié. Jacques Michel, un huguenot dont le zèle est bien connu, est pris de remords et meurt d'une attaque d'apoplexie vers le milieu d'août. Les Anglais lui font préparer de belles funérailles avec les honneurs militaires. Le séjour de Champlain à Tadoussac est rempli d'incidents qu'il raconte lui-même en détail. Le fanatisme religieux a l'occasion de se faire jour, et souvent de la pire manière, au sein de cette communauté de quelque 300 personnes, communauté composée de catholiques, de huguenots, d'Anglais, de Français et même d'autochtones. Les Jésuites sont souvent pris à parti, David Kirke les accusant d'être venus en Nouvelle-France pour nuire au commerce des sieurs de Caën. Aux pères qui lui rétorquent qu'ils n'ont d'autre ambition que de se procurer la gloire de Dieu et la conversion des autochtones, Jacques Michel ajoute : « Disons plutôt la conversion des castors ! ». À Champlain, qui s'attaque à la trahison d'Étienne Brûlé et de Nicolas Marsolet, ces derniers rétorquent que l'amiral David Kirke les a pris de force. Dans le cas de Brûlé, Champlain sait fort bien qu'il est descendu de Huronie au printemps 1629, et qu'il s'est réfugié à Tadoussac, évitant Champlain qui l'a vertement blâmé quelques années plus tôt pour son libertinage et son manque d'intérêt à la cause de la colonisation et de l'évangélisation. En fait, lorsque les Anglais sont arrivés au milieu de juillet, l'amiral David Kirke lui a offert cent pistoles pour son allégeance.

Le cas de Nicolas Marsolet est différent. Champlain écrit plusieurs pages à son sujet. Marsolet a décidé, pour des raisons obscures, que Champlain n'amènerait pas ses filles adoptives en France. Il fait

intervenir David Kirke et les Montagnais de Trois-Rivières en sa faveur. Champlain l'accuse de vouloir abuser des deux filles et l'une d'elles, L'Espérance, affirme avoir été sollicitée. En mauvaise posture, Champlain fait intervenir Thomas Kirke, le capitaine Jacques Michel, l'interprète Gros-Jean de Dieppe, Guillaume Couillard et ses propres filles dans cette affaire qui tourne au mélodrame. Il accuse ensuite Nicolas Marsolet d'être un menteur et lui offre des présents à remettre aux indigènes, présents qu'il refuse toujours dans le but de faire passer ses filles en France, mais David Kirke s'y oppose formellement. Lorsque Champlain l'accuse d'avoir inventé ces empêchements, Nicolas Marsolet maintient avoir dit la vérité et ajoute que lorsqu'il sert un maître, il lui reste fidèle. Dès lors, on ne sait pas s'il souhaite se réserver les filles pour lui-même ou s'il sert d'entremetteur pour le général David Kirke. Voyant que la situation est sans issue, Champlain les confie à Guillaume Couillard et son épouse, Marie-Guillemette, qui lui promettent d'en prendre soin aussi longtemps qu'elles voudront demeurer avec eux.

Lors de son arrivée à Tadoussac le 24 juillet, Champlain est surpris de rencontrer son beau-frère, Étienne Boullé, et la majorité des 30 matelots et colons partis en direction de Gaspé il y a de cela près d'un mois. Émery de Caën leur apprend que pour contrer les deux importantes flottes anglaises de la Compagnie anglo-écossaise de commerce au Saint-Laurent, financée par l'écossais Sir William Alexander et autorisée par le roi Charles I^{er} d'Angleterre, le Cardinal duc de Richelieu a fait appel aux services de la marine marchande de la Compagnie des de Caën en se servant de trois voiliers, de la Compagnie des Cent-Associés en empruntant deux bâtiments et de celle des frères de Razilly en prenant deux navires. Il leur annonce aussi que la paix entre la France et l'Angleterre est rétablie. La Compagnie anglo-écossaise, fondée le 4 février 1629, qui a reçu l'autorisation d'évincer les Français d'Acadie et de Nouvelle-France occidentale et d'y

détruire tous les comptoirs, arme deux flottes au printemps avant la fin de la guerre: une sous les ordres de William Alexander fils, dirigée sur l'Acadie, et qui débarque James Stewart Ochiltree et 50 colons écossés au Cap-Breton, et une autre constituée de quelques 200 marins, soldats et ouvriers sous le commandement de David Kirke, pour attaquer les Français établis sur le Saint-Laurent. Guillaume de Caën a affrété ses navires (trois pataches) pour que le départ ait lieu le 16 mars, mais les navires commandés par les capitaines Georges Joubert de La Rochelle et Charles Daniel de Dieppe pour les Compagnie des Cent-Associés et de Razilly ne sont pas prêts.

Une querelle entre Joubert, amiral des Cent-Associés, et Émery de Caën, amiral de leur Compagnie à La Rochelle, repousse l'expédition d'un mois, ce qui explique son retard. Meilleur juge de la situation que Georges Joubert, de Caën décide finalement de ne pas attendre le reste de la flotte d'Isaac de Razilly et quitte le port. Mais, il rencontre du mauvais temps au cours de son voyage, qui finit par durer plus de deux mois. Il arrive toutefois avant G. Joubert à Gaspé et est fort réjoui de cette rencontre inattendue. Émery de Caën a appris de Monsieur de La Tuilerie à La Rochelle, quelques jours avant son départ, que la guerre entre l'Angleterre et la France est terminée.

Eustache Boullé suggère à Émery de Caën de partir avant lui dans la barque pontée en direction de Québec et de faire un échange des marins, ceux de Québec étant faibles et fatigués. Émery de Caën est d'accord pour l'envoi de la barque et la provision de vivres et munitions, mais refuse l'échange des marins. Thierry Desdames, accompagné d'autres matelots, suivra le navire des de Caën dans une chaloupe. Cinq jours après avoir quitté Gaspé, soit vers le milieu de juillet, Boullé et son équipage aperçoivent un navire qu'ils croient être celui du capitaine Charles Daniel. Ils se rendent vite compte qu'il s'agit plutôt d'un voilier anglais, celui de Thomas Kirke, qui leur donne la chasse. Les

Anglais étant mieux équipés, ils les font prisonniers, les pillent, les amènent au navire de Thomas Kirke, qui les conduit ensuite à son frère, David. Ce dernier les reçoit avec courtoisie et les transporte finalement au moulin Baudé à Tadoussac, où les navires jettent l'ancre le 17 juillet.

Émery de Caën lève l'ancre à Gaspé quelques jours après le départ d'Étienne Boullé, et est suivi de Thierry Desdames, Foucher et des matelots dans une petite barque. Arrivés dans les parages des Escoumins, une brume épaisse recouvre le Saint-Laurent et, le 22 ou 23 juillet, il passe complètement inaperçu en face de la rade du moulin à Baudé, où sont ancrés les voiliers anglais, mais le navire vient s'échouer sur l'Islet Rouge en face de Tadoussac. Se croyant perdus, les marins courent à terre. Puis, la brume se lève et ils aperçoivent les vaisseaux à Tadoussac. Ils tirent quelques coups de canon pour demander du secours et éviter un naufrage, mais les frères Kirke ne s'en préoccupent pas, même si le capitaine Jacques Michel insiste pour leur venir en aide. La marée monte et le navire, qui n'est guère endommagé, commence à flotter. Les marins rembarquent et ancrent le *Don-de-Dieu* à huit kilomètres en amont de Tadoussac. Voyant une chaloupe anglaise venant de Québec pour avertir le général Kirke de la prise de Québec, Émery de Caën ordonne de lui tirer un coup de canon. Il vient ensuite ancrer le voilier à La Malbaie, où des Montagnais lui apprennent la capitulation de Québec. Incrédule, de Caën envoie à Québec deux de ses hommes, le charpentier Robert Le Cocq et un autre employé, Froidemouche. Les deux hommes s'arrêtent à Cap Tourmente, y chassent, et arrivent à Québec dans la nuit sans avoir vu les navires anglais repartis vers Tadoussac. À La Canardière, les Montagnais les avertissent que les Anglais occupent le Fort Saint-Louis et l'Habitation, ce qui ne les empêche pas de s'y rendre, de rôder autour des deux endroits sans être aperçus par les sentinelles anglaises, et de rendre visite aux familles de la veuve Hébert et de G. Couillard, qui

en sont estomaqués et craignent surtout d'être dénoncés par les autochtones. Fort heureusement les choses s'arrangent. G. Couillard les amène à Lewis Kirke et explique la situation. Après avoir proféré quelques menaces, Kirke décide tout simplement de les mettre au travail.

La barque commandée par Thierry Desdames, dans laquelle Foucher, quelques chefs de famille et des matelots prennent place, et qui suit le *Don-de-Dieu*, s'arrête à une petite rivière pour prendre de l'eau potable. Ses occupants s'y abritent deux jours à cause du mauvais temps. De là, Thierry Desdames et ses hommes se rendent au Bic, à une cinquantaine de kilomètres en aval de Tadousac, où ils apprennent des Montagnais la prise de Québec. Moins incrédule que les deux hommes d'Émery de Caën, Thierry Desdames, qui juge que de Caën ne peut éviter d'être capturé par les Anglais, décide de rebrousser chemin et d'essayer de trouver un navire le long des côtes pour le passage en France. Arrivé à Gaspé, il y rencontre le capitaine Georges Joubert, qui s'apprête, trop tard, à secourir l'Habitation, à qui il apprend la mauvaise nouvelle. Joubert raconte à Thierry Desdames que les Anglais l'ont pourchassé à l'île Miscou, mais qu'il a pu leur échapper, que le capitaine Charles Daniel était également parti pour ravitailler et secourir Québec et qu'une barque louée par les pères Jésuites, Noyrot et Lalemant, qui sont à bord, apportent vivres, provisions, commodités, matériaux et ouvriers pour leurs missions. On connaîtra plus tard le sort de ces deux expéditions : le navire des Jésuites fait naufrage aux îles de Canso où plusieurs se noient, dont le père Noyrot. Le capitaine Daniel s'arrête dans la région de Port des Baleines et détruit le fort anglais construit par l'écossais James Stuart, puis bâtit un fort au Grand Cibou, où il installe les colons destinés à l'Habitation. Il s'en retourne ensuite en France, oubliant complètement la mission qui lui est confiée par la Compagnie. L'expédition commandée par le chevalier Isaac de Razilly est retardée jusqu'au 18 juillet puis, la guerre

entre l'Angleterre et la France étant terminée depuis quelques mois, les directeurs de la Compagnie l'annulent et la remplacent par une autre au Maroc.

Au cours du retour en France, le navire de Georges Joubert va s'abîmer sur les côtes de la Bretagne dans la région de Quimper-Corentin, où Thierry Desdames et ses hommes ainsi que les marins du capitaine sont identifiés à des pirates et détenus jusqu'à ce que l'on découvre la vérité. D'après Champlain, la dispersion de la flotte française représente une erreur stratégique. Les directeurs des Compagnie des Cent-Associés à Paris et de Razilly à Bordeaux sont les grands responsables de la perte peut-être irrémédiable de la Nouvelle-France. Ceux de Paris auraient dû envoyer directement des navires loués par les Cent-Associés et des de Caën de Dieppe à Québec au mois de mars au lieu de les diriger vers La Rochelle et d'attendre que ceux du commandant Isaac de Razilly aient eu ordre de partir. Ce faisant, les navires des commandants Émery de Caën et Georges Joubert seraient arrivés à Québec à la fin de mai au plus tard, auraient épargné les souffrances et les inquiétudes des colons et, grâce au renfort de leurs hommes, auraient évité la prise de Québec lorsque les frères Kirke s'y sont présentés en juillet. Les directeurs de Bordeaux sont aussi à blâmer pour avoir délibérément retardé de près de deux mois l'envoi des navires et le voyage du sieur Isaac de Razilly. Les arguments avancés par Champlain sont partiellement véridiques, mais en rétrospective, la querelle des capitaines de Caën et Joubert à La Rochelle, la désobéissance des capitaines aux ordres donnés, comme c'est le cas pour Charles Daniel entre autres, et surtout le climat de guerres civiles et religieuses qui prévaut en France au cours des années 1628-1629, sont des causes tout aussi importantes du raté des expéditions entreprises. Les Anglais qui, comme toutes les autres nations européennes, ont leurs espions infiltrés en France, supportent la cause des huguenots, connaissent la

faiblesse et la dissidence qui règne au sein de l'organisation coloniale et savent comment en tirer profit.

Le retour des colons en France

Au début septembre, le général David Kirke envoie une barque pontée de 30 tonneaux à Québec afin d'y apporter les vivres et les autres provisions pour l'hivernage. Il transporte aussi les deux filles adoptives de Champlain, restées à Tadoussac tout ce temps. Il ordonne ensuite de faire les réparations requises aux navires ainsi que les préparatifs en prévision de l'embarquement à Tadoussac, qui aura lieu au milieu de septembre. Cinq jours plus tard, la flottille passe près de l'île Anticosti pour éviter Gaspé, les Kirke étant maintenant au courant du voyage prévu du commandant Isaac de Razilly. Des autochtones leur ont aussi assuré avoir vu dix voiliers français à Gaspé. Sa cargaison est maintenant trop précieuse pour risquer une telle rencontre et un éventuel combat. Dans le golfe Saint-Laurent, le voyage s'effectue lentement à cause de brumes épaisses. Le 15 octobre, la flottille dépasse les Grands Bancs de Terre-Neuve et, le 18 du même mois, elle atteint Sorlingues (île de Scilly) au sud-ouest de l'Angleterre. Le 20 octobre, le port de Plymouth est en vue et David Kirke y jette l'ancre pour en repartir le 25. Deux jours plus tard, l'équipage arrive à Dover, où tous les colons français, ainsi que les Récollets et les Jésuites, descendent pour prendre passage à Calais le 29. Durant ce voyage, onze hommes d'équipage anglais meurent de dysenterie, mais aucun des quelque 60 colons français, maintenant endurcis par les privations de toute sorte, n'est apparemment malade.

On ne sait pas exactement combien de colons sont rapatriés, mais Champlain écrit que le 19 juillet, près de cent personnes résident à Québec, incluant les hivernants de Huronie et de Trois-Rivières. Quatre jours plus tard, Champlain conseille aux familles qui le désirent de rester à Québec sous l'occupation anglaise, plutôt que de

perdre le fruit de 15 ans de labeur et d'être contraints de mendier leur pain en France. Il ajoute que le tiers de la population reste à Québec. Il s'agit tout d'abord des familles d'agriculteurs, c'est-à-dire Guillaume Hubou, Marie Rollet, Guillaume Hébert et deux de leurs domestiques; Guillaume Couillard, son épouse Marie-Guillemette, leurs trois enfants, Louise, Marguerite et Louis, et Choppard, un domestique; Nicolas Pivert, son épouse Marguerite Lesage, leur nièce, et un domestique; puis celles établies depuis la fin des années 1610, soit Abraham Martin, son épouse Marguerite, et leurs enfants Anne, Marguerite et Hélène; le médecin Adrien Duchesne et son épouse. Ces familles constituent déjà 22 des habitants français qui cohabitent avec les Anglais à Québec entre 1629 et 1632. Les autres sont des célibataires, des interprètes et des commis, sous-commis et ouvriers qui sont, soit passés aux Anglais avant la prise de Québec (Étienne Brûlé, Nicolas Marsolet, Pierre Reye, P. Le Baillif et Gros-Jean de Dieppe), soit ont décidé de rester à Québec de leur propre gré après la capitulation à la suite des offres intéressantes des Anglais. C'est le cas de Jacques Hertel, François Marguerie, Jean Nicolet, Olivier Le Tardif, Jean, Jean-Paul et Thomas Godefroy, et Grenolle. Ou encore, ce sont ceux qui sont contraints de travailler pour les Anglais par ordre de Lewis Kirke, c'est-à-dire au moins quinze autres, dont le charpentier R. Le Cocq et Froidemouche. Il reste donc une population française de quelque 35 habitants parmi la centaine de résidents anglais en 1629-1630, une fraction non négligeable.

Arrivé à Dover, Champlain veille d'abord au rapatriement des colons français à Calais et, le 28 octobre, il envoie un message à l'ambassadeur de France à Londres pour lui annoncer que l'Habitation de Québec a été prise deux mois et demi après la signature du traité de paix, et que, par conséquent, elle doit être restituée à la France. Ce même jour, il remonte la Tamise avec David Kirke, qui a affrété un bateau pour s'y rendre, et arrive à

Gravesend le 29. Le lendemain, il rencontre l'ambassadeur de Châteauneuf, lui donne la copie originale des articles de la capitulation et des mémoires des événements ayant eu lieu entre 1626 et 1629 et un procès-verbal du voyage jusqu'à la date du rapatriement des colons français. Champlain reste à Londres jusqu'au 30 novembre, attendant toujours des réponses de France qui n'arrivent pas. Il s'impatiente, déplore le peu de diligence des autorités françaises et laisse l'affaire entre les mains de monsieur de Châteauneuf, qui n'a plus besoin de ses services. Il se rend alors à Rye pour traverser la Manche à Dieppe, et rencontre Émery de Caën en chemin. Ce dernier vient d'essayer de reprendre ses 4 000 peaux de castor et d'élan des mains des frères Kirke. Arrivé à Rye le 2 décembre, Champlain doit y rester quatre jours ; des vents violents empêchent la traversée.

Quand il débarque à Dieppe le 6 ou 7 décembre, il rencontre le capitaine Charles Daniel qui revient du Cap-Breton. Il lui raconte les aventures de son voyage et les réalisations de son expédition. Il lui transmet aussi quelques lettres qu'il devait lui apporter ou lui faire parvenir à Québec. Deux sont plus importantes : celle de monsieur Jean de Lauzon, surintendant des affaires de la Nouvelle-France, et celle des intendants et directeurs de la Compagnie des Cent-Associés datée du 21 mars 1629. Par contre, le capitaine Daniel ne lui donne aucune justification en ce qui a trait au manque de ravitaillement de Québec. La lettre des directeurs qui lui est adressée, une des plus élogieuses que Champlain n'ait jamais reçues des Compagnies jusqu'à maintenant, réitère ses droits et ses pouvoirs de commandant et indique clairement que les capitaines Daniel et Joubert sont prêts à faire voile vers Québec, apportant lettres, armes et provisions.

Après avoir passé deux jours à Dieppe et deux autres à Rouen, Champlain prend la diligence pour Paris vers le 12 décembre et s'installe à la résidence de son épouse. Maintenant sans emploi et après plus de trois ans d'absence du centre des décisions

coloniales, il doit se familiariser avec les rouages de la nouvelle Compagnie fondée en 1627, les courants de la nouvelle politique extérieure française et avec la puissance coloniale montante de l'Angleterre. Il doit connaître aussi le rôle ambivalent et équivoque de la Compagnie de Caën, à laquelle on demande la participation au ravitaillement et au développement commercial de la colonie, alors qu'on défend à sa direction, soit à Guillaume de Caën, le droit de passage en Nouvelle-France, et finalement les intrigues, disputes, complots, tâtonnements, irrégularités et contradictions au sein même de l'État en rapport avec les affaires coloniales. Ainsi, le 14 avril 1630, une directive du Conseil royal décide d'envoyer six navires pour reprendre les territoires coloniaux conquis par les Anglais, et Champlain recouvre ses fonctions. Quelques jours plus tard, le roi Louis XIII et le Cardinal duc de Richelieu renversent la décision. Confronté à des obstacles sur tous les angles, Champlain reprend son rôle de promoteur de la colonisation et de propagandiste délaissé en 1618-1619, et entreprend une tournée à travers le pays. Une version préliminaire de l'édition *Les Voyages* de 1632 et une de la carte géopolitique qui l'accompagne servent de documents de base à son effort de propagande. Pendant cette période d'insécurité politique et religieuse, de rébellions, les colons potentiels sont préoccupés par d'autres priorités que le futur de la Nouvelle-France. Champlain rencontre un très petit nombre de sympathisants à sa cause, la colonie ayant généralement mauvaise réputation dans les campagnes françaises à cause de la rigueur de son climat, des maladies, de la dureté des conditions de vie, des attaques amérindiennes et enfin de la concurrence anglaise accélérée.

Conservant toutefois espoir, Champlain continue de se renseigner sur les activités coloniales, sur les profits des Anglais dans la vente des fourrures, sur leur manque d'intérêt dans la colonisation, sur le nombre de mortalités dues au scorbut et la dysenterie (14 en 1630), sur la situation des colons

français, sur l'état physique de l'Habitation et du Fort, sur les changements et améliorations apportées par les Anglais dans la colonie, sur la tentative ratée de la Compagnie de Caën en 1630, expérience ruineuse que les de Caën ne renouvellent pas l'année suivante, et sur d'autres faits divers. Il est d'avis qu'en l'absence de colonisation, les Anglais ne parviendront pas à s'implanter à Québec, et que, si la France décide de modifier radicalement sa politique de colonisation et favorise une immigration massive à Québec, les chances de reprendre la Nouvelle-France dans son giron seront accrues.

Les jours, les mois et les années passent, l'affaire concernant la reddition du Canada à la France reste en suspens et Champlain s'impatiente. Les consultations, enquêtes, réclamations, interventions et négociations sont interminables et tiennent en haleine l'ambassadeur Wake et les représentants du roi de France. Finalement, le 29 mars 1632, plus de trois ans après le traité de Suse, le traité de Saint-Germain-en-Laye restitue l'Acadie et la Nouvelle-France occidentale à la France et le chevalier Isaac de Razilly est nommé gouverneur de l'Acadie le 20 avril 1632. À l'opposé de Champlain, personne conciliante et affable, les frères Kirke, surtout le général David, sont des gens entêtés et attirés par le gain. Les conseillers et représentants du Roi dans les négociations préalables au traité informent le Cardinal duc de Richelieu de la résistance éventuelle des Kirke et de leur intention de maintenir leur entreprise commerciale à Québec. Le Cardinal juge qu'il faut leur opposer des personnes de leur trempe. Les de Caën étant reconnus comme des individus têtus et des négociants chevronnés qui se sont faits humilier à deux reprises par les Kirke, Richelieu leur offre, dès le 9 mars 1632 et ce, avant la signature du traité, le commandement par intérim de Québec. En compensation de leurs services, il donne à leur compagnie le monopole commercial pour un an, leur permettant ainsi de récupérer une partie des pertes encourues au cours de leurs expéditions de 1629 et 1630. Guillaume de

Caën affrète rapidement un navire. En avril, il voit aux préparatifs et désigne Émery de Caën comme responsable de cette mission. Arrivé à Québec le 6 juillet, il doit user de toute son énergie et de son autorité pour reprendre l'Habitation et le Fort Saint-Louis des mains des Kirke, qui font durer leur opposition une semaine, prolongeant d'autant la traite en leur faveur.

Pressentant que le roi Louis XIII et le Cardinal duc de Richelieu ont opté en faveur d'une nouvelle génération d'acteurs sur la scène coloniale, Champlain se prépare à prendre une retraite bien méritée à Paris. Or, son œuvre coloniale n'est pas encore terminée. Lorsque le Cardinal duc de Richelieu offre le poste de commandant de Québec au sieur de Razilly, ce dernier refuse prétextant que Champlain est mieux habilité et plus compétent que lui pour un tel mandat. Le Cardinal de Richelieu accepte finalement la nomination de Champlain, soit pour plaire à Isaac de Razilly, son conseiller et ami de longue date, soit parce qu'il ne trouve aucun substitut ayant l'expérience et le zèle de Champlain. Grâce à l'intervention de Razilly et aux compliments adressés à son égard à Richelieu, Champlain se retrouve une fois de plus commandeur de Québec. Maintenant âgé de 55 ans, Champlain quitte Rouen le 23 mars 1633 pour entreprendre son dernier voyage en Nouvelle-France. Il s'arrête au Fort Sainte-Anne à Grand Cibou (île du Cap-Breton) le 5 mai.

Second groupe de colons au Saint-Laurent

Trois navires, le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*, sont affrétés par la Compagnie des Cent-Associés pour transporter 200 personnes, des marchandises, des provisions, des vivres, des armes et des munitions à Québec. En plus des marins, Champlain emmène avec lui des soldats et une trentaine de colons, surtout originaires de Bretagne et de Normandie, que la Compagnie des Cent-Associés a fait recruter par le soin d'une société privée de Rouen administrée par les sieurs de Rosée

et Cheffault. Contrairement à Émery de Caën l'année précédente, Champlain n'admet aucun huguenot à bord. Arrivé à Québec le 22 mai, il retrouve un Fort presque complètement ruiné qui doit être rasé avant sa reconstruction, de nombreux bâtiments brûlés, saccagés et pillés, et des habitants démoralisés. Au cours des dix longs mois de résidence à Québec, de Caën, peu motivé par un commandement qui n'est qu'intérimaire, et encore moins pour entreprendre des travaux engageant des frais supplémentaires à la Compagnie, n'a fait effectuer aucune réparation. Pour éviter des reproches, il s'est éclipsé une journée avant le retour de Champlain, laissant les clés du Fort Saint-Louis et de l'Habitation aux mains du commis O. Le Tardif. En mauvaise posture, Champlain, qui éprouve même des difficultés à trouver un endroit sec où emmagasiner les provisions, entasse provisoirement les nouveaux arrivants déçus à l'Habitation. Il visite les Jésuites à leur couvent, renoue ensuite avec les résidents restés à Québec sous la domination anglaise. Ces derniers sont inquiets et désespérés, craignant les représailles des Anglais et les attaques des Amérindiens.

Les familles Couillard et Hébert/Hubou lui apprennent que ses deux filles adoptives sont retournées dans leur tribu. L'Alliance des Algonquins et des Montagnais établie en 1603 a été rompue, la majorité des Montagnais s'est ralliée au clan anglais. Les colons les craignent tout autant que les Iroquois, qui se sont enhardis durant l'occupation anglaise et qui rôdent maintenant jusqu'à Trois-Rivières et l'île d'Orléans. Pour Champlain, la priorité demeure la sécurité des colons. Il ordonne l'installation immédiate de canons à l'embouchure de la rivière Richelieu à Sorel et l'érection d'une forteresse à Trois-Rivières pour contrer l'invasion iroquoise. De fait, au cours de l'été, deux Français sont tués par les Iroquois sur le Saint-Laurent, quatre autres sont blessés, dont un sévèrement, qui en meurt par la suite. Deux mois après son arrivée, des centaines de Hurons, défavorisés dans leur

commerce au profit des Algonquins, des Montagnais et des Iroquois durant la domination anglaise, se dirigent vers Québec dans l'espoir de conclure une alliance avec les Français. Toutefois, étant davantage intéressés par les avantages du troc que les liens d'amitié avec les colons, ils se révèlent déçus par le peu de marchandises et les prix élevés exigés par les négociants français. Entretemps, un cinquième assassinat a lieu à Québec : un Français est tué par un Algonquin de la Petite Nation, qui a fait erreur sur la personne.

Les colons vivent maintenant dans la peur, d'autant plus que les Hurons, alliés des Algonquins, supportent leur cause. Des sagemos Algonquins et Hurons, réunis en conseil, décident d'offrir deux jeunes filles à Champlain en compensation du meurtre non prémédité. Après consultation auprès des colons apeurés et inquiets, Champlain refuse. Il exige la remise du meurtrier pour jugement suivant la loi et la procédure judiciaire française. Pressentant une transgression à leur mode de justice et de compensation traditionnel et un dangereux précédent en la matière, les alliés autochtones rejettent la requête de Champlain. Les Hurons refusent l'entrée aux missionnaires Jésuites sur leur territoire, tel qu'entendu préalablement. L'alliance anticipée s'avérant un échec, Algonquins et Hurons retournent chez eux mécontents et humiliés. Les colons se retrouvent à la merci de presque tous les peuples autochtones environnants et des Européens (Anglais et Hollandais) qui envient la position stratégique de traite des négociants français sur le Saint-Laurent. Plusieurs d'entre eux opèrent en contrebande au vu et au su de Champlain, qui ne dispose pas d'une milice régulière pour faire respecter la loi et les droits de Sa Majesté en Nouvelle-France.

Après le départ subit des autochtones à la mi-août et des navires français chargés de fourrures au début de l'automne, un grand silence plane sur Québec et la neige recouvre progressivement les demeures des colons. Les disputes souvent acerbes avec les mar-

chands, les problèmes judiciaires autochtones, les dangers d'attaques iroquoises relégués temporairement aux oubliettes, Champlain se concentre sur les travaux de construction et de rénovation en cours, le bien-être et l'amélioration des conditions de vie des colons et les différents aspects religieux, agricoles, commercial, social, politique de la petite communauté. Au cours de l'hiver 1633-1634, six réalisations préoccupent Champlain : l'exploration et l'expansion territoriale et le « passage du Nord-Ouest » ; l'évangélisation des autochtones, en particulier des Hurons ; le défrichage des terres et l'expansion de l'agriculture par les colons, et des efforts de stimulation pour intéresser les Montagnais à la sédentarisation et à l'agriculture ; le métissage des filles autochtones et des nombreux jeunes célibataires français pour peupler la colonie et tisser des liens plus serrés entre autochtones et Français, et ce, même si les Jésuites se refusent à de tels mariages ; l'édification de nouvelles Habitations ; et enfin, l'élaboration d'une nouvelle alliance avec les Algonquins et les Hurons. Il demande l'avis des colons les plus en vue, tels que les Hébert/Hubou, Martin, Couillard, Pivert, Duchesne, Le Tardif, Godefroy, Hertel et Marguerie, puis procède méthodiquement à la mise en œuvre de ce plan.

À l'été 1634, il envoie l'interprète, aventurier et explorateur Jean Nicolet de Belle-brune et quelques hommes aux confins occidentaux de la Nouvelle-France à la recherche de la mer conduisant au continent asiatique. Même s'il est encore loin de la Chine, Nicolet se rendra jusqu'à Green Bay, Wisconsin, explorant plus à fond le lac Supérieur visité par Étienne Brûlé en 1623, découvrant le lac Michigan, et obtenant de nombreux renseignements sur la « Grande Rivière » (fleuve Mississippi). Champlain envoie une lettre au Cardinal de Richelieu et au roi Louis XIII leur demandant un régiment de 150 soldats pour tenir les Iroquois à distance et surtout pour assister les alliés autochtones et reconstruire l'alliance. Il fait miroiter cette présumée promesse aux Hurons lors de la foire

commerciale de 1634, et obtient ainsi la permission que les Jésuites se rendent dans leur pays rouvrir leurs missions. Il parvient également à intéresser quelques Montagnais à l'agriculture en les convainquant qu'ils éviteront ainsi les famines hivernales périodiques si dommageables à leur nation. Il demande aussi à quelques colons agriculteurs de les assister dans leurs entreprises agricoles. L'influence de Champlain sur les mariages des jeunes indigènes est assez discrète, mais non moins convaincante, surtout chez les interprètes, les coureurs des bois, les aventuriers, les explorateurs et les commis des postes de traite éloignés. Le cas de Jean Nicolet en est une preuve évidente.

Champlain a promis à plusieurs reprises aux Algonquins et Hurons désireux de se rapprocher de la vallée du Saint-Laurent de construire des Habitations à proximité de leurs bourgades, que ce soit à Grand Sault Saint-Louis, Place Royale, Sorel ou Trois-Rivières. En août 1634, il s'exécute en demandant au sieur de La Violette de construire une Habitation fortifiée à Trois-Rivières sur l'embouchure de la rivière Métaberoutin (Saint-Maurice). En plus de la raison évoquée antérieurement, les incursions iroquoises dans cette région justifient amplement sa décision. Enfin, le rêve de la Grande Alliance Français-Hurons, qui prend vaguement forme en 1634, est quasi entièrement réalisé en 1635.

Au début de juillet 1634, une agréable surprise se présente à Champlain. Jusqu'en 1633, l'immigration des familles de colons qui viennent tenter fortune en Nouvelle-France est laissée à l'initiative privée, mais en 1634 une première association ayant pour objectif de regrouper les familles et de les diriger ensuite vers la colonie voit le jour. Une petite communauté venue de Perche, sous la direction de Robert Giffard (Gif[f]art), s'embarque en avril 1634. Celui-ci est venu à Québec en 1627 comme médecin à bord d'un des navires de la flotte des de Caën. Il a visité les environs de Québec et a séjourné dans la région de Beauport tard à

l'automne jusqu'au départ du dernier navire à destination de la France. Aventurier, amateur de chasse et de pêche, il décide que le pays lui plaît et qu'il s'y installera avec sa famille, non pas pour la traite ou le braconnage, mais pour y pratiquer l'agriculture sur la côte de Beaupré. Robert Giffard emmène avec lui son épouse, ses deux enfants et 38 personnes, soit six familles (Gaspard et Marin Boucher, Cloutier, Guyon, Juchereau, l'Anglois) et deux hommes célibataires (Dodier, Girou[st]), tous de la région de Mortagne, Tourouvre et des paroisses environnantes. La Compagnie des Cent-Associés a affrété quatre voiliers pour le transport des colons, des vivres, des marchandises, des provisions, des matériaux de construction, des outils, des armes et des munitions. L'arrivée des navires à Québec s'échelonne entre les 4 et 24 juin. Robert Giffard ne perd pas de temps et, dès le 25 juillet, il débute la construction de sa seigneurie et des demeures des nouveaux colons.

En attendant que les demeures soient bâties et que les familles puissent les intégrer, Champlain, réjoui de l'arrivée de ces immigrants inattendus et inespérés, leur offre l'hospitalité et les installe temporairement mais le plus confortablement possible au Fort Saint-Louis. Le seigneur de Beauport s'installe de son mieux sur ses terres et se met immédiatement à l'œuvre. Après un an de labeurs, il peut récolter huit poinçons de blé, deux de pois et trois de maïs, en plus du fourrage pour la nourriture du gros bétail. L'année suivante, il amasse assez de grains pour nourrir vingt personnes. L'immigration française n'est pas exclusivement percheronne, plusieurs autres colons sont originaires de Bretagne, de Normandie, de Saintonge et de Poitou. Les trois plus célèbres sont l'ingénieur, arpenteur, cartographe et agriculteur Jehan Bourdon (de Normandie), l'abbé Jehan Le Sueur, curé de Saint-Sauveur de Thury (de Normandie), qui laisse son nom au quartier Saint-Sauveur, Jacqueline Potel (de Normandie), future épouse de Bourdon, et François de Ré (de Bretagne), sieur de Gand, grand

ami de Champlain. Les années 1634 et 1635 sont définitivement les débuts d'un véritable peuplement de la Nouvelle-France par les Français.

La population a plus que doublé à Québec en un an. Des quelque 60 colons qui y hivernent en 1633, elle passe à près de 130 et, à l'été 1635, une trentaine d'autres immigrants percherons viennent grossir le contingent de colons établis à Beauport, sans compter ceux que la Compagnie des Cent-Associés a recrutés en Bretagne, en Normandie et à Poitou. Vers la fin de l'été 1635, la population de Québec et des environs s'approche de 200, nombre que Champlain ne pouvait imaginer deux ans auparavant, puisqu'elle a longtemps stagné aux alentours de 60 âmes. En 1637, deux ans après la mort de Champlain, il y a un peu moins de 500 Français dans toute la Nouvelle-France. Quant à eux, les Anglais, arrivés en Nouvelle-Angleterre depuis 1620 seulement, sont 20 000, et les Hollandais au-delà de 1 000. La croissance plus rapide de la population ne se fait pas sans heurts. Les Percherons, tout comme les Normands, dont ils sont voisins, ont un goût marqué pour les procès, de sorte que le seigneur Robert Giffard éprouve de nombreuses difficultés avec ses censitaires, en particulier au sujet des droits seigneuriaux et des limites de leurs terres. Champlain doit intervenir et régler les litiges à la demande des parties lésées, mais lorsqu'il est atteint de paralysie en octobre 1635, les affaires restent en suspens. Quand le gouverneur Charles Huault de Montmagny est en poste, il doit régler à six reprises durant une période de huit ans les conflits survenus entre le seigneur de Beauport et ses vassaux.

Bref, une, sinon la plus grande préoccupation de Champlain au cours de ses 32 ans de carrière a été la colonisation et le bien-être des colons. Sauf pour Sir Thomas Dale (Jamestown, 1611), William Bradford (Plymouth, 1621), Pieter Minuit (Nouvelle Amsterdam, 1626), Champlain est l'un des rares commandants et gouverneurs européens d'Amérique du Nord, et le seul Français, qui insiste sur

l'importance de la colonisation comme moyen de rentabiliser les dépenses encourues lors des expéditions, de minimiser l'importation de vivres et de marchandises du royaume, de créer une exportation des ressources naturelles et de fonder une infrastructure commerciale et industrielle locale. Il faudra près de 100 ans à la France pour comprendre la logique et le bien-fondé de son concept et de sa politique coloniale avant-gardiste. Pendant ce temps, des flottilles anglaises et hollandaises transportent chaque année des centaines de familles. En dépit de sa grande ouverture d'esprit et de sa bonne volonté, Champlain n'y peut rien. Contrairement à la situation prévalant aux Pays-Bas et en Angleterre, l'attitude sédentaire et conservatrice de ses compatriotes français à cette époque, et le fait que 85% de ses habitants soient des fermiers majoritairement catholiques se suffisant à leurs besoins au sein de la mère patrie, et aussi que les huguenots, minoritaires, soient très souvent contraints de s'adonner aux activités commerciales et industrielles, sont autant de facteurs qui désavantagent l'effort de colonisation entrepris par Champlain.

La majorité des huguenots n'effectuent qu'un court passage dans la colonie, n'y ayant officiellement pas droit d'asile. Paradoxalement, ils constituent les meilleurs candidats potentiels pour la colonie naissante. Ils sont malheureusement mal perçus et souvent persécutés dans le royaume. La colonisation française est alors engouffrée dans un cul-de-sac, et Champlain, qui s'en rend compte plus que tout autre, n'y voit qu'une solution. En l'absence de familles en nombre suffisant, le métissage des plus jeunes hommes (commis, artisans, soldats, marins, ouvriers, engagés, employés, domestiques et autres) avec des filles autochtones lui apparaît une solution de dernier ressort. Mais

il y a un hic : les préjugés raciaux, plusieurs refusant de prendre comme conjointe une « sauvagesse ». Qui plus est, les religieux refusent catégoriquement de bénir les unions contractées. Or, comme les jeunes colons sont majoritairement catholiques, la stratégie échoue lamentablement là aussi. En dernière analyse, Champlain a tout essayé pour intéresser, encourager et aider les colons, mais les dirigeants français, tantôt par indifférence, tantôt par négligence et mauvaise volonté, ont parallèlement tout mis en œuvre pour le contrarier dans son entreprise. Presque tous les historiens de cette époque coloniale, se basant sur les Relations des Jésuites et les écrits des Récollets, ont blâmé les compagnies marchandes, les huguenots, ou les deux, d'avoir fait valoir l'insuccès des débuts de la colonisation. Ces raisons simples, bien que non négligeables en apparence, indiquent que la racine même de la mauvaise gérance de la colonisation remonte à des paliers gouvernementaux beaucoup plus élevés : ceux de la régente, Marie de Médicis, du roi Louis XIII, des Princes, du Conseil royal, de plusieurs ministres, des grands seigneurs du royaume, de plusieurs intendants et d'autres personnes influentes de la Cour, et ce, au moins jusqu'au début du règne de Louis XIV vers 1650.

Champlain lui-même n'est pas dupe. Louis XIII lui ayant refusé les 45 soldats demandés, l'aide matérielle pour la construction de Louisville, et laissé lettre morte plusieurs autres requêtes, il écrit, avec conviction, bravoure et ressentiment, que l'avarice des grands est responsable du piteux état de la colonisation. L'État n'a jamais consenti à investir un sou dans la colonisation, refilant ses responsabilités aux compagnies privées dites à monopole, et se contentant de retirer 15 à 20% de leurs recettes.

CHAMPLAIN ET SES TRACTATIONS AVEC LES SAUVAGES [AMÉRINDIENS] 1603-1635

LA CONDUITE DE CHAMPLAIN à l'égard des autochtones est la plus remarquable parmi tous les conquérants de l'Amérique du Nord. Ce trait est resté pour remplir une des plus belles pages de sa vie. On peut juger quelles sont les plus brillantes qualités de Champlain en se référant à ses rapports journaliers avec les sagamos des tribus ou avec une tribu entière. En diverses circonstances, sa patience et sa diplomatie sont les atouts qui font de lui l'être le plus aimé et le plus respecté des Français au sein des bourgades amérindiennes. La parole de Champlain et son autorité commandent une obéissance passive, son amitié est si chère aux autochtones qu'ils consentent aux plus grands sacrifices plutôt que de lui déplaire. À ce chapitre, il l'emporte même sur les missionnaires. À titre d'exemple, la mémoire du premier gouverneur de la Nouvelle-France est conservée plus longtemps au milieu des Hurons que le souvenir des pères Joseph Le Caron ou Jean de Brébeuf. Les vertus de Champlain, en particulier sa ténacité, sont d'autant mieux appréciées par ces naïfs gens des bois qu'ils comprennent d'instinct que le missionnaire est astreint à une vie plus parfaite que l'homme du monde. Dès son arrivée en Nouvelle-France, Champlain contracte une alliance avec les Montagnais, les Algonquins et les Etchemins. Cette entente amicale lui permet d'entrer en négociation

avec les alliés autochtones, pour le plus grand bien des Français. Sans lui, la traite des pelleteries serait devenue très difficile, voire impossible, aux agents des compagnies, son nom leur servant de mot de passe. Toutefois, la traite ne représente pas l'unique ambition du fondateur de Québec. Il a en vue un projet beaucoup plus vaste et élaboré. Son but consiste à attirer les autochtones amis autour des Français. Il essaie ainsi de fixer les Montagnais près de Québec et tente, par le fait même, d'intéresser leur chef à ce projet. En parvenant à un tel résultat, il assure à une poignée de colons français une protection contre les attaques des ennemis autochtones. De plus, grâce à leur nouvelle proximité, il peut plus facilement déjouer leurs perfidies. Aussi déploie-t-il un grand zèle à faire réussir cette politique. En 1622, Champlain essaie d'incorporer dans son projet un Montagnais dénommé Miristou, ami des Français. Champlain profite alors de l'occasion qui se présente. Le père de Miristou a été le sagamo de sa tribu et ce dernier désire le devenir à son tour. Pour arriver à ses fins, il s'adresse à Champlain, «le grand chef blanc», dans l'espérance que, grâce à son autorité envers les Montagnais, il leur fera agréer son élection. C'est la première fois que la question relative à la nomination d'un sagamo se présente à la considération de Champlain. Le chef de bourgade jouit d'un grand prestige en

assemblées délibérantes. Si les Français sont appelés à le choisir ou à appuyer sa candidature (et s'il est élu), la sympathie des alliés leur est acquise. Champlain fait bon accueil à Miristou mais pose deux conditions : 1) une preuve de son amitié aux Français par des actions non équivoques et 2), l'établissement avec sa bande de 35 hommes sur des terres dans le voisinage de Québec pour l'application de la politique de sédentarisation et d'acculturation. Miristou accepte les conditions et ses hommes commencent à défricher le sol près de La Canardière, du côté nord de la rivière Saint-Charles. Miristou n'est cependant pas le seul candidat sur les rangs ; d'autres compétiteurs sérieux se présentent et font valoir leurs titres et leurs qualités. Champlain organise une assemblée, prononce un discours et déclare qu'il désire que Miristou devienne le sagamo. Presque tous se déclarent en faveur et satisfaits et Miristou est élu chef de bourgade. Il succède donc à son père, le célèbre Anadabijou, qui a assisté en 1603 à la première alliance entre les Français d'une part et les Algonquins, Etchemins, Malécites et Montagnais d'autre part. Peu de temps après, Champlain reçoit la visite du nouvel élu, qui a changé son nom pour celui de Mahigan Aticq, ou « loup et cerf », accompagné des personnes les plus importantes de sa tribu. À cette occasion, Champlain offre à tous, hommes, femmes et enfants, une grande réception et un repas très copieux. Mais, il y a une ombre au tableau : lui-même n'y assiste pas à cause de la présence de l'assassin des deux Français, Charles Pillet et son compagnon, un matelot, à Cap-Tourmente en novembre 1616. Par son absence, Champlain veut faire comprendre aux Montagnais à quel point il désapprouve ce crime. Au lieu d'expulser du banquet le meurtrier et le père de ce dernier, qui refusent tous deux de s'en aller, Mahigan Aticq se contente de présenter ses excuses à Champlain en prétextant que le coupable est un malade mental. Le lendemain, les Montagnais retournent rencontrer Champlain. Pour se concilier davantage, ils lui

font présent de cent peaux de castor. Mais Champlain cherche toujours à découvrir le meurtrier. Un des envoyés se présente comme un autre des fils d'Anadabijou. Il déclare qu'il se contenterait d'être le second de sa tribu si Champlain ne s'y oppose pas. Ce dernier se rend compte que le temps est opportun pour consacrer, suivant un mode d'investiture publique, la nomination des sagamos. Il remet alors à Mahigan Aticq deux épées neuves et lui fait jurer de demeurer toujours et partout fidèle aux Français. À ce sujet, Champlain écrit :

Ainsi, je cherche quelque moyen de les attirer à une parfaite amitié, qui pourrait un jour leur faire connaître en partie l'erreur où ils sont jusqu'à présent, ou [plus vraisemblablement] à leurs enfants qui seront proches de nous : incitant les pères à nous envoyer leurs enfants, pour les instruire à notre foi, et par ainsi étant habités, si la volonté leur continuait, l'on pourrait être assurés que si on les mènait en quelque lieu aux découvertes, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons otages près de nous, comme leurs femmes et leurs enfants. Car, sans les sauvages, il nous serait impossible de pouvoir découvrir beaucoup de choses dans un si grand pays, et [de] se servir d'autres nations, car il n'y aurait pas grande sûreté et [il] ne leur faudrait que prendre une quinte pour vous laisser au milieu de la course. (1632, Livre premier, (1622), 43-44 ou Laverdière, 1027-1029).

Des bonnes relations avec les Amérindiens sont donc importantes pour les découvertes territoriales. Escomptant toujours de nouvelles découvertes Champlain veut être fixé au mieux sur certaines données géographiques du pays. La sempiternelle question de la Mer intérieure au Nord, permettant le *passage vers le Nord-Ouest*, c'est-à-dire le passage direct entre l'Europe et l'Asie (le Cathay, la Chine), s'impose encore à la considération des navigateurs. Les démarches et les rapports de Champlain avec les autochtones indiquent qu'il ne néglige rien pour s'assurer s'il ne pourra pas pousser plus loin les explorations vers l'extrême-ouest en remontant le

fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs. Champlain compte par là servir les intérêts de son pays. Cette tâche fait d'ailleurs partie de son mandat de lieutenant du vice-roi. Ses opinions sont en général assez bien accueillies en France, mais les guerres intestines détournent l'attention des intéressés à cette politique de découvertes à partir de 1615. Étienne Brûlé, les Récollets et Champlain visitent la Huronie et le secteur nord-ouest du pays des Iroquois. Mais, Champlain ne peut pas parcourir seul tout le continent américain et gouverner en même temps les affaires de la colonie, qu'il doit suivre de très près. Il doit donc se résoudre à obtenir de l'information géographique de seconde main des Amérindiens et conserver de bons contacts avec ces derniers. Reste aussi à considérer la question de sécurité des Français, autant les marchands que les colons, dans la colonie. Les autochtones alliés préféreraient vivre en paix avec les Iroquois. Des obstacles imprévus ont empêché la réussite de toute démarche en ce sens. Un traité de paix est souhaitable au triple point de vue de la chasse, du commerce et des découvertes territoriales. Cela est sans compter l'agriculture, qui se présentera plus tard. En juin 1622, deux Iroquois porteurs d'une mission pacificatrice arrivent à Trois-Rivières. Champlain les fait venir à Québec et les conduit chez les Montagnais de La Canardière. Le 9 juin, une première entrevue a lieu en présence de Champlain, un des commis dénommé Santein, cinq autres Français, ainsi que Mahigan Aticq et sa bande. Un échange de présents et un spectacle de danse parachèvent la rencontre du jour. Le lendemain, l'entrevue a lieu au Fort Saint-Louis et Champlain demande aux deux Iroquois sur quelle base ils entendent parlementer. Ils déclarent que leur démarche est personnelle et qu'ils n'ont pas été délégués par leur nation, mais qu'ils s'en rapportent à Champlain pour conclure, suivant toutes les modalités voulues, une alliance sérieuse avec les Français et leurs alliés. On décide donc d'envoyer quatre Montagnais en députation auprès des

Iroquois. Pendant que cette mission a lieu, le cas de l'assassin de Charles Pillet et du matelot a été porté en cour. Guillaume de Caën obtient la grâce du coupable à condition qu'il admette son crime et demande publiquement pardon. Champlain profite de l'occasion pour en imposer aux autochtones dans le but de prévenir de nouvelles tentatives d'assassinat. L'historien Gabriel Sagard-Théodat nous éclaire sur cette affaire :

Les meurtriers ayant été grandement blâmés, furent enfin pardonnés à la prière de ceux de leur nation qui promirent un amendement pour l'avenir, moyennant que le sieur Guillaume de Caën, général de la flotte, assisté du sieur de Champlain et des capitaines de navires, prit une épée nue qu'il fit jeter au milieu du grand fleuve Saint-Laurent, en la présence de nous tous, pour assurance aux meurtriers indigènes que leur faute leur était entièrement pardonnée et ensevelie dans l'oubli, en la même sorte que cette épée était perdue et ensevelie au fond des eaux, et par ainsi qu'ils n'en parleraient plus. Mais nos Hurons [Wendats] qui savent bien dissimuler, et qui tenaient fort bonne mine en cette action, étant de retour dans leur pays, tournèrent toute cette cérémonie en ridicule, et s'en moquèrent disant que toute la colère des Français avait été noyée en cette épée, et que pour tuer un Français on en serait désormais quitte pour une douzaine de (peaux de) castors, en quoi ils se trompaient bien fort, car ailleurs on ne pardonne pas si facilement, et eux-mêmes y seront quelque jour trompés s'ils font des mauvais coups et que nous soyons les plus forts.

Si la notion de justice et de loi française est fort différente dans son application de celle des autochtones, elle s'avère fort variable chez les nations autochtones elle-mêmes. Ainsi, les Hurons tournent cette cérémonie en ridicule, tandis que les Montagnais manifestent leur satisfaction à l'égard de cet acte de réparation, qu'ils jugent suffisant pour les fins de la justice. Avec autant de variantes culturelles et de coutumes ancestrales, il est fort difficile pour Champlain de faire régner l'ordre, la

loi et la justice dans cette nouvelle colonie. Il laisse à entendre qu'il aurait désiré sévir plus sévèrement contre un meurtre que rien ne justifie. L'intervention des marchands et des associés auprès du roi Louis XIII pour faire gracier le meurtrier a eu pour effet de ramener un emprisonnement à vie ou une condamnation à la peine de mort à un simple aveu de culpabilité, ce qui fait dire à Champlain que : « Les autochtones croient que le pardon a été fait faute de courage, et pour n'avoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le méritait, et cela nous mettait en assez mauvaise estime parmi eux, de n'en avoir point eu de ressentiment ». Les Montagnais représentent, chez les autochtones, l'équivalent social de la classe paysanne chez les Français. Sous des apparences de bonhomie, ils sont probablement les plus dangereux des alliés. Champlain apprend à les connaître en les observant. Selon lui, ils réunissent en eux tous les vices des autres autochtones et quelques-uns des Basques et des Rochelais qui les ont influencés. Leur insolence prime sur les autres défauts et Champlain a pris le parti de ne pas en faire de cas. Croyant avoir perdu son amitié à la suite de la sentence mitigée du coupable, les Montagnais font un effort pour la reconquérir mais s'y prennent mal. Ils se vantent qu'ils peuvent aisément tuer des Français, étant donné qu'il leur sera facile de trouver des défenseurs parmi les Français eux-mêmes, vu qu'il existe des dissensions entre les Rochelais et les marchands de la Compagnie. Bien qu'il ne se prononce pas en faveur de l'application rigoureuse du code criminel français dans les causes impliquant des autochtones, il laisse entrevoir que la faiblesse de ses compatriotes ne peut qu'entraîner des résultats fâcheux.

En juillet 1622, les quatre ambassadeurs montagnais partis près d'un mois et demi plus tôt au pays des Iroquois reviennent à Québec. Leur réception en *Iroquoia* a été cordiale et une grande réunion est prévue à Trois-Rivières dans le but de parachever les négociations. Il s'agit du plus grand rassemblement jamais vu depuis l'arrivée des Français

en Nouvelle-France : Algonquins, Hurons, Iroquois, Montagnais et Français y assistent. Tout se passe bien, discours et festins abondent. On enterre la hache de guerre et Champlain peut retourner à Québec sans éprouver de trop vives inquiétudes sur le sort des colons. En 1623, on n'entend plus parler de ce traité de paix, mais il a dû être ratifié cette année-là, car pour la première fois, ou possiblement la seconde, 35 canots bondés d'Iroquois se rendent à la foire commerciale au début de l'été 1624. Ce traité de paix ne sera toutefois pas de longue durée, non par la faute des Iroquois, mais plutôt par celle de quelques Montagnais. À l'été 1626, les Iroquois venus à la foire commerciale déclarent que leur nation est en guerre contre les Mohicans (Loups) qui barrent la route d'accès au Saint-Laurent à la hauteur de la colonie hollandaise de Fort Orange (Albany, N.Y.). Un groupe de Hollandais prête main-forte aux Mohicans contre les Iroquois. Vers la fin de l'été 1626, les Iroquois ont massacré au moins cinq Hollandais sur la rivière Hudson. Champlain croit que cette reprise des hostilités ne présage rien de bon. De plus, les Mohicans sollicitent l'alliance des Algonquins et des Montagnais contre le danger iroquois. Au cours de l'hiver 1626-1627, quelques Montagnais se rendent aux habitations des Hollandais, situées dans l'actuel État de New York. Ces habitations sont fort menacées par les Iroquois à la suite d'un différend survenu entre les deux peuples. Les Hollandais ont demandé à quelques Montagnais influents de se faire messagers auprès des leurs en vue d'une alliance. Chez les Montagnais, il n'y a pas consensus à ce sujet. Mahigan Aticq veut la paix avec les Iroquois, d'autres préfèrent l'amitié des Hollandais. Champlain intervient et tente de les convaincre qu'ils doivent s'en tenir à la foi jurée tant que les Iroquois respecteront leurs engagements selon lesquels ils ne doivent pas rompre le traité de 1623 sans raison valable. Mais Champlain craint par-dessus tout que les Montagnais se rangent du côté des Hollandais, c'est pourquoi il ajoute l'argument

ultime que les Hollandais sont beaucoup mieux situés pour se défendre contre les Iroquois que les Français eux-mêmes. En dépit du traité de la coalition de 1623, cette main tendue par les Hollandais apparaît aux Montagnais une occasion splendide, voire unique, d'exterminer leurs anciens ennemis. Champlain veut à tout prix éviter une guerre contre les Iroquois qui ferait obstacle aux voies d'accès pour la traite des pelleteries et une alliance des Hollandais avec les Montagnais, qui donnerait à ces premiers une entrée sur les rives du Saint-Laurent et une ouverture au commerce des fourrures en concurrence directe avec les Français. C'est pourquoi il dit aux Montagnais : « Les Iroquois doivent être considérés comme des amis, tant qu'ils n'auront pas déterré la hache de guerre, et j'irai les assister, s'il le faut, dans leurs combats ». Cela conforte Mahigan Aticq dans sa décision initiale. Il demande à Champlain d'aller à Trois-Rivières pour convaincre les autres nations de ne pas porter la guerre au milieu de la coalition des Cinq-Nations. Champlain charge son beau-frère, et homme de confiance, de la délicate mission d'accompagner et d'assister Mahigan Aticq. Les avis sont toutefois partagés quant au mode et à l'opportunité de la démarche. On décide donc d'attendre la flotte du printemps de 1627 avant d'adopter une ligne de conduite définitive. Récemment arrivé de France, Émery de Caën s'empresse de monter à Trois-Rivières afin de prévenir une échauffourée qui pourrait coûter cher à la colonie. Il a appris à Québec que les autochtones alliés se préparent à entrer en guerre contre les Iroquois. Un petit groupe s'est même déjà introduit par la rivière des Iroquois (Richelieu) jusqu'au lac Champlain et a fait deux prisonniers Iroquois qu'il a amenés à Trois-Rivières. Mais Cherououny, un Montagnais qui n'est autre que le présumé assassin de Charles Pillet et de son compagnon, les a délivrés. Champlain et Mahigan Aticq arrivent à Trois-Rivières sur l'entrefaite. Ils rassemblent le conseil et Champlain réprimande sévèrement les auteurs

de cette escapade dont il est facile de prévoir les conséquences néfastes. Après son discours, on décide d'envoyer sur-le-champ une nouvelle ambassade auprès des Iroquois composée de Chérououny, surnommé le Réconcilié, un capitaine montagnais, Chimeourimou, appelé Simon, un Iroquois adopté dans son jeune âge par une veuve montagnaise et le Français Pierre Magnan. Un des deux prisonniers Iroquois est ramené dans son pays et l'autre est gardé en otage. Les ambassadeurs partent de Trois-Rivières le 24 juillet et un mois plus tard, un autochtone apporte la nouvelle que les quatre messagers de paix ont été massacrés par les Tsonnotouans de passage chez les Mohawks. Ce massacre met fin à la paix qui a duré près de quatre ans. Une guerre meurtrière ne peut manquer de se recommencer à la première occasion. Dès le mois de septembre 1627, Champlain n'est pas surpris d'apprendre que les Iroquois s'approchent de Québec. Pendant tout l'automne, le danger d'un assaut guette les colons.

L'automne est la période où les autochtones se réunissent de 200 à 250 kilomètres autour de Québec pour leur pêche à l'anguille. Pendant que Champlain est allé visiter la petite Habitation et la ferme de Cap Tourmente, un double meurtre est commis à la Canardière. Il s'agit de deux Français, Dumoulin et Henri, domestique de la veuve de Louis Hébert. L'assassin a cru tuer le boulanger et le serviteur de Robert Giffard à qui il en voulait, mais il a massacré par méprise un de ses meilleurs amis, Henri, et le deuxième Français qui ne lui avait rien fait.

Le boulanger de Giffard aurait refusé une tranche de pain au chef montagnais. Après avoir insisté de façon cavalière, il est éconduit avec menaces de coups de poing. Le domestique le met même en joue avec son arquebuse. Le sagamo jure alors de se venger. Voilà ce qui est à l'origine de cet assassinat.

Ce double meurtre demande réparation et Champlain doit agir avec la plus grande sévérité.

La plus grande difficulté consiste à découvrir le coupable. Il fait mander tous les chefs autochtones des environs de Québec, Tadoussac et Trois-Rivières de se rendre à l'Habitation, leur expose toutes les faveurs dont il les a comblés, et place en opposition la conduite inqualifiable des assassins qui, depuis 1616, se sont rendus coupables de quatre attentats, sans motifs avouables. Il exige ensuite que le meurtrier de la Canardière lui soit livré. Les soupçons tombent d'abord sur un autochtone qui a proféré des menaces contre les Français. Mais, au cours de son interrogatoire, il nie être l'auteur du crime. Prévoyant ne rien apprendre de lui, pas plus que des autres d'ailleurs, Champlain demande trois otages : le fils de celui qu'on soupçonne, un enfant d'un des sagamos, et un troisième petit Montagnais. L'autochtone soupçonné est détenu en prison jusqu'à ce que de nouvelles perquisitions révèlent le vrai coupable. Champlain congédie ensuite les autres et leur défend de s'approcher de l'Habitation à portée de mousquets. À la fin de janvier 1628, une trentaine d'autochtones mourants de faim viennent au Fort Saint-Louis demander l'aumône à Champlain. Il leur raconte alors ce qui s'est passé au mois de septembre 1627, c'est-à-dire le meurtre des deux Français, et souligne la méchanceté de leurs compatriotes. Les autochtones affirment ne rien connaître de ce crime. Pour se dégager de leur responsabilité, ils offrent à Champlain trois jeunes filles, avec la charge de les élever et de les faire instruire. Ce geste représente de leur part un acte de grand courage ; jamais jusque-là les indigènes n'ont consenti à se séparer de leur progéniture. Touché, Champlain les accepte et les élève comme ses propres enfants. Elles reçoivent des noms français : La Foi, L'Espérance et La Charité.

Au printemps 1628, l'autochtone soupçonné de meurtre, que Champlain a renvoyé faute de preuves contre lui, est de nouveau incarcéré à cause de la maladie d'un de ses amis, un dénommé La Fourrière qui, en tentant de le disculper a plutôt incité Champlain à le croire coupable. Cet autoch-

tone demeurera dans une cellule du Fort Saint-Louis durant quatorze mois et il n'en sortira que parce que la famine oblige les Français à se débarrasser de toutes les bouches inutiles. À sa sortie de prison, l'autochtone, qui est en très mauvaise forme physique, dit : « Je sais que les Français n'ont point eu tort de m'avoir détenu si longtemps ; ils avaient juste sujet de le faire, d'autant que les nôtres leur avaient donné à entendre que c'était moi qui avait fait le meurtre. Quand je serai guéri, je leur veux témoigner qu'un méchant homme ne voudrait faire ce que je ferai pour eux ». Cet indigène n'est pas coupable, Champlain l'apprendra bientôt. Le vrai coupable est mort quelque temps avant la libération du prisonnier. Il s'agit vraisemblablement de Mahigan Aticq lui-même, le grand sagamo des Montagnais de Québec. Après 25 années de voisinage avec les membres de leur nation et une vaste expérience de la psychologie indigène, Champlain, homme par ailleurs patient, perspicace, prudent, diplomate, respectueux des coutumes et des traditions, loyal, généreux, pacifique, juste, à la fois amical et autoritaire, compréhensif, tenace et charitable, s'est fait bernier par celui qu'il pensait être un, sinon son meilleur, ami autochtone. Le fait demeure que bon nombre d'Amérindiens (surtout les chefs) ne sont pas toujours les enfants naïfs des bois que s'imaginent les explorateurs, les marchands, les colons, les missionnaires et les aventuriers européens, qu'ils soient Anglais, Espagnols, Français, Néerlandais ou Portugais. Ces autochtones du début du XVII^e siècle sont avant tout intelligents, rusés, profiteurs, opportunistes, braves, forts, tenaces et sournois. Dans sa classification des races en 1738, soit plus de cent ans après la mort de Champlain, le naturaliste suédois Karl Linné traite des variétés d'humains possédant des caractères types desquels il n'ignore pas les différences sous les cieux. Linné divise les hommes en quatre groupes et décrit l'un de ces groupes, la race amérindienne, comme suit : « l'Américain indien ou Amérindien est une race tenace, libre et régie par la coutume ».

Au cours de sa vie active, Champlain a eu l'occasion d'étudier les mœurs, les us et coutumes, les traditions, les caractères et les qualités et défauts des diverses nations amérindiennes, avec le résultat que ses idées sur le sujet ont évolué au fur et à mesure qu'il explorait des régions qui lui étaient inconnues et qu'il entraînait en contact avec de nouvelles nations. Les principaux jalons sont fixés chez les nations aztèques et mayas en Nouvelle-Espagne (Mexique) vers 1599-1600, chez les Montagnais de Tadoussac en 1603, chez les Micmacs, les Etchemins et Malécites en Acadie et chez les Almouchiquois (Wampanoage) de la côte de la Nouvelle-Angleterre entre 1604 et 1607, au pays des Iroquois en 1609, 1610 et 1615, chez les Algonquins de la rivière Ottawa en 1613, en Huronie vers 1615-1616, et enfin à l'occasion de la foire commerciale annuelle qui se tient tantôt au Grand Sault Saint-Louis/Place Royale, tantôt à Sorel, tantôt à Trois-Rivières et tantôt à Québec. En 1599, en Nouvelle-Espagne (Mexique), Champlain prend en pitié les Aztèques et Mayas opprimés par les Espagnols. À cette époque déjà, il apprend à aimer ces gens dépouillés de leurs biens, de leurs droits et de leurs traditions. Champlain s'insurge contre l'Inquisition espagnole qui les torture de sorte qu'ils sont obligés de délaisser leurs propriétés et leurs biens et de s'enfuir dans les montagnes pour ensuite faire prisonniers les Espagnols qu'ils capturent. Bien qu'apparemment convaincu de l'importance et des bienfaits de la conversion des Amérindiens au christianisme, Champlain s'objecte au manque de sagesse en rapport à l'évangélisation par la force et par la crainte. À Tadoussac, en 1603, la première impression de Champlain en voyant les autochtones est la suivante : « ... ils sont presque complètement nus, leur peau de couleur rouge est à demi rôtie par le soleil et leurs faces immobiles sont bariolées de peinture ; ils ressemblent à la fois à des personnages terrifiants et comiques ». Certains sont peinturlurés de couleur rouge vermillon, ont un nez bleu et des sourcils noirs, d'autres sont bariolés de la bouche aux

oreilles de rayures rouges, noires et bleues, d'autres enfin ont trois rayures sur chaque joue. À l'occasion de la cérémonie du 27 mai 1603 pour l'alliance entre la coalition des autochtones (Algonquins, Etchemins et Montagnais) et les Français, Champlain les observe de plus près. Il visite leurs habitations construites avec de l'écorce, examine attentivement leurs canots, note leurs habitudes de vie, s'informe de leur religion, assiste à certaines de leurs fêtes, aux spectacles de danse et de chant, admire leur perfection physique. Il écrit : « Toutes ces nations ont des corps fort bien proportionnés et les déformations sont très rares ; ils sont très agiles, leurs femmes sont bien bâties et grassouillettes ». La couleur de leur peau est le reflet de l'utilisation d'un pigment qui leur donne une teinte olive.

Champlain mentionne aussi leur gaieté, leur rire franc, leur curiosité, la liberté de parole dans les délibérations en conseil, leur habitude à la vengeance, leur mendicité, leur malpropreté notoire, leur endurance étonnante et surtout, leur intelligence. Champlain est d'avis que si on leur apprend à vivre, c'est-à-dire si on leur inculque les belles manières à l'Européenne, et à cultiver la terre, ils apprendront très vite, car la plupart d'entre eux ont un bon jugement et répondent correctement aux questions qu'on leur pose. Après avoir fait un sommaire du contenu de la religion chrétienne à un petit groupe d'intéressés, Champlain pense qu'ils peuvent rapidement devenir de bons chrétiens si l'on colonise leur pays, ce que la plupart d'entre eux désirent.

Au cours de ses deux premiers voyages en Amérique, Champlain a commencé à comprendre la psychologie des indigènes. Ainsi, lors de son exploration des côtes du Maine au mois de septembre 1604, au voisinage des Monts-déserts, Champlain rencontre deux canots remplis d'autochtones. Il envoie à leur rencontre les deux Micmacs qui lui servent de guide afin d'établir un premier contact, mais les autochtones timides s'enfuient aussitôt.

Champlain sait toutefois comment aborder les autochtones ; il jette l'ancre pour la nuit et attend patiemment leur retour. Le lendemain, les indigènes timides mais curieux reviennent et Champlain les approche en leur offrant tabac et biscuits. Ils lui proposent alors une visite à leur sagamo, Bessabez, qui habite à l'intérieur des terres. Champlain s'y rend et y prononce un petit discours politique qui s'articule autour de l'amitié, de la paix, de la sécurité et de la prospérité, omettant volontairement le sujet de la traite des pelleteries. Les sagamos Bessabez et Cabahis prennent à tour de rôle la parole et font allusion au commerce des fourrures et au troc éventuel. Suivant la tradition, la rencontre se termine par des échanges de hachettes, de couteaux, d'hameçons, de casquettes, de rosaires, de perles de verre, et de marmites de bronze contre des peaux de castor et de marte. Le tout est couronné d'un festin, de danses et de chants qui se poursuivent très tard dans la soirée. Champlain démontre clairement comment, en faisant preuve de patience, de prudence, de diplomatie, de générosité et d'un accueil amical, il est possible de percer le monde autochtone et d'y trouver une place pour les Français.

Lors d'une expédition sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre en 1605, Champlain pénètre dans la baie de Boston (rivière du Gua) dans la baie de Massachusetts le 16 juillet. Les Amérindiens habitant la baie lui font bonne réception et l'on procède, suivant la coutume, à l'échange de biens et de nourriture. Champlain note que la densité de la population autochtone y est beaucoup plus forte qu'au Maine et en Acadie, que les fourrures y sont rares et que les indigènes s'adonnent à l'agriculture. Grâce à ces échanges, Champlain obtient de nombreux renseignements géographiques, tant de la côte que de l'intérieur des terres. Il a une assez bonne impression de ces Almouchiquois, mais de Monts les trouve soupçonneux, méfiants, sournois, arrogants et vindicatifs. À Malle-Barre (Nauset Harbour, Cape Cod), Champlain et de Monts inspectent la bour-

gade indigène, visitent les champs de maïs, de fèves, de courges, d'artichauts et de tabac, examinent les wigwams en forme de dôme et couverts de nattes de roseaux et de quenouilles. Champlain s'intéresse à la fertilité de leur terroir et à leurs techniques agricoles. Il demande aussi des renseignements de nature climatique, telles que la température en saison hivernale (gel), la hauteur maximale de la neige (35 cm), la quantité de précipitations, les conditions hivernales du port de mer où il ne s'accumule apparemment pas de glace, etc. Comme ces Amérindiens n'ont pas de fourrures, Champlain décrit leur accoutrement constitué d'herbes et de chanvre. Il note entre autres des renseignements à propos d'une jeune fille proprement vêtue, bien coiffée avec une partie de ses cheveux pendant vers l'arrière et l'autre tressée de diverses façons, et qui a une peau teinte de couleur rouge. Champlain observe que ces nations se teignent le visage de rouge, de noir et de jaune, que les hommes n'ont presque pas de barbe, étant donné qu'ils s'arrachent les quelques poils qu'ils ont au fur et à mesure qu'ils poussent. En apparence, ces autochtones sont bons de nature, même mieux que ceux qui vivent plus au nord. En réalité, ils s'avèrent toutefois méchants. Ce sont de grands voleurs qui dérobent autant avec leurs mains qu'avec leurs pieds. Il faut en prendre garde sans leur faire voir qu'on se méfie d'eux. Tout comme les autres autochtones, ces tribus n'ont ni gouvernement, ni loi, ni religion, elles ne savent ni adorer ni prier.

Ils possèdent plusieurs armes : piques, carquois, arcs, flèches et massues. Ces nations, qui ont peu de choses à échanger, troquent des armes primitives, du tabac, des gâteaux et des galettes de maïs contre des épingles et des boutons. D'après ses renseignements, ces autochtones sont sédentaires. Lors de l'expédition de 1606, Champlain se rend à Port Fortuné (Chatham, Massachusetts) et fait la rencontre de tribus almouchiquoises formées de pêcheurs et d'agriculteurs (labourage). Champlain décrit leurs habits fort simples, le physique et la coiffure des femmes, leurs parures (plumes, colliers

de coquillage, broderies), leurs armes, leurs polices, gouvernement et croyances, leurs logements, leurs ménages et ustensiles, leurs conditions d'hygiène et enfin l'obéissance aux chefs de guerre.

Arrivé à Québec en 1608, Champlain s'emploie à la construction de l'Habitation. Au milieu de septembre, plusieurs Montagnais installent leurs tentes près de l'Habitation puis vont à la pêche aux anguilles dans le fleuve Saint-Laurent pendant plus d'un mois. Champlain les visite sporadiquement, les interroge et décrit leurs activités, leur mode de vie, leurs coutumes, leurs croyances, leurs qualités et leurs défauts, leurs conventions sociales, etc. Les Montagnais sont nettement nomades, ils vivent quasi exclusivement de chasse et de pêche. Durant l'hiver, ils souffrent couramment de la faim et du froid. Leurs corps sont bien proportionnés, les femmes sont bien formées, potelées, de couleur basanée. Leurs habits sont faits de fourrures de bonne qualité et l'hiver, quand la neige devient épaisse, ils attachent des raquettes à leurs pieds. Ils ne font appel à aucune cérémonie religieuse pour prier Dieu, la forme de leurs prières étant libre et individuelle. Toutefois, il se trouve parmi eux des individus appelés « Pilotois » qui peuvent parler au diable ou aux esprits et qui croient que les songes sont véritables.

Champlain n'a pas une très haute estime des Montagnais, qu'il juge vindicatifs, prompts à la vengeance, gloutons, menteurs, et comme des gens de peu de paroles. Leurs mariages paraissent étranges aux yeux des Européens. Entre 14 et 20 ans, la jeune fille prend des amants à l'essai jusqu'à ce qu'elle ait choisi le mari qui lui plaît et avec lequel elle vivra jusqu'à la fin de sa vie. Les jeunes filles sont plus libres que les femmes.

Lors des enterrements, les autochtones mettent tous les objets personnels du défunt avec le corps dans une fosse qu'ils recouvrent de terre et de plusieurs pièces de bois. Ils croient à l'immortalité des âmes. Au cours de l'hiver 1608-1609, une grande famine sévit chez les Montagnais. Champlain

relate la misère de cette nation, la maigreur et l'état de faiblesse des personnes affamées, de même que sa pitié pour ces gens. En bon chrétien, Champlain ordonne de leur donner du pain et des fèves et de leur prêter des écorces d'arbre pour couvrir leurs tentes. Il semble bien que les Montagnais n'étaient guère prévoyants ou encore que les ressources alimentaires locales étaient insuffisantes pour la population. Quoi qu'il en soit, Champlain pense que s'ils habitaient près des Français et ce, de façon sédentaire, ils apprendraient à mieux vivre; ceux-ci leur enseigneraient le défrichage et le labourage des terres, la construction de demeures plus confortables, ainsi que certains métiers. Davantage peut-être que pour sa charité, Champlain est admiré des autochtones pour sa bravoure, son effort et son contentement à les assister dans leurs guerres. Au milieu de juin 1609, Champlain fait la rencontre des sagamos Iroquet (Algonquin) et Ochateguin (Huron) à Batiscan. Pour leur plaire, il consent à faire la guerre aux Iroquois et, en signe d'amitié et de réjouissances, il leur fait entendre des coups de mousquets et d'arquebuses. Puis, il les conduit à l'Habitation pour leur montrer les résidences des Européens et leur faire bonne réception.

Les alliés aiment le personnage militaire de Champlain. Pourquoi? D'une part, parce qu'ils sont craintifs, appréhendent constamment leurs ennemis et ne dorment pas en paix en quelque lieu qu'ils soient. Champlain leur a conseillé de faire comme les Français: que certains soldats fassent le guet tandis que les autres dorment. Il les a aussi incités à ne pas prendre leurs songes comme des vérités dans l'exécution d'entreprises guerrières. D'autre part, la supériorité des armes à feu européennes n'est pas sans rassurer les alliés vis-à-vis leurs ennemis. Au cours de l'épisode de guerre au lac Champlain à l'été 1609, Champlain côtoie de près les Algonquins et les Montagnais tout au cours de l'expédition militaire au pays des Mohawk. Il est alors en mesure de les observer. Il leur explique en vain que leur Pilotois, ce devin malveillant qui prédit l'issue des combats,

les abuse, et que ce qu'il fait n'est que mensonge et folie, ils ne doivent donc pas y avoir foi en lui. Après avoir appris des devins ce qui doit se passer au combat, les chefs passent en revue les traditions, coutumes et règles de la guerre. La veille du combat, Champlain, qui n'est pas parvenu à bannir le Pilotois, les songes et les règles guerrières, invente un songe dont l'issue du combat est favorable aux alliés et le raconte aux autochtones. Par ce subterfuge, ils ne doutent plus de la fin victorieuse de cette guerre. Champlain a rallié ici trois caractères communs aux autochtones alliés : la ténacité, la ruse et l'art militaire. Après la victoire des alliés contre les Iroquois, Champlain assiste à une scène d'horreur : la torture des prisonniers. Il décrit, non sans mépris et dédain, les cruautés, méchancetés et tourments que les captifs doivent endurer ; tout au plus arrive-t-il à abrégé les souffrances de l'un d'eux en l'abattant d'un coup d'arquebuse. Après son retour à Québec, Champlain est convié à Tadoussac pour participer au banquet et aux festivités (danses, chants, échange de présents, remise des trophées, concours sportifs) pour commémorer la victoire.

Avant son retour en France au début de septembre 1609, Champlain a déjà acquis une grande notoriété auprès des Algonquins et des Montagnais, sans compter les Iroquois, grâce à son autorité, sa discipline militaire, sa générosité, sa loyauté et surtout sa connaissance croissante et approfondie des us et coutumes, des traditions, de la mentalité et de la psychologie des diverses nations amérindiennes (Abénaquis, Almouchiquois, Etchemins, Malécites, Mohawks, Micmacs et Montagnais, Hurons). En 1610, Champlain ne mentionne les indigènes qu'à l'occasion des massacres et tortures de quinze prisonniers iroquois à la bataille de Cap du Massacre/Sorel. Il remarque que les filles et les femmes ne sont pas moins cruelles et inhumaines que les hommes en cette matière, qu'elles les surpassent même parfois.

Après son mariage et son retour de France en 1611, Champlain ramène avec lui le jeune autoch-

tone Savignon, qui le louange auprès des Algonquins et des Hurons rassemblés au Grand Sault Saint-Louis pour le bon traitement qu'il lui a réservé. À cette occasion, Champlain rencontre son interprète et rapporteur, Étienne Brûlé, qui a hiverné dans la tente du chef Iroquet chez les Algonquins. Brûlé lui fait part de tout ce qu'il a appris et vu durant son hivernage. Dans le futur, les interprètes et les coureurs des bois délégués par Champlain serviront à compléter les renseignements qu'il désire obtenir sur les diverses nations amérindiennes. Grâce à l'échange culturel proposé par Champlain en 1610 et accepté par les Algonquins de la rivière Ottawa, les autochtones lui font savoir qu'ils désirent entretenir une étroite amitié avec lui. Ils le louangent pour le traitement accordé à son hôte, Savignon, et lui font présent de 100 peaux de castor. En dépit de ces bons sentiments, les Algonquins sont méfiants. Ils ont appris que le prisonnier iroquois laissé sous la tutelle de Champlain après le combat de Sorel l'été dernier, s'est échappé et est retourné dans son pays. Le prisonnier a répandu la nouvelle que Champlain l'a libéré intentionnellement et qu'il se rendra au Grand Sault Saint-Louis avec 600 Iroquois pour surprendre les Algonquins et tous les tuer. Champlain leur répond que le prisonnier s'est évadé en l'absence de surveillance adéquate et que son amitié pour les Algonquins ne s'est pas estompée, à preuve, son support continu dans leurs guerres et le fait qu'il ait envoyé son interprète, Brûlé, hiverner dans leur nation. Après avoir discuté de guerres et de combats éventuels avec les ennemis, Champlain aborde le sujet de l'exploration territoriale. Il requiert leur assistance pour décrire la localisation de la mer intérieure à la source du Saint-Laurent et la route qui conduit à la Floride.

Champlain ne s'ennuie jamais et se complait d'entendre raconter les histoires singulières et les particularités des endroits visités par ces marcheurs infatigables. Il gagne leur confiance et leur amitié

en leur promettant de les assister dans les combats contre l'ennemi et en leur accordant des privilèges commerciaux. Cette année-là, les indigènes ont tellement confiance au jugement de Champlain qu'ils le choisissent comme arbitre dans certains de leurs différends et comme conseiller de leurs entreprises. Fort de ce témoignage de solidarité, Champlain propose aux Algonquins d'aller visiter leur pays, à la condition que ceux-ci fournissent guides et canots et qu'il ramène une quarantaine de soldats de France pour les accompagner dans ce voyage. Enfin, s'il juge que le pays est sécuritaire et que ses terres sont fertiles, il y fera construire des Habitations de sorte qu'Algonquins et Français vivront harmonieusement côte à côte. Pour sceller encore davantage les liens d'amitié et de solidarité, Champlain leur confie un jeune Français, Nicholas du Vignau, qui hivernera chez les Algonquins de la rivière Ottawa en 1611-1612. À son retour de France en 1613, Champlain n'a pas obtenu du roi les quelque 45 soldats promis. Il se rend au Grand Sault Saint-Louis et, à la fin mai, se prépare à remonter la rivière Ottawa avec deux canots. Il est accompagné de quatre Français, dont du Vignau, avec lequel il est arrivé de France, et un guide autochtone. Le voyage est long et difficile; le guide autochtone et du Vignau sont souvent d'avis contraire quant à la route à suivre pour se rendre au pays des Algonquins puis à la Mer intérieure du Nord. Champlain commence à avoir des doutes sur la présumée connaissance des lieux et les intentions du guide. Au début de juin, Champlain rencontre quinze canots chargés d'autochtones. Il demande au chef de bande de lui échanger un guide expérimenté contre un des Français le moins utile. Arrivé au lac du Rat-Musqué, Champlain parvient à une bourgade où les autochtones y cultivent le maïs. Le sagamo Nibachis lui fait cadeau de tabac et de poissons et fait équiper deux canots pour conduire le groupe à la bourgade du sagamo Tessouat au lac des Allumettes. Ce dernier lui fait bon accueil, lui fait visiter les tombes dans le cime-

tière situé à l'île aux Allumettes et décrit comment les autochtones ensevelissent leurs morts. Champlain confie à Tessouat les buts de son voyage: il souhaite les assister dans leurs guerres, les assurer de l'affection et de l'amitié des Français, visiter une nation distante de huit jours de marche de leur site, nommée Neberici, et effectuer une reconnaissance de la fertilité du terroir.

Les raisons énumérées par Champlain ne sont pas toutes véridiques. Son objectif principal est l'exploration territoriale et surtout la découverte de la Mer intérieure du Nord. Champlain demande à Tessouat de lui prêter quatre canots et huit autochtones pour continuer son exploration; celui-ci acquiesce d'abord à sa demande puis, après une assemblée du conseil, la rejette sous prétexte que Champlain a manqué à sa parole en 1612 et ne s'est pas présenté avec les 45 Français pour les assister dans leurs guerres. Tessouat stipule aussi que les difficultés de son expédition sont quasi insurmontables. Champlain lui répond que Nicholas du Vignau s'est déjà rendu dans ce territoire jusqu'à la Mer intérieure du Nord, qui ne se situe plus très loin, qu'il a vu le naufrage d'un bateau anglais, probablement celui d'Henry Hudson, et aussi 80 têtes tranchées par les autochtones, puis enfin un jeune garçon anglais qu'ils gardent prisonnier. Tessouat accuse du Vignau d'être un fieffé menteur: «Tous les soirs tu t'es couché à mes côtés avec mes enfants et tous les matins tu t'y es levé; si tu es allé chez ces peuples, c'est en rêve».

Champlain se trouve alors dans l'incertitude: d'une part, il est quasi invraisemblable de penser que Nicholas du Vignau a inventé de toutes pièces les aventures du voyage des Anglais à la mer d'Hudson, mais d'autre part, il est tout aussi difficile de mettre en doute le témoignage de Tessouat. Du Vignau est seul, sans témoins et ne jouit d'aucune réputation; Tessouat est le sagamo et obtient le support de toute sa bourgade, il a donc plusieurs témoins. De ce fait, il est plus crédible. Champlain se range de l'avis des Algonquins et

traite Nicholas du Vignau d'imposteur, le qualifiant de personnage malicieux et méchant. Mais il n'est pas impossible que du Vignau ait obtenu ses renseignements sur la mer d'Hudson et sur le naufrage du navire anglais de bonne source sans s'y être nécessairement rendu. Peut-être Champlain n'est-il pas complètement convaincu du mensonge de Nicholas du Vignau, car il défend aux Algonquins de lui faire du mal et le ramène au Grand Sault Saint-Louis. En 1615, Champlain quitte la France très tôt dans la saison pour entreprendre de nouvelles découvertes aux pays des Algonquins, des Nipissiriniens, des Hurons et des Iroquois.

Le 9 juillet, il s'embarque au Grand Sault Saint-Louis avec Étienne Brûlé, un autre Français et dix autochtones et remonte le cours de la rivière Ottawa. Après l'arrêt chez les Algonquins de la Grande Nation au lac des Allumettes, le point d'interruption de l'expédition de 1613, Champlain poursuit sa route jusqu'au lac Nipissing, où il rencontre, le 26 juillet, le sagamo d'une bourgade de quelque 800 habitants. Lors de son long périple de 1615-1616, Champlain, toujours aussi versatile, délaisse sa profession de cartographe pour emprunter celles d'ethnologue et de sociologue. Champlain réside deux jours chez les Nipissiriniens, qui lui font un excellent accueil. Faisant appel à ses talents de dessinateur, il effectue le croquis du costume de guerre de ce peuple et de l'habillement des femmes, qui ressemble fort à celui porté par les Montagnaises ou les Algonquines. Champlain remarque que les Nipissiriniens s'adonnent fort peu à l'agriculture, et qu'ils vivent surtout de chasse et de pêche.

À l'embouchure de la rivière des Français, Champlain rencontre un groupe de 300 Amérindiens (Ottawas) qui sont venus à cet endroit pour faire la cueillette des bleuets. Champlain se lie d'amitié avec le sagamo de la tribu, Andatahouat, à qui il fait présent d'une hache. Il appelle ces autochtones « Cheveux relevés », car leurs cheveux, mieux peignés que ceux des nobles français, leur

donnent une belle prestance. Leur corps est bien proportionné, ils se peignent le visage de diverses couleurs, et leurs narines et oreilles percées sont agrémentées de pendentifs. Leurs armes se résument à l'arc, aux flèches et à la massue. Les Hurons lui apparaissent comme la classe aristocratique des autochtones.

Le 1^{er} août, Champlain arrive à la bourgade d'Otjouacha (Touenchain) de la tribu de l'Ours au pays des Hurons. Les autochtones sont sympathiques et amicaux, le terroir agréable et l'agriculture prospère. Du 3 au 17 août, Champlain visite plusieurs bourgades du pays des Hurons : Touagainchain (Carmaron), Tequenonquiayé (La Rochelle ou Saint-Gabriel), Carhagouha..., Cahiaqué (Saint-Jean-Baptiste). Il observe, en décrivant le pays et ses habitants : « Nous sommes reçus des habitants fort aimablement... ils nous offrent du maïs sous diverses formes..., à Cahiaqué, je fus reçu avec grande allégresse et reconnaissance de tous les autochtones qui ont interrompu leur plan de guerre pensant ne plus me revoir ». Champlain note le grand nombre d'habitants pour la petite parcelle du pays qu'il a visité jusqu'ici et remarque : « ...c'est grand dommage que tant de pauvres créatures vivent et meurent sans aucune religion ni loi, soit divine, politique ou civile, établie parmi eux ». Il ajoute :

Ils ont bien quelque espèce de cérémonie entre eux comme pour ce qui est des malades, ou même touchant les morts ; mais ce sont de certains personnages étant parmi eux qui s'en veulent faire à croire, tout comme faisaient ou se faisait du temps des anciens païens qui se laissaient emporter par les persuasions des enchanteurs et des devins. Néanmoins, la plupart de ces peuples ne croient rien de ce qu'ils font et disent. Ils sont assez charitables entre eux en ce qui concerne les vivres ; mais au reste, fort avariéux. Ils ne donnent rien pour rien.

Au milieu des préparatifs de guerre contre les Iroquois, les Carantouanais (Andastes) de la rivière

Susquehanna au sud-est de la Pennsylvanie envoient des ambassadeurs aux Hurons pour leur annoncer qu'ils désirent assister les alliés en y adjoignant 500 bons guerriers. Les Andastes expriment le désir de rencontrer les Français pour les connaître, leur jurer amitié et faire avec eux la guerre contre les Iroquois. Champlain est ravi d'avoir trouvé l'opportunité de pouvoir les rencontrer et d'avoir des nouvelles de leur pays. Le 9 octobre, une journée avant le début des combats de Syracuse, les autochtones alliés prennent onze prisonniers iroquois, dont quatre femmes et une fille. Champlain condamne les cruautés et les supplices qu'ils font subir aux femmes, qui n'ont comme unique défense que leurs pleurs, et qu'à cause de leur faiblesse, on doit traiter plus humainement. D'après Champlain, cet acte de barbarisme est issu d'un courage vil et brutal qui lui enlève le goût de les appuyer dans leur guerre. Les autochtones lui répliquent que leurs ennemis les traitent de la même façon, mais que pour lui plaire, ils ne tortureront pas les femmes, seulement les hommes.

Durant le combat de Syracuse, le 11 octobre 1615, Champlain relate la peur des Iroquois de la nation Onondaga face au bruit et à l'action meurtrière des arquebuses et la façon de combattre des autochtones alliés. Pour un soldat de sa trempe, habitué à la discipline militaire française, les alliés sont des guerriers médiocres qui n'ont aucune discipline militaire, aucune stratégie ou tactique et dont les coups et les tirs manquent de justesse. Il ajoute que, durant la bataille,

[...] le désordre survient au sein des combattants, et à ce point qu'on ne peut se faire entendre; ce qui m'afflige fort, j'ai beau crier à leurs oreilles et leur faire voir du mieux qu'il m'est possible le danger auquel ils s'exposent par leur mauvaise intelligence, ils n'entendent rien en raison du grand bruit qu'ils font. Voyant que c'est me casser la tête que de leur crier après et que mes remontrances sont vaines, je me résous, avec mes gens, de faire ce qui est en mon possible et de tirer sur ceux que nous pouvons

trouver et apercevoir. Cependant, les ennemis font bon profit de notre désordre. [...] Apercevant quelques-uns de leurs chefs blessés, ils [les alliés] commencent à parler de retraite et ne désirent plus continuer le combat avant l'arrivée du renfort des 500 guerriers Andastes. Les chefs n'ont pas l'autorité absolue sur leurs compagnons d'arme, qui suivent leur volonté et font à leur fantaisie, ce qui est cause de leur désordre et qui ruine toutes leurs entreprises militaires.

Blessé et ayant perdu l'estime des alliés à la suite de la défaite de Syracuse, Champlain est à la merci des Hurons, qui refusent de le ramener au Grand Sault Saint-Louis (via la voie du Saint-Laurent) et le gardent en otage par crainte d'une attaque iroquoise à l'automne ou à l'hiver. Fort heureusement, on confie Champlain au soin du sagamo Darontal, un homme bon et perspicace, qui devient un ami cher et qui met sa disposition sa tente, ses vivres et ses commodités. La période de la chasse terminée, les Hurons retournent dans leur pays et Champlain arrive à Cahigué le 23 décembre. Il passe les fêtes de Noël et du Nouvel An au domicile de son hôte, Darontal, et après s'être reposé et avoir guéri ses blessures, il quitte la bourgade le 4 janvier 1616 pour visiter le père Joseph le Caron à Carhagouha. Champlain et ce dernier conviennent de visiter ensemble les Pétuns (blé de Turquie, tabac). Après leur départ de Carhagouha le 15 janvier, ils arrivent dans leur pays le 17 février. Ils visiteront, au cours de leur séjour, les habitants de sept bourgades. Champlain se lie d'amitié avec ces peuples qui lui promettent de se rendre en grand nombre à l'Habitation de Québec. Ces autochtones l'invitent à des banquets, comme c'est la tradition, et lui font présent de pièces de gibier et de poisson. Les habitants des bourgades environnantes accourent de toutes parts pour les rencontrer, leur font mille démonstrations d'amitié et les guident sur les sentiers qui conduisent d'une bourgade à l'autre. Champlain et Joseph Le Caron passent par le pays des Attiouandaronk, qui demeurent à l'ouest du

lac Ontario et au nord du lac Érié, puis Champlain rencontre à nouveau les « Cheveux relevés » au sud/sud-ouest de la baie Géorgienne qui sont très heureux de le revoir et auxquels ils jurent aussi amitié. Champlain leur fait promettre de venir les visiter à leur habitation en Huronie. Il est fort impressionné par cette nation qui représente l'aristocratie autochtone dont il décrit les coutumes et traditions avec amples détails :

Ce sont de grands guerriers, chasseurs, pêcheurs et cultivateurs de maïs. Ils sont aussi les plus propres autochtones (dans leurs demeures et de leur personne) que j'aie rencontrés jusqu'ici ; ils travaillent industrieusement à la fabrication de nattes qui sont en quelque sorte leurs tapis de Turquie. Les femmes ont le corps couvert mais les hommes découverts ; ils s'habillent d'une robe ou manteau de fourrure l'hiver, mais l'été ils s'en départissent. Les filles et les femmes ne sont pas dérangées de les voir ainsi comme si elles ne voient rien qui semble étrange ; elles vivent fort bien avec leurs maris et durant leurs menstruations, elles se séparent de leur époux et la fille de son père et de sa mère pour se retirer dans des maisonnettes durant cette période ; elles n'ont alors aucune compagnie d'hommes. Ce sont des gens qui organisent de grands festins, encore plus grandioses que chez les autres nations. Ils nous reçurent en toute amitié et me prièrent de les assister dans leurs guerres contre l'ennemi qui habite au bord de la mer Douce (au-delà de la rivière Détroit).

Champlain continue de faire le recensement des autochtones de la région des Grands Lacs, entreprise au début de 1616, et confirme que la population de la nation Neutre (en paix avec les Hurons et les Iroquois) s'élève à 4 000 habitants, mais il ne se rend pas dans leur pays. Les Hurons avertissent Champlain de ne pas les visiter, ces derniers étant en mauvais termes avec eux. En effet, l'année précédente, ils en ont tué un et les membres de la Nation Neutre sont maintenant fâchés contre eux. Comme ils sont sujets à la vengeance, ils s'abstiennent pour le moment de se rendre dans leur pays

et refusent de servir de guides à Champlain. De là, Champlain va visiter les Nipissiriniens qui viennent hiverner tous les ans près des Hurons. Il espère les intéresser, avec les Algonquins, à lui fournir des guides pour explorer la Mer intérieure du Nord (d'Hudson). Malheureusement, un litige entre les Algonquins et les Hurons relatif au meurtre d'un prisonnier Iroquois ramené de Syracuse fait en sorte qu'Iroquet, le sagamo des Algonquins, est pris à partie par les Hurons et ne peut se libérer.

Champlain est appelé à devenir l'arbitre de leur différend. Durant une bonne partie du printemps 1616, Champlain est occupé dans les tractations, les rencontres, les discours et les contestations de part et d'autre. Il est coincé entre Iroquet, qui est un ami de longue date, et Durontal, son hôte au pays des Hurons. Il tente donc, tant bien que mal, de sauver le chou et la chèvre, en plaidant pour une paix durable entre les alliés et l'importance d'une forte coercition entre Algonquins et Hurons vis-à-vis de leur ennemi commun, les Iroquois. Lors du simili-procès, Champlain fait une recherche et une étude détaillée des circonstances de l'assassinat, il interroge les témoins, consulte les personnes influentes et compétentes dans les deux nations, puis arrive à une conclusion et rend sa décision finale. Il agit de façon fort professionnelle, avec une extrême prudence, conscient de l'enjeu, tant pour les alliés que pour les Français :

Même si la mort d'un homme est de grande conséquence, il importe de considérer que n'a pas été donnée de façon délibérée ou initiée une guerre civile parmi eux. En conséquence, la mort d'un homme est dans ce cas précis moins dommageable que la guerre entre deux nations amies, et qu'il faut à tout prix oublier les discordes individuelles et voir à maintenir la paix entre autochtones alliés. Alors ils commencèrent à dire que j'avais bien parlé et qu'ils feraient tout ce que je leur avais dit ; tous contents en apparence ils s'en retournent dans leurs tentes. Mais les Algonquins ne semblent pas trop contents de la décision de Champlain et font circuler la rumeur

qu'ils ne reviendront plus hiverner au voisinage des Hurons dans le futur.

Au cours des quatre premiers mois de 1616, Champlain a donc eu le loisir de visiter le pays des Hurons et des nations avoisinantes, de faire un inventaire de la population, d'étudier leurs mœurs, leurs coutumes, leurs traditions, leur façon de vivre, la forme de leurs assemblées, et d'autres particularités qu'il décrit souvent en détail dans ses *Voyages* (1619 et 1632). D'abord leur habitat :

Ils déménagent leurs bourgades à tous les 10, 20 ou 30 ans soit a cause de la proximité de leurs ennemis, soit a cause de l'insuffisance des ressources du territoire. Les maisons longues sont séparées les unes des autres d'une bonne distance en cas de feu. Dans ces maisons occupées par 24 ménages, on y trouve 12 foyers et les autochtones sont incommodés par la fumée qui affecte la vue. Ils suspendent leurs habits, vivres et autres effets personnels afin de les mettre a l'abri des souris. Leur vie est misérable comparée à la nôtre, mais ils vivent heureux n'en ayant pas goûté de meilleure et croyant qu'il ne s'en trouve pas de qualité supérieure. Leurs aliments de base sont le maïs et les fèves du Brésil qu'ils apprêtent sous diverses formes ; le Migan et la Banik sont les deux mets les plus courants tandis que la viande et le poisson sont plus souvent réservés pour les banquets. Leurs habits de diverses sortes et modèles sont constitués de peaux de diverses bêtes sauvages qu'ils taillent et cousent ensemble ; l'attirail est assez standard : jupette, bas de chausses, robe, mante ou manteau et mocassins. Ils agrémentent leurs vêtements et chaussures de bandes de poil de porc-épic qu'ils teignent de couleur écarlate. Les jeunes filles se parent de nombreux bijoux : bracelets, colliers, pendants d'oreilles, en porcelaine (coquillage). Toutes ces nations sont généralement d'une humeur joviale bien qu'il y en ait qui soit de complexion triste et taciturne. Tant les femmes que les hommes sont bien constitués, forts et robustes ; bon nombre de filles et de femmes sont agréables et jolies de par leur taille, leur couleur et les traits de leur visage.

Champlain décrit de façon fort intéressante et étonnante la condition féminine amérindienne de l'époque :

Il se trouve parmi ces nations des femmes fortes et de grande taille ; ce sont les femmes qui ont le soin de la maison, et du travail domestique : labour des terres, semence du maïs, approvisionnement en bois de chauffage pour l'hiver, extraction et filature de la chanvre, fabrication des filets de pêche, récolte du maïs, la conservation des récoltes pour l'hiver, la préparation des repas, le ménage, le transport de bagages, et mille autres sortes d'exercices et de services que les femmes font et sont tenues de faire.

Quant aux hommes, ils n'ont pour occupation que la chasse et la pêche. Ce sont eux qui bâtissent et entretiennent les logements et qui font la guerre : « Ces choses essentielles étant conclues, ils visitent les autres nations auxquelles ils ont accès et connaissance pour traiter avec elles et faire des échanges ; au retour de ces visites, ils restent a domicile, organisent festins et danses entre eux et par la suite se mettent a dormir, ce qui est le plus beau de leurs exercices ».

Le mariage suivant la coutume indigène apparaît bizarre pour un Européen : entre 11 et 15 ans, une fille a plusieurs amants. Lorsqu'elle a fixé sa préférence, l'amoureux fait sa demande aux parents de la fille. Très souvent, les filles ne demandent même pas le consentement des parents, sauf les plus sages et les mieux avisées. À cette occasion, son amoureux lui offre des colliers, des bracelets et des chaînes en porcelaine (coquillages). Si elle les accepte, il passera 3 ou 4 nuits avec elle et ils recueilleront le fruit de leur affection et si, après avoir passé 10 à 15 jours ensemble, ils n'arrivent pas à s'entendre, son amoureux la quittera mais lui laissera les bijoux qu'il lui a donnés. Il recherche la rencontre d'une autre fille et elle, d'un autre amant et ce, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé le bon partenaire.

Ainsi se passe la jeunesse des filles : elles auront plus de 20 maris à l'essai qui ne seront d'ailleurs pas les seuls à jouir de leurs belles. Les filles et les

jeunes femmes courent d'une tente à l'autre, tout comme les jeunes hommes d'ailleurs, et chacun trouve un ou une partenaire où bon leur semble. Toutes ces galanteries se passent sans violence, la décision étant laissée à la volonté de la femme. Le mari à l'essai en fait de même avec sa voisine sans qu'il n'y ait de jalousie, d'infamie ou d'injures pour cette raison ; telle est la coutume de la nation en ces circonstances. Les femmes ne quittent plus leur conjoint seulement lorsqu'elles sont enceintes, ce qui n'empêche pas les maris qui ont été à l'essai antérieurement de leur donner affection et amitié comme par le passé, et de soutenir que l'enfant qu'elles auront est de lui, chaque prétendant désirant la gagner et l'avoir pour femme.

Si la femme désire quitter son mari, la raison doit être sérieuse et autre que l'impuissance. Comme il n'y a aucune garantie que les enfants qu'ils ont ensemble sont légitimes, la coutume veut que les enfants n'héritent jamais des biens et des titres de leurs parents, leurs héritiers et successeurs étant les enfants de leurs sœurs. Ils sont alors assurés de l'origine et de la descendance.

Champlain nous renseigne aussi sur la façon d'élever les enfants. Durant le jour, les femmes emmaillotent leurs petits dans des peaux sur une planchette de bois de cèdre à laquelle ils sont attachés. Elles laissent une ouverture qui sert aux besoins naturels. Elles les appuient contre le plancher de la tente ou les portent derrière leur dos. La nuit, l'enfant est couché nu entre le père et la mère. Il est rare que l'enfant soit étouffé ou écrasé par le père ou la mère au cours du sommeil. Aux yeux de Champlain, les enfants paraissent très libertins. Les parents les flattent trop et ne les châtient pas assez, avec le résultat qu'ils peuvent être si méchants et si pervers qu'ils battent souvent leur mère, leurs frères et sœurs et, lorsqu'ils ont acquis force et pouvoir, ils vont jusqu'à battre leur père si les parents leur refusent ce qu'ils demandent.

Après avoir appris à propos des fréquentations amoureuses, du mariage, de l'éducation des enfants

et d'autres sujets de natures domestique et familiale, Champlain s'intéresse aux rites funéraires des autochtones. Il en vient à découvrir que lors des enterrements, ils prennent le corps du défunt, l'enveloppent de fourrure, le couvrent d'écorce d'arbres, le placent sur quatre piliers au-dessus desquels ils construisent un abri dont la toiture est en écorce de bouleaux. Alternativement, ils mettent les corps en terre et évitent que celle des côtés de la fosse ne tombe sur le corps. Ils le recouvrent ensuite d'écorce d'arbres, jettent de la terre par-dessus et édifient un abri à cet emplacement. Le corps de la personne décédée n'est inhumé à cet endroit que pour un certain temps, soit environ de 8 à 10 ans. Lorsque les cérémonies des morts ont lieu, le conseil d'état décide en assemblée générale du lieu de la fête funéraire.

Les parents exhument les ossements des défunts, les nettoient et les conservent précieusement à domicile. Lorsque vient le moment de la fête, les parents et amis des défunts prennent les ossements, rassemblent colliers, coquillages, fourrures, haches, chaudières, pointes de flèches, lames d'épée, couteaux et autres objets de valeur ainsi que des vivres et se rendent à l'endroit où aura lieu la fête. Après s'être rassemblés, ils commencent leurs réunions, leurs discours, leurs festins, leurs danses, leurs chants et les autres événements au cours desquels ils renouent leur amitié avec les nations invitées en allégeant que les ossements des parents et amis maintenant rassemblés en un lieu commun incitent les vivants à cohabiter dans la concorde et l'amitié.

Ils enterrent alors les ossements avec tous les objets de valeur précités dans une grande fosse commune et recouvrent le tout de terre. Ils placent par-dessus de grosses pièces de bois et tout autour plusieurs piliers au-dessus desquels ils installent une toiture. Les indigènes ne croient pas à l'immortalité de l'âme, mais plusieurs ont néanmoins des doutes à ce sujet, soutenant que les âmes des défunts vont loger à la bourgade des âmes après la fête des morts. Champlain affirme que cette fête

demeure la cérémonie la plus considérable et la plus magnifique chez les autochtones. Il esquisse même un croquis des fosses et du mode d'inhumation.

Champlain aborde ensuite les questions juridiques et religieuses chez ces nations. Il ne semble y avoir découvert aucune loi ou quelque chose qui s'en approche. Il n'observe aucune correction, châtement, reproche ou autre action à l'égard des mal-fauteurs. Il note seulement une sorte de vengeance, genre de loi du talion, rendant le mal pour le mal, appliquée non pas comme loi, mais plutôt en tant que passion qui les pousse à des guerres et différends de tous genres, ce qui est très courant.

En ce qui concerne la religion, ils n'en ont, à vrai dire, aucune. Ils n'adorent aucune divinité et ne croient en aucun dieu céleste ou terrestre. Ils ont bien un respect particulier pour les anges ou démons, les prophètes ou devins, les médecins, shamans, charlatans ou guérisseurs, et les esprits qu'ils appellent « Oki » ou « Ondaki », mais ce nom sous-entend et comprend diverses choses et diverses significations dépendant des circonstances. Ainsi, s'ils voient qu'une personne est plus habile que le commun des mortels, qu'un homme est un vaillant guerrier ou encore qu'il est hors de lui-même et qu'il agit de manière déraisonnable, alors ils l'appelleront « Oki » ou « Manitou » (chez les Algonquins et les Montagnais). Ces Okis sont censés guérir les malades, panser les blessés, prédire l'avenir, contourner et tromper les desseins du diable. Ils convainquent les gens qui font appel à leurs présumés dons ou charismes d'organiser des banquets et autres cérémonies similaires afin d'y participer et d'en tirer la meilleure part. Ce sont des opportunistes, des profiteurs et des parasites qui vivent aux dépens de gens crédules et ignorants.

Champlain croit que les autochtones accéderaient facilement à la connaissance de Dieu si des personnes prenaient la peine et le soin de leur faire connaître le vrai Dieu et de leur enseigner le christianisme. Mais il n'est pas suffisant d'envoyer des missionnaires s'il n'y a personne pour les diriger et

les assister. Si un jour les autochtones expriment le désir de connaître Dieu, le lendemain la volonté leur fera défaut quand il sera question de supprimer leurs coutumes barbares, leurs mauvaises mœurs et leurs libertinages. Pour vraiment changer cet état de choses, il faut implanter des peuples civilisés et des familles entières afin de les tenir en devoir, les contraindre à mieux agir, et les amener à améliorer leur qualité de vie en leur montrant le bon exemple.

Champlain les renseigne donc sur la foi, les lois et les coutumes en usage en France. Les Amérindiens écoutent attentivement son discours, mais ils ont davantage un esprit pratique que théorique et abstrait et ils lui font savoir que plusieurs sujets abordés dépassent leur entendement et leur esprit. Ils lui proposent de venir habiter leur pays, d'y amener femmes et enfants. Il verra alors comment ils servent ce Dieu que Champlain adore et dont il leur parle, comment les hommes vivent avec leurs femmes et leurs enfants, leur manière d'obéir aux lois, leur façon de cultiver, labourer et ensemençer les terres, comment nourrir les animaux, la façon de fabriquer les diverses inventions importées. Les Amérindiens insistent sur le fait qu'en voyant toutes ces choses, ils apprendront en un an ce qui autrement prendrait 20 ans s'ils ne font qu'en entendre parler. De plus, s'ils n'arrivent pas à tout comprendre, les Français pourront apprendre aux enfants, qui deviendront comme les leurs. Jugeant notre vie misérable en comparaison de la vôtre, il est facile d'anticiper que nous l'adopterons et délaisserons la nôtre.

Aux yeux de Champlain, leur discours reflète le bon sens et lui indique leur désir de connaître Dieu. Il ajoute: « C'est un grand dommage de laisser perdre tant d'hommes et de les voir périr à nos portes sans leur porter secours, ce qui ne peut avoir cours sans l'assistance des rois, des princes et des ecclésiastiques. Eux seuls peuvent emporter l'honneur d'implanter la foi chrétienne dans un pays inconnu et barbare; c'est à eux d'y travailler

et d'y contribuer de leur abondance, car un jour ils devront répondre devant Dieu de la perte de tant d'âmes qu'ils laissent périr par leur négligence et avarice». Pour sa part, Champlain fait valoir le zèle qu'il a pour l'avancement de la gloire de Dieu, l'honneur du roi de France et le bien et la réputation de sa patrie. Ces dernières paroles résument assez bien les concepts de justice et d'évangélisation prônés par Champlain en faveur des Amérindiens depuis sa venue en Amérique du Nord en 1603.

Champlain nous entretient sur le cas des malades (vrais ou imaginaires) et leurs relations avec l'Okic, ce médecin/guérisseur des corps dont les réalisations sont davantage axées sur les honneurs et une réputation surfaite que sur des connaissances médicales. Les banquets, les chants, les danses, les tourments, les mascarades, les incantations, les bruits et le tintamarre à des heures tardives que ceux-ci commandent constituent, de l'avis de Champlain, une espèce de médecine qui occasionne la mort du patient plutôt que lui apporter la guérison.

Au chapitre des coutumes, Champlain nous apprend que chaque ménage vit de la pêche et des produits agricoles, s'accaparant d'autant de terres qu'il lui en faut pour vivre. Les femmes sèment assez de maïs pour en faire provision pendant 3 ou 4 ans, au cas où suivraient quelques mauvaises années. Lorsqu'une fille se marie, les filles et les femmes de la bourgade sont tenues d'apporter à la nouvelle mariée un fardeau de bois pour sa provision d'hiver. Suivant leur gouvernement, les anciens et les plus importants membres de la communauté s'assemblent en conseil, délibèrent et décident au sujet de tout ce qui concerne les besoins et les affaires de la bourgade. L'opération s'effectue démocratiquement, soit par voix populaire (votation) ou par le conseil, qui est constitué de représentants de la communauté, ceux-ci ayant été choisis en vertu de leur bon jugement et de leur sagesse. Le conseil est prié de donner son avis sur la proposition mise de l'avant et l'avis est automatiquement suivi. Les autochtones n'ont pas de chefs spécifiques qui com-

mandent de façon absolue, mais ils confèrent plutôt ce titre aux anciens et aux plus vaillants guerriers auxquels ils portent plus de respect et d'honneur qu'aux autres.

Ils ne possèdent pas de mode de châtement ni de gouvernement ou de commandement absolu en matière de justice. La punition des crimes et délits est laissée au bon soin et à la décision des anciens et les dossiers judiciaires sont traités et éventuellement clos après des harangues et remontrances de nature fort générale, les lois punitives étant inexistantes. Occasionnellement, un individu dans l'assemblée offre d'entreprendre une action pour le bien de la bourgade ou encore de se rendre quelque part pour servir la communauté. Le conseil lui accorde une interview et s'il juge la personne capable d'exécuter le projet proposé, il le persuade par de belles paroles qu'il est de son devoir de rendre ce service, qu'il est un homme brave et entreprenant, et qu'il récoltera des honneurs après la réussite de son geste.

Généralement, toutes les affaires autochtones sont régies par 2 chefs : un chef d'état qui s'occupe des items concernant les citoyens et les étrangers, le public et les particuliers de la communauté, et des cérémonies (banquets, danses, chants, sports, mariages, funérailles, etc.) et un chef des armées. Quand les autochtones décident d'entreprendre une campagne militaire contre leurs ennemis ; 2 ou 3 anciens et des vaillants capitaines se rendent dans les bourgades voisines pour les mettre au courant de leurs intentions et leur offrir des présents ; ils agissent alors comme des généraux d'armée en les contraignant à s'associer dans leurs guerres. Ces chefs désignent le lieu et le temps du combat, la façon de disposer des prisonniers et autres sujets d'importance militaire. S'ils gagnent la guerre, ils sont comblés d'honneur, mais dans le cas contraire, ils perdent toute autorité et influence sur la communauté. Avant de prendre une décision concernant une future guerre, ils convoquent des assemblées générales, invitent des ambassadeurs des

nations lointaines, choisissent un lieu de rendez-vous pour la réunion au sommet ou ils organisent de grands festins, des échanges de présents, des danses, des chants, des jeux, pendant près d'un mois. À la fin de ces réjouissances, ils avisent sur les moyens et les décisions à prendre pour sauvegarder leur pays contre une invasion ennemie et donnent des ordres d'exécution de leurs plans d'attaque et de défense.

Enfin, Champlain relate comment les autochtones s'occupent durant la longue saison d'hiver, qui débute au mois de novembre et se termine à la fin d'avril en Huronie. La majorité des fêtes (banquets, danses, chants, mascarades, jeux de société) ont lieu l'hiver, que ce soit en mémoire de morts, pour la guérison des malades ou simplement à la suite des invitations mutuelles entre bourgades. Plus de 500 personnes peuvent prendre part à ces tabagies. Ils se baladent en chantant d'une tente à une autre durant la nuit et ce, pendant presque une semaine, en quêmant des objets qu'ils désirent. Si les résidents les ont en leur possession, ils les leur donnent volontiers. Les items recueillis lors de cette réquisition peuvent être des pelleteries, du poisson, du maïs, du tabac, des chaudrons, des chaudières, des pots, des hachettes, des couteaux, et si les personnes visitées refusent de se prêter au jeu, les visiteurs se fâchent et placent une pierre près de la porte de celui ou celle qui ne leur a rien donné, représentant par là l'injure, le reproche et la mauvaise volonté du propriétaire du logement visité. En dehors des fêtes, les femmes filent le chanvre et mourent le maïs en farine afin d'établir une réserve pour les hommes qui voyagent durant la saison estivale à fins de commerce, de guerre, ou autres. De leur côté, les hommes réparent leurs filets et s'adonnent à la pêche à la ligne sous la glace ou à la seine. Champlain décrit leur façon de pêcher sous la glace : « Ils pratiquent trous circulaires sur la glace et celui par où ils tirent la seine fait 1,5 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur ; ils tendent d'abord leur filet par cette ouverture et y ayant

attaché une tige de bois de 2 mètres, ils la font balader sous la glace d'un trou à l'autre. Ils font descendre le filet vers le fond en y attachant de petits cailloux, puis ils retirent le filet à force de bras par ses 2 extrémités et de cette façon récupèrent le poisson qui s'y est laissé prendre ».

De 1603 à 1616 plus particulièrement, Champlain a étudié en détail les aspects domestiques, sociologiques, économiques, politiques, militaires, commerciaux, et religieux de la vie des diverses nations autochtones nomades ou sédentaires. Complétées par les écrits des Récollets et les Relations des Jésuites de l'époque, ces renseignements précieux nous donnent aujourd'hui une description fidèle du mode de vie des autochtones de l'Amérique du Nord. Il faudra attendre presque deux siècles avant que les colons d'origine européenne s'intéressent de nouveau aux mœurs, aux us et coutumes, aux traditions et à l'histoire des nations amérindiennes.

Pourquoi Champlain, plus que tout autre explorateur européen, s'est-il tellement attaché à ces peuples ? D'abord par affinité de caractère ; la ténacité, la naïveté souvent apparente, la curiosité, le pragmatisme, le goût du négoce et la formation militaire de Champlain représentent des attributs communs aux nations indigènes, dont les caractéristiques principales des membres communautaires sont l'endurance, la naïveté légendaire de ces hommes des bois, leur grande curiosité pour toutes les nouveautés importées d'Europe, le sens pratique nécessaire à leur survie dans un milieu où les conditions climatiques sont souvent rudes et les ressources matérielles fort limitées, les coutumes profondément ancrées du troc, et enfin l'esprit belligérant qui entrevoit la guerre comme une activité de premier ordre. Ensuite, parce que de tous les explorateurs et conquérants de son temps, Champlain est le seul à être foncièrement religieux, œuvrant souvent de concert avec les missionnaires, Récollets ou Jésuites, parmi lesquels il s'est fait des amis, tels Joseph Le Caron et Charles Lalemant.

Esprit moderne à presque tous les points de vue, Champlain témoigne d'une attitude religieuse moyenâgeuse, où la religion et l'état sont indissociables. Or, Champlain est un grand patriote, loyal à son roi. Il est en même temps fidèle à son Dieu et désire ardemment implanter le christianisme et sa morale religieuse au cœur de ces nations païennes. Il interroge couramment les sagamos au sujet des croyances religieuses de leur peuple ; il se montre attentif, compatissant, patient, tolérant, réceptif et, par-dessus tout, amical avec eux. Il se rend vite compte que les autochtones ne connaissent pas de vrai Dieu, mais qu'ils aspirent à faire sa rencontre. Il observe leur intérêt pour les cérémonies religieuses des Français (messes, services, baptêmes, processions, ornements sacerdotaux, vases sacrés, etc.) et il est convaincu qu'on peut les instruire, les éduquer, les civiliser à la manière européenne, les sédentariser en les évangélisant et les amalgamant au mode de vie des colons français. Champlain gagne leur amitié grâce à sa bonté, son bon jugement, son sens inné de la justice, son intégrité morale et son ouverture d'esprit.

Sa plus grande difficulté, qui persistera entre 1616 et 1635, concerne l'application de la justice

criminelle ; les lois en vigueur en France étant diamétralement opposées aux coutumes et aux traditions indigènes. La guillotine, la pendaison ou la prison à vie comme moyens punitifs dans le cas de meurtres prémédités et d'homicides volontaires sont pour les autochtones des procédures inconnues et incompatibles avec les mesures de compensation pécuniaire et la remise de présents aux parents et amis des victimes comme correctif à la vendetta. Ces conceptions, reposant sur l'idée de responsabilité collective, vont se heurter au principe du châtement individuel que les Français ont hérité du droit romain et du christianisme. Le système européen d'une justice individualisée n'est ni adapté aux sociétés amérindiennes ni pratiquement applicable dans un pays inorganisé, où les Français ne font qu'une poignée au milieu des autochtones et ne peuvent imposer leur loi. Cette énorme disparité entre les lois civiles françaises et celles des indigènes demeurera d'ailleurs l'un des principaux handicaps aux relations harmonieuses entre les colons et les autochtones longtemps après la mort de Champlain.

TABLES MATIÈRES

CHAPITRE 31	
Le navigateur 1603-1629	3
CHAPITRE 32	
Explorateur et découvreur 1603-16161	
CHAPITRE 33	
Le géographe et le cartographe 1603-1632	23
CHAPITRE 34	
L'artiste, le dessinateur, le peintre 1599-1616	31
CHAPITRE 35	
L'écrivain et ses œuvres 1601-1632	43
CHAPITRE 36	
Le fondateur de Québec et du Canada 1608-1635	49
CHAPITRE 37	
L'agriculture 1599-1635	67
CHAPITRE 38	
L'entrepreneur 1604-1635	75
CHAPITRE 40	
L'homme religieux 1593-1635	89
CHAPITRE 41	
Ses amis et ses connaissances 1593-1635	101
CHAPITRE 42	
Champlain et son entourage immédiat 1585-1635	145
CHAPITRE 43	
Champlain et ses relation avec les colons 1605-1635	189
CHAPITRE 44	
Champlain et ses tractations avec les sauvages [Amérindiens] 1603-1635	227